REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

TROISIÈME SÉRIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

P. JOUGUET ET A. ERNOUT

MEMBRES DE L'INSTITUT

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

DIRECTEURS D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

ANNÉE ET TOME X

(62e de la collection)

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1936

TOUS DROITS RÉSERVÉS

STROPHES ET POÈMES DANS LES SIBYLLINS

Nous n'avons pas à présenter ici à nos lecteurs les Livres ou Chants Sibyllins. Il nous suffit de rappeler que, dans cette collection composite, les critiques s'accordent pour reconnaître que les vers 97-819 du Livre III, à l'exception de quelques courtes interpolations, y sont la partie la plus ancienne, sûrement composée par un ou plusieurs juifs hellénisants, en Égypte, dans la première moitié du IIe siècle avant Jésus-Christ.

En relisant, en vue d'un travail de comparaison, ce livre III des Sibyllins je ne fus pas peu surpris d'y sentir, à partir du vers 218, où commence un développement sur l'histoire d'Israël, les hexamètres se grouper en tristiques ou en distiques, former des strophes dessinées par des répétitions, bref présenter tous les caractères de l'architectonie strophique que j'ai si souvent, à la suite du P. Condamin, constatée dans les prophéties de l'Ancien Testament et ailleurs. (A. Condamin, *Poèmes de la Bible*, Paris, 1933.)

Le temps de transcrire, et le poème suivant m'apparut. Il est presque sûr que d'autres développements où poèmes, de construction strophique analogue, se laisseraient, à la recherche, découvrir, soit avant, soit après celui-ci. Mais ce dernier à lui tout seul suffit pour démontrer l'existence de strophes et de poèmes dans les Sibyllins et pour autoriser à tirer dès aujourd'hui les conséquences de cette constatation importante.

Le texte que nous suivons est, sauf indication, celui de Geffcken (*Die Oracula Sibyllina*, dans *Die Christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte*. Leipzig, 1902). Dans le texte et dans la traduction nous n'avons fait ressortir typographiquement que les inclusions. Pour les responsions et pour l'épanouissement symétrique, on voudra bien se reporter aux schémas donnés ci-après.

ORACLE SUR LA NATION JUIVE

I_1

3, 3

La race juive est juste envers Dieu : elle n'est pas superstitieuse.

Ἔστι πόλις, <καμάρ' ἵνα> κατὰ χθονός, Οὖρ Χαλδαίων[1],
ἐξ ἧς δὴ γένος ἐστὶ δικαιοτάτων ἀνθρώπων,
οἷσιν ἀεὶ βουλή τ'ἀγαθὴ καλά τ'ἔργα μέμηλεν.
Οὔτε γὰρ ἠελίου κύκλιον δρόμον, οὔτε σελήνης,
οὔτε πελώρια ἔργα μεριμνῶσιν κατὰ γαίης,
οὔτε βάθος χαροποῖο θαλάσσης Ὠκεανοῖο,
οὐ παλμῶν σημεῖ'[2], οἰωνοπόλων τε πετεινά,
οὐ μάντεις, οὐ φαρμακούς, οὐ μὴν ἐπαοιδούς,
οὐ μύθων μωρῶν ἀπάτας ἐγγαστεριμύθων.

Οὐδέ τε Χαλδαίων τὰ προμάντια ἀστρολογοῦσιν,
οὐδὲ μὲν ἀστρονομοῦσι· τὰ γὰρ πλάνα πάντα πέφυκεν
ὅσσα κεν ἄφρονες ἄνδρες ἐρευνώωσι κατ' ἦμαρ
ψυχὰς γυμνάζοντες ἐς οὐδὲν χρήσιμον ἔργον·
καί ῥα πλάνας ἐδίδαξαν ἀεικελίους ἀνθρώπους,
ἐξ ὧν δὴ κακὰ πολλὰ βροτοῖς πέλεται κατὰ γαῖαν,
τοῦ πεπλανῆσθαι ὁδούς τ'ἀγαθὰς καὶ ἔργα δίκαια.

Il existe une ville, là où le firmament s'enfonce sous le sol, Our chez les *Chaldéens ;*
De là et pas d'ailleurs tire son existence une race d'*hommes justes* entre tous,
Dont toujours les conseils sont inspirés du *bien* et les *œuvres* du beau.
Pour eux, ni du soleil la course circulaire, ni celle de la lune,
Ni les merveilles que la *terre ouvre* en son sein ne font l'objet de leurs soucis,
Ni l'abîme azuré de la mer océane,
Ni les signes à lire en un foie qui palpite, ni des augures les oiseaux,
Ni les *devins*, ni les sorciers, ni les enchanteurs non plus,
Ni les tromperies des paroles folles des ventre-parlants.

Ni ils ne vont, comme les *Chaldéens devinant* l'avenir, faire les astrologues,
Voire les astronomes : erreur que tout cela
Qu'en insensés ces gens scrutent jour après jour
En exerçant leur âme pour une *œuvre* inutile du tout.
Voire cela est bien, qu'ils ont appris aux *hommes*, erreurs monstrueuses,
De là pas d'ailleurs est venue multitude de maux aux mortels sur la *terre*,
Qui les tient en erreur tant ès routes du *bien* qu'ès *œuvres* de *justice*.

II_1

3, 3

La race juive est juste envers les hommes.

Οἳ δὲ μεριμνῶσίν τε δικαιοσύνην τ'ἀρετήν τε
καὶ φιλοχρημοσύνην, ἥτις κακὰ μυρία τίκτει
θνητοῖς ἀνθρώποις, πόλεμον καὶ λιμὸν ἄπειρον.
Τοῖσι δὲ μέτρα δικαῖα πέλει κατ'ἀγρούς τε πόλεις τε,
οὐδὲ κατ'ἀλλήλων νυκτοκλοπίας τελέουσιν·
οὐδ' ἀγέλας ἐλάσουσι βοῶν οἰῶν τε καὶ αἰγῶν,
οὐδ' ὅρους γαίης γειτόνων τοῦ γείτονος αἴρει.

Οὐδὲ πολὺ πλουτῶν τις ἀνὴρ τὸν ἐλάττονα λυπεῖ,
οὐδέ γε χήρας θλίβει μᾶλλον δ'αὖτε βοηθεῖ,
αἰεὶ ἐπαρκείων σίτῳ οἴνῳ καὶ ἐλαίῳ.
Αἰεὶ δ'ὄλβιος ἐν δήμῳ τοῖς μηδὲν ἔχουσιν,
ἀλλὰ πενιχρομένοισι, θέρους ἀπόμοιραν ἰάλλει,
πληροῦντες μεγάλοιο θεοῦ φάτιν, ἔννομον ὕμνον·
πᾶσι γὰρ Οὐράνιος κοινὴν ἐτελέσσατο γαῖαν.

Au rebours ils ont, eux, souci de la justice, comme de la vertu,
Et non de l'avarice, qui, des maux par milliers, va sans cesse engendrant
Aux hommes périssables, guerre et famine interminable.
Les mesures chez eux sont justes pour les champs, pour les villes aussi;
Ni les uns chez les autres de nocturnes larcins ils n'*exécuteront*[1] ;
Ni ne raflent troupeaux : bœufs, brebis et caprin ;
Ni le voisin chez son voisin n'ôte les bornes de la *terre*.

Ni les gens richissimes, à qui possède moins, ne causent de chagrin ;
Point de veuve opprimée, bien plutôt secourue,
A qui toujours fournis le pain, le vin et l'huile.
Toujours le fortuné, au milieu de ce peuple, à ceux-là qui n'ont rien
Mais sont dans le besoin, envoie leur part de sa moisson,
Accomplissant ainsi l'oracle du grand Dieu, cet hymne de la Loi :
Car lui l'Ouranien, *exécutant* la *terre*, la fit commune à tous.

III

3, 3

La sortie d'Égypte et la Loi donnée sur le Sinaï.

Ἡνίκα δ' Αἴγυπτον λείψει καὶ ἀταρπὸν ὁδεύσει
λαὸς ὁ δωδεκάφυλος ἐν ἡγεμόσιν θεοπέμπτοις,
ἐν στύλῳ πυρόεντι τὸ νυκτερινὸν διοδεύων
καὶ στύλῳ νεφέλης πᾶν ἠὼς ἦμαρ ὁδεύσει[3]
τούτῳ δ' ἡγητῆρα καταστήσει μέγαν ἄνδρα
Μωσῆν, ὃν παρ' ἕλους βασιλὶς εὑροῦσ' ἐκόμιζεν.

Θρεψαμένη δ' υἱὸν ἐκαλέσσατο, ἡνίκα δ' ἦλθεν
λαὸν ὅδ' ἡγεμονῶν, ὃν ἀπ' Αἰγύπτου θεὸς ἦγεν,
εἰς τὸ ὄρος Σινᾶ, καὶ τὸν νόμον οὐρανόθι πρό
δῶκε θεός, γράψας πλαξὶν δυσὶ πάντα δίκαια,
καὶ προσέταξε ποιεῖν, καὶ ἤν ἄρα τις παρακούσῃ
ἠὲ νόμῳ τίσειε δίκην ἢ χερσὶ βροτείαις,
ἠὲ λαθὼν θνητοὺς πάσῃ δίκῃ ἐξαπολεῖται[4].

NOTES AU TEXTE

1. *Vers 218-219.* — Le texte de ces deux vers est fort corrompu dans les manuscrits. En voici l'état d'après l'apparat de Geffcken :

Mss. de la classe Φ : ἔστι πόλις. . . . κατὰ χθονὸς οὐχάλδοιο
ἐξ ὧν δὴ κ. τ. λ.

Dans *P*, ms. de la classe Φ, le mot λείπει indique qu'il y a lacune.

Mss. de la classe Ψ : ἔστι πόλις τε κατὰ χθονὸς εὐρυάγυια
ἐξ ἧς μοῖ κ. τ. λ.

correction arbitraire et mal réussie : le vers n'a que cinq pieds.

Après Opsopaeus et Gfroerer, tout le monde, au lieu de οὐχάλδοιο lit οὖρ Χαλδαίων.

Mais Ewald bouche ainsi la lacune, et lit Οὐρχαλδαίου :

ἔστι πόλις σηκός τε κατὰ χθονὸς Οὐρχαλδαίου

où il entend Οὐρχαλδαίου comme renvoyant à Abraham et à la « terre d'Abraham » pour signifier la Palestine (ceci d'après Charles, *The Apocrypha* etc...)

Or Eusèbe (*Praep. evang.* IX.17.3) cite Polyhistor Alexandros, citant lui-même Eupolemos. Eusèbe cite Alexandros κατὰ λέξιν. Voici de cette citation ce qui nous intéresse ici. Nous avons ponctué et traduit ce texte autrement qu'il ne

III

3,3

La sortie d'Egypte et la Loi donnée sur le Sinaï.

Or *quand* quittera l'*Égypte* et au sentier fera route
Le *peuple* aux douze tribus sous la *conduite* de chefs envoyés par *Dieu* lui-même,
Sous la colonne de feu, de nuit poursuivant sa route,
Sous la colonne en nuée, durant le jour, qui sera *tout* aurore, faisant route,
Sur lui (Dieu) établira pour le *guider* un grand homme :
Moïse, que de la rive, après l'avoir découvert, la reine prenait chez elle.

Elle l'avait nourri, donc appelé son fils, mais *quand* il arriva,
En *conduisant* le *peuple*, que hors d'*Égypte Dieu guidait*,
Au mont du Sinaï, la Loi, du haut du ciel,
Dieu lui tendit, sur deux tables ayant écrit *tout* le code de la justice;
Puis par un ordre il le mit en vigueur et si jamais quelqu'un venait à transgresser
Il devrait par la loi expier en justice, fût-ce par mains mortelles,
Ou bien s'il échappait à des yeux périssables, par la Toute Justice serait anéanti.

se trouve ponctué et traduit (en latin) par le Père Vigier (*Vigerus*) dans *Migne*, *P. G.*, t. 21. 707-708.

Εὐπόλεμος δὲ ἐν τῷ περὶ Ἰουδαίων, τῆς Ἀσσυρίας φησὶ πόλιν Βαβυλῶνα πρῶτον μὲν κτισθῆναι, ὑπὸ τῶν διασωθέντων ἐκ τοῦ κατακλυσμοῦ· εἶναι δὲ αὐτοὺς γίγαντας. Οἰκοδομεῖν δὲ τὸν ἱστορούμενον πύργον. Πεσόντος δὲ τούτου ὑπὸ τῆς τοῦ θεοῦ ἐνεργείας, τοὺς γίγαντας διασπαρῆναι καθ' ὅλην τὴν γῆν, δεκάτῃ δὲ γενεᾷ. Φησὶν ἐν πόλει τῆς Βαβυλωνίας Καμαρίνῃ — ἥν τινας λέγειν πόλιν Οὐρίην [1] εἶναι δὲ μεθερμηνευομένην Χαλδαίων πόλιν — ἐν τρισκαιδεκάτῃ γενέσθαι Ἀβραὰμ γενεᾷ, εὐγενείᾳ καὶ σοφίᾳ πάντας ὑπερβεβηκότα, ὃν δὴ καὶ τὴν ἀστρολογίαν καὶ Χαλδαικὴν εὑρεῖν...

1. Lire peut-être Οὖρην comme dans Josèphe, *Antiquit.*, I. 7. (Vigier).

« Eupolemos donc dans son ouvrage sur les Juifs, dit qu'en Assyrie la première ville à avoir été fondée fut Babylone, ce par les rescapés du déluge ; et que ceux-ci étaient des géants. Puis qu'ils y bâtissent la tour dont parle l'histoire. Puis que, celle-ci une fois écroulée par un effet de la puissance de Dieu, les géants se répandirent par toute la terre ; et ce à la dixième génération. Il dit que dans une ville de la Babylonie, Kamarina — que d'aucuns disent être la ville d'Our, mais dont le nom une fois interprété n'est que « ville des Chaldéens » — à la treizième génération, naquit Abraham, d'une naissance et d'une sagesse qui le mettaient au-dessus de tous, et que ce fut précisément lui qui découvrit l'astrologie et la Chaldaïque.... »

A l'aide du Καμάρινα de cette citation d'Eupolemos, l'éditeur Charles Alexandre a restitué heureusement la lacune et on a ce vers spondaïque métriquement correct :

ἔστι πόλις Καμάρινα κατὰ χθονὸς Οὖρ Χαλδαίων.

Voir suite page 12.

I_2

3, 3

Prévarication de la nation juive : exil, ruine de Jérusalem et du Temple sont le châtiment de l'idolâtrie d'Israël.

Τοῖσι μόνοις καρπὸν τελέθει ζείδωρος ἄρουρα
ἐξ ἑνὸς εἰς ἑκατόν, τελέθοντό τε μέτρα θεοῖο.
Ἀλλ' ἄρα καὶ τούτοις κακὸν ἔσσεται οὐδὲ φύγονται
λοιμόν. Καὶ σὺ δὲ κάρτα, λιπὼν περικαλλέα σηκόν,
φεύξῃ, ἐπεί σοι μοῖρα λιπεῖν πέδον ἁγνὸν ὑπάρχει.
Ἀχθήσῃ δὲ πρὸς Ἀσσυρίους καὶ νήπια τέκνα
ὄψει δουλεύοντα παρ' ἀνδράσι δυσμενέεσσιν
ἠδ' ἀλόχους· καὶ πᾶς βίοτος καὶ πλοῦτος ὀλεῖται.

Πᾶσα δὲ γαῖα σέθεν πλήρης καὶ πᾶσα θάλασσα·
πᾶς δὲ προσοχθίζων ἔσται τοῖς σοῖς ἐθίμοισιν·
Γαῖα δ' ἔρημος ἅπασα σέθεν καὶ βωμὸς ἐρυμνός.
Καὶ ναὸς μεγάλοιο θεοῦ καὶ τείχεα μακρά
πάντα χαμαὶ πεσέονται, ὅτι φρεσὶν οὐκ ἐπίθησας
ἀθανάτοιο θεοῦ ἁγνῷ νόμῳ, ἀλλὰ πλανηθείς
εἰδώλοις ἐλάτρευσας ἀεικέσιν οὐδὲ φοβηθείς
ἀθάνατον γενετῆρα θεῶν πάντων τ' ἀνθρώπων
οὐκ ἔθελες τιμᾶν, θνητῶν εἴδωλα δ' ἐτίμας.

A ceux-là seuls dispensera son fruit, la glèbe en blé fertile,
A cent pour un, ainsi dispense en ses mesures *Dieu*.
Pourtant même sur eux aura prise le mal et ils ne fuieront pas
Le fléau. Oui, toi-même, c'est sûr, après avoir quitté la toute belle enceinte,
Tu iras en exil, car ta part, ton destin c'est quitter un sol *pur*.
Et tu seras mené chez les Assyriens, et tes enfants encor muets
Tu les verras esclaves chez une gent hostile,
Tes épouses de même. Tout ce qui aide à vivre, richesse, périra !

Toute terre sera emplie de toi et toute mer,
Mais tous pour tes coutumes n'auront que de la haine ;
Quant à la Terre[2] elle sera toute vide de toi et son autel cerné[3].
Le Temple du grand *Dieu* et les murailles longues,
Tout, rasé, tombera, pour ce qu'en ton esprit ne t'étant point tourné
Vers la *pure* loi du *Dieu* immortel mais restant dans l'erreur,
Tu t'es mis à servir des idoles honteuses, et que, sans nul effroi,
Au générateur immortel des *dieux* et de tous les hommes,
Tu refusais honneur et par contre honorais idoles périssables.

II_2

3, 3

Restauration d'Israël converti. Dynastie indétrônable, Temple nouveau.

Ἀνθ' ὧν ἑπτὰ χρόνων δεκάδας γῆ καρποδότειρα
ἔσσετ' ἔρημος ἅπασα σέθεν καὶ θαύματα σηκοῦ·
ἀλλὰ μένει σ' ἀγαθοῖο τέλος καὶ δόξα μεγίστη.
Ὡς ἐπέκρανε θεός σοι καὶ βροτός[5]· ἀλλὰ σὺ μίμνε
πιστεύων μεγάλοιο θεοῦ ἀγνοῖσι νόμοισιν,
ὁππότε σεῖο καμὸν ὀρθὸν γόνυ πρὸς φάος ἄρῃ[6].
Καὶ τότε δὴ θεὸς οὐράνιος πέμψει βασιλῆα
κρινεῖ δ' ἄνδρα ἕκαστον ἐν αἵματι καὶ πυρὸς αὐγῇ.

Ἔστι δέ τις φυλὴ βασιλήιος, ἧς γένος ἔσται
ἄπταιστον· καὶ τοῦτο χρόνοις περιτελλομένοισιν
ἄρξει καὶ καινὸν σηκὸν θεοῦ ἄρξετ' ἐγείρειν.
Καὶ πάντες Περσῶν βασιλεῖς ἐπικουρήσουσιν
χρυσὸν καὶ χαλκόν τε πολύκμητόν τε σίδηρον.
Αὐτὸς γὰρ δώσει θεὸς ἔννυχον ἁγνὸν ὄνειρον,
καὶ τότε δὴ ναὸς πάλιν ἔσσεται, ὡς πάρος ἦεν.

280 En retour cette terre qui te *donnait* ses fruits sera sept fois dix *ans*
Toute vide de toi, comme aussi bien la merveilleuse *enceinte*;
Mais à la fin, t'attend et un bonheur et une gloire immense.
Ainsi l'a décrété pour toi et Dieu et un mortel; mais pour toi persévère
Gardant ta foi dans les lois *pures* du grand *Dieu* :
285 Lassé d'être à genoux, un jour tu le verras dans la pleine lumière venir te redresser.
Et alors seulement le *Dieu* Ouranien dépêchera un roi
Et jugera toute gent par le sang et par l'éclat du feu.

Il existe d'ailleurs une tribu royale dont la race jamais
Ne décherra et cette race, une fois les *ans* révolus,
290 Commandera et se mettra à ériger la nouvelle *enceinte* de *Dieu*.
Et tous les Rois des Perses fourniront, favorables,
De l'or et de l'airain, du fer bien martelé.
Car *Dieu* lui-même *donnera* pendant la nuit un songe *pur*[4],
Et alors seulement à nouveau le Temple sera comme il était auparavant.

(*Suite des notes au texte, voir p. 9*).

Mais qu'est ce Καμάρινα ? et où Eupolemos l'a-t-il trouvé ? qu'il ait lu KAMAPINA à cet endroit même des Sibyllins, alors en meilleur état, nous le croirions volontiers, et qu'il l'interprétât par héb. כְּמָרִים *Kəmārīm*, nom des prêtres des idoles, étendu aux sages chaldéens, d'où « ville des Chaldéens », selon l'explication ingénieuse proposée par Scaliger et trouvée vraisemblable par Vigier, on peut l'admettre.

Il reste que le vers grec ainsi restitué est assez difficile à traduire. Lanchester (dans Charles. *The Apocrypha*...etc.) par exemple, traduit : « There is a city <Camarina> down in the land of Ur of the Chaldees ». Je ne nie pas la possibilité du sens donné là à κατὰ χθονός, mais le sens obvie de κατά avec le génitif de χθών est évidemment « sous la terre », tout au plus « sur la terre », mais difficilement « là-bas dans la terre ».

Aux prises avec cette difficulté il m'apparut qu'il fallait couper et accentuer : καμάρ 'ἵνα, et ponctuer ce vers et le traduire comme il suit :

Ἔστι πόλις, καμάρ 'ἵνα κατὰ χθονός, Οὖρ Χαλδαίων

« Il existe une ville, là où le firmament s'enfonce sous le sol, Our chez les Chaldéens ».

Les deux voyelles sont brèves dans ἵνα, mais, en métrique homérique, la première, ici au temps fort, peut être allongée et le vers est correct.

Καμάρα est pour le juif des Sibyllins l'équivalent de οὐρανός : il n'est que de penser à Isaïe 40.22 : ὁ στήσας ὡς καμάραν τὸν οὐρανόν, où οὐρανός est bien à entendre de la voûte solide du premier ciel, le στερέωμα *firmamentum*, firmament, et καμάρ 'ἵνα κατά χθονός est une relative sans verbe. Il y faut ou suppléer la copule et traduire : « là où le firmament est sur le sol », ou mieux expliciter par un verbe le sens suggéré par κατὰ avec le génitif : « là où le firmament s'enfonce sous le sol ». La cosmologie biblique se représentait la terre à peu près comme une galette épaisse entièrement recouverte par le firmament comme par une cloche, une galette engagée comme un cylindre de piston dans cette cloche qui en épousait exactement les bords. La ville en question est située au bout de l'horizon là où le ciel touche la terre, s'enfonce sous la surface du sol en glissant le long de l'épaisseur du disque terrestre. Les Juifs, originaires d'une ville qui touche pour ainsi dire le ciel, ont donc une origine quasi céleste, d'où leur justice exceptionnelle, et il est évident que l'auteur de ce morceau rapproche intentionnellement Οὖρ de οὐρανός. Au vers 247 Dieu est simplement désigné par l'appellation Οὐράνιος, « le Céleste » sans doute, mais aussi par jeu de mot, par étymologie très « à peu près », « le Dieu d'Our », comme il est dit formellement au v. 286 : Θεὸς οὐράνιος, où οὐράνιος répond symétriquement dans le poème à Οὖρ du v. 218 (voir schéma, épanouissement symétrique, p. 15). De jeux de mots analogues on a de nombreux exemples chez les prophètes inspirés, et que ces jeux fussent dans le goût des auteurs des Sibyllins, l'interprétation du nom d'Adam, dont chacune des quatre lettres est respectivement l'initiale d'un point cardinal, le prouve. Ne lisons-nous pas au même livre III des Sibyllins, vers 24-26, dans un passage qui n'est sans doute pas du même auteur que le nôtre, mais qui est à peu près de même date et de même inspiration :

αὐτὸς δὴ Θεός ἐσθ' ὁ πλάσας τετραγράμματον Ἀδάμ
τὸν πρῶτον πλασθέντα καὶ οὔνομα πληρώσαντα
ἀντολίην τε δύσιν τε μεσεμβρίην τε καὶ ἄρκτον.

C'est Dieu lui-même qui forma le tétragramme ADAM
Adam premier formé et dont le nom contient
*A*natolie, *D*usis, *M*esembrie et *A*rctos.

c'est-à-dire toute la terre : Levant, Couchant, Midi et Nord. De même aux vers 363-364 : ἔσται καὶ Σάμος ἄμμος, ἐσεῖται Δῆλος ἄδηλος καὶ Ῥώμη ῥύμη.

2. *Vers 224 :* οὐ παλμῶν σημεῖα. Nous adoptons la leçon des mss. de la classe Ψ : παλμῶν σημεῖα et non πταρμῶν σ. des mss. d'autres classes. Mot à mot : « pas de signes de palpitations ». Il s'agit vraisemblablement de l'hépatoscopie, cf. Ezechiel 21.21 (LXX), d'où notre traduction : « ni les signes à lire en un foie qui

palpite ». Cette leçon παλμῶν nous paraît meilleure : 1° on a ainsi dans ce vers les deux formes classiques de divination : par l'examen des entrailles des victimes, par le vol des oiseaux ; 2° L'interprétation des « éternuements » πταρμῶν est une espèce de divination trop particulière, bizarre même, qui détone dans une description générale.

Il est vrai que, même en adoptant παλμῶν, on pourrait songer à la divination appelée justement *palmique*, incluant palpitations, éternuements, bourdonnements d'oreille (voir Bouché-Leclercq, *Hist. de la divination dans l'Antiq.* I. 160-165). Mais la palmique est une divination d'un genre inférieur et il semble bien que dans ces vers 224-226 il y a gradation descendante : ni divination religieuse, ni sorcellerie, ni ventriloquie.

En dépit de notre préférence pour la leçon παλμῶν nous ne contestons pas que la leçon πταρμῶν peut parfaitement se soutenir. Ceux qui l'adoptent peuvent même faire valoir en sa faveur le témoignage antique de l'Odyssée (xvii, 541 sv.). Bouché-Leclercq (*op. cit.*, I, p. 164) dit que : « Les astrologues dressaient des tables d'éternuements différenciés suivant la position de la lune, l'heure du jour ou de la nuit, le sexe de la personne, le nombre, la succession ou la simultanéité des signes observés ». Οὐ πταρμῶν σημεῖα se traduirait bien : « Point de tables d'éternuements... »

3. *Vers 251* : le texte des mss. : πᾶν ἠὼς ἦμαρ ὁδεύσει est difficile à traduire, mais il se comprend : « Sous la colonne qui sera de feu la nuit le peuple pourra poursuivre sa route (διοδεύων), et sous la colonne qui sera nuée le jour, il pourra, à l'ombre de cette nuée, protégé des ardeurs du soleil, faire route toute la journée, journée où il n'y aura ni matin, ni surtout midi, qui ne sera *tout entière qu'une aurore* : πᾶν ἠώς. Mot à mot : « il fera route pendant le jour, tout entier aurore ». La correction de Geffcken : ὅταν ἠὼς ἦμαρ ὁδώσῃ : « Lorsque l'aurore aura au jour ouvert la route », nous paraît donc inutile.

4. Les *vers 261-262* sont interpolés. Voir Geffcken.

5. *Vers 283* : καὶ βροτός est la leçon des manuscrits ; ἄμβροτος une correction de Ch. Alexandre, adoptée par les éditeurs et les traducteurs. Je ne vois pas de raison pour corriger ici les manuscrits. Volkmann a proposé de lire ὁ καὶ βροτός et d'y voir une allusion à l'Incarnation. Lanchester estime avec raison pareille allusion hautement improbable. En fait καὶ βροτός, du v. 283, vise Cyrus, le roi dont il est question au v. 286. Le bonheur et la gloire qui succéderont pour Israël à la captivité seront le résultat d'un double décret : le décret de Dieu et le décret de Cyrus *un mortel*, qui, par l'édit de 537, autorisa les juifs à retourner dans leur pays.

6. *Vers 280-285* . Je crois pouvoir modifier la ponctuation de Geffcken et joindre ensemble les vers 280-282 : captivité suivie d'une glorieuse délivrance ; vers 283-285 : en attendant cette délivrance qui sera à la fois l'œuvre de Dieu et l'œuvre de Cyrus, qu'Israël persévère en sa fidélité ; vers 286-287 : cette fidélité persévérante déterminera Dieu à envoyer le roi libérateur et à rendre justice à chacun. — Pour nous ὡς, v. 283, n'est pas comparatif mais équivaut à οὕτως, et commence une phrase. — Lanchester (dans Charles, II *Pseudepigrapha*, p. 383) estime corrompu le texte du v. 285 et en propose une correction. Nous pensons, nous, que le texte des mss. est acceptable et peut se traduire comme nous l'avons traduit. La finale brève de καμόν devant ὀρθόν, se trouvant au temps fort peut être comptée longue. On a littéralement : «... pour le jour où il (Dieu) lèvera droit ton genou lassé en pleine lumière ». Pour πρὸς φάος cf. Sophocle, *Elect.* 640 ; ὁπότε (ὁππότε) avec le subjonctif et impliquant référence au futur, est fréquent chez Homère.

NOTES A LA TRADUCTION

1. *Vers 238* : τελέουσιν peut être aussi bien un futur qu'un présent.

2. *Vers 273* : γαῖα désigne ici la Terre par excellence c'est-à-dire la Palestine, comme הארץ, *hâ'ârèṣ* mais sans l'article, γαῖα simplement, sans doute à cause du mètre.

3. *Vers 273* : ἐρυμνός, mot à mot « fortifié, gardé » mais gardé, cerné par les envahisseurs.

4. *Vers 293 :* Allusion sans doute aux ordres de Jahvé donnés à Nathan *pendant la nuit,* au sujet du premier temple, II Samuel, chap. VII, 4 et suivants ; ou peut-être, et mieux, au songe de Jacob, Genèse XXVIII, 10-22, où il y a une prophétie messianique et notamment des traits comme ceux-ci : καὶ ἐνευλογηθήσονται ἐν σοὶ πᾶσαι αἱ φυλαὶ τῆς γῆς καὶ ἐν τῷ σπέρματί σου v. 14 ; et : οὐκ ἔστιν τοῦτο ἀλλ' ἢ οἶκος θεοῦ, καὶ αὕτη ἡ πύλη τοῦ οὐρανοῦ v. 17 (comparer ici vers 286 : θεὸς οὐράνιος) ; καὶ ἐκάλεσεν Ἰακὼβ τὸ ὄνομα τοῦ τόπου ἐκείνου Οἶκος θεοῦ v. 19 ; καὶ ὁ λίθος οὗτος, ὃν ἔστησα στήλην, ἔσται μοι οἶκος θεοῦ, v. 22.

RÉPÉTITIONS

Nous n'avons souligné, dans le texte et dans la traduction, que les inclusions.

INCLUSIONS

I_1
Χαλδαίων...ἐξ ἧς δή...δικαιοτάτων ἀνθρώπων...ἀγαθή...
ἔργα...ἔργα...κατὰ γαίης...μάντεις
Χαλδαίων...ἐξ ὧν δή... δικαῖα...ἀνθρώπους... ἀγαθάς...
ἔργον...ἔργα...κατὰ γαῖαν...προμάντια

II_1
τελέουσιν...γαίης
ἐτελέσσατο γαῖαν

III
ἡνίκα...Αἴγυπτον...λαός...ἡγεμόσιν θεοπέμπτοις...πᾶν...ἡγητῆρα
ἡνίκα...Αἰγύπτου...λαόν...ἡγεμονῶν...θεός...θεός...πάντα...ἦγεν.

I_2
θειῖο...ἀγνόν
θεοῦ..θεοῦ...θεῶν...ἁγνῷ

II_2
χρόνων...καρποδότειρα...ἔσσεται...σηκοῦ...θεός...θεοῦ...θεός...
καὶ τότε δή...
χρόνοις... δώσει...ἔσσεται...σηκόν...θεοῦ...θεός...
καὶ τότε δή...

On remarquera la richesse des inclusions des strophes extrêmes, la première et la dernière, comme aussi de la strophe III, au milieu.

RESPONSIONS (PARALLÈLES OU SYMÉTRIQUES)

I_1	II_1
πόλις	πόλεις
Οὖρ	οὐράνιος
δικαιοτάτων, δικαῖα	δικαιοσύνην
ἀεί	αἰεί, αἰεί
οὔτε, οὐ, οὐδέ (répétés)	οὐ, οὐδέ (répété)
μεριμνῶσιν	μεριμνῶσιν
γαίης, γαῖαν	γαίης, γαῖαν
κακά	κακά.
πέλεται	πέλει
I_2	II_2
καρπόν	καρποδότειρα
σηκόν	σηκοῦ
ἁγνόν	ἁγνόν
ἀνδράσι	ἄνδρα
γαῖα..ἔρημος ἅπασα σέθεν	γῆ...ἔρημος ἅπασα σέθεν
ναὸς μεγάλοιο θεοῦ	ναός...μεγάλοιο θεοῦ
ἁγνῷ νόμῳ	ἁγνοῖσι νόμοισιν

ÉPANOUISSEMENT SYMÉTRIQUE

I_1 { ἔστι (πόλις)...ΟΥΡ...ΔΗ (2 fois sym. dans la strophe)
γένος,..ἀγαθή ἀγαθάς...πάντα...ἄνδρες...βροτοῖς

II_1 { κακά...θνητοῖς ἀνθρώποις...μέτρα...γαίης...γαῖαν...
πλουτῶν...ἀπόμοιραν...πληροῦντες μεγάλοιο θεοῦ...
πᾶσι

III { ἡνίκα...Αἴγυπτον...λαός...ἡγεμόσιν θεοπέμπτοις...πᾶν...
ἡγητῆρα
. . . . . *axe de symétrie* . . . . . .
ἡνίκα...Αἰγύπτου...ΟΥΡΑΝΟΘΙ...λαόν...ἡγεμονῶν...θεός...θεός...πάντα
...ἦγεν.

I_2 { κακόν...θνητῶν...ἀνθρώπων...μέτρα...γαῖα...γαῖα...
πλοῦτος...μοῖρα...πλήρης...μεγάλοιο θεοῦ...
πᾶς, πᾶσα, πᾶσα, πᾶς.

II_2 { ἔστι (φυλή)...(θεός) ΟΥΡΑΝΙΟΣ...ΔΙΙ (2 fois parall. dans la strophe).
γένος...ἀγαθοῖο...πάντες...ἄνδρα...βροτός

Δῆ n'est employé que là dans tout le poème et il a les deux fois au début comme les deux fois à la fin toute sa valeur intense, par précision. On peut y voir, avec la répétition Οὔρ/θεός οὐράνιος, comme l'inclusion pour tout le poème. Noter aussi οὐρανόθι dans la strophe centrale.

Οὐράνιος pour désigner Dieu, tout seul v. 247, ou avec θεός : θεὸς οὐράνιος v. 286, ne se trouve que dans ce poème dans tout ce livre III des Sibyllins. Au vers 543 = 786 on a la périphrase : ὃς οὐρανὸν ἔκτισε καὶ γῆν, et au vers 807, en apposition à θεός, οὐρανὸν οἰκῶν. Mais nulle part ailleurs qu'en 247 et 286 l'adjectif οὐράνιος. Le rapprochement voulu avec Οὔρ est manifeste.

NATURE DE LA SÉRIE

Le plus naturel est de voir dans ce poème deux couples : strophe, antistrophe, séparés par une strophe III (système Condamin) ; ainsi :

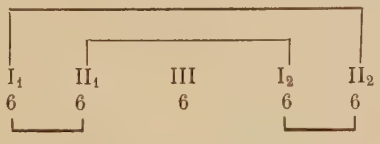

Ceux à qui cette strophe III fait de la peine pourront voir dans ce poème une

série de genre purement antistrophique, en couplant les deux parties de ladite strophe III en deux, strophe et antistrophe, de trois vers chacune ; ainsi :

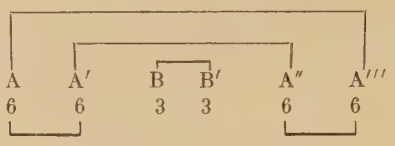

ce qui, on le voit, ne change pas grand chose.

Quelle que soit la série adoptée, la section qui traite de la sortie d'Égypte et de l'alliance du Sinaï se trouve au centre du poème et du point de vue *sens* comme du point de vue *forme*, elle en est pour ainsi dire la clef de voûte, un *culmen*.

De toutes façons, il est inadmissible de voir dans ce poème une série de genre monostrophique, soit que l'on compte

6 6 6 6 6

soit que l'on compte

3 3 3 3 3 3 3 3 3 3

Car le *sens* est trop net et les *répétitions* sont trop nombreuses, trop claires, trop marquées qui définissent et couplent les strophes, et les épanouissent symétriquement.

ALLITÉRATIONS

I_1	218	καμάρα κατά... , χθονὸς... Χαλδαίων
	224	παλμῶν... πετεινά
	226	μύθων μωρῶν
	228	πλάνα πάντα πέφυκεν
	229	ἄφρονες ἄνδρες
	231	ἀεικελίους ἀνθρώπους
II_1	240	γαίης γείτων τοῦ γείτονος
	241	πολὺ πλουτῶν
III	251	ἠὼς ἦμαρ
	257	πλαξὶν δυσὶ πάντα δίκαια
	258	προσέταξε ποιεῖν... παρακούση
I_2	263	τοῖσι... τελέθει
	264	ἐξ ἑνὸς εἰς ἑκατόν τελέθοντό τε
	270	πᾶς... πλοῦτος
	271	πᾶσα... πλήρης... πᾶσα
	272	πᾶς... προσοχθίζων
	275	πάντα... πεσέονται
II_2	281	ἔσσετ' ἔρημος
	287	ἕκαστον ἐν αἵματι
	291	πάντες Περσῶν
	292	χρυσὸν... χαλκόν
	294	πάλιν... πάρος.

Donc :

vocaliques
- α...2...229, 231.
- ε...3...264, 281, 287.
- η...1...251.

consonantiques
- γ. . . 1. . .240.
- δ. . . . 1. . . .257
- κ. . . . 1. . . .218
- μ. . . . 1. . . .226
- π. . .11 . . .224,228,241,257,258,270,271,272,275,291,294
- τ. . . . 2. . . .263, 264
- χ. . . . 2. . . .218, 292.

RIMES

A la fin d'hexamètres consécutifs :

I_1
- 218 ... Χαλδαίων, vers spondaïque.
- 219 ... ἀνθρώπων, vers spondaïque.
- 221 ... σελήνης
- 222 ... γαίης

II_2
- 240 ... αἴρει
- 241 ... λυπεῖ
- 242 ... βοηθεῖ

III
- 253 ... ἐκόμιζεν
- 254 ... ἦλθεν
- 255 ... ἦγεν

I_2
- 276 ... πλανηθείς
- 277 ... φοβηθείς

II_2
- 292 ... σίδηρον
- 293 ... ὄνειρον

Dans le vers, après penthémimère :

223 ... χαροποῖο/... Ὠκεανοῖο
226 οὐ μύθων μωρῶν/ἀπάτας ἐγγαστεριμύθων
252 τούτῳ δ'ἡγητῆρα/καταστήσει μέγαν ἄνδρα

CONCLUSION

Ces constatations sont importantes. Nous avons là un juif hellénisant qui compose en grec des oracles. Y a-t-il de sa part supercherie ou bonne intention apologétique? Veut-il faire accroire, comme on l'a cru au cours des siècles chrétiens, que les sibylles païennes avaient eu aussi leur part de charismes prophétiques ou simplement introduire les grecs païens à la littérature inspirée et véritablement prophétique de l'Ancien Testament ? Les thèmes traités par les Sibyllins en effet sont les thèmes traités par les Prophètes, à cela près qu'ils sont traités, presque exclusivement, sous forme de prédictions, prédictions d'autant plus exactes qu'elles sont, — hormis, dans le IIIe livre au moins, le simple espoir messianique, — *post eventum*.

Mais ce n'est pas la question de fond qui a ici pour nous de l'intérêt, c'est la question de forme. Ce juif hellénisant imite les prophètes hébreux, indubitablement, et il fait de la poésie, il écrit en vers hexamètres, indubitablement.

Or ces hexamètres il les groupe en distiques ou tristiques, avec un parallélisme presque toujours sensible, parfois frappant et souligné, à l'initiale des hexamètres composants d'un distique ou d'un tristique, par la répétition d'un mot ou particule identique. Les premiers hexamètres du poème étudié ici en offrent des exemples. Les tristiques 221-223, 224-226, et le distique 227-228, non seulement forment respectivement comme trois petites strophes ayant chacune leur sens particulier — point de spéculation sur les phénomènes du ciel, de la terre, de la mer ; point de divination ; point d'astrologie, ni d'astronomie — mais encore dans chacun tous les hexamètres composants commencent par une même particule : οὔτε... οὔτε... οὔτε ; οὐ... οὐ... οὐ... ; οὐδὲ... οὐδὲ... Autres exemples : vers 259-260 ; 271-272, etc.

Il y a plus. Ces tristiques ou distiques, ces petites strophes de modèle hébraïque, dont chaque stique est un hexamètre, il les groupe en strophes nettement délimitées par le *sens*, dessinées par des *inclusions*, couplées par des *responsions*, et épanouies en un développement que soulignent encore de nombreuses répétitions symétriques d'un bout à l'autre du poème : toute la strophique Condamin ! (*Poèmes de la Bible*, Introduction, Paris, Beauchesne, 1933).

Une des objections faites à cette strophique est celle-ci : « Mesurez d'abord par une métrique régulière, incontestable, les stiques, les membres parallèles de vos vers hébraïques, avant de grouper ces vers en strophes ».

Dans une communication que le R. P. Condamin m'a fait l'honneur de reproduire (*Poèmes de la Bible*, p. 21-22) j'ai montré, par un rapprochement avec les faits grecs, combien cette objection était sans fondement, et comment il était aussi légitime de reconnaître en hébreu des strophes *mesurées* par des vers *dénombrables*, bien que le *rhythmizomenon* en reste, actuellement au moins, *non mesurable*, que de reconnaître, comme tout le monde est d'accord pour le faire, dans la lyrique grecque, des strophes, dont le *rhythmizomenon* est parfaitement *mesurable*, bien que les vers et membres de vers en restent, en bonne science, apodictiquement *indénombrables*.

Mais ici, dans les Sibyllins, nous avons *tout* : et mesure des *strophes*, par le nombre de tristiques ou distiques (genre hébraïque), et mesure du *stique* (hexamètre homérique).

Un poète juif hellénisant fait en grec des poèmes, des oracles, où il imite manifestement les anciens prophètes hébreux. Écrivant en grec il emprunte la mesure de son *rhythmizomenon* à la métrique homérique : il écrit en hexamètres ; mais imitant les prophètes il groupe ces hexamètres en distiques ou tristiques de type hébraïque, et groupe ces distiques ou tristiques en strophes, et ces strophes en poème.

L'illation est immédiate : chez ses modèles, les prophètes hébreux, il y avait métrique, ce que personne ne nie, et strophique, ce que la plupart contestent. La métrique du *rhythmizomenon* hébreu, par accident, nous y est devenue, à jamais on peut le craindre, insaisissable, mais la strophique y était aussi, puisque le juif Sibyllin l'a copiée, elle y est, et saisissable elle, et ceux qui l'y trouvent ne font que constater un fait.

Louis Mariès.

Lyon, 12 septembre 1934.

A PROPOS DE L'*ART POÉTIQUE* D'HORACE

Horace a-t-il suivi un plan dans la composition de l'*Art poétique* ? Dans cette œuvre didactique, a-t-il pour une fois obéi à d'autres ordres qu'à ceux de sa fantaisie et de son humeur ? Pour son deux millième anniversaire, il semble qu'entre autres présents, les critiques puissent lui faire celui d'un plan pour la fameuse épître aux Pisons. Du moins parmi ses commentateurs les plus récents, M. Rostagni [1], M. Immisch [2], M. Villeneuve [3], s'accordent pour admettre qu'Horace doit à un critique grec, Néoptolème de Parion, non seulement comme nous le disait Porphyrion, les conseils de l'*Art poétique*, mais la suite même dans laquelle il les offre à ses interlocuteurs.

Néoptolème en effet a cessé d'être pour nous le nom d'un illustre inconnu, depuis que le papyrologue allemand Jensen, soumettant à une nouvelle étude le περὶ ποιημάτων de Philodème, découvert avec d'autres œuvres du même auteur à Herculanum à la fin du XVIIIe siècle, y a retrouvé une polémique assez développée, dirigée par ce philosophe épicurien contre Néoptolème [4].

Nous ne nous proposons pas d'étudier ici dans leur ensemble ce qu'on peut établir désormais de rapports entre le Grec et son élève latin, un élève qui de toutes manières a bien fait oublier son maître. Nous nous contenterons de soumettre à une nouvelle analyse ce qui concerne plus spécialement le plan, ce plan que Néoptolème aurait suggéré à Horace. D'après M. Jensen, suivi par les critiques, que nous avons nommés, il comportait trois parties, consacrées respectivement à la ποίησις, au ποίημα, enfin au ποιητής. Nous nous proposons d'examiner ici le sens qu'il faut donner aux deux premiers de ces termes. Nous nous demande-

1. *Arte poetica di Orazio*, introduzione e commento di A. Rostagni (Torino, 1930), et les articles publiés par le même auteur dans la *Rivista di Filologia*, cf. infra.

2. *Horazensepistel über die Dichtkunst* erklärt von O. Immisch, *Philologus*, Snppbd. XXiV, Heft 3 (Leipzig, 1932).

3. *Horace, Epitres*, texte et traduction de Fr. Villeneuve, Coll. des Univ. de France, Paris, 1934, pp. 183 sq.

4. Chr. Jensen, *Neoptolemos und Horaz*, Abhandl. der preuss. Akad. von Wissensch., philol. hist. Klasse (1918), id. *Philodemos über die Gedichte fünftes Buch*, Berlin, 1923.

rons ensuite dans quel ordre ces trois parties se succédaient et s'il est bien celui qu'après M. Jensen on a généralement adopté. Enfin il restera à voir si les résultats de notre critique nous permettent encore de retrouver chez le Latin l'ordre réellement suivi par le Grec.

I

Il paraît certain d'abord [1] que Néoptolème opposait comme une partie de la poétique le ποιητής au ποίημα et à la ποίησις. Cela résulte du reproche que lui en fait Philodème [2]. Il faut noter que cette critique est suivie immédiatement dans le papyrus d'une autre, qui vise l'usage qu'il aurait fait du mot ποιητική [3]. Il l'aurait pris successivement en deux sens, tantôt désignant par lui l'art poétique en général, tantôt l'appliquant à « l'exercice de la poésie ». Pour le premier sens, il est bon de se souvenir que le mot ποιητική est celui qui donnait son titre à l'œuvre de Néoptolème [4]. Quant au second, il semble bien que le reproche fait par Philodème soit celui d'appliquer à une partie de la poétique un nom qui avait été donné au tout. Mais à laquelle des trois ? « L'exercice de la poésie » paraît convenir à la troisième, celle du *poète* ; les deux autres ont du reste des noms bien définis. Ainsi résulte pour nous que

---

1. Jensen a cru reconnaître la doctrine de Néoptolème d'abord sur les colonnes IV à VIII du papyrus, ensuite sur les colonnes X et XIII. C'est dans cette seconde partie qu'il a cru retrouver le nom de Néoptolème, et il y a bien des chances en effet que pour sa restitution — car même ici il ne s'agit encore que d'une restitution — soit bonne. D'après Fossataro, *Rivista di Filologia* (1921, XLIX, p. 252, n. 2), un nouvel examen du papyrus dû à A. Olivieri et à V. de Falco, a confirmé les lectures de Jensen. Mais dans cette seconde partie du papyrus, il semble par ailleurs que Philodème fasse allusion à des critiques qu'il a déjà présentées contre Néoptolème, et que des critiques identiques atteignent justement l'auteur combattu par lui dans les colonnes IV à VIII. Ce dernier serait donc déjà Néoptolème. Dans l'intervalle, Philodème l'aurait un moment laissé de côté pour s'en prendre successivement à Praxiphane et Démétrius de Byzance, critiques qui relèvent de l'école péripatéticienne. Comme après Néoptolème, on passera à Ariston de Chios et à Cratès, qui seront considérés comme des stoïciens, Rostagni pense, peut-être avec raison, que Philodème range Néoptolème avec Praxiphane et Démétrius parmi les Péripatéticiens. (*Rivista di Filologia*, 1922, (N. S. I.), p. 406). Quoi qu'il en soit, il nous paraît qu'il est d'une bonne méthode pour retrouver l'exacte doctrine de Néoptolème de se fonder avant tout sur les colonnes X à XIII où nous sommes plus assurés d'avoir affaire à lui. Immisch paraît être assez de cet avis ; il distingue avec soin (p. 14) les « parties attestées » comme étant celles de Néoptolème, de celles qui lui sont seulement attribuées en se fondant sur l'allusion indiquée plus haut.

2. Col. XI, ligne 5-11 : ἀτόπως δ[ὲ] τὸν] τὴν τέχνην [καὶ τὴν δύν]αμιν ἔχοντα τ[ὴν ποι]ητικὴν εἶδος [π]αρίσ[τησι] τῆ[ς] τέ[χ]νη[ς μ[ετὰ τοῦ ποήματο[ς] καὶ τῆς ποήσεως.

3. XI, lignes 20-26 εἰ δ[ὲ τ]ὴν ἐργασίαν ποιητικὴν καλεῖ, τ[ῆ]ς τέχνης οὕτω προσ-[αγο]ρευομένης, ἀ[γ]νοε[ῖ] καὶ ταύτης εἶδος λέγειν τὸν [ποι]ητὴν καταγέ[λ]α[σ]τον.

4. Rostagni, *l'Arte poetica*, etc., p. LXXXV, note 1.

les trois parties de la poétique se seraient appelées, ποίημα, ποίησις et ποιητική.

Pour établir le sens que Néoptolème donnait aux deux premiers de ces mots, on est parti de critiques de Philodème, qui suivent celle que nous venons de rappeler, et qui concernent très précisément le sens de ces deux mots chez Néoptolème. Comme M. Jensen et M. Rostagni d'une part, M. Immisch de l'autre, en tirent des conclusions assez différentes, il paraît bon de les regarder de près.

D'abord nous voyons Néoptolème soutenir — et Philodème le lui reprocher — que « de la ποίησις relève seulement l'ὑπόθεσις[1] alors que le ποίημα et tout le reste appartient aussi à la ποίησις. » (C'est à dessein que nous gardons provisoirement les mots grecs particulièrement litigieux). — Cette phrase offre, à qui veut ainsi l'entendre, deux difficultés ; la première et la plus importante concerne le sens qu'il faut donner au mot ὑπόθεσις, et nous verrons que sur lui M. Rostagni et M. Immisch ne s'accordent pas. Mais cette difficulté ne peut être résolue qu'en tenant compte du contexte et notamment des phrases suivantes : nous la laisserons donc provisoirement de côté. La seconde difficulté concerne le génitif absolu que nous traduisons par « alors que le ποίημα et tout le reste appartient aussi à la ποίησις ». Ce génitif absolu est évidemment l'argument que Philodème oppose à Néoptolème. Mais d'où cet argument est-il tiré ? De la doctrine propre de Philodème, ou de celle de Néoptolème, qu'il consisterait à mettre en contradiction avec lui-même ? Cette dernière interprétation, qui est celle de M. Rostagni, est la bonne [2] ; un passage qui se trouve un peu plus loin établit en effet que pour Néoptolème, le ποίημα [3] entre dans une certaine mesure comme un élément dans la ποίησις. La constatation, nous le verrons, a son importance, et il ne semble pas que M. Rostagni lui-même en ait assez tenu compte.

Nous voyons ensuite Néoptolème soutenir — et Philodème toujours le lui reprocher — que du ποίημα relevait seulement la mise en place de l'expression, τὴν σύνθεσιν τῆς λέξεως, et non pas « les pensées, les actions, les ordres, les caractères » [4]. Le

---

1. Θαυμα[στὸ]ν δ'αὐτοῦ καὶ [τὸ] τῆ[ς] ποήσεω[ς] εἶναι τ[ὴ]ν ὑπόθεσιν[μό]νον καὶ τοῦ ποήματο[ς καὶ] πάντων ὅλως τῆς ποήσ[ε]ως ὄντων.

2. *Rivista di filologia*, N.S. II (1924), p. 24, note 2.

3. XII, 35, XIII, 1 :... τῆς ποιήσεως ἢ καὶ τοῦτο (scil. τὸ ποίημα) [προσ]ῆψεν (scil. ὁ Νεοπτόλεμος.

4. XII 1 ποή[ματος μό]νον τὴν [σύνθεσιν τῆς] λέξεως μ[ετέχειν, ἀλλὰ μὴ] τὰς διανο[ίας καὶ τάξεις] καὶ πράξεις καὶ π[ροσω]ποποί[ας]

reproche semble bien, en sens inverse, parallèle du précédent. Aux yeux de Philodème, l'erreur du critique de Parion est d'oublier qu'il n'y a pas ποίησις sans ποίημα et pas davantage ποίημα sans ce qui est du ressort de la ποίησις. Ainsi est-on amené à voir avec MM. Jensen et Rostagni dans « les pensées, les ordres, les actions, les caractères » de la seconde phrase le développement de l'ὑπόθεσις de la première. Ainsi est-on amené à voir dans l'ὑπόθεσις, le fond, alors que la σύνθεσις τ. λ. est la forme. Et nous croyons que c'est avec raison. A une condition toutefois. C'est de ne pas considérer ces traductions commodes par des mots de la langue critique moderne, comme des équivalences parfaites, sur lesquelles il serait ensuite loisible de faire des raisonnements et comme des opérations valables. L'ὑπόθεσις c'est, si l'on veut, en gros le fond, mais conçu d'une manière toute particulière et tout antique, nous le verrons et de même pour la λέξις, qui n'est « l'expression » que sous ces réserves.

M. Immisch, nous l'avons dit, entend les choses d'une autre manière et son interprétation ne laisse pas que d'être obscure. Plus exactement ce qui est obscur en elle, c'est moins les conclusions que la voie par laquelle il veut nous y conduire [1]. Il fait à M. Rostagni cette critique, que son plan (ποίησις = fond, ποίημα = forme) ne s'applique qu'artificiellement à l'ouvrage d'Horace, et notamment qu'il est surprenant, pour l'appliquer, de voir dans les vers 119-152 *un confronto tra la forma e il contenuto* et cela alors qu'on n'y traite des caractères que du point de vue du fond, — que dans la suite de tous ces développements que M. Rostagni rattache au ποίημα = expression, bien des conseils donnés par Horace concernent le fond bien plus que la forme (ainsi les vers 182 sq. sur les actions à ne pas montrer sur la scène, les vers 189 sq. sur la longueur des pièces, les vers 191 sq. sur le *Deus ex machina*, les vers 193 sq. sur la participation du chœur à l'action). Ces critiques sont très justes, et nous verrons plus loin comment ne pas s'y exposer. Mais — justes ou non — elles sont sans valeur contre la définition proposée par M. Rostagni des mots ποίησις et ποίημα. Celle-ci doit être tirée du texte même de Philodème, et non de son application plus ou moins aisée au texte de l'*Art poétique*. Procéder autrement serait une grave erreur de méthode, qui consisterait à admettre par avance ce qui est à démontrer, que le plan de Néoptolème se retrouve tel quel chez Horace. Nous ne savons si dans cette erreur M. Immisch n'est pas tombé et s'il ne s'est pas laissé guider inconsciemment

1. *Op. laud.*, pp. 10 sq.

dans sa définition des mots ποίησις et ποίημα par son désir de les appliquer à l'*Art poétique*.

M. Immisch procède ensuite à une étude minutieuse du mot ὑπόθεσις dans le texte de Philodème. Il remarque que dans les colonnes IV et sq. il est employé avec μῦθος et ne paraît désigner qu'une partie du fond. Il précise sa pensée en traduisant ὑπόθεσις par *Geschichte* et μῦθος par *Sage*. Si donc dans les col. X et suivantes, il est employé seul, dans un sens plus général, ce choix, cette extension doivent avoir une raison. Ce choix, cette extension viennent, si nous comprenons bien la pensée de M. Immisch, de ce qu'il correspond mieux que μῦθος aux facultés d'organisation et de création qui sont celles du poète. Cela paraît juste, encore qu'un peu subtil ; pour notre part aux traductions allemandes indiquées par M. Immisch et qui offrent les inconvénients signalés de la langue critique moderne, nous préférerions des traductions latines. Μῦθος n'est-ce pas *fabula* et ὑπόθεσις *argumentum* ? Et ne conçoit-on pas ainsi qu'*argumentum* puisse s'employer tour à tour avec *fabula* ou seul ?

Mais nous sommes encore loin du sens que M. Immisch aboutira à donner aux mots ποίημα et ποίησις. Considérant les deux phrases de Philodème, où celui-ci critique les définitions de Néoptolème, il ne conteste pas l'interprétation qu'en ont donnée MM. Jansen et Rostagni et d'où ils ont tiré leur définition de ποίησις et de ποίημα. Mais il croit que l'épicurien déforme la pensée de son adversaire. Néoptolème n'a pas pu dire que le ποίημα concernait seulement l'expression. Il va de soi en effet que pour l'expression, il faut tenir compte « des pensées, des actions etc. » : quoi qu'en dise Philodème, Néoptolème n'a pu le méconnaître. Ce qu'il aura dit seulement, c'est que pour le ποίημα c'est au point de vue de la forme qu'on se place de préférence sans négliger le reste. Mais d'où viennent à M. Immisch ces lumières qui lui permettent de mieux lire dans la pensée de Néoptolème que Philodème, de substituer au μόνον si explicite de ce dernier un « de préférence » ? On ne le voit pas, car on n'a pas le droit de déclarer que Néoptolème « n'a pas pu » négliger ce que l'on considère soi-même comme une évidence et qui, en fait, n'en est nullement une.

A-t-on le droit aussi de méconnaître le parallélisme évident entre les deux critiques de Philodème, celle sur le ποίημα et celle sur la ποίησις ? Or il semble bien que M. Immisch soutienne que l'ὑπόθεσις de la première phrase soit autre chose que les διανοίαι κτλ de la seconde puisqu'il paraît dire, dans une phrase particulièrement obscure que la pensée de Néoptolème serait que pour

le ποίημα ces διανοίαι s'effacent devant la λέξις, que pour la ποίησις ces mêmes διανοίαι s'effacent devant l'ὑπόθεσις[1]. Or pour le dernier point, seule une violence inexplicable faite au texte permet de faire passer le ἀλλὰ μὴ τὰς διανοίας de la phrase qui concerne le ποίημα à la phrase précédente qui concerne la ποίησις, et qui est même séparé de l'autre par deux lignes de texte !

Nous voyons enfin mal comment des analyses qui précèdent et qui ne nous ont pas semblé toujours exactes, M. Immisch tire les conclusions très générales d'après lesquelles la ποίησις serait *die Dichtung im allgemeinen* et concernerait aussi bien le fond que la forme. Nous accordons que l'ὑπόθεσις qui relève de la ποίησις met en valeur les facultés inventives et créatrices de l'activité littéraire. Mais nous ne voyons pas ce qui peut nous fonder à admettre que la ποίησις s'occupe aussi de la forme, si ce n'est l'interprétation arbitraire des critiques de Philodème, interprétation que nous rejetons formellement.

Ce que M. Immisch conclut pour le ποίημα ne nous paraît pas mieux fondé. On ne voit pas ce qui l'amène à y voir une partie traitant des genres déterminés, et cela encore au double point de vue de la forme et du fond. Il n'est pas question de genres dans le texte de Philodème. Dans les phrases litigieuses, il n'est même pas question de ποίηματα au pluriel, mais de ποίημα au singulier. Ou nous nous trompons fort, ou l'idée de voir dans le ποίημα une théorie des genres repose surtout sur le désir d'appliquer à la seconde partie de l'*Art poétique* la catégorie du ποίημα. M. Immisch avait vu que si on donnait à ce mot le sens de « forme » c'était des plus difficile. Et en cela il avait raison contre M. Rostagni. Mais on n'a pas le droit pour autant d'abandonner cette définition qui est celle qui ressort le plus naturellement du texte de Philodème. Procéder autrement c'est commettre la pétition de principe que nous dénoncions plus haut. Elle est dans ses effets d'autant plus malheureuse que : 1° nous ne croyons pas qu'il soit à proprement parler question de genres dans la seconde partie de l'*Art poétique* ; 2° comme nous le montrons plus loin, l'ordre ποίησις — ποίημα qui impose à M. Immisch des prodiges de subtilité pour accorder Horace et Néoptolème ... *n'est pas celui de Néoptolème.*

Il nous paraît ainsi qu'il faut continuer à entendre les deux

1. p. 15, « Mir scheint, am besten wird den gegebenen Daten die Annahme gerecht, Neoptolemos habe die von Philodem mit μόνον übertreibend bezeichnete Zuordnung... in Wahrheit so gemeint : die aufgezählten Dinge (τὰς διανοίας usw.) treten hüben und drüben zurück vor dem jeweils *herrschenden* Begriff, in der ποίησις von dem der ὑπόθεσις, im ποίημα vor dem der σύνθεσις τῆς λέξεως. »

mots en question, comme l'avaient fait MM. Jensen et Rostagni. Pas tout à fait cependant. Car il nous semble qu'il faut tenir compte à leur sujet d'autres textes que du papyrus d'Herculanum. Certes aussi bien M. Rostagni que M. Immisch se sont souvenus que la distinction ποίησις et ποίημα nous était déjà connue par des critiques et des grammairiens. Mais ont-ils tiré tout le parti possible de ce fait ? Parmi ces textes un certain nombre oppose simplement ποίησις et ποίημα comme le tout et la partie. Ποίησις désigne une œuvre étendue comme l'*Iliade*, ποίημα une partie d'une telle œuvre, et sur l'étendue de ces parties les divers auteurs ne sont pas du même avis [1]. En apparence cette distinction grossière n'a rien à voir avec les analyses plus subtiles de Néoptolème. Bien mieux il semble même que Philodème adopte cette distinction pour son propre compte et l'oppose à Néoptolème [2].

Mais parmi ces textes sur ποίησις et ποίημα, il en est deux qui ne nous donnent pas ou ne nous donnent pas seulement cette grossière distinction fondée sur le plus ou moins de longueur. Le premier est du célèbre stoïcien Posidonius d'Apamée et il vient d'un ouvrage qui traitait de l'expression [3]. Le ποίημα y est essentiellement caractérisé par la λέξις « selon un rythme ou un mètre », « qui sort des limites du raisonnable avec un certain air orné ». « La ποίησις est un ποίημα qui a un sujet et une signification et qui présente une imitation des choses divines et humaines ». M. Immisch remarque lui-même que cette façon de présenter les choses ressemble beaucoup au premier abord à celle de Néoptolème, si on interprète celui-ci dans le sens de MM. Jensen et Rostagni [4]. Et de fait il y a accord pour le ποίημα et l'expression si on songe que la σύνθεσις τῆς λέξεως, quand il s'agit d'un poète, est notamment caractérisée par la présence de rythmes et de mètres. Mais il y a accord aussi en ce qui concerne la ποίησις. Nous venons de proposer pour ὑπόθεσις la traduction par *argumentum*, de préférence à celle de fond qui nous

---

1. Diomède (*Gram. Lat.*, éd. Keil, I, p. 473, 47) ; Marius Victorinus (*Gram. Lat.*, VI., p. 56, 18 sq.) ; Lucilius, V. 338 sq. Marx ; Aphtonios, R.G.I., p. 60 W II, p. 22. 3 ; Hermogenès, *ibid.*, p. 16 W, p. 4 Sp. ; Eustathe, *praef. ad Iliad.* A p. 6, 22 ed. Rom..

2. Immisch, *op. laud.*, p. 10.

3. Ap. Diogène Laërce, VII, 60 (Nous donnons le texte corrigé par Marx, éd. de Lucilius, t. II, p. 130) ποίημα δέ ἐστιν ὡς ὁ Ποσειδώνιός φησιν ἐν τῇ περὶ λέξεως εἰσαγωγῇ λέξις ἔμμετρος ἢ ἔνρυθμος μετὰ σκευῆς, τὸ λογοειδὲς ἐκβεβηκυῖα <διὰ> τὸ ἔνρυθμον· <ποίημα> δὲ εἶναι τὸ Γαῖα μεγίστη καὶ Διὸς αἰθήρ, ποίησις δέ ἐστι σημαντικὸν ποίημα, μίμησιν περιέχον θείων καὶ ἀνθρωπείων.

4. *Op. laud.*, pp. 10-11.

paraît moderne et trop vague. Posidonius parlait-il d'autre chose, quand pour caractériser la ποίησις, il dit que celle-ci comporte une signification et qu'il précise et qu'il définit ce qu'il entend par là? Il le précise et le définit dans un sens (du reste tout à fait aristotélicien) par l'imitation des choses divines et humaines : nous pourrions dire en latin par la présence d'une *fabula* et d'un *argumentum*, en grec par celle d'un μῦθος et d'une ὑπόθεσις, ou encore simplement d'une ὑπόθεσις au sens large. La définition, on le voit, se réfère surtout à l'épopée ou au théâtre, dont M. Rostagni a si bien montré qu'il était pour Aristote et pour toute la critique issue de lui la poésie elle-même.

Mais il y a plus : Posidonius établit un rapport entre ποίησις et ποίημα qui n'est pas seulement celui d'une antithèse ; il nous dit que la ποίησις n'est qu'une espèce de ποίημα, celle qui comporte un sens, un sujet, ou pour être plus exact, que la ποίησις consiste à donner au ποίημα une détermination supplémentaire. Mais nous avons vu, avec M. Rostagni, que telle est exactement l'attitude de Néoptolème, qui, lui, subordonnait aussi le ποίημα à la ποίησις, qui déclarait qu'il ne pouvait y avoir ποίησις sans ποίημα.

L'autre texte antique qui ne se contente pas pour ποίημα et ποίησις de la distinction entre partie de l'œuvre et œuvre entière est un fragment des *Satires Ménippées* de Varron [1]. C'est à tort que M. Immisch le range simplement avec les auteurs qui se fondent sur le plus ou moins d'étendue de l'œuvre. Varron nous dit que le *poema* c'est « l'expression selon des rythmes » ; il ajoute : « c'est-à-dire un certain nombre de mots réunis ensemble selon une règle en une certaine forme » et conclut : ainsi on appelle *poema* une épigramme, un distique. La *poesis* est un sujet ayant une continuité, par exemple l'*Iliade* d'Homère, les *Annales* d'Ennius. Enfin la *poetice* est l'art de ces choses, c'est-à-dire à la fois de la *poesis* et du *poema*.

On remarque tout de suite que Varron s'accorde avec Néoptolème et Posidonius pour rattacher au ποίημα, l'expression en vers et confirme même notre identification de la σύνθεσις τ. λ. de l'un avec la λέξις ἔνρυθμος de l'autre. En effet il explique les mots « lexis enrythmos » par une périphrase latine de la σύνθεσις : *uerba plura modice in quandam coniecta formam*. Même accord en ce qui concerne la ποίησις : celle-ci est définie essentiellement

1. Varron, *Satires Ménippées*, fgt. 390 Bücheler : « Poema est lexis enrythmos, id est uerba plura modice in quandam coniecta formam, itaque etiam distichon, epigrammation uocant poema. Poesis est perpetuum argumentum ex rythmis, ut Ilias Homeri et Annales Enni. Poetice est ars earum rerum. ».

par l'*argumentum*, qualifié ici pour plus de clarté de *perpetuum*, par l'*argumentum* qui donne à une œuvre étendue l'unité d'un sujet. Même accord enfin sur les rapports entre la ποίησις et le ποίημα : si celui-ci est une expression selon des rythmes, l'*argumentum*, la trame de l'œuvre est réalisée au moyen de rythmes, *ex rythmis*. Il n'y a pas ποίησις sans ποίημα.

Le moment est venu d'insister sur ce dernier point, parce que nous y trouvons, croyons-nous, l'explication de l'origine de la distinction fondée sur la seule étendue qui est celle des grammairiens grecs et latins tardifs, distinction qui est déjà celle d'un esprit encore inexpert dans les subtilités de la pensée grecque : Lucilius. C'est là aussi que nous trouvons la clé des reproches que Philodème fait à Néoptolème, ou tout au moins de certains d'entre eux.

Varron, après avoir défini le *poema* par la *lexis enrythmos*, à notre étonnement le définit par ce qui nous semble une certaine sorte d'œuvres, les distiques et les épigrammes, et ce faisant, il nous rappelle Lucilius qui a lui aussi l'exemple du distique, en outre celui de l'*eidyllion* et de la lettre en vers[1]. Faut-il penser que Varron mêlerait plus ou moins deux conceptions différentes en une seule ? On remarquera que l'allure de la citation, qui se présente comme un sec résumé ne donne pas l'impression d'une méditation ou d'une refonte personnelle : Varron redit et n'innove pas. Mais on remarquera surtout que ce que nous avons établi des rapports du ποίημα et de la ποίησις nous aide à comprendre comment l'un peut être identifié à une partie d'œuvre ou à une œuvre courte, l'autre à une œuvre longue. C'est que pour écrire un distique, point n'est besoin de faire intervenir la faculté de concevoir le sujet ; il n'y a pas d'*argumentum*. Par contre l'*argumentum* d'une œuvre poétique véritable ne se réalise que dans une succession de vers, d'expressions qui relèvent du ποίημα.

On peut penser que c'est là concevoir les choses d'une manière assez ambiguë, et même un peu confuse. Nous n'en disconvenons pas. Nous croyons que c'est même justement ce que Philodème reproche à Néoptolème. Philodème pour sa part aime mieux définir la ποίησις et le ποίημα simplement par l'étendue[2]. Mais cela ne signifie point, comme l'a cru M. Immisch, que Néoptolème ne les définissait pas *aussi* par là. Cela signifie même tout le contraire. Mais Néoptolème mettait en rapport cette con-

1. Le passage est intéressant pour la question de l'épître en vers.
2. XI, 31 sq.

sidération fort claire de l'étendue plus ou moins grande avec la mise en jeu de facultés différentes dans les deux cas. Philodème trouve ces rapports obscurs et peu exacts : il croit pouvoir montrer que quelle que soit l'étendue de l'œuvre, qu'il s'agisse de l'œuvre dans son ensemble ou dans ses parties, de ποίησις ou de ποίημα, les facultés mises en jeu sont les mêmes.

Reprenons la phrase sur la ποίησις, où M. Rostagni a justement relevé que le génitif absolu « alors que le ποίημα et tout le reste appartient aussi à la ποίησις » est du Néoptolème opposé à Néoptolème. Au Néoptolème qui définit la ποίησις par la seule faculté d'organiser le sujet, Philodème oppose celui qui reconnaît que le ποίημα entre comme un élément dans la ποίησις. Mais quel genre d'élément ? Philodème le précise aussitôt par une phrase fort claire : la ποίησις c'est par exemple *l'Iliade*, le ποίημα ce sont les trente premiers vers de *l'Iliade*[1]. Sans doute la phrase est à l'indicatif, Philodème fait sienne cette partie de la définition ; mais elle développe et précise le génitif absolu de la phrase précédente et par suite elle remonte aussi à Néoptolème.

Nous arrivons ainsi sur le sens des mots ποίημα et ποίησις chez Néoptolème aux conclusions suivantes : le ποίημα c'est la faculté de l'expression poétique, de la σύνθεσις τῆς λέξεως, de la λέξις ἔνρυθμος. Comme cette faculté suffit à réaliser de courtes œuvres ou les parties, prises une à une des œuvres importantes, des œuvres véritables, ποίημα sert aussi à désigner ces courtes œuvres ou ces parties. La ποίησις est la faculté de concevoir le sujet, c'est-à-dire l'*argumentum*, l'ὑπόθεσις des grandes œuvres. Il ne peut y avoir ποίησις sans ποίημα, parce qu'il ne peut y avoir de grande œuvre qui ne consiste en un ensemble de parties.

Comme on le voit, le propre de cette division de la poétique est de se refuser à mettre sur le même plan le travail de celui qui écrit un court poème et de celui qui s'élève jusqu'à l'épopée où à la tragédie. Quand on y réfléchit, elle ne laisse pas que d'avoir quelque fondement : faire quelques beaux vers ne demande nullement les mêmes qualités que faire un grand poème. Psychologiquement on peut même dire qu'un distique ne naît point comme naît une tragédie. Celle-ci s'organise d'abord plus ou moins sur un plan d'ensemble. Le distique et même des poèmes plus étendus naissent souvent d'un premier vers que

1. Θαυμα[στὸ]ν δ'αὐτοῦ καὶ [τὸ] τῆς ποήσεω[ς] εἶναι τ[ὴ]ν ὑπόθεσιν [μό]νον καὶ τοῦ ποήματο[ς καὶ] πάντων ὅλως τῆς πόησ[ε]ως ὄντων· ἡ μὲν [γὰ]ρ ποήσις καὶ π[όημά γ'ἐστιν] οἷον ἡ Ἰλι[άς], οἱ δ[ὲ πρῶτοι] στίχοι τρι[άκ]οντα τα[ύ]της ποήμα μ[έ]ν οὐ μέντοι ποί[η]σις. On notera le parallèle ἡ μὲν [γὰ]ρ πόησις καὶ π[όημά γ'ἐστιν] et ποίησις δέ ἐστι σημαντικὸν ποίημα (Posidonius).

d'autres suivent, qui sortent, pour ainsi dire, de lui. Et peut-être les critiques scolaires qui recherchent le « plan » d'une élégie, comme d'autres celui d'une tragédie, gagneraient-ils à apprendre à l'école de Néoptolème de Parion qu'il ne s'agit pas de faits du même ordre...

II

Ces définitions de ποίημα et de ποίησις dominent-elles le plan de l'*Art poétique* ? Avant de nous le demander, nous avons une constatation importante à faire ; c'est que ce plan, si plan il y a, ne peut être celui que MM. Jensen, Rostagni et Immisch, d'accord sur ce point, se sont efforcés de retrouver. Ils font tous en effet se succéder dans cet ordre, les trois termes qui définissent les trois parties de la poétique : ποίησις, ποίημα, ποιητής. Or cet ordre n'était pas celui de Néoptolème.

Nous pensons qu'il a dû s'imposer comme malgré eux aux critiques, qui avaient identifié ποίησις et fond, ποίημα et forme. Déjà Norden, dans un article qui a eu une grande influence avait imaginé pour la Poétique la division en *ars* et *poeta* que le papyrus parut avoir confirmée, qu'il confirme en effet[1]. Mais Norden qui devait son idée maîtresse à la technique de la rhétorique, crut que cette technique pouvait encore offrir les idées secondaires et les subdivisions de l'*ars*. La rhétorique se divise en gros en invention et en élocution, la disposition pouvant se rattacher soit à l'une, soit à l'autre. Ainsi pour la poétique a-t-on été amené presque malgré soi à penser que la ποίησις visant le fond et jouant le rôle de l'invention devait précéder le ποίημα qui vise la forme et se rapproche de l'élocution.

Mais que cet ordre, qu'on s'est laissé ainsi suggérer par une analogie bien tentante, n'était pas celui de Néoptolème, on peut le prouver de deux manières : d'abord par les témoignages, ensuite par la vraisemblance, tirée des conceptions que Néoptolème se fait de ποίημα et de ποίησις.

Tous les critiques anciens qui font la distinction entre ποίημα et ποίησις, notamment Posidonius et Varron, dont nous avons vu les rapports étroits avec Néoptolème, parlent d'abord de ποίημα et ensuite de ποίησις. Comment croire que ce schéma qui s'impose à eux presque tyranniquement n'est pas celui de Néoptolème ? Parmi eux, Varron est particulièrement précieux, non pas seulement parce qu'il est celui qui reflète le mieux la con-

1. Ed. Norden, *Die Composition und die Literaturgattung der horazischen Epistula ad Pisones* (Hermes, XL (1905), p. 481-582).

ception un peu ambiguë du critique de Parion, mais parce qu'il semble bien présenter les trois termes. Après avoir défini *poema* et *poesis*, Varron définit *poetice* en disant qu'elle est l'*ars* de ces deux choses. Or nous avons relevé plus haut les critiques que Philodème fait de l'usage du mot ποιητική tel que Néoptolème l'employait ; et nous avons indiqué que ces critiques supposaient que ce dernier désignait par ποιητική la troisième partie, celle du « poète ». L'ordre de Varron est donc dans ses trois termes celui de Néoptolème.

Mais à ces témoignages extérieurs au texte de Philodème il faut joindre celui-ci. La phrase capitale, où cet auteur s'étonne qu'on fasse du *poète* une catégorie mise à part sur le même rang que ποίημα et ποίησις énumère justement dans cet ordre ces deux termes [1]. En fait l'ordre avait quelque chose de stéréotypé : un autre fragment de Philodème, cité par M. Rostagni et qui concerne Andronénidès, semble montrer que celui-ci aussi usait de la même suite [2].

Aux témoignages s'ajoute la vraisemblance, qu'il est permis de tirer du sens des deux mots, tel que nous l'avons défini. Il peut y avoir ποίημα sans ποίησις ; il ne peut y avoir ποίησις sans ποίημα. De là suit qu'on ne peut guère traiter de la ποίησις qu'après avoir traité du ποίημα, tandis que l'ordre inverse n'est guère concevable. On imagine mal qu'après avoir discouru par exemple de la conception des caractères, le critique parle des règles du distique. La vraisemblance interne s'ajoute donc aux témoignages externes. Ce n'est même point là, croyons-nous, une supposition de notre part : Néoptolème en effet disait dans une formule que Philodème critique très vivement [3] que les ποιήματα ont « le premier rang » ou la « première place » parmi les parties de la poésie.

Sur la valeur de ce πρωτεύειν les interprètes de Philodème ne sont pas d'accord. M. Jensen l'entend d'une prééminence, d'une différence de valeur au profit du ποίημα [4]. La partie qui le concerne serait la plus importante de la poétique, ou tout au moins celle qui aurait le plus d'ampleur et de développement. M. Immisch croit qu'il s'agit d'une priorité dans le temps, dans l'histoire ; dans celle de la poésie comme dans la pratique du poète,

1. Col. XI, 5-11.

2. Cratès aussi si on admet la restitution de Jensen : ἀπο]φηναμένου [τοῦ Κρά]-τητ[ος. . . τὸν ποιητὴν [καθάπερ] Ἀνδρομενίδης τότε πόημα[τήν τε ποίησιν εἶ]δος ἡγεεῖ-[σθαι] τέχνης. (HV² IV 200 = fig. 67 Hausrath) cf. Rostagni, *Riv. di Filol.*, 1923, p. 418.

3. Col. XII, 26-27 πρ[ωτεύ[ει]ν τ[ῶν] εἰδ[ῶν] τὰ ποιήματα.

4. Jensen, p. 107. De même Rostagni, *Riv. di Filol.*, 1924, p. 4.

les genres particuliers (τὰ ποιήματα) apparaissent avant le concept purement théorique de la poésie [1]. Mais comme il le note lui-même, la polémique de Philodème consiste justement à se demander s'il s'agit d'une prééminence ou d'une priorité [2]. Il faut donc supposer que Néoptolème laissait quelque obscurité à cet égard. Son texte ne permettait pas de trancher la question, car sinon, on ne comprendrait pas comment Philodème pouvait se la poser.

Il nous semble que notre explication des rapports du ποίημα et du ποίησις fournit la clé du πρωτεύειν τῶν εἰδῶν. La faculté de l'expression poétique comme telle précède et dans le temps et logiquement celle de la conception des grands sujets. Cette explication n'était cependant pas donnée formellement par Néoptolème ; il se contentait de dire : πρωτεύει τῶν εἰδῶν. Mais pourquoi le disait-il ? N'est-il pas hautement vraisemblable que c'était pour expliquer qu'il traitait en premier lieu du ποίημα ? On peut même dire que c'est là une certitude, si on se rappelle ce que dit Aristote, au début de sa *Poétique* : « ... et selon l'ordre naturel, nous traiterons d'abord de ce qui vient en premier lieu [3]. »

Ainsi témoignages, vraisemblance interne sont entièrement d'accord pour nous enseigner que l'ordre suivi par Néoptolème était ποίημα, ποίησις, ποιητής. Où a-t-il puisé l'idée de cette division singulière ? Nous voudrions indiquer ici une hypothèse. On connaît la théorie célèbre des quatre causes, chez Aristote. Cause matérielle, cause formelle, cause finale, cause efficiente sont nécessaires pour rendre entièrement raison de la statue, de l'œuvre d'art. La cause matérielle, le bois ou le marbre dont elle est faite ne ressort à aucun degré de l'art et de l'activité créatrice. Il faut donc la laisser de côté. Mais les trois autres causes ne sont-elle pas justement les trois termes de la division de Néoptolème ? Pour le dernier d'entre eux, il n'y a pas de doute. La cause efficiente de la statue est le sculpteur ; de même celle du poème est le poète. Reste la cause formelle et la cause finale. Un passage de Suétone, dont on fait remonter l'inspiration au péripatéticien Théophraste donne précisément de ποίημα, une étymologie qui fait de lui essentiellement la forme [4]. L'ὑπόθεσις ne jouerait-elle pas le rôle de la fin ?

1. Immisch, p. 17.

2. XII, l. 38 sq. εἰ[δ'] ἔ[φη τὸ ποίημα τ]ῇ τ[άξει] προῶτ[ο]ν εἶναι, ξένως [ἐ]λάλει [π]αντάπασιν. εἰ δ[ὲ] το βέλ[τι]στον, πῶς μᾶλλον τῆς ποήσεως, ἢ καὶ τοῦτο [π]ροσῆψεν.

3. *Poétique*, p. 1447 a. La traduction est la traduction Hardy (*Coll. des Univ. de France*).

4. *De poetis*, p. 290, Roth. (= Isidore, *étymol.* 8, 7) : Id genus quia forma quadam efficitur, quae ποιότης dicitur, poema uocitatum est.

III

Est-il permis de tirer quelque secours de nos analyses pour l'étude de l'*Art poétique*? Peut-être, et cependant nous ne pouvons nous défendre vis-à-vis de nous-mêmes de quelque scepticisme. Quand il a été si facile de découvrir dans l'œuvre d'Horace l'ordre ποίησις — ποίημα ... qui n'était pas celui de Néoptolème, nous sera-t-il aussi aisé d'y démêler l'ordre inverse ? Or il nous semble que oui, mais c'est justement ce qui nous inspire quelque inquiétude...

Il nous paraît que les vers 46 à 118 correspondent assez bien à la partie qui traite de la λέξις [1]. M. Rostagni l'entend ainsi, et M. Immisch y voit sans doute une partie de la ποίησις, mais dans la ποίησις ce qui concerne selon lui la forme, et il donne à cet ensemble le titre de τόπος λεκτικός.

De même il nous semble — et c'est ici que nous croyons retirer le bénéfice de notre rectification en ce qui concerne la suite ποίημα — ποίησις — que les vers 119 à 201 traitent de l'*argumentum*, de la manière de concevoir et d'organiser le sujet des grandes œuvres. M. Immisch a fort bien souligné contre M. Rostagni qu'il n'y est nullement question de forme et d'expression. Lui-même veut y voir une théorie des genres mais en fait de genres, un seul serait traité : le genre dramatique, ce qui ne laisse pas que de surprendre [2]. En fait il nous semble qu'il n'est pas plus question de genres que dans la *Poétique* d'Aristote. Certes Horace paraît ne songer qu'au théâtre, mais c'est que, comme l'a montré admirablement M. Rostagni, depuis Aristote, le théâtre est moins un genre déterminé que la poésie elle-même [3].

Au début de cette seconde partie de l'*Art poétique*, on lit :

> *Aut famam sequere aut sibi conuenientia finge*
> *Scriptor.*

Nous trouvons là la désignation de l'ὑπόθεσις sous sa double forme, signalée par M. Immisch : sujets empruntés à la fable (μῦθος), sujets imaginés de toutes pièces par le poète (ὑπόθεσις).

---

1. Noter le vers 99 : *Non satis est pulchra esse* poemata ; *dulcia sunto.* Cf. le passage du Pseudo Longin (cité par Immisch, p. 63) : περὶ συνθέσεως, 10, 52 δοκεῖ μοι δύο ταῦτ' εἶναι <τὰ> γενικώτατα, ὧν ἐφίεσθαι δεῖ τοὺς συντιθέντας μέτρα τε καὶ λόγους, ἥ τε ἡδονὴ καὶ τὸ καλόν. Les qualités qu'Horace réclame ici ressortent bien de la σύνθεσις ! Et ce sont celles des *poemata*.

2. *Op. laud.*, p. 120.

3. *L'arte poetica*, pp. XLI et sq.

Tout ce qui suit traite des caractères (προσωποποιαι de Néoptolème). Mais qu'on remarque à quel point de vue ; il est question des caractères comme élément de la fiction, de l'*argumentum* et l'on remarquera à cet égard des formules significatives par leur valeur générale . « Si *quid* inexpertum scaenae committis... » (vers 125) ; « Difficile est proprie *communia* dicere... » ; « publica *materies* priuati iuris erit ». Il est notable certes que pour Horace la fiction consiste surtout à imaginer des caractères et non, comme c'était le point de vue d'Aristote, des événements, des πράγματα[1]. Il y a là un renversement dont il serait sans doute fort utile de rechercher les raisons. Il nous suffit ici de noter que pour Néoptolème les προσωποποιαι sont bien une partie essentielle de l'ὑπόθεσις[2].

Il nous semble que toute la partie qui s'étend jusqu'au vers 201 concerne la manière d'organiser l'*argumentum*. Comme il est naturel, il est question d'abord du début, de la manière d'introduire les sujets. Souvenons-nous que pour Néoptolème l'ὑπόθεσις comprend les τάξεις. Qu'il ne s'agisse pas ici de style, mais du fond et des faits, le fameux principe « *in medias res* » suffit à l'établir. Et c'est toujours aux faits, que s'applique un précepte comme celui des vers 150-151.

> *Atque ita mentitur, sic ueris falsa remiscet*
> *Primo ne medium, medio ne discrepet imum.*

où il est demandé une action cohérente et une. Le *mentitur* rappelle le *finge* du début et montre que nous sommes toujours dans le domaine de l'ὑπόθεσις.

Il est ensuite question à nouveau des caractères. Et c'est là quelque chose qui a souvent étonné. Un peu de désordre ne nous surprendrait point de la part d'Horace, et nous ne sommes pas de ceux qui pensent qu'il a suivi sans cesse et partout Néoptolème. Cependant, on notera qu'il n'est plus question des caractères à un point de vue aussi général. Ici ce n'est plus la fiction dans son ensemble, à laquelle Horace songe, mais à sa mise en œuvre. Il s'agit surtout, on le sait, de sauvegarder dans la peinture des caractères, les vérités psychologiques qui ont trait aux âges de la vie.

Les vers 170-188 traitent du récit dramatique, de ce qui doit

---

1. *Ibid.*, p. XLIV « e qual è l'oggetto della mimesi ? Non tanto le passione, i sentimenti, i caratteri, quanto il *mito* : ossia l'intreccio dei fatti, il contenuto pragmatico, l'elemento novellistico. » Cf. Immisch. *loc. laud.*

2. Ce développement se subdivise du reste en μῦθος (V. 120-124), ὑπόθεσις (V. 125-128), comparaison de l'un et de l'autre (V. 128-135).

être raconté et non représenté sur la scène : il est donc toujours bien question de la structure de l'œuvre, comme il en est question pour la distribution de la matière en actes (vers 188-193), comme il en est question enfin pour le chœur dans le passage qui va du vers 193 au vers 201. On remarquera en effet que ce qui le concerne ne vise nullement la forme, la métrique, mais le rôle qu'il doit jouer dans l'action, le personnage qu'il doit y tenir, et cela encore rentre soit dans les πράξεις soit dans les προσωποποίαι où Néoptolème voit des éléments constitutifs de l'ὑπόθεσις.

Ainsi à la condition de ne pas rechercher plus de rigueur que n'en comporte la libre allure d'Horace, on peut penser qu'il a tissé ses broderies sur le canevas que lui offrait Néoptolème. De même il est vraisemblable depuis l'article de Norden, que dans la dernière partie de l'œuvre, il est traité du « poète ».

On remarquera qu'il reste à rendre raison du début et des vers 201 à 302. Le début, ce sont des considérations très générales sur l'unité nécessaire à l'œuvre d'art, et M. Rostagni veut y voir tout ce qui concerne la ποίησις. En fait, il dépasse les cadres de Néoptolème. Il n'y est pas question de l'*argumentum*, et il suffit de le rapprocher de la page d'Aristote sur la σύστασις τῶν πραγμάτων dont on veut le croire inspiré pour que la différence éclate. L'unité qu'il réclame n'est pas celle du sujet, mais celle de l'œuvre elle-même. A vrai dire il s'agit moins de cohérence dans le fond, de ce à quoi Horace fera allusion dans les vers

Atque ita mentitur...

que nous avons cités plus haut, que d'une certaine homogénéité qui vise aussi bien la forme que le fond, et comme l'a finement noté M. Immisch, d'une homogénéité dans le grand et dans le sublime. De qui Horace s'inspire-t-il dans ces considérations préliminaires ? D'abord et avant tout sans doute de son propre sentiment. Mais s'il fallait à tout prix lui trouver quelque devancier, le passage célèbre de Platon que les commentateurs ne manquent pas de citer à son propos fournirait le meilleur parallèle ; on y trouve le même sentiment très général de l'unité organique de l'œuvre d'art, que l'on assimile à un produit de la nature, à un être vivant [1].

Ce qui suit le vers 201 pourrait à la rigueur être considéré comme la suite de la seconde partie, de ce qui concerne l'*argumentum*, mais il nous semble que le ton, le point de vue ne sont

1. Platon, *Phèdre*, p. 264 c.

plus les mêmes. Nous sortons du précepte pour entrer dans des considérations historiques sur le développement du théâtre. Sans doute à l'occasion Horace se préoccupera encore d'enseigner ; mais l'accent ne sera plus sur ce côté didactique. Dans cet exposé de nature plutôt historique, Horace mêlera étroitement les choses romaines aux choses grecques, comme M. Immisch l'a montré dans des pages qui sont parmi les meilleures de son livre si riche. Nous avons donc l'impression qu'ici il devait cesser de cotoyer Néoptolème, pour se lancer dans des eaux nouvelles. Des travaux comme ceux de Varron pouvaient l'y encourager, peut-être l'y guider.

Nous ne pousserons pas plus loin ces recherches sur ce que Néoptolème a pu suggérer à Horace : les bases solides font vraiment trop défaut, et l'on comprend le scepticisme qui reste celui de fort bons esprits. Cependant si on a égard à ce fait que Posidonius aussi bien que Varron, un Stoïcien aussi bien qu'un Académicien acceptent les définitions générales du critique de Parion, celui-ci prend dans l'histoire des idées une importance qui rend plus vraisemblable son influence sur Horace. A la condition de ne pas confondre influence et servitude, on a le droit très légitime de chercher chez Horace s'il ne reste rien des vues de Néoptolème ; et nous venons de voir en ce qui concerne le plan, qu'il semble en effet lui avoir quelque dette. Une dette qui ne lui est pas bien lourde, car le plan est assurément ce qui importe le moins avec un esprit aussi libre. Il est chez lui un cadre commode, une facilité, rien qui tienne profondément à l'essence de son message : des générations ont pu ne point le connaître, qui ont su pourtant tirer de l'*Art poétique* ses plus hautes et ses plus profitables leçons. Et nous voudrions que la philologie moderne ne confondit point avec la vie profonde des œuvres ses précaires et hypothétiques conclusions.

Pierre Boyancé.

ΥΦΕΙΡΠΕ ΓΑΡ ΠΟΛΥ

(Soph., *O. T.*, 786)

Les Anglais et les Américains, aussi bien des savants en Allemagne, n'ont pas compris ce passage, puisqu'ils l'interprètent « the rumour spread abroad » et « die Kunde schlich heimlich weiter » (Jebb, Campbell, Way, Sheppard, Storr, Young, Murray, Earle, Liddell and Scott, Musgrave, Nauck, Ellendt, Bruhn, Schneidewin et d'autres). Mais le poète n'a pas voulu dire que « the scandal spread and grew » ou « die Kunde verbreitete sich weit », et je tâcherai de démontrer que τὰ ψεύδη ἔλεγχον ἔχει. Si l'on peut établir définitivement le sens d'un passage, en l'étudiant soigneusement, minutieusement, et à fond — ἀξίαν τριβὴν ἔχει. Il y a bien des fausses notes dans nos éditions des tragiques grecs qui se sont transmises de génération en génération ; et, comme Gildersleeve a dit, il n'y a pas de ligne spéciale d'étude linguistique, pas de spécialité de recherche grammaticale qu'on ne puisse pas faire contribuer à l'appréciation esthétique.

Tout d'abord, πολύ n'est pas accusatif, mais nominatif, qui est employé précisément comme πολλή dans Eur. *Hipp.* 443 Κύπρις γὰρ οὐ φορητὸς ἦν πολλὴ ῥυῇ, et Ar. *Lys.* 1034 ῥεῖ μου τὸ δάκρυον πολύ. Cf. Hdt. 8. 138. 2 μέγας ἐρρύη, Thuc. 2.102.4 ῥεῦμά ἐστι μέγα καὶ πολύ, 2.52 ποταμὸς ἐρρύη μέγας, Eur. *Hipp.* 1 πολλὴ... κέκλημαι Κύπρις, 1220 πολὺς ξυνοικῶν, Esch. *Sept.* 6 εἷς πολὺς κατὰ πτόλιν, Eschin. 1.166 πολὺς γὰρ ὁ Φίλιππος ἔσται, Ar. *Av.* 488 ἰσχυσέ τε καὶ μέγας ἦν τότε καὶ πολύς, *Eq.* 760 ἕξει πολὺς καὶ λαμπρός, Hdt. 8.14 μέγας καὶ πολλὸς ἐγένεο, 8.158.1 Γέλων δὲ πολλὸς ἐνέκειτο, 8.59 πολλὸς ἦν ὁ Θεμιστοκλῆς, Thuc. 4. 22. 2 Κλέων δὲ ἐνταῦθα δὴ πολὺς ἐνέκειτο, 4. 34. 2, et le même usage dans le grec byzantin et moderne. Cf. le latin *multus* et l'italien « uomo da *molto* ».

Qu'est-ce qui tourmentait Œdipe ? ὁ λόγος τοῦ ὑπερπλησθέντος μέθῃ. Pourquoi ? ὑφεῖρπε γὰρ πολύ. (Cf. Hdt. 7.12.1 et 7. 3 E pour ἔκνιζε). La préposition ὑπό ne signifie pas *peu à peu*, mais *en bas*. L'injure de l'homme ivre a blessé le jeune prince, mais ce n'était pas une blessure légère, qui chatouillait l'épiderme ; elle était

profonde : comme nous disons métaphoriquement en anglais, « it got under his skin », ὑποδύετο, et, par conséquent, n'a pas disparu, mais ἔκνιζ' ἀεί. Cf. Hdt. 6.62.1. ἔκνιζε ἄρα τῆς γυναικὸς ταύτης ἔρως. Cet ὄνειδος était un ἄλγος qui ne descendait pas mollement dans son cœur mais cruellement dans la moelle de son âme, πρὸς ἄκρον μυελὸν ψυκῆς (Eur. *Hipp.* 253). Si ce n'était pas ainsi, l'impression se serait bientôt effacée. C'est que le reproche portait avec lui de la douleur — ὄνειδος καὶ ἄλγος μέγιστον (Hdt. 5.49.2).

Le verbe ὑφέρπειν, et son équivalent en prose ὑπιέναι, s'emploient régulièrement avec des substantifs, qui expriment des sentiments involontaires. De plus, ὑφέρπειν se trouve rarement — peut-être jamais — dans la prose classique avec la force de *clam serpere*, tandis que dans le sens de *subire* (animum) il se trouve fréquemment, et employé exactement comme ὑποδύνειν ὑποδύεσθαι : κ 398 πᾶσιν δ' ἱμερόεις ὑπέδυ γόος Esch. *Eum.* 842 τίς μ' ὑποδύεται πλευρὰς ὀδύνα ; Cf. ὑφ' ἦπαρ (Soph. *Ant.* 1315), ὑφ' ἦπαρ καὶ φρένας (*Fr.* 929)[1]. [1 Cf. aussi ἐπί (>< ὑπό) dans les mots suivants : ἐπίφλεβος, ἐπίφλεγμα, ἐπιδερμίς, ἐπιξαίνω, ἐπιξέω, ἐπιξηραίνω, ἐπιπόλαιος, ἐπιπολῆς, ἐπιπολάζων (>< ὑποβρύχιος), et ὑπό dans ὑποψηνίζω, ὕπουλος, ὑποχθόνιος]. Le verbe simple ἔρπειν (=ἔρχεσθαι) est principalement poétique. Ni ἔρπειν ni ὑφέρπειν ne se trouve dans Platon. Aristophane a, *Eq.* 673 et *Lys.* 129, ὁ πόλεμος ἑρπέτω, mais c'est un proverbe. Dans Eschyle *Prom.* 810 Prométhée dit à Io : παρ' ὄχθας ἕρφ' (= ἴθι). Mais ὑπέρχεσθαι s'emploie fréquemment exactement comme le poétique ὑφέρπειν au vers 786 de l'*Œdipe-Roi*, e. g. Hdt. 6.134.2 φρίκης αὐτὸν ὑπελθούσης, Η 215, Υ 44 τρόμος αἰνὸς ὑπήλυθε γυῖα. Cf. Esch. *Cho.* 464 τρόμος μ' ὑφέρπει, *Ag.* 270 χαρά μ' ὑφέρπει, Soph. *Ph.* 1231 ὥς μ' ὑπῆλθέ τις φόβος *El.* 928 θαῦμά τοί μ' ὑπέρχεται, Eur. *Med.* 57 ἵμερός μ' ὑπῆλθε, *Hipp.* 1089 [οὐ] οἶκτος σῆς μ' ὑπέρκεται φυγῆς, Lucian, *Anach.* 37 ὑποδύεται ταῖς ψυχαῖς ὁρμή. Œdipe dit à sa femme que τοῦτο ὑφεῖρπε, non pas ἐνεχρίμπτετο. Cf. l'emploi d'εἰσέρκεσθαι avec δέος, μένος, γέλως, ἔρως, ὑποψία, ἄλγος, et les expressions χωρεῖ πρὸς ἦπαρ δύη (Soph. *Ai.* 938), δῆγμα δὲ λύπης ἐφ' ἦπαρ προσικνεῖται (Esch. *Ag.* 792), ὄνειδος ἔτυψεν ὑπὸ φρένας, ὑπὸ λοβόν (*Eum.* 159).

Il ne s'agit donc pas d'un bruit qui court dans la ville, car « λόγον » se rapporte à l'insulte elle-même, aux paroles de l'homme πλεόνως οἰνομένου. Il n'y a pas d'allusion, même indirecte, à une γῆρυς, φήμη, φάτις, βάξις, ou à un λόγου διεσκεδασμένου ἀνὰ τὴν πόλιν (Hdt. 4.14). Il n'y a qu'un exemple de ὑφέρπειν = *se répandre*, autant que je sache, et cet exemple se trouve dans un auteur qui a vécu huit siècles après Sophocle. [Il est pos-

sible que le vir doctus Libanius se soit souvenu de ce même passage, et qu'il se soit mépris sur le sens des paroles comme les savants du dix-neuvième et du vingtième siècle]. En outre, si ὑφεῖρπε voulait dire *late serpebat*, on s'attendrait à quelque chose comme μακράν (Eur. *El.* 754), πόρρω, ou ἑκάς, au lieu de πολύ. Cf. Hdt. 3.133.1 ἐνέμετο πρόσω, 4.113.1 ; 4. 7. 3 ; 4. 204. Ou bien il faudrait une préposition comme ἐπί : Xen. *An.* 4. 2. 9 ἐπὶ πολύ, Hdt. 2. 32. 2, Thuc. 1. 50. 2 ; 4.3 ; 6. 37. 2 οὐκ ἐπὶ πολύ... ἐξιόντες et souvent.

Mais la preuve suprême de la justesse de mon interprétation, c'est le fait qu'elle ne se trouve pas en désaccord avec le contexte, et outre cela elle s'accorde parfaitement avec le caractère d'OEdipe dans la tragédie d'un bout à l'autre. C'est justement sur une âme comme la sienne qu'un tel « mot » influerait πολύ. La moindre chose, même un mot dit au hasard par un ivrogne, le jette dans l'abattement, et son cœur est abreuvé de fiel. Il s'abandonne à la colère, parle et agit *ab irato*.

Ce qu'OEdipe veut savoir, c'est la vérité à tout prix. C'est le désir de *savoir* qui le pousse à aller à Delphes pour renseignements ; et il ne revient pas à Corinthe parce qu'il a peur qu'il ne se marie avec sa mère et qu'il ne tue son père, non pas parce que il craint que le peuple ne le traite avec mépris — ce qui montre définitivement, il me semble, qu'il avait toujours considéré ce que l'homme avait dit comme des mots frivoles d'un bavard qui était gris — κατιόντος τοῦ οἴνου ἐς τὸ σῶμα ἐπαναπλώειν ἔπεα κακά. Il est allé d'abord, naturellement, à sa mère pour apprendre la vérité, comme Demaretus, roi de Lacédémone (Hdt. 6.68) : κατικέτευε... φράσαι μοι τὴν ἀληθείην τίς μευ ἐστὶ πατὴρ ὀρθῷ λόγῳ. Ensuite il est allé à son père. Tous les deux se sont fâchés contre l'homme qui avait fait insulte à leur fils ; et OEdipe ne doute pas. Mais chaque mot qu'il écoute au sujet de son origine l'intéresse profondément. Cf. 437 f. et 1170. Mais il ne croyait point qu'on pourrait lui dire : ἄλγησον ἦπαρ ἐνδίκοις ὀνείδεσιν (Esch. *Eum.* 135). Cependant il ne pouvait pas se défaire de la pensée, car *verbum in pectus altius quam quisquam ratus* (Salluste, *Jug.* 11), et ce mot de l'homme ivre le tourmentait sans cesse, lui causait des douleurs, ἄλγη. Et ce sont précisément des verbes comme ὑποδύεσθαι, ὑπέρχεσθαι, εἰσέρχεσθαι qui se trouvent le plus souvent employés avec ἄλγος, e. g. Esch. *Pers.* 846, *Eum.* 843, Eur. *I. A.* 1580. Mordu par le petit serpent dans son cœur OEdipe ἐκνίζετο ἀεί.

Earle dit : « the taunt spread widely by means of gossip and poisoned people's minds against OEdipus as future king ».

Mais il n'y a point d'allusion aux bavardages ni aux empoisonnements dans toute la tragédie. Le fait est que les Corinthiens *désirent* qu'Œdipe devienne leur roi (939 f.). Il est même probable que le peuple aurait fait peu d'attention à un mot d'un étourdi sur leur prince. En tout cas les Corinthiens ne le considéraient pas comme un παῖς πλαστός. Œdipe dit lui-même : ἡγόμην δ' ἀνὴρ | ἀστῶν μέγιστος τῶν ἐκεῖ (775 f.), σπουδῆς γε μέντοι τῆς ἐμῆς οὐκ ἀξία (778), et πῶς εἶπας ; οὐ γὰρ Πόλυβος ἐξέφυσέ με ; (1016), ce qu'il n'aurait pas dit, s'il croyait qu'il était un enfant supposé.

Liddell-Scott traduisent φθονερὸν ὑπ' ἄλγος ἕρπει dans Esch. *Ag.* 450 : « angry feelings creep abroad ». Mais le contexte de ce passage est bien différent. D'ailleurs, même ici ὑφέρπειν ne signifie pas *creep abroad* ; il veut dire *se glisser dans* (les cœurs du peuple), οἱ Ἀτρεῖδαι ἐπιφθόνως διέκειντο. Cf. ἐπιφθονέομεν (Hdt. 9.79). Wilamowitz traduit bien : « Bitterkeit und Groll schleicht sich wider die Atriden *ein* ». Ainsi une vipère s'est glissée et lovée dans le cœur d'Œdipe (ὑφεῖρπε, *serpebat et animum pungebat*). Les savants ont fait fausse route, et ils ne se sentent pas fourvoyés.

La signification du verbe ὑφεῖρπε dépend entièrement de ce qu'il faut considérer comme le sujet logique de la proposition. A quoi se rapporte τοῦθ' ? Evidemment à quelque chose qui a causé des douleurs >< τὰ μέν, qui ont causé du plaisir (ἐτερπόμην), par conséquent, à τοὔνειδος et à τὸ ἄλγος que le reproche a causé. Cf. Hdt. 5.49.2 ; 7.16. 2 ἔδακε λύπη. Œdipe se sent insulté, indigné, et vivement blessé ; il sent que cet affront est un outrage fait à sa dignité. En grec la pensée entière serait : τοῦτο τὸ ὄνειδος ὥσπερ ἄλγος μέγιστον ἐμαυτῷ ὑφ' ἧπαρ καὶ φρένας εἶρπεν, comme je l'ai toujours expliqué à mes classes. Masqueray traduit : « le mot avait pénétré profondément en moi », et il dit vrai, mais il ne dit pas toute la vérité : πολύ est adjectif, non pas adverbe : le mot pénétrait βαθύς τε καὶ πολὺς ἐν τῇ ψυχῇ (Platon. *Crat.* 194 *c*), ce qui est plus que « profondément ». Une blessure faite par une aiguille hypodermique peut être vive et profonde sans être grave, comme le peut être aussi la piqure d'un moustique, mais la blessure faite par le mot de l'homme ivre n'était pas une petite piqure ; elle était βαθεῖα. mais elle était aussi πολλή.

On peut parfois se lancer sur de fausses pistes ; l'important c'est de ne pas s'y obstiner. Jebb dit que πολύ « implies diffusion ». Mais dans le passage cité par lui (*O.C.* 305) le mot a la même signification que j'y donne au vers 786 de l'*O. T.* : πολὺ

(*renommé*) [illegible] τὸ σὸν | ὄνομα διήκει πάντας, car c'est πάντας qui exprime « diffusion » (*dans tous les bouches*). On ne peut pas dire avec La Rochefoucault : « Nos auteurs classiques sont riches de toutes les interprétations qu'ils permettent. Leur précision est d'autant plus admirable qu'elle ne se prétend pas exclusive ». On peut être sûr que Sophocle avait l'intention d'exprimer une pensée définie. On a parlé aussi de l'inconséquence des caractères dans la vie, tandis que les personnages du drame agissent exactement comme on aurait pu le prévoir, qu'ils sont artificiels et construits. La constance du caractère d'Œdipe a sans doute ses inconséquences. Il repasse en son esprit tous ses griefs, et de temps en temps il n'en sent plus la piqure. La crainte de soupçonner à tort le retient d'accuser personne. Souvent peut-être prend-il honte de ses soupçons et veut-il se persuader qu'il s'est trompé. Mais l'abominable serpent se déroule et se tord en son cœur. « Ce que l'homme a de plus profond, c'est sa peau », dit un auteur français. Mais ce qui trouble Œdipe a pénétré plus profondément, et a changé et dérangé sa vie qui a été si riante auparavant : πρὶν μοι τύχη | τοιάδ' ἐπέστη (776) *avant l'assaut de tel événement*, une phrase qui se rapporte au changement de sa vie, non pas à l'opinion que les Corinthiens pourraient avoir de leur prince désormais, car cet ἠγόμην (775) veut dire, à peu près, διητώμην (ἀνὴρ ἀστῶν μέγιστος). Cf. διαγωγή, δίαιτα. Œdipe devait τὴν δίαιταν τῆς ζόης μεταβάλλειν (Hdt. 1.157). Cf. Lys. 32.8. Soph., *O.C.* 928 ξένον παρ' ἀστοῖς ὡς διαιτᾶσθαι χρεών, 769 τοὺν δόμοισιν ἦν διαιτᾶσθαι γλυκύ, 1619 τὸ λοιπὸν ἤδη τοῦ βίου διάξετον, Pind. *O.* 8. 87. ἀπήμαντον ἄγων βίοτον, Soph. *El.* 266 ποίας ἡμέρας δοκεῖς μ' ἄγειν. Ainsi διάγειν αἰῶνα. Cf. Esch. *Pers.* 711 (βίοτον), Ar. *Nub.* 464, Platon, *Rep.* 374 E (διαγωγὴ βίου) ; aussi sans βίον et βίου. Aprés cette τύχη tout autour d'Œdipe est devenu sombre, noir, rien de lumineux. Comme un jeune prince il avait habité un brillant palais pour jouer et rire, où il portait toujours en lui une félicité paisible et pure. Maintenant il est déçu de ces illusions. Il ne vit plus dans un univers si riant — τοῦτο τὸ ἔνειδος αὐτὸν ἔκνιζ' ἀεί· ὑφεῖρπε γάρ πολύ. Le poète décrit ce qui se passait au dedans d'Œdipe, non pas quelque chose qui est en dehors διεσκεδασμένον ἐπὶ πολύ, et on ne pourrait dire de lui : « C'était une âme et un corps où n'entre jamais l'aiguillon ».

De tous les poètes, c'est Sophocle qui montre la plus grande économie de mots. Comme l'auteur de sa vie fait observer (Westermann, p. 132), il sait ἐκ μικροῦ ἡμιστιχίου ἢ λέξεως μιᾶς ὅλον ἠθοποιεῖν πρόσωπον. Il est souvent très fin, mais rarement obscur, sa pensée étant aussi claire que les eaux d'un golfe de la mer

Égée, où la transparence de l'onde laisse plonger le regard jusqu'au fond ; et il vaut la peine d'étudier sa langue au fond pour apprendre ses secrets. A mesure que nous pénétrons le sens d'un vers, il nous intéresse davantage. Dès les premiers mots, rebutés par la difficulté et surtout par l'altération que subissent, en passant dans une langue moderne, les traits simples de l'original, nous abandonnons ce projet et nous nous tenons à ne penser qu'aux mots grecs : ὑφεῖρπε γὰρ πολύ. Il n'y a que trois mots. mais comment les traduire en une langue moderne ! En anglais peut-être : « the taunt sank deep into my soul and whelmed it like a flood » (πολλὴ ἐρρύη). Ce n'était pas une tristesse, un chagrin léger, une mélancolie amère, qui avait pénétré dans le cœur d'Œdipe, mais une blessure bien cruelle.

> Et c'est un frisson plein d'horreur,
> Quand cette vipère assoupie
> Se déroule dans notre cœur.
>
> Alfred de Musset, *La Nuit d'Octobre.*

J. E. Harry.

Bard College.
Columbia University.

NOTES ET DISCUSSIONS

INSTITUTIONS PHARAONIQUES

J. Pirenne, *Histoire des Institutions et du Droit privé de l'ancienne Egypte.* Bruxelles, Édition de la Fondation égyptologique Reine Elisabeth. I : *Des origines à la fin de la IVe Dynastie*, 1932, XI et 396 pp. in-8°. II : *La Ve Dynastie,* 1934, III et 568 pp. in-8°.

En m'attachant, il y a quinze ans, à élucider certains faits importants de l'histoire des institutions persanes de l'époque des Sassanides, je pus me rendre compte de ce que l'étude du droit de l'Ancien Orient tout entier n'était guère encore sortie de l'enfance, et que, par conséquent, de vastes possibilités, négligées par les orientalistes, se présentent dans ce domaine au véritable historien. Disons tout de suite que l'ouvrage monumental de M. Jacques Pirenne dépasse de beaucoup les plus belles perspectives que je crus alors entrevoir. Si la branche qu'il vient de fonder ne saurait se borner à l'Ancien Empire égyptien ni même à l'Égypte pharaonique tout entière, il n'en est pas moins certain que l'étude scientifique des institutions doit prendre comme point de départ la plus ancienne des civilisations humaines, qui est précisément celle à l'étude de laquelle M. Pirenne s'est consacré.

Un compte rendu de cet ouvrage, paru dans *L'Antiquité Classique* (Bruxelles, 1932, p. 492 et ss.), n'hésite pas à comparer l'œuvre de M. Pirenne à la tâche accomplie par Mommsen pour la science du droit public romain ; cet éloge n'est en soi nullement exagéré ; la comparaison cependant n'est pas sans danger parce qu'elle pourrait faire oublier qu'il existe une différence essentielle entre un ouvrage qui est l'achèvement le plus parfait d'études laborieusement poursuivies pendant des siècles, et le premier résultat d'une science qui vient de naître. Il est donc plus exact de dire que ce que M. Pirenne a fait pour l'Ancien Empire égyptien ressemble, sous plus d'un aspect, à ce qui fit au XVIIe siècle pour le Bas-Empire romain le grand Godefroy, dans ses « paratitla » et commentaires au Code Théodosien ; cette comparaison,

elle non plus, ne serait pas exacte, car on chercherait en vain chez Godefroy la faculté de tracer d'une évolution une esquisse d'ensemble claire et en somme convaincante, faculté que Pirenne possède au plus haut degré.

Je ne saurais, en revanche, louer la disposition choisie par M. Pirenne pour présenter les résultats de ses recherches. Je comprends son désir de bien marquer les étapes de l'évolution en donnant l'une après l'autre une étude aussi complète que possible des périodes durant lesquelles l'Ancien Empire naquit, fleurit et se décomposa ; je comprends ce désir d'autant plus qu'un des grands mérites de M. Pirenne est précisément d'avoir substitué à un fatras désordonné de connaissances particulières appartenant à des époques très différentes, et qu'on avait coutume de mélanger à volonté, la notion de l'évolution lente et organique qui s'accomplit au cours d'une histoire multi-séculaire. Mais en réalité il reste non seulement des faits dont la chronologie relative est incertaine, mais aussi, naturellement, d'autres qui sont communs à deux ou même à trois périodes successives de l'histoire de l'Ancien Empire ; le plan adopté par M. Pirenne le force, par conséquent, à interrompre plus d'une fois l'étude spéciale des principales institutions qui n'est parfois reprise que beaucoup plus loin, ce qui rend bien difficile de suivre l'évolution et nécessite souvent des répétitions qui, autrement, auraient pu être évitées.

Exprimons enfin ici, pour ne plus y revenir, notre regret de ce que M. Pirenne ne nous promet (I, 17) que pour le dernier volume la bibliographie des sources et des travaux modernes qu'il a consultés, au lieu d'en faire précéder son ouvrage ; c'est d'autant plus incommode que ses citations présupposent souvent de la part du lecteur des connaissances bibliographiques que l'historien non égyptologue ne possède guère, et qu'elles manquent parfois de précision, voire d'exactitude [1]. Dans I, 77, n. 1, M. Pirenne renvoie par les trois mots « Erman Ranke, *Aegypten* » à A. Erman, H. Ranke, *Aegypten* (1923), 398, s. Il s'agit ici de

1. Ainsi dans plusieurs notes, la citation « Montet, *op. cit.* (II, 322 s.), se rapporte à un ouvrage dont le titre, toujours incomplet, n'est donné que plus loin (II, 342, n. 4) ; en présence de la citation « Borchardt, *op. cit.* » (II, 195, n. 3), il faut se rappeler que le titre de l'ouvrage en question est indiqué 141 pages plus haut (II, 54, n. 4), tandis que dans II, 418 ss. la citation « *Anzeiger* » tout court, pour désigner un des nombreux périodiques allemands dont le titre commence par ce mot, est presque aussi insuffisante que la citation « Selim-Hassan, *op. cit.* » Dans tout le tome I, le volume des *Ancient Records* de Breasted est désigné par les caractères *A. R. I.* et suivi d'un point, le chiffre I étant donné lui aussi en italiques, ce qui tout d'abord fait hésiter le lecteur non égyptologue sur la signification de ces caractères.

la date à laquelle le calendrier égyptien aurait été établi ; M. Pirenne lui-même adopte pour cet événement la date de 4241 avant J.-C., qui fut proposée par Ed. Meyer et généralement admise jusqu'en ces derniers temps. Il lui a échappé que d'après des recherches plus récentes de Scharff, le calendrier égyptien n'aurait été établi qu'en 2781-76. En réalité, il paraît avoir subi au cours de l'histoire, ainsi que M. Jean Capart a bien voulu me le démontrer, des remaniements, de sorte qu'aucun calcul ne saurait déterminer son âge véritable ; le résultat de Scharff est cependant accepté par Stier dans Ed. Meyer, *Die ältere Chronologie Babyloniens, Assyriens und Aegyptens* (1931) 74, ouvrage dont la première édition (presque identique à la seconde) a paru en 1925 et dont la connaissance aurait amené M. Pirenne à modifier quelque peu les dates qu'il assigne aux différentes dynasties. Se référant à Breasted, dont les données reposent sur l'*Aegyptische Chronologie* d'Ed. Meyer, parue en 1904, il date les deux premières dynasties de 3400-2980, la IIIe de 2980-2900, la IVe de 2900-2750, la Ve de 2750-2625 (I, 109, 127, 215 ; II, I) ; les chiffres respectifs auxquels Ed. Meyer s'est finalement arrêté, sont 3197-2778, 2778-2724, 2724-2564 et 2564-2424. Bien entendu, Ed. Meyer souligne que ce ne sont que des chiffres approximatifs, comportant une latitude d'environ 100-200 ans (*D. ält. Chronologie*[2], 68 s.) ; comme il s'agit au moins pour les IVe et V^e^ dynasties de chiffres *maxima* (cf. Stier, *ibid.*, 74), je considère comme très probable qu'il faut placer le début de la Ire dynastie environ 300 ans plus tard que la date adoptée par M. Pirenne, et qu'il faut aussi raccourcir d'environ un siècle la durée de l'évolution accomplie sous les cinq premières dynasties[1].

L'une et l'autre de ces rectifications chronologiques, loin de diminuer la valeur du tableau, tracé par M. Pirenne, des institutions de l'Ancien Empire, ne saurait qu'ajouter à la force de sa démonstration. Car un des traits les plus saillants de ce tableau, c'est qu'il nous montre le stade de l'évolution égyptienne atteint au début de la Ire dynastie comme présentant déjà toutes les caractéristiques essentielles d'une civilisation politique « moderne », et donc nullement ceux d'une civilisation naissante qui ne commence qu'à se dégager de l'état primitif ; comme d'autre part, M. Pirenne prouve que les germes du « Moyen Age »

1. Je sais que la chronologie dite « longue », qui fait remonter le roi Ménès au delà de l'an 4000, a toujours des partisans ; mais les usages scientifiques exigent de l'historien non spécialisé dans ces recherches de s'en tenir à la chronologie « courte » aussi longtemps que l'argumentation serrée d'Ed. Meyer, l. c., pp. 40-69 n'a pas été dûment réfutée.

nouveau dans lequel cette civilisation dégénérera, remontent jusqu'à la IVe dynastie, il s'ensuit que la conception nouvelle de l'Ancien Empire nous paraîtra d'emblée d'autant plus vraisemblable que le roi Ménès devient plus récent, et que le laps de temps qui le sépare de la IVe dynastie devient plus court.

Si l'ouvrage de M. Pirenne n'avait nullement besoin d'être recommandé au public par un égyptologue de renom, M. Jean Capart a cependant pleinement mérité le droit d'en écrire la préface. Car c'est non seulement lui à qui l'auteur et ses lecteurs doivent être reconnaissants d'avoir incité M. Pirenne à entreprendre l'étude des institutions égyptiennes, mais encore cette étude n'aurait pu se poursuivre avec fruit sans l'admirable instrument de travail que constitue la Fondation égyptologique Reine Elisabeth de Bruxelles, créée par M. Capart lui-même, « le plus admirable instrument de travail de sa Fondation », ainsi que l'appelle notre auteur (I, 10) dans l'introduction où il rend hommage à ses collaborateurs et à ses maîtres. Dans cette introduction, M. Pirenne expose aussi la méthode nouvelle et si féconde dont il s'est inspiré (I, 10-20) ; s'il a dûment utilisé les travaux des égyptologues, il n'en est pas moins, naturellement, remonté aux sources, en partant de la proposition — qui se comprend d'elle-même pour le véritable historien, mais que n'oublie que trop souvent le philologue, qu'il soit orientaliste, philologue classique ou byzantiniste, — qu'il est une chose commune à tous les temps, et non une particularité de celui où nous vivons, qu'à chaque titre porté officiellement par un homme correspond une notion tout à fait substantielle et déterminée, et qu'il est impossible de savoir quoi que ce soit des institutions réelles d'un peuple ou d'une époque sans une connaissance nette et sûre de la signification au moins des principaux titres que nous y rencontrons. M. Pirenne a fort bien vu qu'il fallait avant tout fixer, autant que possible, les notions correspondant aux différents titres et, pour chaque titre, les changements que sa signification subit à travers les âges — tâche semblable à celle qui nous occupe dans le domaine de l'histoire romaine et byzantine, mais d'autant plus ardue que l'ancienne langue égyptienne n'est, et ne sera probablement toujours, que très imparfaitement connue du point de vue tant phonétique que sémantique.

Il en résulte que la connaissance des institutions égyptiennes n'atteindra sans doute jamais l'ampleur des connaissances acquises dès maintenant dans notre domaine ; ajoutons que si dans celui-ci les institutions du Principat nous posent plus d'énigmes que celles de l'époque suivante, la cause en est un trait, jusqu'à un

certain degré commun au Principat et à l'Égypte pharaonique (l'étude de celle-ci en pâtit davantage encore), à savoir l'absence plus ou moins totale de sources dites « littéraires » traitant du sujet ; on sait que l'épigraphie, et principalement l'étude des *cursus honorum* que nous donnent les inscriptions honorifiques et funéraires grecques et latines, est à la base de ce que nous savons des institutions du Principat ; or, ce sont, à part une quinzaine de documents juridiques, presque uniquement les titres donnés aux différents personnages dans des inscriptions hiéroglyphiques sur lesquels repose la plus grande partie de l'ouvrage de M. Pirenne. Dans chaque volume, M. Pirenne donne des index complets des personnes et des titres que celles-ci ont portés (I, 301-354 ; II, 415-520), et dans une « Note introductive » à ces index (I, 295-300), il nous renseigne sur la méthode qu'il a suivie pour fixer leur chronologie, et l'ordre dans lequel il les a classés.

Le système qu'il a adopté nous paraît aussi satisfaisant que possible. Des échantillons, que j'ai pris dans la masse, m'ont montré que ce dépouillement et classement a été fait assez consciencieusement et que, ce qui est d'une importance capitale, on trouve en effet presque toujours, d'une part dans l'exposé qui précède les index l'explication et l'appréciation des titres mentionnés dans ceux-ci et, d'autre part, dans les index les preuves documentaires de l'exposé, pour autant que ces preuves ne soient pas fournies dans des « Annexes » aux différents chapitres, annexes parfois très étendues qui viennent s'intercaler dans l'exposé. Notons cependant que le titre « our sin » (grand médecin) mentionné dans l'exposé comme apparaissant dès la IVe dynastie (I, 289), ne paraît être attesté en réalité que pour la Ve (II, 62, 483, n° 72) ; qu'aucune attestation du titre « our sin per aa » (grand médecin du palais), mentionné dans l'exposé, pour la Ve dynastie, comme supérieur au grade de « our sin » (II, 53), ne se trouve dans aucun index, tandis que les titres « sehedj sin per aa » (médecin supérieur du palais) et « sin irti » (médecin des yeux) que nous rencontrons dans l'index de la IVe dynastie (I, 348, n° 49, 50), ne sont mentionnés nulle part dans l'exposé [1].

1. Il en est de même de plusieurs titres portés par le nain Seneb, la titulature de celui-ci (II, 423, n° 98), connue depuis 1927, n'étant donnée que dans le long supplément à l'index de la IVe dynastie, supplément dont le contenu n'était sans doute pas connu par l'auteur lorsqu'il discuta, au tome Ier, les fonctionnaires de la IVe dynastie. Le premier numéro de ce supplément ne devrait pas porter le chiffre 80, mais 81, l'index de la IVe dynastie lui-même se terminant (I, 354) par le n° 80 *bis* ; il est vrai que les n°s 79 *bis*-80 *bis* manquent dans la liste des noms

Cela nous amène à souligner une question de principe qui se pose et dont l'importance ne saurait être surestimée ; dans quelle mesure s'agit-il dans des expressions auxquelles un mot, évidemment essentiel, est commun, de titres hiérarchiquement différents et non pas d'amplifications non titulaires ou de simples variations d'un seul et même titre ? M. Pirenne est-il plus en droit d'admettre une hiérarchie bien déterminée des médecins de la cour pharaonique (pour nous en tenir à cet exemple, si peu important soit-il en lui-même) que serait celui qui, devant retracer les institutions du Bas-Empire sur la seule base d'une quinzaine de constitutions impériales et de deux ou trois centaines d'inscriptions mentionnant des titres proto-byzantins, prétendrait qu'au ve siècle, le *quaestor sacri palatii* aurait été l'inférieur de l'*illustris quaestor sacri palatii*, et l'*amplissima praefectura* autre chose que la *praefectura praetorio* ? A cette question s'en ajoute une autre tout aussi importante, à savoir dans quelle mesure M. Pirenne a réussi, après avoir établi le caractère titulaire d'une expression, à déterminer s'il s'agit, dans les différents cas, de titres correspondant à des fonctions ou à des classes de dignitaires (à des ἀξίαι διὰ λόγου ou à des ἀξίαι διὰ βραβείων, pour parler byzantin), et, dans les cas de titres de fonctions, s'ils ont été portés simultanément ou non par leurs titulaires, et si ceux-ci ont revêtu les fonctions respectives effectivement (comme *in actu positi*) ou bien, au moins en partie, de façon honoraire seulement, soit comme *vacantes*, soit comme *honorarii*. M. Pirenne traduit le mot *maa* qui accompagne parfois un titre, par « effectif » (II, 148, 477, n° 54) ; mais d'après Ed. Meyer, (*Gesch. d. Altertums*, I, 2^2^, 1909, p. 212), il aurait été prouvé par Erman que cette traduction est fausse et que le mot *maa* ne signifie, en pareil cas, qu'un éloge de la justice dont le fonctionnaire a fait preuve dans l'exercice de sa charge. Enfin, des faits comme, par exemple, celui que la *res privata* du ve siècle après J.-C. représente les domaines de l'État, par opposition à ceux de la liste civile, c'est-à-dire exactement le contraire de ce qu'indique le sens littéral du terme, nous font réfléchir sur la confiance que nous devons faire à certaines interprétations de titres égyptiens basées uniquement sur le sens littéral de ces derniers.

Je viens d'employer à dessein des expressions propres au droit public romain et byzantin, parce que je crois que M. Pirenne et

---

de cet index (I, 327). Le fait que le titre de « sab sehedj ses » a été porté aussi par Tep-em-ankh (II, 477, n° 54), n'est pas consigné dans II, 148, sub 4°.

l'histoire comparative des institutions tout entière pourront recueillir de beaux fruits, en appliquant, dans une certaine mesure, à l'étude des institutions pharaoniques les catégories multiples, mais nettes et bien déterminées, que nous autres avons coutume de manier. Je me suis même demandé s'il ne pouvait pas être utile de traduire pour tout de bon des termes techniques du droit égyptien par des termes plus ou moins équivalents latins ; mais je ne me dissimule pas les graves inconvénients que ce procédé pourrait avoir. Il est d'autre part certain que l'usage, jusqu'ici en vigueur, d'une simple traduction moderne rendant avec plus ou moins de précision le sens littéral des termes, est, M. Pirenne s'en est fort bien rendu compte, absolument intolérable si l'on veut éclaircir les faits au lieu de les voiler et de les embrouiller. Quiconque connaît les ravages que causent les traductions d'auteurs grecs et latins, où, de nos jours encore, des termes juridiques sont traduits par des mots modernes — tel le fameux « *Gardepräfekt* », employé fréquemment en allemand pour désigner le préfet du prétoire, — conviendra facilement que ces ravages doivent avoir une étendue centuple dans le domaine égyptien, en présence d'une langue si imparfaitement connue que souvent les égyptologues sont en désaccord même sur le sens littéral des mots et que, en plus d'une occasion, M. Pirenne a pu et dû rejeter les différentes traductions proposées par les philologues, pour leur en substituer de tout autres, résultant de ses recherches d'historien[1].

Mais s'il importe de retenir, dans toute discussion scientifique, même pour celui qui n'a aucune connaissance de la langue égyptienne, les termes dont celle-ci se servit, il est d'autant plus nécessaire d'unifier les transcriptions de ces termes pour pouvoir les identifier dans tous les ouvrages où il en est question. S'il est facile de voir que ce qui dans Ed. Meyer s'appelle les « chontiuse » correspond aux « khentiou-she » de M. Pirenne, il en va tout autrement par exemple pour les fonctionnaires appelés « anez » par Ed. Meyer, mais « adj mer » par M. Pirenne. Comme il est en réalité de la plus parfaite insignifiance historique que la transcription — qu'on pourrait, en principe, tout aussi bien remplacer par un signe algébrique — soit linguisti-

1. J'ai la plus grande confiance dans ces contributions apportées par M. Pirenne à l'égyptologie proprement dite, et pour cause ; je me souviens en effet avoir moi-même, sans connaître un traître mot de syriaque, rectifié, avec la dernière certitude, la traduction et même la leçon de deux titres écrits en cette langue et donnant, l'un un terme de droit public byzantin, l'autre un terme de droit public persan.

quement correcte ou non, je forme, d'accord certainement avec tous nos confrères de l'histoire générale des institutions, le vœu fervent que tout le monde se conforme désormais dans une large mesure à la transcription adoptée par M. Pirenne[1], même ceux qui croient avoir des raisons, en soi bonnes ou mauvaises, pour affirmer que la transcription qu'ils ont suivie jusqu'à présent est meilleure.

Dans les quatre premiers chapitres, M. Pirenne traite des institutions de l'Égypte antérieure à la Ire dynastie ; inutile de dire combien le tableau qu'il en trace, en s'inspirant largement des hypothèses sagaces émises par Sethe, est nécessairement lui-même hypothétique. Je crois toutefois que M. Pirenne, partant d'une étude attentive des différentes enseignes des nomes, et s'essayant, d'autre part, le premier à une interprétation approfondie des événements représentés sur la massue du roi Scorpion, la palette du roi Narmer et une autre palette de la Ire dynastie, est parvenu à prouver suffisamment que des deux États égyptiens issus de luttes obscures, celui de la Basse Égypte avec Bouto pour capitale et Horus pour dieu protecteur, représente un stade d'évolution politique et sociale déjà fort avancé, une civilisation de caractère plutôt urbain où la classe dirigeante est formée par les bourgeois des villes du Delta, commerçants et navigateurs. Ce royaume de Bouto dans lequel paraissent se perpétuer les traditions « démocratiques » — à la façon des tyrannies démocratiques de la Grèce des VIIe et VIe siècles avant J.-C. — d'une confédération de nomes, plus ancienne et disparue à cette époque, dont le dieu protecteur avait été Osiris et le centre Busiris, rivalise en quelque sorte avec le royaume de Haute Égypte, ayant pour capitale Nekhen, placé lui aussi sous la protection d'Horus, bien que cette royauté de Nekhen ne se soit imposée qu'incomplètement à une aristocratie féodale, fidèle au dieu Seth; tandis que les rois de Bouto s'efforcent de vaincre l'opposition autonomiste des villes du Delta, les rois de Nekhen tâchent d'affermir leur pouvoir sur les princes des nomes du Sud, leurs vassaux. Finalement les villes du Delta l'emportent sur la royauté de Bouto ; mais les rois de Nekhen se soumettent à leur tour toute la Basse Égypte, s'emparent de haute lutte des fières villes du Delta qu'ils font démanteler ; ils ajoutent à leur couronne

1. J'avoue qu'il y a des restrictions à faire : ainsi, j'écris dans ce qu'on lira, « šema » et non « shema », comme le fait M. Pirenne, parce qu'il ne me semble pas être opportun d'appliquer à un mot égyptien une orthographe purement anglaise quand je me sers de la langue française.

blanche la couronne rouge des rois de Bouto, et transportent leur résidence à Thinis.

Les rois des deux premières dynasties, Ménès et ses successeurs, parvinrent, en réprimant sans doute à plusieurs reprises des révoltes, tant des villes du Nord que des grands féodaux du Sud, à unifier définitivement le pays et à jeter les bases de l'absolutisme royal et de la centralisation administrative. Mais ce n'est qu'à partir de la IIIe dynastie que les sources directes nous permettent de voir un peu plus clair, de sorte que M. Pirenne peut consacrer au demi-siècle de cette dynastie presque cinq fois autant de place qu'en occupent dans son livre les quatre siècles thinites.

Sous la IIIe dynastie, le fonctionnaire commence son service comme scribe et devient ensuite *heqa het*, « régent du château », c'est-à-dire gouverneur d'un arrondissement, puis *heqa het aat*, « régent du grand château », c'est-à-dire gouverneur d'un nome, après quoi il peut être promu à une des plus hautes fonctions de gouvernement, parmi lesquelles les plus importantes sont celles du *sedjaouti biti*, « chancelier du roi du Nord », et des *our medj śéma*, « dix grands du Sud », deux termes qui, contrairement à leur sens littéral, n'appartiennent pas à deux gouvernements différents, le *sedjaouti biti* paraissant, bien au contraire, présider le Conseil des Dix dont la compétence s'étend également aux deux moitiés du royaume unifié. La seule trace réelle de l'ancienne division du pays semble être la situation prééminente qu'occupent parmi les gouverneurs des nomes, dans le Sud le *saou Nekhen* (vice-roi de Nekhen) et dans le Nord le gouverneur de Busiris. Au titre de *heqa het aat* s'ajoute, mais seulement en Basse Égypte, celui de *adj mer*, désignant le pouvoir administratif exercé sur les citoyens des villes, qui ont conservé de leur ancienne autonomie un statut spécial ; c'est un des grands mérites de M. Pirenne d'avoir déterminé [1] la vraie signification du mot *rekhit*, désignant d'abord les habitants des villes du Delta, plus tard, sous la Ve dynastie, la population urbaine de l'Égypte entière par opposition aux *mèrit*, qui sont les paysans. L'administration locale est en grande partie entre les mains des *serou* dont la situation ressemble à celle des décurions de l'Empire romain ; ils établissent les rôles d'impôts, taxent les contribuables et forment, sous la présidence du gouverneur des nomes, il est vrai, les tribunaux de première instance. La IIIe dynastie ne connaît

1. I, 223, 277 s. ; II, 178 s., 183, et surtout dans un article paru dans les *Mélanges Bidez* (1934), 689 ss.

pas de noblesse héréditaire ; mais son système permet aux sommités administratives de s'enrichir tout en les associant, par des fonctions sacerdotales qui leur sont conférées, en quelque sorte au prestige religieux dont s'entoure de plus en plus la royauté. Toutefois, la société égyptienne de cette époque semble encore fort bien équilibrée : la richesse des riches n'est pas excessive, la population jouit tout entière ou au moins dans son énorme majorité de la liberté personnelle, l'Ancien Empire ne connaissant, à ce qu'il paraît, jusqu'à la Ve dynastie, pas d'esclaves privés, tandis que des prisonniers de guerre devinrent vraisemblablement des esclaves de l'Etat.

En s'occupant des institutions et du droit de la IVe dynastie, M. Pirenne montre comment, entre le roi, considéré désormais, sous beaucoup de rapports, lui-même comme dieu, et les prêtres de son culte qui sont en même temps les détenteurs des hautes fonctions publiques, s'établit un lien de féauté, ces prêtres obtenant, en retour de leurs obligations cultuelles, des rémunérations importantes qui doivent assurer de façon perpétuelle leurs propres cultes ; les principaux de ces *imakhou* (féaux du roi) obtiennent, en qualité de *khentiou-se per aa*, une espèce de *jus privatum dempto canone* sur des terres dépendant du domaine royal. Ce souci de la perpétuation réciproque des cultes des rois d'une part, de leurs prêtres et féaux de l'autre, conduit insensiblement à la constitution d'une noblesse héréditaire et à une évolution par laquelle l'individualisme, caractéristique du droit de la IIIe dynastie, le cède, sous les dynasties suivantes, de plus en plus à des conceptions juridiques qui tendent à renforcer l'importance de la famille et de l'hérédité. La façon dont M. Pirenne a reconstitué et expliqué cette évolution, dans divers chapitres de ces deux volumes, est vraiment magistrale, tout comme l'est une étude, contenue dans le chapitre XX, au début du tome II, par laquelle M. Pirenne a su établir l'ordre qui régit la succession au trône sous l'Ancien Empire ; il se résume dans la règle que les fils du roi possèdent des grades de noblesse différents selon le grade de noblesse plus ou moins élevé de leur mère, et « que la couronne passe à l'aîné des fils royaux de la catégorie la plus noble, puis à son ou à ses frères de même noblesse, pour revenir ensuite à la branche aînée » (II, 22).

L'évolution du droit privé va de pair avec une évolution du droit public qui aboutira, sous la VIe dynastie, à la déchéance complète du pouvoir central et au remplacement du fonctionnarisme par la féodalité. Il serait vain de vouloir donner, dans les limites de ce compte rendu, une idée, ne fût-ce qu'imparfaite,

de l'abondance des renseignements nouveaux et précieux que nous devons aux recherches de M. Pirenne sur les multiples institutions sacerdotales, palatines, judiciaires et administratives des IVe et V^e^ dynasties ; je n'ai pas, d'autre part, l'intention de copier ou de paraphraser ici les tables de matières détaillées qui se trouvent à la fin de chaque volume. Je ne résiste cependant pas au désir d'examiner au moins rapidement ce que M. Pirenne dit, pour cette époque, de la plus importante des fonctions publiques, celle dont le titulaire doit être considéré comme Premier Ministre.

Le titre de *sedjaouti biti* qui semble indiquer le droit de disposer, par délégation de la souveraineté royale, du sceau de l'État, est porté par le chef du gouvernement et par le *saou Nekhen*. Il est vrai que la fonction de celui-ci est détenue, sous la Ve dynastie presque toujours et sous la IVe déjà souvent, par la personne qui est en même temps le chef du gouvernement ; mais comme ce n'est apparemment qu'une coutume qui s'est introduite peu à peu, il se pourrait à mon avis que ce ne soit que l'extension du titre de *sedjaouti biti* au vice-roi de Nekhen — extension dont la portée substantielle nous échappe à vrai dire, — qui aurait donné lieu, pour désigner le Premier Ministre, à l'invention d'un titre nouveau, du titre *taiti sab tjati*, signifiant littéralement « juge de la porte », et rendu en général par M. Pirenne, qui se conforme ici à une coutume ou plutôt à un abus des égyptologues, par le mot de « vizir ». Quand ce changement s'est-il opéré ? D'après M. Pirenne, ce serait au début de la IVe dynastie ; mais rien ne montre mieux combien ce classement des institutions d'après les dynasties est en partie sujet à caution, que le fait que ce peut tout aussi bien avoir été déjà sous le premier roi de la IIIe dynastie, puisque ce n'est pas plus tard que sous ce roi qu'apparaît l'unique personnage connu jusqu'à présent qui ait été, avant la IVe dynastie, *sedjaouti biti* sans être en même temps *taiti sab tjati* ou *saou Nekhen*.

Le sens littéral du titre *taiti sab tjati* fait penser aussi à un renforcement des attributions judiciaires de ce ministre ; M. Pirenne ne voit, au contraire, dans l'apparition de ce titre rien de moins que l' « innovation capitale de la IVe dynastie ». Pour lui, en effet, il s'agit d'une « création du *taiti sab tjati* », création qui marquerait l'introduction d' « un principe de gouvernement absolument nouveau et nettement opposé à toute la théorie du droit public en vigueur sous la IIIe dynastie » (I, 264), en tant que sous cette dernière l'absolutisme royal aurait été limité par l'obligation du roi (I, 147) de choisir le *sedjaouti biti* parmi les fonction-

naires qui auraient parcouru une longue filière administrative, tandis que sous les IVe et V^e^ dynasties les *taiti sab tjati*, de même que les *saou Nekhen*, seraient choisis par les rois sans une limitation pareille (sous la IVe dynastie, ce sont des fils royaux, sous la Ve, presque toujours des Grands n'appartenant pas à la famille royale). Or, toute cette conception, pour ne pas être impossible en elle-même, repose cependant sur des bases par trop fragiles. Nous venons de voir que le seul *sedjaouti biti* connu avant la IVe dynastie et appartenant au début de la IIIe, ne suffit pas, ainsi que M. Pirenne le reconnaît par ailleurs lui-même (I, 193), pour nous faire connaître les règles éventuelles d'après lesquelles les plus hauts fonctionnaires du royaume étaient choisis avant la IVe dynastie, et il en va de même pour le seul *saou Nekhen* appartenant aussi à la IIIe ; d'autre part, M. Pirenne a fort bien mis en lumière (II, 99) que plusieurs *taiti sab tjati* des IVe et V^e^ dynasties ont été, avant d'atteindre la charge suprême, fonctionnaires dans l'administration politique ou judiciaire.

Il est certain que les dignitaires parvenus aux plus hautes fonctions du gouvernement, ceux qu'on peut qualifier de ministres, ne mentionnent dans leurs titulatures, parmi les charges qu'ils ont assumées successivement, que très rarement des postes inférieurs à celui de gouverneur de nome — sans que l'on puisse cependant faire sous ce rapport une incision à la fin ou au cours de n'importe laquelle des cinq premières dynasties, et sans que l'on en puisse conclure qu'ils n'aient pas occupé, au cours de leur carrière, des postes inférieurs également. M. Pirenne ne saurait pas avancer, en faveur de son hypothèse, que le nombre des hautes fonctions occupées par certains personnages qui devinrent finalement *taiti sab tjati*, aurait été trop grand pour qu'ils aient pu parcourir toute la filière administrative inférieure et moyenne ; de même que l'omission de grades inférieurs est fréquente dans les *cursus honorum* de hauts dignitaires romains, de même il est connu que sous le Bas-Empire des personnes appartenant à la classe dirigeante commencèrent leur carrière toutes jeunes, par un simulacre de service comme humbles *officiales*, pour aboutir aux plus hautes charges, et que par exemple le célèbre Cassiodore qui avait débuté comme *consiliarius* de son père, atteignit, — après avoir géré, à des intervalles parfois longs, différentes fonctions moyennes et hautes, — la préfecture du prétoire, fonction suprême, plus de 40 ans avant sa mort. En somme, M. Pirenne n'est parvenu à prouver ni que les rois des deux ou trois premières dynasties étaient, dans le choix de leurs ministres, plus limités que les rois des dynasties suivantes, ni

que ces derniers pouvaient choisir les plus hauts fonctionnaires sans aucune restriction, au moins de forme, bien que cela soit assez vraisemblable.

Il existe des ressemblances étranges entre la situation du *taiti sab tjati*, telle que M. Pirenne nous la fait connaître, et celle des préfets du prétoire du Bas-Empire. Comme ceux-ci, le *taiti sab tjati* est un fonctionnaire civil, mais l'intendance de l'armée dépend de lui comme de la préfecture du prétoire ; de même, qu'il est fréquent qu'on soit promu du poste de *magister officiorum* à celui de préfet du prétoire, de même la promotion du poste de *kherp aha* (« maître du palais ») qui correspond dans une large mesure au *magisterium officiorum*, à celui de *taiti sab tjati* ne paraît pas avoir été rare, bien que l'administration du palais soit aussi indépendante du *taiti sab tjati* égyptien que du préfet du prétoire du Bas-Empire ; mais l'analogie la plus frappante est peut-être l'incompatibilité rigoureuse qui existe entre la fonction de préfet du prétoire et la qualité de *comes sacri consistorii* d'une part, la qualité de *taiti sab tjati* et la qualité de *our medj šema* (membre du grand conseil des Dix) d'autre part, incompatibilité qui n'exclut pas que le *taiti sab tjati* exerce une influence prépondérante sur le conseil des Dix, pareille ou semblable à celle qu'exerce le *praefectus praetorio in comitatu* sur le consistoire sacré.

La tentation est grande d'examiner, comme nous venons de le faire pour la charge suprême, encore d'autres fonctions publiques de l'Ancien Empire égyptien telles que M. Pirenne a su les faire revivre, fonctions parmi lesquelles plus d'une encore nous semble poser des questions de compétence semblables à celles qui nous sont familières. Mais je crois que ce que j'ai dit suffira pour montrer l'étendue et la richesse du champ de recherches d'histoire intérieure que M. Pirenne vient de conquérir pour la science.

Parmi ses maîtres, il mentionne Henri Pirenne, dont il a « tâché d'être le fidèle disciple » (I, 21). Pour ma part, je crois que jamais un père, illustrant par sa propre activité le monde savant, n'a eu le droit de contempler avec plus de fierté celle de son fils.

Bruxelles, juillet 1935.

Ernest Stein.

H. Rudolph, *Stadt und Staat im römischen Italien*, Leipzig, 1935.

M. H. Rudolph a repris dans ce livre une question, qui, comme bien on pense, n'est pas nouvelle : celle de l'origine du régime municipal en Italie. Il avait une base : les travaux de Beloch, qui a passé en revue et classé tout le matériel documentaire dont nous disposons. Mais il a mis en relief certains aspects de la question, qui, je crois, sont assez nouveaux, et en a tiré des conclusions justes et intéressantes.

Je vais essayer de résumer le tableau général qui se dégage de cette série d'études de détail rassemblées, malgré la première apparence, autour d'une idée centrale.

Il faut partir du IIIe siècle av. J.-C., de cette période de « Pentékontaétie » italienne (272-218) où l'Italie apparaît déjà parfaitement une vis-à-vis de l'extérieur, mais présente encore à l'intérieur toutes les variétés de race et de civilisation qu'explique son passé préromain.

A cette époque le territoire romain proprement dit constitue une large bande, comprenant, avec Rome, l'extrême sud de l'Etrurie, le Latium, la marche Volsque, le Nord de la Campanie, la Sabine et le Nord du Picénum, avec la marche Sénonaise. Sur ce territoire la seule unité vivante est la tribu. Les 31 tribus rurales ont perdu, dans une large mesure, le caractère géographique qu'elles avaient à l'origine. Chacune d'elles comprend plusieurs groupes de propriétaires fonciers répandus sur tout le territoire. Quant aux villes, il n'y en a qu'une qui soit un centre de vie politique : Rome, c'est-à-dire l'ensemble des 4 tribus urbaines. Il en existe naturellement bien d'autres, et elles ont leurs magistrats. Mais (c'est le premier point sur lequel M. Rudolph insiste) les attributions de ces magistrats sont réduites au strict minimum. Il faut que les cultes locaux soient desservis, et c'est pourquoi certaines villes latines ou étrusques ont des *dictateurs*. Partout où existe une agglomération avec des édifices publics, des rues, un marché, il faut un commissaire de police, et c'est pourquoi l'on rencontre des *édiles*, *des octovirs*, des *duumvirs*. Mais le rayon d'action de ces autorités ne dépasse pas l'enceinte de la ville ou sa banlieue immédiate. Elles n'ont aucune juridiction, sinon en matière de simple police. On ne veut pas que les villes soient de petites patries.

Prenons un Romain de ce temps, Caton, par exemple, né à Tusculum en 234. Il appartient très probablement à la tribu Papiria, à laquelle Tusculum a été rattachée au moment de son

incorporation. Mais il a grandi sur le domaine paternel, qui est situé dans le Sabine. Il n'a rien à voir avec les autorités de Tusculum, à moins qu'il n'ait gardé là une maison de famille. Il n'a rien à voir avec la tribu Quirina, créée en 241 pour englober les Sabins devenus citoyens, et à laquelle appartiennent sans doute la plupart de ses voisins de campagne. La seule unité vivante pour lui est la tribu Papiria, qui, outre les vieilles familles de Tusculum, comprend par exemple les habitants de Castrum Novum sur l'Adriatique. C'est avec cette tribu qu'il vote quand il va à Rome. C'est dans le contingent de cette tribu qu'il s'acquitte de ses obligations militaires. Si l'on vote un « tributum ex censu » (impôt sur le capital), c'est aux collecteurs de cette tribu qu'il le verse.

Une exception importante au régime ainsi défini : les municipes des citoyens sans suffrage. Ceux-là au contraire ont une complète autonomie administrative et seraient en réalité des villes alliées, si leurs membres n'étaient, du point de vue du droit civil (mariages, héritages, propriétés), complètement assimilés aux citoyens romains. L'exemple classique est Capoue, avec son « meddix tuticus », son contingent local et son Sénat, popularisé par l'anecdote de Tive-Live et les vers d'Andrieux. Mais ces petites républiques de citoyens disparaîtront toutes au cours du IIe siècle [1].

En dehors du territoire romain, il y a partout des municipalités fortement organisées, images réduites de Rome : ce sont les colonies latines. Il semble qu' à partir de 268 l'autonomie des colonies latines nouvellement créées ait été assez sensiblement réduite, probablement parce que les éléments proprement romains et latins ne suffisaient plus à assurer cette colonisation, et qu'il fallut admettre d'autres éléments italiens (on sait que même de vieilles colonies latines comme Frégelles furent envahies par des familles samnites [2]). Toutes ces colonies n'en constituaient pas moins des îlots nettements définis au milieu des populations alliées.

Celles-ci sont coupées en deux masses géographiques par le territoire romain : Nord et Sud. Mais, au Nord comme au Sud,

---

1. L'attitude de Caeré en 204 (T. Live 28, 45) me paraît impliquer qu'elle avait encore le droit de cité sans suffrage. En revanche, l'autorisation demandée par les gens de Cumes en 180 d'employer le latin (T Live, 40,42) me paraît avoir précédé de peu, quoi qu'en pense M. Rudolph (p. 222 n.), leur admission à la cité complète.

2. Le fait que certaines colonies latines ont pris part à la révolte de 90 me semble s'expliquer aussi par le caractère mélangé de la population.

elles ne sont rattachées à Rome que par des « *fœdera* », essentiellement militaires, qui leur laissent toute l'originalité de leurs institutions politiques. Au Nord, le régime municipal semble déjà développé en Ombrie. Il l'est également en Etrurie, mais avec un caractère particulier. En Etrurie, les cités sont toutes gouvernées par une aristocratie foncière cohérente, avec une population serve qui évoque aux yeux des Grecs le souvenir des Pénestes de Thessalie : ce servage glissera du reste, au IIe siècle, vers l'esclavage romain.

Au Sud, les peuples de l'Apennin ont gardé leur individualité : les traités ont été signés par Rome avec les Picentins, les Marses, les Samnites, les Lucaniens, etc. L'unité, dans cette région, est le canton (*pagus*). Les villes sont rares et petites, et ne jouent qu'un rôle effacé dans la vie économique. Là où elles se développent, elles copient, faute de traditions indigènes, l'organisation romaine (Bantia). En revanche, dans la péninsule iapygienne, le régime municipal manifeste, dès l'époque préromaine, une vitalité qui est encore attestée au IIIe siècle par le monnayage. Enfin, il n'est pas besoin d'ajouter que les cités grecques de la côte ont gardé leurs institutions particulières.

Telle est la situation de départ, qui a été modifiée au cours du IIe siècle sur deux points.

1° Au Sud, la plupart des populations ont fait, au cours de la guerre d'Hannibal, cause commune avec l'envahisseur. Il en est résulté, après la victoire de Rome, des confiscations, qui ont constitué dans toute la région de très larges îlots « *d'ager publicus* » : vis-à-vis des peuples de l'Appennin, le changement de situation s'est traduit seulement par le fait que le domaine éminent de l'État romain a été attesté par un *vectigal*. Mais les habitudes des montagnards et des pâtres de la région n'ont été bouleversées que quand s'est multipliée, sur le territoire devenu romain, la création de colonies de citoyens. Ceci s'est produit surtout à l'époque des Gracques (133-121). M. Carcopino a bien montré que la loi agraire était grosse de la guerre sociale [1], de même que la loi judiciaire était grosse de la guerre de Mithridate.

En Apulie, il semble, pour autant que notre documentation, particulièrement défectueuse dans cette région, permette des conclusions fermes, que l'extention de *l'ager publicus* ait disloqué le régime municipal.

2° Au Nord, la vallée du Pô a été conquise par la République.

1. Bull. Assoc. G. Budé, 1929, p. 1 sqq.

Au Sud du fleuve, le territoire est devenu tout de suite romain dans l'ensemble. C'est le domaine classique des *fora*, dépourvus de toute autonomie administrative, mais qui attestent la colonisation romaine intensive. Au Nord du fleuve, l'expansion romaine n'était certainement pas encore organisée à l'époque de l'invasion des Cimbres (101). Mais il faut supposer que la pénétration latine était déjà fortement amorcée, au moins à l'Est, si l'on veut expliquer le grand nombre de noms que cette région a fourni, dès le siècle suivant, à la littérature latine (Catulle, Virgile, Tite-Live). Seulement, ces changements, pour importants qu'ils aient été à d'autres égards, n'ont entraîné aucune dérogation aux principes antérieurs de la politique romaine en matière de régime municipal sur territoire romain.

Nous arrivons ainsi à la guerre sociale (90) et à l'admission des Italiens à la cité.

A partir des lois Julia et Plautia-Papiria, les habitants de l'Italie péninsulaire sont, en principe, citoyens romains. Mais, en fait, l'introduction de tant de nouveaux citoyens et surtout leur encadrement a exigé toute une série de mesures préliminaires, qui n'ont été prises que progressivement au cours de la période troublée qui a suivi la guerre.

Tout d'abord, une partie des peuples rebelles, Samnites du Sud et Lucaniens, est restée en armes après 89. S'ils n'ont pas empêché les armées de Sylla, puis de Valérius Flacus, de s'embarquer à Brindes, ni plus tard Sylla de rentrer au cœur de l'Italie, c'est qu'ils n'étaient pas, *militairement*, assez forts pour couper la route à une grosse armée romaine. Mais, politiquement, ils ont persévéré dans leur attitude de « sécession » jusqu'en 82.

Ensuite, même parmi les populations qui n'avaient pas pris les armes ou les avaient posées à la fin de 89, la mise en pratique des lois nouvelles a été retardée. L'an 88 a vu la révolution sulpicienne et la réaction syllanienne. L'an 87 a vu la sédition octavienne et la réaction marianiste. En 86 seulement, Rome a eu un gouvernement assez stable pour entreprendre une opération de recensement basée sur les principes nouveaux. Le chiffre qui nous a été conservé pour ce cens, 463.000 citoyens, a une « mauvaise presse », et, de fait, il n'est pas très fortement documenté [1]. Je le crois pourtant très admissible, si l'on se rend compte que le cens de Cinna n'a pu comprendre que le territoire des anciens citoyens (d'ailleurs décimés par la guerre Sociale),

1. Chronique d'Eusèbe (Saint Jérôme), fol. 173, 4.

plus l'Ombrie et l'Étrurie. En fait et sauf exception, toute la région située au Sud-Est d'une ligne tirée à peu près d'Ancône à Capoue ne reconnaissait pas l'autorité du gouvernement marianiste (cf. croquis). Les populations y étaient syllaniennes, ou, ce qui revenait pratiquement au même, étaient convaincues que

rien ne serait décidé tant que le sort des armes n'aurait pas prononcé entre Sylla et ses adversaires.

Toute une série de faits ne s'explique qu'ainsi. En 84, Cinna, voulant aller chercher Sylla en Orient, va s'embarquer, non à Brindes, mais à Ancône, où il est tué. Carbon, armant contre Sylla, ne peut lever que 300 ou (suivant le rapport tendancieux de Sylla lui-même) 450 cohortes : l'un et l'autre chiffre sont loin de représenter les disponibilités de l'Italie. En 83, la résis-

tance marianiste contre Sylla ne commence qu'en Campanie. Enfin, Sylla, qui a débarqué à Brindes avec 30.000 hommes, se trouve quelques mois plus tard à la tête de 23 légions : on ne voit pas où il les aurait trouvées, sinon parmi les populations du Sud-Est de la Péninsule. Bref, la moitié de la Péninsule n'a pu recevoir son statut définitif qu'après la bataille de la Porte Colline.

En tous cas, qu'il s'agisse des territoires incorporés par Cinna ou des territoires incorporés par Sylla [1], la grosse question à été l'attribution à la tribu. On a remarqué depuis longtemps que, dans la région de l'Apennin, cette attribution s'était faite par peuples (Péligniens, Marses, Samnites, Lucaniens, etc.). Je ne crois pas qu'il faille voir là une mesure de méfiance politique qui aurait été rendue bien superflue, d'une part par l'effacement des comices tributes dans la constitution syllanienne, d'autre part par l'extermination des éléments les plus récalcitrants. Il est bien plus probable que ce mode d'attribution vient de ce que l'autorité romaine n'a trouvé dans ces régions, comme cadres préexistants sur lesquels elle pût s'appuyer, que les peuples. Il n'y a rien là de comparable aux cités étrusques ou grecques.

Mais, ces cadres qui manquaient, on s'est occupé immédiatement de les créer. Le signe de l'organisation du régime municipal est l'apparition de la magistrature des quatuorvirs : or nous savons qu'à Larinum par exemple l'installation des quatuorvirs a précédé le retour de Sylla [2]. De l'apparition des quatuorvirs il ne résulte pas encore forcément que tout le territoire des nouveaux citoyens ait été réparti immédiatement entre des municipes : mais il est probable que cette répartition s'est effectuée très rapidement au cours de la génération qui a suivi la guerre sociale. En lisant les discours pour Archias et pour Balbus, on a bien l'impression que, dès le temps de Cicéron, on concevait tout naturellement les nouveaux citoyens comme rattachés à la tribu, et par conséquent à la cité, par l'intermédiaire d'un municipe qui se portait garant, d'abord de leur qualité d'hommes libres, puis de leur qualité de participants aux charges et aux droits locaux (service militaire, accès aux magistratures), bref, de leur aptitude à recevoir la cité romaine. A la génération suivante, Properce et Ovide ont encore le sentiment

1. Pour la *lex Cornelia* mentionnée dans une inscription de Pétélia, M. Rudolph (p. 94, 112) semble adopter l'attribution à Cinna proposée dans Hardy, *Some problems in Rom. hist.*, p. 28. Il ne semble pas remarquer que M. Hardy lui-même (*ibid.* p. 318) est revenu sur cette opinion, sous l'impression des critiques de M. Reid.

2. Cic, *pro Clurentio*, 8.

net d'être, l'un Ombrien, l'autre Pélignien : mais déjà ces vieux souvenirs s'estompent sous le sentiment plus vivace de la solidarité municipale.

Les Transpadans, comme on sait, ont attendu jusqu'en 49 pour entrer dans la cité. Là aussi, pour la dernière fois, l'attribution à la tribu a été faite avec soin et méthode : j'ai essayé de montrer qu'on avait cherché encore à établir la péréquation entre tribus [1]. Les comices par tribus et surtout l'organisation centuriate, qui reposait en dernière analyse sur la division tribuaire, étaient encore pris au sérieux. Mais la répartition entre tribus s'est faite par municipes, y compris les clans celtiques ou autres des Alpes [2].

Bref, dès le milieu du Ier siècle av. J.-C., la plus grande partie de l'Italie se présentait déjà comme un réseau de municipes administrés uniformément par des collèges de 4 hommes, auxquels manquait encore la juridiction.

Restait une exception énorme : l'ancien territoire romain. Dans ce domaine aucun changement organique général n'avait suivi la guerre sociale. Le territoire restait un pêle-mêle de bandes (encore larges) « *d'ager publicus* », de colonies dont le nombre avait été augmenté par Sylla, de tribus qui n'étaient pas de vraies tribus et de municipes qui n'étaient pas de vrais municipes. Sur un point particulier, dans les environs immédiats de Rome, où le bariolage était particulièrement accusé, Sylla a commencé la réorganisation en créant quelques municipes et en les bloquant dans la tribu Quirina : le titre de quatuorvirs, qui est resté aux magistrats de ces municipes, indique la date [3]. Mais, dans le Picenum par exemple, l'autorité est restée aux mains de préfets délégués du préteur de Rome. La Gaule Cispadane a gardé ses *fora*. Dans le Sud enfin, *l'ager publicus* continuait à s'infiltrer partout dans les municipes nouveaux, avec son prolétariat servile dont la guerre de Spartacus (73-71) avait montré le caractère dangereux.

C'est à cet état de choses qu'a mis un terme la législation de César. M. Rudolph s'est attaché spécialement à en définir les différents actes :

---

1. *Rev. belge de philol. et d'hist.*, 1930, p. 815 sqq.
2. Pline, *Hist. Nat.*, III, 138.
3. Soit dit en passant, je ne pense pas qu'il faille étendre la réorganisation aux villes du Sud de l'Etrurie, Tarquinies, Volci, Faléries. La présence de quatuorvirs dans ces villes me paraît attester irréfutablement que, quoi qu'en dise Beloch (*Ital Bund*, p. 59, 61), elles étaient restées fédérées jusqu'à la guerre Sociale, tout en étant amputées d'une grande partie de leur territoire.

1° La loi agraire de 59 ;

2° La loi Mamilia Roscia, qu'il place en 55 ;

3° La constitution des *municipia fundana*, révélée par les tables d'Héraclée (45).

Cette fois, le territoire des anciens citoyens, comme l'avait été celui des nouveaux, fut réparti entièrement entre les municipes. M. Rudolph caractérise comme suit la portée du changement :

« Au début du Principat, la situation est complètement changée. Le principe municipal règne sans réserves sur tout le pays, et il n'y a plus en Italie que des territoires municipaux, dont relève tout le sol. La distinction entre ville et campagne est tombée, tout le territoire romain et la péninsule forment un réseau sans lacune de territoires municipaux séparés. Il n'existe plus de domaine d'État, pas plus qu'un territoire propre de la ville de Rome ; au contraire, celle-ci est dépourvue de toute possession territoriale, et son domaine est réduit à l'étroit espace compris en deça de la première borne milliaire, tandis qu'au delà de cette limite, immédiatement à ses portes, commencent les territoires des villes italiennes ».

La magistrature caractéristique des nouveaux municipes fut le duumvirat, emprunté aux anciennes colonies romaines. Mais le caractère en fut changé par l'attribution de fonctions judiciaires importantes, juridiction civile inférieure, juridiction correctionnelle, et la réforme fut étendue aux quatuorvirs. C'est encore un des points sur lesquels insiste M. Rudolph.

Le duumvirat fut dorénavant la magistrature municipale normale. Auguste l'a introduit, non seulement dans ses colonies, mais dans les municipes qu'il a organisés : à Pérouse, reconstituée après la catastrophe de 40, et dans les municipes des Alpes occidentales. Mais dans l'ensemble, le duumvirat caractérisait, avec les colonies, des municipes créés sur l'ancien territoire territoire romain. De là l'espèce de snobisme qui s'attache, à l'époque impériale, à la possession de cette magistrature : on voit, par la suite, le duumvirat installé dans des villes qui avaient incontestablement été d'abord administrées par des quatuorvirs.

En principe, donc, on doit rencontrer des quatuorvirs dans le territoire incorporé à la cité, soit à la suite de la guerre sociale, soit par la loi Roscia sur les Transpadans (49) — sauf le cas de colonies romaines avérées —, et des duumvirs sur le vieux territoire romain, — sauf le cas des ci-devant colonies latines.

Il y a des cas troublants. Mais on peut dire qu'ils sont en très petit nombre, sous la réserve imposée par la pauvreté de nos

connaissances en ce qui concerne la région iapygienne. Un des plus net est celui d'Aceruntia de Lucanie (Acerenza). Là nous trouvons des duumvirs dès la fin de la République, à une époque où il est difficile d'admettre qu'ils aient déjà remplacé des quatuorvirs [1]. Normalement, dans cette région, on devrait trouver des quatuorvirs comme à Bantia, comme à Potentia. On peut suggérer en cas semblable deux explications :

1° Ou bien le nouveau municipe se trouvait sur un morceau *d'ager romanus* ancien, mais ignoré de nous. Dans le Sud de l'Italie, la place et l'étendue des confiscations romaines avaient été fixées, en général, par l'attitude des populations dans la guerre d'Hannibal ; on se doute que nous ne sommes pas renseignés en tous lieux sur cette attitude.

2° Ou bien l'organisation municipale, à la suite de la guerre sociale, n'a pas été rigoureusement complète. Des parcelles de territoire ci-devant fédéré y auraient échappé jusqu'à l'époque de César, et Aceruntia serait l'une d'elles. Beloch et même M. Rudolph (p. 203) semblent ne pas exclure cette possibilité. Je serais étonné qu'ils eussent raison.

On verra facilement sur quels points de détail j'ai modifié les vues de M. Rudolph. Dans l'ensemble, j'espère avoir résumé exactement la thèse qui se dégage de son recueil d'études. Il me paraît avoir bien mis en relief un aspect de la transformation de l'Italie au Ier siècle qui était resté dans l'ombre jusqu'à présent.

Eugène Cavaignac.

---

1. CIL, IX, 6193.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

J. Marouzeau, *Lexique de la Terminologie Linguistique*. Paris, Geuthner, 1933 ; in-8°, 208 pages.

Le public qui consultera l'élégant *Lexique* de M. Marouzeau se représentera peut-être mal les difficultés qu'il lui a fallu vaincre pour mener sa tâche à bien. Comme toute science nouvelle, la linguistique a dû se créer une terminologie propre qui s'est développée peu à peu et qui varie suivant les domaines auxquels elle s'applique. Il en est résulté une certaine confusion, et ce qui est également grave, une difficulté pour les non-initiés à utiliser les travaux des spécialistes. Ces inconvénients n'ont pas échappé aux linguistes et dans les derniers congrès, ils ont constitué, pour étudier le problème, une commission dont M. Marouzeau lui-même fait partie. En Allemagne, un lexique de terminologie est en cours de préparation par les soins de MM. Schwering et J. B. Hofmann, Weisgerber et A. Schmitt.

L'ouvrage de M. Marouzeau ne prétend pas établir les principes d'une terminologie en général, mais seulement de définir rigoureusement l'usage actuel en en signalant à l'occasion les contradictions ou les lacunes. L'auteur ne s'est pas laissé entraîner à décider au fond des problèmes litigieux et à transformer son lexique de terminologie en une sorte de répertoire alphabétique de linguistique générale. Enfin M. Marouzeau a accru l'utilité de son livre en donnant la traduction allemande des termes étudiés. Cet index évitera les confusions fréquentes entre des termes comme prédicat, attribut, épithète, dont les sens divergent en français et en allemand. Les définitions, que l'on sent rédigées après mûre réflexion, présentent une grande clarté qui n'en exclut pas la rigueur. Une fois de plus M. Marouzeau, dont on admire l'inlassable activité, aura mérité la reconnaissance des philologues et des linguistes.

Chaque spécialiste sera tenté de proposer des retouches et des additions : à tort sans doute, un des mérites de ce livre résidant dans son élégante concision. Voici pourtant quelques suggestions : page 34, l'auteur en distinguant les divers aspects verbaux cite l'aspect déterminé. M. Meillet tend de plus en plus à distinguer, non seulement dans les langues slaves, mais aussi dans les langues classiques, entre un aspect déterminé et un aspect perfectif ; il eût peut-être été bon de définir chaque notion ; — p. 114, la définition du mètre logaèdique ne tient pas compte des doctrines admises depuis la fin du XIXe siècle par les métriciens ; on n'analyse plus, en grec, les logaèdiques en dactyles et trochées ; — enfin, il me semble que l'auteur qui définit avec raison les notions d'alternance, de racine dissyllabique, aurait pu consacrer un petit article au *schwa* qui joue un grand rôle dans la phonétique indo-européenne et auquel les travaux de M. Kurylowicz ont donné un regain d'actualité. Les étudiants emploient ce terme mystérieux à tort et à travers. M. Marouzeau a employé lui-même le signe *ə*, p. 22.

P. Chantraine.

Carl Arbenz, *Die Adjective auf* -ΙΜΟΣ. *Ein Beitrag zur griechischen Wortbildung*. Tübingen, Laupp, 1933 ; in-8°, 124 pages.

Ce mémoire, thèse de Zürich inspirée par M. Manu Leumann, apporte une précieuse contribution à la théorie de la formation des noms qui, comme le remarque l'auteur dans son préambule, n'a été encore qu'incomplètement étudiée. Cette défaveur s'explique par le fait que les suffixes véritablement productifs sont peu nombreux et que les recherches sur la dérivation nominale relèvent autant de la théorie du vocabulaire que de la grammaire proprement dite.

Le suffixe d'adjectifs -ιμος constitue pourtant un sujet relativement aisé : le morphème ayant été productif durant toute l'histoire du grec, il était tentant d'en suivre l'histoire et de montrer dans quelles directions il s'est développé. M. Arbenz s'est acquitté de cette tâche avec beaucoup d'adresse. Au point de départ, un petit nombre de formes attestées chez Homère ou chez Hésiode : μόρσιμος, αἴσιμος, νόστιμος, φύξιμος, ὄψιμος, ἀοίδιμος, γνώριμος, ὄδριμος, ἐπήτριμος et les adjectifs en -άλιμος du type καρπάλιμος, etc... Dans le vocabulaire ionien-attique, le suffixe s'est largement développé. Chacun des termes attestés le plus anciennement a servi d'amorce à la formation de dérivés nouveaux. Autour de ἄλκιμος se sont constitués des adjectifs exprimant l'excellence du citoyen ou du guerrier, comme χρήσιμος, ὠφέλιμος, δόκιμος, etc... Autour de χρήσιμος ont été créés des adjectifs désignant la qualité d'un terrain, d'un objet, etc., comme ἐργάσιμος, κάρπιμος. Parmi les notions les plus caractéristiques, citons les adjectifs désignant des jours, ceux qui comportent un sens juridique (le plus curieux étant ὑποβολιμαῖος qui a dû recevoir la finale -αιος par l'analogie de son contraire γενναῖος, cf. p. 57), ceux qui s'appliquent aux relations commerciales, ἀγώγιμος πράσιμος, etc. La manière dont M. Arbenz a mené son étude sémantique doit être proposée comme un modèle.

Sur quelques points, il est permis de rester d'un avis différent du sien. Certains adjectifs présentent une structure obscure, et l'on ne peut que proposer des étymologies plus ou moins probables. L'auteur reconnaît, par exemple, que ὄδριμος appartient au même groupe sémantique que ἄλκιμος. Pourtant il est d'abord tenté de se fonder sur l'orthographe mal attestée ὄμβριμος, et de rapprocher l'adjectif de ὄμβρος. Il finit par écarter cette explication et par poser un mot *ὄδρις « die Wucht, die gewaltige Kraft », qui semble imaginé pour les besoins de la cause. Or le rapprochement avec βρίθω, βριαρός, malgré l'ι bref (un pareil flottement n'est pas pour surprendre dans un mot expressif, et il peut se justifier en outre par des nécessités rythmiques), reste le plus satisfaisant et semble confirmé par l'existence de βρίμος, sans prothèse, donné par Hesychius, et que M. Arbenz néglige de citer. L'explication proposée pour ὄψιμος (d'ailleurs ingénieuse) et celle de ἐπήτριμος (qui reste obscur) paraîtront également sujettes à caution.

Pour rendre compte de l'origine du suffixe, l'auteur rappelle l'existence du doublet Ἀλκιμέδων/Ἄλκιμος, ces deux noms désignant le même personnage, et voit dans les premiers adjectifs en -ιμος des formations propres au grec qui auraient joué le rôle d'hypocoristiques. L'hypothèse peut d'abord sembler séduisante. Mais elle se heurte à une grave objection, et l'on peut admettre une autre origine des adjectifs en -ιμος. Il existe en sanskrit, à date ancienne, des adjectifs en *-ima*, tirés de thèmes nominaux en *-a-*, *-ā-* (ou *-tra-*) et qui comportent exactement la même valeur que M. Arbenz indique, page 110, pour les dérivés grecs : « woran oder wodurch sich etwas vollziehen kann oder muss. » Il ne semble pas possible de séparer

le type grec et le type sanskrit qui doivent remonter l'un et l'autre à l'indo-européen. Il est caractéristique que de part et d'autre, il existe un élargissement en *-trimo-* et en *-limo-*[1].

P. Chantraine.

E. Drerup, *Die Schulaussprache des Griechischen, von der Renaissance bis zur Gegenwart, im Rahmen einer allgemeinen Geschichte des Griechischen Unterrichts*; zweiter Teil, vom XVIII. Jahrhundert bis zur Gegenwart. Paderborn, F. Schöningh, 1932; in-8°, pages I-VIII et 489-1050.

On ne peut se tenir d'admirer l'activité et la puissance de travail de M. Drerup. Nous avons déjà annoncé le premier volume de son travail sur la prononciation scolaire du grec, qui date de 1931, et voici le second et dernier tome dont nous devons rendre compte. Cependant, il trouve le temps de publier un volume important pour l'histoire littéraire, *Das Generationsproblem in der griechischen und griechisch-römischen Kultur*.

Pour revenir au livre sur la prononciation du grec, on aperçoit mieux dans le second volume la perspective de l'ouvrage. Il paraîtra à quelques-uns un peu pesant pour l'importance du sujet traité; pourtant il mérite d'être lu et consulté : il offre une incomparable richesse de matière et trace, à propos d'une question particulière, une histoire fort curieuse des études grecques en Europe et en Amérique. La bibliographie ancienne et moderne qu'a dépouillée l'auteur est énorme, et des index très complets permettent de retrouver une foule de renseignements dispersés dans les mille pages de l'ouvrage. L'information de M. Derup semble généralement sûre, et, pour la France par exemple, il trace un tableau exact de la destinée des études grecques jusqu'à la réforme de 1902, celle de M. Léon Bérard, et le dernier plan d'études. On constatera sans étonnement que ce n'est pas seulement en France que le grec semble menacé dans l'enseignement secondaire, mais bien dans toute l'Europe contemporaine (sauf peut-être en Grande-Bretagne).

Dans ce second volume, l'auteur suit l'histoire des trois types de prononciation qu'il a déjà définis : la prononciation érasmienne qui vise à restituer les phonèmes du grec ancien; la prononciation reuchlinienne qui se confond sensiblement avec celle du grec moderne, enfin le système d'Henninius qui a connu une faveur particulière aux Pays-Bas, où aujourd'hui encore il est fréquemment adopté, et qui présente cette singularité de faire abstraction du ton ancien et de lui substituer une accentuation entièrement artificielle, fixée suivant les règles propres à l'accentuation latine. Là se trouve sans doute le fait le plus instructif de cette histoire. Les philologues de langue germanique ont été gênés pour faire coïncider l'accent grec ancien avec une voyelle brève. Soit une forme comme ἀνειμένως : s'ils voulaient faire sentir le ton qui se trouvait sur la pénultième, ils le transformaient en accent d'intensité et étaient entraînés à prononcer ἀνειμένος en faussant le schème rythmique du mot. Une pareille altération apparaissait surtout choquante dans la diction de l'hexamètre. Pour y remédier, Henninius a introduit un système conventionnel fondé sur les règles de l'accent latin : accent sur la pénultième si elle est longue, sur l'antépénultième si la pénultième est brève. Ce système se fondait sur certains faits d'ailleurs réels : on sait par exemple que l'accent n'a été régulièrement noté qu'à

1. Sur ce suffixe en sanskrit, voir un article de M. Renou dans les *Mélanges Winternitz*.

l'époque byzantine (mais cette particularité n'exclut pas qu'on ait de tout temps marqué le ton musical dans la prononciation !). En Hollande et en Angleterre surtout, on a été jusqu'à imprimer les textes grecs sans y indiquer l'accentuation. Nous n'avons pas la place d'analyser ici les discussions que le problème a soulevées dans le monde savant : elles sont instructives. En conclusion, M. Drerup se prononce pour la prononciation érasmienne, et demande que l'on exige des élèves et des étudiants d'écrire les accents et de les faire sentir dans la lecture des textes (je pense qu'il se représente combien cette manière de lire reste, quand même, artificielle). Quant à la prononciation usitée en France, l'auteur la rattache à l'« henninisme », ce qui est justifié en ce sens que nous n'indiquons généralement pas la place du ton dans la lecture. Mais nous notons les accents et dans une classe de quatrième, même s'il n'impose pas à ses élèves la même rigueur, un professeur ne se permet pas de défigurer les mots en les omettant. M. Drerup accuse les savants français d'ignorer les règles de l'accentuation et tire d'une lettre à lui adressée par Wilamowitz cette citation : « Von Frankreich weiss ich durch Franzosen dass der Korrektor der Druckerei die Akzente in Ordnung bringt. » Voilà qui fait honneur à nos correcteurs d'imprimerie. Mais on se demandera quels Français ont pu fournir à Wilamowitz cette information fantaisiste.

P. Chantraine.

Felix Jacoby, *Homerisches, I Der Bios und die Person*, extrait d'*Hermes LXVIII*, 1933, p. 1 à 50.

M. Felix Jacoby, dont on apprécie l'esprit pénétrant, commence à publier dans *Hermes* une série de notes homériques ; le premier article cherche à déterminer ce que nous savons de la vie d'Homère. Maintenant que l'on reconnaît de plus en plus qu'une œuvre comme l'*Iliade* ne s'explique que par l'existence d'un poète (quelle que soit la manière dont on s'imagine l'activité créatrice de ce poète), les données que l'antiquité nous a transmises sur la vie d'Homère prennent une importance considérable. Ce problème doit être envisagé selon son optique propre, sans tenir compte du poème qui ne nous enseigne rien, ou en tout cas rien de précis. Mais il a dû exister de tout temps une tradition folklorique que nous connaissons : le *Certamen Homeri et Hesiodi* qui remonte au moins à 300 avant notre ère et la *Vie d'Homère* du Pseudo-Hérodote qui, selon M. Jacoby, représente une tradition datant du cinquième siècle ou de plus haut.

A propos du nom du poète, l'auteur établit qu'il n'y a pas trace d'une forme « éolienne » Ὄμαρος. Quant au patronymique Μελησιγενής, c'est une fable liée à la légende qui faisait naître Homère à Smyrne. M. Jacoby montre que les traditions, qui attribuent à des villes diverses l'honneur d'avoir vu naître Homère, ne remontent pas toutes à une égale antiquité. La *Vie d'Homère* combine différentes sources en racontant que le poète est né à Smyrne, qu'il a vécu à Chio, qu'il est mort à Ios. L'auteur (contre Wilamowitz) s'efforce de prouver que la tradition relative à Smyrne manque de vraisemblance (les récits groupés autour du nom Μελησιγένης en seraient un indice). M. Jacoby tient à écarter l'hypothèse de Smyrne, parce qu'il n'accepte pas les conséquences qu'elle entraîne concernant l'origine de l'épopée et de son dialecte éolo-ionien. C'est aux prétentions de Chio qu'il est disposé à reconnaître le meilleur fondement. Il doit avoir raison, en tout cas, de voir dans le poète un Ionien.

P. Chantraine.

J. E. Harry *Greek Tragedy, Emendations, Interpretations and critical Notes, I, Aeschylus and Sophocles.* New-York, Columbia University Press, 1933 ; in-8°, xxiii-232 pages.

Le texte des tragiques est un de ceux qui posent les problèmes critiques les plus délicats. Le style des poètes est savant, plein d'intentions difficiles à déceler. Il en résulte, d'abord, que la tradition manuscrite s'est gâtée, ensuite, que les philologues modernes sont embarrassés pour restituer le texte authentique. Pour établir le texte d'Eschyle ou de Sophocle il faut du goût, l'expérience de la critique verbale, une bonne connaissance du style des tragiques.

Depuis des années M. Harry consacre aux tragiques, dans les revues d'Europe et d'Amérique (voir p. ex. *Rev. de Philologie*, 1930, p. 310), des notes que les spécialistes ont remarquées. Il publie maintenant un ouvrage d'ensemble. Le premier tome est précédé d'une préface d'un ton assez personnel, où l'auteur groupe quelques réflexions générales plus raisonnables que vraiment neuves. Il est exact que la routine pousse les philologues à reprendre sans les critiquer des conjectures habituellement adoptées, que la leçon des manuscrits a souvent besoin d'être interprétée plutôt que corrigée, que l'erreur enferme toujours une part de vérité et qu'une conjecture fausse peut orienter vers une restitution très probable. M. Harry remarque avec humour, en concluant, que les Américains se désintéressent de la critique verbale (particulièrement en ce qui concerne les tragiques). On n'en accueillera ce nouvel ouvrage qu'avec plus de sympathie.

Il est malaisé de rendre compte d'un pareil travail. Les notes relatives à chaque tragédie sont précédées d'une brève introduction, très générale. La partie originale du livre est constituée par les observations de détail qui traitent de l'établissement et de l'interprétation du texte. L'auteur reproche quelque part à Wecklein de s'être contenté, dans un compte rendu, de piquer ici ou là quelque détail sur lequel il faisait porter sa critique. C'est là pourtant la seule méthode possible pour un recueil de ce genre.

J'appellerais, par exemple, l'attention sur le commentaire qu'ont inspiré p. 136, les premiers vers de l'*Electre* de Sophocle. Vers 21, la correction ἐνταῦθα μὲν, pour l'impossible ἐνταῦθ' ἐμὲν des manuscrits, est paléographiquement satisfaisante. Il reste à rendre compte de la particule μὲν qui serait affirmative (voir Kühner-Gerth II, p. 139). Mais je ne crois guère à la correction ξυναπτέον λόγοισι (pour ξυνάπτετον λόγοισι).

Certaines notes détaillées (par exemple *Electre* 446, sur l'emploi de ἆρα μὴ) discutent des problèmes grammaticaux importants. D'autres, brèves, indiquent sans plus, la correction qui paraît la plus vraisemblable.

L'ouvrage de M. Harry est un trésor d'explications et de conjectures. Malgré son importance, il va de soi qu'il ne traite pas de tous les passages difficiles. On eût aimé par exemple connaître l'explication que propose M. Harry pour les vers 486 et 487 d'*Antigone*.

P. Chantraine.

H. W. Smyth, *Catalogue of the Manuscripts of Aeschylus* (extrait des *Harvard Studies XLVI*, 1933) ; in-8°, 62 pages.

M. H. W. Smyth, qui a donné à la collection Lœb une élégante édition d'Eschyle, accompagnée d'une traduction, publie dans les *Harvard Studies* un utile catalogue des manuscrits du poète. Ces manuscrits sont soigneusement décrits par l'auteur qui, dans presque tous les cas, a pu les

observer de ses propres yeux. La liste, très riche, comprend 148 numéros, dont quelques-uns ne se rapportent qu'à des scholies, des extraits, ou des fragments sur papyrus. On trouve par exemple, sous le numéro 8, les fragments de *Niobé* publiés en 1932 dans le *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, et étudiés depuis par divers savants, en particulier par K. Latre dans les *Nachrichten* de Göttingen.

La seconde partie du mémoire offre un aperçu de l'histoire du texte d'Eschyle depuis le cinquième siècle. Les idées qui y sont développées semblent correctes, mais l'exposé dans l'ensemble reste un peu flou. M. Smyth a raison, avec les éditeurs récents, de ne pas admettre que tous les manuscrits connus descendent du seul *Mediceus*. Mais lorsqu'il parle du μεταχαρακτηρισμός ou des altérations qui peuvent être dues à des acteurs, il reste dans le vague et ne serre pas les données des problèmes.

P. Chantraine.

I. Cazzaniga, *De Niobes Aeschyli fragmento nuper edito*, extrait des Rendi Conti del Reale Istituto Lombardo di Scienze e Lettere LXVI (1933), p. 843 à 852.

Parmi les récentes trouvailles archéologiques, l'une des plus importantes est le fragment de la *Niobé* d'Eschyle publié d'abord par Medea Norsa et G. Vitelli dans le *Bulletin de la Société archéol. d'Alexandrie*, 1932, n° 28. Il a été repris par K. Latte dans les *Nachrichten* de Göttingen, 1933, 22-29, enfin par P. Maas dans *Gnomon* IX, 1933, p. 289. Voici maintenant une contribution de M. Cazzaniga. Les philologues s'accordent à penser que les vers du fragment doivent être mis dans la bouche d'un personnage qui peint la douleur de Niobé après la mort de ses enfants, peut-être une nourrice (de Niobé — ou de ses enfants ?). Quant à la place du fragment dans l'ensemble de la tragédie, nous manquons de données pour pouvoir avancer à cet égard autre chose que des hypothèses aventurées.

Dans le détail, le texte ne peut guère être établi de façon assurée et les restitutions, qu'après ses prédécesseurs M. Cazzaniga propose, restent incertaines. Les vers 6 à 9 posent des problèmes particulièrement difficiles ; le participe ἐποιμώζουσα, que donne le papyrus et que M. Cazzaniga conserve, ne peut être construit de façon satisfaisante. La conjecture de M. Latte, ἐπώζει ⟨ζῶσα⟩, appuyée sur une glose d'Hesychius, reste séduisante ; elle suppose une faute qui semble facilement explicable ; — la restitution des vers 3 et 4 dont M. C. propose l'intervertion paraîtra également hypothétique. — L'établissement du texte de ce fragment est particulièrement difficile et l'on ne saurait trop louer l'ingéniosité des philologues qui s'y sont risqués.

P. Chantraine.

Dr J. A. Schuursma, *De poetica vocabulorum abusione apud Aeschylum*. Amsterdam, H. J., Paris, 1932 ; in-8°, 186 pages.

Le mémoire de M. Schuursma traite de la catachrèse dans le style d'Eschyle. Le sujet est bien choisi : peu d'écrivains ont usé du vocabulaire avec une liberté aussi heureuse qu'Eschyle, et ont su, comme lui, par des alliances imprévues, faire rendre aux mots toute leur résonance poétique. Le livre se trouve ainsi contribuer à la fois à l'histoire du style de la poésie grecque et à l'interprétation d'Eschyle lui-même.

Ce que l'on pourrait reprocher à l'auteur, c'est d'avoir pris le sujet d'un point de vue un peu scolaire, et de réduire l'étude d'un style aussi complexe à l'analyse d'un procédé de rhétorique. A certains égards, le travail de M. Schuursma relève des traditions les plus contestables de la grammaire à l'ancienne mode. Un chapitre entier est consacré à la définition de la catachrèse. On y trouvera une collection de textes de grammairiens grecs ou latins visant à définir cette figure de rhétorique. Voici la conclusion de M. Schuursma lui-même : *Abusio fit si cui vocabulo novus sensus tribuitur qui a quacumque eius vocabuli volgata significatione alienus est.* Cette définition est vague, mais elle a au moins l'avantage de permettre à l'auteur d'envisager au cours du volume les effets de style les plus variés.

Notre connaissance du vocabulaire poétique est imparfaite et certains mots posent des problèmes difficiles. Soit l'adjectif αἰανής qui est étudié pages 25 et 106. Le mot en quelques textes (*Euménides* 572, 672, I. G. IX, 1, 886 [Corcyre]) signifie « éternel ». En ce sens il pourrait aisément être rapproché des diverses formes du nom de la « durée » dont l'adverbe αἰεί est la plus connue. — Mais ailleurs αἰανής semble signifier « misérable, funeste ». Certaines formules permettent d'entrevoir comment la déviation sémantique se serait produite, αἰανῆς κόρος, par exemple, chez Pindare, *Pythiques* I, 83. Il est probable que l'exclamation αἰαῖ « hélas » a pu exercer une influence : de pareils rapprochements dans l'emploi du vocabulaire sont caractéristiques des procédés de la poésie grecque. — M. Schuursma, que le cas embarrasse, croit avec Kaibel que αἰσνής peut être dérivé de αἶαι (ce qui me semble invraisemblable), et suppose une filiation sémantique de sens contraire ; ou bien encore il admettrait l'hypothèse de Boisacq qui distingue, avec quelques autres linguistes, deux mots différents ; cette hypothèse serait satisfaisante si elle n'avait l'inconvénient d'être entièrement gratuite.

P. Chantraine.

Isocrate, *Il Panegirico*, con introduzione et note di Piero Treves. Turin, Paravia, s. d. [1933] ; in-8°, xxviii-152 pages.

Cette édition scolaire du Panégyrique d'Isocrate, dont vient de s'enrichir le *corpus paravianum*, rendra les meilleurs services. L'introduction de M. Treves vise surtout à situer le discours dans le milieu historique où il a été écrit. La paix d'Antalcidas vient d'abandonner aux Perses les cités grecques d'Asie Mineure. Le *Panégyrique* d'Isocrate, dont l'importance politique n'est pas seulement celle d'un discours d'apparat, proclame la nécessité de reconstituer le bloc des cités grecques contre le barbare. A cet égard, comme on l'a souvent noté, il prépare la politique macédonienne de Philippe et d'Alexandre. Mais Isocrate ne conçoit une telle union des Grecs que sous l'hégémonie d'Athènes. Le *Panégyrique* se trouve ainsi être, suivant le mot de M. Treves, à la fois la plus panhellénique et la plus athénienne des œuvres d'Isocrate.

Dans le détail, on notera que l'éditeur place la publication du *Panégyrique* en 380 et qu'il écarte (p. xxiii) l'hypothèse de Wilamowitz, supposant qu'il constitue une réplique à un pamphlet anti-athénien et anti-impérialiste d'un laconisant, quelque chose comme la πολιτεία Ἀθηναίων du pseudo-Xénophon (voir aussi sur ce point l'avis de M. G. Mathieu dans ses *Idées politiques d'Isocrate*, p. 77). Riche et précise au point de vue historique, l'introduction néglige complètement, et on le regrettera, l'étude de la rhétorique et du style d'Isocrate.

Le commentaire littéral apportera au lecteur tout le secours qu'il pourra souhaiter. Il analyse en détail le mouvement de la période, souvent complexe, et constitue ainsi pour l'étudiant un guide excellent.

Chapitre 6, je ne comprends pas la traduction proposée en note pour τὰ δ' εἰρημένα φαύλως ἔχοντα τυγχάνῃ » i nostri discorsi restan lettera morta » ; n'est-ce pas plutôt « ce que l'on dit généralement se trouve sans valeur » ?

P. Chantraine.

E. Ekman, *Zu Xenophons Hipparchikos*, Uppsala, Almquist et Wiksells, 1933 ; in-8°, 98 pages.

Cette dissertation inaugurale envisage un certain nombre de questions relatives à l'*Hipparchikos* de Xénophon. L'auteur y étudie successivement la signification du traité, le style (sur ce point les indications semblent un peu dispersées), la composition, l'établissement du texte, le vocabulaire. Le chapitre sur la composition distingue deux parties dans l'opuscule. La première comprend les chapitres 1 à 5_8 ; la seconde 5_9 à la fin. Certaines répétitions laissent entrevoir que ces deux parties ont été écrites indépendamment. On observe encore un autre indice net de cette dualité de composition. Tandis que Xénophon, s'adressant à une personne définie, emploie régulièrement la seconde personne dans la première partie, on ne trouve, dans la dernière partie, que la troisième personne. Quant au problème de la dédicace de l'ouvrage, M. Ekman incline, sans doute avec raison, à croire que Xénophon a destiné l'*Hipparchikos* à son fils Gryllos, entré en 362 dans la cavalerie ; la seconde partie aurait été écrite après la bataille de Mantinée, ce qui expliquerait la coupure dont nous avons parlé plus haut. Le chapitre consacré à la critique du texte met en lumière l'érudition de l'auteur et sa justesse d'esprit. M. Ekman ne recherche pas une originalité assez vaine en combinant des conjectures nouvelles ; la plupart de ses notes critiques visent à défendre le texte traditionnel que les philologues avaient modifié à tort. — I, 14, les manuscrits donnent le texte suivant : καὶ τοὺς βιαίους δ' ἵππους ἀγαθόν μοι δοκεῖ εἶναι προρρηθῆναι ὅτι ἀποδοκιμασθήσονται· αὕτη γὰρ ἡ ἀπειλὴ πωλεῖν ἂν τοὺς τοιούτους μᾶλλον παρορμήσειε καὶ ἱππωνεῖν σωφρονέστερόν ; sans introduire aucune correction, M. E. propose un sens satisfaisant : « il me semble bon de proclamer que les chevaux rétifs seront réformés ; cette menace poussera à vendre de pareils chevaux et à acheter des bêtes avec plus de bon sens » ; — I, 19, l'auteur donne de bonnes raisons pour ne pas admettre l'addition de ἄν devant ἀσκεῖν. — Un dernier chapitre, qui étudie le vocabulaire, complète utilement le travail de M. Gautier sur la langue de Xénophon ; on retiendra par exemple, p. 82, la longue note sur les adverbes en -θι.

P. Chantraine.

Th. Fitzhugh, *Aristotle and the Aryan Voice, Organon of Linguistics and Philology*. Charlottesville (U S A), Anderson, University of Virginia, 1933 ; in-8°, 78 pages.

M. Fitzhugh poursuit obstinément ses recherches de rythmique fondées sur les axiomes que l'on connaît. Pour lui, le rythme indo-européen reposait sur l'accent, non sur la quantité. Ceci est contraire à tout ce que l'on sait sur l'indo-européen qui possédait un accent musical et non d'intensité, et dont la métrique est fondée sur la quantité des syllabes. Dans ce nouveau

mémoire, l'auteur se contente de répéter une fois de plus les idées auxquelles il tient, sans apporter un semblant de démonstration ; — et de taxer de mauvaise foi ou de sottise les savants qui n'acceptent pas ses idées. M. Fitzhugh cherche dans la *Rhétorique* et la *Poétique* d'Aristote un appui à sa doctrine. Mais on devine combien son interprétation du vocabulaire aristotélicien peut être arbitraire.

P. Chantraine.

P. Kikauka, *Interprétation métrique d'un fragment de Phérécrate*. Riga, 1933, Latvijas Universitātes Raksti, Filologijas un Filosofijas Fakultātes, Serija II, 5, p. 399 à 408.

La *Revue de Philologie* a rendu compte des divers travaux métriques de M. Kikauka, qui visent tous à restaurer la vieille scansion logaèdique du glyconien et des autres mètres de ce type en les découpant en dactyles et en trochées. Dans ce nouvel article, l'auteur étudie le fragment 79 (Kock) de Phérécrate : ἄνδρες πρόσσχετε τὸν νοῦν ἐξευρήματι καινῷ, συμπτύκτοις ἀναπαίστοις. Que sont ces σύμπτυκτοι ἀνάπαιστοι ? Christ, après Héphestion, a cru y voir des phérécratéens (on sait d'ailleurs que ce mètre est bien antérieur à Phérécrate). On les considère aussi comme des anapestes. M. Kikauka s'efforce de montrer qu'il s'agit d'un mètre à la fois anapestique et phérécratéen, ce qui poserait un rapport de plus entre les mètres du type dactylique (ou anapestique) et la famille des glyconiques, phérécratéens, etc.

Signalons à l'auteur que Otto Schrœder a donné son opinion sur le fragment de Phérécrate, non seulement dans le *Nomenclator Metricus*, mais encore dans son *Grundriss der griechischen Vergeschichte*, p. 43.

P. Chantraine.

Vittorio de Falco, *Demade Oratore, Testimonianze e Frammenti* (Atti della Società Ligustica di Scienze e Lettere di Genova, vol. XI, fasc. I-II, p. 65 à 178). Pavie, 1932, imprimerie Fusi.

M. V. de Falco, dont tous les hellénistes apprécient l'utile activité, publie et commente en un petit corpus les témoignages qui se rapportent à l'orateur Démade et les fragments de ses discours qui nous sont parvenus. Ce sont les textes mêmes qui piqueront d'abord la curiosité. Mais les fragments que nous possédons sont des plus misérables. Aucune œuvre ne nous est parvenue entière et la tradition indirecte nous livre seulement quelques citations. Le fait s'explique d'autant mieux que les anciens nous enseignent que Dinarque n'aurait jamais rédigé ni publié un discours. M. de Falco réunit, p. 72, les jugements que l'antiquité a portés sur l'éloquence de Dinarque, à commencer par celui de Cicéron dans le Brutus. Il suppose (cf. aussi p. 155) qu'il a dû être constitué un recueil de γνῶμαι de Démade dans un milieu péripatéticien hostile à Démosthène. Il est aussi amené à discuter l'hypothèse — fondée sur quelques lignes de la *Vie de Démosthène* de Plutarque — que jusqu'à Chéronée Démade aurait été partisan de la politique de Démosthène.

Quant aux fragments eux-mêmes que M. de Falco a réunis et réédités à nouveau, ils présentent en général un intérêt assez médiocre. Le recueil est complété par une série de μελέται et d'exercices de rhétorique attribués à Démade ; on notera en particulier un curieux dialogue où Démade est figuré se défendant contre les accusations de Démosthène ; ce texte a été publié

pour la première fois au fascicule VII des *Berliner Klassikertexte*. — L'impression du mémoire est généralement bonne. Page 87, dernière ligne, lire ἐσετίσατε pour ἐσίτισατε.

P. Chantraine.

Démostene, *L'Orazione per la Corona*; Introduzione et Commento di Piero Treves. Milan, Signorelli, s. d. [1933]; in-8°, 258 pages.

M. Piero Treves, dont on suit les articles dans la *Rivista di Filologia* et qui vient de nous donner récemment une édition du *Panégyrique* d'Isocrate, publie aujourd'hui, dans une autre collection d'auteurs classiques, le discours *Sur la Couronne* de Démosthène. M. Treves est surtout un historien et son introduction évoque avec précision les circonstances du procès[1] : après la reconstruction des murailles d'Athènes dont Démosthène avait été l'un des principaux artisans, Ctésiphon a proposé de décerner une couronne d'or à Démosthène ; Eschine n'a pas eu de peine à démontrer que cette proposition était illégale (en particulier parce que Démosthène se trouvait encore soumis à la reddition de comptes). Après avoir défini les conditions juridiques du procès, l'éditeur montre comment s'opposent les conceptions politiques des deux orateurs, l'un poussant à l'unification du monde hellénique (qui avait déjà été entrevue par Isocrate), sous la domination macédonienne, l'autre maintenant la tradition des cités indépendantes, où s'imposerait l'hégémonie d'Athènes. Sur l'intégrité des deux orateurs, M. Treves porte également un jugement pondéré.

Mais M. Treves est moins philologue qu'historien. L'introduction ne nous apprend rien ni sur l'établissement du texte (l'éditeur reproduit le texte de Fuhr), ni sur le style ou l'art de l'orateur. Le commentaire est abondant et rendra de bons services. Peut-être manque-t-il un peu de rigueur philologique. M. Treves sent le mouvement de la période et l'analyse généralement avec exactitude, mais il ne rend pas toujours compte de la construction grammaticale ou du sens précis des mots : § 2, je ne sais si la note sur ἀγωνιζομένων « ciascuno dei contendenti » précise bien que ces mots désignent « tout homme qui plaide sa cause » et non chacune des deux parties ; — § 3, il n'est pas vrai que ἀκούειν dépende d'un ἐστὶ sous-entendu avec ἕτερον.

P. Chantraine.

Bruno Lavagnini, *Saggio sulla Storiografia Greca* (Biblioteca di cultura moderna). Bari, Laterza, 1933 ; in-8°, 101 pages.

La Biblioteca di cultura moderna (un peu analogue aux collections françaises de Payot ou d'Armand Colin) publie de M. Bruno Lavagnini un brillant aperçu sur l'histoire dans la littérature grecque. Ce petit volume de vulgarisation vaut par l'information exacte de l'auteur et par son art à mettre en valeur les idées importantes. M. Lavagnini indique d'abord comment l'ἱστορίη est née, en terre ionienne, en un temps où la poésie lyrique et épique avaient déjà derrière elles un long passé. Hécatée de Milet, le premier, a illustré ce genre littéraire, mais ses œuvres semblent ressortir autant à la géographie ou à l'ethnographie qu'à l'histoire proprement dite. Après avoir indiqué ce que nous savons d'écrivains comme Charon de Lampsaque ou Skylax de Cariande, l'auteur consacre un chapitre entier à Héro-

1. Pour un exposé plus détaillé de la politique de Démosthène par le même auteur, voir *Demostene et la libertà greca*, Bari, Laterza, 1933.

dote dont l'originalité est de ne pas s'embarrasser de Γενεαλογίαι semi-mythiques, mais de s'attacher au récit d'événements numains, ce qui constitue proprement la matière de l'histoire. Sans aborder de front le problème des sources ou de la composition, il marque avec tact les limites de l'esprit d'Hérodote. On aura profit à confronter avec ces quelques pages l'*Introduction* de M. Legrand, que M. Lavagnini n'a pas pu utiliser. — L'importance de l'œuvre de Thucydide est appréciée en termes précis, et l'on n'osera guère prendre la défense de Xénophon, bien qu'il soit sévèrement traité d'historien « superficiel et partial ». Les chapitres suivants sont consacrés à Isocrate et à l'histoire oratoire avec Éphore et Théopompe, à la méthode scientifique de Polybe. On pourra penser que l'auteur passe un peu vite sur quelques historiens de l'époque romaine. Des écrivains comme Dion Cassius ou Arrien sont seulement cités dans quelques lignes dédaigneuses. Ils auraient mérité mieux.

Page 10, M. Lavagnini semble attacher une importance excessive aux identifications de noms grecs dans les textes hittites qu'a proposées M. Forrer. Le grand travail de M. Sommer sur les *Akkijavä Urkunden* lui aurait inspiré plus de réserve.

P. Chantraine.

G. Bonaccorsi, *Primi Saggi di Filologia Neotestamentaria*, Letture scelte del Nuovo Testamento Greco con Introduzione et Commento, *Volume I, Introduzione, Vangeli, Atti degli Apostoli.* Turin, Società Editrice Internazionale, s. d. [1933] ; in-8°, clviii et 640 pages.

M. Bonaccorsi a publié en 1906 des morceaux choisis du *Nouveau Testament.* Plutôt que d'en donner une seconde édition, même augmentée, il a préféré refondre entièrement l'ouvrage. Le premier tome qui vient de paraître contient l'Introduction et des extraits des *Évangiles* et des *Actes.* L'Introduction constitue à elle seule une véritable somme de la philologie du *Nouveau Testament.* La tâche, on le sait, n'est pas aisée. Aucun texte ne pose, à tous égards, des problèmes aussi graves que le corpus du *Nouveau Testament.* Il a donné matière à une bibliographie énorme, dispersée, et, il faut le dire, de qualité inégale. M. Bonaccorsi est au courant de cette bibliographie. Il en tient compte largement et a dû même ajouter des *Addenda* que la lenteur de l'impression l'a obligé à grouper à la fin du volume. Pour l'étude de la langue il ne s'est pas contenté de recourir aux innombrables ouvrages qui traitent de la κοινή ou de la langue des Évangiles, mais il a consulté également les essais des linguistes qui ont intégré la κοινή dans l'histoire du grec. Il a ainsi pu réunir une foule de renseignements précieux, sur les rapports des Évangiles avec la κοινή et avec le grec moderne (l'auteur a tiré parti des travaux de M. Pernot), ou sur la question controversée des sémitismes. M. Bonaccorsi qui s'est informé aux meilleures sources s'efforce de prendre parti entre les diverses solutions avec plus de prudence que de netteté. On lui reprochera peut-être de donner un peu trop d'importance aux « sémitismes ». L'emploi de οὐ... πᾶς, par exemple, peut en effet être un sémitisme (voir p. 591). Mais pour interpréter correctement cette tournure il ne faut pas oublier qu'elle répondait à un besoin d'expressivité du grec populaire et qu'elle se trouve bien attestée dans les papyrus : il eût été bon de renvoyer aux *Beiträge* de Ljungvik (d'ailleurs cités dans la bibliographie). — D'autres détails seraient encore à critiquer, en particulier dans l'étude du vocabulaire, où des faits disparates se trouvent mis sur le même plan.

L'auteur a eu raison de comparer la langue des divers Évangiles et de donner à cet égard des faits précis. L'Introduction pose enfin la question de l'authenticité et de l'origine des divers textes. Mais le livre est écrit par un ecclésiastique qui a reçu l'*Imprimatur* : on n'y trouvera donc que des opinions orthodoxes.

Le commentaire, bourré de références, grossi par les *addenda*, est riche mais un peu confus. La note sur ἐπιούσιος, p. 61 et 533, passe longuement en revue les interprétations des commentateurs depuis l'antiquité pour accepter enfin le sens de « quotidien » et l'étymologie généralement acceptée, par ἐπὶ et ὤν, participe de εἰμι « je suis ».

P. Chantraine.

A. H. Dirksen, *The New Testament Concept of Metanoia* (Dissertation). Washington, The Catholic University of America 1932 ; in-8°, xii-258 pages.

Cette thèse de l'Université catholique de Washington est un mémoire de théologie qui vise à une démonstration précise : selon l'auteur la notion de Μετάνοια n'a pas varié depuis les textes les plus anciens de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*. Seule la Réforme l'a altérée tandis que l'Église en maintenait le sens exact. Mais cette apologie de la conception catholique de la confession et de la contrition concerne la *Revue de Philologie* parce qu'elle contient une longue étude sémantique des termes μετάνοια et μετανοέω dans le grec classique, dans la κοινή, dans la littérature juive écrite en grec, enfin dans le *Nouveau Testament*.

P. Chantraine.

Paul Gallay, *Langue et Style de saint Grégoire de Nazianze d'après sa correspondance* (Collection de Philologie Classique, I). Paris, J. Monnier, 1933 ; in-8°, 112 pages.

La librairie J. Monnier, en commençant une collection de philologie classique, prend une initiative dont on ne saurait trop se féliciter en cette période de crise où les publications scientifiques rencontrent tant de difficultés [1]. Cette constatation faite, il faut avouer que le présent volume, d'ailleurs élégamment présenté, ne donnera pas à l'entreprise un grand éclat. M. Gallay nous promet dans une brève brochure une étude de la langue et du style de Grégoire de Nazianze. On connaît le plan et le caractère de ce genre de travaux dont l'Université catholique de Washington a publié, à propos d'écrivains chrétiens, divers échantillons. Il s'agit en se fondant sur le texte de Migne de reconstituer la grammaire de Kühner-Blass-Gerth, en soulignant quelques divergences. Des recherches comme celles-là ne font faire que de médiocres progrès à la philologie.

M. Gallay s'est tiré sans trop de maladresse de la tâche scolaire qu'il s'était ainsi proposée. Il a utilisé l'*Aperçu* de M. Meillet, l'*Histoire de la littérature grecque chrétienne* de M. Aimé Puech et un certain nombre d'ouvrages récents qu'il a consultés (à signaler l'omission du livre de M. Humbert, *La disparition du datif en grec*). L'exposé est sec et parfois inexact. Le paragraphe sur l'emploi du parfait signale seulement que Grégoire aurait employé une fois le parfait pour l'aoriste ; — aucune indication n'est

1. La librairie Monnier a aujourd'hui dû arrêter sa publication et la collection n'a pas été continuée.

donnée sur l'optatif ; — à propos du génitif l'auteur distingue assez vaguement des « génitifs proprement dits » et des « génitifs improprement dits » ; c'est dans les « génitifs improprement dits » que sont rangés les compléments des verbes signifiant « remplir », ce qui est inexact.

L'auteur remarque souvent qu'un mot ou qu'un tour est poétique : on voudrait sur ce point une critique un peu plus poussée des faits. Page 24, le tour τό γὰρ γέρας ἐστὶ γυναικῶν est en réalité l'arrangement de la formule homérique τὸ γὰρ γέρας ἐστὶ γερόντων.

L'introduction avance des assertions qui demanderaient à être mieux motivées et qui appellent des réserves, par exemple celle « qu'on peut décerner à l'époque de Grégoire le nom d'époque proprement classique ».

P. Chantraine.

Br. Snell, *Bacchylides. Carmina.* Teubner, Leipzig, 1934, 55*-153 pp. in-8°.

Fr. Blass avait donné trois éditions successives de Bacchylide dans la *Bibliotheca Teubneriana* ; W. Suess avait procuré la quatrième ; c'est la cinquième que nous offre M. S. Elle est parfaite à tous égards. La Préface (pp. 6*-56*) contient sous une forme aussi condensée que possible tous les renseignements désirables sur le grand papyrus de Kenyon et ses scribes, sur les six autres papyrus de Bacchylide ou attribués à Bacchylide, sur Bacchylide et les anciens, sur le dialecte, sur les imitations ou emprunts faits par le poète de Céos, sur les différents mètres employés par lui. Elle contient encore, quand c'est possible, une brève notice sur chacun des poèmes et, à cette occasion, donne des notules provenant d'un manuscrit laissé par Wilamowitz. La bibliographie paraît tout à fait complète. On ne voit guère qu'un oubli ; encore est-il sans doute excusé par la date. C'est celui d'un article de H.J.M. Milne : *More Bacchylides*? paru en 1933 (*Class. rev.* 47, 62) à propos de *P.S.I. 1181*, où l'auteur, pour des raisons valables, propose d'intituler le premier des deux poèmes : Κάβειρος ou Κάστωρ καὶ Πολυδεύκης.

Le plan de l'édition est le suivant : Epinicies, Dithyrambes, Fragments de place incertaine, *Dubia* (dont *P.S.I. 1181*), enfin les témoignages sur la vie et le talent de Bacchylide. Un index des auteurs et un index des mots terminent le volume.

Quant aux poèmes eux-mêmes, ils sont précédés, si possible, de leur titre, transmis ou restitué, et d'un petit schéma métrique. Sous le texte un ou deux étages de notes, suivant les cas, contiennent, l'un des indications métriques ou la tradition indirecte, l'autre l'apparat critique. En ce qui concerne le texte, peu importent sans doute, puisque l'apparat critique est là, les leçons ou corrections choisies par M. B. — en général, très prudent —, mais ce dont il faut le féliciter, c'est d'avoir rompu avec la tradition des points sous les lettres. Qu'une lettre soit mutilée ou même qu'elle soit absente sur le papyrus, du moment qu'elle est certaine, elle figure normalement dans le texte, sans indication ; les renseignements sont au bas de la page. C'est le bon parti : ces points étaient une cause de trouble. D'une part, M. B. a revu tous les papyrus du *British Museum*, particulièrement les ἐγκώμια, d'autre part, le texte de Bacchylide a été épluché si diligemment par tant de savants éminents qu'on peut le considérer, dans les grands poèmes du moins, comme définitivement établi, et qu'on peut faire confiance à un éditeur qui se présente, comme M. S., avec tant de solides cautions en dehors de ses garanties personnelles.

Paul Collart.

E. Ulbricht, *Kritische und exegetische Studien zu Menander.* Würzburg, K. Triltsch, 1933, VIII-56 pp. in-8°.

Il y a trois parties dans cette dissertation inaugurale, dont l'impression est si fine, si serrée qu'on ne la lit pas sans fatigue. La première, la plus longue, est consacrée aux fragments de Florence (87 vers) : *P.S.I.* 126 et comprend quatre études de détail.

1° *Ménandre est-il le poète?* Avec Vitelli, Herzog, von Leeuwen, Fränkel, Coppola, Iensen, M. U. le croit et repousse l'avis contraire de Sudhaus et Schrœder. Il est moins net que Herzog en ce qui concerne l'attribution à l'*Épiclère*, et semble réserver son opinion, comme von Leeuwen et Iensen. Il s'étend surtout sur le cas des vers 70 et 71, qu'on trouve cités sous le nom d'Eschyle et qu'en fait M. Norsa et G. Vitelli viennent de lire dans un beau fragment de *Niobé* (vers 15 et 16).

2° *Métrique et prosodie.* L'enquête sur ce point a pour but de montrer que rien dans le fragment n'est en désaccord avec l'usage de Ménandre. A cet effet sont examinés successivement : les césures, les fins de vers et de phrases, le partage d'un vers entre plusieurs personnages, le groupe muette et liquide faisant position, l'absence de synizèse, l'hiatus évité par l'élision et la crase, la rareté de la crase, l'absence d'aphérèse, d'apocope, de syncope et la fréquence de l'élision.

3° *Vocabulaire.* Sous ce chef, l'auteur a groupé, d'abord, dans l'ordre des vers un certain nombre de réflexions relatives à des interprétations et à des compléments présentés par ses prédécesseurs et, ensuite, des recherches lexicographiques destinées à montrer qu'aucun des mots du fragment n'était inconnu à Ménandre. Les recherches sont de trois sortes. Il établit, d'une part, par lettre alphabétique et avec référence, la liste des mots et expressions du fragment qui se rencontrent dans Ménandre et avant lui ; il donne, d'autre part, avec la même disposition, le relevé des mots du fragment qu'on trouve avant Ménandre, mais non pas dans les autres fragments du poète ; il cite, enfin, les dieux invoqués, les citations empruntées aux tragiques et les noms des trois personnages, plusieurs fois employés par Ménandre.

4° *Reconstitution de la pièce.* Si audacieuse que la tentative lui paraisse, M. U. essaie de rebâtir avec ces 87 vers — et appartenant au prologue ! — l'intrigue de la pièce. Il le fait avec une ingéniosité évidente, en cherchant des points d'appui chez Ménandre et ses imitateurs, mais tout cela reste très hypothétique.

Il faut en dire autant de la deuxième et de la troisième parties relatives au *Héros* et à la *Périkeiroménè*. Il nous reste du *Héros* 90 vers mutilés, appartenant sans doute au début et à la fin de la pièce, et une *hypothésis* d'époque hellénistique. Déjà auparavant, les efforts des critiques se sont dépensés pour répondre à vingt questions de détail. M. U. reprend et passe au crible, avec une finesse minutieuse, les conjectures de ses devanciers, peut-être pas en pure perte, mais sans aller au delà du possible, du vraisemblable. Pour la *Périkeiroménè* les résultats sont un peu moins décevants ; il semble avoir raison d'adopter 311 pour la date probable de la composition et de proposer Corinthe, plutôt qu'Athènes, à la fois pour le lieu de la scène et celui de la première représentation. Mais, dès qu'il aborde l'analyse de la pièce — dont nous avons pourtant 448 vers — et l'étude des points obscurs ou contestés, on n'a plus l'impression de certitude : on est sur un terrain mouvant.

Au total, il y a dans cette thèse une connaissance sérieuse des pièces de

Ménandre, des procédés du poète dramatique, de son style, de sa métrique, des études auxquels il a donné lieu ; il y a des recherches consciencieuses et fines, mais c'est dans la première partie que se trouve le gain le plus net

Paul Collart.

A. S. Hunt et C. C. Edgar, *Select Papyri. II Official documents* (with an english traduction by) W. Heinemann, London, 1934, xxxviii 44-608 pp. (*Loeb Classical Library*).

Voici le deuxième volume de cette collection qui en contiendra quatre. La préface annonce la préparation déjà commencée du volume III, choix de papyrus littéraires. Tous ceux qui ont connu et apprécié A. S. Hunt ne liront pas cette préface, signée encore de son nom, sans un serrement de cœur : hommage muet d'admiration et de reconnaissance pour le maître, aux doigts duquel la mort vient d'arracher prématurément la loupe et la plume.

Ce second volume est, comme le premier, une réussite complète. On est obligé à des redites dans l'éloge avec des savants, dont chaque ouvrage est un nouvel exemple de perfection discrète et sobre. Ils ont avec juste raison reproduit, en les modifiant à l'occasion, les notes explicatives et le glossaire des termes techniques qui figurent dans le premier volume. Leur introduction est un tour de force : en vingt pages à l'usage des profanes, ils ont tracé « une brève esquisse de certains traits caractéristiques des différentes périodes » et pour illustrer la théorie par l'exemple, ils ont en maint endroit indiqué les références à leur textes. Ces textes sont, cette fois, des documents officiels, dont la numérotation (nos 201-434) continue celle du premier volume. Comme ceux du premier volume, ils sont répartis en 14 groupes. I *Codes et réglements* (pp. 2-53 ; nos 201-206) : extraits des *Dikaiomata*, des *Revenue Laws*, de *P. Teb. 203*, du *Gnomon de l'Idiologue* etc. II *Edits et Ordres* (pp. 54-131 ; nos 207-232) : lettres royales et impériales, édits et rescrits impériaux, édits et circulaires de préfets et de fonctionnaires. III *Annonces publiques* (pp. 132-143 nos 233-238). IV *Procès-verbaux d'assemblées* (pp. 144-159 nos 239-241). V *Actes officiels et requêtes* (pp. 160-171 ; nos 242-246). VI *Affaires Judiciaires* (pp. 172-225 ; nos 247-264) : dépositions, procès-verbaux d'audiences, jugements. VII *Pétitions et requêtes* (pp. 226-331 ; nos 265-308) : riche série de demandes adressées aux rois et aux fonctionnaires de tout ordre. VIII *Déclarations à des fonctionnaires* (pp. 332-391 ; nos 309-338) : déclarations de naissance, de mort, de recensement, *d'épicrisis* de sacrifice païen etc. IX *Nominations et Désignations* (pp. 392-405 ; nos 339-345). X. *Contrats et engagements* (pp. 406-457 ; nos 346-364)· XI *Reçus* (pp. 458-495 ; nos 365-390). XII *Ordres de paiement* (pp. 496-509 ; nos 366-396). XIII *Comptes et listes* (pp. 510-547 ; nos 397-408). XIV *Correspondance* (pp. 548-601 ; nos 409-434).

Il est superflu de signaler l'étendue et la sûreté d'une science, qui a su choisir dans 45 recueils ou publications des textes échelonnés sur un millénaire, textes tous curieux, amusants ou émouvants, toujours instructifs. Quant à la traduction elle se transforme et change de ton selon les besoins : c'est un enchantement.

Paul Collart.

Études de Papyrologie. T. II, Fasc. 1. (Société Royale égyptienne de papyrologie) Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, Le Caire, 1933, 72 pp. in 8°, 1 pl.

Le deuxième fascicule de ce tome II est annoncé comme devant paraître incessamment, avec des articles de MM. Déléage et Lacau. Il est agréable de constater que le présent fascicule 1 du Tome II suit de près le tome I et, à cette occasion, de féliciter de son activité le président de la Société Royale égyptienne de papyrologie, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale, qui, par surcroît, en dehors des obligations de sa charge et de ses travaux personnels, a trouvé le temps de collaborer — l'auteur de ce compte-rendu sait de quelle façon heureuse — à un article de cette publication.

On trouvera sous la couverture cinq articles dont deux contiennent des documents inédits. Dans *Early byzantine papyri from the Cairo Museum*, M. Boak édite avec une excellente traduction et des notes pertinentes, sept textes de Caranis exhumés avant les fouilles américaines de 1924. Ce sont : un édit très important du préfet Aristios Optatos, daté de 297 et relatif à la réorganisation du système des taxes établi par Dioclétien ; une déclaration de 24 oliviers, daté de 298 et consécutive, semble-t-il, au précédent décret ; un reçu de fermage de la même année ; d'autres reçus analogues de 300, 302, 303, et de 311 (deux textes). P. Jouguet et P. Collart publient un *Hypomnéma concernant une vente illégale et un accaparement de terrain*. M. Baraize, Ingénieur du Service des Antiquités a découvert ce papyrus qui porte son nom. C'est une histoire assez obscure survenue à l'époque des troubles (1ere partie du IIe siècle). Un cultivateur de Diospolis Magna, Pétéaroéris, se plaint à Daimachos, « diadoque et stratège », d'avoir été lésé par Phéxis. Celui-ci aurait acquis 53 aroures appartenant à la femme de Pétéaroéris, vendues illégalement dans les *bona vacantia* et pour comble d'audace, se serait approprié, sans aucun droit 27 aroures qui arrondissaient la propriété. Le plaignant demande à rentrer en possession de son domaine. Ce beau texte pose des questions de terminologie et de droit, auxquels les auteurs présentent des réponses, tout à la fois avec le désir de n'être pas trop loin de la vérité et l'espoir que de plus habiles en approcheront davantage. Quelques mots d'une seconde main au bas du document restent énigmatiques *A propos des noms propres du papyrus Baraize*, Ch. Kuentz a fait une série de recherches pour retrouver l'origine égyptienne de ces transcriptions grecques. Ce petit travail a une grande valeur et une grande utilité et tous les papyrologues souhaiteront que l'auteur le poursuive, souhait égoïste et d'autant plus ardent. Puisse-t-il être entendu ! Le Dr E. Berneker, avec sa compétence reconnue, consacre une suite de notes *Zù einigen Prozessurkunden der Ptolemäerzeit*. Faute de pouvoir ici entrer dans le détail, voici la liste de ces documents : *P. Lille* 28 et 29 ; *P. Cairo Zen.* 59323, 59369, 59520, 59620 ; *P. Michigan Zen.* 39, 70, 80. Enfin, Ch. Kuentz étudie *Trois termes techniques* (*Pap. Berl. 8055*). C'est un papyrus arabe, publié jadis par L. Abel. Les trois termes signifieraient : les deux roues dentées, la roue à pots, solive.

Par ce fascicule bien plein et substantiel, les *Études de Papyrologie* donnent une nouvelle preuve de leur utilité internationale.

Paul Collart.

Nicolae J. Barbu, *Les sources et l'originalité d'Appien dans le deuxième livre des Guerres civiles*. Nizet et Bastard, Paris, 1933, IV-102 pp. in-8°.

Il s'agit de prouver non pas qu'Appien est un historien original, au sens profond du mot, comme le titre pouvait le faire craindre, mais qu'il n'a

pas suivi servilement ses sources dans le deuxième livre des *Guerres civiles*. La méthode de M. B. dans cette thèse complémentaire est essentiellement la suivante : il prend un à un les principaux événements de ce livre II et les résume au besoin ; il compare le récit d'Appien avec le récit qu'en ont donné d'autres auteurs par exemple Plutarque, Dion Cassius Florus, Suétone, Tite-Live ; il établit soigneusement les points communs et donc les sources communes, il note aussi les divergences et recherche si elles sont imputables à la diversité des sources ou à des interprétations et à des opinions personnelles d'Appien. Au bout des dix chapitres dont se compose le livre, on a l'impression que M. B. a su dresser et utiliser la bibliographie de son sujet, qu'il a fouillé et confronté minutieusement ses textes et qu'il a fait consciencieusement des « constatations » (p. 81) instructives. Ces mérites ont du prix sans doute. Mais on a aussi l'impression qu'il s'est à peu près borné à ce travail quasi matériel de constatation et d'enregistrement et s'est interdit le recul, la pénétration, la hauteur de vues. On lui voit au moins une excuse : c'est que le contact prolongé avec Appien ne semble pas fait pour inciter à la hardiesse et aux vastes synthèses.

D'autre part, si reconnaissants que nous puissions être à M. B. de nous avoir fait l'honneur d'écrire ses thèses dans notre langue, et si vivement que cette gratitude nous incline à l'indulgence pour ses fautes de français, il faut avouer que leur grand nombre est souvent une gêne pour le lecteur et que la table d'*Errata* est trop incomplète : il reste beaucoup trop de coquilles dans le français, le latin, le grec et l'allemand. Manifestement l'ouvrage a été imprimé — et peut être conçu et rédigé — beaucoup trop vite.

Paul Collart.

Nicolae J. Barbu, *Les procédés de la peinture des caractères et la vérité historique dans les Biographies de Plutarque*. Nizet et Bastard, Paris, 1933, VI-243 pp. in-8°.

L'enquête menée par M. B. a pour but de rechercher comment Plutarque dans ses *Vies* a dosé et concilié les grands événements historiques auxquels ont été mêlés ses héros et les anecdotes familières qui couraient sur leur compte. Pas plus que le titre de sa thèse complémentaire, le titre de sa thèse principale n'est absolument clair. Il s'en est si bien rendu compte que son introduction est remplie de définitions : « Par *procédés de la peinture des caractères* nous n'entendrons pas .. mais... (p. 6) », « On comprendra par *faits historiques*... (p. 6) ; « Par *anecdote* on comprendra... (p. 7) ». Et l'habitude de définir ne s'étale pas seulement au début du livre. Veut-on des exemples? Ch. I, p. 12 : « Par *historiographie alexandrine* nous comprenons... Par *biographie politique* on comprendra... » Ch. II, p. 37 : La différence entre ces deux genres littéraires consiste en ce que l'ἱστορία. — tandis que les βίοι... » Ch. III, p. 42 : « Par *sources péripatétiques* on comprendra... Par *sources historiques* on comprendra... Par *sources des Romains* on comprendra... » Ch. IV, p. 88, § 1 : « Faits historiques. Sous cette rubrique... on comprendra... » On se doute bien que ces définitions sont inégalement utiles et qu'il y en a, dans le nombre, de purement formelles. Par exemple, on pouvait se dispenser de nous dire : « Par *sources historiques* on comprendra les travaux purement historiques. »

En second lieu, les défauts signalés dans la thèse complémentaire semblent ici encore amplifiés. La liste des *Errata* relève 117 fautes d'impression et elle en oublie au moins autant. C'est au point qu'un seul mot

peut contenir deux coquilles sans figurer aux *Errata*. Exemple, p. 238 : *péripathétuque* pour *péripatétique*. Le français aussi a empiré, il est parfois inextricable. Voici ponctuation et orthographe respectées un exemple pris p. 19 : « Mais, quand on ne s'explique pas le rôle qu'aurait eu une biographie politique qui se serait bornée à exposer seulement les faits politiques, le public demandant des anecdotes et des scènes de la vie intime de grands personnages et les œuvres historiques contenant les faits politiques qu'aurait exposé la biographie de Gillenbaud, la non-existence de cette biographie politique gagne en vraisemblance et en solidité. »

Dans ces conditions la lecture et l'intelligence du livre deviennent assez pénibles. Voici du moins le titre des sept chapitres. I. L'historiographie et la biographie politique à l'époque alexandrine. II. Pourquoi Plutarque écrit-il des biographies ? III. Origines et caractères dans les Biographies de Plutarque. IV. Plutarque et la politique de ses personnages. V. Stratégies et luttes célèbres. VI. Plutarque et la mort de ses personnages. VII. Biographies dont les sources ne sont pas connues avec certitude.

Il semble parfois que les affirmations de M. B. soient hasardeuses. Par exemple : il donne pp. 12 sqq. une liste d'historiens dont il ne nous reste que des fragments et veut conclure de citations éparses dans les auteurs que ces historiens ont été des « anecdotiers ». Mais rien ne se détache plus facilement d'un ensemble qu'une anecdote. Il faudrait démontrer d'abord que les auteurs qui, comme Athénée, citent ces historiens ne sont pas eux-mêmes des chasseurs d'anecdotes ou encore qu'il n'y avait pas autre chose à prendre dans ces historiens que des anecdotes. — En ce qui concerne Satyros, il ne serait peut-être pas inutile de dire que les papyrus nous en ont rendu des fragments, cemme ils nous en ont rendu d'Héracléidès Lembos, abréviateur d'Hermippe.

Il reste, en somme, acquis à M. B. qu'il a beaucoup travaillé, qu'il a réuni beaucoup de matériaux utiles, qu'ils les a même examinés avec soin, mais que, pour avoir voulu, semble-t-il, aller trop vite, il nous a donné une œuvre parfois obscure, parfois confuse, souvent fautive. Et pas le moindre index !

Paul Collart.

Emerita. Reseña de Libros. S. A. Hernando. Madrid, 1933, pp. 187-190.

Ce sont de très brèves analyses par le savant italien G. Bonfante des trois livres suivants : A. Walde *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen* (t. I, II, III,). A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine, histoire des mots* ; E. H. Sturtevant, *A comparative grammar of the Hittite language* ; et un très court compte-rendu anonyme du livre de : P. Gallay. *Langue et style de saint Grégoire de Nazianze*.

Paul Collart.

F. Ollier, *Le mirage spartiate ; Étude sur l'idéalisation de Sparte dans l'antiquité grecque, de l'origine jusqu'aux cyniques*. Paris, de Boccard, 1933[1], 447 pp. in-8°.

Il y a eu bien des gens, dès l'antiquité, pour se figurer qu'à Sparte s'étaient conservées les « vertus antiques » et les « saines traditions » de la race grecque. M. Ollier s'est donné pour tâche de suivre ce mouvement d'idéa-

1. En réalité, l'ouvrage, qui est une thèse soutenue en Sorbonne, n'a été publié qu'en janvier 1935.

lisation à travers la littérature grecque jusqu'à Plutarque (qui a transmis son image de Sparte aux humanistes de la Renaissance). M. Ollier vient de nous donner le premier volume de cette étude ; il nous conduit jusqu'au IVe siècle où l'intérêt accordé à Sparte perd de son importance politique, pour devenir principalement, sous l'influence des cyniques, un thème de propagande philosophique. Un second volume, que nous espérons voir bientôt paraître, nous donnera les résultats des recherches sur la période qui va des cyniques à Plutarque, et les index qui rendront plus facile la consultation de l'ouvrage.

M. Ollier sait nous présenter de façon claire la foule de renseignements, d'origines souvent diverses, qui touchent à son sujet. Il commence par nous rappeler ce qu'était la réalité spartiate et quelles ont été les principales causes qui ont contribué à son idéalisation ; il note quelles ont été les « forces adverses » qui se sont opposées à ce mouvement : l'antipathie témoignée en certains temps ou en certains pays contre Sparte, la concurrence d'autres tableaux de sociétés idéales rejetées dans le passé ou dans le lointain (et, à ce propos, l'auteur aurait pu insister, plus qu'il ne l'a fait, sur ce point que la propagande en faveur de la πάτριος πολίτεια a créé, durant la période classique un « mirage athénien », de même qu'on verra se développer, pendant la période hellénistique, un « mirage exotique » dont les premiers traits remontent d'ailleurs aux débuts de la littérature grecque). M. Ollier examine d'abord l'idéalisation à Sparte même (et, en particulier, le développement du « roman de Lycurgue ») ; puis il étudie les jugements portés sur Sparte par les aristocrates athéniens, par Platon, par Aristote, par Isocrate, par Xénophon, jugeant, à chaque instant, des rapports du tableau idéal avec la réalité et nous donnant les raisons qui, à son avis, expliquent la déformation de celle-ci.

Le sujet était vaste et difficile à traiter ; M. Ollier a su nous en dessiner très nettement les grandes lignes. La préparation d'un second volume explique que le premier ne comporte pas de conclusion et manque un peu de caractère synthétique. Les rapports, apparents ou réels, de Xénophon avec les cyniques, sont la raison pour laquelle l'ordre chronologique de l'exposé est bouleversé dans la seconde partie. Néanmoins nous continuons à regretter que M. Ollier n'ait pas fait appel plus souvent encore à des considérations historiques ; si l'idéalisation de Sparte est plus facilement acceptée au IVe siècle à Athènes (car notre documentation est surtout attique), c'est que Sparte n'est plus alors « l'ennemie héréditaire », qu'elle est parfois même une alliée ; si l'idéalisation abandonne la politique pour la morale, c'est que le rôle de Sparte s'amoindrit dans la politique générale du monde grec. Des remarques de cet ordre, appliquées au détail des faits, expliqueraient bien des jugements des auteurs anciens et nous empêcheraient de les traiter en purs théoriciens.

M. Ollier s'est donné tout entier à son sujet ; cédant à un entraînement naturel, il s'est laissé aller à grossir le nombre et l'ardeur des laconophiles ; le lecteur fera de lui-même les réserves utiles sur ce qui touche Aristophane, Lycurgue, Isocrate et surtout Platon. Mais les vues d'ensemble restent justes, et nous attendons avec impatience la seconde partie de cette étude sur un des points les plus importants de l'histoire des idées politiques en Grèce [1].

Georges Mathieu.

1. La correction du détail est presque complète ; cependant, p. 341, un lapsus place le *Philippe* en 344 (en réalité *346*) ; d'autre part, je ne crois pas que l'ἀμάρτυρος d'Isocrate soit différent du *Contre Euthynous* (comme il est dit p. 366).

A. Delatte, *Le troisième livre des Souvenirs socratiques de Xénophon*; étude critique. (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége, fasc. LVIII). Droz, Paris, 1933, 191 pp. in-8°.

M. Delatte, étudiant successivement les divers chapitres du livre III des *Mémorables*, en a donné une sorte de commentaire perpétuel, portant principalement sur la critique du texte, l'historicité du dialogue et la place du livre dans l'ensemble de l'œuvre de Xénophon. Sa critique est nettement conservatrice, et, il conclut que, si le texte a besoin de quelques corrections de détail (moins fréquentes qu'on ne l'a dit), il n'y a pas lieu de procéder à des transpositions ou à des athétèses importantes (p. 169). M. Delatte cherche à faire le départ de ce qui, dans les *Mémorables*, est socratique et de ce qui appartient en propre à Xénophon ; le problème est délicat, et, pour plusieurs détails, insoluble ; l'auteur mène son enquête avec prudence et conclut (p. 169) qu'une partie au moins du livre III ne représente pas l'enseignement réel de Socrate (notamment III 8 et III 10 en partie). Notons d'ailleurs qu'en ce qui concerne la contradiction existant en III 5 (du vivant de Socrate, les Thébains n'ont jamais été, *à eux seuls*, dangereux pour Athènes), il y a lieu de rappeler que la vraisemblance historique n'est souvent pas mieux respectée par Platon ; il suffit de songer aux invraisemblances chronologiques du *Ménéxéne* ou du *Banquet*.

Portant son attention sur la date à laquelle ont été composés les divers chapitres du livre III, M. Delatte les place assez tard dans la vie de Xénophon, après 370 pour la plupart, certains même après 355. Cette vue surprend au premier abord, mais l'accumulation des présomptions la rend peu à peu vraisemblable : III 3 serait postérieur à la *Cyropédie* et à l'*Hipparchicos*, ainsi qu'au *Nicoclès* d'Isocrate ; III 4 se placerait après l'*Économique* ; III 5 après l'*Hipparchicos* et même après le *Sur la Paix* et l'*Aréopagitique* d'Isocrate (sur ce point, M. Delatte nous fait pencher à modifier notre opinion antérieure) ; III 11 viendrait après la *Chasse*. La publication du livre III aurait donc eu lieu vers la fin de la vie de Xénophon, mais jamais le livre n'aurait été le dernier d'une édition (p. 175) ; d'ailleurs seuls les chapitres 1-7 forment un ensemble homogène (une sorte de « testament politique » de Xénophon) ; le reste est passablement décousu (p. 170).

L'auteur a replacé les *Mémorables* non seulement dans l'œuvre de Xénophon, mais aussi dans le mouvement d'idées du IVe siècle ; il ne croit pas que Xénophon ait fort subi l'influence d'Antisthène (dont, à la vérité, nous savons fort peu de chose), mais il marque plus d'une fois les rapports avec Platon (bien que, p. 67-68, il semble prendre au sérieux l'éloge que le *Ménéxéne* fait de la démocratie) et avec Isocrate (notamment p. 44, note 1 et p. 165 ; le fait que tous deux étaient originaires d'Erchia, prouverait peu à lui seul, mais il y eut certainement des rapports personnels entre eux, au moins depuis 362, quand Isocrate eut composé l'*Éloge de Gryllos*, donc dans la période même où M. Delatte place la composition du livre III des *Mémorables*).

Si des détails peuvent soulever des réserves ou provoquer de nouvelles solutions, il semble bien que l'étude de M. Delatte donne les résultats les plus vraisemblables en ce qui concerne les principales questions posées actuellement par le livre III des *Mémorables*.

Georges Mathieu.

R. J. Bonner, *Aspects of Athenian Democracy*. Univ. of California Press, Berkeley, 1933, 199 pp. in-8°. Prix : 2 dollars 25.

En 1932, R. J. Bonner a donné, en qualité de « Sather Professor », à l'Université de Berkeley, une série de conférences sur Athènes au ve et au ive siècle. Elles viennent d'être réunies en un volume ; l'ouvrage est clair, agréable à lire, vivant, plein de comparaisons instructives (et pondérées) avec la civilisation moderne. Il témoigne d'une sympathie intelligente pour Athènes et s'efforce de guider impartialement le lecteur au milieu des contre-coups des luttes politiques athéniennes. Son origine explique qu'il contienne des répétitions, parfois des digressions, et même quelques contradictions (par exemple les indications données sur l'indemnité des héliastes sont quelque peu différentes à la p. 37 et à la p. 47 ; il y a contradiction entre la p. 43 et la p. 64 au sujet des procès d'Aristophon d'Azénia). L'information de R. J. Bonner est bien plus vaste que ne le feraient supposer les notes très succinctes qui se bornent, le plus souvent, aux références anciennes et à des renvois à des ouvrages de langue anglaise ; l'auteur connaît les travaux français, comme le prouve non seulement un renvoi (p. 27) à la *Cité grecque* de M. Glotz, mais aussi la coïncidence frappante de ses vues sur les magistrats athéniens avec celles de notre maître B. Haussoullier (introd. à l'édition de la *Const. d'Ath.* d'Aristote, p. xxvii-xxviii). En somme, nous avons là une étude attrayante de la vie sociale dans l'Athènes classique, mais elle rendra évidemment moins de services au lecteur français qu'au lecteur américain.

Georges Mathieu.

C. A. Forbes, Νέοι ; *a contribution to the study of the greek Association* (Philological Monographs published by the American Philological Association, n° II). American Philological Association, Middletown (Conn.), 1933, 75 pp. in-8°.

En 1880, dans un article publié par les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, M. Collignon comptait dix-huit cités grecques où avaient existé des collèges de νέοι. C. A. Forbes en compte maintenant soixante-dix. Cet accroissement quantitatif de nos renseignements suffirait à justifier une nouvelle étude de la question. L'auteur analyse soigneusement les documents (épigraphiques pour la plupart), note les interprétations douteuses, puis nous expose le rôle du gymnasiarque des νέοι (les autres magistrats sont mal connus), le statut légal de l'association et les traits principaux de son activité. Les collèges de νέοι, assez rares dans la Grèce propre (bien que le plus ancien soit celui de Trézène), sont particulièrement répandus en Asie Mineure et dans les îles de l'Égée. Leur activité qui s'étend du ive siècle av. J.-C. jusqu'au milieu du iiie siècle ap. J.-C., semble avoir été surtout sportive, leur centre étant le gymnase. Forbes note les rapports qui unissent les νέοι à l'éphébie ; peut-être conviendrait-il cependant de marquer quelques réserves, car Athènes précisément ne connaît pas de groupement de νέοι, mais des ἔνοι ἔφηβοι. D'autres cités connaissent des associations analogues, mais non identiques (car les νεανίσκοι, auxquels Forbes consacre quelques pages, semblent avoir été plus militarisés ou, du moins, « fonctionnarisés », surtout en Égypte [1]). Forbes montre que le « collège » des νέοι, comme bien des groupements antiques, recrutait souvent ses dignitaires parmi les plus notoires de ses « bienfaiteurs » ; la gymnasiar-

1. Il y aurait lieu, à ce propos, de rappeler les νεανίσκοι τῆς αὐλῆς dont firent partie Callimaque et Ératosthène.

chie devenait ainsi une sorte de liturgie, et c'est ce qui explique qu'elle ait pu être conférée parfois à des femmes (à Attaleia, à Milet, à Sidyma [1]).

Georges Mathieu.

Buckler (Georgina), *Anna Comnena A study*. Oxford, University Press ; London, H. Milford, 1929, in-8°, ix-558 p., 1 tabl. h. t.

Le travail de Mme G. Buckler qui repose sur une minutieuse étude de l'*Alexiade* se compose d'une introduction rappelant le rôle des Comnènes dans la littérature byzantine et le plan des quinze livres de l'Alexiade (p. 3-23), d'un chapitre relatif à la vie privée et au caractère d'Anne Comnène (p. 27-61), d'un exposé relatif à ses idées religieuses et morales (p. 65-162) suivi de recherches sur sa formation intellectuelle et sa culture (p. 165-221). Dans les pages suivantes (p. 225-477), qui constituent la partie la plus importante de l'ouvrage, l'auteur rassemble les éléments qui permettent de juger Anne Comnène en tant qu'historien et de préciser l'apport de l'*Alexiade* comme source pour l'étude des règnes antérieurs à celui d'Alexis Comnène, pour celle de la politique intérieure et de l'histoire religieuse, pour la connaissance de l'armée, de la marine et celle de l'histoire extérieure. Un dernier chapitre (p. 481-522) porte sur la langue et le style d'Anne Comnène.

Mme G. Buckler a ainsi réalisé avec beaucoup de conscience et de soin la monographie la plus détaillée que nous possédons actuellement sur Anne Comnène. Dans les pages où elle indique quel est l'apport de l'*Alexiade* dans les divers domaines de l'histoire contemporaine, Mme G. Buckler s'est efforcée de comparer les renseignements fournis par ce texte à ceux que nous apportent d'autres sources. On peut tirer de ces pages certaines conclusions sur la valeur historique de l'œuvre d'Anne Comnène mais la comparaison n'est pas suffisamment poussée pour qu'on y trouve, ainsi qu'on pourrait le croire par instants, une série de mises au point sur les diverses questions, notamment sur l'histoire religieuse et l'histoire des institutions ce qui eût entrainé l'auteur à de fort longues recherches en dehors de son sujet. A propos de la langue usitée par Anne Comnène, on ne saurait naturellement perdre de vue que les particularités contraires à l'usage classique, relevées par Mme B. reflètent généralement l'emploi de l'usage courant de l'époque, on peut citer au hasard pour le vocabulaire ἄνθρωπος dans un sens voisin de « vassal », qui est connu par les pièces d'archives et des sceaux, de mêmes πρόνοια « Providence », μονή « monastère » (cf. p. 496), μάνδρα « bercail » au figuré (cf. p. 497), ἀμεριμνία « absence de souci » (cf. p. 491) etc... D'une façon générale, on pourrait, semble-t-il, appliquer à l'œuvre de Mme G. Buckler un propos qui figure dans sa conclusion : « she is enthusiastic about her main subject, which is a great thing » : elle se passionne pour son héroïne et c'est une grande chose !

G. Rouillard.

Byzantinische Geschichtschreiber und Chronisten. Ausgewählte Texte mit Einleitung, kritischem Apparat und Kommentar von Gustav Soyter. Heidelberg, Carl Winter, 1929, 8°, vii-64 p. (Kommentierte griechische und lateinische Texte hrsg. von J. Geffcken, 5).

1. En outre, à Téos, une femme reçoit un éloge officiel des νέοι, sans doute pour des motifs du même ordre.

Byzantinische Dichtung. Ausgewählte Texte mit Einleitung, kritischen Apparat und kommentar von Gustav Soyter. Heidelberg, Carl Winter, 1930, in-8°, XII-68 p.

On saura beaucoup de gré à M. G. Soyter d'avoir réalisé dans ces deux publications un choix très étudié de textes établis avec un soin minutieux. Dans la première on trouvera des extraits intéressants pour l'histoire des faits et de la civilisation byzantine, avec un papyrus et divers documents d'archives de la chancellerie impériale, ils sont précédés d'une brève et utile introduction bibliographique. Le second recueil est composé de morceaux poétiques représentant les différents genres poétiques au cours de la période byzantine ; il s'ouvre par un exposé sur la poésie à Byzance et renferme des indications relatives à la métrique. Dans les deux publications, un commentaire très condensé accompagne les textes ; il contribue à faire de ces deux chrestomathies des instruments de travail extrêmement utiles pour ceux qui voudraient aborder l'étude de la littérature de l'histoire ou des institutions byzantines. G. R.

Marc le Diacre, *Vie de Porphyre, évêque de Gaza.* Texte établi, traduit et commenté par Henri Grégoire et M.-A. Kugener. Paris, « Les Belles Lettres », 1930, 8°, CXI-154 + 154 p. (*Collection byzantine publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé*).

On sait quelle est l'importance de la *Vie de Porphyre*, évêque de Gaza, à la fin du IVe siècle, par son propre diacre Marc. Il semble bien en effet que le « noyau » de la *Vie*, telle que nous la connaissons, est le journal de route rédigé par Marc, l'homme de confiance de Porphyre, lorsque l'évêque, lassé des vexations auxquelles ses ouailles étaient en butte de la part des païens de Gaza, dévots de Marnas le *Seigneur-de-la-Pluie*, vint à Constantinople en compagnie de l'évêque Jean de Césarée réclamer à l'empereur la destruction du *Marneion*. Abondant en détails naïfs, vivants et pittoresques autant que précis, la *Vie de Porphyre* est un document unique sur l'histoire religieuse de Gaza, sur les rapports quotidiens entre païens et chrétiens, sur l'administration de la ville, sur les institutions et les mœurs aussi bien que sur la cour byzantine au temps d'Arcadius, d'Eudoxie et de saint Jean Chrysostome.

La présente édition marque un grand progrès pour l'établissement du texte du fait que les éditeurs ont pu tenir compte d'un ms. de Jérusalem non encore utilisé qui est nettement supérieur à celui des autres manuscrits.

Dans une introduction fort développée où la méthode la plus rigoureuse s'allie à la clarté et à la vivacité, les éditeurs ont posé tout en les éclairant les problèmes complexes soulevés dès le XVIe siècle au sujet de l'authenticité de la *Vie de Porphyre* et de sa composition. Ayant découvert que le prologue de la *Vie de Porphyre* est emprunté presque mot pour mot à Théodoret (*Historia religiosa*) et reconnu l'impossibilité d'admettre l'authenticité absolue du document, les éditeurs exposent « l'hypothèse d'un noyau historique, d'un journal de Marc, mutilé, délayé, complété et en partie récrit par un remanieur ».

De nombreuses notes au bas de la traduction et d'importantes notes complémentaires éclairent le texte ou signalent les problèmes soulevés par la langue cette κοινή vulgaire au sujet de laquelle les éditeurs remarquent avec tant de justesse qu'elle cache bien des écueils tout en paraissant limpide au premier abord. G. Rouillard.

Démétrius Cydonès *Correspondance*. Texte inédit établi et traduit par Guiseppe Cammelli. Paris, « Les Belles Lettres », 1930, in-8°, xlviii-216 p. + 181 p. (*Collection byzantine publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé.*)

Les cinquante lettres inédites de Démétrius Cydonès que nous a données M. G. Cammelli sont précédées d'une introduction sur la vie de ce personnage considérable, de ce théologien traducteur de Saint Thomas d'Aquin nourri de classicisme qui occupa pendant de longues années une place de tout premier plan à la cour des Paléologues et jouit d'une grande influence à Rome et en Italie. D'après M. G. Cammelli, dont l'étude biographique repose sur l'ensemble de la correspondance de Cydonès, c'est à Thessalonique et non à Constantinople qu'il naquit.

Les lettres publiées par M. G. Cammelli éclairent sur certains points la vie, le caractère et l'activité intellectuelle de Démétrius Cydonès et sa situation auprès des empereurs Jean Cantacuzène, Jean V Paléologue, Manuel Paléologue, Mathieu Cantacuzène ; certaines sont intéressantes pour l'histoire religieuse, pour l'histoire des controverses théologiques des rapports de Constantinople et de Rome ; on y trouve l'écho des luttes intestines qui déchirent l'empire et des victoires des Turcs. Dans certains cas, ces lettres apportent des renseignements inédits d'autant plus précieux qu'ils sont contemporains des évènements qu'ils concernent : les lettres 30-40 apportent ainsi des détails nouveaux sur les démêlés de Manuel Paléologue et de son père Jean V après la prise de Thessalonique par les Turcs ; la lettre 25 nous apprend qu'Andronic IV Paléologue a rendu lui-même Gallipoli au Turcs en 1377 ; la lettre 28 adressée à l'impératrice Hélène fille de Cantacuzène femme de Jean V fournit certains détails inédits parmi tous ceux qu'elle donne sur les discordes de la famille impériale.

Les historiens des Paléologues et les spécialistes adonnés à l'histoire religieuse ou à l'étude des controverses théologiques sauront donc gré à M. Cammelli de leur fournir ainsi des éléments fort instructifs pour l'une des périodes les plus complexes et les moins connues de l'histoire byzantine. M. C. s'est efforcé de faciliter la tâche aux travailleurs en ajoutant à son édition le catalogue complet des lettres de Démétrius Cydonès classées chronologiquement dans la mesure du possible. Sur ce dernier point les travaux futurs permetront peut-être d'arriver à une plus grande précision. D'autre part la liste des correspondants de Cydonès établie par M. C. en donnant sur chacun une note prosopographique sera complétée utilement avec les renseignements fournis par les documents d'archives.

G. Rouillard.

L'Empereur Julien, *Œuvres complètes*. Tome I, 1re partie. *Discours de Julien César*. Texte établi et traduit par J. Bidez. Paris, « Les Belles Lettres, » 1932, in-8°, xxxviii, 235 + 235 p. (*Collection des Universités de France publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé*).

Après avoir préludé à la présente édition par l'importante *Vie de l'Empereur Julien* [1] qu'il donnait en 1930 et son travail sur *La tradition manus-*

1. J. Bidez *La Vie de l'Empereur Julien*. Paris « Les Belles Lettres 1930 » *Collection d'études anciennes publiées sous le patronage de l'Association Guillaume Budé*).

crite et les éditions des discours de l'empereur Julien [1], le professeur Bidez publie la première partie des *Discours* de Julien. Le présent volume contient les discours prononcés par Julien alors qu'il était encore César : *L'éloge de Constance, L'éloge d'Eusébie, Constance ou De la royauté, Sur le départ de Salluste, Aux Athéniens.* De précieuses notes accompagnent le texte ; chaque discours est précédé d'une notice de caractère historique ou littéraire, une introduction générale marque nettement le progrès réalisé dans cette édition pour l'établissement et l'intelligence du texte, pour la connaissance de l'art de Julien. Abandonnant le groupement artificiel selon lequel la vulgate des œuvres de Julien présente les discours, le professeur Bidez les donne dans un ordre conforme à la chronologie et à la tradition manuscrite. Ce classement nouveau résultant de l'étude approfondie du texte des discours ne sera pas sans éclairer la figure de Julien César et l'évolution de sa pensée.

G. Rouillard.

Jean Bayet, *Littérature latine.* 784 pp. in-12e ; Paris, A. Colin, 1934.

La littérature latine de M. Jean Bayet porte un sous-titre *Histoire et pages choisies, traduites et commentées*, qui en indique suffisamment l'esprit. L'auteur a cru, à juste titre, que les jugements littéraires n'ont de sens que s'ils s'appuient sur des textes qui permettent de les contrôler. Aussi a-t-il fait dans son livre la part belle aux citations, choisissant les pages les plus représentatives qu'il a non seulement traduites lui-même, mais accompagnées d'une annotation brève, mais substantielle, qui en facilite l'intelligence. Le volume, agrémenté d'illustrations bien choisies et bien venues [2], est singulièrement dense ; la bibliographie, qui dépasse de beaucoup les élèves de lycées, et en particulier ceux de la section B, auxquels l'ouvrage s'adresse, rendra de grands services aux étudiants,... et à maint professeur. Il est à souhaiter que ce livre se répande largement aussi bien dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement supérieur.

A. Ernout.

William Hardy Alexander, *Notes and Emendations to the XII dialogues of L. Annaeus Seneca* ; Public. of the Univ. of Alberta, Edmonton, The Univ. of Alberta Press, 1934, 33 pp. in-8°.

Il nous est agréable de signaler cette brochure que M. W. H. Alexander, professeur de philologie classique à l'Université d'Alberta, Canada, a dédiée à un maître de chez nous, M. René Waltz, dont les travaux sur Sénèque n'ont pas besoin d'être rappelés. Elle témoigne d'une bonne connaissance de la tradition manuscrite des *Dialogues*, et des travaux dont le texte a été l'objet ; et les conjonctures proposées ou acceptées par M. Alexander sont souvent acceptables, et toujours dignes d'attention.

A. Ernout.

---

1. J. Bidez. *La tradition manuscrite et les éditions des discours de l'empereur Julien* (*Recueil de travaux pp. La Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand*, fasc. 61, 1929).

2. Toutefois je n'aime pas beaucoup la fig. 140 qui reproduit un manuscrit en capitale. Elle est tellement réduite qu'elle n'évoque à peu près rien de l'aspect de l'original.

I. Horace, *Satires*. Texte établi et traduit par François Villeneuve. Paris, 1932, Société d'édition « les Belles-lettres ». Un vol. in-12 de 428 p.

II. *Horazens Epistel ueber die Dichtkunst* erklärt von Otto Immisch, Leipzig, Dieterich, 1932. Un vol. in-8° de VII-217 p. ; 12 m 80 br. (*Philologus*, Suppl.-Bd XXIV, 3).

I. Sans même ressusciter le lieu commun selon lequel tout magistrat en retraite deviendrait fatalement un traducteur d'Horace, il suffit de jeter les yeux sur le *Catalogue* de la Bibliothèque Nationale pour se rendre compte que son œuvre a été très souvent transposée en français, soit partiellement, soit dans son ensemble.

On peut gager qu'il n'en est pas un, parmi ces essais, qui approche de loin pour l'exactitude, l'acribie philologique et le tour, celui que M. François Villeneuve a donné à la collection des Universités de France. Après les *Odes* et *Épodes*, parues en 1927, il s'est attaqué aux *Satires*. Il a profité des meilleures éditions, en particulier de celles de Paul Lejay[1], et de tout l'effort scientifique dont cette partie des Poésies d'Horace a été l'objet en ces dernières années. Il conserve d'ailleurs la pleine indépendance de son jugement, et sait à l'occasion se séparer de ses guides[2]. Les discussions esquissées dans les notes[3] montrent avec quel soin M. Villeneuve a essayé de serrer au plus juste la pensée d'Horace.

C'est en s'aidant de son excellente traduction qu'on aperçoit à quel point cette pensée est parfois difficile à saisir. L'exégèse des *Satires*, en dépit du zèle de tant de commentateurs, reste incertaine en plusieurs passages[4]. Je citerai I, I, 29 (*perfidus caupo*) ; I, IV, 22 (*delatis*) ; 35 (*excutiat sibi*) ; I, VI, 17 et s. (la suite du raisonnement n'apparaît pas clairement) ; 24 et s. ; I, VII, 29 (*expressa arbusto*) ; II, III, 69 et s. ; 128 à 141 ; 185 et s. ; II, V, 62 et s. ; II, VII, 18-20. — Au point de vue strictement pédagogique, il ne faut pas se dissimuler qu'Horace est un écrivain d'assimilation difficile : ses procédés de raisonnements sont si capricieux que le fil a besoin d'être fermement tenu en main, et échappe malgré tout ici et là. Jeter des jeunes gens dans l'explication des *Satires*, sans un exposé préalable, pour chaque pièce, cela serait une complète erreur. Au surplus, les seuls morceaux qui leur soient pleinement accessibles sont, ce semble, I, IV, IX, X ; II, I ; II ; VI. On peut à la rigueur utiliser I, I ; III ; V ; VI ; II, III ; VII ; VIII. Il faut, pour des raisons diverses, exclure I, II ; VII ; VIII ; II, IV ; V.

La traduction de M. F. Villeneuve est nette, élégante, et offre de véritables réussites. Si de menues retouches se recommandaient, ce serait, à mon gré, dans les passages suivants : I, I, 17-18 ; I, II, 54 (ajouter « Moi... ») ; I, III, 32 (« ne veut pas quitter le sol » n'est pas très clair) ; I, IV, 12 (j'opterais pour l'autre sens de *tollere* : voir Lejay, p. 112) ; 126 (« intempérants ») ; I, VII, 10 (*iure*?) ; 29 ; II, I, 46 (*insignis*) ; 51 ; II, II, 52 (ne faut-il pas un point d'interrogation ?) ; II, II, 135 (est-ce bien « tantôt... tantôt » ?) ; II, III, 30 (urget = *bourre* son médecin) ; III, V, 62-63 ; 74. — Corriger le grec p. 36, n. 3 ; p. 37, n. 2 l'abréviation de « diatribe » est à modifier ; p. 75, l. 6, séparer « eau de » ; p. 128, l. 26 : enfermer.

1. Paris, 1911, Hachette.
2. Par ex. Ep. II, III, 165 ; 208, où il conteste l'interprétation de Lejay.
3. Voy. p. 34, 45, 50, 51, 53, 60, 79, 80, 82, 98, 107, 138, 196, 204.
4. O. Westerwick confirme cette remarque, dans la *Philol. Wochenschrift* 1934, p. 222, et observe que les *Erklärungsmöglichkeiten*, les possibilités d'explication, sont loin d'être épuisées.

II. Horace s'est fait théoricien une fois dans sa vie. Entre la publication de son premier recueil d'*Odes*, en 23, et le *Chant Séculaire*, qui est de 17, il publia la Lettre aux Pisons, *De arte poetica*.

Nul doute que, pour composer cet « Art poétique », il se soit servi de certains ouvrages grecs. Son commentateur Porphyrion — qui écrivait probablement au IIIe siècle — a signalé une de ces sources, à savoir Néoptolème de Parion, un grammairien et poète du second siècle avant notre ère : « In quem librum congessit praecepta Neoptolemi τοῦ Παριανοῦ de arte poetica, non quidem omnia, sed eminentissima ». Or il se trouve qu'en 1923 Jensen a publié, à Berlin, des fragments du Ve livre d'un traité de Philodème de Gadara, un contemporain de Cicéron, sur la poésie [1] ; et que, dans une partie de ces fragments, certaines théories de Néoptolème de Parion sont discutées. On peut donc maintenant se former quelques idées de ce modèle, exploité par Horace avec son ordinaire originalité d'esprit. M. Otto Immisch a pensé que le moment était opportun pour revenir à l'opuscule d'Horace, que Gœthe appelait un « *problematische Werk* », et pour y déterminer les éléments traditionnels, les éléments contemporains — c'est-à-dire le lien entre l'*Art Poétique* et les préoccupations littéraires du temps — enfin les éléments spécifiquement horatiens. Il s'y emploie dans tout un volume, où, après avoir marqué les analogies entre les théories de Néoptolème et celles d'Horace (p. 8-32), il fournit un véritable commentaire de l'*Art poétique*, le plus détaillé, le plus substantiel que nous possédions.

L'ouvrage est de présentation tellement dense qu'une lecture continue en est assez pénible. Mais c'est en lisant la paraphrase de telle section limitée qu'on se rend compte de ce que Immisch y a dépensé d'information érudite et de pénétration critique. On n'oserait dire que « l'énigme » dont parlait Gœthe soit élucidée complètement ; mais la zone obscure se rétrécit.

P. de Labriolle

Minucius Felix oder Tertullian? *Philologische historische Untersuchung der Prioritaetsfrage des Octavius und des Apologeticum unter « physiognomischer Universalperspektive »* Inaug. Diss.. vorgelegt von Johanna. Schmidt, Borna Leipzig, 1932.

Nous connaissons la date de la composition de l'*Apologeticum* de Tertullien (197) ; mais nous ignorons celle de l'*Octavius* de Minucius Felix ; et voici des dizaines d'années que philologues et historiens discutent sur le point de savoir si c'est Minucius qui a imité Tertullien ou si c'est Tertullien qui s'est inspiré de Minucius. Déjà en 1904 Harnack déclarait le problème « hoffnungslos » ; pourtant son pessimisme n'a guère découragé le zèle des nombreux critiques qui en ont cherché depuis lors la solution — et qui n'ont abouti qu'à des conclusions divergentes.

Mlle Schmidt a voulu couper court à ces débats irritants en abordant la question par un biais nouveau.

« L'humanisme moderne » (*der neuere Humanismus*), explique-t-elle, ne néglige pas l'analyse critique des ouvrages anciens, au point de vue du contenu et de la forme ; mais ce qu'il prétend atteindre, c'est l'homme grec, l'homme romain dans sa façon de penser et de sentir. Tout écrivain — surtout quand il essaie d'agir sur l'opinion — dépend du milieu auquel

1. Ce recueil avait paru d'abord dans les *Abhandl.* de l'Acad. de Berlin, 1928, n° 14.

il s'adresse, du moment où il commence à écrire. Et plus son originalité personnelle est faible, plus la relation entre sa manière propre et les conditions extérieures sera aisée à saisir. Il s'agit donc de serrer au plus juste les caractères propres de « l'époque apologétique », le second, le troisième siècle ; d'examiner ensuite les deux ouvrages litigieux tant pour la mise en œuvre que pour la démonstration ; et de décider, en tenant compte surtout des différences qui les séparent, de la période à laquelle chacun s'ajuste le mieux, de leur ordre vraisemblable de succession.

Mlle J. Schmidt est acheminée ainsi à affirmer la priorité de Minucius Felix, qui aurait écrit vers le milieu du IIe siècle, sous Antonin le Pieux.

Il se peut que la méthode proposée par elle soit en elle-même fort judicieuse. Ce que je crains, c'est que cette méthode ne soit en l'espèce d'une application fort difficile. Quel que soit leur rapport chronologique, il est certain que Minucius Felix et Tertullien sont presque des contemporains, et que la composition de l'*Octavius* n'a été séparée de celle de l'*Apologeticum* que par une trentaine d'années au maximum. Qui se sent assez hardi, qui dispose d'une documentation assez complète et assez sûre, pour différencier d'une façon vraiment spécifique la période qui va de 160 à 197, de celle qui s'est écoulée de 197 à 230 environ ? Surtout quand on opère dans le domaine de l'Apologétique où les auteurs travaillent sur un fond commun et utilisent le même arsenal d'arguments. Mlle J. Schmidt s'est employée dans un premier chapitre à tracer la « *Physiognomie* » de l'époque « apologétique ». Mais elle ne la définit que dans ses traits les plus généraux, et d'une façon tout élémentaire, je dirai même toute scolaire. Un exposé aussi vague prépare mal les déterminations précises auxquelles elle se flatte d'aboutir. Elle a multiplié dans les chapitres suivants les remarques pertinentes : mais le malaise qu'inflige ce chapitre d'introduction ne se dissipe à aucun moment.

Pour ma part, j'ai toujours été frappé de l'argumentation développée en 1882 par Massebieau dans un mémoire remarquable de la *Revue de l'histoire des Religions*. Constatant les multiples rapports de détail entre l'*Apologeticum* et l'*Octavius*, Massebieu demandait ceci : si vraiment Tertullien avait utilisé Minucius, l'aurait-il utilisé de cette façon-là en lui empruntant ses mots, ses expressions, sans jamais le nommer ? Un tel procédé n'est pas dans ses habitudes : il aime à citer ses auteurs. En outre, il leur prend leurs idées, les faits qu'il cite, mais il garde son style et il marque de son empreinte tout ce qui lui vient du dehors. Minucius au contraire n'a aucun scrupule à s'emparer des tours qu'il rencontre chez autrui. N'est-il pas, dès lors, assez vraisemblable qu'il en ait usé avec Tertullien pour la partie chrétienne de son opuscule, comme il en use avec Cicéron et Sénèque pour la partie philosophique ?

P. de Labriolle.

Willy Theiler, *Porphyrios und Augustin* (Schriften der Königsberger Gelehrtengesellschaft, Geisteswissenschaftliche Klasse, Heft I) 1933, Max Niemeyer, Halle (Saale). Un vol in-4 de 74 p.

Personne ne songerait à mettre en doute l'influence qu'a exercée le Néoplatonisme sur l'esprit de saint Augustin, surtout dans la période qui précéda et suivit sa conversion. Il crut y trouver la formule la plus satisfaisante de la philosophie rationnelle, *una verissimae philosophiæ disciplina* (*Contra Acad*, 3, 42). Les réserves qu'il a indiquées, au soir de sa vie, dans

ses *Retractations*, ne se sont imposées à lui qu'assez tard ; et il a eu beaucoup de peine à se déprendre de ses enthousiasmes juvéniles.

Mais qu'a-t-il, au juste, connu de la littérature néoplatonicienne ? Il fait dans les *Confessions* 7, 13 ; 8, 3 une allusion assez vague à des *Platonicorum libri* traduits en latin par Marius Victorinus. Ailleurs, dans le *De Vita Beata*, il parle des *Plotini libri*. La leçon est probable, mais non pas absolument sûre : divers manuscrits ont *Platonis*. C'est à Plotin qu'on attribue communément l'honneur de l'avoir conquis.

Or M. Willy Theiher estime que ce n'est pas avec Plotin, mais avec Porphyre, le disciple de Plotin, que saint Augustin s'est trouvé le plus d'affinités. Il doute même qu'Augustin ait lu de ses yeux les *Ennéades*, et que Marius Victorinus ait osé assumer la tâche de les traduire. Ce qui aurait séduit Augustin, c'est « l'anthropocentrisme » de Porphyre, sa préoccupation de la morale humaine, du « salut de l'homme ». M. Theiler note que Bouillet avait vu juste quand dans sa traduction des *Ennéades* (Paris 1867-1861), il soulignait (t. II. p. 545) certains rapports entre Porphyre et Augustin. Mais il veut aller beaucoup plus loin dans la direction ainsi indiquée. Non qu'Augustin se soit le moins du monde mépris sur le rôle prépondérant de Plotin sur sa qualité de chef d'école. Mais s'il a si vivement goûté le Néoplatonisme, c'est qu'il a rencontré, non chez Plotin, mais bien plutôt chez Porphyre, le souci constant d'acheminer progressivement l'homme vers Dieu.

Pour démontrer sa thèse, M. Willy Theiler pose un principe qu'il veut qu'on lui concède. Ce principe est le suivant : toutes les fois qu'apparaît chez un néoplatonicien postérieur à Plotin — par exemple chez Marius Victorinus chez Salluste, chez Macrobe, chez Damascius, chez Proclus dans ses commentaires sur le *Timée*, sur la *République*, chez Denis l'Aréopagite, etc... — un passage doctrinal que l'on peut comparer pour le contenu, la forme, la suite des idées, avec un passage analogue d'Augustin, mais dont on ne retrouve pas l'équivalent chez Plotin, *on doit considérer ce texte comme porphyrien*.

Armé de ce « principe » M. Theiler pratique un certain nombre de sondages dans l'œuvre d'Augustin. Il ne peut faire davantage, pour rester dans les limites qui lui sont imposées. Il étudie d'abord la première partie du *De Vera Religione*, un opuscule composé par Augustin en 391, peu de temps avant sa prêtrise, à un moment où la tradition proprement chrétienne se marque déjà plus fortement que dans ses premiers écrits. Les vues métaphysique d'Augustin sur les rapports des êtres avec l'Être par excellence, sur l'échelle des êtres et l'harmonie à laquelle ils concourent, sur la nature toute volontaire du mal et son rôle dans la création, lui paraissent étroitement apparentées à celles de Porphyre.

Deux appendices se lient à cette première partie : l'un relatif à un fragment extrait des *Sententiæ* de Porphyre, ch. 40 (éd. Mommert) ; l'autre, au XIXe livre de la *Cité de Dieu*, § 12-17 où Augustin développe ses vues sur l'ordre et la paix. Là encore l'influence de Porphyre décelée indirectement par les imitations de Proclus, serait sensible, surtout aux IIIe chapitres 14-17.

La deuxième partie est consacrée aux *Confessions*. M. Willy Theiler relève dans chaque livre les expressions où se marque la même empreinte.

On voit où va sa démonstration. Il n'hésite pas à écrire « Fast alles philosophisches bei Augustin als porphyrisch betrachtet werden kann »,

c'est-à-dire presque tous les éléments philosophiques, chez Augustin, peuvent être considérés comme d'origine porphyrienne. — Et à bien lire Augustin il est possible, selon M. Theiler de ressaisir quantité de vues doctrinales qui, légitimement restituées au disciple de Plotin, enrichissent considérablement les restes mutilés de son œuvre.

Une première objection s'offre à l'esprit. Porphyre avait été un ennemi acharné du christianisme. Ses quinze livres *Contre les chrétiens* renfermaient la critique la plus redoutable qui eût encore été exercée sur la foi nouvelle, et sur les livres sacrés dont elle s'autorisait. Comment Augustin aurait-il manifesté une complaisance si obstinée, une si dévote sujétion à l'égard d'un polémiste de cette âpreté ? — Cette objection n'est pas très forte. Augustin savait, en gros, que Porphyre avait combattu le Christianisme. Il connaissait même certaines de ses objections, devenues monnaie courante parmi les païens. Mais il n'avait pas lu son grand ouvrage, détruit de bonne heure, et n'avait donc pu s'en former une idée assez précise pour avoir honte de ses sympathies philosophiques à son égard.

On contestera avec plus de raison, je crois, « le principe » l'*Arbeitssatz* dont M. Theiler se sert comme d'une pierre de touche pour authentifier les influences porphyriennes. Car enfin les néoplatoniciens du IVe et Ve siècle ont pu utiliser, en divers cas, la longue tradition philosophique antérieure à Porphyre, et où puisait Augustin lui-même : Cicéron, par exemple, ne continuait-il pas d'être une « source » largement exploitée ? Le maniement d'un pareil critère est donc assez délicat.

M. Theiler aurait rendu sa démonstration plus forte, si gêné, sans doute par la nécessité de faire court, il n'avait abusé des allusions brèves, des formules elliptiques, des citations multipliées de textes non traduits. Ce style télégraphique n'est pas dans le goût du lecteur français. Mais de temps en temps un rapprochement frappant, incontestable, parmi d'autres moins significatifs [1] avertit que la voie où il s'est engagé conduit quelque part. Il faudra reprendre son enquête, l'élargir plus qu'il n'a pu le faire, dégager plus clairement la part d'originalité d'Augustin et si le butin devient considérable, c'est à l'initiative de M. Theiler qu'en reviendra l'honneur.

P. de Labriolle.

Karakter an Cultuur der Romeinen in sint Augustinus' De Civitate Dei I-V door Zr. Agnes Dicker, Gez. v. J. W. J., Nimègue-Utrecht 1931, librairie Universitaire S. A. Dekker en van de Vegt J. W. van Leuwen. Un vol. in-8° de 219 p.

La première partie de la *Cité de Dieu* de saint Augustin est une étude critique de la culture romaine, surtout de la religion des Romains. Augustin ouvre une enquête approfondie sur le « paganisme » pour en évaluer les prétendus bienfaits, soit dans l'ordre matériel, soit dans l'ordre moral et religieux. De cette enquête, une foule d'écrivains anciens — car son information est très étendue — lui fournissent les éléments ; au premier rang, l'érudit Varron, qui avait résumé dans son œuvre encyclopédique toute la science de son temps et toute la théologie latine.

1. Ceux, par exemple, des pages 41 et 42.

L'auteur a voulu recomposer le jugement d'Augustin sur la culture romaine. Il y trouve plus de nuances qu'on n'en aurait attendu d'abord. Certes Augustin condamne l'idolâtrie, qui est la pièce fondamentale de cette culture ; il flétrit l'immoralité des spectacles ; il dénie à la religion traditionnelle toute valeur moralisatrice ; il estime que la politique romaine a toujours manqué de vraie justice. — Et pourtant les Romains, avoue-t-il, ont le droit d'être fiers de grands hommes comme Regulus et Scipion, d'écrivains comme Virgile, Salluste et Cicéron. Au point de vue purement humain, leurs supériorités furent éclatantes. S'ils avaient connu le vrai Dieu, ils eussent porté leurs vertus naturelles à un degré unique de puissance et de rayonnement.

P. de Labriolle.

Antike und Christentum, Kultur-und religionsgeschichtliche Studien, von Dr Franz Joseph Dölger, Universitäts-professor in Bonn, Band III, Helft 4, 1932 ; Bd IV, H. 1 et 2, 1933.

Le professeur Dölger a déjà à son actif des travaux considérables. Qu'il suffise de rappeler son ΙΧΘΥΣ, monumental répertoire de la symbolique du poisson dans l'Antiquité, dont le tome V a paru en 1933. C'est un érudit puissamment outillé, qui passe avec la même sureté et la même aisance de l'archéologie à l'épigraphie, de la littérature « profane » à la littérature chrétienne, des textes magiques aux *papyri* d'Égypte ; et qui, s'il ne renouvelle pas toutes les questions qu'il touche, en présente du moins des aspects inédits et piquants.

Il a inauguré en 1929 une série de cahiers, sous le titre d'*Antike und Christentum*. Il se proposait d'y étudier la question si délicate et si complexe des rapports entre le christianisme et la culture antique. Le recueil s'est rapidement développé. Nous voici en présence de la quatrième partie du tome III et des deux premiers fascicules du tome IV.

Analyser une à une ces notices pleines de choses nous entrainerait trop loin. Signalons Bd III, H. 4 une intéressante étude sur l'appropriation par le christianisme de certaines images ou désignations païennes des dieux. Le Dieu chrétien devient « le véritable Prométhée » (Tertullien, *Apol.*, 18,2) « le vrai Apollon » (*Carminum S. Paulini Nolani Appendix*, II, 51). Arnobe le jeune (*Comm. in Ps.* 44) compare aux flèches mortelles de Cupidon les flèches salvatrices de l'amour divin. Ce n'est pas syncrétisme voulu : c'est main-mise du christianisme sur un matériel verbal qu'il revivifie. — Morceau très intéressant (*ibid.* p. 260 s.) sur les garanties morales exigées des candidats au baptême. Celse et l'empereur Julien ont eu grand tort d'incriminer la dilection chrétienne du christianisme pour le pécheur, comme si nulle précaution n'eût été prise avant de l'accueillir. — Signalons encore Bd IV, H 1 un long exposé sur la question de l'avortement dans l'antiquité. Ici la physiologie côtoie la morale, qui y fait constamment appel.

Philologues, historiens, médecins même, tous peuvent faire leur butin dans ces fascicules si nourris, où la pensée reste constamment translucide. La lecture en est réconfortante. On y recueille l'impression que, bien loin d'être « faite », la science historique, en ce qui concerne l'antiquité, a encore un champ immense où s'exercer, pour peu qu'elle exploite tant de données significatives qui, bien interprétées, remises dans le fil de la tradition, prennent une valeur et une portée insoupçonnées.

P. de Labriolle.

The Catholic University of America. Studies in Medieval and Renaissance Latin, vol. I Maphei Vegii Laudensis *De Educatione liberorum et Eorum claris moribus* Libri Sex. A critical Text of Books I-III, by Sister Maria Walburg Fanning, 1933 ; Vol. II, *The Vocabulary of the Letters of St Gregory the Great*, A Study in late latin Lexicography, by James Francis O'Donnel, 1934.

Nous avons rendu compte ici-même d'un bon nombre des dissertations parues dans la série *Patristic Studies* de l'Université Catholique de Washington. Une nouvelle série de *Studies in Mediaeval and Renaissance Latin* vient d'être inaugurée sous la direction de MM. J. Deferrari, Mc Guire, Brother Giles. Elle comprend jnsqu'ici deux fascicules.

I. Maffeo Vegio fut un des humanistes les plus distingués du xve siècle. Il essaya dans son *De educatione Liberorum* d'harmoniser l'idéal ancien et l'idéal chrétien de l'éducation. Il était excellent latiniste et occupait un poste de secrétaire dans les bureaux de la curie papale. Son opuscule, publié parmi beaucoup d'autres, est de 1444. Il comprenait six livres. Nous avons ici une édition critique des trois premiers livres avec indication des sources ; les trois autres et l'Index paraitront ultérieuremcnt. On y perçoit l'influence de Quintilien, celles des œuvres de rhétorique de Cicéron, qui avaient été depuis peu retrouvées en leur intégralité, celle aussi des Pères de l'Église. C'est un très bon spécimen de la pédagogie éclectique de l'humanisme italien.

II. L'index dressé par Léopold Wenger à la fin de l'édition d'Ewald et Hartmann, dans les *Monumenta Germaniae Historica, Epistolae* I et II, n'est pas complet, et enregistre principalement les mots qui se rapportent aux institutions. M. O'Donnel a voulu compléter ce répertoire, et en classer les éléments d'après le plan suivi par Gœlzer dans son saint Avit. L'*Index* permet de repérer les mots selon l'ordre alphabétique. Travail utile et bien fait. Mais le contrôle du *Thesaurus linguae latinae* n'étant utilisable que pour les premières lettres de l'alphabet, on peut toujours se demander si certaines affirmations ne seront pas sujettes à révision à mesure que ce répertoire fournira de nouveaux éléments d'appréciation [1].

P. de Labriolle.

Études préliminaires à l'édition de Diodore de Tarse sur les Psaumes, par Louis Mariès, professeur à l'Institut Catholique, chargé de conférences à l'École des Hautes-Études, Paris, Les Belles Lettres, 1933, un vol. in-8° de 184 p. Prix 30 fr.

Diodore de Tarse, le maître de saint Jean Chrysostome et de Théodore de Mopsueste, fut au ive siècle un grand pourfendeur de « l'hellénisme », tel que l'empereur Julien l'incarnait. Julien le dénonce même dans une lettre à Plotin comme « le sophiste subtil d'une religion rustique ». En outre, Diodore introduisit dans l'exégèse une méthode en partie nouvelle, qui donnait à l'explication grammaticale et historique une prépondérance marquée sur l'explication allégorique, si en faveur depuis Origène. Ceux qui l'avaient connu et écouté gardaient de lui l'impression d'une personnalité très vigoureuse.

---

1. P. 181 : il parait fort arbitraire de ranger les mots *negligentia tua*, employés dans une réprimande, parmi les *Titles of Adress*. Pour l'expression *servus servorum Dei*, voir Delehaye, dans les *Strena Buliciana*, Zagreb 1924, p. 377-378.

Or, à part un certain nombre de fragments conservés dans les « chaines » ou dans les traductions syriaques, l'œuvre entière de Diodore semblait avoir péri. En 1905, le Père Lebreton signalait un commentaire anonyme des *Psaumes* 1 à 68 contenu dans le *Paris gr.* 168 ; il en identifiait peu après le texte avec celui d'un commentaire complet (*Psaumes* 1-150) inclus dans le *Paris. Coislin. gr.* 275. Sur la foi d'une indication de ce second ms. il imputait ce commentaire à un « Anastase, métropolite de Nicée ». — Depuis lors, M. Mariès s'est efforcé, en divers mémoires, de prouver que le véritable auteur n'est autre que Diodore de Tarse. Le présent ouvrage offre une démonstration à peu près complète ; et cette démonstration est très forte.

Le texte du commentaire se présente dans d'excellentes conditions. Outre les deux mss déjà signalés, M. Mariès a connu, grâce à M. R. Devreesse, un *Messanensis* du xie siécle ; et il a examiné à Vienne le *Vindobonensis* 8, s. x-xi, particulièrement important. A quoi s'ajoute un ms. de l'Athos.

M. Mariès montre d'abord que l'attribution du commentaire à Anastase — dont le nom apparaît une fois dans le *Coislinianus* et trois fois dans le ms. de l'Athos — s'explique en ce sens que ce métropolite avait *dicté* à la fois, et le commentaire, et un bon nombre d'observations qu'il y ajoutait (d'où l'expression ἀπὸ φωνῆς Ἀναστασίου, dans C), tandis que le nom de Diodore est donné par de nombreux fragments de ce même commentaire. Il passe ensuite aux caractères *internes* du commentaire. Il en fait sentir la suite, la parfaite cohérence. Il souligne les procédés techniques, empruntés à la philosophie, à la grammaire, à la rhétorique, à la lexicologie, par lesquels l'auteur (comme Diodore lui-même) détermine au plus juste le sens littéral des textes ; l'antipathie qu'il manifeste pour l'allégorie ; l'importance qu'il accorde à la notion de Θεωρία, laquelle part du sens littéral pour ouvrir aussitôt une perspective sur quelque objet supérieur. Il note que les hérétiques nommés ou combattus sont justement ceux auxquels Diodore s'était attaqué. Enfin divers recoupements significatifs — dont M. Mariès remarque qu'ils équivalent à une signature — achèvent de désigner Diodore comme le rédacteur de ce commentaire du Psautier.

Cette prudente, minutieuse et savante étude fait souhaiter une prompte publication du texte même, qui, d'après les citations qu'utilise M. Mariès, échappe pour une large part à la banalité, quelquefois un peu accablante, de ce genre de paraphrases.

P. de Labriolle.

Eduard Norden, *Alt-Germanien, Völker- und Namengeschichtliche Untersuchungen.* Leipzig und Berlin, B. G. Teubner, 1934, in-8°, xvi-320 pages six planches hors texte et une carte. Prix 14 mk. broché.

Cet ouvrage est le complément du livre *Die germanische Urgeschichte in Tacitus' Germanien* publié en 1920 par M. Ed. Norden. Il se compose de cinq études dans lesquelles l'auteur met en œuvre toute son érudition de philologue classique et ses connaissances étendues en ethnographie pour résoudre quelques problèmes particulièrement ardus qui se rattachent, de près ou de loin, à la préhistoire des Germains. C'est un livre sévère, d'une lecture attachante, mais que le penchant de l'auteur pour les notes et les parenthèses, les digressions et les appendices rend parfois assez touffu. M. Norden n'est jamais pressé ; il se plaît à pousser le plus loin possible ses investigations, à ne négliger aucun détail. Ses recherches contiennent une mine de renseignements patiemment et, on le sent, amoureusement

accumulés pendant neuf ans. Il faudrait, pour en présenter une critique sérieuse, une compétence étendue sur d'immenses domaines de la philologie, de l'histoire, de l'ethnographie et de la linguistique. Un germaniste s'étonnera seulement que M. Norden, qui a voué tant d'années d'études à élucider ce que l'antiquité classique nous apprend sur la préhistoire des Germains, confesse parfois et, il faut le dire, avec la plus grande franchise, son ignorance, que dis-je, son incuriosité des apports proprement germaniques à ces mêmes questions. Tout en professant la plus grande admiration pour son érudition, on ne peut s'empêcher de sourire au passage quand on le voit découvrir, par hasard, les gravures rupestres du Bohuslän (p. 242 n. 2) ou n'avoir qu'une connaissance très vague et de seconde main des travaux récents de runologie (p. 272 n. 1, p. 303). Faute de lire le norvégien ou le suédois, M. Norden aurait pu se tenir au courant en lisant les comptes rendus parus dans les revues allemandes de germanistique. D'autant plus que les résultats de ces travaux viennent parfois étayer sa propre argumentation. Enfin, il arrive à M. Norden d'aboutir indépendamment, à des trouvailles déjà faites et connues. Ces rencontres, certes, donnent du poids à ses découvertes, mais le lecteur se demande si, dans ce cas, l'auteur n'aurait pas pu en profiter pour condenser son exposé, ou du moins mentionner, de façon plus précise, que tel autre savant était arrivé au même résultat. On songe en particulier à la dernière étude (p. 217 et suiv.) sur le nom des Germains. M. J. Schnetz qui avait déjà publié des résultats analogues n'a pas manqué de protester avec véhémence en deux articles de la *Zeitschrift für Ortsnamenforschung*.

De ces cinq études les quatre premières s'enchaînent : elles se rapportent toutes au *limes* rhénan. La dernière, on vient de le dire, est un travail très fouillé sur l'origine du nom des Germains et ouvre des horizons du plus grand intérêt.

Les 135 premières pages sont consacrées à étudier les problèmes que pose une petite phrase d'Ammien Marcellin (XVIII, 2) dans son récit de troisième campagne de Julien en Germanie en 359 : *cum ventum fuisset ad regionem cui Capellatii vel Palas nomen est, ubi terminales lapides Alamannorum et Burgundium confinia distinguebant, castra sunt posita*. L'auteur établit d'abord que la leçon (ou la conjecture) *Alamannorum* introduite par Sigmund Gelenius en 1533 doit être rejetée et qu'il faut lire, comme les mss. connus, *Romanorum*. Il s'agit bien de la frontière entre Romains et Burgondes marquée par ces *terminales lapides* : c'est l'occasion de retracer toute l'histoire des relations entre Romains et Burgondes au VIe siècle, d'évoquer la configuration du *limes* dans la région d'Oehringen et de discuter les deux noms propres *Palas* et *Capellatii*. Pour le premier, M. Norden rejette le rapprochement avec *pālus*, et dans une de ces études ethnographiques où l'auteur excelle, il établit qu'il s'agit d'un radical pré-celtique *pal-* qu'il retrouve, entre autres, dans le *Palatium* romain. De même *Capellatii* n'a rien à voir avec lat. *capellare*, mais doit-être tenu pour le nom d'une tribu gallo-romaine établie dans cette région, à la limite orientale des *decumates agri*. Ceci amène l'auteur à étudier à son tour cette expression de Tacite (*Germania* 29), qui a fait récemment couler beaucoup d'encre (cf. *Klio* XIX, 253 et suiv., XX, 344 et suiv., XXI, 20 et suiv. XXIV, 1 et suiv.; *Germania* XII, 144 et suiv.). Repoussant à nouveau toute étymologie latine il y voit un mot gallo-romain tiré du collectif celtique * *dekam-at*-dizaine » : c'est l'avis auquel M. E. Hesselmeyer, récemment, et Holder naguère (*Altcelt. Sprachschatz*, I, 1248), s'étaient rangés.

La quatrième étude est un essai d'interprétation de l'inscription *Inter/*

toutonos C/ A/ H/ de la colonne découverte en 1878 au sommet du Greinberg qui s'élève, au Sud de Miltenberg, sur la rive gauche du Main. Après Drexel, M. Norden y voit une de ces *terminales lapides* dont parlait Ammien Marcellin. M. Norden avait d'abord lu *Inter Toutonos Cimbros Ambrones hae(c) fines* parce qu'il discernait un *F* final. Un nouvel examen lui a fait abandonner cette lecture. Il émet maintenant la conjecture qu'il s'agit peut-être d'une borne qui aurait marqué les confins des territoires de quatre peuplades, *terminus quadrifinius in summo acutus*. On pourrait alors songer géographiquement aux Harudes et lire *Inter Toutonos Cimbros Ambrones Harudes*. Mais prudemment M. Norden ne conclut pas.

Avec la cinquième et dernière des études que groupe *Alt-Germanien* nous abordons une question très rebattue, mais non encore complètement éclaircie : celle du nom des Germains. Depuis un siècle on s'acharne à lui trouver une étymologie. C'est dire qu'on en a proposé un grand nombre et M. Norden (p. 259 et suiv.) se moque, avec beaucoup de bon sens, de ces interprétations souvent ridicules. Où serait le profit, dit-il, si des étymologies aussi étranges que « ceux qui habitent près des sources chaudes » ou « le peuple du torrent impétueux » se trouvaient être exactes? C'est très juste, mais M. Norden ne peut pas ignorer que ces innombrables recherches n'ont pas toujours été dictées par le souci de la science pure, mais par le désir, outre-Rhin, de découvrir à tout prix une étymologie germanique à un nom qui ne l'est probablement pas. M. Norden est trop versé dans les études ethnographiques pour tomber dans ce travers. On sait aujourd'hui que si l'étymologie de certains noms collectifs de peuples nous échappe, ce qui en effet n'a que peu d'importance, par contre on est en mesure, grâce à une étude bien conduite, d'analyser ces noms et d'en dégager tantôt un radical, tantôt un suffixe et de les rattacher ainsi à un type de formation d'origine connue. C'est cette méthode ethnologique que M. Norden a appliquée, et, du moins nous l'estimons, avec succès.

Ce n'est pas de front, mais de biais qu'il aborde le problème. Par une série de travaux d'approche malheureusement trop longs pour se prêter ici à un résumé, il établit de façon tout à fait convaincante que des noms tels que *Germus*, *Germullius*, *Germulla* ainsi que *Germanus* contiennent tous le radical *Germ-* et forment un groupe bien défini qui se rencontre sur le domaine linguistique illyrien. D'autres faits archéologiques confirment ce rapprochement entre germanique et illyrien. Si les gravures rupestres des tombes de Novilara, dans le Nord du Picenum, sont authentiques, il est impossible de n'en pas rapprocher la facture de celles que l'on a découvertes dans le Sud de la Suède et le Seeland. Mieux encore : les travaux de MM. Marstrander et Hammarström ont montré que, selon toute vraisemblance, l'alphabet runique des anciens Germains a été établi sur un type très rapproché de l'alphabet vénète. M. Norden ne le dit pas, mais cela va exactement dans le sens de sa thèse. On voit par là les perspectives nouvelles que ces recherches ouvrent non seulement sur le nom des Germains mais sur leur habitat originel et, d'une façon générale, sur toute leur préhistoire.

P. Mossé.

B. L. Ullman, *A project for a new edition of Vincent of Beauvais* (*Speculum*, vol. VIII, n° 3, p. 312-326), in-8°, Cambridge Massachusetts, 1933.

A la fois article très nourri et très net sur le premier encyclopédiste des temps modernes, initiateur de l'humanisme dès le XIIIe siècle, son

œuvre — et projet d'une édition difficile, mais nécessaire, et dont il faut vivement souhaiter la réalisation.

Jean Bayet.

E. Slijper, *Les origines de la fable d'Énée* (*Mélanges Salverda de Grave*), in-8° de 3 pages, 1932.

L' « Aphrodite Énéenne », dont les chapelles ont servi à jalonner la route légendaire d'Énée, aurait tiré son surnom du sémitique *'ain* = source. Allant de point d'eau en point d'eau, les navigateurs phéniciens mettaient chaque source sous la protection d'une image de leur déesse : les Grecs y ont vu Aphrodite. Séduisant, en tout cas.

Jean Bayet.

Giovanni Sanna, *Per una bibliografia dell' età Romana imperiale* (*La Nuova Italia*, n° 8-9), in-4° de 8 pages, Firenze, 1933.

L'*Ente Nazionale di cultura* a confié à M. G. Sanna la tâche d'une bibliographie complète de l'Empire Romain d'Auguste à Justinien, à partir de 1880. Tâche utile, sinon indispensable : elle évitera de recourir aux bibliographies déjà existantes, fort bonnes souvent, mais dispersées. Mais, sauf pour les articles qui publient monuments figurés ou inscriptions, une sélection critique vaudrait mieux : l'auteur se contentera de renvoyer aux comptes-rendus publiés sur chaque ouvrage.

Jean Bayet.

Francesco Ernesto Lorizio, *Il sorgere di Roma*, un vol. in-12 de 187 pages, Bologna, s. d. [1932].

Cet essai historique mène des origines aux prodromes de la seconde guerre punique. L'auteur cherche à concilier les acquisitions de l'histoire critique et les traditions légendaires. Il n'apporte rien de nouveau. Une certaine rhétorique enlève à l'exposé presque tout naturel.

Jean Bayet.

Attilio Degrassi, *Istria archeologica* (« *Aevum* », vii, fasc. 2-3, p. 279-328), in-8°, Milano, 1933.

Ce premier Bulletin bibliographique consacré à l'Istrie porte sur la période novembre 1918-décembre 1932. Il est sobrement conçu et bien disposé par ordre méthodique, depuis l'âge paléolithique jusqu'à la fin des temps romains. L'indication bibliographique figure sous un numéro d'ordre au bas de la page ; l'appréciation, incluse dans un exposé continu, se retrouve aussitôt, sous le même numéro, dans la page elle-même.

Jean Bayet.

Edward K. Rand, *The art of Terence's Eunuchus* (*Transactions of The American Philological Association*, vol. LXIII, p. 54-72), in-8°, 1932.

En parfait humaniste, dont l'élégance n'a pas à souffrir de l'érudition, M. Rand précise tout ce qu'il y a de térentien en cette charmante pièce de l'*Eunuque*. En effet, Térence ne s'est pas contenté d'emprunter au *Colax* de Ménandre le soldat et le parasite dont il a corsé son affabulation. Il a mis

en scène, selon un goût qui lui est propre, de fines oppositions psychologiques : égoïsmes différents de Chaeréa et du vieillard; amours de Chaeréa et de Phaedra. Il a fort habilement, et en vrai dramaturge, suspendu l'action : celle du soldat grâce au parasite ; celle de Chaeréa grâce à l'intervention du vieillard. Substituant (Donat l'affirme) à un monologue le vif dialogue entre Antipho et Chaeréa, il en a tiré un très joli parti psychologique... Enfin l'agencement d'ensemble est un chef-d'œuvre de délicatesse ; et toute la pièce justifie une définition qui accolerait à la *mediocritas* (au sens latin !) dont on fait honneur à Térence l'épithète d'*aurea*.

Jean Bayet.

Hieronymus Markowski, *De Galliis, Hispaniis, Germania in « Indice rerum gestarum divi Augusti » laudatis* (Eos, XXXIV, p. 427-459), in-8°, Leopoli, 1933.

Discussion critique très serrée, touchant à quantité de points qui intéressent les provinces occidentales sous Auguste. Elle est importante surtout du point de vue chronologique et à propos des *retractationes* dont aurait été l'objet l'*Index rerum gestarum*. M. Markowski affirme avec énergie (p. 456 ss.) qu'après le désastre de Varus, Auguste, bien loin de renoncer à la frontière de l'Elbe, avait prescrit à ses successeurs de la reconquérir et de la défendre. Tibère aurait ainsi volontairement sacrifié une partie du programme d'Auguste. Le raisonnement de M. Markowski, sur cette question, est rigoureux, mais ne tient pas suffisamment compte de l'obligation où se trouvent souvent les gouvernants, par vanité ou précaution, de masquer une reculade sous la magnificence des mots. Entre les deux théories, par malheur, nul moyen de choisir, sinon par hypothèse.

Jean Bayet.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

W. S. Hinman, *Literary quotation and allusion in the Rhetoric Poetics and Nicomachaean Ethics of Aristotle* ; 200 p. in-8° ; Staten Island, N. Y., 1935.

Henriette Veit Appel, *Literary quotation and allusion in Demetrius* ΠΕΡΙ ΕΡΜΗΝΕΙΑΣ *and Longinus* ΠΕΡΙ ΥΨΟΥΣ ; 123 pp. in-8° ; Hunter College, College of the City, New-York, 1935.

Friedrich August Wolf, *Ein Leben in Briefen*, 3 vol. de xxxvi-436 ; 345, 342 pp. in-8° ; Stuttgart, J. B. Metzlersche Verlagsbuchh., 1935.

Platon, *La Politique*, texte établi et trad. par A. Diès ; xl + 88 pp. doubles, in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1935. Pr. 20 fr.

Fernand Robert, *Epidaure* ; 48 pp. in-8° + 20 pl. ; Paris, Les Belles Lettres, 1935, Pr. 12 fr.

Benjamino Stumpo, *Le origini della tragedia* ; 105 pp. in-8° ; Milan, Soc. editr. anon. Dante Alighieri, 1935-XIII.

Nicholas Bachtin, *Introduction to the study of modern greek* ; 86 pp. in-8° ; Cambridge, Deighton, Bell and Co, 1935. Pr. 2 sh.

Ephemeris Dacoromana, *Annuario della Scuola romena di Roma*, VI ; xii-452 pp. in-4° ; Roma, Libreria di Scienze e Lettere, 1935.

Dr J. P. Beteau, *La peste d'Athènes* ; 46 pp. in-12 ; éd. par l'auteur, 4 square Théod. Judlin, Paris, XVe, 1934.

Emanuel Cesareo, *De Statii duabus Silvis* ; 32 pp. in-8° ; Napoli, Istituto meridionale di cultura, 1935.

Krister Hanell, *Die Inschriftensammlung des Konstantinos Laskaris* (Bull. de la Soc. roy. des Lettres de Lund, 1934-1935, IV) ; 10 pp. in-8° ; Lund, C. W. K. Gleerup, 1935. Pr. 0,80 kr.

W. H. Schulte, *Index verborum Valerianus* (Iowa Studies in class. Philology, N. III) ; 180 pp. in-8° ; Columbia College, Dubuque, Iowa, 1935.

Hermann Eberhart, *Mitteilungen aus der Papyrussammlung der Giessener Universitätsbibliothek* ; 35 pp. in-8° + 1 pl., Giessen, Otto Kindt, 1935.

Margaret Fitzgerald Richey, *The story of Parzival and the Graal* ; 221 pp. in-8° : Oxford, B. Blackwell, 1935. Pr. 10 sh. 6.

Antonio Giusti, 1° *Antologia omerica, Odissea* ; 205 pp. in-8° ; Milan, C. Signorelli, 1935. Pr. 5 L. ; 2° *Tra leggenda e storia* ; 12 pp. in-8° ; Genova, Libreria Italiana, 1935.

Werner von Haxthausen, *Neugriechische Volkslieder* ; ix-195 pp. in-8° + 1 carte ; Münster i. W., Aschendorffsche Verlagsbuchh., 1935. Pr. cart. 5 M. 60 ; rel. 6 M. 60.

Otto Seel, *Hirtius, Untersuch. über die Pseudocaesarischen Bella u. den Balbusbrief* (Klio, XXXVs Beiheft, N. F. 22 Beih.) ; iii-116 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich'she Verlagsbuchh. 1935. Pr. br. 6 M. 50 ; rel. 8 M.

William Arthur Heidel, *Hecataeus and the egyptian priests in Herodotus*, Book II (Memoirs of the Amer. Acad. of Arts a. Sciences, vol. XVIII, 2); 53-136 pp. in-4°; Boston, publ. by the Academy. Octobre 1935.

A. G. Amatucci, 1° *Girolamo Vitelli* (Estr. d. Bollet. di Filol. class., 1935, n° 3; 4 pp. in-8°); 2° *Due questioni properziani*: Properzio e Oratio; L'epicedio di Cornelia (Extr. des Atti d. III Congresso nazionale di Studi Romani pp. 43-47). Bologne, Licinio Cappelli, 1935.

Em. Cesareo, *Il poemetto « Altrix Vergili nympha » di A. Zappata* (Extr. des Atti d. III Congr. nazion. di St. Rom. pp, 256-263); Bologne, L. Cappelli, 1935.

Raymond Monier, *Manuel élémentaire de droit romain*, t. II, *Les obligations*; 424 pp. in-8°; Paris, Les éditions Domat-Montchrestien, F. Loviton et Cie; 1936. Pr. 50 fr.

Thomas Fitzhugh, Ἰαμβο, *Aryan sacred voice of stress, Origin and genesis of speech* (Un. of Virginia, Bull. of the school of latin 2e série 6, whole number 16); 70 pp. in-8°; Anderson Brothers, Un. of Virginia, Charlottesville, U.S.A. Pr. 3 $.

Louis Robert, *Villes d'Asie Mineure, Études de géographie antique* (Études orientales publiées par l'Inst. français d'archéol. orientale de Stamboul II), 255 pp. in-8° + XIII pl.; Paris, de Boccard, 1935.

Wilhelm Luther, *Warheit und Lüge im ältesten Griechentum*; 178 pp. in-8°; Borna bez. Leipzig, Robert Noske, 1935.

M. Runes, *Der etruskische Text der Agramer Mumienbinde, mit einem Glossar*, v. S. P. Cortsen, mit 28 Abbildungen auf 14 Tafeln (Forsch. z. griech. u. latein. Grammatik hrsg. von P. Kretschmer. u. W. Kroll, 11s H.); IV-104 pp. in-8° + planches; Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1935. Pr. 16/12 Mk.

Lucia Bozzi, *Ideali e correnti letterarie nell'Eneide*; 179 pp. in-8°; Messine et Milan, Casa edit. Giuseppe Principato, 1936. Pr. 10 L.

Clara M. Smertenko a. George N. Belknap, *Studies in greek Religion*; 61 pp. in-8° (Studies in the Humanities, vol. I, Bull. 2), Univ. of Oregon, Eugene.

ΨΥΧΑΡΗΣ, Μεγαλη ρωμαϊϊκη επιστημονικη γραμματικη, 2 vol. de 330 et 433 pp. in-8°; Athènes, J. D. Kollaros et Cie, Paris, H. Le Soudier, 1929 et 1935.

C. W. Peppler, *Durative and aoristic* (Extr. de The Amer. Journ. of Philology, 1933, pp. 47-53); Baltimore, Maryland, The John Hopkins Press.

Kenneth W. Clark, *The meaning of* ἐνεργέω *and* καταρρέω *in the New Testament* (Extr. du Journ., of Biblical Literature, LIV, part II, 1935, pp. 93-101).

Schanz-Hosius, *Geschichte der römischen Literatur*, IIr Teil, *Die römische Literatur i. d. Zeit der Monarchie bis auf Hadrian*, 4e éd., XVII-886 pp. in-8°; München, K. Beck'sche Verlagsbuchh., 1935. Pr. br. 42 M., rel. 48 M.

H. M. D. Parker M. A., *A history of Roman World, from A. D. 138 to 337*; XII-402 pp. in-8° + 4 cartes; London, Methuen and Co. Pr. 15 sh.

Arthur Stanley Pease, *Publi Vergili Aeneidos* l. IV; IX-568 pp. in-8°; Cambridge, Mass., Harvard Univ. Press, 1935. Pr. 25 sh. (6 $).

Res Gestae Divi Augusti, texte établi et commenté par Jean Gagé; 210 pp.

in-8° (Publications de la Fac. des Lettres de Strasbourg, Textes d'Études, 5); Paris, Les Belles Lettres, 1935. Pr. 25 fr.

Cicéron, *Correspondance*, tome II, texte établi et trad. par L. A. Constans; 196 pp. in-8° en majeure partie doubles; Paris, Les Belles Lettres, 1935. Pr. 20 fr.

Rudolf Till, *Die Sprache Catos* (Philologus, Supplbd XXVIII, H. 2); 102 pp. in-8°; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1935. Pr. br. 6 M. 20; rel. 7 M. 20.

Kurt Schütz, *Beiträge z. Verstandnis der Phainomena Arats*; 35 pp. in-8°; Dresden, Verlag M. Dittert & Co, 1935.

Commentationes Horatianae (Academia Polona Litter. et Scientiar.); 209 pp. in-8°; Cracovie, Gebettner et Wolff, 1935.

Philologus, Bd. XC H. 3 (N. F. Bd. XLIX, H. 3) *Horaz-Heft*, pp. 257-392; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh. 1935.

Histoire générale, publiée sous la direction de † Gustave Glotz; Histoire romaine, t. II, 1 *Des Gracques à Sulla*, par † Gustave Bloch et Jérôme Carcopino; 2 *César*, par J. Carcopino; 2 vol. de 1-488 et 489-1059 pp. in-8°; Paris, Les Presses Universitaires de France, 1935. Pr. 45 fr. et 60 fr.

Ferdinand Lot, *Les invasions germaniques*, La pénétration mutuelle du monde barbare et du monde romain; 334 pp. in-8°; Paris, Payot, 1935. Pr. 20 fr.

Le Gérant : F. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVI.

NOTE SUR UNE INSCRIPTION CHRÉTIENNE DE VOLUBILIS

Dans un excellent article qui vient de paraître dans *Hesperis*, 1935, p. 131-139, M. Thouvenot a réédité l'épitaphe chrétienne dont j'avais, en 1928, décelé la présence à Volubilis (*Hesperis*, 1928, p. 135) et publié les deux autres épitaphes chrétiennes qu'il a eu la chance d'y retrouver depuis et sur lesquelles, au lendemain même de leur découverte, j'avais brièvement attiré l'attention de l'Académie des Inscriptions (*C. R. Ac. Inscr.*, 1933, p. 61-64).

Je ne reviendrai pas sur le détail de leur libellé solidement établi par les patientes et heureuses lectures de M. Thouvenot[1]. Je veux me borner à dégager les conséquences qui, dès maintenant, découlent de la comparaison de ces trois inscriptions funéraires : à Volubilis, d'où elles proviennent, et dans la période comprise entre l'extrême fin du VIe siècle et la seconde moitié du VIIe à laquelle elles appartiennent toutes les trois puisqu'elles sont datées des années de la province 560 (texte II de la numérotation de M. Thouvenot), 566 (texte III) et 616 (texte I), c'est-à-dire des années respectivement 599, 605 et 655 de notre ère, les chrétiens se servaient pour rédiger et graver leurs épitaphes latines d'un formulaire uniforme et néanmoins aberrant, et de signes qui pour n'être pas inconnus étaient néanmoins d'un emploi fort rare dans l'épigraphie africaine.

1) L'idée de la mort s'exprime par un verbe dont l'euphémisme sous-entend l'immortalité du défunt : celui-ci est dit, simplement,

1. Voici, pour la clarté de la discussion qui va suivre, rapidement transcrits (en minuscules) les trois textes chrétiens de Volubilis, tous les trois précédés de chrismes, inscrits dans les deux ou trois cercles qui surmontent chaque inscription :

I. *M(e)m(oria) Iuli Vice pr(a)epos(iti)* |, *cui parentes et nepo|tes fecerunt domum (a)eternale(m). Vixit annis l x v i i i; d[i]scessit* | *Kal(endas novembres anno pro(vinciae)* | *d c v i.*

II. [*Memoria*].... *ti Mater*[*ni*], *cui fili et mat(er) fe*|[*cer(unt) do*]*mum (a)eternale(m).* | *Vics(it) plus minus* | ....; [*dis*]*cessit in pace* | *an(no) p(rovinciae) dcx.*

III. *Memoria Iulius* (sous *Iulii*) *Principi(s), cui fi*|*li fecerunt domum (a)eternale(m).* | *Vixit annis plus m(inus) lxiii; dis*|*ces(si)t in pace die vi q(alendas) A(u)gustas anno pro(vinciae)* | *d c lx q* (= *d c lx vi*).

s'être éloigné, séparé des vivants : *disces(si)t* (texte III) [*dis*]*cessit* (texte II) ; et certainement aussi *discessit* plutôt que *descessit* dans le texte I.

2) Au nom du mort est invariablement liée la mention du tombeau que lui ont élevé ses proches, sous deux vocables toujours les mêmes, ceux de *domus aeternalis : cui... fecerunt domu(m)* (*a*)*eternale(m)* lit-on dans les trois exemplaires volubilitains.

3) Tant le nombre des années que vécut le défunt que le nombre des années de la province qui date chacune de ces épitaphes sont énoncés en chiffres romains, avec recours dans le texte I, pour traduire le chiffre 6, au *bau* hébraïque, l'*épisèmon bau* de certaines inscriptions chrétiennes d'Afrique, de Gaule et d'Italie, transcrit à Volubilis sous la forme d'un petit ϛ incliné sur la droite.

Or ces trois particularités sont réunies dans l'épigraphie, sensiblement contemporaine, des deux villes principales qui jalonnaient, dans notre actuelle Oranie, l'ancien *limes* maurétanien de Septime Sévère : savoir Pomaria, sur l'emplacement de Tlemcen, et, 25 kilomètres plus à l'Est, Altava, aujourd'hui Lamoricière.

A. *Episèmon bau.*

a) A Pomaria :

En 458	ap. J.-C.	*C.I.L.*, VIII, 21792.
— 557	—	*C.I.L.*, VIII, 21778.

b) A Altava :

En 257	ap. J.-C.	*C.I.L.*, VIII, 21724.
— 425	—	*C.I.L.*, VIII, 21733.
— 428	—	*C.I.L.*, VIII, 21726.
— 430	—	*C.I.L.*, VIII, 21747.
— 495	—	*C.I.L.*, VIII, 21742[1].

B. *Domus* (*a*)*eternalis.*

A Pomaria :

C.I.L., VIII, 21778, 21782 (en 459), 21784 (en 372), 21787, 21788 (en 522), 21790, 21791, 21794, 21795, 21798[2].

1. Y ajouter la 2e des 5 inscriptions récemment publiées par M. Courtot, *Bull. de la Soc. de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, 1934, p. 351-359.

2. L'expression *domus aeternalis* est attestée en Italie (C. V, 6274 ; VI, 3561 ; X, 2066 ; XI, 3969 ; XIV, 229, 2 et 1970 ; cf. *Thesaurus Linguae Latinae*, I, c. 1139). Cf. Franz Cumont, *Religions orientales*[4], p. 247 et Diehl, *Inscr. christ*, index.

C. *Discessit.*

A Altava :

En 310	ap. J.-C.	*C.I.L.*, VIII, 21734.
— 343	—	*C.I.L.*, VIII, 21735.
— 361	—	*C.I.L.*, VIII, 21728.
— 399	—	*C.I.L.*, VIII, 21754 ; cf. 21757.
— 423	—	*C I.L.*, VIII, 21740.
— 425	—	*C.I.L.*, VIII, 21733.
— 428	—	*C.I.L.*, VIII, 21726.
— 432	—	*C.I.L.*, VIII, 21744.
— 450	—	*C.I.L.*, VIII, 21729.
— 485	—	*C.I.L.*, VIII, 21762.
— 530	—	*C.I.L.*, VIII, 21738.
— s.d.	—	*C.I.L.*, VIII, 21746[1].

La formule *discessit* si fréquente à Altava, se retrouve à l'Est, à Albulae (Aïn Temouchent) (*C.I.L.*, VIII, 21676, 21680-21682, 21688-9, 21698 et autres exemples allégués par Gsell, *Le christianisme en Oranie*, *Bulletin du Cinquantenaire de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, 1928, p. 13, n. 7 du t. à p.) et, à l'Ouest, à Numerus Syrorum (Lalla Marnia) (cf. *C.I.L.*, VIII, 851-853, 2067-2068). La formule *domus (a)eternalis*, si fréquente à Pomaria, ne se retrouve en Afrique qu'à Altava, au VIe siècle (*C.I.L.*, VIII, 9869 et 9870). La conformité du formulaire de Volubilis avec celui de ces deux villes, qui ont « si obstinément conservé le leur », ne s'explique que par un emprunt et suppose des communications entre les chrétientés d'Altava et de Pomaria et celle de Volubilis. L'évidence est sur ce point si frappante que, mis en présence, en 1928, de la première des épitaphes chrétiennes de Volubilis, mon maître M. Paul Monceaux en suspecta l'origine et se demanda si la pierre tombale marocaine n'avait pas été transportée d'Oranie sur l'emplacement où elle a été découverte. La multiplication des épitaphes volubili-

1. « La formule *discessit* » dit le *Thesaurus L.*, V, c. 1283, « *C.I.L.*, VIII persaepe legitur, ceteroquin admodum raro » Cf., à Rome, De Rossi, *Inscr. cr.*, I, p. 306 (a. 381) et 355 (a. 406) ; et en Italie, *C.I.L.*, V, 1714 et 6196 (a. 403) ; X, 7971). A la liste d'Altava, on ajoutera d'ailleurs les 5 inscriptions récemment publiées par M. P. Courtot, dans le *Bull. de la Soc. de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, 1934, p. 351-359, et respectivement datées d'années de la province qui correspondent à 340, 391, 397, 399 et 429 de notre ère.

taines exclut aujourd'hui l'hypothèse de ces transferts matériels. Ce ne sont pas les pierres qui ont voyagé d'Altava et de Pomaria à Volubilis, ce sont les formules avec les chrétiens qui les avaient adoptées et y restaient fidèles. Et de cette migration, comme de ces échanges entre l'Oranie et le Maroc, au VIIe siècle de notre ère, je crois être en mesure d'apporter la preuve aujourd'hui.

M. Louis Chatelain avait édité, dans *Hesperis*, en 1923, p. 499 et 500, une épitaphe que sa paléographie montrait assez être de basse époque : il avait cru y discerner les caractères suivants :

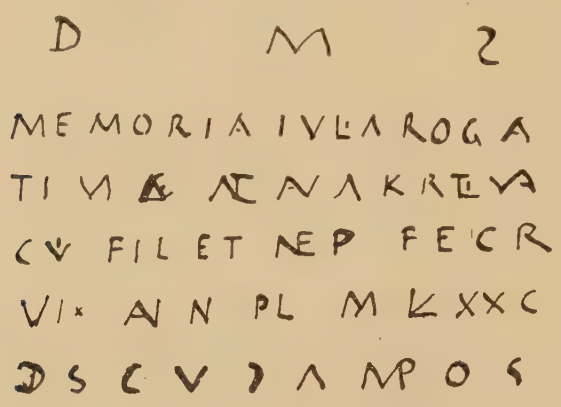

auxquels il avait donné la transcription que voici :

D(is) m(anibus) s(acrum) | *[et memoria[e] Iulia Rogâtiva de Altava kaptiva*, | *cui fil(ii) et nep(otes) fec(e)r(unt). Vix(it) ann(os) pl(us) m(inus) octoginta (?). D(e)s(uo) cupam pos(uerunt).*

Mais ce développement était loin de le satisfaire, et lors de mon dernier passage à Volubilis, M. Louis Chatelain voulut bien me demander de reviser cette lecture rendue particulièrement difficile par l'abondance des ligatures, par les formes bâtardes des lettres, et, d'une manière générale, sur une pierre tendre et usée, par le tracé évanide de tous les signes. Heureusement, ma tâche était facilitée par la connaissance que dans l'intervalle nous avions pu acquérir des formules et des formes des épitaphes chrétiennes de Volubilis. De plus, j'ai eu la bonne fortune de pouvoir, sur place, soumettre mes lectures, non seulement à M. Thouvenot qui résidait alors à Volubilis, mais à M. Leschi qui s'y trouvait de passage en même temps que moi. Je ne crois pas qu'il puisse désor-

mais subsister un doute sur la teneur de ces lignes dont on ne saurait, à la réflexion, exagérer l'importance historique.

J'ai déchiffré :

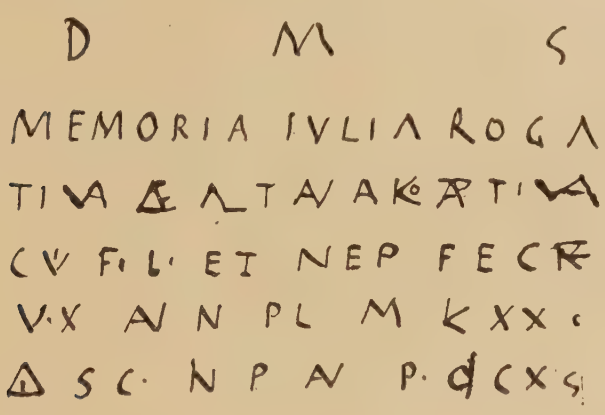

soit :

D(is) m(anibus) s(acrum). | *Memoria Iulia Roga*|*tiva de Altava koptativa,* | *cui filii et nep(otes) fecer(unt).* | *V(i)x(it) ann(is) pl(us) m(inus) lx x* | ; *disc(essit) in p(ace) an(no) p(rovinciae) d c x v i.*

L. 2, après l'invocation aux dieux manes, qui ne saurait nous empêcher de reconnaître l'inscription comme chrétienne, et dont l'abréviation, d'ailleurs, serait susceptible d'un développement inspiré par la foi nouvelle et tout différent, — *D(eo) ma(gno) s(acrum)*, — par exemple, intervient l'indication de la *memoria* élevée par les survivants, et énoncée au nominatif comme dans le texte III édité par M. Thouvenot. Correctement, le nom de la défunte devrait être au génitif. Mais il n'y a pas lieu d'en décliner les deux noms : si dans le texte I, on voit écrit *m(e)moria Iuli*, le texte III présente la même asyndète que le nôtre. Comme on y lit *Memoria Iulius*, on lira sur lenôtre : *Memoria Iulia Roga*|*tiva*.

L. 4. La proposition *cui fili et nepotes fecer(unt)* reproduit, en la variant, l'indication fournie par le texte I : *cui parentes et nepotes fecerunt*, par le texte II : *cui fili et mat(er) fe*[*cerunt*], par le texte III : *cui fili fecerunt*. Le régime qu'on attend n'est pas exprimé, ce n'est pas *domum (a)eternale(m)*, comme dans les textes précités mais, simplement, *memoriam* sous-entendu. Les vocables ont changé, non le sens ni la construction.

L. 5. Je ne suis pas sûr qu'après le second X indiquant les années, il y ait un autre chiffre : le signe arrondi qu'a enregistré

M. Louis Chatelain dans sa copie ne pourrait être qu'un *episèmon bau*. Je croirais plutôt à une éraflure de la pierre ressemblant à une petite lettre recourbée. Aussi bien, peu importe : que la morte ait vécu 76 ans ou seulement 70 ans, le calcul, comme l'avait bien vu M. Louis Chatelain, ne sera jamais qu'approximatif : *pl(us) m(inus)*.

L. 6. Le prétérit que nous attendions apparaît à point nommé : *dis(cessit)*. Mais il n'est pas employé isolément. Le rédacteur de Volubilis a ajouté *in p(ace)*. Ainsi parlaient, en Oranie, les chrétiens d'Albulae (Aïn Temouchent) : *discessit in pace* ou *discessit in pace domini* (*C.I.L.*, VIII, 21676, 21680-21682, 21698 et autres textes relevés par Gsell, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 13, n. 7). Les dernières lettres abrègent l'année de la province au cours de laquelle Iulia Rogativa s'est éloignée de ce bas monde dans la paix chrétienne, et donnent le chiffre de cette année. J'avais d'abord cru qu'elle pouvait être 690, ce qui donnerait 679 de notre ère. Mais un examen plus attentif m'a détrompé. Plutôt qu'un L légèrement arrondi de cette « capitale » capricieuse, il convient de reconnaître dans le caractère final un *épisèmon bau* quelque peu tassé et raidi. Il s'agit donc de 616 de la province, soit de 655 de notre ère, comme à la dernière ligne du texte I que j'avais déchiffrée en 1928. Jusqu'à présent l'épitaphe ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà : la persistance, jusque dans la seconde moitié du VIIe siècle, et alors que la première vague islamique avait déjà déferlé sur le Maghreb, d'une vie romaine « chez les Roums », c'est-à-dire, pour parler comme les chroniqueurs musulmans, chez les chrétiens de Volubilis, qui, coupés du reste du monde, continuent opiniâtrément à parler de la province comme si l'empire d'autrefois subsistait toujours ; l'apparentement de leur formulaire à celui des communautés chrétiennes qui survivaient à Rome dans les anciennes villes de l'Oranie. Mais la ligne 3 va nous livrer le secret de cette persistance, et la raison de ces affinités.

M. Louis Chatelain avait cru discerner sur la pierre que Iulia Rogativa avait été une captive prise à Altava : *Iulia Rogativa de Altava Kaptiva* ; et c'est cette leçon que provisoirement et sous bénéfice d'inventaire il avait admise dans sa publication. Il faut y renoncer aujourd'hui, non seulement parce qu'il serait singulier que les fils et les petits-fils d'une défunte aient tenu à honneur de rappeler sa servitude, mais parce que le mot *kaptiva* n'a pas été gravé sur la pierre. Je confesse que le vocable, avec l'irrégularité des caractères, et l'abus des ligatures dont il est tissu, n'était point facile à élucider. J'y ai mis deux jours, à plusieurs

reprises, et sous différents éclairages ; mais je crois y être parvenu, sans contestation possible. Dans les branches du K s'insère un petit o ; après quoi trois lettres sont liées en une : un A, un P et un T ; puis vient un T isolé, suivi d'un petit I ; enfin le mot se termine sur la ligature d'un V et d'un A. On doit lire sans aucune chance d'erreur : *ko(o)ptativa* = *co(o)ptativa* ; et le terme une fois établi, il reste à l'interpréter.

Il manque au *Thesaurus*. En revanche, les exemples de *coptatus* pour *cooptatus* sont innombrables aussi bien dans les inscriptions que dans les textes littéraires. De leur collection se dégage une signification précise : celle d'une adoption collective, aussi bien dans le cas des *patroni* qui reçoivent individuellement avec leur *tabula patronalis* comme un droit de citoyenneté honoraire dans la cité qui a décidé de la leur remettre (*C. I. L.*, VIII, 68 — 12 av. J.-C. — ; V, 4219 — en 27 ap. J.-C. — ; même choix collectif dans la lettre de Pline le J., IV, 1, 4 : *Oppidum... Tibernum Tiberinum me paene adhuc uerum patronum cooptavit*), que des *gentes* qui sont admises en bloc dans la catégorie supérieure du patriciat (Suét., *Tib.* 1 : *gens Claudia in patricias cooptata*). *Koptativa*, pour *coptativa*, est à *co(o)ptatus* ce qu'*adoptivus* est à *adoptatus*. Cette épithète jointe au nom de Iulia Rogativa *de Altava koptativa* détermine sa qualité de personne collectivement adoptée par les Volubilitains : entre sa patrie d'origine, Altava, et sa patrie d'élection, Volubilis, régnaient alors une paix sincère et active, si même il ne s'était pas institué entre elles comme un régime de fédération, de sympathie, dans lequel il est vraisemblable que les cités voisines d'Altava, comme Albulae et Aïn-Temouchent, et les cités intermédiaires entre Volubilis et Altava, comme Numerus Syrorum (Lalla Marnia) et surtout Pomaria (Tlemcen), étaient impliquées.

Peut-être étaient-elles soumises ensemble, au début du VIe siècle, à l'autorité de Masuna, qu'une inscription de 508, trouvée à Altava, qualifie de *rex gentium Maur(orum) et Romano-r(um)* (*C. I. L.*, VIII, 9835). En tout cas, l'intimité de leurs rapports n'est plus contestable et postule une liaison terrestre entre le Maroc occidental et l'Oranie, non plus seulement à l'époque romaine classique, où l'existence d'un poste militaire sur l'Oued bou Hellou, affluent de l'Innaouen, suffit à la démontrer pour cette époque (cf. Chatelain, *Bull. Arch. Com.*, 1919, p. 179-180), mais au Ve siècle, quand visiblement elle a été utilisée par l'invasion vandale (cf. P. Courtot, *Bulletin d'Oran*, 1934, p. 357-359 et le mémoire, à paraître ici même, de M. Le Gall), et jusqu'au VIIe siècle auquel appartient l'épitaphe de Iulia

Rogativa, fille d'Altava adoptée par Volubilis. Comme l'a démontré M. Albertini (*Bulletin du cinquantenaire de la Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran*, 1928, p. 16 du t. à p.) les empereurs à partir de Dioclétien, s'en remirent aux *limitanei* du soin d'entretenir et de défendre les routes frontières des Mauritanies. Mais livrés à eux-mêmes, Romains et berbères romanisés, que rapprochaient la foi chrétienne à laquelle ils s'étaient convertis, ne voulurent pas s'abandonner. Ainsi que le prouve une inscription trouvée cette année même à Altava [1], ils ont pourvu aux nécessités de leur existence, rebâti ou élevé des enceintes, entretenu les pistes sur lesquelles a cheminé comme autrefois l'entre-aide de leurs échanges. Et ce n'est pas le hasard, si au VIIIe siècle, quand s'institue l'Islam sur la Maurétanie, l'histoire d'Idris, le fondateur du premier empire chérifien, tient entre Oulili, dont les « Roums » comme l'a montré E.F. Gautier [2], l'avaient pris sous leur protection, et Tlemcen, dont il passe pour avoir édifié la première construction arabe [3], c'est-à-dire entre Volubilis et Pomaria, entre l'ancienne capitale de la Tingitane et le groupe des cités d'Oranie. Les chrétiens de l'époque précédente y avaient tendu le réseau d'une ample communauté dont les membres se traitaient avec amitié, s'adoptaient fraternellement d'une ville à l'autre [4], et, devant la mort, évoquaient pareillement leurs espérances avec les mêmes particularités de langage.

Jérôme CARCOPINO.

---

1. P. Courtot, *Bull. Soc. Géogr. et Arch. d'Oran*, 1932, p. 193-194 : *Pro sal[ut]e atque incolumitate d(ominorum) n(ostrorum) imp(eratorum) Co(n)stanti(i) et Co(n)stans(sic) Aug(ustorum) murum et porta(s) nova(s) et turres a solo Statulenius Felix disp(unctor) una cum primores (sic) ded[i]cavit (anno) p(rovinciae) cccv...* (= entre 344 et 348 de notre ère).

2. E.F. Gautier, *Les siècles obscurs du Maghreb*, Paris, 1927, p 278 et suiv.

3. W. et G. Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen*, Paris, 1903, p. 11.

4. Voir sur les adoptions des tribus dans la Berbérie islamique les fortes pages d'Ibn Khaldoun, I, p. 270 et 271 et 375-376. Sur les Aureba, maîtres, au VIIe siècle, à la fois de Tlemcen et de Volubilis, cf. E. F. Gautier, *op. cit.*, p. 242 et 278.

ÉTUDES D'ÉPIGRAPHIE GRECQUE

XL. — Inscriptions d'Herakleia.

G. Doublet a publié dans le *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1889, 316-319, n. 26-28, à la suite d'un lot d'inscriptions qu'il avait copiées en Paphlagonie, trois inscriptions funéraires d'Hérakleia Pontique, la moderne *Eregli* ou *Benderegli* (*Pontoherakleia*).

En voici le texte :

N. 26 : Αὐρ. Νεικηφόρος Μενεστράτας, πολείτης φυλῆς πέμπτης Βορείδος, κατεσκεύασα τὸ λατόμιν ἐμαυτῷ καὶ τῇ γλυκυτάτῃ μου γυναικὶ Αὐρ. Χρυσεῖ καὶ τοῖς τέκνοις μου · εἰ δέ τις ἕτερον τολμήσει καταθέσθαι, δώσει τοῖς κληρονόμοις μου καὶ τῇ πόλει (δηνάρια) βφ′. Ἔρρωσο, παροδεῖτα.

N. 27 : Ἰοῦστος Βικτωρίῳ Σαβίνῳ τῷ πάτρωνι ἑαυτοῦ κατεσκεύασα τὸ λατόμιν ἐκ τῶν ἑαυτοῦ · λεγεῶνος πρώτης Μεινέρβα[ς] φρουμεντάρις Αὐγούστο(υ) χώρας Λουγδούνου, χαῖρε πολεῖτα πόλεως vac. Οὐλοκασ[σ]είνου.

N. 28 : Οὐαλέριος Ἀνδρόνεικος ἀναφερόμενος ἐν τῷ ἱερῷ παλατίῳ ἐποίησα τὸ λατόμιον ἐμαυτῷ καὶ τῇ γλυκυτάτῃ μου γυνηκὶ Καλλίστῃ καὶ τοῖς γλυκυτάτοις μου τέκνοις · τοὺς δὲ λοιποὺς ἀπαγορεύω · [εἰ δέ τις το]λμήσει ἕτερόν τινα κατα]θέσ[θαι .....]

Récemment, K. Hannell, étudiant dans ses intéressantes *Megarische Studien*[1] l'organisation politique d'Herakleia, concluait de l'inscription n. 26 que, à l'époque impériale, la popu-

1. Lund, 1934; p. 141-142.

lation était divisée en tribus et qu'il y en avait au moins cinq[1]. L'inscription n. 27 a été reproduite par R. Cagnat, parmi les inscriptions de Bithynie, *IGR*, III, 80 et par Dessau, *Inscr. lat. selectae*, III (1916), 9476[2]. Mais il faut remarquer que Doublet n'a pas copié ces inscriptions sur place : « les inscriptions suivantes ont été communiquées par M. Kontoléon ; quelques-unes ont été publiées déjà par M. Dragatsis dans un journal d'Athènes, l'Ἐφημερίς (8, 12 et 29 mai 1887). Nous reproduisons leurs copies et les indications données. » C'est d'après la publication de Dragatsis dans l'*Ephemeris* du Pirée de 1887 que S. Reinach a reproduit l'inscription n. 27 dans ses *Chroniques d'Orient*, I, 430. La seule source est l'informateur de Kondoléon et de Dragatsis.

Or il me paraît évident au premier coup d'œil que ces trois inscriptions n'ont pas été copiées à Hérakleia du Pont, mais à Herakleia-Périnthe, sur la côte thrace de la Propontide, la moderne Eregli. Il y a eu erreur sur l'Eregli-Herakleia d'où proviennent les textes[3].

En effet, le terme λατόμιν, λατόμιον, désignant la tombe, ne se rencontre pas à Herakleia du Pont ; il est au contraire caractéristique d'une région étroitement déterminée — il y a une géographie des formules funéraires et des termes désignant les diverses sortes de tombes —, et c'est précisément Herakleia-Périnthe[4]. L'emploi du mot est particulier à cette région de la

---

1. E. Szanto, *Ausgewählte Abhandlungen, Die gr. Phylen*, 233 et 270, en conclut aussi que l'organisation ionienne des tribus a été adoptée à Herakleia du Pont. Même attribution à Herakleia du Pont dans W. Liebenam, *Städteverwaltung im röm. Reich* (1900), 221.

2. Le texte porte Αὐγοῦστος ; Cagnat, comme Doublet, corrige Αὐγούστο(υ). Pour χώρας Λουγδούνου, πόλεως Οὐλακασίνου, voir le commentaire de Doublet et la note de Cagnat : « civitas Velocassium (hodie Rouen) in provincia Lugdunensi. » La suggestion de Dessau, sur χώρας, « an fuit χώρτης ? (Hirschfeld) », n'est pas acceptable. — La même provenance est encore acceptée sans méfiance par G. Mendel, *BCH*, 1900, 362, note.

3. De même on a longtemps attribué à l'île d'Herakleia voisine d'Amorgos des inscriptions, connues par des copies d'un Grec d'Amorgos, qui proviennent d'Herakleia-Périnthe, comme l'a montré F. Hiller von Gaertringen, *Ath. Mitt.*, 1906, 565-567. — Il faut remarquer que Dragatsis a publié l'année suivante quatre inscriptions, données expressément comme copiées à « Herakleia dans la Propontide », Herakleia-Périnthe, et qui devaient lui venir du même informateur, *Berl. Phil. Woch.*, 1888, p. 418. C'est par une simple bévue que G. Mendel, *BCH*, 1900, 362, note, y renvoie dans sa bibliographie des inscriptions de Bithynie (avec Herakleia du Pont). La publication de ces quatre inscriptions de Périnthe, est restée ignorée de E. Kalinka, qui, les ayant copiées à son tour, les a publiées comme inédites, *Jahreshefte*, 23 (1926), *Beiblatt*, 200, n. 160 (un soldat de la XIe légion), 203, n. 166 (un citoyen d'Hypaipa fixé à Herakleia), 205, n. 167 (cf. ci-dessous, page 119, note 11), 206, n. 168 (cf. ci-dessous, page 116).

4. Voir par exemple *Arch.-epigr. Mitt.*, VIII (1884), 223 sqq., n. 57, 58, 60, 61 ; Dumont-Homolle, *Mélanges*, 380, n. 72 ; 394 sqq., n. 74, z, 1, 2, 4, 7 ; E. Kalinka,

Thrace[1] ; il suffit à attester que les trois inscriptions en viennent, et non d'Herakleia du Pont.

A Herakleia-Périnthe précisément est attesté l'usage de numéroter les tribus[2]. Le nom de la tribu Βορεῖς n'est pas, comme a cru Doublet, à rattacher « probablement au culte de Borée, divinité redoutable aux marins » ; c'est la vieille tribu ionienne des Βωρεῖς[3], attestée à Milet, à Cyzique[4], à Histria[5] et à Périnthe même[6], et, comme chiliastys, à Éphèse[7].

Jahreshefte, I (1898), *Beibl.*, 108 sqq., n. 3, 5, 6, 8, 10 ; XXIII (1926), 186 sqq., n. 138-143 ; 162-168 ; *Ath. Mitt.*, 1892, 201-203, n. 1-3 ; 1897, p. 474, n. 1 et 3 ; *BCH*, 1912, p. 618 sqq., n. 74-77, 80, 82-84. Plusieurs de ces références font double emploi.

1. Les inscriptions *CIG*, 2032, 2043 et *Ephemeris Epigraphica*, III (1877), p. 236, n. 7 (Dumont-Homolle, *loc. cit.*, 396, n. 74, z, 7), proviennent sans doute de Périnthe même, en tout cas de la côte thrace, de la banlieue de Périnthe et de Salymbria. L'inscription *Arch.-epigr. Mitt.*, XVII (1894), 57, n. 3, est de Salymbria. L'inscription *ibid.*, 55, n. 2 (*IGR*, I, 774 ; cf. L. Robert, *Rev. Arch.*, 1929, II, 35), a été copiée dans une église de Lule Burgas, sur la route de Périnthe et Salymbria à Andrinople. — O. Benndorf, *Festschrift H. Kiepert*, 256, note 2, relevait que λατόμιον se trouvait dans des inscriptions de Thrace, et, d'après *BCH*, XIII, 374 sqq., de Paphlagonie ; ce sont nos inscriptions d'Herakleia. Dans les inscriptions provenant véritablement d'Herakleia du Pont, on trouve πύελος, jamais λατόμιον. — Je pense que λατόμιον désigne le caveau funéraire, la fosse ; on l'a ordinairement entendu ainsi (ainsi Benndorf, *loc. cit.* : « in der Bedeutung von Gruft ») ; G. Seure, lui, croit que λατόμιον est « la pierre horizontale et sans sculpture qui recouvre la sépulture » (*loc. cit.*, 600) ; la funéraire de Périnthe à laquelle il renvoie (*ibid.*, p. 615), ne donne pas ce mot et ne peut d'aucune façon contribuer à son explication.

2. Cf. H. Swoboda, dans E. Szanto, *loc. cit.*, 266, note 129 ; G. Seure, *BCH*, 1912, 621, note 4.

3. E. Szanto, *loc. cit.*, a vu que la tribu Βορεῖς était la tribu ionienne des Βωρεῖς, mais n'a pas été amené par là à douter de la provenance de l'inscription. Autant il est naturel de trouver les Βωρεῖς à Herakleia-Périnthe, colonie de Samos, autant cette tribu est surprenante dans la colonie mégarienne d'Herakleia du Pont. — F. Bilabel, *Die ionische Kolonisation*, 43, n. 1, ne doutant pas non plus de l'attribution de l'inscription à Herakleia du Pont, conclut que « die φυλὴ πέμπτη Βορεΐδος [*sic*] — unmöglich zu Βωρεῖς gezogen werden kann ».

4. Cf., par exemple, E. Szanto, *loc. cit.*, 266-269 ; *Delphinion*, 133, l. 3.

5. Cf. S. Lambrino, *Istros*, I, 117 : *Les tribus ioniennes d'Histria*.

6. Cf. Mordtmann, *Rev. Arch.*, 1878, II, 302, dont l'interprétation est encore confirmée par notre texte ; cf. E. Szanto, *loc. cit.*, 266. Faisant allusion à cette inscription (Dumont-Homolle, *loc. cit.*, 383), G. Seure, *BCH*, 1912, 537, écrit : « encore proviennent-elles [cette inscription et deux autres] peut-être d'Asie, si l'on en juge — par la mention de la tribu cyzicène des Βωρεῖς. » Je ne sais comment concilier cela avec ce que le même érudit écrit à la page précédente : « Le pays de Sélymbrie et de Périnthe n'est pas, comme la Chersonèse, sujet aux importations qui compliquent si fort les questions d'origine. On sait que, depuis de longues années, les barques des pêcheurs des Dardanelles amènent comme lest et abandonnent à Gallipoli des marbres de Cyzique et de Lampsaque ; ici, les relations maritimes avec l'Asie sont nulles ; la navigation est purement côtière. Apportés par mer, les monuments ne proviennent donc que de la côte thrace. » La juste attribution du texte mentionnant la tribu Βορεῖς confirme, puisqu'il en était besoin pour G. Seure, l'origine périnthienne de l'inscription où Mordtmann a reconnu le nom des [Β]ωρεῖς.

7. J. Keil, *Jahreshefte*, XVI (1913), 245.

Si l'inscription n. 28 ne semble pas connue par ailleurs, les inscriptions n. 26 et 27 se retrouvent — à Herakleia-Périnthe. Elles y avaient été copiées en 1896 par E. Kalinka qui les a publiées naguère, *Jahreshefte*, XXIII (1926), *Beiblatt*, dans son article *Altes und Neues aus Thrakien* [1]. L'épitaphe de Neikephoros, de la tribu Boreis, est publiée à la page 202, n. 164; celle du *frumentarius*, à la page 200, n. 159. Mais Kalinka n'a pas vu qu'elles étaient déjà connues — et classées à Herakleia du Pont [2]. Aussi a-t-il défiguré l'inscription n. 27. Sa copie apporte une amélioration : il n'y a pas χαῖρε πολεῖτα, mais χαῖρε παροδε[ῖτα], comme on devait l'attendre. Mais la fin des lignes 8 à 10 avait légèrement souffert entre 1887 et 1896; la lettre γ dans Λουγδουνου, la syllabe κα dans Οὐλοκασίνου avaient disparu dans quelque cassure, comme les lettres ιτα de παροδεῖτα; aussi le nouvel éditeur, ignorant de ses prédécesseurs, écrit-il :

χώρας Λου-
βουνου . χαῖρε παροδε[ῖτα].
πόλιος Οὐλο-
σίνου.

ce qu'il commente : « Z. 10 f. späterer Zusatz als Erklärung zu χώρας Λου/βούνου? Οὐλοσίνου = Volusini? Volsinii? »

L'inscription n. 28 semble avoir disparu. De l'expression ἀναφερόμενος ἐν τῷ ἱερῷ παλατίῳ, rapprocher l'épitaphe périnthienne publiée par Kalinka, *ibid.*, 206, n. 168 : Φλ. Δειωγένης ἐξάκτω[ρ] ἀναφερόμενος ἐν τῇ εἱερᾷ μονήτῃ — κατεσκεύασα τὸ λατόμειον κτλ. [3]. La formule τοὺς δὲ λοιποὺς ἀπαγορεύω est particulière aux villes de la Propontide, et aurait dû suffire à prouver que la série de textes

1. Cf. *BCH*, 1928, 439, n. 1; *REG*, 1929, 429, note 3. L'inscription chrétienne que j'ai corrigée là assure que l'inscription Cumont, *Mél. Ec. Rome*, 1895, 282, 340 *bis* (Kaufmann, *Handb. der altchristl. Epigraphik*, 228) a été copiée par Cyriaque d'Ancône, non à Herakleia du Pont, mais à Herakleia-Périnthe, comme ont vu Ch. Bayet, *BCH*, 1878, 358, n. 1 et A. Dumont, *loc. cit.*, 385, n. 72[1].

2. Il avait pourtant copié à la même époque (en 1896) une série d'inscriptions à Herakleia et dans les villes voisines, sur la côte du Pont-Euxin; il les a publiées dans les *Jahreshefte*, XXVIII (1933), *Beiblatt*, 45-102. Je reprends ailleurs un certain nombre de ces inscriptions de Bithynie.

3. Ce texte, laissé sans commentaire, est une intéressante attestation épigraphique de l'atelier monétaire impérial d'Herakleia-Périnthe. Cet atelier a été ouvert par Dioclétien, ce qui donne un *terminus post quem* pour l'inscription; cf. Th. Mommsen, *Zeitschr. f. Numismatik*, XV (1887), 241, qui a attribué à Herakleia de Thrace la marque d'atelier HT; E. Babelon, *Traité des monnaies*, I, 1009-1010; J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, II (1911), 549 sqq. Sur l'*exactor* dans les ateliers monétaires (connu par des dédicaces de Rome de 115 p. Chr.), cf. essentiellement, en des sens divers, E. Cuq, *Études d'épigraphie juridique*, 32 sqq.; Th. Mommsen, *Z. f. Num.*, XIV (1887), 37; E. Babelon, *loc. cit.*, 862-863; M. Rostovtzeff, dans Pauly-Wissowa, *s. v. exactor*, I.

avait été copiée à Herakleia-Périnthe, sur la Propontide, et non à Herakleia Pontique [1].

Une stèle funéraire du Musée de Constantinople passait pour provenir de Kyzique ; G. Mendel, *Catal. Sculptures*, III, 1075, constatant que le nom du mort, Αὐρ. Ἀλέξανδρος, et celui de sa mère Αὐρ. Γενουκία se retrouvaient sur une stèle de la région de Périnthe, identifie avec raison les personnages et pense que la stèle 1075 provient vraisemblablement aussi de la région de Périnthe. Comme l'inscription est ainsi rédigée : Αὐρ. Γενουκία Αὐρ. Ἀλεξάνδρῳ ἰδίῳ τέκνῳ κατεσκεύασα τὸ λατόμιν μνείας χάριν, la provenance périnthienne me paraît absolument assurée par la présence du mot λατόμιν, qui ne se rencontre jamais dans les épitaphes de Kyzique. Pour le relief d'Hermès Psychopompe sur la stèle de Γενουκία, cf., à Périnthe même, la stèle de Matrona, *Jahreshefte*, XXIII (1926), *Beiblatt*, p. 187, n. 139.

D'après l'inscription publiée par Kalinka, p. 201, n. 162, un certain Théodore a construit un tombeau ἐμαυτῷ καὶ τῇ γυνεκί μου Αὐρηλία Κυριακῇ καὶ τοῖς τέκνοις μου καὶ τῷ συμβίῳ μου Αὐρ(ηλίᾳ) Μακεδονίῳ. Kalinka fait cette remarque, qu'il ponctue d'un point d'exclamation : « Z. 6 f. die σύμβιος (Konkubine) von der γύνη (Z. 4 f.), verschieden ! » Mais des milliers d'inscriptions montrent que les mots γυνή et σύμβιος alternent, sans aucune différence de sens, pour désigner la femme légitime. D'autre part, on a dans l'inscription le masculin, τῷ συμβίῳ, et Μακεδόνιος est un nom d'homme ; il faut écrire Αὐρ(ηλίῳ). Donc il n'est pas question d'une concubine, mais d'un ami, d'un commensal ; cf., outre des textes classiques, l'inscription de Kyzique *Sylloge*[3], 763 [2], où Soterides fait un vœu ὑπὲρ τοῦ ἰδίου συμβίου Μάρκου Στλακκίου Μάρκου υἱοῦ, τοῦ στρατευσαμένου κτλ [3]. La seule bonne interprétation se trouve tout au long dans le commentaire du premier éditeur de l'inscription, G. Seure, *BCH*, 1912, 621 : « Σύμβιος ne doit pas être pris au sens le plus usuel et le plus étroit d'époux ; c'est l'ami, le compagnon, le *contubernalis* des Latins, ou plutôt encore le membre

1. Cf. B. Keil, *Hermes*, 43 (1908), 523, 1, qui conclut de l'inscription publiée par Doublet que la formule « breitet sich allerdings längst der Nordküste nach Osten hin aus » jusqu'à Herakleia Pontique.

2. Cf. J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens*, 355, note 1 ; J. Carcopino, *Mél. Ecole Rome*, 40 (1923), 261-262.

3. Cf., par exemple, aussi la dédicace de Thasos [ὑπὲ]ρ τῆς ἑαυτοῦ σ[ωτηρί]ας καὶ τῶν συνβίω[ν] (M. Launey, *BCH*, 1934, 485).

d'une même association cultuelle ou funéraire, d'une συμβίωσις » [1]. Kalinka a cité l'édition de G. Seure, dont il relève les *variae lectiones* ; il est étonnant que, ayant dû lire l'explication de ὁ σύμβιος, il ait persisté dans son contre-sens.

Une inscription de Périnthe a été restituée ainsi par son éditeur, Aristarchis, Ἑλλ. φιλ. Συλλ. de C/ple, I (1863), p. 265, n. ζ', suivi par Dumont, *Mélanges*, p. 380, n. 72 :

[Γ]ορτάσης ζῶν καὶ φ[ρονῶν]
κατεσκεύασα τὸ λατό[μι]-
ον ἐμαυτῷ κτλ.

Je crois qu'il faut rétablir le nom [Ἑ]ορτάσης, graphie de Ἑορτάσις ; le nom Ἑορτάσις, Ἑορτάσιος est assez commun ; en voir quelques exemples dans *Rev. Arch.*, 1933, II, 145.

Une inscription de la même ville est ainsi rédigée [2] :

M. Οὔλπιον Σε-
νεχίωνα Σατουρ-
νεῖνον, πρεσβ.
Σεβ. ἀντιστράτη-
γον [3], τὸν τειμη-
τὴν καὶ ὑγιέστ[α]-
τον ἡ βουλὴ
διὰ πᾶσαν ἀρε-
τὴν τὸν ἑαυτῆς
εὐεργέτην.

La lecture ὑγιέστατον, aux lignes 6-7 [4], a été une pierre de scandale. Th. Homolle la jugeait sommairement : « la lecture

1. Sur les συμβιώσεις, cf. K. Buresch, *Aus Lydien*, 54-56, 107 ; F. Poland, dans Pauly-Wissowa, *s. v.* Συμβίωσις (1931), 1075-1082. Ajouter la συμβίωσις funéraire de Tlos, *JHS*, 1914, 13 = *TAM*, II, 604, omise par Poland ; celle de Pergame, *I. von Pergamon*, II, 340 (*IGR*, IV, 508), d'après ma restitution (cf. *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1931, 61), que je développe ailleurs ; et une inscription inédite de la vallée du Kaystre, au Musée de Smyrne.

2. Aristarchis, *ibid.* ; Dumont-Homolle, *Mélanges*, 378, n. 64.

3. A ce même personnage, gouverneur de Thrace, connu aussi par d'autres inscriptions de Thrace, Ch. Picard et Ch. Avezou, *Mél. École Rome*, 1912, 360-361, auraient voulu attribuer un fragment d'inscription honorifique de Macédoine, de Thessalonique ; la statue lui aurait été élevée lors d'une visite à Thessalonique, dans la province voisine, et il faudrait corriger [M.] Οὔλπιον Ἀσ — en (Σα)[τουρνεῖνον]. E. Groag, *Prosopographische Miszellen, Jahreshefte*, XVI (1913), *Beiblatt*, 211-212, a relevé les difficultés que présente cette hypothèse, et a montré qu'il fallait suppléer : [M.] Οὔλπιον Ἀσ[τεῖον].

4. Due, semble-t-il, à Dumont.

est certainement fautive »[1], et B. Haussoullier, dans *IGR*, I, 796, note 3, tentait une correction violente : « Ita traditur. Fortasse [ἐπι]στ[ά]τ[η]ν, vel tale aliquid, ut nos monet Haussoullier. » Il n'était pas besoin de connaître la nouvelle copie de Kalinka, *loc. cit.*, 160-161, n. 100, qui donne ὑγιέστατον, pour ne pas mettre en doute la valeur de la lecture. Ὑγιής, en effet, aussi bien que « sain », signifie : « incorruptus, integer, probus, sincerus » ; aussi l'épithète se trouve-t-elle appliquée par exemple à un juge, ὑγιὴς κριτής[2], et l'adverbe ὑγιῶς est employé, comme ὀρθῶς, par Platon et Démosthène, pour l'activité d'un juge ou d'un magistrat : κρίνειν ὑγιῶς τὰ δίκαια ; πάντα ταῦτα ὑγιῶς καὶ δικαίως πεπολίτευμαι. Un décret de Peltai en Phrygie apprécie ainsi un juge venu d'Antandros : δικαστὴν ἄνδρα καλὸν καὶ ἀγαθὸν καὶ πίστιν ἔχοντα καὶ κρίσιν ὑγιῆ προσφερόμενον[3] ; des inscriptions nous disent de magistrats : ἀγορανομήσαντα ὑγιῶς[4], ἐν ἅπασιν ἀναστ[ρεφ — —]ς καὶ ὑγιῶς[5], ὑγιῶς δὲ καὶ δικαίως ἐν ἅπασιν ἀνέ[στραπται][6], ἄρξαντα τὴν πρωτοστρατηγίαν ὑγιῶς καὶ ἐπιφανῶς[7]. Ὑγιῶς signifie donc « avec rectitude, probité », et me semble tout à fait synonyme d'un mot qui se répand, en cet usage, à l'époque impériale : ἁγνῶς[8]. Et, de même que de hauts fonctionnaires romains sont appelés τὸν ἁγνότατον καὶ δικαιότατον[9], on en voit qui sont qualifiés de ὑγιέστατος ; ainsi à Périnthe, ainsi à Tlos : τὸν εὐγενέστατον ὠρδινάριον ὕπατον καὶ ὑγιέστατον ἀνθ(ύπατον)[10].

E. Kalinka publie cette épitaphe, gravée sur un autel de marbre (*loc. cit.*, 161, n. 101)[11] :

Θεοῖς καταχθο-
νίοις, Γαλλικῷ
Ἀλεξάνδρου ἥρωι
4 τὸν βωμὸν κτλ.

1. *Loc. cit.*
2. Voir le *Thesaurus* d'Estienne.
3. Michel, *Recueil*, 542, 5 sqq.
4. Tomis ; *IGR*, I, 633, 6-7.
5. Alexandrie ; *IGR*, I, 1077, 8 ; *Sammelbuch*, 5959.
6. Paros ; *IG*, XII 5, 130, 8 (cf. Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, X, 22).
7. Philadelphie de Lydie ; Le Bas-Waddington, III, 656, l. 6-8.
8. Sur ἁγνῶς, ἁγνεία, ἁγνός, appliqué à des magistrats et fonctionnaires, voir un choix d'exemples épigraphiques dans E. Williger, *Haghios, Untersuch. zur Terminologie der Heiligen* (*Relig. Vers. u. Vorarb.*, XIX, 1922), p. 66-68.
9. Cf. *IG*, V 1, 538 (Sparte) : τὸν ἁγνότατον καὶ δικαιότατον Παυλεῖνον, ἄρξαντα τὴν ἀρχὴν τῶν ἐξο[χ·ωτάτω]ν ἐπάρχων (cf. Ad. Wilhelm, *Sitzungsber. Ak. Berl.*, 1913, 863) ; *SEG*, VI, 12 (Ankyra) : τὸν κράτιστον ἐπίτροπον τῶν Σεβ̣β̣β̣., πράξαντα κὲ τὰ τῆς ἡγεμονίας μέρη ἐνδόξως, τὸν ἁγνότατον καὶ δικαιότατον.
10. *IGR*, III, 556 ; *OGI*, 568 ; Dessau, 8840 ; *TAM*, II, 572.
11. Je reviens, à d'autres occasions, sur les numéros 121 et 167 de la publication de Kalinka, ainsi que sur le numéro 1.

Mais le fac-similé qu'il donne indique nettement, à la ligne 2, non pas deux *lambda*, mais un *mu*, de la même forme exactement qu'à la ligne 4 dans βωμόν. Il faut donc : Γαμικῷ, à moins que le fac-similé ne soit entièrement inexact. Peut-être le nom, qui ne figure pas dans Pape-Benseler, a-t-il paru suspect à l'éditeur ; mais Γαμικός et Γαμική ne sont pas rares à l'époque impériale ; je me souviens les avoir lus assez souvent. Voici les exemples que je retrouve. Ad. Wilhelm a reconnu ce nom (*SEG*, II, 636) dans une épitaphe de Téos que ses éditeurs avaient cru incomplète : Γαμικὲ χρηστὲ χαῖρε [1] ; il a cité, *IG*, XIV, 874, épitaphe, à Misène, de Γαμικὸς κωμῳδὸς Αἰζανείτης. Je trouve un Γαμικός à Soura de Lycie [2], un Τιβ. Ἰούλ. Γαμικός en Lydie [3], un Αὐρ. Γαμικός stratège sur une monnaie d'Erésos [4], un Γαμικός à Termessos [5]. Le nom Γαμική se rencontre en Lydie [6], à Carthage [7], à Catane [8], à Samos [9].

G. Seure republie cette épitaphe de Périnthe [10] :

Ἀλέξανδρος Διοτείμου
κατεσκεύασεν ἐκ τῶν
ἰδίων τὴν στήλην καὶ τὸ
λατόμιον ἑαυτῷ καὶ
τῇ γυναικί μου Ἀθηνᾷ
ἰδίως. Μηδένα ἕτερον
ἐπιβληθῆναι.
χαίρετε.

Il commente : « A la l. 6-7, M. Wolters [*Ath. Mitt.*, 1892, 202, n. 2] : Ἀθηναΐδι, ὡς μηδένα . . . . J'ai préféré une autre lecture malgré la rareté du nom d'Athena. » Je ne sais quel sens G. Seure a donné à ἰδίως dans cette phrase. Il est évident que la juste coupe des mots est celle de Wolters.

G. Seure a commis une erreur semblable, mauvaise coupe des phrases et ponctuation isolant le verbe du mot auquel il

1. R. Demangel et A. Laumonier, *BCH*, 1922, 350, n. 58.
2. *CIG*, 4303, k.
3. Keil-von Premerstein, *Ire Reise in Lydien*, 20 (*IGR*, IV, 1497).
4. R. Münsterberg, *Die Beamtennamen auf den gr. Münzen*, p. 79.
5. R. Heberdey, *Termessische Studien*, p. 16.
6. Keil-von Premerstein, *IIe Reise in Lydien*, 143.
7. *Iulia Gamice* : Thieling, *Der Hellenismus in Klein Afrika* (1911), p. 106, qui cite l'exemple suivant, de Catane.
8. *IG*, XIV, 496.
9. *Ath. Mitt.*, 1900, 201, n 105.
10. *BCH*, 1912, 600, n. 58.

devrait se rattacher, dans une autre épitaphe de Périnthe. Il écrit[1] :

M. Αὐρήλιος ὁ καὶ
Ἀχίλλας ἠγορά-
σατο λατόμιν αἱαυ-
τῶ καὶ ἐπὶ τὼ ἐσω-
τικόν. Μηδένα βλη-
θῆναι, ἐπεὶ ὁ τολ-
μήσας δώσει προσ-
τείμου τῇ πόλει (δηνάρια) τ'.

Il explique ainsi les lignes 4-6 : « ἐπὶ τὸ ἐσωτικὸν, formule nouvelle dont le sens s'éclaire par la comparaison avec une autre stèle de Périnthe (*Jahreshefte*, 1898, *Beiblatt*, p. 109) : ἐξὸν δέ μοι ἔστω ζῶντι καταθέσται ὃν ἂν βούλομαι, μετὰ δὲ τὴν τελευτήν μου μηδενὶ ἐξὸν εἶναι ἕτερόν τινα ἐξωτικὸν τεθῆναι. Il en résulte que τὸ ἐξωτικὸν signifie *les étrangers*, par opposition à τὸ ἐσωτικόν, *les gens de la famille*. — L. 5-6. Sous-entendu βούλομαι ou ἀξιῶ ». Le mot nouveau ἐσωτικός a eu la bonne fortune d'entrer dans la nouvelle édition du Dictionnaire de Liddell-Scott, où on lit : « ἐσωτικός, ή, όν, *internal* ; — κόν, τό, *house hold, family*. *Rev. arch.*, 20 (1912), 258 (Thrace) ».

En réalité, τῷ, après ἐπὶ, est l'article neutre, au datif, dont dépend l'infinitif βληθῆναι, et ἐσωτικόν se rattache à μηδένα. Il faut :

M. Αὐρήλιος ὁ καὶ
Ἀχιλλᾶς ἠγόρα-
σα τὸ λατόμιν[2] αἱαυ-
τῷ καὶ ἐπὶ τῷ ἐσω-
τικὸν μηδένα βλη-
θῆναι ἐπεὶ κτλ.

Aux lignes 4 et 5, on n'a pas le mot nouveau, et curieux, τὸ ἐσωτικόν, « les gens de la famille », mais le mot ἐξωτικός, « étranger, qui n'est pas de la famille ». Je relève ce mot, en dehors de l'inscription de Périnthe citée par G. Seure lui-même, par exemple, en Phrygie : οὔτε συγγενὴς οὔτε ἐξωτικός[3], à Kibyra[4], à Tlos[5],

1. *Rev. Arch.*, 1912, II, p. 258-259, n. 41.
2. L'éditeur écrivait : « J'ai préféré lire ἠγοράσατο λατόμιν au lieu de ἠγόρασα τὸ λατόμιν, afin d'éviter le changement de la 1re à la 3e personne, qui toutefois n'est pas exceptionnel dans les textes de ce genre ».
3. *BCH*, 1893, 246, n. 15, l. 4-5.
4. Benndorf, *Reisen*, II, 25[illegible].
5. *TAM*, II, 601, l. 7 et 12. Ces trois exemples sont déjà réunis par B. Keil, *Hermes*, 43 (1908), 562.

à Iasos [1], à Pergame : ἑαυτῶι κατεσκεύασεν καὶ τοῖς ἑαυτοῦ ἀπελευθέροις καὶ τοῖς τούτων ἐκγόνοις καὶ οὐδενὶ ἐξωτικῶ [2].

Je n'ai pas besoin d'émettre l'hypothèse que le texte, connu par une seule copie [3], a été mal lu, et que le premier éditeur a confondu, ce qui est très facile, un *sigma* et un *xi*. Ἐσωτικός est une graphie de ἐξωτικός, comme on en connaît en grand nombre à l'époque impériale : Ἀλέσανδρος, ἀνύσει, ἐσόν, etc. [4].

Une inscription de Périnthe, entourée d'un cadre, gravée sur un pilier, en lettres grêles et peu distinctes, donne les noms de compagnons d'éphébie [5] :

Α Μητροδώρου
κ(αὶ) Ἀρτέμωνος
τῶν συστατῶν
4 κ(αὶ) Δημοσθένους
κ(αὶ) Ἀριστίππου
6 ΑΚΧΩΝΤΟCΙ

È. Kalinka en a donné une copie plus complète, avec fac-similé [6]. Il interprète ainsi les lignes 6-7 : Βάκχων (?) τὸ σι[το|πό]λι[ν]? Il est permis de ne voir dans cette restitution qu'un effort désespéré et un peu incohérent.

La copie de Kalinka donne à la ligne 7 : Τ. ΛΙΛ. Ne faudrait-il pas reconnaître Βάκχωντος [7] φ[ι]λία? C'est un type de graffites bien connu dans les gymnases; cf., par exemple, à Priène : — φάντου|[κ]αὶ|[Ἀν]τιόχου|[φι]λία [8], ou Δαμαρίων|ος καὶ Πείου|φιλία [9], ou à Mylasa : Διοδώρου, | Δημητρίου, | Διονυσίου, | Ἥρωδος, | Διονυσίου | φιλία [10].

---

1. *CIG*, 2686. Texte auquel renvoie le *Thesaurus* d'Etienne-Dindorf et, à sa suite, Liddell-Scott. Sur cette inscription, cf. mon article *Sur des inscriptions de Chios*, VI, *BCH*, 1935, 465-470.

2. *Ath. Mitt.*, 1908, 415, n. 54. Texte intéressant parce qu'il nous montre bien que les affranchis et leurs descendants font partie de la famille

3. G. Seure n'a pas vu le texte et l'a reproduit d'après la Θρακικὴ Ἐπετηρίς.

4. Voir par exemple, *Altertümer von Hierapolis*, *index*, p. 199 ; Hauser, *Grammatik der gr. Inschriften Lykiens*, Diss. Zürich, 1916, p. 63 ; J. Zingerle, *Jahreshefte*, XXIII, *Beiblatt*, 399-400. Ce fait est souvent méconnu par les éditeurs d'inscriptions.

5. Papadopoulos Kerameus, *loc. cit.*, 83, n. 4 (en majuscules) ; Dumont-Homolle, *loc. cit.*, 397, 74 z. 10 (transcription, sauf pour la dernière ligne, et références sur les συστάται à Kyzique, à Athènes).

6. *Loc. cit.*, 139, n. 139.

7. Ce qu'on a lu *iota*, à la fin de la ligne, serait un trait inutile.

8. *I. von Priene*, 313, 725.

9. *Ibid.*, 313, 730.

10. *CIG*, 2703.

XLI. — Décrets de Laodikeia du Lykos.

Les inscriptions de l'époque hellénistique relatives aux villes fondées par les successeurs d'Alexandre sont si rares qu'il vaut la peine de les recueillir soigneusement. On connaît maintenant trois décrets rendus à l'époque hellénistique par Laodikeia du Lykos : 1) un décret pour des juges de Priène[1]; — 2) un décret sur l'acceptation des Leukophryena de Magnésie du Méandre[2]; — 3) un décret en l'honneur des épimélètes du στρατήγιον[3].

Dans le second de ces décrets, j'ai proposé jadis, pour les lignes 9 à 13, des corrections qui, par endroits, s'écartaient assez du texte qu'avait cru lire l'éditeur, mais me paraissaient imposées par le formulaire[4]. J'ai eu la satisfaction de les voir confirmées par la revision de la pierre à laquelle a bien voulu procéder G. Klaffenbach[5]. De plus, on peut retrouver le sens des lignes 2 à 4 de la partie *b*, et reconnaître dans quel contexte s'encadre le mot τὰ συνηντημ[ένα][6]. Il y était dit que le peuple, ayant appris des ambassadeurs les biens dont le dieu a favorisé les Magnètes, s'en est réjoui. En effet, je crois qu'il faut restituer les unes par

---

1. *Gr. Inscr. Br. Mus.*, 321 (Michel, *Recueil*, 543); meilleure édition dans *I. von Priene*, 59. Cf. encore les corrections de M. Holleaux, *BCH*, 1907, 384; Ad. Wilhelm, *Beiträge*, 250; Hiller von Gaertringen le date des environs de 200.

2. *I. von Magnesia*, 59. Cf. M. Holleaux, *REA*, 1903, 214; L. Robert, *Rev. Phil.*, 1927, 98, 216. Dernières années du IIIe siècle.

3. S. Wide, *Ath. Mitt.*, 1895, 207-208. Le décret n'est pas du IIe siècle, comme disait l'éditeur, mais du IIIe. Je l'ai revu, photographié et estampé au Musée de Smyrne (dans la cour, n° 728). Je n'étudie que les lignes 16-17. W. H. Buckler en donnera prochainement une édition complète, avec photographie.

4. *Rev. Phil.*, 1927, 98, 116.

5. Lignes 8-9 : καλέσαι τοὺς πρεσβευτὰς [εἰς τὸ πρυταν]ε[ῖο]ν, et non [εἰς τὸ Πάν-θ[εο]ν (cette restitution se trouve encore commentée dans F. Jacobi, Πάντες θεοί, Diss. Halle, 1930, 62); en effet il y a une lacune de deux lettres entre *epsilon* et *nu*; avant, -ιας est sûr, ce qui écarte mon sup, lément [τοὺς ἄρχοντ]ας. Aux lignes 11-13, m'écrivait G. Klaffenbach, « wird ihre Ergänzung auf das Trefflichste durch den Stein bestätigt : ἐπί τ[ε] τῆι|[πρὸς τὸ θεῖο]ν εὐσεβεία[ι] καὶ τῆ[ι] πε[ρὶ] τὴν πατρί|[δα φιλοτιμί]αι. Sie sehen also, die leichte Abweichung ist nur περὶ τὴν πατρίδα statt πρός. Beides findet sich ja bei φιλοτιμία; das E schien mir am Stein deutlicher als auf dem Abklatsch. Jedenfalls ist es wieder einmal ein Sieg der Methode ».

6 Pour ce mot, cf. les exemples rassemblés par M. Holleaux, *BCH*, 1933, 56 : τῆς συναντωμένης ἡμῖν εὐμενείας διὰ ταῦτα παρὰ τοῦ δαιμονίου (Messala à Téos ; *Sylloge*[3], 601, 15-16) ; τῶν συνηντημένων ὑπὸ Μαγνήτων εἰς τοὺς Ἕλληνας εὐχαρίστων (Klazomenai ; *I. von Magnesia*, 53, 18 sqq.).

les autres ces lignes et les lignes 2-3 du décret d'Antioche *I. von Magnesia*, 80. Je restitue dans le décret de Laodikeia :

— κ]αὶ νῦν [ὁ δῆμος ἀκούσας? παρὰ τῶν πρεσβευτῶν]
[τ]ὰ συνηντημ[ένα Μάγνησιν ἀγαθὰ ὑπὸ τοῦ θεοῦ]
ἥδεταί τε καὶ — — — — — — — — —

et dans le décret d'Antioche :

ἀκο[υσ]αντ —? πρεσβευτῶν τοὺς [— — καὶ τὰ συνηντημένα Μάγνησιν]
ἀγαθὰ ὑπὸ τοῦ θεοῦ ἥδεταί τε καὶ — — — — — — — — — — .

A ce propos, je corrigerai les lignes 12-16 du décret *I. von Magnesia*, 73 *b* [1]. O. Kern lisait, corrigeait et restituait :

12 δεδόχθαι τῆι βουλῆι καὶ τῶι δή[μωι · — διὰ τὰ]
γεγο[ν]ότα<ν> ἀγαθ(ὰ τ)οῖς Μάγνησιν κατὰ τ[ὰ] λό[για τοῦ]
θεοῦ τοὺς νῦν ἱερεῖς καὶ τὰς ἱερείας ἀνοῖξ[αι τοὺς]
ναοὺς καὶ λιβανωτὸν ἐπιθυμιᾶν ἐπευχομέ[νους — —
16 νας κ̣α̣ὶ̣ τ̣ὰ̣ς̣ [— — τῶι] δή[μ]ωι ἡμῶν καὶ τῶι Μαγν[ήτων

Je crois pouvoir suppléer :

12 δεδόχθαι τῆι βουλῆι καὶ τῶι δή[μωι · ἐπὶ τοῖς]
γεγο[ν]ό(σι)ν ἀγαθοῖς Μάγνησιν κατὰ τ[ὰ] λό[για τοῦ]
θεοῦ τοὺς (μὲ)ν ἱερεῖς καὶ τὰς ἱερείας ἀνοῖξ[αι τοὺς]
ναοὺς [2] καὶ λιβανωτὸν ἐπιθυμιᾶν ἐπευχομέ[νους γί]-
16 ν(ε)σ[θ]αι τὰ [ἀγαθὰ τῶι τε] δήμωι ἡμῶν καὶ τῶι Μαγν[ήτων] [3].

Je reviens au décret de Laodikeia relatif aux Leukophryena. L'éditeur lit aux lignes 6 et suivantes :

[ὅσον]
6 ἥι δυνατὸς ὁ δῆμος ὁ [Λαοδικέων — — — —
τῶν πρὸς δόξαν καὶ α — — — — — — —
πόλεσιν ἁρμοζόντω[ς — — — — — — —
[τ]οὺς ἐσομένους ἐπὶ ἱερέ[ως — — τοῦ Πα?].
10 τροκλείους, ἀναγράψαι [δὲ τὸ ψήφισμα]
τόδε καὶ τὸ παρὰ Μαγνή[των εἰς στήλην]
[λι]θ[ίν]ην, στῆσαι ἐν τῆι [ἀγορᾶι ἐν τῶι ἐπιφα]-
13 νεστάτωι τόπωι ·

1. A. Oguse, *Rev. Phil.*, 1928, 313 sqq., a brillamment montré que le fragment 73 *a* formait la partie droite du décret 58.
2. Sur cette ouverture des temples, cf. *BCH*, 1933, 520.
3. Pour cette formule, voir les exemples que j'ai rassemblés, *BCH*, 1925, 235 ; *Rev. Phil.*, 1927, 117.

Je propose de rétablir :

[ὅσον]
ἦι δυνατὸς ὁ δῆμος, ο[ὐθενὸς λειπόμενος]
τῶν πρὸς δόξαν καὶ ἀ[ρετὴν ἀμφοτέραις ταῖς]
πόλεσιν ἁρμοζόντω[ν· τοὺς δὲ ἐξεταστὰς]
τοὺς ἐσομένους ἐπὶ ἱερέ[ως — τοῦ Ἰα]-
τροκλείους ἀναγράψα[ντας τὸ ψήφισμα]
τόδε καὶ τὸ παρὰ Μαγνή[των εἰς στήλην]
[λι]θ[ίν]ην στῆσαι κτλ.

Pour les lignes 6-7, cf. Ἐφ. Ἀρχ., 1914, 168, n. 15, l. 15 sqq. (*REG*, 1919, 191) : καθήκει δὲ τῶι δήμωι μηθενὸς λείπεσθαι τῶν εἰς τιμὴν καὶ χάριν ἀνηκόντων πρὸς τοὺς εὐεργετεῖν τὸν δῆμον αἱρουμένους (Athènes). — Le décret de Laodikeia n. 3, que l'éditeur n'a pas rapproché, permet de restituer ici à coup sûr, ligne 8, la mention des exétastes ; car on y lit, l. 20-22 : [ἀναγράψαι δὲ τὸ] ψήφισμα τοῦτο τοὺς ἐξεταστὰς ἐν [στήληι λιθίνηι καὶ] στῆσαι ἐν τῆι ἀγορᾶι ἐν τῶι ἐπιφανεστά[τωι τόπωι]. Dans le décret n. 1, le soin de l'affichage est également confié aux exétastes : τοὺς δὲ ἐξεταστὰ[ς ἀνα]γράναντας αὐτὸ εἰς λεύκωμα θεῖναι ἐν τῶι Ἀρ[τέμιδο]ς θησαυρῶι. — L. 9-10, le nom Ἰατροκλῆς, si répandu en Carie et dans les pays limitrophes, me paraît plus problable que Πατροκλῆς. — Nous apprenons que le magistrat éponyme de Laodikeia était un prêtre : prêtre du fondateur, de la reine éponyme de la ville, d'Apollon dont le trépied est figuré sur les monnaies hellénistiques?

Mais je veux m'attacher surtout aux lignes relatives à la proclamation des honneurs, car elles nous font connaître la principale fête de la ville. O. Kern a lu et restitué ainsi les lignes 15 et suivantes [1] :

---

1. Cette lecture est acceptée sans critique et commentée de façon étonnante par F. Jacobi, Πάντες θεοί, Diss. Halle, 1930, 62-63 ; il imagine que les Laodicéniens décident de couronner les théores de Magnésie dans les concours célébrés dans le Panthéon d'Antioche du Méandre : « Interpretor ἐν Πανθέωι « in templo πάντων θεῶν », ita ut agatur de ludis in τεμένῳ [sic] Panthei Antiochensis in πάντων θεῶν scilicet honorem actis, quibus intererant Laodiceni, Magnetes, fortasse aliae civitates. Antiochiam intellego oppidum Cariae ad Maeandrum situm ; neque enim dubium esse potest, quin Antiochenses hujus tituli iidem sint atque Ἀντιοχεῖς, quos una cum tribus aliis civitatibus Cariae Magnetes in fine hujus decreti enumeraverunt » ; *ibid.*, 103 : « ludos vero Antiochiae ad Maeandrum ἐν Πανθέῳ commissos, quorum complures civitates participes erant, e titulo 62, 6, 2 cognovimus » ; 110 : « Antiocheae ad Maeandrum saeculo III haec sacra maxima fuisse auctoritate inde concludo, quod ludis quotannis ἐν Πανθέῳ actis legati intererant civitatium exterarum ». Il est navrant de voir trop souvent les historiens des religions tirer des conclusions de textes mal établis ; trop souvent on utilise les inscriptions sans être en état de les comprendre ou d'en faire la critique.

15 στεφ[α]νοῦ[σ]θαι δὲ αὐτοὺς
[καθ' ἕ]καστον ἐνιαυτὸν ἐν τῶι ἀγῶνι ὧι συντ[ε]-
[λοῦμεν] ἐν Π[αν]θ[έ]ωι τῶ[ι 'Α]ντιοχέων χρυσῶι στε-
18 [φάνωι]

Il en a rapproché le décret pour les juges de Priène : καὶ στεφανοῦσθαι ἕκαστον αὐτῶν χρυσῶι στεφάνωι καθ' ἕκαστον ἔτος διὰ βίου ἐν τῶι ἀγῶνι τῶι γυμνικῶι τῶι συντελουμένωι ἐν τοῖς 'Αντ(ι)οχ[εί]οις — · καὶ στεφανωθῆναι ἐν τοῖς 'Αντιοχείοις ἐλαίας στεφάνωι. Il est certainement question des fêtes célébrées en l'honneur d'Antiochos II, fondateur de la ville. Mais j'attendrais 'Αντιοχείων. D'autre part, il faut rapprocher les lignes relatives à la proclamation des honneurs dans le décret n. 3 :

— — — — — — — — ἐν τοῖς συντε]-
16 λουμένοις κατ' ἐνιαυτὸν ἀγῶσιν ἐν [μηνὶ —
εῶνι · καλεῖσθαί τε αὐτοὺς εἰς προεδρίαν —

On voit qu'il y avait la désignation d'un mois. Aussi ai-je pensé à restituer l'un par l'autre ces deux textes mutilés. Au lieu de parler des Antiocheia, comme dans le décret n. 1, on parlait des concours ou du concours célébré pendant le mois Antiochéon, ce qui revient au même. G. Klaffenbach a bien voulu revoir la pierre de Magnésie conservée à Berlin, et il m'écrivait : « Auch hier haben Sie unbedingt das Richtige erkannt mit ihrer Vermutung ἐν τῶι ἀγῶνι ὧι συντελοῦμεν ἐν τῶι μηνὶ τῶι 'Αντιοχεῶνι χρυσῶι στεφάνωι. Denn τῶ[ι 'Α]ν[τιοχ]εῶνι ist sicher » ; avant, on lit ἐν [τῶι μην]ί, avec cette réserve que la lacune semble un peu large pour 6 lettres. Dans le décret n. 3, on restituera : ἐν [τῶι μηνὶ τῶι 'Αντιοχ]εῶνι.

Nous apprenons ainsi le nom d'un mois du calendrier de Laodikeia ; il était consacré au fondateur de la ville [1]. Il est intéressant de constater que, dans cette fondation séleucide, on n'a pas introduit le calendrier macédonien, le calendrier royal séleucide, comme on eût facilement attendu. On a doté la nouvelle ville d'un calendrier particulier, de forme ionienne.

---

1. On l'ajoutera à l'étude de K. Scott, *Greek and roman honorific months*, *Yale Classical Studies*, II (1931). Sur le mois 'Αντιοχεών à Smyrne et sur le calendrier de Smyrne, voir mon étude, *Rev. Et. Anc.*, 1936, 23-28, *Recherches épigraphiques*, III.

XLII. — Inscriptions de Thasos.

1. — J'ai pu étudier, en juin 1932, le décret de Lampsaque en l'honneur du Thasien Nossikas [1]. Ayant pu lire quelques lettres que n'avait pas vues le premier éditeur [2], je puis donner le texte à peu près complet des considérants. Je lis et je restitue :

[— — — — — — — — — — *Nvacat*
[— — — — — — — — — — εἰ]κάδ[ι]
[— — — — — — — — — — ἐ]γραμ-
4 [μάτευεν · — *ca 12 l.* — ·γνώ]μη τῆ[ς]
[βουλῆς · ἐπειδὴ Νοσσικᾶς Ἡρᾶδος] Θάσιος,
[ἀνὴρ καλὸς καὶ ἀγαθὸς ὑπάρχ?]ων, ἔν τ[ε]
[τ]οῖς [πρότερον χρόνοις διε]τέλει χρήσ[ι]-
8 [μ]ος ὢν [τῶν ἡμετέρων π]ολιτῶν τοῖς
[δ]εομ[ένοις, καὶ νῦν? πολ]λὰς καὶ μεγά-
[λ]ας χρ[είας] κα[θ]ά[περ] καὶ οἱ πρόγονοι
11 [αὐ]το[ῦ] π[α]ρ[έσ]χηται τῶι δήμωι κτλ.

L. 1, je crois voir, avant le N, la partie droite d'un Ω. Il y avait sans doute le mot Λαμψακηνῶν, dans une formule telle que Ψήφισμα τοῦ δήμου τοῦ Λαμψακηνῶν ou Τιμαὶ παρὰ τοῦ δήμου τοῦ Λαμψακηνῶν ou simplement Λαμψακηνῶν.

Ligne 2, avant εἰκάδι, le nom du mois [3]. — La ligne 3 était remplie par le nom et le patronymique du secrétaire.

Lignes 4-5. Cf. le décret de Lampsaque pour Eudemos de Seleukeia du Kalykadnos [4] : [Λαμψακηνῶν. Γνώμη] τῆς βουλῆς. Rapprocher aussi les considérants de ce décret des lignes 7-8 du décret pour Nossikas : ἐπειδὴ χρή[σιμός ἐστιν Λαμψακηνοῖς? Ε]ὔδημος Νίκωνος κτλ.

---

1. G. Daux, *BCH*, 1928, 46 sqq., n. 1. Sur l'ἐφόδιον de l'ambassadeur, voir aussi *Rev. Phil.*, 1934, 282-283. Les conjectures de M. Cary, *JHS*, 1930, 253-254, sur la bataille navale dont il est question aux lignes 12-13 (τῶν πολιτῶν τοῖς ἀλοῦσιν ἐν τῆι ναυμαχίαι τῆς σωτηρίας αἴτιος ἐγένετο) restent en l'air. Le fait qu'on date le décret, d'après l'écriture, « vers 300 av. J.-C. », ne peut fournir une base suffisamment précise.

2. J'ai été aidé dans cette tâche minutieuse, — en cette partie la pierre est très usée, — par mon camarade M. Launey, que j'en remercie.

3. F. Bilabel, *Die ionische Kolonisation*, 50, cite, pour Lampsaque, les mois de Βαδρομιών, Λευκαθεών, Ληναιών, Ἡραιών ; il oublie Ἀρτεμισιών, connu par *CIG*, 3641 *b* (= B. Laum, *Stiftungen*, II, n. 66 ; cf. L. Robert, *BCH*, 1928, 158 162), l. 41.

4. J. Keil et Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, XVIII, *Beiblatt*, 19, l. 11.

On possède le début d'un autre décret de Lampsaque, trouvé à Lampsaque même. Il a été restitué ainsi [1] :

Ἔδοξεν τῆι βουλ[ῆι · Ἀνδρό?]-
μαχος Ἀνδροσθ[ένους εἶπ]-
εν · Παρμενίων ἐπ[εστάτει · ἐ]-
πεὶ οἱ οἰκεῖοι καὶ οἱ φίλ[οι]
τοῦ Πυθώνακτο[ς πρόσο]-
δον ἀπογραψάμε[νοι εἶπαν]
διότι Πυθώναξ πρ[ότερον τ' ἀ]-
γαθὸς ὢν καὶ πολλὰ[ς χρεί]-
ας παρασχόμενος [ὑπὲρ τοῦ]
[δή]μου εἰκόνι τε χαλκ[ῆι καὶ]
[στεφάν]ωι ἐν τοῖς πρώτ[οις —
— — [μετ]ὰ τὸ λαβεῖν τὰ —
— — ΛΕΙΣΥ — —

Toutes ces restitutions sont trop courtes. Il ne faudrait restituer, à la ligne 1, ἔδοξεν τῆι βουλῆι, plutôt que ἔδοξεν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι, que si la restitution des autres lignes imposait cette formule courte ; or, au contraire, partout il faut des lignes plus longues. Ligne 2-3, la règle de la coupe syllabique, observée dans cette inscription, condamne le supplément [εἶπ]|εν ; d'après le décret pour Nossikas, je restitue : [ἐγραμμάτευ]|εν, ce qui donne une ligne de 27 lettres ; la ligne 1, avec la formule τῆι βουλ[ῆι καὶ τῶι δήμωι], a sensiblement le même nombre de lettres. Ligne 5, l'article τοῦ devant Πυθώνακτος est beaucoup mieux placé si ce Πυθώναξ est le père du personnage honoré ; comme ce dernier, d'après la ligne 7, s'appelle aussi Πυθώναξ [2], il faut conclure que le père et le fils portent le même nom. Ligne 8, la formule la plus usuelle est plus longue : πολλὰ[ς καὶ μεγάλας χρεί]ας, ce qui donne une ligne de 30 lettres ; la formule se retrouve précisément aux lignes 9-11 du décret pour Nossikas. Ligne 8 et suiv., il manque un verbe dont dépend εἰκόνι τε χαλκῆι ; avant στεφάνωι, il faut un adjectif précisant la nature ou la valeur de la couronne.

Je crois que la restitution suivante, avec des lignes de 27 à 31 lettres, est préférable :

---

1. Ph. E. Legrand, *BCH*, 1893, 553, n. 55. La restitution des lignes 5, 6 et 7 est due à Latyschew, *ibid.*, 1894, 199. Michel, *Recueil*, 528.

2. Le nom se retrouve à Lampsaque ; cf. Πυθώναξ Δαμασίππου Λαμψακηνός, proxène d'Oropos (*IG*, VII, 293).

Ἔδοξεν τῆι βουλ[ῆι καὶ τῶι δήμωι · Ἀνδρό?]-
μαχος Ἀνδροσθ[ένους ἐγραμμάτευ]-
εν · Παρμενίων Ἐπ [— *ca 10 l.* — εἶπεν · ἐ]-
4 πεὶ οἱ οἰκεῖοι καὶ φίλ[οι Πυθώνακτος]
τοῦ Πυθώνακτο[ς ἐπὶ τὴν βουλὴν πρόσο]-
δον ἀπογραψάμε[νοι ἐμφανίζουσιν]
διότι Πυθώναξ πρ[ότερον τε ἀνὴρ ἀ]-
8 γαθὸς ὢν καὶ πολλὰ[ς καὶ μεγάλας χρεί]-
ας παρασχόμενος [ἐστεφανώθη ὑπὸ τοῦ]
[δή]μου εἰκόνι τε χαλκ[ῆι καὶ χρυσῶι]
[στεφάν]ωι ἐν τοῖς πρώτ[οις Διονυσίοις]
12 — — ΑΤΟΛΑΒΕΙΝΤΑ — —

Pour ma restitution de la ligne 5, cf. les décrets de Syros, *IG*, XII 5, 652 : Θεόκριτος Θεοκρίτου Ναξίτης ἔφοδον ἀπογραψάμενος ἐπὶ τὴν βουλὴν εἶπεν, et 653. On peut écrire ἔφοδον ou πρόσοδον ; ἐμφανίζουσιν, ἀποφαίνουσιν ou ἀπολογίζονται ; et, si l'on veut, [ἐμφανί-ζουσιν πρόσο]δον ἀπογραψάμε[νοι ἐπὶ τὴν βουλήν].

2. — Ch. Picard a restitué ainsi un mince fragment de décret, complet en bas, trouvé à l'Agora [1] :

[— — ἐπαινέσαι *duo nomina* ἐπὶ τῆι εὐνοίαι? ἣ]ν ἔχουσιν [εἰς]
[τὴν πόλιν τὴν Θασίων · καὶ ὑπάρχειν] . . . .σ. ηι καὶ Ἡγησ[. . .]
[? τὴν προσόδον πρὸς τὴν βουλὴν καὶ τὸν δῆμον, καὶ ἣν προεδρίαν],
καὶ τὰ λοιπὰ τίμια,
4 [ὅσαπερ δίδοται παρὰ τοῦ δήμου καὶ τοῖς ἄλλοις πρ]οξένοις τῆς πόλ[εως] ·
[ἵνα δὲ καὶ παρὰ τοῖς ἐσομένοις ὑπόμνημα ὑπάρχῃ [2], δοῦναι α]ὐτοῖς
καὶ ξένια ·
[ἐλέσθαι δὲ καὶ πρεσβευτὴν ὃς ἀφικόμενος εἰς — δώσει τὸ ψ]ήφισμα τοῦτο ·
[ἐφόδιον δὲ δοῦναι τῶι πρεσβευτῆι τοὺς ἐπὶ τῆι διοικήσε]ι [3] καὶ τοὺς ταμίας
8 [ἡμερῶν τριάκοντα? · τοὺς δὲ θεωροὺς ἀναγ]ράψαι εἰς κίονα λι-
[θίνην τὰ ἐψηφισμένα, καὶ στῆσαι εἰς τὴν ἀγορὰν καὶ εἰς τὸν ναὸν
τ]οῦ Ἀπόλλωνος
[τοῦ Πυθίου, δοθείσης εἰς ταῦτα ὑπὸ τοῦ ἱερομνήμονος πάσης τῆς] δαπάνης.

---

1. *BCH*, 1921, 156, n. 8. Cf. *ibid.*, 1928, 65.

2. J'ai déjà montré, *BCH*, 1924, 334, note 3, la vanité de ce supplément ; cf. aussi E. Ziebarth, *Bursians Jahresbericht*, 213 (1927), 33 : « die Ergänzung Z. 5 ist sicher falsch ».

3. Cf. *loc. cit.*, 1928, 65 : « l. 7, ΝΚΑΙ, ce qui exclut la restitution proposée. »

On voit que les lettres conservées sont très peu nombreuses [1]. « Certaines formules restituées ici sont empruntées à des décrets thasiens inédits, trouvés dans les campagnes précédentes. » Bien que tous les décrets thasiens trouvés dans les fouilles aient maintenant été publiés, on ne voit pas qu'ils justifient le moins du monde ces restitutions, qui doivent toutes disparaître. Bien plus, le formulaire si particulier des décrets thasiens, avec, dans les dernières lignes, l'interdiction de proposer des décisions contraires au décret et la procédure judiciaire prévue [2], ne trouve pas sa place ici [3].

On doit donc penser que ce fragment est celui d'un décret d'une ville étrangère, recopié et exposé à l'Agora de Thasos. Parmi le petit nombre de décrets retrouvés à Thasos, plusieurs émanent de villes étrangères : décret de Smyrne pour des juges thasiens et leur secrétaire [4], décret d'une ville encore indéterminée pour un juge thasien [5], décret de Lampsaque [6] ; d'un décret de Parion, on a retrouvé le titre, Παριανῶν [7].

Si peu qu'il reste du texte, un détail permet heureusement de l'attribuer à une région déterminée. Certaines régions du monde grec ont employé, pour désigner la stèle, au lieu du banal στήλη, des mots particuliers : dans les villes de la Propontide et du Pont-Euxin, on grave les décrets εἰς τελαμῶνα λευκοῦ λίθου [8] ; les villes de Thessalie, et elles seules, font graver leurs décrets εἰς κίονα λιθίνην, le mot κίων désignant la stèle et étant au féminin [9].

---

1. Selon l'éditeur, « la gravure, les formes des lettres, la verbosité déjà sensible indiquent au plus tôt le début du IIe siècle avant J.-C. ». Je ne conteste pas cette date, mais le dernier indice invoqué ne pèse pas lourd ; car la « verbosité » n'est « sensible » que dans les parties restituées, et, comme on va voir, restituées de façon fantaisiste.

2. *IG*, XII 8, 267 et 268 ; *BCH*, 1921, 154 sqq., n. 6 et 7 (cf. P. Roussel, *ibid.*, 570 ; E. Ziebarth, *loc. cit.*, 33 : « hier sind die Ergänzungen des Herausgebers mehrfach nicht in Ordnung ») ; 1928, 51 sqq., n. 2 (cf. M. Launey, *ibid.*, 1933, 407) ; 1933, 395 sqq.

3. Bien que le fragment *IG*, XII 8, 268, soit encore moins important que le fragment étudié ici, on y reconnaît clairement les restes des formules thasiennes.

4. *IG*, XII 8, 269 ; cf. L. Robert, *BCH*, 1924, 331 sqq.

5. L. Robert, *BCH*, 1926, 250 sqq. ; trouvé à l'Agora.

6. Cf. plus haut, page 127.

7. *BCH*, 1926, 234, n. 6.

8. Voir essentiellement P. Girard, *REG*, 1905, 15-19 ; 29-30 ; F. Solmsen, *Beiträge zur gr. Wortforschung* (1909), 75-78. Le récent article *Telamon*, 2, de Fr. Ebert (1934), dans Pauly-Wissowa, est vraiment piteux ; l'auteur ne connaît rien d'autre que les deux inscriptions qui étaient dans le Corpus de Boeckh.

9. Les exemples sont très nombreux ; cf. notamment *IG*, IX 2, index, p. 330, *s. v.* κίων (Confédération Thessalienne, Larisa, Krannon, Kierion, Phalanna, Demetrias) (cf. G. Fohlen, *Untersuchungen zum thessalischen Dialekt*, Diss. Strasbourg, 1910, 20) ; Ἐφ. Ἀρχ., 1911, 136, n. 71, l. 10 et n. 72, l. 10 ; 1912, 61, n. 89, l. 10 ; 75, n. 104, 7 ; 101, n. 163, l. 3 ; 1914, 172, n. 233, l. 17 (Gonnoi) ; 1917, 2,

L'attribution à une ville thessalienne est ainsi assurée ; je ne saurais préciser quelle est la ville. La mention du sanctuaire d'Apollon, où sera exposé le décret, élimine un certain nombre des villes de Thessalie, qui exposent leurs décrets dans un sanctuaire d'Athena, d'Asklepios, de Zeus, d'Heraklès, etc. A Larisa, les décrets sont gravés εἰς τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Κερδώιου [1]. Les ταμίαι de notre décret se retrouvent à Larisa, chargés de s'occuper de la gravure des stèles et de leur exposition [2]; dans notre décret, je vois dans τοὺς ταμίας le sujet de ἀναγράψαι εἰς κίονα λιθίνην — καὶ καταθεῖναι εἰς τὸ ἱερόν [3]. L'attribution à Larisa me paraît vraisemblable, non certaine [4].

Comme l'a vu l'éditeur, le mot δαπάνης faisait partie d'une phrase au génitif absolu, du type de celle-ci, dans un décret de Gonnoi : δοθείσης τῆς εἰς ταῦτα δαπάνης ἀπὸ τῶν τῆς πόλεως προσόδων [5].

3. — Un décret, vendant le droit de cité à une famille, est ainsi rédigé [6] :

[Ἀνέγραψαν ἄρχοντες? — —]ς, Σκύμνος Λάμπωνος, καὶ θεωροὶ Τιμανδρίδης Εὐθυκλεῦς, Παμφαίης Αἰχμοκρίτου [7],
[ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος · κατὰ ψήφισμα βουλῆς κ]αὶ δήμου Ε/ΕΥ....Ω...ΟΣ ·

---

n. 301, l. 18 (Khyretiai) ; *BCH*, 1935, 38, l. 34 ; 56, l. 30 (Larisa) ; 71, l. 15 (Krannon). Cf. Bechtel, *Gr. Dialekte*, I, 207 : « die Verwendung von κίουν — ist eine Eigentümlichkeit des thessalischen Urkundenstils. »

1. Cf. *IG*, IX 2, 512, l. 20 et 31 ; 517, l. 22 et 41 ; *BCH*, 1935, 56, l. 31.

2. Cf. *IG*, IX 2, 512, l. 28 : καὶ τὸς ταμίας τόνε τὸ ψάφισμα ὀνγράψαντας ἐγ κίονα λιθίναν κατθέμεν ἐν τὸ ἱερὸν τοῖ Ἀπλουνος τοῖ Κερδοίοι ; cf. *ibid.*, l. 18 ; 515, l. 9 : τ[ὸς ταμί]ας ἐσδόμεν ὀνγράψειν ἐν κίονας λιθίνας τὰς πολιτείας — ; 514, l. 6 ; 517, l. 20 ; *BCH*, 1935, 56, l. 30.

3. Si le décret émane de Larisa, on pensera à restituer aux lignes 6-7 : τὸ ψήφισμα τοῦτο [κύριον εἶναι εἰς πάντα τὸν χρόνο]ν καὶ τοὺς ταμίας, d'après *IG*, IX 2, 512, l. 17 ; 517, l. 20 (en dialecte). Comme l'a dit Ch. Picard (cf. plus haut, p. 129, n. 3), devant καὶ τοὺς ταμίας, on lit un N. J'ai revu la pierre ; le N est certain. Autres corrections : à la ligne 1, je lis ἧι ἔχουσιν et une lacune d'environ 3 lettres ; à la ligne 2, après une haste verticale, ε. ηι καὶ Ἥγησα et une lacune de 2 ou 3 lettres ; le décret émanant d'une ville étrangère, Ἥγησα — est le nom d'un Thasien honoré par ce décret ; on connaît à Thasos des Ἡγησαγόρας, Ἡγήσανδρος, Ἡγήσαρχος (voir *IG*, index, p. 189). A la ligne 4, [πρ]οξένοις τῆς πό[λεως] ; après la syllabe πο, un blanc à la fin de la ligne.

4. Pour l'emploi de la κοινή en Thessalie, voir l'étude excellente de G. Fohlen, *loc. cit.*, notamment pp. 13-14, 37, 39.

5. Ἐφ. Ἀρχ., 1911, 136, n. 72, l. 14-16.

6. Ch. Picard, *ibid.*, 68, n. 6.

7. Ch. Picard en a tiré un nominatif « Αἰχμόκριτης [*sic*], nom nouveau » ; E. Ziebarth a relevé, *loc. cit.*, 32 : « Uebrigens ist der Vater des Theoren Παμφαίης Αἰχμοκρίτου kein neuer Name Αἰχμοκρίτης, wie Pic. notiert, vgl. den Theoren Αἰχμόκριτος Φρασιηρίδευς, XII 8, 288, 6 », à Thasos même.

ἀγαθῆι τύχηι · Σύμμαχον καὶ Σατυρίωνα τοὺς Μήτρωνος καὶ Κρινὼν τὴν Ζωπύρου[1]
[καὶ — —] εἶναι πολίτας, δόντας τῆι πόλει ἕκαστον στατῆρας ἑκατόν κτλ.

A la ligne 2, Ch. Picard laissait les lettres qu'il avait lues sans restitution. Il proposait timidement de compléter : ἐλευθερωθέντος ? Cette suggestion a été considérée comme une restitution certaine, et E. Ziebarth a cru préciser l'allusion contenue en ce mot[2] : « Quand eut lieu cette libération de Thasos ? D'après la forme des lettres, l'éditeur place l'inscription au début du IIIe siècle ; les trois théores sont inconnus par ailleurs, et ne sont donc d'aucun secours pour la datation. Mais les monnaies apprennent que Thasos a de nouveau frappé monnaie vers 280[3]. Et Lysimachos mourut en 281-280. Ainsi la libération doit être la libération de la domination de Lysimachos. » Je dois dire que je vois une grande difficulté à admettre cette restitution que l'on a considérée comme assurée[4] ; tout en elle excite ma défiance : l'emploi même de l'aoriste ἐλευθερωθέντος (pourquoi pas ἐλευθέρου ?), l'apposition de ἐλευθερωθέντος au seul mot δήμου, bien que celui-ci soit lié à βουλῆς ; le caractère insolite de cette mention. Je comprendrais que les Thasiens aient mentionné qu'ils étaient libres, autonomes ; je ne comprends guère qu'ils aient songé à dire : « décret du conseil, et du peuple libéré. » Les décrets de Priène, qui datent des années immédiatement postérieures à sa libération de la domination perse par Alexandre, montrent comment les Thasiens auraient pu mentionner, dans l'intitulé des décrets, leur liberté recouvrée ; ils sont ainsi conçus : Ἔδοξε τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι · ἐπὶ στεφανηφόρου Φορμίωνος, μηνὸς Μεταγειτνιῶνος τετράδι ἱσταμένου · τιμαιρεσίαις ἐν κυρίωι συλλόγωι[5] · Πριηνέων αὐτόνομων ὄντων[6].

---

1. Κρινὼν τὴν Ζωπύρου ; la coupe des mots est due à P. Roussel, *ibid.*, 570, qui a reconnu un nom de femme, Κρινώ ; Ch. Picard disait : « le nom de Κρινώντης est nouveau ».

2. *Bursians Jahresbericht*, 213 (1927), 32.

3. Il faut remarquer que, comme il arrive très souvent, les numismates tirent cette date non de considérations numismatiques, mais de l'histoire de Thasos. L'histoire de Thasos permet de dater ces monnaies, à tort ou à raison ; ces monnaies n'apportent rien à l'histoire de Thasos.

4. Cf. M. Launey, *BCH*, 1934, 408, note 2 : « Thasos appartint à Lysimaque pendant quelques années au début du IIIe siècle, puis reprit sa liberté. Cf. l'inscription *BCH*, 1921, p. 153, n. 6, l. 2 (Ch. Picard), reprise *Bursians Jahresb.* 213 (Ziebarth), 1927, n. 32 : τοῦ δήμου ἐλευθερωθέντος. » En pareil cas, on ne doit point citer sans les crochets qui marquent les restitutions.

5. Ou κυρίου συλλόγου γενομένου.

6. *I. von Priene*, n. 2, 3, 4, 6 et 7.

Or il est une mention que l'on pourrait sans étonnement rencontrer à cette place : après les noms des archontes et des théores qui fixent l'année, le nom du mois. Si la mention du mois est très souvent accompagnée de celle du jour, il est aussi très normal que le nom du mois soit seul[1], et il arrive que tel éditeur l'ait méconnu[2]. Je suis tenté de restituer [3] : Ἐλευ[θερι]ῶ[ν]ος ; c'est un mois ionien, connu dans le calendrier d'Halikarnasse [4]. Nous connaîtrions ainsi le nom d'un quatrième mois thasien [5]. Mais ceci n'est qu'une conjecture, peut-être erronée.

4. — Un fragment de décret, datant de l'époque impériale, traite d'une fondation faite en faveur de la ville de Thasos[6]. J'ai déjà donné dans cette revue, par ailleurs, quelques corrections, au vrai, bien nécessaires [7] ; je voudrais redresser maintenant la restitution de deux autres passages.

Comme il est d'usage, on interdit d'aliéner, sous quelque forme que ce soit, le capital de la fondation [8], qui consiste en champs :

— — — — — καὶ μήτε [δωρήσασθαί ποτε τοὺς]
ἀγροὺς ἡμᾶς, μήτε ἀποδόσθαι [μηδενὶ μήτε συνόλους]
μήτε μέρη · μήτε περι[ελ]εῖν ἀπ'[αὐτῶν μηδὲν μέρος]
κατὰ μηδένα τρόπον ·

1. Je cite, au hasard : *Sylloge*³, 368, l. 25 : ἐπὶ Τελεσ[ί]ου · Πανήμου ; l. 31 : ἐπὶ Τελεσίου · Ληναιῶνος ; 633, 1 : ἐπὶ στεφανηφόρου Μενάνδρου · Ταυρεῶνος (Milet) ; 380, 1 : ἐφ' ἱερέως τοῦ Λυσιμάχου Τιμησίου · Δημητριῶνος (Kassandreia) ; *AJA*, 1919, 336, n. 62 : [Ἐπὶ —]ρσίλα · Φοινικαίου (Korinthe) ; ci-dessous, page 166 (Kolophon).

2. Dans le décret de Byzance *Delphinion*, 153, l'éditeur corrigeait, ligne 1 : Ἐπὶ ἱερομνάμονος Ἐστιαίου (τοῦ) Λατοίου, faisant de Λατοῖος le père de l'éponyme ; Ad. Wilhelm, *Ath. Mitt.*, 1914, 187, a reconnu le mois Λατοῖος : ἐπὶ ἱερομνάμονος Ἑστιαίου · Λατοίου (sur ce mois à Byzance, cf. K. Hanell, *Megarische Studien* (1934), 201).

3. Je n'ai pu retrouver la pierre dans ce qui servait à Thasos, en 1932, de musée.

4. Les mentions du mois Ἐλευθεριών dans les inscriptions d'Halikarnasse sont rassemblées par Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, XI (1908), 69. Il a rendu à Halikarnasse une inscription attribuée à Kos, où on lisait : ἐπὶ ἱερέως Βασιλείδου Ἐλευθερίωνος, voyant dans Ἐλευθερίων le père de l'éponyme ; il faut évidemment lire avec Wilhelm : ἐπὶ ἱερέως Βασιλείδου · Ἐλευθεριῶνος · οἱ παρακληθέντες ἐπηγγείλαντο κτλ.

5. On n'a connu pendant longtemps qu'un seul mois thasien, Ἑκατομβαιών, d'après *IG*, XII 8, 264, l. 3 (Bilabel, *Die ionische Kolonisation*, 192 ; Bischoff, dans Pauly-Wissowa, *s.v. Kalender*, 62) ; des textes ont fait récemment connaître Πλυντηριών (G. Daux, *BCH*, 1926, 214, l. 2), Γαλαξιών (H. Seyrig, *ibid.*, 1927, 220, l. 23 ; connu jusqu'alors seulement à Délos) ; cf. H. Seyrig, *ibid.*, 228 ; mais je ne crois pas, avec Bilabel, *loc. cit.*, et H. Seyrig, qu'il soit assuré que les calendriers parien et thasien sont identiques ; la présence du mois Plyntérion dans l'un et l'autre ne suffit pas pour une telle conclusion. On agira prudemment, jusqu'à plus ample informé, en ne reconstituant pas les deux calendriers l'un par l'autre (à Paros on connaît Anthesterion, Thargelion, Plynterion, Posideon).

6. Ch. Picard, *ibid.*, 157, n. 9.

7. *Rev. Phil.*, 1927, 100-103.

8. Cf. B. Laum, *Stiftungen in der gr. u. rom. Antike*, I, p. 184 sqq.

A la ligne 8, E. Ziebarth [1] supplée, au lieu de δωρήσασθαι, le mot τίθεσθαι, interdiction de donner ces champs en hypothèque. Le supplément est en effet excellent [2]; on peut citer à l'appui un certain nombre de textes, qui fournissent de bons parallèles [3]. Mais le terme δωρεῖσθαι ne saurait être condamné; en effet, le décret de Kyrène sur la fondation de Barkaios [4], qui consiste aussi en champs, interdit et de les donner en hypothèque et de les donner : μηδὲ καττιθὲν μηδὲ δωρέσθαι.

Ce passage du décret sur la fondation de Barkaios demande d'ailleurs une correction. La même formule revient à deux reprises, à propos de chacun des deux champs donnés par Barkaios, le champ d'Epistratos et celui de Mnaseas [5] (lignes 37-39 et 46-48). On lit [6] :

μὴ ἔχεν δὲ ἐξουσίαν μηθέν[α μηδαμᾶι μηδὲ ὠνέ]-
σθαι μηδὲ καττιθὲν μηδὲ δωρέσθαι μηδ[ὲ συγγενέ]σιν δωρε-
ᾶς χάριν διδῶν κατὰ μηθένα τρόπον·

La restitution [συγγενέ]σιν me paraît entièrement dépourvue de sens. Certainement il faut restituer ici l'une des formules qui apparaissent à la ligne précédente μηδ[ὲ ἐς κτῆ]σιν, « en propriété », ou μηδ[ὲ ἐς χρῆ]σιν, « en usufruit »; cf. l. 34-36, selon ma restitution : τὸν καταλελειμμένον ἀγρὸν — Ἀπόλλωνι — ἐς κτῆσιν, ἐς χρῆσιν δὲ τοι[ς ἱαρέσσιν].

---

1. *Loc. cit.*, 33.

2. Le mot me semble un peu court; je préférerais alors ὑποθεῖναι ou καταθεῖναι.

3. D'abord ceux qui ont été rassemblés par B. Laum, *loc. cit.*, I, 187 : fondation d'Epikteta à Thera : μὴ ἐγέτω δὲ ἐξουσίαν μηθεὶς μήτε ἀποδόσθαι τὸ Μουσεῖον — μήτε καταθέμεν μήτε διαλλάξασθαι (*ibid.*, II, 43, 43 sqq.); fondation de Diomedon à Kos : μὴ ἐξῆμεν δὲ μηθενὶ τὰ οἰκήματα — ἐξιδιάζεσθαι μηδὲ πωλεῖν μηδὲ ὑποτιθέμεν (*ibid.*, II, 45, 44 sqq.); à Érésos (*ibid.*, II, 64). Cf. encore par exemple : *IG*, I ², 1289, 4-6 : τὰ μὲν κτήματ[α εἶναι τῆς] θεοῦ καὶ μηθενὶ ἐξεῖναι μήτ' [ἀποδόσθαι] μήτε ὑποθεῖναι; *TAM*, II, 261, *b*, 11 sqq. : [δίδωμ]ι δὲ τοὺς ἀγροὺς τοὺς ὑπ[άρχοντάς] μοι πάντας — Λητοῖ, Ἀπολλω[νι, Ἀρτέμι]δι, ὥστε εἶναι αὐτοὺς ἱε[ροὺς τῶν προ]γεγραμμένων θεῶν ἀ[ναπαλλο]τριωτοὺς καὶ ἀνυποθέ[τους καὶ ἀνεπι]δανείστους εἰς τὸν ἀεὶ [χρόνον] (Xanthos).

4. *Abhandlungen Akad. Berlin*, 1925, Nr. 5 : *Alcune iscrizioni di Cirene* (S. Ferri), pp. 27-29. J'ai débrouillé quelques passages du texte dans *Rev. Phil.*, 1927, 99-100, et 1929, 155-157. Mes corrections sont restées ignorées de L. Vitali dans sa très médiocre compilation *Fonti per la storia della religione cirenaica* (1932), 83, n. 32, ce qui rend le document en partie inintelligible.

5. Sur les domaines tirant leur nom du propriétaire, ou, comme ici, d'un ancien propriétaire, cf. Knackstedt, *De praediorum et mansionum appellationibus graecis*, Diss. Marburg, 1913, p. 34.

6. Je ne mets pas entre crochets ce qui, manquant dans l'une des formules, est attesté par l'autre.

Revenons-en au texte de Thasos. A la ligne 10, la restitution n'est pas tolérable pour plusieurs raisons ; il suffit de dire que le sens de περι[ελ]εῖν ne peut convenir ici. Il est certain qu'il faut compléter μήτε περι[ιδ]εῖν ἀπ[αλλοτριωθέντας] [1] κατὰ μηδένα τρόπον, « et de ne les laisser aliéner d'aucune façon ». Pour περιορᾶν, il suffit de renvoyer aux trois textes contenus dans la *Sylloge*[3], 495, 122 sqq. : παρεκάλει πάντας — μὴ περιιδεῖν τὴν — πατρίδα ὑποχείριον γενομένην τοῖς πολεμίοις (Olbia) ; 675, 20 : παρεστήσατο τοὺς Ἀχαιοὺς μὴ περιιδεῖν πόλιν Ἑλληνίδα ἐξανδραποδισθεῖσαν (Oropos) ; 363, 13 : μὴ περιιδεῖν τὸ φρούριον ἀπαλλοτριωθέν (Éphèse). Les verbes ἀλλοτριοῦν, ἀπαλλοτριοῦν, ἐξαλλοτριοῦν sont les termes les plus usuels pour dire « aliéner » ; ils reviennent très souvent, comme l'adjectif ἀνεξαλλοτρίωτος, « inaliénable », dans les inscriptions funéraires d'Asie Mineure ; on les rencontre naturellement dans les textes relatifs à des fondations [2] ; dans la fondation d'Épikteta à Thera, après avoir interdit divers modes d'aliénation, on conclut : μήτε ἐξαλλοτριῶσαι τρόπωι μηδενὶ μηδὲ παρευρέσει μηδεμιᾶι [3] ; un homme qui donne à la Λυρβωτῶν κώμη en Pamphylie, à charge d'accomplir divers sacrifices et cérémonies commémoratives, un domaine et des oliviers, spécifie : μηδενὸς ἔχοντος ἐξουσίαν τὰ προγεγραμ[μένα] ἢ καὶ μέρος τι αὐτῶν πωλῆσαι ἢ ἐξαλλοτριῶσαι [4].

Celui qui proposerait des décisions contraires à ce décret sera passible des plus lourdes peines.

16 — — — — — — — — — — — — [ὀφεί]-
λειν τοῖς τῶν Σεβαστῶν ναοῖς στατῆ[ρας τετρα]-
[κι]σμυρίους, καὶ ἄτιμον εἶναι καὶ αὐτὸν κ[αὶ γένος]·
[ἐνέχ]εσθαι δὲ αὐτοὺς καὶ τῆι εἰς τοὺς σι[τοκαπήλους ?]
20 [ζημίαι ?]· γραφῆναι δὲ τόδε τὸ ψήφισμα [εἰς στήλας]
[δύο, σταθῆναι] δ' εἰς τοὺς τῶν Σεβασ[τῶν ναοὺς καὶ εἰς τὸ]
[γραμματοφυλακεῖον] ἐὰν δόξηι τοῖς — — — — —

Ch. Picard remarquait que « l. 19-20, la restitution des σιτοκάπηλοι est hypothétique ; il s'agit probablement soit des vendeurs

1. Dans la première édition, une erreur typographique a fait écrire περι(ελ)εῖν et omettre le crochet après ἀπ — (en sorte qu'on ne voit pas où commence la lacune) ; j'ai revu la pierre ; il y a une lacune de deux lettres entre περι — et — εῖν ; le Π de ἀπαλλοτριωμένους est conservé à moitié, mais sûr.

2. Pour ceux-ci, voir B. Laum, *loc. cit.*, I, p. 185. Il en relève 6 exemples. Ajouter ἀ[ν — αλλο]τριώτους dans le texte de Xanthos cité plus haut, page 134, note 3, et la fondation de Pamphylie citée ci-dessous.

3. Cf. plus haut, page 134, note 3, le début de la phrase.

4. *SEG*, VI, 673, 9-10.

au détail, soit des accapareurs ». Plus tard, il a noté : « ΤΟΥΣ ΣΙΓ, l'I n'est pas très net, le signe Γ peut représenter un Γ, un B, un P, un E ; il faut, de toute nécessité, admettre une faute de gravure » [1]. Le supplément σιτοκαπήλους est donc exclu. J'ai revu la pierre et mes estampages ; il me semble que le *iota* est en effet très incertain ; je reconnaitrais bien plutôt un E.

D'autre part, je ne crois pas qu'on puisse penser à restituer ζημία au début de la ligne 20. En effet une amende est déjà prévue aux lignes 16-17 : ὀφείλειν — στατῆρας. Cette amende est énorme : στατῆρας — ισμυρίους [2]. Il me semble qu'après cela il serait dérisoire de menacer les délinquants d'une amende telle que celle qui menaçait les σιτοκάπηλοι ou autre catégorie. D'autre part, après l'amende, on passe à un autre genre de pénalités : ἄτιμον εἶναι αὐτὸν καὶ γένος ; on n'attend pas qu'on prescrive une autre amende. Dans le règlement d'une fondation de Téos, deux sanctions sont énoncées : ὁ δὲ εἴπας ἢ πρήξας τι παρὰ τόνδε τὸν νόμον — ἐξώλης εἴη καὐτὸς καὶ γένος τὸ ἐκείνου, καὶ ἔστω ἱερόσυλος καὶ συντελείσθω πάντα κατ' αὐτοῦ, ἅπερ ἐν τοῖς νόμοις τοῖς περὶ ἱεροσύλου γεγραμμένα ἐστί· ὀφειλέτω δὲ καὶ τῇι πόλει ἕκαστος τῶν πρηξάντων τι παρὰ τόνδε τὸν νόμον — δραχμὰς μυρίας [3]. Je crois qu'il faut retrouver ici la formule : [ἐνέχ]εσθαι αὐτοὺς τῇι εἰς — [ἀσεβείαι] ; un parallèle frappant se trouve dans une fondation d'Aphrodisias [4] : ὁ ἐπιχειρήσας — ἔνοχος ἔστω τῇι [εἰς] τὴν θεὸν ἀσεβείαι, καὶ ἀποτισάτω θεᾶι Ἀφροδίτηι καὶ τῷ δήμῳ τῷ Ῥωμαίων δεκαπλοῦν ὃ ἐπιχείρησε μεταθεῖναι [5].

Il faut remarquer que, d'après la ligne 17, l'amende est payable τοῖς τῶν Σεβαστῶν ναοῖς. De plus, d'après la ligne 21, le décret doit être exposé εἰς τοὺς τῶν Σεβασ[τῶν ναούς] [6]. Aussi je restitue : [ἐνέχ]εσθαι δὲ αὐτοὺς καὶ τῇι εἰς τοὺς Σε[βαστοὺς ἀσεβείαι· ἀνα]γραφῆναι δὲ κτλ. A Kibyra, ceux qui détourneraient l'argent d'une fonda-

1. *BCH*, 1928, 65.
2. Je ne saurais dire quel était le chiffre exact.
3. *Sylloge* [3], 578, 47 sqq. ; Laum, *loc. cit.*, II, 90.
4. *REG*, 1906, 231, l. 14 sqq. ; Laum, II, 102.
5. Sur l'ἀσεβεία et l'ἱεροσυλία dont sont menacés les violateurs dans des textes de fondations, cf. B. Laum, I, 205. On sait que les inscriptions funéraires sont nombreuses à contenir des formules de ce type : ὑπεύθυνος τῇι εἰς τοὺς κατοιγομένους ἀσεβείαι. Sur le crime de ἱεροσυλία et d'ἀσεβεία, cf. K. Latte, *Heiliges Recht* (1920), 83-86, et spécialement la note 63.
6. Je corrige légèrement les lignes 20-22 relatives à l'exposition du décret. Au début de la ligne 21, je lis, avant εἰς, un *iota* précédé d'une lettre triangulaire, donc sans doute : — αι. J'écrirais : [ἀνα]γραφῆναι δὲ τόδε τὸ ψήφισμα [εἰς στήλην λιθίνην ἣν καὶ ἀναθεῖν]αι εἰς τοὺς τῶν Σεβασ[τῶν ναούς]. Il ne saurait être question ensuite de l'exposition du document, gravé sur pierre, dans le γραμματοφυλακεῖον, et la restitution de la ligne 22 doit tomber (cf. les études d'Ad. Wilhelm sur les archives et l'exposition des documents). A la ligne 22, je ne vois pas E devant αν, et songerais peut-être à restituer : [ὅπου] ἂν δόξηι τοῖς —.

tion destinée à assurer perpétuellement la gymnasiarchie, ἐ[ναγ]εῖς ἔστωσαν καὶ ἀ[λιτή]ριοι τῶν τε Σεβαστῶν καὶ τῆς συγκλήτου καὶ τῆς πατρίδος καὶ τῶν ἐν ταύτῃ ἱερῶν καὶ θεῶν καὶ αὐτοὶ καὶ γενεαὶ αὐτῶν [1]. Un texte d'Iasos sur une fondation édicte : ἐνέχεσθαι δὲ [τὸν] παρὰ ταῦτα ποιήσοντα ὥσπερ τὸν ἰς τὰ καθωσιώμενα τοῖς Σεβαστοῖς πλημμελοῦντα [2].

XLIII. — Sur les affranchissements de Suse.

Une des plus intéressantes parmi les inscriptions grecques de Suse publiées en 1928 est un acte d'affranchissement par consécration à la divinité. Elle a été publiée par F. Cumont, d'après les notes laissées par B. Haussoullier, avec les restitutions de ce savant. Le texte date de la première partie du IIe siècle avant notre ère. Il a été restitué ainsi [3] :

[Βα]σιλεύοντος [Ἀντιόχου, ἔτους .. καὶ ρ′, μηνὸς]
Αὐδναίου κ′ ἐν Σ[ελευκείαι τῆι πρὸς τῶι Εὐλαίωι] [4]
ἀφιέρωσεν Βάχχι[ος τὴν αὐτοῦ παιδίσκην ὥστε]
εἶναι τῆς Εὐάνδρο[υ θυγατρὸς καὶ δουλεύειν τῆι]
θεᾶι ὑπὲρ τῆς Ἀντ[ιόχου βασιλέως σωτηρίας]
καὶ Λαοδίκης τῆς τ[οῦ βασιλέως γυναικός· ἐπεὶ δὲ]
μικρὰν τὴν παιδίσκ[ην εἶναι συμβαίνει, μεινάτω]
[ὡ]ς ἐτῶν τριάκ[οντα καὶ ἔπειτα ἐλευθέρα ἔστω],
[Βαχ]χίωι μηδὲ[ν προσήκουσα, μήτε Εὐάνδρου]
[θυγατρί, μήτε ἄλλωι ὅτινιοῦν, καὶ μὴ]
καταδ[ουλώσωσιν αὐτὴν τρόπωι μηδενὶ μηδὲ]
παρευρέσει μηδεμι[ᾶι· ἐὰν δέ τι κακῶς αὐτὴν]
ποιήσωσι ἥ τε ἐμπο[δίσωσι ἥ τε βιάσωνται],
καὶ ἡ καταδούλωσι[ς ἀτελὴς καὶ ἄκυρος ἔστω]
καὶ προσαποτεισάτω [τῆι θεᾶι ὁ καταδουλώσας]
ἢ ὁ τούτων τι ποιήσα[ς ἀργυρίου δραχμὰς]
τρισχιλίας. Μαρτύρες κτλ.

---

1. Laum, II, 162, B, 2 sqq.; *IGR*, IV, 915.
2. L. Robert, *Rev. Phil.*, 1929, 142-143. Cf. K. Latte, *loc. cit.*, 95, note 14. J'ai revu la pierre au Musée de Stamboul en 1932 et en publierai la photographie.
3. *Mémoires de la Mission archéologique en Perse*, tome XX (1928) : *Inscriptions grecques de Suse publiées d'après les notes de Bernard Haussoullier* par Franz Cumont, page 84 sqq., n. 4.
4. Les éditeurs hésitaient entre cette restitution de la ligne 2 et la mention d'un éponyme municipal : ἐν Σ[ελευκείαι ἐπὶ .... ἄρχοντος]. F. Cumont a vu, *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1931, 281, d'après d'autres actes d'affranchissement susiens, qu'il fallait ἐν Σ[ελευκείαι τῆι πρὸς τῶι Εὐλαίωι].

F. Cumont acceptait ces restitutions qu'il jugeait très heureuses [1], et P. Koschaker, consacrant une ample étude à ce texte, partait des restitutions de B. Haussoullier, qu'il estimait « so gut wie sicher » [2]. Elles sont pourtant, comme on le verra, entièrement ruineuses, et donc aussi les théories auxquelles elles ont servi de base. Déjà de nouveaux textes d'affranchissement trouvés plus récemment à Suse ont permis à F. Cumont de restituer ainsi les lignes 8-14 [3] :

8 [καὶ μὴ ἐξέστω]
[Βαχχίωι μηδὲ [ἄλλωι ὑπὲρ αὐτοῦ μηδενὶ]
καταδ[ουλώσασθαι αὐτὴν τρόπωι μηδενὶ μηδὲ]
παρευρέσει μηδεμι[ᾶι· ἐὰν δέ τι τούτων]
12 ποιήσωσι, ἥ τε ἐμπο[ίησις καὶ ἡ ἀπαγωγὴ]
καὶ ἡ καταδούλωσι[ς ἄκυροι ἔστωσαν]
καὶ προσαποτεισάτω [τῆι θεᾶι Βάχχιος] κτλ.

Ces restitutions d'ailleurs ne modifient pas le sens. Il en va autrement pour les changements que je dois apporter à la première partie du texte [4].

La ligne 4, avec mention de τῆς Εὐάνδρου —, est énigmatique. B. Haussoullier, sans justifier sa restitution, la commentait ainsi : « D'abord l'esclave appartiendra à la fille (ou à la femme) d'Euandros, laquelle est vraisemblablement une prêtresse. Celle-ci aura pouvoir sur l'esclave, qui est une enfant » [5]. P. Koschaker constatait qu'il y avait là une difficulté ; il remarquait très justement qu'on attendrait une désignation plus précise du *manumissor* et sans doute aussi le nom de l'esclave ; de même, dit-il, la fille d'Euandros devrait être désignée par son nom ; mais, concluait-il, tout cela ne pourrait trouver place que si les lacunes étaient notablement plus larges que ne les laisse

1. Cf. *loc. cit.*, p. 78 : « l'acte d'affranchissement, n° 4, restitué avec une sagacité ingénieuse, retiendra l'attention des historiens du droit et des religions » ; F. Cumont parle encore du « document si heureusement restitué par Haussoullier », en publiant l'affranchissement (*SEG*, VII, 17), qui me permet de corriger avec certitude les lignes 3-4 de l'affranchissement Haussoullier (*Comptes rendus*, 1931, 279).

2. *Ueber einige griechische Rechtsurkunden aus den östlichen Randgebieten des Hellenismus*, *Abhandl. Sächs. Akad.*, XLII (1931), 68-83 : *Eine Freilassungsurkunde aus Susa*. Page 68 : « Es fehlt die rechte Hälfte und in der Mitte auch ein kleines Stück der linken Hälfte. Trotzdem dürften die Ergänzungen Cumonts [Haussoullier] inhaltlich so gut wie sicher sein ».

3. *Comptes rendus*, 1932, 281 ; 1933, 263 ; *SEG*, VII, 15.

4. Je les ai déjà indiqués dans *SEG*, VII, 15, et le P. R. Mouterde les a trouvés de son côté. Il me reste à les justifier, et, surtout, à expliquer l'ensemble du document. Le présent mémoire était annoncé dans *SEG* : « Tractaturus est Rob. ».

5. *Loc. cit.*, p. 86.

apparaître la restitution de l'ensemble du texte [1]. Pour rendre compte de la mention de cette mystérieuse fille d'Euandros, il imaginait qu'elle était une des hiérodules de la déesse et que l'esclave lui était confiée pour la servir dans l'exercice de ses fonctions, peut-être à charge de l'instruire du service du temple, et il comparait des textes babyloniens où l'on voit des hiérodules en chef assistées de servantes ; il songeait alors à une restitution du genre de celle-ci : [ὥστε] εἶναι τῆς Εὐάνδρο[υ θυγατρὸς ὑπερητρίαν καὶ δουλεύειν σὺν αὐτῇι τῇι] θεᾶι [2]. Mais il est certain que le *manumissor* ne peut être désigné par son simple nom, sans patronymique ; d'autre part, « la fille d'Euandros » n'est manifestement qu'une restitution désespérée, qui ne fait que rendre plus difficile la compréhension du fragment. Or le début d'un affranchissement, publié en 1931, est ainsi rédigé [3].

Βασιλεύοντος Σελεύκου, ἔτους λρ′, μηνὸς
Δαισίου· ἐν Σελευκείαι τῆι πρὸς τῶι Εὐ-
λαίωι, ἀφιέρωσεν Καλλιφῶν Διοδώ-
4 ρου, φάμενος εἶναι τῶν ὑπὸ Ἀλέ-
ξανδρον ἱππέων, Ἀπόλλωνι καὶ
Ἀρτέμιδι Δαίτταις ὑπὲρ τῆς Σε-
λεύκου τοῦ βασιλέως καὶ Λαο-
δίκης τῆς [βασιλ]ίσσης[σωτηρίας
. . . . . .

Le *manumissor*, Kalliphon fils de Diodoros, a déclaré [4] faire partie du corps des cavaliers sous les ordres d'Alexandros. Bacchios lui aussi était un soldat qui a déclaré faire partie d'un corps de troupes sous les ordres d'Euandros ; le mot dont dépend

1. *Loc. cit.*, p. 69, note 1 : « Die Ergänzung bietet hier meines Erachtens gewisse Schwierigkeiten, insofern man eine genauere Bezeichnung des Freilassers und wohl auch den Namen der Sklavin erwarten würde. Auch die Tochter des Euandros — über deren Stellung gleich mehr — muss wohl mit Namen genannt gewesen sein. Das alles würde aber die Lücke nicht unwesentlich grösser erscheinen lassen als auf Grund der von Cumont [Haussoullier] vorgeschlagenen Ergänzung ».

2. *Ibid.*, 70 : « Eigentümlich ist auch die Stellung der Tochter des Euandros und ihr Verhältnis zur geweihten Sklavin. Cumont hält sie für eine Priesterin. Ich möchte sie eher als eine der Nanaia-Artemis geweihte Hierodule bestimmen und annehmen, dass ihr der Dedikant die Sklavin bei Ausübung ihrer Funktionen als Dienerin zuweist, vielleicht mit der Aufgabe, sie zu dem Tempeldienst anzulernen. — Das Verhältnis der Hierodule und der ihr zugewiesenen Sklavin kann am besten als Paramone bestimmt werden », et la note 1.

3. F. Cumont, *Comptes rendus*, 1931, 279 ; *SEG*, VII, 17. Le texte date de 183 avant notre ère.

4. Pour φάμενος dans des actes d'affranchissement, cf. par exemple, à Delphes, *SGDI*, 1959 : σῶμα ἀνδρεῖον ... τὸ γένος ἐξ Ἡρακλείας τᾶς ἐκ τοῦ Πόντου φάμενον εἶμεν ; et la formule fréquente dans les inscriptions de Larisa : ὁ δεῖνα ὁ φάμενος ἀπηλευθερῶσθαι ἀπὸ τοῦ δεῖνος (*IG*, IX 2, *index*, p. 336 ; Ἀρχ. Δελτ., XI, p. 63 ; etc.).

Εὐάνδρου et qui se rattache à l'article τῆς est un substantif féminin désignant un corps de troupes ; d'après les papyrus, je restituerais τῆς Εὐάνδρου ἱππαρχίας ou χιλιαρχίας, ou un mot analogue (ἱλαρχίας, etc.). Je restitue la phrase :

ἀφιέρωσεν Βάχχιο[ς τοῦ δεῖνος φάμενος]
εἶναι τῆς Εὐάνδρο[υ ἱππαρχίας Ναναίαι]
θεᾶι [1].

La conséquence, c'est que le complément direct de ἀφιέρωσεν n'a plus sa place à la ligne 3 ; c'est l'accusatif qui est conservé à la ligne 7 : τὴν παιδίσ[κην]. Il n'y a donc point une nouvelle phrase aux lignes 6 et suiv., ἐπεὶ δὲ — συμβαίνει ; la restitution tombe, grammaticalement. D'autre part, la restitution de B. Haussoullier ne me semble pas avoir exprimé ce qu'elle voulait dire ; l'éditeur a certainement entendu : « mais comme il arrive que l'esclave est jeune, qu'elle reste trente ans et soit libre ensuite » ; selon lui, l'esclave est « une enfant » ; mais le mot μικρά exprimerait que l'esclave est, non pas jeune, mais « petite », « de petite taille ». Au demeurant, on ne comprend pas que, dans cet acte d'affranchissement, le nom de l'esclave précisément ne soit pas mentionné ; ce nom, c'est justement Μικρά [2].

Le texte est désormais en ordre :

ἀφιέρωσεν Βάχχιο[ς τοῦ δεῖνος φάμενος]
εἶναι τῆς Εὐάνδρο[υ ἱππαρχίας Ναναίαι]
θεᾶι ὑπὲρ τῆς Ἀντ[ιόχου τοῦ βασιλέως]
καὶ Λαοδίκης τῆς [βασιλίσσης σωτηρίας] [3]
Μικρὰν τὴν παιδίσ[κην αὐτοῦ]
[ὡ]ς ἐτῶν τριά[κοντα, καὶ μὴ ἐξέστω]
[Βαχ]χίωι κτλ.

Avec la restitution τὴν παιδίσκην αὐτοῦ, le sens de παιδίσκη est très clair. B. Haussoullier commentait : « Ce mot est souvent employé pour désigner une femme esclave ; cf. Dittenberger, *Sylloge*², 848, 4 : τὴν αὐτοῦ παιδίσκην ; 846, 4 : τὴν βασιλικὴν παιδίσκην, et l'acte d'affranchissement de Bérée cité plus bas. Bacchios a donc consacré une esclave à la déesse » ; mais il ajoutait plus loin : « Il

1. Pour l'insertion de Ναναίαι avant θεᾶι, cf. *Comptes rendus*, 1931, 285 (*SEG*, VII, 18) ; 1932, 278 (*SEG*, VII, 22) ; 284 (*SEG*, VII, 24). Dans *SEG*, VII, 18, l. 5-6, plutôt que : [ἀφιέρωσεν κυρίαι Ἀρτέμιδι (?) Ν]αναίαι [ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος], je suppléerais : [ἀφιέρωσεν ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος Ν]αναίαι [θεᾶι].

2. Pour le nom, cf. F. Bechtel, *Die attischen Frauennamen*, 42. — Il a été reconnu aussi par le P. R. Mouterde.

3. Cette restitution des lignes 5-6 m'a été suggérée par M. F. Cumont.

est probable que notre παιδίσκη a été ainsi appelée à remplir l'office de courtisane dans le temple de Suse. Hérodote (I, 93, 3) appelle de ce même nom de παιδίσκαι les Lydiennes qui se prostituaient avant leur mariage pour s'amasser une dot ». Le mot παιδίσκη n'a pas ici le sens de courtisane, mais celui d'esclave [1].

La ligne 8 est ainsi expliquée par B. Haussoullier [2] : « La mutilation du texte ne permet pas de choisir entre deux significations possibles. Il se peut que l'esclave ait dû rester au service de la déesse pendant trente ans. On pourrait invoquer l'analogie des Vestales qui, choisies entre 6 et 10 ans, devaient se consacrer au culte trente années. On pourrait supposer aussi, mais cette interprétation est moins vraisemblable, que l'enfant devait rester hiérodule jusqu'à l'âge de trente ans. Le droit romain, du moins sous l'Empire, défendait d'affranchir un esclave de moins de trente ans ». Comme on voit qu'à la fin de l'acte étaient nommés au moins huit témoins, « le nombre des témoins », dit B. Haussoullier, « qui dépasse de beaucoup le chiffre ordinaire de trois, donne une garantie suffisante qu'au moins un d'eux sera encore vivant au bout de trente ans pour certifier en cas de besoin quelle fut la volonté de Bacchios » [3].

F. Cumont a publié depuis lors deux affranchissements de Suse qui présentent la même formule : ἀφιέρωσεν Στράτων Σιμίου Ναναίαι θεᾶι Καν — τὴν παιδίσκην αὐτοῦ ὡς ἐτῶν λ′ ὑπὲρ βασιλέως καὶ βασιλίσσης σωτηρίας καὶ μὴ ἐξέστω Στράτωνι κτλ. [4] ; — ἀφιέρωσεν Ἀπολλωνίδης Φιλίππου Βαχει[άδ]αν τὴν παιδίσκην αὐτοῦ ὡς ἐτ(ῶν) λ′, καὶ μὴ ἐξέστω μηδενὶ ἐμποιήσασθαι τοῦ προγεγραμμένου σώματος μηδὲ καταδουλώσασθαι κτλ [5]. Il les explique de la façon suivante : « Nous ne repren-

1. Le mot reparaît dans deux autres affranchissements de Suse, *SEG*, VII, 22 : Καν — τὴν παιδίσκην αὐτοῦ, et 25 : Βαχειάδαν τὴν παιδίσκην αὐτοῦ. On pourrait facilement augmenter le nombre des actes d'affranchissements cités par B. Haussoullier, qui emploient le mot παιδίσκη, par exemple à Edesse en Macédoine (W. Baege, *De Macedonum sacris*, 113, *c* ; 114, n. 6, 8, 9, 11), à Skydra (*BCH*, 1923, 182 = *SEG*, II, 396), à Beroia (*Annual Br. Sch. Ath.*, XVIII, p. 140 ; outre le texte cité par B. Haussoullier, Ἀρχ. Δελτ., II, 147, l. 11-12). Cf. Phrynichos, 216 : παιδίσκη · τοῦτο ἐπὶ τῆς θεραπαίνης οἱ νῦν τιθέασιν, οἱ δ' ἀρχαῖοι ἐπὶ τῆς νεάνιδος ; Moeris, *s.v.* : παιδίσκην καὶ τὴν ἐλευθέραν καὶ τὴν δούλην Ἀττικοί, τὴν δούλην μόνον Ἕλληνες. Cf. sur παιδίσκη, E. Fraenkel, *Glotta*, I (1909), 286, note 1 ; J. Wackernagel, *ibid.*, II (1910), 6-8, 130, avec les passages de la Septante parlant de δοῦλοι καὶ παιδίσκαι.

2. *Loc. cit.*, p. 87.

3. *Ibid.*, p. 88. Le chiffre de 3 témoins n'est nullement le chiffre ordinaire dans les affranchissements ; cf. A. Calderini, *La manomissione in Grecia* (1908), 235-240 ; à Delphes, on en trouve fréquemment huit, neuf, dix, onze, douze, treize, et même, une fois, jusqu'à vingt-huit.

4. *Comptes rendus*, 1932, 278 (*SEG*, VII, 22).

5. *Ibid.*, 279 (*SEG*, VII, 25).

drons pas, à propos de ces deux actes, tout le commentaire qui a été donné dans les Mémoires de la Mission en Perse sur la consécration temporaire de παιδίσκαι à la grande déesse susienne de la fécondité. Le caractère juridique de cette consécration à Nanaïa a d'ailleurs été étudié depuis, avec une compétence spéciale, par M. Koschaker qui l'a comparé avec celui des donations d'esclaves sacrés dans l'ancienne Babylonie. Nous nous bornerons à indiquer ici brièvement les conclusions nouvelles qu'on peut tirer des deux documents qui viennent de nous être rendus. — Nos actes nouveaux permettent de trancher aussi une question que nous avions laissée en suspens. Les hiérodules vouées au service de Nanaïa l'étaient-elles jusqu'à l'âge de trente ans ou pendant trente années? Il semble que nos deux inscriptions excluent la première alternative. Car si la jeune fille avait dû participer aux prostitutions sacrées ou remplir dans le temple d'autres fonctions serviles jusqu'à sa trentième année accomplie, on aurait dû nécessairement indiquer dans l'acte son âge au moment de la consécration à la déesse. Au contraire, on note seulement la date du calendrier, à partir de laquelle la période trentenaire commence à courir ».

Je crois que la solution de ce problème est très simple. Nous n'avons pas à partir d'analogies supposées, telles que la situation des Vestales romaines ou des hiérodules de Babylonie, et à torturer le texte grec — écrit en grec excellent — pour pouvoir y retrouver telle théorie. Il ne s'agit que d'une question de grammaire grecque. Les « deux significations possibles » entre lesquelles hésitait B. Haussoullier sont également impossibles d'après le grec; ὡς ἐτῶν τριάκοντα ne peut signifier, en aucun cas, ni « jusqu'à trente ans », ni « jusqu'à un délai de trente ans » [1]; ὡς n'a jamais le sens de ἕως et μέχρι; la formule signifie : « âgé d'environ trente ans ». Elle est courante en grec; on la trouve, par exemple, des centaines de fois dans les papyrus, dans les épitaphes. Il me suffira de citer des affranchissements qui offrent des parallèles rigoureux aux textes de Suse : à Delphes, Νεικασὼ — ἀπέδοτο τῷ Ἀπόλλωνι ἐπ' ἐλευθερίᾳ γυναῖκα Σωσύλαν ὡς ἐτῶν κ' [2]; à Beroia : Ἀππία Ιαννυχὶς ἐστηλογράφησα τῇ θεῷ Συρίᾳ Παρθένῳ παιδάριον ὀνόματι Πάννυχον ὡς ἐτῶν δεκαόκτω τὸ γεννηθὲν ἐκ παιδίσκης μου Νυμφοδώ[ρας] [3]; Κορνηλία Διονυσία ἐστηλογράφησα τῇ θεᾷ Συρίᾳ

1. F. Cumont traduit, *loc. cit.*, 1932, 279 : « a consacré à la déesse Nanaïa Kan — sa jeune servante, jusqu'au terme de trente ans », et *ibid.*, 281 : « a consacré sa jeune servante Bachiadas pour trente ans ».
2. *SGDI*, 2322; *BCH*, 1898, p. 124, n. 108.
3. Ἀρχ. Δελτ., II, 147.

Παρθένῳ κορασίον μου ὀνόματι Σωτηρίαν ὡς ἐτῶν τριάκοντα οἰκογένες[1].

La formule ne témoigne donc pas d'une consécration temporaire à Nanaïa ; elle donne l'âge de l'esclave affranchie. On voit que les trois affranchies de Suse dont nous savons l'âge avaient toutes les trois trente ans. Y a-t-il là autre chose qu'un hasard ? Faut-il soupçonner l'existence d'une loi interdisant l'affranchissement au-dessous de trente ans ? Je ne le crois guère. Il n'est point d'abord assuré que les trois esclaves eussent vraiment trente ans ; la formule ὡς ἐτῶν permet une certaine liberté pour l'exactitude de l'âge ; il devait d'autre part être très difficile de savoir l'âge d'un esclave, sauf quand il était né dans la maison du maître, οἰκογένης ; aussi ces esclaves que l'on déclare avoir « environ trente ans » étaient sans doute « vers la trentaine » ; dès lors il n'y a qu'une coïncidence dans le fait que ces trois esclaves ont environ trente ans ; coïncidence assez facilement explicable peut-être ; elles devaient, après ce temps passé aux durs travaux serviles, sous le climat de la Perse, être déjà fanées à cet âge et moins utiles à leurs maîtres, qui devaient les affranchir alors avec plus de facilité.

Quoi qu'il en soit, le fait que ὡς ἐτῶν indique l'âge est d'une certaine conséquence pour juger de la condition de ces affranchies. B. Haussoullier écrivait [2] : « Pour définir le genre de services auxquels devait se prêter l'esclave offerte à la divinité, souvenons-nous de la place que les prostitutions sacrées tenaient à Erech dans le culte de Nanaïa, déesse de la fécondité, comme dans celui d'Anaïtis, l' « Artémis Persique », en Arménie et en Cappadoce. Il est probable que notre παιδίσκη a été appelée à remplir l'office de courtisane dans le temple de Suse. Hérodote appelle de ce même nom de παιδίσκαι les Lydiennes qui se prostituaient pour s'amasser une dot. De simples particuliers avaient coutume de consacrer ainsi des jeunes filles de naissance servile aux déesses de l'amour. Strabon nous l'atteste pour le sanctuaire de l'Eryx en Sicile et pour celui de Corinthe. Le second était, dit-il, desservi par plus de mille courtisanes, hiérodules que la dévotion des fidèles, hommes et femmes, avaient offertes à Aphrodite. A Suse, Bacchios avaient donné ce même témoignage de sa piété envers Nanaïa » [3]. Cette hypothèse, très incertaine en elle-

1. *Ibid.*, p. 145. J'ai revu ce texte en 1932 à la Vieille Métropole, qui servait de dépôt militaire. Les inscriptions de Verria sont laissées à l'abandon. — J'étudierai ailleurs des affranchissements macédoniens.

2. *Loc. cit.*, 86-87.

3. Cf. F. Cumont, *Comptes rendus*, 1931, 279 : « Bien qu'on ne puisse l'affirmer jusqu'ici d'une façon absolue, il semble bien que ces consécrations fussent toutes, comme le document si heureusement restitué par Haussoullier, celles d'hiérodules,

même [1], perd, semble-t-il, toute vraisemblance, dès lors que les esclaves consacrées à la déesse ne sont pas, comme on l'imaginait, de toutes jeunes filles [2], mais des esclaves de trente ans, dans un pays où une femme de cet âge, et soumise aux durs travaux de l'esclave, n'est plus jeune. D'ailleurs un acte est venu nous montrer que, contrairement à ce qu'on supposait, on ne consacrait pas à Nanaïa seulement des femmes, mais aussi des hommes : [ὁ δεῖνα Ὀλυ]μπίου [ὑπὲρ τῆς]Ἀντιόχου [τοῦ βασιλέως σω]τηρίας καὶ [Λαοδίκης τῆς β]ασιλίσσης — εὐξάμενος [ἀφιέρωσεν [3]] Ναναίαι θεᾶι — Σκορπίωνα τὸν [ἑαυτοῦ δοῦλον] [4]. Il n'y avait donc point de lien nécessaire entre la prostitution sacrée et la consécration à Nanaïa.

L'inscription contient, pour employer les mots mêmes de P. Koschaker, « un affranchissement sous la forme, bien connue du droit grec et largement répandue, de la consécration de l'esclave à une divinité » [5]. B. Haussoullier disait aussi : « La forme d'affranchissement qui consiste à céder un esclave à un dieu, qui désormais sera le protecteur de sa liberté, est bien connue en Grèce » [6]. L'affranchissement par consécration à une divinité est en effet très courant en Grèce, et se retrouve dans maintes villes du Péloponnèse, de la Grèce centrale et occidentale, de Macédoine, de la côte septentrionale du Pont-Euxin [7]. Les formules

---

qui devaient servir la déesse un certain temps, puis être affranchies. Nous savons que dans les grands sanctuaires, où se perpétuait la pratique des prostitutions sacrées, vivaient des centaines de femmes que la piété des fidèles avait ainsi vouées aux déesses de la fécondité ». P. Koschaker, *loc. cit.*, 70, ne se prononce pas : « Welches die kultischen Funktionen der Hierodule und ihrer Dienerin waren, ob sakrale Prostitution, wie Cumont anzunehmen geneigt ist, oder andere, mag, weil für uns belanglos, dahingestellt bleiben ».

1. K. Latte, *Heiliges Recht* (1920), 104, note 11, dans son chapitre sur les affranchissements, dit dans un cas analogue : « Dass diese Hierodulen der Göttermutter etwas mit sakraler Prostitution zu tun hatten, ist unerweislich, mithin auch der darauf gebaute Schluss, dass es sich bei diesem Hierodulismus um einen zeitlich begrenzten ablösbaren Zustand handelt ».

2. F. Cumont traduisait τὴν παιδίσκην αὐτοῦ, « sa jeune servante » (cf. plus haut, page 142, note 1). Le terme παιδίσκη ne permet pas de définir l'âge ; cf., plus haut, page 142, où est appelée παιδίσκη une esclave qui a un fils de dix-huit ans.

3. Je restitue ce terme, qui se trouve dans tous les autres textes de Suse, plutôt que, avec l'éditeur, [ἀνέθηκεν].

4. *Comptes rendus*, 1932, p. 284 (*SEG*, VII, 24). Cf. F. Cumont, *loc. cit.* : « Cet acte diffère de ceux précédemment publiés. Il ne s'agit plus de la consécration temporaire d'une παιδίσκη, qui doit servir dans le temple durant trente ans, mais de la donation d'un esclave, qui, semble-t-il, est définitive ». Cette distinction est fausse, maintenant que j'ai montré que ὡς ἐτῶν n'indiquait pas le caractère temporaire de la consécration.

5. *Loc. cit.*, 69.

6. *Loc. cit.*, 88.

7. Il suffit de renvoyer à *Inscriptions Juridiques grecques*, II, 234 sqq., et Calderini, *La manomissione in Grecia*, 96 sqq.

sont semblables à celle de l'affranchissement de Suse ; il suffit de citer cet affranchissement d'Orchomène de Béotie par consécration à Sarapis et Isis, où on lit, après les noms de l'archonte éponyme, du prêtre et des hiérarques :

ἀντίθειτι Θίων Δαματρίχω τὸν Fίδιον Fυκέταν Ἀκρίσιον ἱαρὸν εἶμεν τῶ Σαράπιος κὴ τᾶς Ἴσιος, κὴ μὴ ἐξεῖμεν μειθενὶ ἐφάπτεσθη μειδὲ καταδουλίτταστη· ἢ δέ κά τις ἐφάπτειτη, κούριος ἔστω ὁ ἱαρεὺς κὴ τὺ ἱαράρχη κὴ τὺ συνέδρυ συλῶντες καὶ δαμιώοντες [1].

Mais les divers commentateurs de l'affranchissement de Suse ont cru qu'il se distinguait des affranchissements grecs [2]. Les différences porteraient sur deux points.

« La consécration », dit B. Haussoullier, « n'est pas ici une fiction juridique. L'esclave de Bacchios sera effectivement attachée au service du temple. Elle deviendra hiérodule aux conditions fixées dans les lignes suivantes (4-5). D'abord elle appartiendra à la fille d'Euandros. — Cette esclave « servira la déesse ». — Quels services attend-on de la παιδίσκη? ». Et P. Koschaker explique ainsi ce qui sépare l'affranchissement de Suse des autres affranchissements grecs par consécration : « En lisant la première partie du document, on n'en viendrait absolument pas à penser à un affranchissement, mais bien plutôt à le considérer seulement comme une consécration d'une esclave à la divinité [3]. Car le document prescrit expressément que l'esclave doit servir la déesse. C'est seulement l'interdiction de la καταδούλωσις à la fin du texte qui met hors de doute qu'il s'agit d'un affranchissement [4] ». On admet, continue-t-il, que l'affranchissement par ἀνάθεσις a été d'abord une véritable consécration, et que, plus tard, le droit de propriété du dieu sur l'esclave étant devenu seulement fiduciaire, la consécration est devenue un affranchissement. Or, « notre inscription, étant donné qu'elle place au premier plan le service de l'esclave dans le temple, représenterait un type exceptionnellement archaïque de l'affranchissement par ἀνάθεσις ». De plus, la situation de la fille d'Euandros et son rapport avec l'esclave consacrée est aussi particulière [5]. — Tout cela s'écroule ; car, si l'esclave doit δουλεύειν τῆι θεᾶι, si l'affranchissement met au premier plan le service dans le temple, ce n'est que

1. *IG*, VII, 3200 ; Michel, *Recueil*, 1393 ; *Inscr. Jur. Gr.*, II, 237, n. 4.

2. Cf. notamment P. Koschaker, *loc. cit.*, 69 : « Doch weist sie bei näherem Zusehen einige Besonderheiten auf ».

3. Il en va souvent de même pour les autres affranchissements par consécration. Qu'on lise seulement le texte d'Orchomène cité plus haut.

4. Voir la note précédente.

5. *Loc. cit.*, 69-70.

grâce aux restitutions de B. Haussoullier ; or ces restitutions, on l'a vu, doivent disparaître.

L'autre différence porterait sur le caractère « temporaire » de la consécration, sur la clause fixant celle-ci à trente ans. Or ce caractère temporaire ne vient que d'une mauvaise restitution [1] et d'un contre-sens sur ὡς ἐτῶν τριάκοντα.

P. Koschaker a tenté de déterminer le mélange d'hellénisme et d'Orient dans cet affranchissement de Suse [2]. Par une longue étude des documents babyloniens, il établit que ces « documents ne contiennent rien qui puisse nous forcer à admettre que l'idée de l'affranchissement par consécration fiduciaire à la divinité, qui est le fondement de l'affranchissement grec par ἀνάθεσις, ait été déjà conçue par le droit babylonien ancien » [3]. Ce qui a de tout temps joué un grand rôle dans la civilisation babylonienne, c'est la consécration de personnes à la divinité [4]. — Or, le document de Suse est un affranchissement, comme le montre à l'évidence la seconde partie du texte, et comme l'ont admis même ceux qui ont cru à la consécration temporaire ; B. Haussoullier, F. Cumont, P. Koschaker admettaient également que l'esclave finissait par être libre [5]. Selon P. Koschaker, la seconde partie, avec les formules sur l'affranchissement, ne s'explique jusqu'ici que par le droit grec [6]. Comme elle est fréquente en Grèce, inconnue jusqu'ici dans le droit babylonien, et qu'il faudrait, pour pouvoir y voir une coutume du droit babylonien, spéculer sur les découvertes futures, il me paraît bien clair que cet affranchissement est grec. Mais, selon le même juriste, ce qui est contenu dans la première partie du document « pourrait aussi bien être

---

1. C'est la restitution [μεινάτω] ὡς ἐτῶν τριάκοντα. Elle est impossible grammaticalement.

2. *Loc. cit.*, 71-83.

3. *Loc. cit.*, 74.

4. *Ibidem.*

5. Cf. la restitution d'Haussoullier à la ligne 8. Cf. Koschaker, *loc. cit.*, 70 : « die Bestimmung der sicherlich dem Inhalte nach richtig ergänzten Z. 8, dass nach Beendigung dieses Verhältnisses (Voll)freiheit eintreten solle ».

6. *Loc. cit.*, 83 : « Anders steht es mit der Freilassung selbst. Eine Manumission durch fiduziarische Weihung an die Gottheit lässt sich im Bereiche der Keilschriftlichen Rechtsquellen, soweit ich sehe, nicht nachweisen und dasjenige, was wir über die neubabylonischen *širkū* und ihre ziemlich sichere Stellung als Tempelsklaven wissen, macht es zweifelhaft, ob das Recht dieser Zeit den Weg von der Weihung an die Gottheit zur Freilassung gefunden hat. So mag die mit der Weihung verbundene Manumission der susischen Urkunde vielleicht griechisch sein. Doch bin ich der Letzte, der die Fragilität dieser Erwägungen unterschätzen würde. Wir besitzen keine neubabylonischen Freilassungsakt, der uns in diesem Punkte die Möglichkeit der Vergleichung oder Kontrastierung böte, und so können wir es nicht ausschliessen, dass doch noch Urkunden mit einer der griechischen ἀνάθεσις-Freilassung analogen Manumission zum Vorschein kommen ».

contenu dans une tablette cunéiforme de cette époque, et, comme des parallèles grecs à cette partie manquent, comme la déesse à qui s'adresse la consécration est une orientale » [1], il incline à y voir « des coutumes juridiques orientales transmises en langue grecque ». — Il est frappant de constater que toutes les formules où se retrouveraient des coutumes orientales ne sont que des restitutions de B. Haussoullier ; le texte, tel qu'il est maintenant correctement établi, n'en contient pas une trace ; tout ce par quoi l'affranchissement susien s'écartait des affranchissements grecs n'était que fausse restitution.

Je tirerais de cette petite étude deux conclusions. L'une est peut-être intéressante pour l'étude de l'hellénisme aux confins de son domaine, dans la lointaine Perse. On s'est trop empressé d'imaginer que les Grecs de Suse avaient adopté, au IIe siècle avant notre ère, les coutumes juridiques orientales. Les affranchissements grecs de Suse ne nous montrent pas des Grecs faisant cadeau à la divinité d'une jeune esclave, attachée au sanctuaire pendant trente ans et servant aux plaisirs des visiteurs du sanctuaire. Ce sont des affranchissements faits, en grec, selon le droit grec, par des habitants de Suse. La plupart des *manumissores* sont des Grecs : Ἀρχίας Ἀριστομ[ένους] [2], Στράτων Σιμίου [3], Διομ — [4], Ἀπολλωνίδης Φιλίππου [5], de même que les témoins [6] ; deux d'entre eux sont des soldats, Βάγχιος et Καλλιφῶν ; une femme porte un nom babylonien, Βηλτιβανάτις [7] ; qu'elle soit entrée dans une famille grecque ou non, elle a choisi d'affranchir son esclave Σωζαίχ par le mode grec, et c'est pourquoi l'acte est rédigé en grec. Ces gens affranchissent leurs esclaves en les consacrant à la principale divinité de la cité, l'orientale Nanaïa, comme aussi aux dieux de la dynastie des Séleucides, Apollon et Artémis Δαΐτται [8] ; de même qu'en Grèce on procède à l'affran-

1. Cela ne prouve rien, puisque les affranchissements par ἀνάθεσις dans la Grèce même ont lieu, aussi bien que dans les sanctuaires des dieux grecs, dans ceux des dieux égyptiens à Koroneia ou à Orchomène, ou dans celui de la cappadocienne Mâ à Édesse.
2. *SEG*, VII, 19.
3. *Ibid.*, 22.
4. *Ibid.*, 23.
5. *Ibid.*, 25.
6. *Ibid.*, 15 : Ἀρτεμίδωρος Λυσα[νίου?], Ἡραῖος Ἰσιδ —, Ἄτταλος —, Ζην —; 21 : Ἀντιμ —, Δράκας (cf. ci-dessous, page 148), Διόδωρος Διογένους, Ἀπολλώνιος Ἀγαθοκλέους.
7. *Comptes rendus*, 1933, 262 (*SEG*, VII, 26).
8. *Comptes rendus*, 1931, 279 (*SEG*, VII, 17). Sur Apollon et Artémis Daittai, cf. F. Cumont, *ibid.*, 282-283 ; il a rapproché la lettre d'Antiochos III sur τῆς ἀρχιερωσύνης τοῦ Ἀπόλλωνος καὶ τῆς Ἀρτέμιδος τῶν Δαιττῶν καὶ τῶν ἄλλων ἱερῶν ὧν

chissement dans le sanctuaire des dieux de la cité, Poseidon au Cap Ténare, Zeus Basileus et Trophonios à Lebadeia, Athena Polias à Daulia [1], Athena Ilias à Physkos, Apollon Pythien à Delphes, Artemis Eileithya à Thisbe, Asklepios ou Sarapis à Orchomène, Zeus à Dodone [2].

J'emprunterai la seconde conclusion à P. Koschaker. Au début de son étude sur ces *Documents juridiques grecs des confins orientaux de l'hellénisme*, il relevait que, dans la loi de Doura sur les successions ab intestat, B. Haussoullier avait tiré des conclusions juridiques impossibles d'une phrase, où Pappoulias a montré que ces conclusions étaient fondées sur de simples erreurs de lecture, et il ajoutait : « Wenn man eine Lehre aus diesem Vorkomnis ziehen darf, so ist es vielleicht die, dass man die Text- und Konjekturalkritik nicht vernachlässigen soll, und diese Mahnung mag nicht ganz unangebracht sein » [3].

Dans un mince fragment d'inscription de Suse j'ai cru reconnaître une liste de témoins faisant suite au texte d'un affranchissement, et j'y ai interprété le mot Δρακας, ligne 3, comme un nom de personne [4]. Je n'en avais pas alors d'exemple dans ma mémoire, et le nom est absent du répertoire de Bechtel ; F. Cumont rapprochait Δράκης et Δράκων. J'ai retrouvé maintenant ce nom, qui semble fort rare, dans deux inscriptions de Macédoine publiées ou republiées par A. M. Woodward ; dans une liste de Beroia, un Φλ. Δρακᾶς [5] ; dans une dédicace du κοινὸν Ὀρέστων paraît, au génitif, un Δρακᾶ τοῦ Ἀλεξάνδρου [6]. Je ne sais s'il faut supposer que ce nom était spécialement répandu en Macédoine ; il serait en tout cas très normal de trouver un nom macédonien parmi ceux des Grecs de Suse. J'en trouve encore un autre exemple dans une inscription d'Achaïe, à Dyme [7] ; un

τὰ τεμένη ἐστὶν ἐπὶ Δάφνης (maintenant C.B. Welles, *Royal Correspondence in the hellenistic period*, n. 44), et ajoute : « Il se pourrait que nous ayons ici le surnom macédonien de dieux que Séleucus Ier avait transporté de sa patrie dans son royaume asiatique. La lettre d'Antiochus III ne permet pas de douter que le culte d'Apollon et d'Artémis Δαῖτται ne fût officiel ; c'est le roi lui-même qui en nomme l'ἀρχιερεύς. La nouvelle dédicace, qui prouve que ce même couple divin était adoré à Suse et y a reçu l'offrande d'un soldat de l'armée, confirme cette conclusion. Apollon et Artémis sont les dieux de la dynastie des Séleucides ».

1. Nouvelle édition, après revision de la pierre, dans *BCH*, 1935, 201 sqq.
2. Voir une liste de ces affranchissements dans Calderini, *loc. cit.*, 96-97.
3. *Loc. cit.*, 2.
4. *Comptes rendus*, 1931, p. 29, n. 4 (*SEG* VII, 21).
5. *Annual Br Sch. Ath.*, XVIII (1911-1912), 162, n. 36, B, l. 15. F. Cumont accentue Δράκας, A. M. Woodward Δρακᾶς.
6. *Ibid.*, 179, n. 23, l. 4.
7. *SGDI*, 1612, 59-60 ; Schwyzer, *Dial. gr. ex. epigr.*, 426.

Δράκας Θεοδότου figure parmi les soldats étrangers à qui la ville de Dyme a accordé le droit de cité en récompense de leurs services pendant la guerre : τούσδε ἁ πόλις πολίτας ἐποιήσατο συμπολεμήσαντες τὸμ πόλεμον καὶ τὰμ πόλιν συνδιασώισαντες.

B. Haussoullier a publié dans les *Anatolian Studies Ramsay* un fragment d'inscription de Suse qu'il a lu et restitué comme suit [1] :

Βασιλεύον[τος Σελεύκου ἔτους]
ϛλ καὶ ρ', μη[νὸς — — —],
ἐν Σελευκ[είαι δὲ τῆι πρὸς τῶι]
Εὐλαίωι Λ[*nom du mois et quantième* · ἐπὶ]
Ἀμμωνί[ου · ἔδοξε τῆι ἐκκλησίαι]
μετὰ τῆς [τοῦ τε γραμματέως]
Δημητ[ρίου καὶ τῶν πρυτάνεων]
γνώμη[ς · ἐπειδὴ *nomen mulieris*]
Ἀττάλου [ἀρχιέρεια Λαοδίκης]
τῆς Σελεύ[κου βασιλέως γυναικὸς]
καὶ Λαοδίκη[ς τῆς πρεσβυτέρας]
τῆς μητρὸ[ς τῆς Σελεύκου καὶ]
Λαοδίκης τ[ῆς νεωτέρας τῆς]
[θυγατρὸ]ς [τῆς Σελεύκου κτλ].

Le document date de 177-176. L'éditeur justifiait ainsi sa restitution des considérants du décret : « Il nous faut rétablir le début des considérants et retrouver le mot — préposition, substantif ou verbe — d'où dépendent ces noms de reines au génitif. Si nous n'avions pas affaire à un décret, la formule banale ὑπὲρ ou ὑπὲρ σωτηρίας Λαοδίκης — καὶ Λαοδίκης nous tirerait d'embarras ; elle n'est pas de mise ici. Ce qui peut rapprocher et réunir les trois reines c'est, il me semble, le culte commun qu'elles recevaient dans le royaume. — Nous restituerons donc ἀρχιέρεια — ou ἱέρεια. — C'est une démarche de cette prêtresse qui a motivé notre décret. Le culte auquel elle présidait dans la satrapie de Susiane lui a vraisemblablement fourni l'occasion d'une visite ou d'une lettre officielle au secrétaire du Conseil. Elle peut, par exemple, avoir adressé quelque rapport sur des sacrifices qu'elle a accomplis. — Mais l'intervention de la prêtresse ne trouve-t-elle pas plus aisément son explication dans un événement plus solennel ? Le mariage de la fille du roi Séleucus, Laodice, avec

1. Pages 187-193 et planche VIII. Reproduit dans les *Mémoires de la Mission arch. en Perse, loc. cit.*, pp. 81-84, n° 3 ; Planche IV, fig. 3 (à l'envers) ; *SEG*, VII, 2.

Persée roi de Macédoine avait été célébré l'année d'avant avec une pompe et une magnificence qui n'avaient laissé ni le monde grec ni surtout les Romains indifférents. Toute la flotte de Rhodes avait été mobilisée pour escorter la royale fiancée qu'accompagnait le ministre d'État de Séleucus, Héliodore ; elle avait fait escale à Délos, où plus d'une inscription atteste encore les libéralités des illustres visiteurs et la reconnaissance de leurs hôtes. N'est-ce pas cette grande nouvelle que la prêtresse des trois Laodice annonce à Séleucie de l'Eulaeos ? Ne vient-elle pas demander au peuple d'invoquer les dieux par quelque sacrifice et prière extraordinaire, en faveur de la reine de Macédoine ? ».

Cette ingénieuse reconstitution historique, qui a paru remarquable à certains [1] et donnait quelque lustre à ce mince fragment, doit malheureusement disparaître, je crois, devant une interprétation beaucoup moins intéressante. Il est vrai que le mot γνώμη, à la ligne 8, fait aussitôt penser à l'intitulé d'un décret. Mais je ne puis suivre B. Haussoullier quand il affirme : « Le rapprochement des mots μετὰ τῆς — γνώμης, qui s'appuie sur plus d'un exemple (voy. Schulthess, à l'article Γνώμη dans Pauly-Wissowa, *R. E.*, VII, col. 1497-1498), suffit à nous indiquer que nous avons affaire à un décret ». Le renvoi à l'article de Schulthess est illusoire, et je ne crois pas qu'un intitulé de décret offre la formule ἔδοξεν τῆι ἐκκλησίαι μετὰ τῆς — γνώμης, au lieu de γνώμη τοῦ δεῖνος, ou γνώμηι, ou γνώμην ἀποφηναμένου τοῦ δεῖνος, κτλ.. Si l'on a raison de joindre μετὰ τῆς, à la ligne 6, avec γνώμη, à la ligne 8, il faut renoncer à voir dans ce texte un morceau de décret.

Il faut d'autre part attirer l'attention sur certaines difficultés auxquelles se heurte la restitution proposée aux lignes 3 à 5. Si l'on opposait deux dates, l'année du règne et l'éponyme de la cité, on attendrait plutôt ἐν δὲ Σελευκείαι que ἐν Σελευκείαι δὲ. De plus il est bizarre de trouver l'indication de l'année [ἐπὶ] Ἀμμωνί[ου] après celle du mois Λ[—] et du jour que l'éditeur voulait restituer à la ligne 4.

Wilamowitz voulait restituer un peu différemment la ligne 4 : « Nur glaube ich nicht, dass eine Gründung des Seleukos nach anderen als den makedonischen Monaten rechnete, erwarte also in V. 4 einen Beamten, und es wird sich wohl der letzte erhal-

1. Cf. Wilamowitz, *Litteris*, I (1924), 3 : « Haussoullier ergänzt mit gewohnter Meisterschaft eine griechische Inschrift aus Susa ». Au contraire F. Cumont *Comptes rendus*, 1933, 266, n. 1 écrit : « Nous n'avions jusqu'ici qu'un seul décret de Suse ou plutôt quelques lettres de chaque ligne d'un acte de l'an 176 av. J.-C. qui a été restitué par Haussoullier de façon très conjecturale ». J'aurais voulu que l'édition du *SEG* rejetât en note tous les suppléments de B. Haussoullier.

tene Buchstabe als erster von ἄρχοντος fassen lassen » [1]. L'argument n'est pas décisif, puisqu'à Antioche de Perse on connait un mois Πάνθεος, qui n'est pas du calendrier macédonien [2], et on a vu plus haut que Laodikeia du Lykos avait un calendrier qui n'était pas le calendrier macédonien [3]. Mais l'acte d'affranchissement publié par B. Haussoullier montre que la ville n'avait pas un calendrier particulier [4], et les actes d'affranchissement publiés depuis lors ont confirmé qu'à Suse, aux IIIe et IIe siècles, on indiquait une seule datation, l'année de règne et le calendrier macédonien. Ἀμμωνί[ου], à la ligne 5, n'est donc pas un éponyme de la cité.

D'autre part, les photos montrent, — et je l'ai vérifié sur la pierre au Musée du Louvre —, que le fragment de lettre qui est au bout de la ligne 84, se laisse interpréter au moins aussi bien comme un A que comme un Λ. Nous retrouvons alors les formules des actes d'affranchissement de Suse, au début :

Βασιλεύον[τος Σελεύκου, ἔτους]
ϛλ′ καὶ ρ′ · μη[νὸς — — —]·
ἐν Σελευκ[είαι τῆι πρὸς τῶι]
Εὐλαίωι ἀ[φιέρωσεν *nomen*]
Ἀμμωνί[ου — — —]

et aux lignes 9 et suiv. :

[ὑπὲρ]
τῆς Σελεύ[κου βασιλέως]
καὶ Λαοδίκη[ς — —]
τῆς μητρὸ[ς τοῦ βασιλέως καὶ]
Λαοδίκης τ[ῆς — — — —]
[σωτηρίας

La formule μετὰ τῆς γνώμης ne surprend plus, dans un acte juridique ; on mentionne que l'affranchissement a lieu « avec le consentement » du personnage nommé à la ligne 7, Δημήτ[ριος] [5]. Je crois que les restitutions suivantes, qui ne prétendent à aucune

1. *Ibid.* Cf. F. Cumont, *Mémoires Mission Perse*, 82 : « Il est probable que Séleucie de l'Eulaios, comme Doura-Europos et Babylone, se servait des noms du calendrier macédonien. Le mois municipal était donc le même que le mois royal et, dès lors, n'a pas dû être répété. On doit plutôt suppléer le titre du prêtre ou magistrat éponyme ».
2. *OGI*, 233.
3. Ci-dessus, page 126.
4. *Mémoires Mission Perse*, n. 4 ; cf. ci-dessus, p. 137.
5. Cf. par exemple *MAMA*, IV, 276 C : Παπίας — Ἱεραπολείτης [σὺ]ν τῆι γνώμηι τῆς γυνεκὸς Εὐτυχίδος καταγράφομεν Στρατονείκην τὴν θρεπτὴν ἡμῶ[ν αὐ]τῶν.

certitude, permettent du moins de rendre compte des restes des lignes 4 à 10 :

Εὐλαίωι ἀ[φιέρωσεν *nom de femme*]
Ἀμμωνί[ου, γυνὴ δὲ Δημητρίου],
μετὰ τῆς [τοῦ ἀνδρὸς αὐτῆς]
Δημητ[ρίου τοῦ Δημητρίου?]
γνώμη[ς, συνευδοκοῦντος]
Ἀττάλου [τοῦ υἱοῦ αὐτῶν ὑπὲρ]
τῆς Σελεύκου κτλ [1].

XLIV. — Une Inscription au Musée de Berlin.

C. F. Lehmann-Haupt a groupé un certain nombre d'inscriptions et de sculptures qui proviennent — ou qui proviendraient — du Hieron de Zeus Ourios, sur la côte anatolienne du Bosphore [2]. Parmi elles il range une liste fragmentaire de noms, datant de l'époque hellénistique, conservée au Musée de Berlin ; d'après le catalogue, elle viendrait « angeblich aus dem Heiligtum des Zeus Urios am Bosporus ». Il conjecture que ce pouvait être une dédicace de l'équipage d'un navire [3].

Voici la copie qui en avait été donnée dans le Catalogue des sculptures du Musée de Berlin [4] :

— — — — νόμου — — — — —
— α]νδρου τοῦ Πολυκρίτου καὶ Μυχ —
— Ἀφρο]δισία Σωσύλου ἀπὸ Ἑλένης —
— — Ἀ]φροδισία καὶ Ἡδίστη ἀπὸ Ἀριστομένους
— — — ολάου · Μαστὼ Παυσανίου ἀπὸ — —
— — — σιμος Διονυσίου ἀπὸ Διονυσίου τοῦ —
— — Ἀθ]ηναίας τῆς Παυσανίου — — —
— — — τοῦ Ἐπικρατίδου Ἀρτεμισία — —
— — νίου · Εὔπραξις Κρατερόφρονος ἀπὸ —
— — λους Ἀντίπατρος Θεμι — — — —
— — — — — — — — Πίθωνος —
Ἀγα]θόβουλος Ἀπολλωνίου ἀπὸ Ἀπολ[λωνίου —
— κράτους ἀπὸ Ἀντικράτους τοῦ Θ — — —

1. Sur les parents (fils, fille, mari, femme, père, mère, frère), qui peuvent avoir à approuver l'acte d'affranchissement, cf. par exemple *Inscr. Jur. Gr.*, II, 253-254 ; Calderini, *Manomissione*, 184 sqq. — Il peut être question aussi d'un homme affranchissant avec l'autorisation de sa femme et de son fils.

2. *Klio*, XVIII (1923), 366-374 : *Zu den Inschriften und Skulpturen von Hieron.*

3. *Ibid.*, 368, n° 2.

4. *Königl. Museum zu Berlin, Beschreibung der antiken Skulpturen* (1891), p. 452, n. 1175. Le monument avait été acquis en 1872.

— ἀπὸ Στράτωνος τοῦ Ἀριστοκράτους — —
ἀπὸ] Θρασυμάχου τοῦ Γόργου Εὐφρό[νιος — —
— Μένωνος — — — — — — — — —
Ἐκτούμηνος τοῦ Α[γρα]υλίο[υ — —
τοῦ — — — — — — — — —
— — — — — — — — — —
ς τοῦ Νυσσίλου Ἀσκλη̣π — — —
— ιδόκου τοῦ Ἀλκότα — — — —

Il est clair au premier coup d'œil qu'on a là une liste d'affranchissements, et qu'elle provient de Thessalie[1]. A la ligne 17, j'écris : Ἐκ τοῦ μηνὸς τοῦ Ἀγ[αγ]υλίου. Le mois Ἀγαγύλιος est connu en Thessalie et en Perrhaibie. A la ligne suivante, les quelques lettres transcrites dans la copie en majuscules permettent de reconnaître la formule usuelle dans les actes thessaliens : ont payé à la ville la taxe d'affranchissement, [τοὺς] δε[κ]α[π]έντε [στατῆρας]. Il faut donc ajouter ce document au Corpus des Inscriptions de Thessalie réunies en 1908 par O. Kern, *IG*, IX, 2.

Il conviendrait d'étudier la pierre au Musée de Berlin. Elle est brisée à gauche, comme en haut, mais la partie droite est effacée ; un épigraphiste soigneux réussirait peut-être à y déchiffrer bien des noms[2], dont le premier éditeur n'a vu que quelques restes de lettres, et à retrouver la formule des lignes 17 et 18. Le nom Ἀλκότας, à la ligne 21, ne s'est retrouvé jusqu'ici qu'en Thessalie. Y. Béquignon a publié récemment un décret d'Athènes pour des juges de Larisa[3] ; par trois fois apparaît, comme patro-

1. Il suffit d'ouvrir *IG*, IX 2, ou les publications postérieures d'inscriptions thessaliennes. Cf. *Inscr. Jurid. Gr.*, II, 310-312 ; Rensch, *De manumissionum titulis apud Thessalos*, *Diss. Phil. Hal.*, XVIII (1911).

2. Ligne 11, Πίθων est particulièrement fréquent en Thessalie (cf. l'index de *IG*, IX 2,et F. Solmsen, *Rhein. Mus.*, 1898, 137 sqq.). De même les noms en Θεμισ- (ligne 10).

3. *BCH*, 1935, 66. Dans le commentaire, les références sont très abondantes, mais rarement choisies avec discernement. Par exemple, les juges de Larisa ont été appelés en vertu du σύμβολον entre Athènes et Sicyone ; l'éditeur renvoie à *BCH*, 1926, 518, où j'aurais parlé du σύμβολον ; je n'y ai fait là qu'une allusion extrêmement rapide ; mais j'en ai traité avec quelque développement et bibliographie dans *BCH*, 1929, 163-164. *Ibid.*, p. 37, est publié un intéressant décret règlant une ἐπίδοσις pour le remboursement des dettes de la ville ; le commentaire est chargé d'inutilités, mais ne mentionne pas le seul parallèle exact, une ἐπίδοσις d'Aperlai en Lycie : [Ἐπὶ ἱ]ερέων Δη[μητρίου κα]ὶ Ἀρισταγόρο[υ μηνὸς Ἀ]πελλαίου .ο[ἵδε φ]ιλοδόξως καὶ εὐνόως (*supplevi* ; ed. : ε[ὐν]ο[ϊκ]ῶς) διακείμενοι ἐπηγγείλαντο χρῆμα [ἀ]ναπόδοτον εἰς τὴν ἀπ[όδ]οσιν τῶν δανείων et [Οἵδ]ε φιλα[γ]άθως καὶ εὐ[νό]ως (*supplevi* : ed. : εὐ[νοϊκ]ῶς, mais il doit y avoir coupe syllabique) διακείμενοι πρὸς τὸν [δῆ]μον ἐπηγγείλαντο καὶ πα[ρῆ]καν τὰ ἡμίση τῶν τόκων ἀπὸ τῶν ὀφειλομένων αὐτοῖς ὑπὸ τοῦ δήμου δανείων (Benndorf, *Reisen in Lykien*, II, p. 50).

nymique, le génitif Ἀλκότα : l. 18-19 : Πάνδοκον καὶ [Θεοπροπίδην] τοὺς Ἀλκότα ; l. 36-37 : [Πάνδοκον καὶ] Θεοπροπίδην τοὺς Ἀλκότα. Dans un décret de Larisa, gravé sur la même pierre, le δικαστα-γωγός envoyé à Mylasa est [Θεοπροπίδης ? Ἀ]λκότα (l. 48). Ce nom a donné des inquiétudes à l'éditeur [1] ; elles n'étaient pas justifiées, on le voit. Je ne tiens pas pour exclu que la liste d'affranchissements provienne de Larisa même, qu'elle soit contemporaine des décrets récemment publiés (dernières années du IIIe siècle) et qu'il faille retrouver à la ligne 21 : [Πα]νδόκου τοῦ Ἀλκότα. On en pourra sans doute juger après revision de la pierre, d'après le type graphique et surtout, peut-être, la prosographie, si la lecture peut être complétée.

XLV. — Inscription de Zara.

Th. Mommsen a publié dans l'*Ephemeris Epigraphica*, IV (1881), 115, p. 378, d'après une copie ancienne, une inscription grecque de Zara [2], dont voici le texte :

Ἄρχοντος ἀγαθῇ τύχῃ [3] Ἀλεξάνδρου τοῦ Συνφόρου, λαμπαδαρχήσαντος Πρωτογένους τοῦ Πρωτο[γ]ένους Ἀσκληπιῷ καὶ Ὑγείᾳ εὐτυχῶς.

Ἀγαθῇ τύχῃ.
Ἄρχοντος Ἀλεξάνδρου τοῦ Συνφόρου λαμπαδαρχήσαντο[ς] Ῥουφίωνος τοῦ Εὐφροσύνου Ἀσκληπιῷ καὶ Ὑγείᾳ εὐτυκῶς.

Elle date manifestement de l'époque impériale [4]. C'est, je crois, la seule inscription grecque trouvée à Zara, et sa présence en ce lieu est faite pour surprendre. On peut même dire qu'il est assuré qu'elle ne provient point de la ville de Zara, de l'antique Iader. Cette ville en effet ne fut point, comme d'autres sites de la côte et des îles dalmates, plus au Sud, une cité grecque, comme Pharos, Issa, Kerkyra Melaina ; et, dès l'époque d'Au-

1. *Ibid.*, p. 68 : « le nom Ἀλκότα est d'une lecture certaine, mais peu satisfaisante. Faute de mieux je reproduis ce que j'ai lu aussi bien à la l. 19 qu'à la l. 37. Le nom qui vient ensuite n'est pas mieux traité » ; — « fils d'Alkotas (?) ».

2. « Licet Graeca sit, cum nondum quod scieram prodierit, extra ordinem recepi ». Il tirait la copie des manuscrits épigraphiques de Gliubavac, patricien de Zara, au XVIIIe siècle.

3. Ἀγαθῇ τύχῃ devait être légèrement au-dessus de la première ligne.

4. La forme du *sigma*, de l'*epsilon*, de l'*oméga* suffisent à l'indiquer. De même la formule εὐτυχῶς. Sans doute la forme εὐτυκῶς, à la dernière ligne de la seconde inscription, n'est-elle pas une faute de copiste ; la graphie κ pour χ est fréquente à basse époque.

guste, elle était colonie romaine [1] ; elle n'a donc point, au IIe ou au IIIe siècle de notre ère, rédigé des actes en grec, ni daté par le nom d'archontes éponymes et de lampadarques. A Zara, on pourrait trouver quelque épitaphe rédigée en grec, comme il peut arriver dans tout l'Occident non grec, épitaphe d'un Grec ou d'un Oriental. Ainsi, dans la même région, au Nord de Zara, à Zengg, l'antique Senia, on a retrouvé l'épitaphe d'un Juif, rédigée en latin, mais gravée en caractères grecs [2], et celle d'un Grec de Nicomédie [3]. Mais il est impossible d'attribuer à Iader un document, et de l'époque impériale, daté par un archonte éponyme.

Il est vrai qu'il a bien été trouvé à Zara, où on l'a tiré du sol dans les jardins de l'hôpital militaire : « Zarae in hortis militaris nosocomii paucis abhinc annis lapis effossus ». Mais il suffit que le transport de la pierre de son site primitif jusqu'à Zara ait eu lieu à une époque un peu ancienne pour qu'elle ait eu le temps d'être recouverte de terre à Zara, où on l'a de nouveau exhumée ; les pierres se réenfouissent vite. Qu'il suffise de quelques exemples frappants : j'ai déjà parlé de cette inscription, copiée à Thera au XVIIe siècle par Spon, et déterrée au XIXe siècle, à Constantinople, à l'hôpital maritime, à 2 mètres de profondeur [4] ; on a raconté, à propos de la stèle punique de Marseille, l'histoire d'antiquités grecques, égyptiennes, arabes, apportées à Marseille par le commerce du Levant, oubliées, et retrouvées au XIXe siècle à une profondeur appréciable [5]. Dans une ville qui eut l'importance commerciale de Zara, il n'est pas étonnant qu'une inscription ait été apportée du Levant [6].

---

1. Voir essentiellement *CIL*, III, pp. 374-375 ; N. Vulič, dans Pauly-Wissowa, *s. v. Iader*.

2. *CIL*, III, 10.055 = *IGR*, I, 547 = C. Patsch, *Die Lika in römischer Zeit*, *Schriften der Balkancommission*, I (1900), p. 100, n. 2, fig. 44.

3. *CIL*, III, 15.094 = *IGR*, I, 548 = C. Patsch, *loc. cit.*, p. 101, n. 3, fig. 45 : Δ(ις) Μ (ανιβους). Μ. Κλαύδιος Μαρκειανὸς Μ. Κλαυδείου Στρατονείκου υἱὸς Νεικομηδεὺς ζήσας ἔτη ις' ἐνθάδε κεῖμαι. — A Salone, les épitaphes grecques forment un petit groupe.

4. *Rev. Arch.*, 1933, II, 127.

5. M. Clerc, *Massalia*, I (1927), 330 sqq., 336 sqq. Il rappelle aussi la découverte de bas-reliefs bouddhiques, en 1793, dans l'ancien port d'Ostende, à une grande profondeur en terre (*Rev. Arch.*, 1848, II, 456 sqq.). — J'ai pu reconstituer le voyage d'une inscription de Smyrne, inédite, qui a fini par être encastrée dans une église du Berry.

6. De même, dans un port des Bouches de Kotor, Perast, qui eut aussi sa période de fructueuse expansion, qu'attestent, autant que les documents écrits, les magnifiques ruines de ses maisons seigneuriales, un des sites les plus pittoresques de l'incomparable côte dalmate, les deux épitaphes grecques qui sont encastrées dans un mur près du port (*AEM Oest.*, IX (1885), 27, n. 43 ; P. Sticotti, *Jahreshefte*, II (1899), *Beiblatt*, p. 104, avec photographies ; l'une dans *IGR*, I, 553 ; je les ai revues en juillet 1931) ont vraisemblablement été apportées du Levant (cf. Sticotti, *loc. cit.*) plutôt que de la voisine Rizan comme voudraient certains.

Celle-ci vient de Paros. Comme souvent en épigraphie, la preuve est fournie par un simple rapprochement. Il me suffit de recopier des inscriptions de l'Asklépieion de Paros, que la lecture de l'inscription de Zara avait aussitôt rappelées à mon souvenir : dédicaces à Asklépios et Hygie avec mention de l'archonte éponyme de Paros et du lampadarque. Sur la même pierre, un bloc de parastade, sont gravées six dédicaces à Asklepios et Hygie, rédigées de diverses façons (*IG*, XII 5, 173) ; en voici deux (I et II) :

[Ἐπὶ ἄρχ]οντος Μαρ. Αὐ. Ἀφθονή[του]
. . . . . .
[Μ. Α]ὐρ. Σωτῆρος (β΄) νέου·

[Ἐ]πὶ ναποιοῦ	Ἐπὶ ναποιοῦ
[Α]ὐρ. Νείκωνος,	Αὐρ. Χρησίμου
λαμπα-	τοῦ Μάρκου,
δάρχου Αὐρ.	λαμπαδαρχή-
[Νε]ίκωνος γ΄,	σαντος Δωρο-
[Ἀσ]κληπιῷ	θέου τοῦ Θεο-
[καὶ] Ὑγείᾳ.	τειμήτου,
	Ἀσκληπιῷ
	καὶ Ὑγείᾳ.

Une autre pierre en portait deux (*IG*, XII 5, 176).

Αὐρ. Τελεσφόρος καὶ Εὐφροσύ-	Ἄρχοντος Ἀφθονήτου
νη ὑπὲρ τῶν υ[ἱ]ῶν Εὐφρο-	Ἀ- τοῦ Συνφόρου, νεοποιοῦ
σύνου καὶ Ζωσίμου καὶ (Δ)ιονυσί-	γα- Αὐρ. Διδύμου τοῦ Ἐλευθέ- τύ-
[ου . . . . . .]	θῃ ρου, λαμπάδαρχος Αὐρ. χῃ.
	Νεικήφορος Νεικηφόρου
	Ἀσκληπιῷ καὶ Ὑγείᾳ

Ces dédicaces, datant sans doute du IIe siècle et du début du IIIe après J.-C., se rapportent à des consécrations de chevelures d'enfants ou de jeunes gens. Certaines le disent expressément : Ἄρχοντος Ἡυρράκου τοῦ Λογίου Ἐπαφρόδιτος Ἐπαφροδίτου ὑπὲρ τοῦ παιδίου Ἐπαφροδίτου τὴν παιδικὴν τρίχα Ὑγίᾳ καὶ Ἀσκληπιῷ (*IG*, XII 5, 173, n. III) ; Ἀγαθῇ τύχῃ. Ἐπὶ ἄρχοντος Φλ. Ἀφθονήτου, ἐπιμελητοῦ τῶν [ἀ]γώνων Γαίου τοῦ Δαμοκράτους, Τρωὰς Κουαρτ[ί]ωνος μετὰ τοῦ πατρὸς Ἀσκληπιάδου τοῦ Ἡυθείδου ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ μου Δαμαρίωνος τοῦ καὶ Ἡλιοδώρου τὴν παίδιον τρίχα Ἀσκληπιῷ καὶ Ὑγείᾳ μετὰ εὐχῆς ἀνέθηκαν ἐπ' ἀγαθῷ (*ibid.* n. V)[1] ; d'autres, comme 173, I et II et

1. Cf. encore 173, IV, et le fragment 175.

les deux inscriptions de Zara, donnent seulement la date avec la dédicace[1].

Comme les pierres de tout site insulaire, celles de Paros étaient facilement transportables, et un bon nombre ont été dispersées[2] soit dans les îles voisines, comme Mélos[3] ou Naxos[4], soit au loin, à Constantinople[5], à Pétrograd[6], Marseille[7] ; tandis que l'une était portée à Padoue, puis à Vicence[8], une autre à Florence[9], plusieurs échouèrent à Venise[10].

L'Asklepieion de Paros était situé, comme par exemple celui de Délos, au bord de la mer. O. Rubensohn l'a fouillé en 1898-1899[11]. Mais le site en était connu depuis très longtemps ; il servait de carrière et on y avait exhumé bien des inscriptions[12]. Déjà au début du xve siècle Buondelmonte remarquait cette ruine : « oppidum vetustum paucis columpnis erigitur et de magnis lapidibus compilatum »[13] ; et déjà en 1445, Cyriaque d'Ancône n'y copiait pas moins de huit dédicaces à Asklepios et Hygie « nouvellement sorties du sol », qui furent publiées d'après ses manuscrits par O. Jahn, O. Riemann et O. Rubensohn[14]. A la même époque un seigneur de Paros, Cursino da Sommaripa, y exécutait des fouilles[15]. L'inscription de Zara a dû être trouvée

1. Je ne puis accepter les interprétations de O. Rubensohn, *Ath. Mitt.*, 1902, 227-229 ; il n'y a point à supposer que ces dédicaces aient été faites à l'occasion des Apatouria et qu'Asklepios soit ici un substitut d'Apollon, jouant le rôle de dieu de la famille ; il joue le rôle de protecteur de la santé des jeunes gens, comme par exemple à Milet et à Pergame (j'y reviendrai, dans mes *Études anatoliennes*, en traitant d'Asklepios au gymnase de Pergame). Cf. encore, sur les dédicaces pariennes, J. Sommer, *Das Haar in Religion und Aberglauben der Griechen*, Diss. Münster, 1912, 29 ; P. Schredelseker, *De superstitionibus Graecorum quae ad crines pertinent*, Diss. Heidelberg, 1913, 55.

2. La provenance d'un certain nombre a été reconnue par Carl Keil, *Philologus*, XVI (1860), *Epigraphisches*, 13 sqq.

3. *IG*, XII 3, 1116 ; cf. la note à XII 5, 199.

4. *IG*, XII 5, 305.

5. *IG*, XII 5, 269 ; 312 ; 328 ; 1021 ; 1033 ; 1046. Celles qui furent emportées par le marquis de Nointel allèrent ensuite à Paris : 292 ; 316 ; 318. Sur les transports d'antiquités de Paros vers Constantinople, cf. Prokesch von Osten, *Denkwürdigkeiten u. Erinnerungen aus dem Orient*, II, p. 48.

6. *IG*, XII 5, 308.

7. *IG*, XII 5, 373.

8. *IG*, XII 5, 324 ; cf. p. 313.

9. *IG*, XII 5,1037.

10. *IG*, XII 5, 274 ; 301 ; 310 ; peut-être 1034.

11. *Ath. Mitt.*, 1902, 189 sqq. ; 199-238. Photographie de la baie et du site, p. 189 ; du sanctuaire. Pl. X ; plan, Pl. IX.

12. Sur l'histoire des ruines de Paros et de l'Asklepieion, voir O. Rubensohn, *Ath. Mitt.*, 1900, 343 sqq., 363-364 ; 1902, 220.

13. O. Rubensohn, *Ath. Mitt.*, 1900, 347, avec la note 1.

14. *Ibid.*, 1900, 349 sqq. (sur Cyriaque) ; 352-354 (les inscriptions ; cf. *IG*, XII 5, 154 ; 160 ; 163 ; 165 ; 166 ; 167 ; 171).

15. *Ibid.*, 364 ; W. Miller, *The Latins in the Levant* (1908), 605.

vers cette époque ; mais, au lieu de rester sur place, elle fut emportée par quelque nef. A cette époque, Paros n'exportait pas seulement son miel, comme les autres Cyclades [1] ; on y exploitait encore le marbre, que l'on envoyait notamment à Chios et à Venise [2]. C'est avec quelque chargement semblable ou comme curiosité que la pierre donnant les dédicaces à Asklepios et Hygie fut transportée de la vénitienne Paros à la vénitienne Zara, où Gliubavac la copia au XVIIe siècle, quand elle fut réexhumée.

XLVI. — Décrets de Kolophon.

B. D. Meritt a tout récemment publié [3] les décrets de Kolophon l'Ancienne trouvés dans le sanctuaire de la Meter Antaia, lors des fouilles américaines de 1922 et 1925 à Deyrmendere. Il se défend d'en avoir voulu donner un commentaire exhaustif [4] ; il faut bien dire que ce commentaire donne un peu moins que l'indispensable. Voici quelques remarques sur certains de ces textes.

Le n. 1 est d'un grand intérêt, et par les nombreux renseignements qu'il apporte sur les institutions et sur les magistrats de Kolophon [5], et par le sujet lui-même ; on décide d'englober dans les fortifications le site de la « Vieille Ville », παλαιὰ πόλις [6] ; τὴμ

1. Cf. W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, I, 276.

2. Cf. O. Rubensohn, *loc. cit.*, 364, note 1 ; W. Heyd, *loc. cit.* ; W. Miller, *loc. cit.*, 605 et 617.

3. *Am. Journ. Philology*, 56 (1935), 357-397.

4. *Ibid.*, 358 : « The writter has undertaken this present publication not with the purpose of giving an exhaustive commentary on the documents, but primarily so that the texts themselves might be made available to the public without further delay ».

5. A relever notamment la mention du καρπολόγος, connu aussi à Thasos.

6. Sur le sens exact de παλαιὰ πόλις, il faut renvoyer à l'attachante étude de A. Frickenhaus, *Zwei topographische Probleme*, *Bonner Jahrbücher* 118 (1909), 17-33, sur παλαιὰ πόλις et *urbs vetus* avec les exemples qu'il cite et sa conclusion, (p. 29) : « Aus den bisherigen Belege wird klar geworden sein, dass παλαιὰ πόλις eine entweder durch Verlegung oder Zerstörung verlassene Stadt ist. Ob der aufgegebene Platz im weiteren Verlauf der Geschichte einmal wieder besiedelt wurde, ist dabei gleichgültig ; der eigentliche Name ist stets auf eine Neugründung übertragen worden ». Autres exemples épigraphiques : à Philadelphie de Lydie : — τὴν στήλλην ἐκ τῆς παλαιᾶς πόλεος ἀνέθηκεν (J. Keil-A. von Premerstein, *IIIe Reise*, n. 20) ; à Paphos : θυσιάζοντας ἐν παλαιᾶι τῆι Ἀφροδίτηι —, ἐν Πάφωι θυσιάζοντας τῆι Λητοῖ (Buckler, *JHS*, 1935, 75, l. 12) ; à Pergame : Ὀρόντης — ἐχράτησεν τῶν Περγα[μηνῶν καὶ μ]ετώικισεν αὐτοὺς πάλιν ἐπὶ τὸν κο [— (cf. Ad. Wilhelm, *Ath. Mitt.* 1914, 156-160) εἰς] τὴν πα[λαι]ὰν πόλιν (*OGI*, 264, 4 sqq.). Les textes de Kolophon illustrent admirablement la différence de sens entre παλαιός et ἀρχαῖος expliquée par A. Frickenhaus, *loc. cit.*, 27-28 ; nous y connaissons maintenant à la fois la παλαιὰ πόλις, qui est un site abandonné, à côté de Kolophon (Deyrmendere),

παλαιὰμ πόλιν ἣν, τῶν θεῶν παραδόντων τοῖς προγόνοις ἡμῶν, κτίσαντες ἐκεῖνοι καὶ ναοὺς καὶ βωμοὺς ἱδρυσάμενοι παρὰ πᾶσι τοῖς Ἕλλησιν ἦσαν ἔνδοξοι, συντειχίσαι πρὸς τὴν ὑπάρχουσαν· ἵνα δὲ συντελῆται κατὰ τάχος, τὸμ μὲν ἱερέα τοῦ Ἀπόλλωνος καὶ τοὺς ἄλλους ἱερεῖς καὶ τὰς ἱερέας καὶ τὸμ πρύτανιν μετὰ τῆς βουλῆς καὶ τῶν ἀποδειχθέντων ἐν τῶιδε τῶι ψηφίσματι καταβάντας εἰς τὴμ παλαιὰν ἀγορὰν τῆι τετράδι ἱσταμένου τοῦ εἰσιόντος μηνὸς [ἐπὶ] τοὺς βωμοὺς τῶν θεῶν, οὓς ἡμῖν οἱ πρόγονοι κατέλιπον, εὔξασθαι τῶι Διὶ τῆι Σωτῆρι καὶ τῶι Ποσειδῶνι τῶι Ἀσφαλείωι καὶ τῶι Ἀπόλλωνι τῶι Κλαρίωι καὶ τῆι Μητρὶ τῆι Ἀνταίηι καὶ τῆι Ἀθηνᾶι τῆι Πολιάδι καὶ τοῖς ἄλλοις θεοῖς πᾶσι καὶ πάσαις καὶ τοῖς ἥρωσιν οἳ κατέχουσιν ἡμῶν τήν τε πόλιν καὶ τὴν χώραν, ἐπιτελῶν γενομένων τῶν ἀγαθῶν, πρόσοδον ποιήσεσθαι καὶ θυσίαν καθότι ἂν τῶι δήμωι δόξηι· ἀποδεῖξαι δὲ ἄνδρας δέκα καὶ δὴ οἵτινες σκέψονται τά τε τείχη κατὰ ποῖον ἀχθέντα καὶ προσβληθέντα πρὸς τὰ ὑπάρχοντα εἴη ὀχυρώτατα καὶ ἀρχιτέκτονα σκεψάμενοι ἐξετῶσιν ὃς ἂν αὐτοῖς δοκῆι ἱκανώτατος εἶναι ἐπιμελεῖσθαι τῶν ἔργων τῶν τειχῶν καὶ περὶ μισθοῦ τῶι ἀρχιτέκτονι καὶ ὅπως χρήματα ξενικὰ πορίσθηι καὶ ὅπως αἵ τε ὁδοὶ καὶ τὰ οἰκόπεδα κατατμηθήσεταί τε καὶ πραθήσεται συμφερόντως, καὶ ὅπως ἀγορὰ καὶ ἐργαστήρια καὶ τὰ ἄλλα ὅσα δημόσια δεῖηι ἐξαιρέθηι[1]. Pour se procurer les ressources nécessaires, on a recours à une ἐπίδοσις, et le décret est suivi d'une centaine de noms disposés en colonnes.

L'éditeur date ce décret de l'époque d'Alexandre et plus précisément, avec grande probabilité, dit-il, de la fin de l'été ou de

---

qui s'appelle elle-même ἀρχαία πόλις (*I. von Magnesia*, 53, 75 : Κολοφώνιοι οἱ τὴν ἀρχαίαν πόλιν οἰκοῦντες ; Ad. Wilhelm, *Beiträge*, 172, n. 150, l. 17 : [Κολοφωνίοι τοῖ]ς οἰκοῦσι τὴν ἀρχαί[αν πόλιν]), par opposition à Notion-Kolophon sur Mer (*I. von Magnesia*, 53, 78 : Κολοφώνιοι ἀπὸ θαλάσσης). Dans le rescrit d'Antigone sur le synécisme de Téos et Lebedos, *Sylloge*[3], 344, l. 69 sqq. (Welles, *Royal Correspondence in the hellenistic periode*, 3), on a restitué : ἃμ μὲν ὑμεῖς μέ[νητε ἐν τῆι παλ]αιᾶι, ἀτελεῖς εἶναι τοὺς Λεβεδίους τῶν λητουργιῶν ἔτη τρία · ἐ[άν δέ τινες ὑμῶν] μετοικίζωνται εἰς τὴν χερσόνησον, καὶ τούτους ἀτελεῖς εἶναι ; je complète plutôt : [ἐν τῆι ἀρχ]αίαι. — L'interprétation topographique donnée par Ch. Picard du nouveau document est rigoureusement exclue ; il a cru que, par ce décret, les Kolophoniens avaient décidé d'unir par des murailles Kolophon ἀρχαία (Deyrmendere) et Kolophon-sur-Mer : « les deux cités de Kolophon avaient d'ailleurs reçu leur liberté en même temps qu'Éphèse [d'Alexandre]. Une inscription récemment retrouvée par la mission américaine atteste qu'à cette occasion elles songèrent à s'entourer d'un nouveau rempart, *les unissant l'une à l'autre* (*Ephèse et Claros*, 635 ; c'est l'auteur lui-même qui souligne) ; « après le passage d'Alexandre en Ionie, les Colophoniens des deux villes Nord et Sud décidèrent la construction d'une fortification commune » (*ibid.*, 724) ; cf. encore *ibid.*, 728 : « à l'occasion de la reconstruction des murs des deux cités devenues autonomes ». Comme il n'y a pas moins de treize kilomètres de distance entre Kolophon Nord et Kolophon Sud, on voit que mon interprétation s'écarte beaucoup de celle de Ch. Picard. — Sur la topographie des deux Kolophon, l'étude de C. Schuchhardt, *Ath. Mitt.*, 1886, 398-434, *Kolophon, Notion und Klaros*, reste fondamentale.

1. Ces dernières lignes sont d'un grand intérêt pour l'étude des fondations de villes à l'époque hellénistique.

l'automne 334. C'est, je crois, une forte erreur. L'éditeur tire cette date des lignes 6 et 7 : ἐπειδὴ παρέδωκεν αὐτῶι (*sc.* τῶι δήμωι) Ἀλέξανδρος ὁ βασιλεὺς τὴν ἐλευθερίαν καὶ Ἀντίγονος. Il fixe d'abord le *terminus ante quem* : 306, date où Antigone prit le titre royal ; puis le *terminus post quem*, été 334, libération de l'Ionie par Alexandre ; cela est évidemment juste. Mais l'éditeur estime que, si Antigone est nommé avec Alexandre, c'est en sa qualité de chef des contingents alliés (στρατηγὸς τῶν συμμάχων) dans l'armée d'Alexandre, fonction qu'il remplit la première année de la campagne, jusqu'à ce qu'il devînt, l'hiver suivant, satrape de Phrygie. Il me paraît évident qu'Antigone, pas plus qu'aucun officier d'Alexandre, n'avait rien à voir dans la concession de la liberté à Kolophon par Alexandre[1]. S'il est nommé, c'est parce

1. Sur la « liberté » concédée à des villes d'Asie par Alexandre, voir l'étude essentielle de E. Bickermann, *Alexandre le Grand et les villes d'Asie*, *REG*, 1934, 346-374. — Ch. Picard, *Éphèse et Claros*, 635, ayant parlé des rapports d'Alexandre et de Kolophon, ajoute : « Vers 189 av. J.-C., Colophon, qui se souvenait de la bienveillance du vainqueur étranger, frappait encore des tétradrachmes à son type ». Mais on sait ordinairement que la frappe des « Alexandres », à l'époque hellénistique, dans un grand nombre de villes, ne témoigne nullement des sentiments des villes pour la mémoire d'Alexandre ; les « Alexandres » étaient la monnaie internationale la plus courante. Il me suffira, pour repousser cette fausse interprétation historique des monnaies de Colophon, de renvoyer à des ouvrages bien connus, par exemple L. Müller, *Numismatique d'Alexandre le Grand* (1853), 87-89 : « Des monnaies qui étaient très recherchées dans les relations commerciales des nations ont par ce seul motif continué à être frappées dans des temps postérieurs et dans des pays étrangers, de sorte qu'on n'a fait qu'ajouter les noms des différents souverains et villes, ou seulement d'autres signes ou années ; telles sont les séquins, les florins, les tournois, les sterlings, les ducats de Hollande. — Ces monnaies [au type d'Alexandre frappées par Alexandre lui-même et par ses successeurs] ont dû être répandues et accréditées tellement, que même dans la période suivante elles ont continué à être les plus recherchées dans le commerce entre les pays qu'avait embrassés l'empire d'Alexandre. Le commerce doit donc avoir été le motif suffisant de leur fabrication continuée ; on n'a pas besoin d'en chercher d'autres. C'est par les villes de commerce que, d'après les signes, les monnaies d'Alexandre ont été frappées dans cette période, surtout par les villes maritimes de l'Asie Mineure occidentale, par celle de la Thrace septentrionale — et par les villes de la Phénicie qui étaient en liaison de commerce avec celles de l'Asie Mineure » ; F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, II (1878), 38 : « les pièces aux types de Philippe II et d'Alexandre le Grand, frappées dans ces villes [grecques de l'Asie Mineure] longtemps après eux et qui sont des produits d'un monnayage autonome imitant un numéraire particulièrement recherché sur les marchés » ; 46-47 : « un monnayage des villes, qui copie les pièces de Philippe ou d'Alexandre à cause de la faveur dont leurs types jouissaient dans la circulation commerciale. Les faits d'imitation de monnaies justement appréciées et recherchées du commerce à cause de leur excellente qualité, que l'on copiait dans d'autres pays en se tenant le plus près possible des originaux, les faits de ce genre tiennent une très grande place dans la numismatique du moyen âge, et ils ne sont pas rares non plus dans l'antiquité » ; E. Babelon, *Traité des monnaies*, I (1900), 483 ; *Les monnaies grecques* (1921), 114 ; K. Regling, *Die Münzen von Priene* (1927), 40, fait remarquer que la chronologie précise de ce monnayage est très difficile ; « ein type

qu'il a agi de sa propre autorité ; il a, à son tour, étant maître de Kolophon, concédé la liberté à cette ville ; le texte est donc postérieur à la mort d'Alexandre, postérieur à 315, où Antigone fit proclamer à Tyr la liberté des villes grecques, sans doute même à la paix de 311, antérieur à 306 où il prit le titre de roi.

Il date de la même décade, où Antigone était maître de l'Asie sans porter encore le titre de roi, que le décret de Skepsis pour Antigone [1], que le décret de Kyme pour des juges de Magnésie [2], qu'un décret de la Confédération des Villes de Troade pour Malousios de Gargara [3]. C'est à cette époque, non dans les mois qui ont suivi la libération de la ville de la domination perse, que Kolophon a décidé d'englober dans ses remparts la παλαιὰ πόλις des ancêtres et de la faire revivre ; de même, c'est peu avant et après 306 que les villes de Troade redonnaient du lustre au culte d'Athena Ilias, s'occupaient de la construction d'un théâtre, des bâtiments nécessaires au culte et à la panégyrie (τὰ κατασκευάσμα[τα τοῦ ἱεροῦ καὶ τῆ]ς πανηγύρεως, l. 5-6 ; εἰς τὴν τοῦ θεάτρου κατασσκευήν, l. 10 ; πρὸς σκήνην, l. 28 ; εἴς τε τὸ θέατρον καὶ εἰς τἆλλα κατασκευάσματα καὶ εἰς τὰ ἱερά, l. 39).

Cette datation entraîne la datation relative des décrets II et III, puisque, comme l'a relevé l'éditeur, plusieurs personnages apparaissent dans les uns et les autres : dernier quart du IVe siècle, et non aussitôt après la conquête par Alexandre.

La liste des souscripteurs est intéressante pour l'étude de l'onomastique ionienne. J'y reviendrai dans mes prochaines *Notes d'onomastique grecque*. Je veux seulement ici renvoyer, pour Κωμαῖος (l. 440 et 856), à mon étude sur ce nom [4], et corriger un mot mal lu. Ligne 519, on a lu Δωρόθεος Καυστοδίκου. On ne nous dit pas comment on explique la première partie de ce nom, que l'on cherchera en vain ailleurs, et qui a paru nouveau. En réalité, la pierre, que j'ai revue au Musée de Smyrne, porte un P, refait au-dessus de O, parce qu'il avait été oublié ; on a donc Καυστροδίκου, nom formé, comme d'autres, sur celui du fleuve éphé-

---

immobilisé — um einen aus der mittelalterlichen Münzkunde geläufigen Kunstausdruck für einen aus Handelsgründen durch lange zeit beibehaltenen, ursprünglich entlehnten Typus anzuwenden — neigt dazu, auch stilistich zu erstarren ».

1. *OGI*, 6.

2. *OGI*, 7.

3. *Sylloge*[3], 330, 1 sqq. ; cf. l. 8 : καὶ νῦν εἴς τε τὴν πρεσβείαν τὴν ὕστερον ἀποσ[τελλομέ]νην πρὸς Ἀντίγονον. Le décret suivant, l. 23 sqq., a été rendu lorsqu'Antigone était devenu roi, entre 306 et 301 : πρέσβεις πρὸς τὸν βασιλέα ὑπὲρ τῆς ἐλευθερίας καὶ αὐτονομίας τῶν πόλεων.

4. *Rev. Et. Gr.*, 1934, pp. 26-30. Pour Βίλλαρος, cf. *BCH*, 1933, 476, n. 4.

sien[1]. — A la ligne 436, je pense qu'il ne faut pas lire Ἐτησίλεως, mais Στησιλέως. — A la ligne 876, non pas Δίων Μυρμήκο[υ], mais Δίων Μυρμήκος.

Aux lignes 149-150, l'éditeur laisse un mot sans restitution, comme incompréhensible :

Εὔδημος Πύρρου Μακεδὼν Ἀλεξάνδρειο
δραχμὰς μυρίας

Le mot de la fin de la ligne 149 se rattache à δραχμὰς, et il faut Ἀλεξανδρείο[υς] δραχμὰς, des drachmes d'Alexandre. On a ici une forme de l'adjectif féminin en -ος, alors qu'on trouve ordinairement Ἀλεξανδρείας δραχμάς ; mais cf. *Sylloge*[3], 672, 8 : δραχμὰς Ἀλεξανδρείους μυρίας.

La liste des donateurs comprend des étrangers, tantôt avec leur ethnique[2], tantôt qualifiés de μέτοικος, et, en grande masse, des citoyens. Parmi ces derniers plusieurs portent, outre leur patronymique, une désignation supplémentaire :

Μητρόδωρος Παρμένοντος Κυπρίδης (l. 268-269)
Ἀπολλώνιος Ἀπολλοδώρου Προμήθειος (l. 631)
Ἀπολλᾶς Θεοδώρου Μεμνονίδης (l. 635)
Πυθαγόρης Μητροδώρου Κνημάδης (l. 646)
Ἑκατώνυμος Παρμένοντος Κνημάδης (l. 847)
Ἀπολλωνοφάνης — ντος Κωλίδης (l. 825)
Ἀρτεμίδωρος Ἑκατωνύμου Ἡγητορίδης (l. 865)

---

1. Sur les noms Καύστριος et Καυστρο —, cf. Letronne, *Œuvres*, III, 2, 60, et Sittig, *De Graecorum nominibus theophoris*, 131-132. Les inscriptions d'Éphèse en ont donné de nombreux exemples.

2. Deux Macédoniens, un Amphipolitain, un Abdéritain, un Maronitain, un Milésien, un Pitanéen, un Hérakléote (de quelle Herakleia ?), un Naukratite. Je ne sais si cette abondance d'étrangers des villes de Macédoine et de Thrace est à expliquer par les rapports commerciaux entre les villes de ces régions et celles d'Ionie (cf. le décret de Priène *I. von Priene*, 10, au IVe siècle, sur les privilèges juridiques aux Maronitains ; à la même époque, le décret de Samos, *SEG*, I, 361, pour un marchand de blé de Toronée), ou s'il ne faut pas plutôt y reconnaître des officiers macédoniens, comme il en paraît souvent dans les documents des villes grecques dans cette période (cf. L. Robert, *Antiquité classique*, 1935, 164) ; ils sont, à l'exception du Naukratite, cités en tête et ont versé de fortes sommes. Le décret décide, l. 28 : ἵνα δὲ καὶ οἱ πολῖται χρήματα εἰσάρωσιν ὡς πλεῖστα εἰς τὰ τείχη· δεδόχθαι τῶι δήμωι· ὑποδέχεσθαι τῶμ πολιτῶν τὸμ βουλόμενον ὅσον ἂν ἕκαστος θέλῃι ; on avait déjà décidé, l. 24, qu'une commission de dix membres s'occuperait notamment ὅπως χρήματα ξενικὰ πορίσθηι, c'est-à-dire, je suppose, de l'argent fourni par les étrangers. Il semble que les sommes versées par les étrangers nommés en tête soient dues à l'activité de cette commission. Il ne pourrait guère alors s'agir que d'étrangers résidant ou ayant des affaires à Kolophon, et non d'officiers macédoniens. Le décret n. III montre un homme de Sinope établi comme métèque à Kolophon.

L'éditeur nous explique que ce sont des « distinguishing epithet » pour distinguer d'un homonyme ; en effet il signale un Ἀπολλᾶς Θεοδώρου, à la ligne 280, et un Ἀρτεμίδωρος Ἑκατωνύμου à la ligne 279. Il y voit le nom du grand-père : « Ἀρτεμίδωρος Ἑκατωνύμου Ἡγητορίδης was probably the grandson of Ἡγήτωρ Ἑκατωνύμου of line 279. Other distinguishing names also appear, as in line 740, Ἀπολλωνοφάνης Πάρμιδος τοῦ Ἀπολλωνίου. »

Il n'y a là qu'une illusion. Pour distinguer certains individus de leur homonyme on a ajouté, non un surnom tiré du nom de leur grand-père, mais le nom du *genos* auquel ils appartiennent. Un décret de Kolophon accordant le droit de cité, connu depuis longtemps, nous apprend que les citoyens étaient répartis dans les γένη : ποιήσασθαι αὐτὸν πολίτην ἐφ' ἴσηι καὶ ὁμοίαι καὶ εἶναι αὐτῶι ἔνκτησιν γῆς καὶ οἰκίας, καὶ εἰς γένος ἐπελθεῖν ὅτι ἂν βούληται[1]. Un décret publié par B. D. Meritt lui-même dit : εἶναι Κολοφώνιον αὐτὸν καὶ ἐγγόνους, γένους ὁποίου ἂμ βούλ[ηι]ται (p. 377, n. III, l. 25-27). A Samos aussi le nouveau citoyen devait être inscrit dans un *genos* ; les décrets donnent la formule : ἐπικληρῶσαι αὐτὸν ἐπὶ φυλὴν καὶ χιλιαστὺν καὶ ἑκατοστὺν καὶ γένος καθότι τοὺς ἄλλους πολίτας ; on connait maintenant un certain nombre de ces *gene*, notamment Βουπλευράδης, Ἐλανδρίδης, Σωνίδης, Ἑκτορίδης, Τεμβριωνάδης[2], Ταμεσίδης, ... αρνικίδης[3]. H. Swoboda avait montré que l'ouverture à tous des *gene* de Samos était un résultat de la révolution démocratique de 412[4]. La chose semble avoir été assez fréquente en Ionie ; car, à Phygela aussi, un décret des environs de 300 ordonne : ἐπικληρῶσαι δὲ τοὺς πρυτάνεις εἰς φυλὴν καὶ γένος. Ἔλαχε φυλῆς Ἀγαμεμνονίδος, γένος Εὐρίδης[5]. Les « distinguishing names » de la liste de Kolophon nous font donc connaître des *gene* de cette ville ; il faut, je pense, voir de même dans Πατρογενίδης, accolé au nom d'un certain Ἀσκληπίδης à l'époque impériale, la mention de l'appartenance à un *genos*[6].

---

1. Ch. Picard, *BCH*, 1915, 36, l. 8-12. Cf. H. Swoboda, *Zwei Kapitel aus dem gr. Bundesrecht*, 10, note (*Sitzungsber. Ak. Wien*, 199 Bd., 1924) : « Nebenbei bemerkt, geht aus der Urkunde von Kolophon hervor, dass damals dort das γένος allen Bürgern offen stand, wie in Samos ».

2. De Tembrion, fondateur de Samos, comme a remarqué M. Schede. Ignoré de Willi Göber, dans le récent article *Tembrion 2* de Pauly-Wissowa.

3. Liste dans M. Schede, *Ath. Mitt.*, 44 (1919), p. 20.

4. *Zur Verfassungsgeschichte von Samos*, *Festschift für O. Benndorf*, 250-255.

5. J. Keil, *Jahreshefte*, 23 (1926), *Beibl.*, 84-85 ; *SEG*, IV, 513. L'éditeur a rapproché la pratique de Samos, non celle de Kolophon.

6. On en fait ordinairement un nom commun ; cf. Ch. Picard, *Ephèse et Claros*, 209 : « Κλ. Ἀσκληπίδης ὁ Δημοφίλου, τῶν ἀπ' Ἄρδυος Ἡρακλειδῶν, πατρογενίδης » ; *ibid.*, 212 : « c'est par deux fois le thespiode, et lui seul, qui a eu à Claros le titre de *patrogénide*. B. Haussoulier corrigeait, à tort, en πατροξενίδης ; le mot, certain, est, à notre connaissance, nouveau ».

Le nom du *genos* des Προμήθειοι est intéressant, car on voit comment il se rattache aux légendes kolophoniennes. Selon Pausanias, VII 3, 3, Promethos, fils de Kodros, fut, avec son frère Damasichthon, le chef des Ioniens qui s'établirent à Kolophon; les deux frères détenaient la royauté ; mais Promethos, ayant tué Damasichthon, dut s'enfuir à Naxos où il mourut ; son corps fut rapporté à Kolophon et on montrait sa sépulture au lieu dit Πολυτειχίδες [1].

Je rapproche le *genos* des Hegetoridai à Kolophon de la chiliastys des Hegetoreioi connue à Éphèse [2].

Le document n. II, relatif aussi aux murailles et aux dispositions prises pour se procurer de l'argent, est fort intéressant pour les institutions de Kolophon ; mais il est trop mutilé. Pour les ἐπιμήνιοι de la ligne 71, il faudrait rapprocher le décret déjà connu *BCH*, 1913, 36, l. 4 : γνώμηι τῶν ἐπιμηνί[ων]. La mention, répétée, des ἱπποτρόφοι (l. 32 et 83) n'est pas si courante dans les documents des cités grecques [3] ; il vaut la peine de rappeler la gloire de la cavalerie de Kolophon : ἱπποτρόφοι δ'εἰσίν [οἱ Μάγνητες], ὃν τρόπον καὶ Κολοφώνιοι, πεδιάδα χώραν ἔχοντες [4] ; — ἐκτήσαντο δέ ποτε καὶ ναυτικὴν ἀξιόλογον δύναμιν οἱ Κολοφώνιοι καὶ ἱππικήν, ἐν ᾗ τοσοῦτον διέφερον τῶν ἄλλων ὥσθ', ὅπου ποτὲ ἐν τοῖς δυσκαταλύτοις πολέμοις τὸ ἱππικὸν τῶν Κολοφωνίων ἐπικουρήσειε, λύεσθαι τὸν πόλεμον κτλ. [5] ; et c'est précisément à la fin du IVe siècle qu'on voit, sur les bronzes de Kolophon, comme à Magnésie du Méandre, un cavalier chargeant, la lance en avant [6].

On lit, à la ligne 34 : οἱ τόκοι μήτ' εἰς βασιλικὰ μήτ' εἰ[ς — L'éditeur explique : « I assume that τὰ βασιλικά were revenues once collected by the Persian King ». Il a sans doute été amené à cette

---

1. Ch. Picard assure avoir identifié Polyteichides, *Éphèse et Claros*, p. 6, n. 3 : « certains textes grecs mentionnent deux habitats archaïques, que C. Schuchhardt n'avait pas retrouvés. J'ai identifié l'un de ces sites ; c'est un tertre protohistorique, immédiatement au N. E. de Malkadjik (Polyteichides). — Le corps de Promethos fut rapporté, après la mort, lors d'une amnistie ; or, dans la profondeur du tertre de Malkadjik, on remarque, parmi d'autres, une grande tombe préhistorique, encore intacte ». Il convient d'attendre le détail de cette identification.

2. J. Keil, *Jahreshefte*, XVI (1913), 245.

3. A Priène, *I. von Priene*, 174, 26 : exemption de l'ἱπποτροφία aux acheteurs d'un sacerdoce.

4. Heracl., *FHG*, II, 218, fr. 22.

5. Strab., XIV, 643 (cf. M. Goebel, *Ethnika*, Diss. Breslau 1914, 110). Cf. aussi le stratagème d'Alyattes d'après Polyen, VII, 2,2 : Ἀλυάττης Κολοφωνίους πολλὴν δύναμιν ἱππικὴν ἔχοντας ἀφελέσθαι βουλόμενος τοὺς ἵππους κτλ. (cf. G. Radet, *La Lydie au temps des Mermnades*, 198).

6. *BMC*, *Ionia*, Pl. VIII.

hypothèse par sa fausse datation du décret. Τά βασιλικά, c'est, là comme ailleurs, les fonds royaux.

Le décret n. III, de la même époque [1], est rendu en l'honneur d'un Sinopéen, métèque à Kolophon, qui a rendu des services financiers et militaires pendant une guerre, καθ' ὃν καιρὸν ὁ πόλεμος ἦν. Il se termine ainsi (l. 30-35).

30 ἀναγράψαι δὲ τόδε τὸ ψήφι[σ]-
μα εἰς στήλας λιθίνας καὶ στῆσαι εἰς
τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀπόλλωνος καὶ εἰς τὸ Μη-
τρῶιον· διαψηφίσαι δὲ ταῦτα κατὰ τὴν
34 συνθήκην καὶ τὰ προεψηφισμένα· διεψη-
φίσθη ἐν Κολοφῶνι καὶ δέδοται.

L'éditeur nous dit : « The συνθήκη may be the restored democratic constitution which accompanied Alexander's proclamation of freedom ». Comment συνθήκη peut signifier la constitution démocratique restaurée, c'est ce qui m'échappe entièrement. « Such records of facts at the conclusion of a decree are not rare. Wellknown exemples are found at Athens in *IG*, I², 57, 29-32 and in *IG*, I², 63, 58 ff. Cf. also above n° II, lines 77 and 88. A similar phraseology appears in *Inschriften von Priene*, n° 57, ligne 20 ». Plus que l'usage d'Athènes au ve siècle, nous intéresse l'usage de Kolophon. Le dernier document cité, *I. von Priene*, 57, est un décret de Kolophon, du IIIe siècle ; il offre une formule analogue qu'il faut citer avec la restitution d'Ad. Wilhelm [2] : Διεψηφίσθη ἐν τῶι δήμωι κατὰ τὸν νόμον καὶ ἐδόθη, ψηφι[σαμένων χιλίων] εἴκοσι τριῶν. Pourquoi a-t-on ici κατὰ τὴν συνθήκην, et non κατὰ τὸν νόμον ? Le mot συνθήκη désigne un traité, où Kolophon est une des parties. Avec qui a pu être conclu un traité, où l'on a eu à s'accorder sur la procédure relative aux décrets et à l'octroi du droit de cité ?

B. D. Meritt n'a pas pris la peine de lire le rapport sur les fouilles françaises de Klaros en 1913 [3]. On y trouve, p. 36, un décret de Kolophon sur Mer accordant le droit de cité, qui se termine ainsi :

16 ἀναγράψαι δὲ τόδε τὸ
ψήφισμα εἰς στήλην λιθίνην καὶ

1. C'est-à-dire de la fin du IVe siècle, et non des environs de 334.
2. *Neue Beiträge*, VI, 6-7. Pour la restitution de ce décret, cf. encore *ibid.*, p. 77 ; M. Holleaux, *BCH*, 1907, 384 ; L. Robert, *BCH*, 1926, 477, note 3 (*SEG*, IV, 479).
3. Ch. Picard, *BCH*, 1915, 33-52.

στῆσαι εἰς τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀπόλλω-
νος τοῦ Κλαρίου· διαψηφίσαι δὲ
20 ταῦτα ἐν ἀμφοτέραις ταῖς [πόλε]-
σιν. Διεψηφίσθη ἐγ Κολοφῶνι τῆι
ἐπὶ θαλάσσηι καὶ δέδοται.

On voit par là que les deux villes de Kolophon étaient à cette époque, au cours du IIIe siècle, unies en une sympolitie[1]. L'octroi du droit de cité devait être voté dans les villes. Je pense que la même situation existait à la fin du IVe siècle. Comme vraisemblablement le nom de Kolophon ἐπὶ θαλάσσηι n'était pas encore en usage, mais celui de Notion, la mention dans le décret III, διεψηφίσθη ἐγ Κολοφῶνι, suffit à indiquer que le vote a eu lieu à la Kolophon que l'on appellera ensuite Kolophon ἀρχαία. On ordonne de procéder à la διαψηφίσις conformément à la συνθήκη, c'est-à-dire au traité entre les deux villes (la Kolophon par excellence ou Kolophon ἀρχαία ou Kolophon Nord, et Kolophon sur Mer ou Notion ou Kolophon Sud), qui règle leur συμπολιτεία.

La pierre n. IV a été perdue dans les troubles de la guerre gréco-turque : elle n'est connue que par une copie de Miss L. G. Eldridge.

Ἐπὶ Μαιάνδρου· Ἀφ. εμαιῶνος· ἔδοξεν τῆι βουλῆ[ι]
καὶ τῶι δήμωι· Ἀρτεμίδωρος ἐπεψήφισε· γνώμη τῶν
ἐπιμηνίων· Ἀναξίπολιν καὶ Ἡρακλείδην παῖδας
4 Πόλλιος Ἐρυθραίους ἄνδρας ἀγαθοὺς ὄντας
καὶ εὔνους τῶι δήμωι τῶι Κολοφωνίων εἶναι πολίτας
καὶ προξένους Κολοφωνίων· χρῆσθαι δ' αὐτοῖς
7 [πρ]οεδρίαν ἐν τοῖς ἀγῶσ[ιν — —

Le nom du mois est malheureusement incomplet, peut-être mal copié[2]. Car la copie contient une assez forte erreur à la ligne 6. Je ne sais comment un helléniste peut construire ces mots : χρῆσθαι δ' αὐτοῖς προεδρίαν. Il est certain qu'on a confondu X et Δ, P et I, enfin le H, indiqué comme douteux, avec ΔO, et que la pierre portait : διδόσθαι δ' αὐτοῖς προεδρίαν.

Le n. VII est ainsi publié :

[Ἐπὶ — — — — — — —]ς ἐνάτηι ἱστα-
μένου, — — — Ἐφι — Δημ]ητρίου Τημνίτηι

1. Cf. mes *Villes d'Asie Mineure*, 62.
2. Pourrait-on penser à Ἀρ[τ]εμισιῶνος ?

[— — — — — ἐπεψήφισε· π]ροέδρων γνώμη.
4 [ἐπειδὴ Ἔφι — — Δημητρίο]υ Τημνίτης ἐμη-
[— — — — — — — — ἱερ]ὸν τῆς Μητρὸς
[— — — ἔδοξεν τῆι βουλῆ]ι καὶ τῶι δήμωι εἶ-
[ναι πολίτην καὶ πρόξενον] Κολοφωνίων Ἔφι-
8 [— Δημητρίου Τημνίτην · δ]εδόσθαι δὲ αὐ-
[τῶι γῆς ἔγκτησιν καὶ οἰκία]ς καὶ τῶν ἄλλων
[μετουσίαν ὅσων μέτεστιν καὶ] τοῖς ἄλλοις πο-
[λίταις· — — — — —] τὴμ βουλὴγ
12 — — — — — — — ρα· ταῦτα δὲ εἶ-
[ναι καὶ αὐτῶι καὶ τοῖς ἐγγό]νοις· τοὺς δὲ
14 — — — — — — — — —ς τὸμ μῆνα
. . . . . .

Je reproduis le commentaire : « Line 1 : The date is given by the eponymous magistrate (prytanis) and by the day of the month. Cf. Nos I, II, III, IV, and VIII. — Line 2 : The man honored in the decree was from Temnos, near Smyrna. The initial letters of the name have been supplied from line 7. — Line 7. The restoration follows No IV, line 5. — Line 10. The restoration follows No III, line 29-30 ».

Il ne faut pas une bien profonde connaissance du formulaire des décrets grecs pour pouvoir restituer aux lignes 11-12 : εἶναι δὲ αὐτῶι πρόσοδον (ou ἔφοδον) πρὸς (ou ἐπὶ)] τὴμ βουλὴγ [καὶ τὸν δῆμον πρώτωι μετὰ τὰ ἱε]ρά. Le Temnitain [1] honoré par ce décret s'appellerait Ἔφι —, car il serait nommé à la fin de la ligne 8. Mais non ; il suffit de rapprocher le décret de Kolophon *BCH*, 1915, 36 l. 8 sqq. : ποιήσασθαι [αὐτὸν πο]λίτην ἐφ' ἴσηι καὶ ὁμοίαι καὶ εἶναι αὐτῶι ἔγκτησιν γῆς καὶ [οἰκία]ς — καὶ τῶν ἄλλων πάντων μετουσίαν ὅσων καὶ τοῖς ἄλλοις Κολοφωνίοις μέτεστιν, pour voir qu'il fallait ici : εἶ-[ναι τὸν δεῖνα πολίτην] Κολοφωνίων ἐφ' ἴ[σηι καὶ ὁμοίαι].

Les considérants tiennent en une phrase très brève. D'autre part on ne peut restituer quelque formule banale sur l'εὔνοια, la προθυμία, la καλοκαγαθία du personnage honoré. Les mots — ον τῆς Μητρὸς [τῆς Ἀνταίας δεδόχθαι] (ainsi faut-il restituer), et le verbe ἐμη — ne peuvent entrer dans une phrase d'éloge banal. Je crois très vraisemblable qu'il faut restituer ἐμή[νυσεν]. Ce Temnitain a dénoncé un délit ; en récompense de quoi il a obtenu le droit de cité. On sait qu'à Athènes la μήνυσις était une dénonciation devant le conseil ou le peuple, souvent faite par des esclaves ou des étran-

1. Je me permets de renvoyer à l'article où j'ai réuni les mentions à moi connues de Temnitains à l'étranger (*BCH*, 1933, 494-495).

gers, et portant souvent notamment sur des délits d'ordre sacré [1]. A Delphes, plusieurs décrets des Amphictions récompensent des gens qui ont dénoncé des vols d'argent sacré : ἐπειδὴ Λέων Μενεστράτου Ἀργεῖος χρήσιμος γεγένηται τῶι θεῶι χρήματα μεμηνυκὼς καὶ ἐγδικασάμενος [ἱερ]ὰν [δίκαν] εἰσέπραξε [2] ; ἐπειδὴ Κεφαλίων Μεγαρεὺς καὶ Βοΐδιον Μεγαρικὴ μηνύσαντες τἀληθῆ τῶι θεῶι Διοπείθην Ἀθηναῖον ἔχοντα τὰ ἱερὰ χρήματα τοῦ Ἀπόλλωνος κτλ. [3] ; ἐπειδὴ Σάτυρος — Ἀκαρνὰν — καὶ Τείσανδρος — Αἰτωλὸς — καὶ Φανίων — Μεγαρεὺς χρήματα τῶι θεῶι ἐμήνυσαν ἃ ἦσαν ἐκ τοῦ ἱεροῦ ἀπολω(λό)τα ἀπὸ τοῦ ἀναθέματος τοῦ Φωκέων, καὶ ἐξήλεγξαν τοὺς ἱεροσυληκότας καὶ τά τε ἀπολωλότα ἐκ τοῦ ἱεροῦ ἀνέσωσαν [4] ; ἐπειδὴ Σωκράτης — Κνίδιος καὶ Ἀλεξεινίδης — Ἡλεῖος — ἐμήνυσαν ἱερὰ χρήματα τῶι θεῶι κτλ. [5]. On ne peut savoir quel délit a dénoncé le Temnitain ; on pourrait penser à des formules telles que ἐμή[νυσεν τὸ ἀδίκημα (ou τὰ ἀδικήματα) τὸ περὶ τὸ ἱερ]ὸν τῆς Μητρὸς [6] ou à la mention d'argent appartenant à la déesse.

XLVII. — Inscriptions crétoises.

Quelques observations faites au cours d'une première lecture des *Inscriptiones Creticae*, dont le premier volume vient d'être publié par M. Guarducci [7].

Lyttos, n. 180. Inscription funéraire.

— πολ]λὰ ἰδὼν καὶ πολλὰ κα —
— — εὐτυχὴς ἐνθάδε — —
— — ονον ἔχων ἀσσαρι —
— — ρωσθε πάντες.

Le premier éditeur, F. Halbherr, écrivait, à la ligne 3, [π]όνον (?), et ne transcrivait pas les lettres qui suivent le mot ἔχων. Il com-

1. Cf. J. H. Lipsius, *Das Attische Recht u. Rechtsverfahren*, I, 208 sqq.
2. *Sylloge*[3], 405 ; *Fouilles de Delphes*, III 1, 87. Et *Sylloge*[3], 206 ; *Fouilles de Delphes*, III 1, 88, pour quatre Argiens qui ont rendu le même service.
3. *Sylloge*[3], 416 ; *Fouilles de Delphes*, III 2, 205.
4. *Sylloge*[3], 417 ; *SGDI*, 2515 ; Michel, *Recueil*, 246.
5. *Sylloge*[3], 418 ; *SGDI*, 2516 ; Michel, *Recueil*, 247.
6. Cf. à Éphèse un décret donnant le droit de cité à un personnage qui : προθύμως ἐβοήθησεν τῶι ἱερῶι καὶ διέσ[ωισεν —] ὅταν τὰ ἀδικήματα ἐξετάσθη τὰ περὶ τὴ[ν ? (ed. : τῆ[ς —]) ἀνεξετασμένων (ed. : αν ἐξετασμένων) τῶν ἀδικημάτων (*Ephesos*, II, n. 10). Je ne crois pas aux restitutions proposées par Ch. Picard, *Rev. Phil.*, 1913, 82.
7. *Inscriptiones creticae, opera et consilio Friderici Halbherr collectae*, I, *Tituli Cretae mediae praeter Gortynios, curavit M. Guarducci*, Rome 1935. Je reviendrai ailleurs sur le n° 33 de Lebena.

mentait : « The fragmentary condition of this epitaph, and the uncertainty of the reading in certain portions, make any attempt at supplementing it futile [1] ». La nouvelle éditrice commente : « Titulus sepulcralis, cuius v. 1 tantum metri elementa praebet. 1, κα[μών ?]. 2 sq., ἐνθάδε [κεῖται vel κεῖμαι]. 3, An de multa agitur ad sepulcrum pertinente ? »

Il faut avouer que l'amende à payer en cas de violation de la sépulture ne serait pas redoutable, si elle pouvait être exprimée en as. En réalité, le mort, qui s'appelle Εὐτυχής [2], dit de lui-même : [μ]όνον ἔχων ἀσσάρι[ον] ; il ne possède qu'un as, la pièce qu'on lui a mise dans la bouche, l'obole à Charon. Ligne 1, il faut certainement πολλὰ κα[μών], et ligne 4, [Ἔρ]ρωσθε πάντες, le salut du mort aux lecteurs de son épitaphe.

L'éditrice présente ainsi un fragment d'inscription inédit (*Chersonesos*, n. 9) :

[Ὑπὲρ] Αὐτοκράτορ[ος —
[Καισά]ρος Σεβαστο[ῦ —
[τύ]χης καὶ σωτηρίας[—
ντος αὐτοῦ οἴκο — —
ἱ]ερᾶς συνκλήτου —
— Νεικαγόρα — —

Elle ajoute : « Dedicatio in honorem imperatoris alicuius. Cum senatus civitatum Creticarum, vel imperatoria aetate, βουλά appellatur, hic Romanorum senatus indicari *videtur* » [3].

C'est un type de dédicaces assez généralement connu que celles qui sont faites Ὑπὲρ τῆς Αὐτοκράτορος — τύχης (ou νείκης [4] ou les deux termes à la fois) καὶ σωτηρίας καὶ τοῦ σύνπαντος αὐτοῦ οἴκου καὶ τῆς ἱερᾶς συνκλήτου.

Olous, n. 64 *r.* Graffite :

Νικηφόρος
ΘΥΚΟΔΟΜ
ΟC

Il n'y a qu'une légère erreur du copiste, Oliverio, ou du graveur : ὁ ὐκοδόμος, simple graphie itacisante de ὁ οἰκοδόμος.

1. *Am. Journ. Arch.*, XI (1896), 556, n. 30.
2. Halbherr écrivait déjà : « εὐτυχῆς (or Εὐτυχὴς) ».
3. C'est moi qui souligne le mot *videtur*.
4. La photographie publiée ne semble pas exclure le supplément [νεί]κης.

Olous, n. 14. Plutôt qu'un fragment de décret, n'aurait-on pas un fragment de traité, et n'aurait-on pas à restituer à la ligne 6 : [βο]ηθεῖν κα[τὰ δύναμιν ou καθότι ἂν δύνωνται] ?

Olous, n. 5. Fragment de décret inédit.

— — — — — λαφ[— ε]ἰς Ρόδο[ν — —
— — — — ευχέ[σθ]ωσαν τἀγαθὰ γίν[εσθαι]
[τῆι πόλει τῆι Ὀ]λουν[τίω]ν καὶ τῶι δήμωι τῶι Ῥ[οδί-
4 [ων · ἐμφανιξάντ]ῳ[1] δὲ οἱ θ[ε]ωροὶ τῆι βουλῆι καὶ τῶι
[δήμωι τὴν εὔ]νοιαν τὴν ὑπάρχουσαν Ῥοδίοις π-
[ρὸς τὴν πόλιν τὴν] Ὀλουντίων· ἐπαινέσαι δὲ καὶ τοὺ-
[ς θεωροὺς Πολυά[ρα]τον Ἰφιάδα, Φίλωνα Ἱέρω-
8 [νος, Μνάσιππον] Λαφ[είδ]ους ὅτι πάντ' ἔπρασσον ὑ-
[πὲρ ὧν ἐδήμ]ευον [ἀξ]ίως τοῦ δήμου τοῦ ἀποστεί-
[λαντο]ς. — Πρόξενοι Ὀλο-
11 [υντίων ἐ]ν Ῥόδωι · Πολυ[άρατος κτλ.]

A la ligne 9, le supplément [ἐδήμ]ευον, dû à G. de Sanctis, ne me paraît pas bon, et j'écris : [ἐπρέσβ]ευον. — Selon l'éditrice, les lignes 1 à 6 reproduisent les termes du décret apporté à Olous par les théores rhodiens ; cela me semble tout à fait hors de l'usage ordinaire. L'impératif εὐχέσθωσαν ou κατευχέσθωσαν ne peut s'entendre, me semble-t-il, dans ce décret d'Olous que comme une prescription d'Olous. Aussi je suppose que, selon l'habitude, Olous répond à la demande des théores rhodiens, venus sans doute pour annoncer la grande fête de Rhodes, les Aleia, en décidant d'envoyer des théores à Rhodes, qui, ἀφ[ικόμενοι ε]ἰς Ῥόδον participeront au sacrifice συνθυέτωσαν καὶ κατευχέσθωσαν τἀγαθὰ γίν[εσθαι τῶι δήμωι τῶι Ὀ]λουντίων[2] κτλ. Ensuite on décide de féliciter les théores rhodiens. Telle est la construction des décrets rendus à la suite d'une démarche de théores étrangers. L'éditrice daterait ce décret « initio saec. II a. Ch. n. fortasse » ; il me semble que l'écriture permet de le remonter aisément dans le cours du IIIe siècle[3].

Louis Robert.

1. J'écris ainsi, et non, avec l'éditrice, ἐμφανιζόντω.
2. Selon l'usage le plus habituel, Olous est nommée la première.
3. Je n'aperçois pas pourquoi l'éditrice le rapproche de certains documents du IIe siècle (commentaire de *Lato*, n. 35). L'envoi par Rhodes de théores à Olous ne se place pas nécessairement à la même époque que l'envoi de ses soldats.

LE TESTAMENTUM PORCELLI

UNE PARODIE ROMAINE

Parmi le « bric-à-brac » littéraire qui nous a été légué par les Romains de l'époque impériale, se trouve une parodie amusante, composée par un auteur inconnu, le *Testamentum Porcelli*. Ce petit document qui a dû être populaire, à cause de son humour authentique, parmi la jeunesse du siècle de sa composition, est à présent presque complètement oublié. Un examen sérieux des sources bibliographiques démontre que même nos collègues allemands ont omis de consacrer au *Testamentum Porcelli* une étude de fond.

Pour être exact, il faut dire que l'attention de plusieurs savants européens a été attirée par le *Testamentum Porcelli*, qui se trouve préservé dans sept manuscrits datant du IXe au XVIe siècle, mais leurs études ne comprennent que la critique du texte ; une seule édition exégétique a été faite. En 1860, Moritz Haupt publia la première édition moderne, avec une introduction et des notes exégétiques et critiques[1]. L'étude de Haupt, en ce qui concerne la partie critique, fut surpassée par l'édition de Franz Buecheler. La dernière édition de Buecheler, revisée par Wilhelm Heraeus, doit être considérée comme la meilleure[2]. Les quatre articles écrits par des savants européens (dont deux Allemands, un Polonais et un Hongrois), afin d'établir le texte définitif du document complètent la liste des études sur le *Testamentum Porcelli* parues en Europe[3].

En ce qui concerne l'Amérique, il n'y a qu'un seul savant, l'omniscient Harry Thurston Peck, qui ait manifesté un vif inté-

1. Index lectionum, Berolini, 1860. Reproduit dans les *Opuscula* de Haupt, II (1876), 175-183.

2. *Testamentum Porcelli*, recensuit Franciscus Buecheler, dans *Petronii Satirae et Liber Priapeorum* (Berolini, 1871), p. 321 ss. L'édition la plus récente de cet ouvrage est la 6e, par Wilhelm Heraeus (Berolini, 1922) ; cf. p. 268 ss. Heraeus a aussi publié le texte de Buecheler, avec quelques notes critiques, dans sa *Petronii Cena Trimalchionis* (Heidelberg, 1909 ; 2te unveränderte Aufl., 1923), p. 46 ss.

3. Hermann Hagen, *Philol.*, XXXI (1872), p. 182 ss. Hubert Travnicsek, « A malacz végrendelete », *Egyetemes Philologiai Közlöny*, II (1878), p. 339-341. Stanislaus Flak-Zetowski, *Eos*, XXII (1917), p. 19 ss. Ludwig Gurlitt, *Philol.*, LXXXIX N. F. XXXIII (1924), p. 433.

rêt pour le testament du cochon. En 1894 Peck, aidé par Robert Arrowsmith, publia une anthologie annotée de la littérature latine, sous le titre *Roman life in Latin prose and verse* ; le *Testamentum Porcelli* y trouve sa place [1]. Quand, en 1896, Peck publia le *Harper's Dictionnary of Classical Literature and Antiquities*, devenu depuis lors très populaire, il y donna une courte note sur le *Testamentum Porcelli* [2].

Les sept manuscrits qui nous ont conservé le *Testamentum Porcelli* sont :

B. Bruxellensis 5503, *saec.* XI. Collationné par Holder.

C. Cracoviensis 537, *saec.* XII. Décrit et collationné par Flak-Zetowski, *loc. cit.*

D. Bernensis 189, *saec.* XVI. Copie par Pierre Daniel d'un archétype inconnu. Collationné avec le texte de Haupt par Hermann Hagen, *loc. cit.*

H. Haganus 154 i, *saec.* IX. Collationné par Holder.

P. Parisinus Latinus 3088, scheda 121, *saec.* IX. Cette *scheda Parisina*, qui appartint à Pierre Pithou, n'est pas une partie intégrante du codex 3088. Ce fut le seul manuscrit à la disposition de Haupt, qui fonda son texte sur ce manuscrit et sur trois éditions imprimées antérieures.

R. Reginensis 980, *saec.* X-XI. Collationné par Heylbut et Ihm.

V. Palatinus Vaticanus Latinus 57, *saec.* IX-X. Collationné par Heylbut et Ihm.

Haupt, n'ayant à sa disposition qu'un seul manuscrit comme base pour son texte, fut considérablement influencé par les premières éditions du *Testamentum Porcelli*. Voici ce que Haupt dit au sujet de l'*editio princeps : Prodiit autem primum* (*Testamentum Porcelli*), *erutum ex nescio quo libro vetusto, Fani anno MDV, comprehensum ab Hieronymo Soncino parvo libello*, etc. [3]. Heureusement, nous sommes à présent en état d'identifier le *liber vetustus*, inconnu de Haupt, mis par Soncinus à la base de l'*editio princeps* : c'était C, Cracoviensis 537. Ce fait a été ignoré jusqu'à présent, et il mérite quelques remarques détaillées.

---

1. Cf. p. 172 ss. et les notes, p. 249-251.

2. Une courte note sur le *Testamentum Porcelli*, par W. Kroll, se trouve dans *PW*, 2e série, 9, Halbband, col. 1020-1021, récemment paru.

3. Soncinus appartenait à la famille des Soncino, éditeurs qui florissaient dans l'ancien Fanum Fortunae. On sait que d'autres exemplaires de l'édition de Soncinus furent imprimés à Venise en 1520 et 1524. Haupt utilisa un exemplaire daté de 1524 ; lui et les autres désignent l'édition de Soncinus par l'édition de Venise

Wislock, dans son catalogue des manuscrits appartenant à la bibliothèque de l'Université de Cracovie, n'indiqua pas que le texte du *Testamentum Porcelli* fût contenu dans le N° 537 ; c'est pour cette raison que Buecheler et Heraeus n'ont pas connu ce texte. Au cours de ses travaux sur ce codex qui contient les Epîtres de Sénèque, Flak-Zetowski découvrit, vers 1917, le *Testamentum Porcelli* « *in fine, post indicem epistularum, in ultima pagina* ». Le manuscrit entier est écrit de la même main et remonte au XIIe siècle. Ce fut probablement au commencement du XVIe siècle, en Italie, que Soncinus fit usage de l'*ultima pagina*. La comparaison de C avec les autres six manuscrits et avec les trois éditions antérieures à la disposition de Haupt met en évidence que Soncinus fut le seul éditeur qui utilisa C. Prenant le texte de Buecheler-Heraeus de 1922 comme base de collation, nous découvrons sept variantes distinctes (dans un document contenant approximativement 300 mots) qu'on trouve exclusivement dans C et dans l'*editio princeps :*

268, 7 et concede
269, 2 Laconicae *omis*
269, 4 delego
269, 5 visceribus meis
269, 5 donabo *omis*
269, 10 quem
269, 18 in meo testamento

Les quelques exemples de divergence sans grande importance prouvent seulement que Soncinus, comme tant d'éditeurs de la Renaissance, se croyait autorisé à faire usage de l'*ars emendandi*. Ses *lectiones faciliores* n'ont pas été confirmées par les manuscrits découverts depuis.

C contient deux variantes uniques présentant un intérêt considérable. L'une de ces variantes est *Verrinae* au lieu de *Veturinae* (269,2) comme nom de la mère du cochon. La signification de Veturina n'est pas claire, tandis qu'il est facile d'interpréter Verrina ; on peut croire que ce nom fut modelé sur le nom du père du cochon, Verrinus, d'après l'ancienne règle du droit matrimonial romain : « Vbi tu Gaius, ego Gaia ». L'autre variante à remarquer est (269,18) *in meo testamento*, au lieu de *meo testamento*, *testamento meo*, ou *in medio testamento*, qu'on rencontre dans les autres manuscrits. La présence de cette variante dans C confirme la leçon proposée par Heraeus qui ne connaissait pas C. Heraeus[1] la met en parallèle avec le texte des *Gesta de aperiundo testamento*, datant de 474 ap. J.-C.[2]. Dans

1. Cf. ses notes critiques *ad loc.* dans *Petronius*, p. 269, éd. Buecheler-Heraeus.
2. Bruns, *Fontes iuris Romani*, p. 317.

ce document, deux personnes font usage de la phrase : *in hoc testamento interfui.* Ces mots, employés avec le verbe *intersum*, représentaient probablement une formule plus ou moins stricte. Nous croyons pouvoir la reconnaître dans C, où le pronom possessif a été substitué au pronom démonstratif.

En ce qui concerne la place occupée par ce vieux jeu d'esprit parmi les œuvres littéraires, la plupart des savants qui s'y sont intéressés le considèrent comme une parodie d'un testament romain. Une pareille interprétation du *Testamentum Porcelli* est la plus logique; cependant, on rencontre deux autres interprétations que nous mentionnons afin de démontrer leur insuffisance. Lobeck [1], en admettant que le *Testamentum Porcelli* était une parodie, crut y pouvoir distinguer des traces des testaments d'anciens philosophes. Non seulement il paraît invraisemblable *per se* que l'auteur d'un tel badinage connût les biographies des philosophes grecs, mais quiconque connaît Diogène Laërce est contraint d'admettre qu'il n'existe aucune analogie entre les testaments des philosophes et le testament du cochon. D'après l'ingénieux Harry Thurston Peck, notre document n'est autre chose qu'un conte à l'usage des enfants. Pareille hypothèse semble peu probable. Vu l'absence de cas analogues, Peck aurait dû prouver l'existence de contes de cette nature dans l'antiquité, ce qu'il n'essaya pas de faire. Il est difficile de s'imaginer, dans n'importe quelle langue ou à n'importe quelle époque, un conte saturé d'expressions juridiques et sous forme d'un testament. D'ailleurs, saint Jérôme [2] nous apprend que les lecteurs du *Testamentum Porcelli* étaient *pueri in scholis* ou *cirratorum turba in scholis.* L'expression *cirrati* pour écoliers était très répandue, comme le prouve l'article du *Thesaurus Linguae Latinae* ; un des textes [3] démontre qu'il fut employé pour les écoliers plus âgés (sous la direction d'un *grammaticus*) plutôt que pour les petits garçons (sous la direction d'un *ludi magister*). Le *Testamentum Porcelli* a dû avoir beaucoup plus d'attrait pour ces écoliers que pour les bébés. On se trompe si on croit que les cochons ne figurent que dans les contes et dans les fables ; on n'a qu'à penser à la comédie de Shelley, le quasi-Aristophanesque *Œdipus Tyrannus ou Gonflepied le Tyran.*

Nous sommes en état de confirmer l'hypothèse que le *Testamentum Porcelli* est une parodie d'un testament romain ordi-

1. *Aglaophamus*, p. 366.
2. Cf. les *testimonia* chez Buecheler-Heraeus.
3. Perse, I, 29. Cf. les commentaires de Conington et de Gildersleeve sur ce passage.

naire en citant plusieurs exemples du même genre. Tacite [1] nous raconte des compositions analogues d'A. Fabrice Veienton : *Haud dispari crimine Fabricius Veiento conflictatus est* (62 ap. J.-C.) *quod multa et probrosa in patres et sacerdotes composuisset iis libris quibus nomen codicillorum dederat.* L'œuvre de Veienton était donc « une satire en prose sous forme de testament » [2]. Mais l'œuvre perdue de Veienton n'est pas la seule à avoir beaucoup de ressemblance avec le *Testamentum Porcelli.* Chose curieuse, ni les savants qui se sont intéressés au *Testamentum Porcelli* ni, autant que nous sachions, ceux qui ont travaillé sur Pétrone, n'ont remarqué une certaine analogie entre le testament de Trimalchion [3] et celui de Grunnius Corocotta. Les legs, dans les deux cas, ont un caractère mi-humoristique, mi-satirique [4]. Trimalchion a l'intention de laisser dans son testament des instructions au sujet de son *monumentum*, comme le fait Corocotta [4]. Trimalchion demande d'une façon emphatique (*valde te rogo*) que le *monumentum* soit conforme à ses goûts, *ut mihi contingat... post mortem vivere.* Corocotta insiste sur l'embaumement de son corps pour la même raison : *ut nomen meum in sempiternum nominetur.* Le texte complet d'une épitaphe ridicule est donné dans le testament du millionnaire, ainsi que dans celui du cochon. L'étude de ces détails nous convainc donc que Buecheler avait raison en plaçant le *Testamentum Porcelli* à côté d'autres fragments de l'ancienne satire en prose ; d'autre part, on voit que cette satire embrassait parfois la forme et le contenu d'un testament romain.

La seule expression proverbiale qu'on trouve dans le *Testamentum Porcelli* nous fournit un indice en ce qui concerne le lieu de sa provenance. La phrase : *De Theveste usque ad Tergeste* établit les limites géographiques, l'extrême Sud et l'extrême Nord. On ne la trouve nulle part ailleurs, et le choix des endroits mentionnés est basé plutôt sur l'allitération et l'assonance que sur des considérations d'ordre géographique [5]. Si l'auteur du testament était un Gaulois, un Ibérien ou un habitant de la partie Est de l'Empire romain, il eût difficilement choisi Theveste

1. *Ann.*, XIV, 50.
2. Teuffel-Kroll-Skutsch, II (1920), 245, § 297, 7.
3. *Cena Trim.*, 71.
4. *Ibid.*, section 8 : *Ceterum erit mihi curae, ut testamento caveam ne mortuus iniuriam accipiam. Praeponam enim unum ex libertis sepulcro custodiae causa, ne in monumentum meum populus cacatum currat.*
5. On trouve l'assonance dans le reste de la phrase : *De Theveste usque ad Tergeste liget sibi collum de reste.* La triple rime fait cette phrase particulièrement intéressante au point de vue rhétorique.

et Tergeste pour indiquer les points extrêmes du monde. Rome est située à peu près à mi-chemin entre ces deux localités, et nous conjecturons que l'auteur était en rapports quelconques avec l'école de droit à Rome.

Le vocabulaire dont se sert l'auteur est assez recherché et comprend un grand nombre d'expressions techniques. Dans ce document, relativement court, on rencontre huit substantifs rares, dont quatre sont des ἅπαξ λεγόμενα (*capitina*, *isiciarius*, *rixor* [1] et *solivertiator*), un cinquième ἅπαξ λεγόμενον est un adjectif employé comme substantif (*bubularius*). A part le *Testamentum Porcelli*, le mot *popia* ne se rencontre que dans une glose ; ce mot, emprunté du latin vulgaire, réapparaît en français sous la forme *poche* (cuillère) [2]. *Lumbulus* appartient au vocabulaire culinaire des Romains [3]. On trouve *vascellum* dans une inscription romaine (datant de 214 ap. J.-C.), dans une glose et dans les *Notae Tironis* [4]. Haupt donne une interprétation fausse du mot *solivertiator* [5], un alliage de *solum* et *verto*. Les dictionnaires admettent une double interprétation de l'expression *solum vertere* : 1) changer de patrie, émigrer ou partir en exil, et 2) fendre une motte de terre avec la charrue [6]. Haupt, se référant à l'expression *fugitive porcelle* qui suit le mot *solivertiator* dans le texte, adopte la première interprétation comme applicable à Corocotta. Selon notre avis, *fugitive porcelle* et *solivertiator* expriment des idées qui n'ont rien en commun. Rien ne semble plus à propos qu'une allusion à la manière porcine de creuser la terre [7].

Les diminutifs qui étaient en vogue dans le latin de l'époque de la décadence sont employés à profusion dans le *Testamentum Porcelli* ; on en rencontre huit exemples. Nous avons mentionné deux de ces diminutifs — *lumbulus* et *vascellum* — parmi les mots rares. Les autres six sont : *auricula*, *musculus*, *pistillum*, *porcellus*, *ungula* [8], et le nom propre *Tergillus*. Ces mots ne

---

1. On le rencontre dans tous les manuscrits. Il semble être un équivalent barbare de *rixator*.

2. Pour la glose, cf. *C.G.L.*, III, 366, 30 : popia ζωμήρυσις. La survivance du mot en français est mentionnée par Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch* (Heidelberg, 1911-1920), *s.v.* et par Heraeus dans la dernière édition de Pétrone de Buecheler (1922), p. 292.

3. Plin. *N. H.*, XXVIII, 169 (employé pour un cochon) ; Apic., VII, 292.

4. Pour les références, cf. Forcellini.

5. Mentionné dans trois manuscrits, B C P.

6. Pour la première signification, cf. Cic. *Balb.*, II, 28 et *Amm.* XV, 3, 11 ; pour la seconde, cf. Columelle, IV, 5.

7. Ainsi Forcellini : *qui solum, sive humum vertit, quod est porcorum proprium*. Cf. aussi Peck.

8. Considéré comme diminutif par Walde, mais discuté par d'autres.

sont aucunement employés dans le sens diminutif : on s'en rend compte en pensant au *porcellus* qui n'avait que 999 ans et demi !

L'influence du latin vulgaire se manifeste aussi dans les cas suivants : *de* avec l'ablatif instrumental[1] ; *dimitto* dans le sens de « léguer »[2] ; *cocina* au lieu de *culina*[3] ; *votum* dans le sens de « mariage »[4] ; *ex* avec l'ablatif instrumental[5] ; *consules* pour « conseillers »[6]. *Clamo* dans le sens de *voco* (*clamavit ad se suos parentes*) se rencontre dans le latin de différentes périodes ; néanmoins, il est significatif que l'auteur du *Testamentum Porcelli* porte ses préférences sur *clamo* vu les dérivatifs de ce mot dans différentes langues romanes (chiamare, llamar, chamar). Dans la syntaxe de la phrase : *Veni huc,... porcelle, et hodie tibi dirimo vitam*, on peut reconnaître l'emploi du présent au lieu du futur, substitution ordinaire dans le *sermo plebeius* ; on le trouve souvent dans la *Cena Trimalchionis* et dans le latin vulgaire[7]. Le présent employé après l'impératif, comme on l'a dans la phrase du cuisinier sus-mentionnée, montre que les actions sont presque simultanées. L'emploi étendu et varié de *facere* (*fieri*) dans le *sermo plebeius* et le latin vulgaire est un fait bien connu[8] ; il est illustré dans le *Testamentum Porcelli : testamentum fecit, si qua feci, ut hunc porcellum faciam cruentum, fieri monumentum, cum corpore meo bene faciatis.* Enfin, en ce qui concerne la phrase construite contre les règles de la grammaire : *in cuius votum interesse non potui*, on peut la mettre en parallèle avec *fui hodie in funus* de Pétrone[9].

Il nous reste à préciser la nature juridique de notre document.

---

1. *Liget sibi collum de reste* et *condiatis de bonis condimentis*. Cf. Hand *Tursellinus*, II, 220 ; Draeger, *Hist. Synt. d. lat. Sprache*, I, 630.

2. Employé dans ce sens seulement dans le latin de l'époque avancée, excepté un passage de Stace (*Theb.*, I, 185). Cf. *Thes. Ling. Lat.*, *s.v.*, III, A. 2. a.

3. *Coquina* ou *cocina*, dans le sens de « cuisine », n'est employé que dans le latin de l'époque avancée et par les auteurs ecclésiastiques. Ce mot (plutôt que *culina*) réapparaît dans les langues romanes : cocina (espagnol), cucina (italien), cuisine, cosine (vieux français).

4. *Vota* pour « mariage » est employé par Apulée et les jurisconsultes, ainsi que — très souvent — dans le latin du moyen âge (cf. Du Cange). On le reconnaît dans *boda* (espagnol et portugais) et *vœux*. L'emploi du singulier dans le même sens est unique, à moins qu'on n'interprète ainsi *votum* chez Apulée, *Flor.*, 4.

5. Dans la phrase *ex litteris aureis scriptum*. Stolz-Schmalz (1928), 529 : Erst nachklassisch,... freier im Spätlatein. Haupt *ad loc.* en mentionne l'emploi fréquent chez Apicius.

6. Cf. *Script. Hist. Aug.*, *Firmus* 3. 4 : *Iovem consulem vel consulentem*, et les autres passages dans le *Thes. Ling. Lat.*, *s.v.*, III.

7. Stolz-Schmalz (1928), 553.

8. Cf. J. B. Hofmann, *Latein. Umgangssprache* (Heidelberg, 1926), 165.

9. *Cena Trim.* 42, 2. Hofmann *op. cit* ,166 donne d'autres exemples où *esse* remplace un verbe exprimant un mouvement.

Sa première phrase (ainsi que la phrase sur page 268, lignes 11-13) prouve suffisamment l'intention de l'auteur de faire un testament. Le principe fondamental de la succession testamentaire, qui ne fut jamais abandonné par le droit romain, était l'institution d'un ou de plusieurs héritiers [1]. Ce principe fut formulé par Gaius de la façon suivante : *velut caput et fundamentum intellegitur totius testamenti heredis institutio* [2]. En effet, toutes les autres dispositions du légataire ne sont valables que si son testament contient une institution effective d'héritier. D'ordinaire, l'*institutio heredis* se trouvait en tête du testament. Au début, l'*institutio heredis* devait être exprimée par une formule précise et impérative ; ce ne fut qu'au cours du IVe siècle qu'on modifia cette règle : depuis cette époque-là on admettait l'*institutio heredis* sous n'importe quelle forme, pourvu que la volonté du testateur d'instituer un héritier fût claire. Quant au IVe siècle on simplifia dans le Bas-Empire la forme du testament [3], le principe traditionnel et presque sacrosaint ne fut pas aboli ; on continuait à considérer l'*institutio heredis* comme une *condicio sine qua non* de la validité du testament.

En ce qui concerne le *Testamentum Porcelli*, il ne contient pas une *institutio heredis* exprimée dans l'ancienne formule impérative ou dans une variante ultérieure. La question de savoir si le *Testamentum Porcelli* peut être considéré comme un testament authentique est par conséquent résolue dans le sens négatif. Il est vrai que le droit romain reconnaissait dans un cas spécial la validité d'un testament ne contenant aucune *institutio heredis* ; cette exception à la règle générale était admise pour les testaments des militaires [4]. Il n'y a aucune raison d'octroyer ce privilège particulier des militaires au testateur du *Testamentum Porcelli*.

Le droit classique connaissait un cas, mentionné par Papinien [5] : quand le testament ne contenait pas une *institutio heredis*, la désignation de l'héritier pouvait être réservée pour un codicille que le testateur avait l'intention de faire postérieurement. Dans ce cas-là, le testateur insérait dans son testament la clause

1. L'institution d'un héritier n'est pas prescrite par le droit moderne ; cf., par exemple, *Code Civil*, 967.
2. II, 229 ; cf. II, 248. Pour les exemples de l'*institutio heredis*, cf. le testament de Dasumius (108 ap. J.-C.), *C.I.L.* VI^2^, 19229 ; le testament de C. Longinus Castor (186 ap. J.-C.), *B.G.U.*, 326 ; et le testament (en grec) de 276 ap. J.-C., *P. Oxy.* 907.
3. Par Constantin, en 339 ; cf. *C.* VI, 23, 15.
4. Ulp. *D.* XXIX, 1 pr.
5. *D.* XXVIII, 5, 78.

suivante : *quem heredem fecero, heres esto.* On ne trouve pas dans le *Testamentum Porcelli* cette clause qui validait un testament incomplet. D'ailleurs, même si le *Testamentum Porcelli* contenait cette clause, le testament resterait invalidé : les circonstances dans lesquelles le cochon fit son testament n'admettaient pas une remise de l'*institutio heredis*.

Le fait que, sous certains rapports, le *Testamentum Porcelli* suit les règles établies dans la pratique juridique de l'Empire, ne nous contraint pas de changer d'avis. Les témoins, par exemple, invités par le cochon à confirmer son testament sont au nombre requis — à l'exception de quelques cas — par le droit romain [1]. Le cochon ne sachant pas écrire [2], le testament est rédigé sous sa dictée — une pratique ordinaire du droit romain [3]. Mais c'est le manque de l'*institutio heredis* qui invalide le testament d'une manière irréparable et le fait un *testamentum non iure factum* [4].

Sans disposer de son *universitas*, le cochon confère à plusieurs bénéficiaires la propriété de différents biens, c'est-à-dire le *Testamentum Porcelli* contient des legs [5]. L'usage de disposer à titre particulier à cause de mort était fort répandu dans la pratique du droit romain, et la jurisprudence classique fit de grands efforts afin de simplifier les règles en matière de legs ; finalement, elle fit du legs une *causa favorabilis*.

Chacun des quatre types de legs créés par le droit romain

---

1. B. Kuebler, *Gesch. d. r. Rechts*, 191 ; cf. Gaius *Inst.* II, 119 ; Ulp. *D.* XXVIII, 6 ; *id. D.* XXXVIII, 6, 3.

2. Les cochons invités comme témoins, étant probablement aussi illettrés que le testateur, apposent leur cachet au testament. Haupt (p. 8, note pour la ligne 25), en admettant que les témoins étaient illettrés, exprime son étonnement parce que « nihilo minus deinde ad singula eorum nomina *signavit* adscriptum est ». Son interprétation du mot *signare*, « signer », est douteuse. Il est vrai que *signare* a plusieurs significations ; cf. Festus, éd. Lindsay, 457 : signare significat modo « scribere », modo « anulo signa imprimere », modo « pecora signis notare » ; mais dans notre cas, les témoins étant illettrés, *signare* certainement signifie apposer le cachet. Pour la différence entre *signare* et *scribere*, *subscribere* ; cf. Marc. *D.* XXIX, 7, 6, l. 2. Cf. L. Wenger, « Signum » *P. W.* Reihe II, v. 2, 2433 ss.

3. E. Cuq, *Manuel d. Inst. Jurid. d. Rom.*, 686. Cf. *C.* VI, 23, 21, 1, et le procès-verbal de l'ouverture d'un testament (476 ap. J.-C.) *in fine* ; P. F. Girard, *Textes de Dr. R.*, 816.

4. Pap. *D.* XXVIII, 3, 1.

5. Les instructions données par le cochon pour l'érection d'un monument funéraire sont très typiques (p. 269, l. 11 ss.). Plusieurs des testaments romains qui nous sont connus contiennent des instructions analogues ; cf. le testament de Dasumius (cf. ci-dessus note 35), lignes 87 ss. ; le testament d'un citoyen romain en Gaule (1er siècle ap. J.-C.) : *C.I.L.*, XIII, 5708 (le fragment entier ne traite que la question de la tombe et du monument funéraire) ; le codicille de l'an 175 ap. J.-C. : *C.I.L.*, X, 7457, etc. Le projet de testament de Trimalchion, *Cena Trim.* 71, contient aussi des instructions détaillées au sujet de son monument funéraire.

avait sa formule particulière ; l'emploi inexact d'une de ces formules annulait, sous la République, la validité du legs. La formule traditionnelle du *legatum per vindicationem* transférant la propriété quiritaire du testateur au légataire était *do lego*[1] ; on la trouve trois fois dans le *Testamentum Porcelli*. En ce qui concerne les autres libéralités faites par le cochon sous formes de legs, il n'est pas facile de les classifier, puisqu'elles sont exprimées par les mots *dabo donabo* et *dimitto* — mots qui, tant que nous savons, n'ont pas été employés régulièrement dans la pratique romaine. Conformément au Sc. Néronien, on peut considérer ces legs comme des *legata per damnationem*[2].

Un legs pouvait être fait par testament ou par un document spécial, le codicille. Dans le premier cas, la validité du legs dépendait évidemment de la validité du testament, c'est-à-dire en premier lieu de l'insertion de l'*institutio heredis* dans le testament[3]. Un legs fait par codicille était valable si le testateur insérait dans son testament une clause confirmant d'avance les dispositions des codicilles que le testateur pourrait faire[4]. Nous avons dans le *Testamentum Porcelli* des legs de la première catégorie, le testateur désirant faire ses legs par testament. Vu que son testament était nul, les legs étaient aussi invalidés.

Le droit romain fournissait un autre moyen à une personne désireuse, en cas de sa mort, de gratifier d'une libéralité un bénéficiaire — la *mortis causa donatio*. Cette sorte de libéralité se faisait ordinairement par un donateur en vue d'un danger imminent qui menaçait sérieusement sa vie, par exemple, en cas de maladie grave, etc.[5]. Il serait naturel de penser que le cochon, prévoyant sa fin inévitable, se servit de la *mortis causa donatio*. Nous croyons que l'auteur du *Testamentum Porcelli* a dû penser à ce mode de disposer à titre particulier, ce qui expliquerait à merveille l'emploi des mots *dabo donabo*. Mais, contrairement aux legs et fidéicommis, la donation *mortis causa* est une convention bilatérale entre le donateur et le bénéficiaire. Cette convention

1. Pour les variantes de cette formule, cf. Cuq, 771, note 7.

2. Ulp., XXIV, 11 a ; W. W. Buckland, *A Text-Book of Roman Law*, 333. D'autre part, une loi de 339 (Constantin) écarta la nécessité d'employer des formules strictes pour les legs : *C.* VI, 37, 21.

3. Quoique la question de savoir si dans la loi des Douze Tables la validité d'un legs dépendait de l'*institutio heredis* reste un sujet de controverse (cf. Cuq, 764 ss.), il est hors de discussion qu'à l'époque classique l'*institutio heredis* était indispensable ; cf. Ulp., XXIV, 15.

4. Gaius, II, 270 a ; Celse, *D.* XXIX, 7, 18 : cette clause peut confirmer un codicille fait ou avant ou après le testament. Pour un exemple d'une telle clause, cf. le testament de C. Longinus Castor (cf. ci-dessus note 35), II, lignes 8 ss.

5. Paul. *D.* XXXIX, 4, 3, 35, 4.

se réalisait d'habitude par une stipulation conditionnelle entre les deux parties [1]. Dans notre cas, la stipulation ne put se réaliser, les bénéficiaires énumérés dans le document (p. 269, 5 ss.) étant absents — excepté, peut-être, le cuisinier — au moment où le testament fut rédigé. Mais même si la donation *mortis causa* du cochon était faite *legis arte*, elle serait viciée ; la donation *mortis causa* n'était pas valable en cas où le donateur était exécuté [2] ; or il serait impossible de ne pas qualifier la mort du cochon d' « exécution ».

Le texte du *Testamentum Porcelli* nous montre que son auteur connaissait assez bien la terminologie juridique et les principes du droit romain [3]. S'il n'avait pas dérogé à quelques règles concernant la succession testamentaire, le testament du cochon serait incontestable ; les paroles adressées par le cochon au cuisinier font preuve de son désir de faire un testament [4]. Par erreur ou à dessein, l'auteur omit d'insérer l'*institutio heredis* [5], et pour cette raison, toutes les dispositions du cochon restèrent *sine effectu*. Le cochon a dû mourir avec la pensée réconfortante que sa dernière volonté, exprimée dans son testament, serait respectée ; du point de vue strictement légal, cette consolation suprême dont un testateur jouit d'habitude [6] fut illusoire dans le cas de Corocotta.

Clarence A. Forbes et Michael S. Ginsburg,
Université de Nebraska.

---

1. Cuq, 801.
2. Ulp. *D.* XXXIX, 6, 7.
3. C'est pour cette raison que l'opinion de Friedlaender, *Sittengesch. Roms*, I, 177, qui pense que le *Testamentum Porcelli* était l'œuvre d'un « Schulknabe », doit être rejetée.
4. Le Romain, à toutes les époques, avait horreur de mourir sans avoir laissé un testament ; cf. P. Bonfante, *Hist. du Dr. R.*, I, 459. Caton disait qu'il regrettait seulement trois choses dans sa vie, parmi elles, le fait d'avoir vécu une journée sans testament : Plut. *Cato Maior*, 9.9 (341 d).
5. On trouve l'*institutio heredis* dans le projet du testament de Trimalchion.
6. Quintilien, *Decl.* 308 : Neque enim aliud videtur solacium mortis quam voluntas ultra mortem.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Dr Alfred Kappelmacher u. Dr Mauriz Schuster, *Literatur der Römer bis zur Karolingerzeit* ; in-4°, 485 pp. + 17 pl. hors texte ; Potsdam, Akademische Verlagsgesellchaft Athenaion, 1934.

J'ai déjà eu l'occasion de signaler aux lecteurs de la Revue de Philologie deux volumes de cette collection : *Die Griechische Dichtung* de M. Erich Bethe, et *Die romanischen Literaturen des Mittelalters* de M. L. Olschki ; l'histoire de la littérature romaine vient naturellement s'intercaler entre les deux. L'ouvrage devait être d'abord tout entier de la main de Kappelmacher qui malheureusement a disparu sans avoir pu le terminer ; après sa mort, l'achèvement du livre a été confié à M. Mauriz Schuster qui a courageusement accepté d'écrire la partie qui s'étend depuis Tacite jusqu'à l'époque carolingienne.

Les manuels publiés par la librairie Athenaion ressemblent aux livres de grande vulgarisation édités en France par des librairies comme Hachette ou Larousse. Ils s'adressent à un public qu'il faut intéresser autant qu'instruire, et que rebuterait un exposé trop technique ou une présentation trop aride des faits. Aussi l'appareil d'érudition est-il réduit, tandis que l'œil est attiré et retenu par de nombreuses illustrations dans le texte ou hors-texte. On devine que cette dernière partie a été soignée dans le livre, et l'on y trouvera en abondance fac-similés de manuscrits, bustes et portraits d'écrivains, monuments et paysages caractéristiques. L'illustration du chapitre consacré au théâtre est en particulier, fort bien réussie ; et ce n'est pas la faute des éditeurs si le bas-empire et les temps mérovingiens ne fournissent pas autant de documents que la République ou le siècle d'Auguste.

Les auteurs ont divisé le livre en quatre parties : 1° des temps les plus anciens jusqu'à la naissance d'une littérature nationale ; 2° la littérature romaine dans ses rapports avec la littérature grecque ; 3° la littérature romaine dans les provinces de l'empire ; 4° la littérature romaine et le christianisme. Les deux premières ont pris la place principale (pp. 1-259) ; il en résultera, je le crains, pour le lecteur une impression de déséquilibre, et l'on pourra trouver que c'est donner à l'époque antérieure à la littérature proprement dite et ensuite aux auteurs archaïques une place prépondérante. Seuls ou presque, ils ont droit à des citations ou à des traductions. Il semble que dans le reste de l'œuvre les auteurs pris de court aient dû se contenter d'analyser les œuvres sans en donner d'extraits. Ainsi le chapitre sur Virgile et celui sur Horace ne contiennent pas un vers de ces deux auteurs, tandis que le prologue de Labérius

Necessitas cuius cursus transversi impetum...

est cité et traduit tout au long (p. 203). Dira-t-on que les auteurs classiques, mieux connus que les autres, se passent plus facilement de citations ? Mais alors comment expliquer que les auteurs de basse époque, dont

beaucoup ne sont que des noms pour le grand public, ne soient pas mieux partagés ? Je crois qu'il eût été facile, en rognant sur la partie préhistoire, de multiplier les citations sans lesquelles toute histoire de la littérature est incomplète. C'est la principale critique que j'ai à faire à ce livre ; pour le reste, je reconnais bien volontiers que les jugements exprimés sont raisonnables, et que les auteurs sont bien informés des travaux les plus importants, surtout de ceux en langue allemande. Une bibliographie accompagne chaque chapitre ; abondante elle aussi, au début, elle diminue à mesure que l'ouvrage s'avance. Aucune édition de Virgile n'est citée. (p. 273) ; pour César, l'édition de Meusel n'est pas mentionnée ; souvent des livres essentiels sont omis, tandis que des travaux de détail sont signalés [1]. On a l'impression que le livre aurait eu besoin d'être révisé, mis au point et équilibré avant d'être livré au public.

A. Ernout.

Gaetano Curcio, *Storia della Letteratura Latina*, vol. III, Il periodo Augusteo ; VII-332 pp. in-8° ; Milano (Albrighi, Segati C.) Soc. Anonima editr. Dante Alighieri, 1934.

Le livre de M. Curcio se recommande par des mérites réels : une connaissance précise et personnelle des œuvres, un exposé clair et élégant, exempt de tout pédantisme, un art certain d'enchasser dans l'exposé les citations qui l'illustrent. Chaque auteur a la place qu'il mérite, et l'auteur a su proportionner les développements à l'importance des œuvres ; Virgile, Horace, Tite-Live sont naturellement les mieux servis ; Ovide et les élégiaques sont plus rapidement esquissés, et c'est justice : je ne sais néanmoins si Properce (pp. 194-205) n'a pas été quelque peu sacrifié. J'étais curieux de connaître la position que prendrait l'éditeur des *Poeti latini minori* [2] dans le débat toujours ouvert sur l'authenticité de l'*appendix Vergiliana* : on sait que, à la suite de Vollmer, la tendance dominante est de considérer ces petits poèmes comme virgiliens ; c'est, en Italie notamment l'opinion de MM. Lenchantin [3] de Gubernatis et Rostagni. Après avoir disséqué les deux fameux passages de la vie de Donat [4] qui forment la base

1. P. 132, le Plaute de Lindsay date de 1903 et non de 1910 ; même page, la mention de l'article de Lundström ne se conçoit que si l'on signale l'édition du « Prix des ânes » de L. Havet qui a soutenu le premier l'inauthenticité de la comédie ; p. 281. A. Olbrane doit se lire Oltramare ; p. 325 Salonius, Helsingfors 1926 : il faudra de la chance au lecteur pour retrouver sous cette indication mystérieuse l'article intitulé : *Petroniana I, Vorläufige Mitteilungen über Petrons Cena Trimalchionis* et publié dans les *Commentationes in honorem J. A. Heikel ;* p. 336 l'édition de Juvénal commentée par Friedländer n'est pas mentionnée ; p. 450 le travail fondamental de Max Bonnet sur Grégoire de Tours est omis. On pourrait multiplier à l'infini les remarques de ce genre.

2. G. Curcio, *Poeti latini minori* testo critico, comm., vol. I Grati *Cinegeticon ;* Ovidi *De piscibus et feris*, Acireale 1902 ; vol. II Appendix Virgiliana, Catania, 1908.

3. Et non *Lenchentin*, comme l'imprime plusieurs fois M. Curcio.

4. § 39 « Egerat cum Vario, priusquam Italia decederet, ut, si quid sibi accidisset, Aeneida comburerent ; at is facturum se pernegarat. Igitur in extrema ualetudine assidue scrinia desideravit, crematurus ipse ; verum nemine offerente nihil quidem nominatim de ea cavit. Ceterum eidem Vario ac simul Tuccae scripta sua sub ea condicione legavit ne quid ederent quod non a se editum esset. Edidit autem

historique du débat, M. Curcio conclut que *scripta sua* doit s'entendre de l'Enéide, comme le montre bien le contexte, et que les lignes où sont énumérés les *opera minora* de Virgile reposent sur une tradition des plus douteuses : « *Ma se l'esame del primo passo del testo di Donato non fornisce notizia sull'esistenza di opere minori, e quello sulla tradizione letteraria tende a mostrare una formazione spuria, non rimano altro terreno di ricerca se non il testo di esse opere minori. Ciò che precisamente fecero i dotti del secolo passato.* » (p. 106).

Or l'examen des textes eux-mêmes, Catalepton, Dirae, Ciris, Culex, Aetna, Copa, Moretum, ne permet jamais une conclusion ferme en faveur de Virgile ; et pour certains (Ciris, Aetna), l'attribution même hypothétique à Virgile doit être définitivement exclue. Et M. Curcio termine par ce paragraphe prudent et mesuré : « *In conclusione i moderni assertori dell' autenticità dell'Appendix mentre non conseguono la dimostrazione della tesi che sostengono, rivendicano a Virgilio, in blocco, cio chè il poeta se pur ne fosse stato autore, non avrebbe voluto riconoscere. Si puoo accogliere la considerazione che egli non avrà atteso i trenta anni per scrivere versi ; che prima della Bucolica avrà composto altre poesie, ma poichè da essa egli faceva cominciare la sua attività di poeta, bisogna dedurre che verso le precedenti non aveva tenerezza.* »

On voit par cet exemple l'esprit de l'œuvre de M. Curcio ; ennemi de toute outrance, il s'efforce de garder le juste milieu. S'il pèche par quelque excès, c'est plutôt par amour, et par admiration pour les hommes et les œuvres : j'avoue que l'Art poétique d'Horace ne m'apparaît pas comme un *capolavoro*, et je ne saurais souscrire à cette affirmation que « *l'ammirazione del lettore cresce a misura che egli avanza da un concetto all'altro.* » C'est, à mon humble avis, la partie la plus faible de l'œuvre d'Horace, et qui ne mérite pas tous les commentaires qu'elle a suscités, notamment en ce qui concerne les plans et les sources. Pour l'étude de ces dernières, et la question des rapports avec Néoptolème de Paros, M. Curcio cite Chr. Iensen et Rostagni ; pour être juste, il aurait fallu joindre à ces noms le nom de Immisch et l'indication de son livre *Horazens Epistel über die Dichtkunst* (Leipzig, 1932).

C'est du reste sur la bibliographie qu'il serait le plus facile de critiquer M. Curcio. Sans doute, dans un ouvrage comme le sien, ne pouvait-il pas tout citer, et qui dit choix dit arbitraire. Mais il a des omissions qui surprennent : par ex., dans la bibliographie des Bucoliques, p. 33, on cherche vainement l'indication du livre de M. Carcopino, *Virgile et le mystère de la IVe églogue* (Paris 1930) : à propos de l'Eneide, on ne trouve pas non plus le livre du même auteur : *Virgile et les origines d'Ostie* (Paris 1919) ;

---

auctore Augusto Varius, sed summatim emendata, ut qui versus etiam imperfectos, si qui (*var.* sicut) erant reliquerit ; » etc.

§ 17 « Poeticam puer adhuc auspicatus in Ballistam [ludi magistrum] ob infamiam latrociniorum coopertum lapidibus distichon fecit :

Monte sub hoc lapidum tegitur Ballista sepultus ;
nocte die tutum carpe, viator, iter.

Deinde Catalepton (et Priapea et Epigrammata) et Diras, item Cirim et Culicem cum esset annorum XVI (*var.* XV *vel* XVII). Cuius (*var.* Culicis) materia talis est : Pastor etc... Scripsit etiam de qua ambigitur Aetnam. »

Le texte que je reproduis est celui que donne W. Ianell dans son editio maior de Virgile, Teubner, 1930. Je n'ai pas cru pouvoir adopter les graphies de M. Curcio *conditione* et *Balistam*.

dans les éditions de Virgile, n'est pas mentionnée celle de Conington-Nettleship qui pourtant, au dire même de Lejay, contient « un des commentaires les plus fins et les plus judicieux qu'on ait donnés d'un auteur latin » ; pour Servius n'est pas citée la thèse d'E. Thomas, *Essai sur Servius* (Paris 1879) ; pour Ovide, manque l'édition des Métamorphoses de H. Magnus (Berlin, 1914) ; pour Properce et Tibulle, celles de Phillimore (Oxford 1907) et Lévy (Teubner 1927), etc. Les dates renvoient parfois à des éditions vieillies (ainsi le Properce de Rothstein est cité d'après la première édition de 1898, et non d'après celle de 1920-1924) et l'orthographe des noms propres n'est pas toujours correcte (ainsi pp. 172-173 *Oratium*, *Uesener*, *Older* ; p. 116 *C. Fullian* (= Jullian), p. 258 *Polibiano*, *Wollmer*, *Thiaucourth* ; p. 272 *Goauy* (= Goyau). Je m'en voudrais de prolonger cette liste ; ces menues erreurs laissent subsister les qualités du livre auxquelles j'ai tenu à rendre hommage tout d'abord.

A. Ernout.

J. W. H. Atkins, *Literary criticism in antiquity* vol. I *Greek* ; vol. II *Graeco-roman* ; 2 vol. de xi-199 et xi-363 pp. in-8° ; Cambridge, University Press, 1934.

L'originalité de ce livre consiste d'abord dans la personne même de son auteur. Professeur de langue et littérature anglaise, il n'est pas un philologue classique au sens strict du mot ; et son étude s'adresse moins aux spécialistes de l'antiquité classique qu'aux étudiants des littératures modernes, qui, s'intéressant à la critique littéraire des temps modernes seraient curieux d'en connaître les origines lointaines. Cette considération explique le caractère de l'œuvre : pas d'appareil érudit, mais une lecture directe des œuvres pour en dégager les idées générales Aussi la bibliographie de chaque chapitre se réduit-elle presque uniquement à l'indication des textes, et des traductions. Le titre des deux volumes correspond au plan adopté. M. Atkins n'a pas cru devoir séparer complètement l'une de l'autre, la Grèce et Rome. Aussi a-t-il consacré le tome I à étudier la critique en Grèce, durant l'époque où celle-ci demeurait ignorée de Rome, c'est-à-dire jusqu'au second siècle avant l'ère chrétienne, tandis que le tome II mêlera aux noms latins de Térence, Cicéron, Horace, Tacite, Quintilien, Pline le Jeune — pour ne nommer que les plus importants — ceux de Denys d'Halicarnasse, Longin, Plutarque, Dion Chrysostome et Lucien. Le livre de M. Atkins se lit avec agrément, et met bien en valeur certains faits essentiels comme la constitution de la doctrine du classicisme, qui a exercé sur les littératures modernes, et sur la littérature française en particulier, une influence si considérable. Les grands noms de la critique ancienne y figurent et sont en général bien traités, mais avec des inégalités qui choquent parfois, du moins au premier abord. Un même chapitre assez court (46 pages) groupe Térence, Lucilius et Cicéron ; Quintilien en a autant pour lui tout seul. On sera tenté de trouver que Cicéron est sacrifié. Aulu-Gelle et Macrobe sont écartés parce que leurs œuvres ne rentrent pas dans la définition de la critique « in the highest sense of the term. » M. Atkins répondra sans doute qu'il a moins voulu donner une histoire de la critique littéraire dans l'antiquité, qu'en dégager les traits qui la rendent encore actuelle, et mettre en valeur les influences qui s'exercent encore. De ce point de vue, M. Atkins a raison, et l'enseignement de Quintilien a été pour la formation des esprits d'une importance qu'on ne saurait méconnaître — quelque jugement que l'on porte sur

ses effets. Encore aujourd'hui dans nos lycées on pense, on écrit, on compose d'après Quintilien ; et cette seule constatation laisse suffisamment percevoir l'influence qu'il a pu exercer sur les théories littéraires et la critique. Il faut donc prendre le livre pour ce qu'il est : avant tout une histoire de l'élaboration de la doctrine classique, que M. Atkins, dans sa conclusion, défend en termes forts nobles. Pour les érudits de métier la large histoire que l'auteur a tracée, avec ses prolongements dans le présent n'est pas sans offrir matière à réflexions.

A. Ernout.

Kulturwissenschaftliche Bibliographie zum Nachleben der Antik : Bd I, *Die Erscheinungen des Iahres 1931*, in Gemeinschaft mit Fachgenossen bearb. von H. Meier, R. Newald, Edg. Wind, hsrg. von d. Bibliothek Warburg ; xxviii-333 pp. in 8° ; London, Cassel and Co, Ltd., 1934.

Le titre de cette bibliographie indique assez clairement son objet : il s'agit de faire connaître au public les ouvrages parus dans l'année 1931 où continue à vivre et à se manifester l'influence de la culture gréco-latine et qui attestent, par le sujet qu'elles traitent, ou par l'esprit qui les anime, la pérennité de cette culture. Œuvre extrêmement ardue, en raison même de la difficulté initiale : comment définir la survivance de l'antique dans les œuvres modernes ? A quoi se reconnaît-elle ? Quelles limites lui tracer ? un esprit paradoxal pourrait s'amuser à soutenir que toute œuvre moderne relève plus ou moins de l'antiquité ; que la dépendance est une question de degré, non de fait. D'où la nécessité d'abord de « resserrer » la notion de « survivance » et de ne l'examiner que dans les œuvres où elle se manifeste directement, et qui se réclament d'elles soit par leur esprit, soit par leur sujet. Une fois ces œuvres triées selon ce principe — qui n'est peut être, pas comme on le voit, sans quelque arbitraire — il fallait les classer de façon à permettre au lecteur de se reconnaître au milieu des innombrables disciplines où peut se reconnaître une influence certaine de la culture gréco-romaine.

Après une premier chapitre — fort court — consacré aux ouvrages qui traitent du problème de la survivance de l'antique (Das Problem des Nachlebens der Antike, p. 1-7), l'ouvrage se divise en deux parties : 1° Sach- und Typengeschichte (p. 7-120) ; 2° Epochen und Kulturkreise, autrement dit d'abord les types d'influence, puis les époques et les centres où cette influence s'est exercée. Les grands types d'influence que distinguent les auteurs se groupent sous les en-tête suivants : 1re Partie : folklore (pp. 9-27) ; religion et mythologie (28-33) ; magie et sciences naturelles (34-60), philosophie (61-64) ; droit et constitution de l'État (65-71) ; fêtes, histoire du théâtre (72-76) : tradition artistique (Bildtradition 77-94) ; écriture et langue (95-116) ; musique (117-120) ; 2e Partie : Fin de l'antiquité (Spätantike ; orient hellénistique, hellénisme et judaïsme, hellénisme et christianisme ; p. 123-157) ; Byzance (158-164) ; Moyen Age (165-199) ; Renaissance, humanisme et réforme (201-243) ; contreréforme ; xviie siècle, xviiie et xixe siècles (244-277) ; Humanisme et époque contemporaine (278-290). Des index (Autoren-register, Personen-und Sachregister) permettent de se retrouver dans une matière aussi complexe que touffue. Les ouvrages indiqués sont accompagnés d'une brève analyse critique.

Le défaut de cet ouvrage, si consciencieux, si laborieux, c'est son caractère hybride. Ce n'est pas une bibliographie de l'antiquité classique, ce n'est pas non plus une bibliographie touchant une matière strictement

définie, et dont le choix même détermine les limites. Nous sommes souvent suspendus entre l'histoire proprement dite, et la méthodologie, et souvent nous ne savons pas exactement où nous nous trouvons. Si cette bibliographie ne vise qu'à nous faire connaître l'influence multiple et permanente de l'antiquité sur la pensée moderne et contemporaine, on peut dire qu'elle a atteint son but ; si elle doit être un instrument d'étude pour le chercheur spécialisé dans une discipline, je crains qu'elle ne le déçoive à l'usage.

A. Ernout.

J. Marouzeau, *L'année philologique*, Bibliographie critique et analytique de l'antiquité gréco-latine, tome VIII, 1933 ; xxii-422 pp. in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1935.

Tandis que la couverture porte le titre reproduit plus haut, le titre intérieur est un peu différent : bibliographie, y lit-on, publiée sous la direction de J. Marouzeau par Mlle Juliette Ernst, de l'Université de Lausanne. Mlle Ernst était depuis longtemps la collaboratrice dévouée du fondateur de l'*Année philologique* ; celui-ci ne pouvait donc choisir personne de plus qualifié pour continuer une œuvre dont le mérite n'est plus à dire. Plus de 700 périodiques dépouillés, tous les livres nouveaux annoncés et décrits, des rubriques claires, des analyses succinctes, mais exactes, des principales études signalées ; bref une revue complète de ce qui concerne l'antiquité classique dans le sens le plus large du mot, voilà ce que le lecteur est assuré de trouver dans ce précieux répertoire. M. Marouzeau nous promet pour 1936 une bibliographie rétrospective due à M. S. Lambrino, et qui, allant de 1896 à 1914, comblerait la lacune actuellement existante entre la *Bibliotheca philologica classica* de Klussmann, qui s'arrête en 1896, et les *Dix années de bibliographie classique* qui s'étendent, comme on sait, de 1914 à 1924. Souhaitons que rien ne vienne retarder la publication d'un ouvrage dont l'utilité n'est pas à démontrer.

A. Ernout.

Studi Etruschi, volume VIII ; 493 pp. in-8° + 50 planches ; Florence Rinascimento del Libro, 1934.

Sous l'heureuse direction de M. Antonio Minto, assisté de M. Doro Levi, les *Studi etruschi* poursuivent sans faiblir leur carrière et ce tome VIII, dédié à la mémoire de Luigi Adriano Milani, ne le cède pas en intérêt aux précédents. La partie archéologique comprend douze articles, la linguistique en a sept, l'histoire naturelle cinq, et le *notiziario* (rassegne e monumenti ; comunicazioni) abonde en notes intéressantes : on y lit notamment avec plaisir une note sobre et nette de Mme Eva Fiesel sur une nouvelle inscription d'un vase de Populonia : *metru menece*, que Mlle Fiesel propose de traduire par « Metro fecit » ou « Metro dedit » ; ce *menece* en effet a bien l'air d'une forme verbale, et l'auteur se propose d'examiner ultérieurement dans quelle mesure il doit être rapproché de la forme *menaχe* connue d'autre part, et des types semblables.

Je m'excuse de ne pouvoir tout citer. Mais non seulement les étruscologues, mais les ethnographes, tous ceux qui s'intéressent à la préhistoire liront avec intérêt l'article de M. R. Battaglia intitulé « *Ricerche etnografiche sui Petroglifi della cerchia alpina* » qu'illustrent vingt-deux

planches hors texte, et dans la partie linguistique les études de M. E. Lewy *Sprachgeographische Probleme des mediterraneen Gebietes*, et de M. C. Battisti : *L'etrusco e le altre lingue preindoeuropee d'Italia* qui dépassent le domaine proprement étrusque. Signalons encore l'article de M. Devoto sur les noms de nombre, que l'auteur propose de lire dans l'ordre suivant :

maχ ci θu hut śa zal

et celui de M. G. Buonamici sur la formation suffixale des gentilices en étrusque (type en *-alisa*, *alisla*), où l'on trouvera à côté de l'étude de morphologie un tableau des « familles » étrusques dont les noms ont servi à établir la valeur des mots en *-alisa*, *alisla* ; il y a là des matériaux qui pourront servir à l'étude de l'origine et de la répartition des *gentes* étrusques et aussi latines.

A. Ernout.

Franz de Ruyt, *Charun, démon étrusque de la mort* ; xii-306 pp. in-8° ; Bruxelles, H. Lamertin, 1934.

L'existence d'un démon infernal, *Charun* (= Χάρων), chez les Étrusques est depuis longtemps reconnue, et il a fait l'objet de nombreuses études, d'ensemble ou de détail, depuis celle que lui consacra J. A. Ambrosch en 1837. Néanmoins le travail de M. de Ruyt n'est pas superflu ; outre qu'il apporte des monuments nouveaux (nos 20, 25, 49, 101, 114, 125 et 51), il tire un intérêt spécial du classement rigoureux des diverses représentations que les monuments nous ont conservées des personnages, et des conclusions que l'auteur a cru loisible d'en tirer sur « la signification, l'origine et l'évolution du type et du mythe ». M. de Ruyt est parti des monuments les plus anciens, et de ceux sur lesquels Charun est nommément désigné par une inscription ; il en suit toutes les représentations sur les monuments anépigraphiques, en notant soigneusement leurs traits communs et leurs divergences, de façon qu'il soit possible de se représenter aussi exactement qu'il se peut les caractères essentiels et fondamentaux du personnage, comme ses traits mobiles et accessoires. Enfin dans une deuxième partie, reprenant les caractères et les attributs que les documents lui ont livrés, il essaie d'en dégager les enseignements qu'ils comportent. En dépit de divergences légères qui s'expliquent en général assez bien par des changements de lieu, de temps, ou par les fantaisies individuelles des artistes, le type de Charun est remarquablement un. Les traits et les attributs s'en laissent pour la plupart interpréter, et trouvent des correspondants par ailleurs. Personnification de la mort qui frappe et assomme sa victime (aussi est-il généralement porteur du marteau), il s'est mélangé avec le nocher grec (d'où la rame que lui donnent certains monuments) ; il est celui qui voit tout (ce que symbolise l'œil qui figure sur ses ailes) ; et il doit être l'anthropomorphisation de quelque animal mythique (oreilles animalesques, nez crochu, peau de bête qui l'habille parfois). Il est souvent accompagné de Furies qui sont la personnification femelle de la Mort, comme lui-même en est la personnification mâle : les noms de ces Furies, *Lasa*, *Vanth*, *Culsu*, *Nathum*, *Leinth*, nous demeurent du reste obscurs (— et je dois dire que pour ma part l'identification de *Lasa* et du *Lar* latin ne me paraît pas aussi sûre que M. de Ruyt l'affirme). Quelquefois aussi, certains jeunes démons l'escortent ; mais surtout il a pour second un compagnon d'aspect plus terrible encore que lui-même, *Tuchulcha*, personnage mystérieux, et qui apparaît comme de type plus

primitif. Bien qu'il ait des traits particuliers, il rentre néanmoins dans la série des images symboliques de la mort que nous offrent les diverses civilisations humaines ; et il est bien difficile de tirer de l'étude de ses représentations figurées quelque conclusion qui nous permette d'en fixer l'origine : les ressemblances avec les dĕmons chaldéens de la mort, et en particulier avec Nergal, ne supposent pas nécessairement une parenté ou une identité primitive.

On lira avec plaisir le livre de M. de Ruyt ; les illustrations en sont bonnes et bien choisies, et le commentaire qu'il en donne est clair et judicieux. Que n'avait-il un bon texte intelligible pour l'ajouter à ses images ! C'est le regret mélancolique qu'on ne peut manquer d'exprimer devant tout travail relatif à l'étruscologie, et d'une manière générale, devant tout travail qui repose uniquement sur l'étude d'objets ou de monuments figurés. Tant il est vrai qu'un texte même mauvais est plus instructif que tout document, même excellent, qui ne nous parle que par images.

A. Ernout.

H. Lenchantin de Gubernatis, *Manuale di prosodia e metrica latina ad uso delle scuole medie* ; xi-116 pp. in-8° ; Messine et Milan, Casa editrice G. Principato, 1934.

Ce petit traité est destiné aux élèves des écoles moyennes, et n'a pas de prétentions scientifiques. Mais il est écrit par un maître philologue, qui a donné de bonnes éditions de Catulle et de la Ciris, et à qui les plus récentes publications sur la métrique latine ne sont pas demeurées étrangères ; et il sait prendre parti dans la question si controversée de la scansion des mètres éoliens, et du pentamètre : qu'on lise notamment les §§ 11 et 12 du ch. V de la seconde partie, p. 49 et suiv., où l'on trouvera une explication ingénieuse de la scansion « pentamétrique », du pentamètre, avec un mouvement anapestique dans le contretemps, qui peut s'étendre aux mètres éoliens. Et ceci va loin, car sans que M. Lenchantin le dise explicitement, c'est le problème de l'arsis et de la thésis qui se trouve soulevé une fois de plus, et aussi celui de l'accent et de ses relations avec le rythme.

A. Ernout.

R. H. Barrow, *A selection of latin inscriptions* ; vi-91 pp. in-12° ; Oxford, Clarendon Press, 1934.

Ce petit volume est destiné surtout à éclairer par des inscriptions typiques l'histoire des deux premiers siècles de l'empire romain[1] ; il est dépourvu de tout appareil scientifique, et les notes y sont réduites au minimum. Fait surtout pour les étudiants anglais, il renvoie à des ouvrages de langue anglaise : les manuels de Sandys (*A Companion to Latin Studies*, *Latin Epigraphy*, etc.), *l'Histoire de l'Empire romain* de J. Wells et R. H. Barrow, etc. Les cent soixante inscriptions qu'il contient, bien choisies en général, donnent une idée assez complète des multiples aspects de la vie romaine, publique ou privée, à l'époque envisagée, et suggèrent à l'étudiant toutes les ressources que l'épigraphie apporte à l'histoire. Il

1. Les inscriptions chrétiennes (n°s 132-136) sont naturellement de date postérieure pour la plupart.

faut louer l'auteur de ne pas s'être borné à puiser ses textes dans les recueils classiques, C. I. L ou Dessau, mais d'avoir recouru à des publications plus récentes, par exemple pour les nos 20, 21 et 113.

A. Ernout.

Hans Drexler, *Die Komposition von Terenz 'Adelphen und Plautus 'Rudens* (Philologus Supptbd XXVI, H. II); 114 pp. in-8°; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1934.

Les deux problèmes abordés par M. Drexler sont connexes, en tant que visant l'un et l'autre au même but : éclairer le rapport qui unit les pièces latines avec leurs originaux grecs, et par là même déterminer plus précisément qu'on a fait jusqu'ici la structure de ces derniers. Les analyses de M. Drexler, minutieuses et subtiles, ne se laissent pas résumer ; elles aboutissent à cette conclusion que la contamination n'est pas chose aussi simple qu'on l'admet communément, et que les comiques latins ne se sont pas contentés de farcir une comédie d'une ou deux situations empruntées à quelque autre, mais qu'ils ont modifié leur modèle avec une liberté beaucoup plus grande : « es ist ein eigenes, ein römisches Gebilde das die Dichter der Palliata aus ihren griechischen Vorlagen gestaltet haben » ; et le terme de « littérature de traduction » ne doit plus être employé sans de très fortes restrictions. La conclusion est hardie, et généralise peut-être un peu trop vite ; M. Drexler s'en rend compte lui-même, et souhaite que l'étude qu'il a entreprise soit reprise et poussée plus à fond. Je ne sais si elle aboutirait jamais à autre chose que des hypothèses plus ou moins fondées. De l'œuvre de Plaute et de Térence, M. Drexler a extrait évidemment les deux passages qui lui semblaient les plus propres à sa démonstration ; et celle-ci malgré tout n'apporte pas toute la lumière. Peut-on penser que celle-ci jaillira de l'étude des passage beaucoup moins probants ?

A. Ernout.

The scholia Bembina, ed. with annotations by J. F. Mountford ; 131 pp. in-8° ; University Press of Liverpool, Hodder & Stoughton Ltd., Londres, 1934.

C'est une œuvre utile et méritoire que vient d'accomplir M. J. F. Mountford en publiant les scholies que contient le codex Bembinus de Térence. Wessner est mort sans avoir pu le faire, comme il en avait l'intention ; et il fallait pour en prendre connaissance recourir à d'anciens articles d'Umpfenbach et de Studemund. Les avoir maintenant dans un volume maniable est déjà chose appréciable ; mais cette commodité matérielle n'est pas le seul avantage du travail de M. Mountford. Il a collationné lui-même le manuscrit avec un soin tout particulier, et sa lecture, qui améliore singulièrement le texte, peut passer pour définitive. Je ne pense pas que ces scholies apportent grand'chose à l'intelligence de Térence : du moins c'est ce qu'il m'a semblé à une première lecture. Outre qu'elles ne constituent pas un commentaire complet (l'Hécyre n'est pas annotée ; l'Andrienne l'est à peine ; les autres comédies ne le sont pas partout), les explications qu'elles apportent demeurent assez élémentaires. Mais il est intéressant de voir sur sur quel texte elles ont été établies, et en outre de les confronter avec les autres scholies de Térence, et surtout avec le commentaire de Donat et d'Eugraphius. M. Mountfort, qui examine ces problèmes dans un

chapitre intitulé *discussions*, croit que les scholies du Bembinus ont été copiées sur un original que l'on peut situer entre le IVe et le VIe siècle, et qui contenait un commentaire *variorum*, reposant en grande partie sur celui d'Aemilius Asper. Ce commentaire ne contenait que de maigres notes pour le Phormion ; mais il fut complété dans cette partie par des additions empruntées à Donat, non pas le Donat tel que nous le connaissons avec tout ce qu'il renferme d'additions et d'apports étrangers — mais au Donat sous sa forme originale. Si cette hypothèse est exacte, elle jette une lumière toute nouvelle sur l'œuvre de Donat, et peut servir de base à des recherches ultérieures sur l'origine et la composition de ce commentaire célèbre. D'une manière plus générale, on peut dire qu'une étude d'ensemble sur les grands commentaires de l'antiquité serait la bienvenue. Ils ont de nombreux points de contact entre eux ; ils représentent une tradition commune ; à chaque instant Donat et Servius se rencontrent, comme dans Eun. 456 et En. 1,256. Un examen comparatif de leurs œuvres serait une précieuse contribution à l'histoire de la philologie chez les Latins. Il faut remercier M. Mountford de l'avoir suggérée, et amorcée.

A. Ernout.

Nicola Terzaghi, *Lucilio* ; VI-449 pp. in-8° ; Torino, Edizioni de l'Erma, 1934.

On sait tous les points d'interrogation que posent la personne et l'œuvre de Lucilius. Après les patientes recherches de Marx, de Cichorius, de Leo, il semblait qu'il n'y eût plus grand chose à tirer des maigres documents que nous possédons. M. Terzaghi, avec un beau courage, en a repris l'étude, avec l'espoir d'apporter aux problèmes des solutions plus satisfaisantes que celles de ses devanciers. On sait qu'il a commencé par donner une édition du texte, dont il a été rendu compte dans la Revue. Le présent volume est en quelque sorte le commentaire du premier. Pareil travail se prête mal à l'analyse ; on se bornera donc à signaler d'une manière générale l'érudition abondante et l'ingéniosité de M. Terzaghi. Dans le détail, que toutes ses propositions atteignent à la certitude, lui-même ne le pense pas. « Je me considérerais comme suffisamment payé de mes peines, dit-il dans sa préface, si seulement un dixième des nombreuses pages qui suivent pouvait être considéré comme contenant quelque chose de sûr. » L'ajustement des misérables restes de Lucilius pourra toujours donner lieu à de nouvelles controverses [1].

A. Ernout.

---

1. P. 264 c'est à tort que M. Terzaghi traduit le vers *Aetheris et terrae genitabile quaerere* (et non *querere*) *tempus* par « cercare un tempo capace di dar vita al cielo ed alla terra ». *Genitabilis* dans ce vers n'a pas la valeur active (*valore attivo*) ou plutôt transitive qu'il a dans l'expression de Lucrèce *genitabilis aura favoni* (où je ne vois, quoi qu'en dise M. T., aucune imitation de Lucilius). Le *terrae genitabile tempus* est à rapprocher de Lucrèce II 1105 :

> Multaque post mundi tempus genitale diemque
> Primigenum maris...

Genitalis, *genitabilis* y sont synonymes, et signifient « natal, originel » ; et le vers de Lucilius veut dire « remonter à l'époque où prirent naissance l'éther et la terre. »

Hans Opperman, *Caesar. Der Schriftsteller und sein Werk* ; 112 pp. in-8° ; Leipzig, Teubner, 1934.

Cette étude, qui a paru dans la collection *Neue Wege zur Antike* (Interpretationen), se préoccupe avant tout d'expliquer au lecteur le caractère de l'œuvre de César, et ses traits essentiels. Après avoir donné une définition du genre auquel appartiennent les Commentaires, et souligné la différence qui les sépare de l'histoire proprement dite, et qui leur impose un ton spécial, l'auteur montre comment, tout en restant fidèle à la définition de l'ὑπόμνημα, César a su néanmoins concilier la sécheresse du document avec les exigences de l'art. Cet art est naturellement voilé, discret, mais il se révèle partout à qui sait le chercher ; et les indications qui semblent les plus sèches et les plus impersonnelles, comme les notations de lieu et de temps (*Raum, Zeit*) n'en sont pas dépourvues. César n'insiste pas, mais il suggère. De même que son objectivité, son indifférence n'est qu'apparente. Tout ceci n'est pas entièrement neuf ; mais l'analyse de H. Oppermann a le mérite de le bien mettre en relief, avec ordre, clarté, et précision.

A. Ernout.

N. H. Romanes, 1° *Notes on the text of Lucretius* ; 2° *Further notes on Lucretius* ; 62 et 84 pp. in-8° ; printed at the Chiswick Press and sold by B. H. Blackwell, Oxford, 1934 et 1935.

Le texte de Lucrèce offre une ample matière aux amateurs de correction, soit que la tradition manuscrite apparaisse manifestement lacunaire ou corrompue, soit que la phrase, tout en offrant une apparence correcte, présente, ou semble présenter, pour le fond, des difficultés de diverses sorte. M. Romanes nous offre dans ces luxueuses brochures les remèdes qu'il apporte à ces deux sortes de corruptions ; quelques-uns de ces remèdes paraîtront sans doute bien violents, d'autres, inutiles ou inefficaces : c'est le propre de la critique conjecturale de s'exposer à ce double reproche. Je doute par exemple qu'on admette facilement la correction du v. IV. 1035 proposée par M. R. qui au texte traditionnel :

ut quasi transactis saepe omnibus rebus profundant

propose de substituer

ut quasi transact*i* saepe omn*i* *bure* profundant.

Il suffira de lui objecter que *buris* n'est pas synonyme de *uomer*, et que l'accusatif *burim* suppose nécessairement un ablatif *buri*. Et à quoi bon changer un texte excellent quand l'expression qui choque M. R., *transactis omnibus rebus* en parlant de l'« acte » vénérien, a son correspondant presque littéral dans la phrase de Pétrone, Sat. XI, 2 : *nec adhuc quidem omnia erant facta* ? Je ne voudrais pas néanmoins qu'on jugeât de la critique de M. R. par cet essai évidemment malheureux ; et l'on trouvera dans son étude des suggestions ingénieuses, sinon convaincantes [1].

A. Ernout.

---

1. Dans le tableau des manuscrits, on s'étonnera de voir qu'Émile Chatelain est devenu A. Chatelaine ; p. 83 des *Further notes*, v. 888 Stolz et Schmalz sont transformés en Stoltz et Schmatz.

George Depue Hadzsits, *Lucretius and his influence* ; VIII-372 pp. in-8° ; George G. Harrap & Co. Ltd, London, Calcutta, Sydney.

Ce petit volume figure dans la collection intitulée *Our debt to Grece and Rome* ; aucun ne méritait davantage d'y figurer. S'il est un auteur de l'antiquité classique dont la pensée ait exercé et continue d'exercer une influence sur la pensée contemporaine, c'est bien Lucrèce ; et sa grande œuvre est une de celles qui apparaissent comme étant encore tout actuelles. Si grandes en effet que soient les différences entre l'atomisme épicurien et celui de la physique contemporaine, la notion d'atome est à tout jamais inséparable des noms d'Épicure et de Lucrèce ; et en philosophie, l'épicurisme est la doctrine qui a rencontré les plus chauds partisans comme les plus ardents adversaires. M. G. D. Hadzsits après avoir bien analysé la pensée lucrétienne (Lucretius and the atom, Lucretius and the soul, Lucretius and religion, Lucretius and ethics), a exactement noté l'attitude des différentes époques vis-à-vis du poète, et marqué le rôle qu'il y a joué (Lucretius and the Roman Empire, L. and the middle ages, L. and the Renaissance, The seventeenth century, the eighteenth century, L. and the present). Son livre écrit avec intelligence et sympathie, érudit sans être pédant, d'un style limpide et agréable, mérite d'être lu par les spécialistes comme par le public lettré. Il suffira de citer par exemple ce jugement sur Horace pour en donner la preuve : « Horace's affiliations with Epicurean philosophy were not sufficiently strong to bind him to Lucretius. His own philosophy was a blend of Epicureanism, Stoicism, and of his own good practical sense, an independent sum total of his own reflections ; and at no time did he acknowledge the leadership of Lucretius in thought. He followed him neither in his rejection of divine providence, not in his denial of immort ality ; he was not greatly interested in « natural questions », nor was he a student of social evolution. » (P. 40) On ne saurait être à la fois plus clair et plus juste.

A. Ernout.

Arthur Leslie Wheeler, *Catullus and the traditions of ancient poetry* ; VIII-291 pp. in-8° ; University of California Press, Berkeley, 1934.

Ce volume est issu d'une série de conférences faites pour les Sather Classical Lectures à l'Université de Californie en 1928. Des circonstances diverses en ayant retardé la publication, A. L. Wheleer avait profité de ce délai pour mettre son ouvrage au courant des travaux les plus récents concernant Catulle, notamment la publication des fragments de Callimaque par Vitelli (utilisés également par M. Lenchantin de Gubernatîs pour sa seconde édition de Catulle), et le livre de M. Frank sur Catulle et Horace, comme on le voit par la préface datée de 1931. Mais au moment de l'envoyer à l'impression, A. L. Wheeler est mort brusquement, et ce sont ses collègues, en particulier M. H. C. Nutting, qui ont pris soin de le publier. Il serait peu convenable de critiquer l'œuvre d'un auteur qui n'est plus, et à laquelle il n'a pu donner la dernière main. Du reste, l'étude de M. Wheeler a été faite avec un soin qui l'honore. Les huit chapitres qui la composent : I The history of the Poems ; II Kinds and Types of poetry ; III The Background in Roman Poetry ; IV The Poet' s Life and Training ; V The poetic tale ; VI The Elegies ; VII The Wedding Poems ; VIII The sort poems, passent en revue d'une façon complète le poète et son œuvre. Faites pour le grand public, ces conférences sont dépouillées de tout appareil d'érudi-

tion, mais, comme on le voit par la bibliographie et les notes en fin du volume, l'auteur était bien préparé à sa tâche : reprenant la phrase de P. de Nolhac : « Aucune originalité littéraire, si puissante qu'elle soit, n'est sans emprunter des éléments à ce qui la précède », il a notamment bien mis en valeur les influences subies par Catulle, et aussi son originalité vis-à-vis de ses modèles et de ses prédécesseurs grecs.

A. Ernout.

M. Tulli Ciceronis, *Tusculanarum disputationum libri quinque*, a revised text with introd. a. comment. a. a collation of numerous mss. by T. W. Dougan a. R. M. Henry ; vol. II, l. III-V ; liv-308 pp. in-8° ; Cambridge, at the University Press, 1934.

Le tome premier de cette édition a paru en 1905 ; et le second n'est plus entièrement de la main du premier éditeur. T. W. Dougan est mort avant de l'avoir publié ; il laissait dans ses papiers les notes du commentaire du l. III et des 34 premiers paragraphes du l. IV, ainsi que des collations des divers mss. examinés par lui. M. R. M. Henry a utilisé ce legs de son prédécesseur ; il a complété le commentaire, rédigé l'introduction qui contient, outre une analyse détaillée des trois livres publiés, une étude sur la question des sources. L'édition entreprise par Dougan se recommandait par de grands mérites : d'abord un texte soigneusement établi, fondé sur une étude personnelle des manuscrits, puis un commentaire discret et sûr portant aussi bien sur la forme que sur le fond ; la partie traitée par M. Henry m'a paru non moins bonne, et le lecteur non prévenu serait incapable de distinguer dans ce tome II la part qui lui revient en propre de celle qui appartient à Dougan ; c'est le plus bel éloge que l'on puisse faire de sa conscience. On goûtera notamment la prudence dont il fait preuve dans son chapitre sur les sources des Tusculanes ; les nombreuses recherches entreprises sur ce sujet ont souvent été faussées par le parti-pris : « It may be that he relied principally upon some particular writer ; but to assert that he did, still more to name the writer or to select one of such a writer's works, is to go far beyond what the evidence will warrant. » On ne saurait mieux dire.

Quant à l'apparat critique, il nous donne beaucoup, souvent même un peu trop. Quantité de variantes orthographiques auraient pu être négligées sans dommage, ou plutôt au profit de la clarté. Il est parfaitement superflu de consacrer deux lignes, comme au § 28, 8, à noter les variations graphiques de *atque*, ou de signaler, à la ligne 21, les variantes *æpulas* ou *epulas* de *epulas*. Il y a trop de fatras de ce genre, dans lequel les variantes importantes se trouvent noyées. Mais on n'en peut faire grief à M. Henry qui a bien dû se conformer aux habitudes de Dougan.

A. Ernout.

M. Tullio Cicerone, *Le Tusculane* (libro IV ed estratti) *e Il Trattato sui Doveri* ; versione, introd. e note di Vittorio d'Agostino ; xliii-360 pp. in-8° ; Torino, Societa editrice internazionale, 1934.

Ce volume, destiné aux classes, est sans prétentions scientifiques. M. d'Agostino s'est surtout préoccupé de fournir aux élèves de l'enseignement secondaire italien une traduction exacte des pages principales des Tusculanes, et du De officiis en entier, et de leur fournir, dans l'introduction et dans les notes, les renseignements indispensables pour la connais-

sance des idées et des hommes. Mais il l'a fait, selon son habitude, avec une grande conscience, et il a observé vis-à-vis de Cicéron une impartialité louable. Sa préface fournit une bonne esquisse de l'histoire de la philosophie à Rome avant Cicéron et de l'activité philosophique de celui-ci.

A. Ernout.

Virgil, with an english translation by H. Rushton Fairclough, tome II : *Aeneid VII-XII, The minor poems*; revised edition ; 583 pp. in-12° ; Londres, W. Heinemann Ltd et Cambridge (Mass.) Harvard Univ. Press, 1934.

C'est le premier volume de la Loeb Classical Library, que la Revue de Philologie ait, à ma connaissance, reçu pour compte rendu. La première édition du Virgile qui remonte à 1918 avait été plusieurs fois réimprimée sans changement ; cette fois elle a été revisée et mise au courant des derniers travaux, depuis le *Virgile et les origines d'Ostie* de M. Carcopino, paru peu après la première édition, jusqu'aux livres ou aux articles les plus récents : l'auteur est bien informé, et l'on voit qu'il connaît autrement que par les titres les études qu'il cite ; il les a lues, et les juge avec compétence. En ce qui concerne notamment les *scripta minora*, on trouvera dans l'appendice un résumé fort utile des discussions et hypothèses nombreuses touchant l'origine et l'authenticité du recueil qui ont été émises dans ces vingt dernières années. La traduction m'a paru, autant que j'en puis juger, exacte et élégante : l. XII, v. 218

tum magis, ut propius cernunt non uiribus aequis

M. Fairclough explique *cernunt* comme comportant un complément sous-entendu *pugnam* ou *eos*. Je sais bien que c'est l'opinion générale ; mais il est beaucoup plus simple et plus correct de donner à *cerno* le sens de « combattre », comme le fait du reste le Thesaurus, tome III, col. 865, l. 8.

A. Ernout.

P. Vergili Maronis, *Aeneidos* liber primus. ed. with notes by the late R. S. Conway ; xiv-149 pp. in-8° ; Cambridge, at the University Press, 1935.

Cette édition du premier livre de l'Énéide due à R. S. Conway ne sera suivie d'aucune autre. L'auteur, qui depuis longtemps s'était préparé à publier le texte entier, est mort avant d'avoir achevé sa tâche ; et c'est aux soins pieux de son fils et de ses amis que nous devons la publication du livre actuel. Il est difficile et il serait déplacé, dans ces conditions, d'en faire la critique, et d'insister sur ce qui manque. Ce que Conway a laissé nous prouve suffisamment l'étendue et la solidité de son érudition, la variété de son exégèse, le soin scrupuleux qu'il mettait à ne laisser dans l'ombre aucune difficulté. Le spécimen qui nous est donné nous fait regretter davantage que l'œuvre complète ne nous soit point parvenue.

A. Ernout.

Horace, *Épîtres*, texte établi et trad. par F. Villeneuve ; 252 pp. in-8° en majeure partie doubles ; Paris, Les Belles Lettres, 1934.

Voici achevée avec ce volume l'édition d'Horace que M. Villeneuve a entreprise dans la collection des Universités de France. Il s'y trouve les mêmes qualités que dans les volumes précédents : prudence et bon sens au service d'une information abondante et sûre. On en aura la preuve par exemple dans la notice consacrée à l'Épître aux Pisons, où l'auteur après

avoir analysé exactement les derniers travaux parus sur l'art poétique, ceux de MM. Rostagni et Immisch [1], réduit à leur importance exacte les conclusions que l'on est en droit de tirer de ces études, ingénieuses, mais aussi aventureuses. M. Villeneuve montre bien que l'épître aux Pisons ne se laisse ni exactement définir, ni exactement diviser, et que la question de ses sources — si tant est qu'elle doive se poser — demeure encore irrésolue. Mais du reste on se demandera s'il vaut la peine de dépenser tant d'encre et d'huile à propos d'une œuvre dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas la meilleure d'Horace. M. Villeneuve la défend avec chaleur et sincérité : il justifie par des considérations subtiles la part considérable faite à la poésie dramatique dans cet art poétique ; et il arrive presque à trouver de bonnes raisons pour expliquer la maigre part faite à la poésie épique ou lyrique. Peut-on faire un plus bel éloge de son affection pour Horace ?

Le texte d'Horace est maintenant établi de façon pour ainsi dire définitive ; on peut toutefois hésiter entre diverses graphies, ou diverses ponctuations, capables d'influer sur le sens. M. Villeneuve ne craint pas de choisir, mais il fournit au lecteur les éléments du problème, de façon à lui laisser la possibilité de contrôler la solution qu'il propose. La traduction vise avant tout à l'exactitude, et l'atteint généralement. On ne peut que l'en louer. Elle s'efforce aussi de reproduire aussi exactement que possible l'ordre des mots, suivant le principe posé par L. Havet. Sur ce point, je serais en désaccord avec M. Villeneuve. L'ordre des mots en latin est une chose ; l'ordre des mots en français en est une autre. Vouloir réduire l'une à l'autre, me paraît devoir amener à des résultats décevants. Les arguments ne me manquent pas pour le démontrer. Mais c'est une trop grosse question pour qu'elle puisse être traitée dans un compte rendu.

A. Ernout.

Titi Livi, *Ab Vrbe condita*, recogn. et adnotatione critica instr. R. S. Conway et S. K. Johnson, t. IV, l. xxvi-xxx ; Oxford, Clarendon Press, 1934.

La préface de ce tome IV qui termine l'édition de la quatrième décade est signée de M. S. K. Johnson seul, de même que Walters était mort pendant l'impression du tome III, Conway est mort avant la parution du tome IV. Il convient de rendre à sa mémoire l'hommage qui lui est dû. Dans la philologie latine, Conway sut se tailler une place bien à lui. Linguiste, épigraphiste, éditeur de textes, il avait une compétence à laquelle peu de savants peuvent prétendre. Ses livres sur les dialectes italiques et préitaliques demeureront classiques, et son édition de Tite-Live, si elle n'a pas modifié profondément le texte traditionnel, en tout cas l'a établi sur des bases plus larges et plus sûres. Il n'est pas un élément de la tradition qu'il n'ait examiné, pas une conjecture qu'il n'ait étudiée, soit personnellement, soit avec le concours de ses collaborateurs : on verra par exemple, au § 95 de la préface, tout le parti qu'il a tiré des maigres restes du palimpseste de Turin. Comme la source des livres XXVI-XXX est en grande partie la même que celle des livres XXI-XXV, les auteurs n'ont pas repris ce qui a été dit dans le tome III des descendants du *Puteanus*, et ils se sont bornés pour celui-ci à indiquer les particularités qu'il présente dans cette seconde partie. Ils se sont attachés davantage à restituer le *codex Spirensis* (Σ), aujourd'hui perdu à l'exception d'un feuillet, mais qui constitue pour

1. Horazens Epistel über die Dichtkunst.

les livres XXVI-XXX une source différente de *P*, et que nous connaissons par l'édition de Beatus Rhenanus (§§ 88 et suiv.), et par les correcteurs des manuscrits *A* (*cod. Agennensis, Mus. Burney Brit. Harl. 2493*) et *N* (*Laurentianus Plut. LXIII, 21*), tous deux du treizième siècle. L'examen de ces deux derniers manuscrits a été méticuleusement fait par Conway, qui n'a pas distingué dans *N* moins de neuf mains de correcteurs différents dont trois seulement décèlent l'influence de Σ. Les éditeurs ont enfin étudié plus complètement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici des manuscrits du xve siècle, notamment *J* (*British Mus. 198*), *K* (*British Mus. Harl. 2781*) *W.* (*Vatican. Palat. 879*), *H* (*British. Mus. Harl. 2684*) qui ne méritent pas tout à fait le mépris dans lequel on les a tenus jusqu'ici. La liste des sigles employés dans l'apparat critique, pp. xxxvii-xxxix est vraiment impressionnante ; et l'apparat lui-même est d'une richesse qui peut paraître superflue au profane, mais qui au moins fournira au critique tous les éléments d'un jugement. On regrette que les variantes soient indiquées par paragraphes, et non par lignes ; dans un apparat aussi touffu, les unités formées par les paragraphes sont trop longues et il y aurait eu intérêt à multiplier les subdivisions.

L'examen approfondi des sources manuscrites n'a pas fait tomber les éditeurs dans un conservatisme exagéré : et leur texte accueille mainte conjecture soit de leurs prédécesseurs, soit d'eux-mêmes. Leurs notes critiques ne se contentent pas du reste de signaler les leçons et les corrections ; mais elles les discutent quand c'est nécessaire. Bien que l'apparat s'en trouve encore allongé, on aime voir l'éditeur prendre parti ; rien n'est plus décevant qu'un apparat muet sur les points litigieux. Bref, cette édition, fruit d'un travail énorme, est une de celles qui font honneur à la collection d'Oxford.

A. Ernout.

Consolatio ad Liuiam, prolegomenis, commentario exegetico, indice instruxit Arnoldus Witlox ; xxi-176 pp. in-8° ; Maestricht, Van Aelst, 1934.

L'attribution de ce petit poème n'est pas chose facile. Personne ne croit plus qu'il soit d'Ovide, comme l'affirme la vie du poète qu'on lit dans le Laurentianus 36, 2 : mais alors de qui est-il, ou tout au moins à quelle époque peut-on le situer ? C'est là que les divergences se manifestent, divergences inévitables quand les critères dont on dispose sont tout subjectifs. Haupt n'a-t-il pas été jusqu'à soutenir que l'œuvre ne remontait pas à l'antiquité, et que c'était un faux plus ou moins habile d'un érudit de la Renaissance ? L'absence de tout manuscrit antérieur au xve siècle appuyait dans une certaine mesure ce scepticisme excessif. L'opinion de Haupt abandonnée, il reste à savoir si la *consolatio* date vraiment de la mort de Drusus et a été réellement dédiée à Livie, ou si c'est un simple exercice de rhéteur, de date plus tardive. C'est à cette dernière hypothèse que s'arrête M. Witlox : pour lui la *consolatio* a été écrite bien après la mort de Drusus, quelque temps après celle de Livie, mais encore sous le règne de Tibère.

Le texte qu'il adopte est en général celui de Vollmer ; il ne comporte pas d'apparat critique, et se contente de noter les passages où il s'écarte de son modèle. Aucun artifice typographique ne signale les passages ou les mots corrigés par conjecture ; l'auteur de la conjecture adoptée n'est pas non plus désigné ; et pour plus ample indication, il faut se reporter au commentaire. C'est là, selon moi, une méthode assez fâcheuse. Elle aboutit à constituer un texte dont l'apparente sécurité est trompeuse, un apparat insuffisant, et d'autre part un commentaire pléthorique (pp. 15-158), où tout est mélangé : tradition manuscrite et critique de texte, rappel des pas-

sages semblables chez d'autres auteurs, imitations et réminiscences, exégèse proprement dite. Un meilleur aménagement des parties aurait permis au lecteur de mieux goûter la jeune science de M. Witlox. Il est bien informé, parfois un peu trop, et plus d'un rapprochement qu'il signale comme une imitation, n'est pas aussi convaincant qu'il l'imagine[1]. Mais l'abondance même des passages parallèles met bien en lumière le caractère du poème, œuvre sortie de l'école, où la mémoire supplée à l'inspiration.

A. Ernout.

Maria Torrini, *L'Octavia*, 91 pp, in-8°; Pisa, Tipografia editrice U. Giardini, 1934. XII.

Trois chapitres forment cette étude : l'un traite de l'authenticité de la tragédie, l'autre des sources historiques, le troisième de la chronologie de l'Octavie. L'auteur se range du côté de ceux qui refusent d'attribuer l'œuvre à Sénèque — c'est la solution du reste généralement adoptée aujourd'hui —, mais il soutient qu'il est impossible, avec les textes que nous possédons, de pouvoir déterminer avec certitude les sources auxquelles a puisé l'auteur inconnu de la prétexte ; enfin il conclut que le plus vraisemblable est d'attribuer l'œuvre à un admirateur passionné de Sénèque, qui l'aurait écrite vers l'an 70, en s'aidant surtout de ses souvenirs personnels.

A. Ernout.

Francesco Vivona, *Note critiche alle epistole di Seneca*, 52 pp. in-8° ; Roma, Casa editrice Ausonia, s. d.

C'est en rédigeant une traduction des lettres à Lucilius fondée sur la première édition de Beltrami que M. Vivona a été amené à examiner de près des passages corrompus ou difficiles du texte. En proposant mes corrections, dit-il dans sa préface, je me suis efforcé d'observer aussi fidèlement que possible les règles fondamentales de ce genre de travail : ne pas s'écarter de la tradition manuscrite (M. Vivona dit la *redazione tradizionale*, ce qui me semble moins satisfaisant), et, d'autre part, chercher à comprendre exactement la pensée de l'auteur. — Et plus loin, il ajoute qu'il s'est parfois appuyé sur l'élément esthétique pour justifier ses conjectures et ses interprétations. L'examen des émendations qu'il propose répond aux affirmations de la préface : comme exemple de fidélité à la tradition, je citerai le maintien de *exiet*, comme forme de futur, XVII, 9, que plus d'un latiniste hésitera à attribuer à Sénèque : M. Vivona considère *exiet* comme probablement archaïque. J'ignore sur quoi se fonde son jugement : il me semble au contraire que nous avons affaire ici à une innovation analogique faite d'après *audire/audiam*, *-es* : le premier exemple comparable est le *transiet* de Tibulle I, 4, 27 ; Plaute ne connaît que *ibo* et *exibo*. Si les conjectures proposées par M. Vivona n'emportent pas toutes la conviction, elles méritent d'être examinées avec attention, en raison de la connaissance approfondie qu'elles témoignent du texte de Sénèque.

A. Ernout.

---

1. Par contre, on est parfois tenté d'ajouter aux listes pourtant copieuses de l'auteur. Ainsi le v. 295

At comitum *squalent immissis ora capillis*

rappelle trop par son mouvement le vers de Virgile, G. I. 507

Dignus honos, *squalent abductis arua colonis*

pour que le reprochement ne s'impose pas.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Héliodore, *Les Ethiopiques* (*Théagène et Chariclée*) ; tome I, texte éd. par R. M. Rattenbury et Rev. T. W. Lumb, et trad. par J. Maillon ; ci-124 pp. doubles ; Paris, Les Belles Lettres, 1935. Pr. 25 fr.

Gerhard Müller, *Der Aufbau der Bücher II u. VII von Platons Gesetzen* ; 109 pp. in-8° ; Weida i. Thür., Druck von Thomas & Hubert, 1935.

J. Marouzeau, *L'année philologique*, tome IX, 1934 ; xxii-438 pp. in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1935. Pr. 65 fr.

L. Robert Lind, *What Rome has left us* ; 34 pp. in-8° ; The Bayard Press, Williamsport, Pennsylvania.

Ladislaus Strzelecki, *De Naeviano Belli Punici carmine Quaestiones selectae* ; 40 pp. in-8° ; Kraków, 1935, Nakładem Polskiej Akademji Umiejętności.

Leopol Dor, *Marseille, cité grecque* ; 22 pp. in-8° ; Marseille, Soc. anon. du Sémaphore de Marseille, 1935.

Symbolae Osloenses, fasc. XIV ; 137 pp. in-8° ; Oslo, A. W. Brøgger, 1935.

Anton Hennemann, *Der äussere u. innere Stil in Trajans Briefen* ; viii-57 pp. in-8° ; Giessen, 1935.

Yale Classical Studies, ed. by Austin M. Harmon, vol. V ; 304 pp. in-8° ; New-Haven, Yale University Press, 1935.

E. A. Lowe, *Codices Latini antiquiores*, Part II Great Britain and Ireland ; xvii-53 pp. in-f° + 22 planches doubles ; Oxford, Clarendon Press, 1935. Pr. 60 sh.

Cornelivs Tacitvs, edd. Halm-Andresen ; II, 1 *Historiae* ed. E. Köstermann ; 221 pp. in-12 ; Leipzig, Teubner, 1935. Pr. 2 M. 40 ; für Ausland 1 M. 80.

Georgios Phrantzes, *Chronicon*, vol. I ed. I. B. Papadopoulos ; xxxiv-201 pp. in-12° ; Leipzig, Teubner, 1935. Pr. br. 9 M. 40 ; rel. 10 M. 40 ; für Ausland 7 M. 05 et 7 M. 80.

Charlotte E. Goodfellow, *Roman Citizenship*, A study of its territorial and numerical expansion from the earliest times to the death of Augustus ; 124 pp. in-8° ; Lancaster Press, Inc., Lancaster, Pa.

J. W. S. Blom, *De typische Getallen bij Homeros en Herodotos* ; I Triaden, Hebdomaden en Enneaden ; xi-315 pp. in-8° ; Nimègue, J. J. Berkhout, 1936.

Ada Adler, *Suidae Lexicon*, Pars IV, II-Ψ ; xii-864 pp. in-8° ; Leipzig, Teubner, 1935. Pr. br. 54 M. ; rel. 56 M. 50 ; für Ausland 40 M. 50 et 42 M.

Dr. Emma Edelstein, *Xenophontisches u. Platonisches Bild des Sokrates* ; 153 pp. in-8° ; Berlin, Dr Emil Ebering, 1935.

Wiener Studien, Zeitschr. f. Klass, Philologie, LIIIr Bd., 1935, Is u. IIs Heft ; 180 pp. in-8° ; Wien, Oskar Löfel's Witwe, 1935. Pr. 9 M.

G. Amatucci, *Alcuni lineamenti della Letteratura latina cristiana d'Africa* ; 17 pp. in-8° (Extr. du vol. *Africa romana* publié par l'Istit. di Studi Romani) ; Milan, Ulrico Hoepli, 1935.

Nils Eriksson, *Religiositet och Irreligiositet hos Tacitus* (Lunds Universit. Arsskr. N. F. Avd. I, Bd. 31, Nr. 31) ; 75 pp. in-8° ; Lund, G. W. Gleerup, 1935.

M. L. W. Laistner, *A history of the Greek World, from 479 to 323 B. C.* ; xv-492 pp. in-8° ; Londres, Methuen and Co., 1936. Pr. 15 sh. net.

Studi Etruschi, vol. IX ; 479 pp. in-8° ; Firenze, Rinascimento del Libro, 1935. Pr. 135 L.

Emerita. Reseñas de libros, pp. 152-190 ; Madrid, 1935.

C. M. Bowra, *Greek lyric poetry from Alcman to Simonides* ; VIII-490 pp. in-8° ; Oxford, Clarendon Press, 1936. Pr. 21 sh.

Harry L. Lévy, *The invective in Rufinum of Claudius Claudianus* ; 102 pp. in-8° ; Geneva, N.-Y., U. S. A., W. F. Humphrey Press, 1935. Pr. 1 $ 75.

Roger A. Pack. *Studies in Libanius and Antiochene society under Theodosius* ; 126 pp. in-8° ; George Danta, Publishing Cy, Menasha, Wisconsin, U. S. A.

Em. Cesareo, *Il Boccaccio iniziatore del culto del Petrarca in una biografia latina* (Estr. del v. I del « Convegno Petrachesco ten. in Arezzo 1931) ; 17 pp. in-8° ; Firenze, Tipografia Classica.

Gilbert Murray, *Greek poetry and life* ; X-392 pp. in-8° ; Oxford, Clarendon Press, 1936. Pr. 21 sh.

T. W. Allen, W. P. Holliday, et E. E. Sikes, *The homeric hymns*, 2° éd. ; CXV-471 pp. in-8° ; Oxford, Clarendon Press. Pr. 25 sh.

Nicola Terzaghi, *Storia della Letteratura latina* ; 2 vol. de 484 et 332 pp. in-8° ; Turin, G. B. Paravia, 1936. Pr. 16 et 14 L.

R. P. Winnington-Ingram, *Mode in ancient greek musik* ; VIII-90 pp. in-8° ; Cambridge, University Press, 1936. Pr. 7 sh. 6.

H. D. P. Lee, *Zeno of Elea* ; VI-125 pp. in-8° ; Cambridge, University Press. Pr. 7 sh. 6.

Bulletin of the Faculty of Arts, University of Egypt ; vol. II, p. 2, décembre 1934 ; vol. III, p. 1, mai 1935 ; Giza, Faculty of arts, Egypt.

Hermann Hirt (*Festchr. für* —), Germanen und Indogermanen, Volkstum, Sprache, Heimat, Kultur, hrsg. v. Helmut Arntz ; I^{r} B^{d}, Ergebnisse d. Kulturhistorie u. Anthropologie ; XVI-436 pp. in-8° ; II^{r} Bd, Ergebnisse d. Sprachwissenschaft ; VI-623 pp. in-8° ; Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchh., 1936. Pr. br. 38 M., rel. 42 M. 50 ; Etranger : 28 M. 50 et 31 M. 90.

Jerzy Kurylowicz, *Études indo-européennes* I (Polska Akad. Umiejętności, Prace Komisji Językowej, N. 21 ; IV-293 pp. in-8° ; Krakow, 1935, Skład Główny w Księgarni Gebethnera i Wolffa.

Tacitus, *Germania*, crit. ed. by R. P. Robinson ; XIV-388 pp. in-8° + 1 pl., publ. by the Americ. Philol. Ass^{on}, Middletown, Connecticut, 1935.

H. R. Putch, *The tradition of Boethius* ; VIII-200 pp. in-8° ; New-York, Oxford University Press, 1935, Pr. 10 sh. 6.

E. E. Sikes, *Lucretius, poet a. philosopher* ; IX-186 pp. in-8° ; Cambridge, At the University Press, 1936. Pr. 7 sh. 6.

Dr. Karl Jost, *Das Beispiel der Vorfahren bei d. attischen Rednern u. Geschichtschreibern bis Demosthenes* (Rhetor. Stud. hrsg. von Dr. E. Drerup, 19. H.) ; XVI-263 pp. in-8° ; Paderborn, Ferd. Schöningh, 1936. Pr. 9 M.

Pietro Ercole, *Studi Giovenaliani* ; 354 pp. in-12 ; Lanciano, Gius. Carabba. Pr. 15 l.

Plotin, *Ennéades*, tome IV, 1, texte éd. et trad. par Em. Bréhier ; 212 pp. in-8° en partie doubles ; Paris, Les Belles Lettres, 1936. Pr. 30 fr.

Inscriptiones Italiae, vol. X, regio X, fasc. III. Histria septentrionalis, cur. Atil. Degrassi (Unione Academ. Nazionale) ; 109 pp. in-4° ; Roma, La Libreria dello Stato, 1936-XIV. Pr. 80 L.

Le Gérant : F. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVI.

ADVERSARIA III

1. In an article lately published in the Proceedings of the British Academy (vol. XX. 3 sqq.) I commented upon the passage in Theognis v. 19

> Κύρνε σοφιζομένῳ μὲν ἐμοὶ σφρηγὶς ἐπικείσθω
> τοῖσδ' ἔπεσιν, λήσει δ' οὔποτε κλεπτόμενα κτλ.

which has always been interpreted to mean that the poet, forewarned that his verses would sooner or later undergo interpolation and that he therefore would alternately be accounted παραινετικὸς and ἡδυπαθής, sowed over his lines for the benefit of future Nordic-aryan professors a clue, a password (σφρηγίς), by which they might part the tares from the wheat, and represented himself as ' using this trick ' (σοφιζομένῳ). I pointed out that " no serious gnomic poet has yet talked of ' my tricks ', or described himself as ' cunning ' ". *A fortiori* no poet has ever described the Muses as cunning, and yet this is the word no less a poet than Ibycus gave them (3 fr. 2. 3 p. 1 Diehl) :

23 καὶ τὰ μὲν ἄν Μοίσαι σεσοφισμέναι
εὖ Ἑλικωνίδες ἐμβαίνεν λόγῳ.
θνατὸς δ' οὔ κεν ἀνὴρ
ὀιερὸς τὰ ἕκαστα εἴποι κτλ.

by their skill, gifts, talents, art, the Muses attack such themes ; similarly Theognis by his inspiration will set his mark on his verses (all, not some)[1]. The sense of σοφίζεσθαι, σοφιστής, σοφία ' compose, artist, art ' is well established. I add more cases of the two last : *scolia* 30. 17 Diehl βρύουσαν ἀοιδὰν πρωτοπαγεῖ σοφίᾳ διαποικίλον ἐκφέρομεν, anon. Diehl I p. 310 Παλλὰς... δορὶ κἂν σοφίαις ἀνέγραψεν [the Athenians], Simonides 56 καλᾶς σοφίας, Solon I. 52 ἱμερτῆς σοφίης μέτρον ἐπιστάμενος, Aelian NA XI. 1 τοῖς σοφισταῖς τῶν ἱερῶν μελῶν τοῖς ἐπιχωρίοις συνάσαντες, Hesychius σοφιστήν· πᾶσαν τέχνην σοφίας ἔλεγον, καὶ σοφιστὰς τοὺς περὶ μουσικὴν διατρίβοντας, καὶ

1. For σφρηγίς in the sense of ' stamp, character ' cf. Dio Prus. XII. 68 of Homer, τελευτῶν δὲ αὐτὸν ἀπέφαινεν οὐ μόνον μέτρων ποιητὴν ἀλλὰ καὶ ῥημάτων παρ' αὐτοῦ φθεγγόμενος . . . οἷον σφραγῖδα σφραγῖδι ἐπιβάλλων ἐναργῆ. Homer used no acrostic.

τοὺς μετὰ κιθάρας ᾄδοντας, id. in φιλόστοργος.. φιλοσόφους τε φασι λυδοὺς τοὺς κιθαριστὰς καὶ μουσικούς.

2. Further the discrepancies in Theognis ' tone and matter have been thought a manifest indication of conflation, and naturally the more edifying portions have been assigned to him, and the *carmina potoria et amatoria* (to use Welcker's Latin) to his interpolators. Yet the same contradiction existed in Alcaeus, if we believe Quintilian X. 1. 63 *Alcaeus in parte operis aureo plectro merito donatur qua tyrannos insectatus multum etiam moribus confert... sed lusit et in amores descendit.* Strange that Quintilian did not see that at some period between Alcaeus and himself Alcaeus had undergone interpolation and in a lamentable sense[1]. This obvious truth was hidden from the wise and prudent (as Quintilian certainly was), and, in the case of Theognis, revealed to professors.

3. Tyrtaeus 5. 3. ἥμισυ πάνθ' ὅσσων καρπὸν ἄρουρα φέρει. Perhaps ἥμισυ πᾶν θ' ' half and all '. I have no other example of this exact locution, but the two words occur together in quasi-proverbial sense ever since Hesiod's πλέον ἥμισυ παντὸς often quoted in later Greek : e. g. Dion. Hal. τέχν. ῥητ. III I ἥμισυ τοῦ παντὸς ἢ τὸ πᾶν. The half and the whole may have conveyed a superlative.

4. Longinus *de subl.* 7. 2. ἡ ψυχὴ ... γαῦρόν τι ἀνάθημα λαμβάνουσα πληροῦται χαρᾶς. For ἀνάθημα there have been proposed παράστημα and ἀνάστημα, but as we have ἀναθεωρούμενον and ἀναθεώρησις immediately below ἀναθ<εώρ>ημα is obvious. The word is new.

Aeneas Tacticus.

This author has two sides, equally interesting, the light he throws on the Greek social and political mind, and his language, which, long supposed to have passed from its original correctitude into a kind of vernacular (by what process ? and at whose hands ?), is now recognised to have come from the writer himself,

1. Sextus *in math.* I 298 is more sweeping (οἱ μὲν ἐρωτομανεῖς καὶ μέθυσοι τὰς Ἀλκαίου καὶ Ἀνακρέοντος ποιήσεις ἀναγνόντες προσεκκαίονται, οἱ δὲ ὀργίλοι Ἱππώνακτα καὶ Ἀρχίλοχον ἀλείπτας ἔχουσι τῆς περὶ αὐτοὺς κακίας) but no better informed about the adulteration of lyric poets. Diogenes of Babylon (ap. Arnim *Stoic. vett. frag.* III. 229) censured even Ibycus, indisputably a great poet, along with Anacreon as οὐδὲ τοὺς νέους τοῖς μέλεσι διαφθείροντας ... ἀλλὰ τοῖς διανοήμασι, but charged the poets themselves with this influence not their interpolators.

and therefore to present a peculiarly valuable non — Attic *testis linguae*. I use the edition of R. Schoene (1911) and sometimes refer to the posthumous edition of L. W. Hunter (he fell at Pozières in 1916) brought out by S. A. Handford at Oxford in 1927. By Schoene's time most of the mischievous alterations of Hercher Hertlein and Hug had been removed, but there remains something still to be done.

5. 5. 1. πυλωροὺς καθεστάναι ... μὴ ὑπονοεῖν μὴ δυναμένους ἀεί τι τῶν εἰσκομιζομένων. Two negatives make a positive, ' unable not to suspect ' ie. bound to suspect, not incapable of suspicion. It conveys some irony.

6. 5. 2. ἢ δι' ἄλλην τινα ἀπορίαν πεισθεῖεν ὑπό τινων ἢ αὐτοὶ παρακελεύσαιεν ἄν τινας. Παρακελεύσαιεν requires no alterations. It is found in Polybius, who is near to Aeneas in place if not in time.

7. 6. 6. ἄριστον δὲ ἱππασίμων ὄντων τόπων καὶ ὑπαρχόντων ἱππέων ἱππέας συνιμείρειν. Perhaps συμμοιρεῖν, ' take part ', opposite of ἀμοιρεῖν.

8. 8. 1. τὴν χώραν ... δυσπροσπόριστον κατασκευάζειν καὶ τοὺς ποταμοὺς δυσδιαβάτους καὶ πλείους. The last word does not mean ' more ', but ' full ': τάφρος πλέη ὕδατος says Herodotus in the lexx. Open the sluices.

9. 8. 5. περὶ μὲν οὖν τούτων ὧδε μὲν νῦν παραλείπεται ... ἵνα μὴ καὶ ταῦτα λίαν πολλὰ δηλῶται. Πολλά is predicative, as often; ' at too great length '.

10. 9. 2. διαγγελθέντων οὖν τούτων εἰς τὸ στρατόπεδον ... δύνανται ἀποτρέψαι ὧν ἐπιχειρῶσι ποιεῖν. Understand ταῦτα out of τούτων and add the case to those collected K.-G. II § 494 *a* of variations between nominative and gen. absolute qualifying the same subject. It is a kind of reverse of the later *nominativus pendens*.

7. 10. 9. τοὺς δὲ ἄρχοντας ἀπογράφεσθαι καὶ παρ' ᾧ τινες ὅταν κατάγωνται. ' The officers shall register the person with whom persons put up from time to time ' ὅταν is apparently generalising, an extension of the ordinary ἄν. So *quando* in Latin (si quando, ne quando). This sense is usually given by ποτέ.

8. 10. 19. εἴ τις βούλεται ἀπιέναι μὴ ἀρεσκόμενοι τοῖς παροῦσιν ἐξεῖναι ἀπαλλάττεσθαι. ?ἀρεσκομένῳ. There seem to be some cases of exchange of ο and ω.

9. 10. 23. τοὺς γονεῖς, ... καὶ τοὺς ἐγγὺς τὰ γένη ' near in blood '

seems unobjectionable : 10. 16 ἐὰν δὲ μὴ ᾖ τέκνα τῷ ἐγγυτάτω γενομένῳ [ἀποδίδοσθαι].

10. 10. 25. διειλημμένοι ὡσεὶ παρὰ τρισίν : *dispersi fere apud tres*. They are not to be lodged with single people, but are to be in the company of about three ; to prevent collusion. These are the ἀκόλουθοι of 26 which it is absurd to alter to κάλαθοι.

11. 10. 26. τοῦτον τὸν φεγγαῖον σύσσημον ἐποίησαντο. As σύμβολος, -ον has two genders there is no reason why σύσσημος should not exist as well as σύσσημον ; nor is there any reason to remove φεγγαῖον ' luminous ' ; cf. ἀμολγαῖος κνεφαῖος σκοταῖος K.-B II p. 292 n. 3.

12. 13. 1. ἀθροισθέντων δὲ ὅσων δέοιτο. That the middle of δέω is impersonal as well as the active is now known. Hunter collects the evidence, which goes back to Sophocles[1]. In this author δεήσεται 31. 19 and in Julius Africanus 52.

13. 15. 5. δεῖ πρώτους τοὺς ... ἱππέας καὶ κούφους ἐξιέναι μηδὲ τούτους προεξερευνῶντας τε καὶ προκαταλαμβάνοντας τὰ ὑψηλὰ τῶν χωρίων. Insert μὴ before προεξερευνῶντας, comparing 5. 1 above.

14. 16. 1. πρῶτον μὲν οὐ χρὴ εὐθὺ βοηθεῖν. The words are right as they stand, cf. § 5 δεῖ οὖν μὴ εὐθὺς αὐτοὺς προσκείμενον ἐνοχλεῖν, § 9 ὀξέως δ' ἄν βοηθήσας ... κινδυνεύοις.

15. 16. 13. νεοκμῆσιν, § 14 νεοκμῆτες, 38. 1 νεοκμῆτες ' fresh ', a sense ignored in the lexica.

16. 16. 18. ' You should seize positions near the town ' πρὸς τὸ μάχεσθαι τε πλεονεκτικῶς καὶ εὐαπαλλάκτως ἔχων τὸ χωρίον ὅταν βούλῃ ἀπιέναι. Perhaps ἔχοντα[2] χωρίον, ' as holding a position '.

17. 16. 20. διότι μηδὲν τῶν τοιούτων εἰκάζειν : ' therefore leave none of these things to conjecture '. Casaubon mistaking the meaning of διότι made it into διὰ τό.

18. ib. διενέγκοι γὰρ ἂν τοῖς ἑτέροις ὅσον εἰ τοῖς μὲν νυκτος[6]ηχῃ, τοῖς δὲ ἡμέρας. To alter ἑτέροις into ἑκατέροις is needless. Cf. 171 ἔνι γὰρ καὶ ἐν τοιῷδε καιρῷ σφαλῆναι τοὺς ἑτέρους ' either side '. In the gap a verb in the perfect and taking a dative is wanted. The younger Schoene's εἰλήχει is possible ; or κακοπαθήκῃ (26, 7)?

---

1. There are however many other instances, especially in Hippocrates, e. g. Περὶ ἀγμῶν 29 ὁκόσοισι δὲ ... ἀπόστασις ἐπίδοξος γένηται ... οὐκ ἔτι τῆς αὐτῆς ἰητρείης δεῖται, Περὶ ἀέρων 8, Περὶ διαίτης ὀξέων 16, 18 Γυναικείων ά 3 ἔστι δ' ἧσι ... δεήσεται προσέχειν τῇ μελέτῃ etc., beside many ambiguous cases where the verb may be personal or impersonal.

2. As Hercher.

19. 17. 2. αὐτοὶ παρεσκεύαζον καὶ αὐτοῖς συνηττοῦντο ὅπλα εἰς τὴν πομπήν. The words are good save the second verb. The Germans have mostly made it into συνῆπτον and συνείποντο; Hunter's συνηττοῦντο (from συναιτεῖν which does not exist) is merely odd. Arms are *piled*, τὰ ἀκόντια ἐς τοὺς θαλάμους συνένησε Herod. I 34 How to get this out of συνηττοῦντο? β 338 ὅθι νητὸς χρυσὸς καὶ χαλκὸς ἔκειτο gives a clue. A compound συννητεῖν would give ἐσυννητοῦντο or perhaps συνενητοῦντο. Somewhat similar cases are in K.-B. II p. 265-10.

20. 18. 11. προνοητικῶς δὴ δοκεῖ ποιηθῆναι πρόστε τὸν χαλκέα μηδὲν ὑποπτεῦσαι. Read πρός τε, in order that.

21. 21. 1. περὶ δὲ ἁρμένων ἑτοιμασίας καὶ ὅσα περὶ χώραν φιλίαν προκατασκεύαζε καὶ εἰ τὰ ἐν τῇ χώρᾳ ὡς δεῖ ἀφανίζειν ἢ ἀχρεῖα ποιεῖν τοῖς ἐναντίοις, ὧδε μὲν παραλείπεται. The construction is deficient, for the only finite verb δεῖ evidently qualifies ἀφανίζειν. Read therefore προκατασκεύαζεται for -εύαζε καί, and ἐ<π>ὶ for εἰ.

22. 22. 3. οἱ περίοδοι ὅπου ἐὰν ὄντες τύχωσι. This is an important feature of Aeneas' dialect; the uncontracted ἐάν is used here and 31. 15 (εἰς ὃ ἐὰν τύχῃ ἱερόν) in the sense of the usual ἄν. Jannaris (*Historical Greek Grammar*, p. 421 n. α) traces it back to Xenophon. There can be no reason for forcing the contracted and therefore later form on Aeneas[1].

24. 22. 18. ὅσα δὲ πάθεα γέγονε περὶ τοῦ στοιχείου τοὺς καιροὺς ἐν ἄλλοις δηλοῦται. Here στοιχεῖον of course means 'clock, hour', it cannot mean 'element' or 'letter'. 'The times of the clock' = the time of day.

25. 22. 19. ὅμαλον δὲ ἅμα τούτοις μηδὲ τὰς ἀναβάσεις ... εὐπόρους εἶναι. An easy metaphor makes ὁμαλής, ὁμαλός = ὁμοῖος, ὁμότροπος, 'on a level with'. Ἅμα is adverbial, 'at the same time'.

26. 22. 24. <οὕτω> πρὸς κλεψύδραν δεῖ φυλάσσειν, ταύτην δὲ συμβάλλειν διαδοχῇ μερίδος. The verb is neuter; the hour (clepsydra) must agree, correspond, with a change of watch.

27. 22. 28. πάντ' ἀποδοῦναι παρ' οὗ ἔλαβεν τὴν σκυταλίδα. Πάντ(α) is masculine; every guard shall hand back his stick to the man from whom he took it.

28. 23. 4. ᾗ δὲ μάλιστα εὐεπιθέτως εἶχον [αἱ πύλαι] τοῖς ἐναντίοις ταύτῃ κατεπέτασαν ἀγγεῖον καὶ ἀνῆραν διὰ χρόνου τινός. All despair of ἀγγεῖον, but even the dictionaries give 'pails or buckets', 'also

1. Cf. an. Ox. I 270. 24 ἐπειδὴ ἐὰν = ἐπειδάν.

buckets or sacks of leather', wine-skins etc. See 32. 3 where σάκκους, ἀγγεῖα, ἀσκούς are used alternatively. Nothing is easier than to let a leathern sack down a wall; again for the equivalent of ἀγγεῖον, ἱστίον (below), the same dictionaries say 'any webb, cloth, sheet'; 'sheet' is an intelligible synonym of an (empty) 'sack'.

29. 24. 6. περικεφαλαίας κορυφαίας; not κρυφαίας as Casaubon, and what can 'concealed helmets' mean? No, 'peaked', not flat. Again consult the lexicon.

30. 24. 11. ἔτυχε δὲ καὶ αὐτὸς βαγχίνως πάλιν ἀνθυποπτεύσας. The β in βαγχίνως must be accounted for, we canot simply take it out. ? βαθυνόως, or κακονόως (β = κ).

31. 24. 18. ἐσκεδάσθησαν νυκτὸς καὶ ἠγνοήσαν ἑαυτοῖς. Evidently ἠγνο<ήθ>ησαν.

32. 25. 2. τὸν δὲ ἐρωτώμενον τό τε σύνθημα ἀποκρίνεσθαι καὶ ἄλλῳ προσυγκείμενον φωνῆσαι; 'give the cry previously agreed for another', i-e. for any challenger.

33. 27. 11. κηρύξας σιγὴν ὁ κῆρυξ ἀνήγγειλεν τὸν μηνύσαντα τὸν ἀφεθέντα ἵππον διώκειν θορυβηθῆναι. To stop a panic the herald asked for silence and announced that the man who reported that the escaped horse must be chased caused the disturbance; this involves θορυβεῖσθαι in the sense of θορυβεῖν, not a great assumption with a word of mental process. Cf. ἐνθυμήσας 37. 6.

34. 28. 3. ταῦτα δὲ χρὴ κατὰ τὰς ἐγγυτάτας πύλας κομίζειν, καὶ ἐὰν τάχιστα καὶ ῥᾷστα εἰσκομισθείη. Read καὶ ᾗ ἐὰν, as 22. 3.

35. 28. 4. ὡς ἤδη γε καὶ ἡμέρᾳ πολλαὶ πράξεις ... γεγόνασιν. Read ἤδη γε μιᾷ ἡμέρᾳ: μιαι = και, as kappa and mu are similar.

36. ib. (after γεγόνασιν) ἐπιτεχνασμάτων καὶ προφασέων τοιῶνδε ἐφ' ἑνὸς ἔργου πολλὰ παραπλησίως τούτῳ πραχθέντα. Insert after τοιῶνδε the words πλήρεις καὶ.

37. 31. 6. εἰσενεχθείη δ' ἂν γραφὴ καὶ ἐν τοῖς τῶν γυναικῶν ὡσὶν ἐχούσαις ἀντ' ἐνωτίων ἐνειλημένοις λεπτοῖς μολιβδίνοις. Ἐχούσαις has neither sense nor grammar. Perhaps ἐχίεσι or ἐχιεῦσι from ἔχις or ἐχιεύς 'snakes', i.e. twisted earrings. Δράκων and ὄφις are used of ornaments, if not of earrings

38. 31. 9. τῷ μὲν προδίδοντι καὶ προσέφερεν οὐκ ἀποδίδωσιν, πρὸς δὲ τὸν ἄρχοντα ... ἦλθεν. Read πρὸς οὓς ἔφερεν.

39. 31. 9 *b*. τεχνικῶς δὲ δοκεῖ φωρᾶσαι ὅτι τὰς πεμπομένας [ἐπιστολὰς] παρὰ τοῦ ἀνθρώπου ὅτι καὶ ἔλαβεν. Read οὐχ ὅτι καὶ ἔλαβεν, 'he did not so much as'.

40. 31. 24. λανθάνουσι ανετεα πολλὰ εἰσάγοντες σώματα. Read ἄνετα sc. the Λοκρίδες.

41. 32. 3. ἡτοιμάσθαι δὲ καὶ τοῖς εἰς τὰ χείλη μηχανήμασιν εἰσποῦσιν ... ἐρύματα : read εἰσπεσοῦσιν with or without ἄν.

42. 37. 6. ἐνθυμήσας act. = ἐνθυμηθείς, as προενθυμεῖν 24. 18, and θορυβηθῆναι = θορυβῆσαι 27. 11.

43. 40. 7. ἐὰν δὲ τρία περιίωσι : the numeral *one* is wanted, i. e. single file, as we have had two above. Perhaps ἐὰν δὲ ἐπὶ ἁ, sc. ἐπὶ μιᾶ, on the same principle as Schoene's ἀνὰ μίαν for ἄνδρα c. 20. 2. π and τρ are not absolutely unlike.

44. . Ilithyia.

This Goddess by her name was a mark for Greek etymologists and, what should be more surprising, for modern. See the attempts in Roscher and Pauly. Sufficient notice has not yet been taken of the statement of Artemidorus of Daldis in Asia Minor, *onirocr.* II. 35 ἡ λεγομένη παρὰ Λυκίοις Ἐλευθέρα [Ἄρτεμις], of which there is an echo in Maximus of Tyre II. 35 ἡ λεγομένη παρὰ Λυκίοις Ἐλευθέρα, also of Artemis (the latter passage is quoted by Mr. Halliday and myself in our edition of the Homeric Hymns p. 450). If the Lycian equivalent of Artemis, Goddess of birth, had a name which could be rendered in Greek as Ἐλευθέρα, this may be the origin of εἰλείθυια; who then like all Gods will have hailed from Asia. Artemidorus (II. 70) has the further statement τὸν Δαλδιανὸν Ἀπόλλωνα ὃν μύστην καλοῦμεν ἡμεῖς πατρῴῳ ὀνόματι. On this I make no comment. As we remarked on the H. Apoll. 97. account should be taken of Theophrastus' statement (C.P.V. 4. 4, H.P. V. 9. 8) τὰ ἐκ τῶν ξύλων ἐκφυόμενα καὶ μάλιστα ἐκ τῶν ἐλατίνων ὃ καλοῦσιν οἱ μάντεις εἰλειθύιας; this suggests that the word originally meant ' swellings, births '.

45. Of lexicographical notes there is no end. A few more examples of ἀβλαβής -ῶς active may be added to these given in this journal, July 1935, p. 291 : adverb ἀβλαβί Chœrob. orthogr. An. Ox. II. 314. 6, ἀβλαβῶς act. Themistius XXII. 271 c, ἀπηρής· ὁ ἀβλαβής an. Ox. I. 84. 7 act., λέοντα ἰδεῖν ἡμερον μὲν καὶ σαίνοντα καὶ ἀβλαβῶς ἀγαθὸν ἂν εἴη, Artem. *onir.* II. 12, p. 98, sim. Arrian *Anab.* I. 1. 9, -εἰς I. 1. 10 III. 13. 6; τὸ πρὸς ἀνθρώπους ἀβλαβές Philodemus π. εὐσεβείας 95. 6 Gomperz, ἐξ ἀβλαβίας act. ib. 148. 19, ἡμέρῳ καὶ ἀβλαβεῖ Dio Prus. I 26, -ὴς act. Dioscorides IV. 70.

1, -ῶς ib. V. 6. 1. The proper name Ἀβλάβιος (for which see Pape) is presumably the equivalent of Innocens.

46. J. B. Cramer, who died in 1848, did considerable service to learning with his eight volumes of Anecdota Parisiensia and Oxoniensia. Errors may be detected in his editing, most of which are hardly worth notice, and in some cases may be misprints. In an. Ox. I 183. 6 however he prints the *monstrum* ὠυώς, accompanying it with a typographical facsimile which shews that it is neither more nor less than ἐπί, one of the commonest of ligatures, and which it is amazing that Cramer, who had copied so many pages of this 13th century ms. (New College Oxford 298), should not have read. Other corrections which are worth making are *ib.* 247. 8 ἡ εὐθεῖα κακῶς, read κῶς (the island); II. 56 βρόβειος οὐρά = προβάτειος[1], 74. 24 ψύας = ψόας as v. 17., 50. 24 οιδοῦ = οὐδοῦ, 230 9. κτίστη = κίστη (cista)[2], an. Par. I p. 19. 2 ἐκκυκλήματα καὶ περιάκιους καὶ μηχανάς, read περιάκτους.

47. One of the commoner phonetic, not graphical, exchanges of letters in MSS. is that of β and υ. Odd results are sometimes produced : Strabo 374 καλαβρίαν and καλαυρίαν, 450 ἀμυρακία and ἀμβρακία, an. Ox. I. 95. 11 αὔληγρος = ἄβληγρος, Theognostus can. (an. Ox. II. 131. 11) ἄβληγρον· ἡ ἡνία (= αὔληρον, εὔληρον). One of the more striking of these is Harduin's correction of ἄβραις for αὔραις in Themistius XXXII. p. 358, 'lady's maids' for 'winds', which I should call excellent had I not made it myself. Liddell and Scott and Arnim (*stoic. fragg.* I 99) have not heard of it.

T. W. Allen.

---

1. When I made this correction I was not aware of the word πρόβειος. Liddell and Scott and Sophocles share my ignorance. I found it in the Anecdota of Boissonade III 408 ἐκ δὲ τῶν κρεῶν ὄρνιθας ἐσθίειν καὶ πρόβεια καὶ περιστεράς, sim. 410, 412, 419. Boissonade quotes the word from a similar treatise by Hierophilus, and the 1851 edition of Stephanus reproduces his note. In the passage above therefore we may read πρόβειος οὐρά and add 'sheep's tail' to 'mutton'.

2. I take the opportunity of noticing that in the edition of the scholia of Ven-454 published by my University on A 2 the foot note records π′ as insoluble. It is πάντα.

LA STÈLE D'AGAMÉDÈS

(Paus., IX, 37, 7.)

De tous les vieux oracles béotiens qui jadis environnaient nombreux la cuvette aujourd'hui asséchée du lac Copaïs, l'oracle de Trophonios à Lébadée était déjà le seul au temps de Plutarque [1] qui ne se fût pas tu. A la fin du IIe siècle de notre ère [2], bénéficiant du voisinage de la grand'route de Grèce centrale qui mène vers Delphes et qu'Hadrien sans doute avait fait restaurer, il recevait encore l'hommage des consultants. Pausanias ne cite même plus l'oracle de Tégyre ; celui du Ptoion, où il ne s'est peut-être même pas donné la peine de se rendre, ne lui a pas paru en tout cas, fût-ce sur la foi de l'ouï-dire, mériter un mot de description [3] : il n'offrait plus rien à son enquête qui valût la peine d'être vu, θέας ἄξιον ; il se contente donc à son sujet, comme il arrive en ce cas, de rattacher à une brève indication topographique, qu'il a pu recueillir au bourg voisin d'Acraiphia, le bagage d'indications de valeur diverse qu'il juge dignes d'êtres retenues, μνήμης ἄξια, une tradition empruntée à un poète, une tradition historique qu'il a pu aussi bien recueillir à Thèbes ou dans les livres de ses devanciers, et une anecdote qui ne fait que résumer un passage d'Hérodote [4]. A la source Tilphousa [5], il ne sait même plus s'il y eut jamais un oracle. Il s'est arrêté longuement, au contraire, en curieux et en dévot [6], à l'oracle de Trophonios dont il nous a laissé une importante description [7]. Le site du sanctuaire dont, malgré de nombreuses tentatives [8], aucun élément n'a été

1. Plut., *De Def. orac.*, 8.
2. Sur les dates de l'œuvre de Pausanias, cf. en dernier lieu H. Comfort : *The date of Pausanias, Book II*, AJA, XXXV, 1931, p. 310-314. Le livre IX est nettement postérieur au livre II.
3. IX, 23, 6.
4. VIII, 135.
5. IX, 33, 1.
6. Sur la piété de Pausanias, cf. quelques lignes justes dans M. Segre, *Pausania come fonte storica*, Historia, I, 1927, p. 230-231.
7. IX, 39.
8. Cf. Frazer, *Pausanias's Description of Greece*, V, p. 198-199. La dernière alerte, signalée dans l'Ἀκρόπολις d'Athènes du 25 avril 1933, semble n'avoir été suivie d'aucun effet.

reconnu de façon satisfaisante, n'est même pas jusqu'à ce jour identifié avec précision. Le témoignage de Pausanias a donc chance de rester longtemps encore un document unique. Au reste, on n'a pas fini d'explorer minutieusement, entre autres, ce Livre IX, en profitant des progrès que peut faire notre connaissance de la langue et des choses. Il nous semble, par exemple, qu'un détail resté obscur [1] de la description relative au sanctuaire de Lébadée se trouve éclairé aujourd'hui par les résultats d'un ensemble de recherches récentes, conduites successivement sur les mots et sur les réalités archéologiques à propos du mot κολοσσός, et dont on a pu prendre connaissance ici-même [2].

Dans les chapitres historiques, ces λόγοι dont, selon sa coutume, il fait précéder sa description d'Orchomène [3], Pausanias recueille ce qu'il a appris là de Trophonios et d'Agamédès, qui, à Orchomène, passent pour fils du minyen Erginos, — tradition qu'il faut lui savoir gré de nous avoir rappelée [4] alors qu'il n'y accordait lui-même aucun crédit : il se rangeait en effet par piété à la version du sanctuaire de Lébadée où, inévitablement, Trophonios était tenu pour fils d'Apollon, maître de tous oracles. Là, nous contant la mort légendaire d'Agamédès [5], le plus oublié des deux frères bâtisseurs, il nous signale au passage qu'il y avait dans le bois sacré de Trophonios à Lébadée une fosse à sacrifices appelée fosse d'Agamédès auprès de laquelle était une stèle [6] :

... ἐστὶν ἐν τῷ ἄλσει τῷ ἐν Λεβαδείᾳ βόθρος τε Ἀγαμήδους καλούμενος καὶ πρὸς αὐτῷ στήλη.

Sur ce détail, Pausanias, ne retenant alors que ce qui mérite d'être vu et par conséquent d'être mentionné par lui, ne reviendra pas dans le chapitre consacré à la description proprement

---

1. Frazer, *op. cit.*, a prudemment gardé le silence au sujet du passage que nous allons citer et étudier ; le « wohl Votivstele » de la *Real-Encyclopädie*, s.v. Agamedes, est à la fois sans clarté et sans fondement.

2. *Rev. Philol.*, LVIII, 1932, p. 118-135, E. Benveniste, *Le sens du mot* κολοσσός *et les noms grecs de la statue* (où on trouvera signalée, p. 118, n. 1, l'étude de P. Chantraine qui a donné le branle).

Ibid., LIX, 1933, p. 341-354, Ch. Picard, *Le cénotaphe de Midéa et les « colosses » de Ménélas.*

3. IX, 36 sqq. — Dans les derniers livres (VIII, IX, X), où se précisent et s'affirment le plan et la méthode de la Périégèse, les λόγοι (cf. C. Robert, *Pausanias als Schriftsteller*, Berlin, 1909) trouvent systématiquement place au début de chaque description de cité importante et accessoirement à propos de la statue d'un personnage célèbre, par exemple, Epaminondas (IX, 13-15).

4. Cf. *Hymne homérique à Apollon*, vv., 296-297.

5. IX, 37, 6.

6. IX, 37, 7.

dite du sanctuaire[1]. Ce n'est point cependant que cette partie du lieu saint fût sans intérêt d'aucune sorte : nous apprendrons ensuite, par le détail de la consultation de l'oracle que nous conserve le même Pausanias[2], son importance dans le rituel local : le sacrifice d'un bélier fait la nuit sur cette fosse[3] était l'épreuve définitive dont le succès décidait de l'admission du consultant. Nous aurons à revenir, parce qu'elles entraînent d'autres remarques, sur les raisons que Pausanias a pu avoir de négliger, dans sa revue des monuments, cette fosse et sa stèle. Mais, bien qu'il se trouve introduit ailleurs à propos d'un récit légendaire, le passage qui nous occupe doit être considéré également comme une donnée descriptive, comme un témoignage direct, heureusement conservé en un autre propos, de la visite de Pausanias au sanctuaire de Trophonios. Il doit être distingué de ces traditions que Pausanias se fait un devoir de recueillir, fussent-elles contradictoires ou lui eussent-elles paru absurdes, à titre de curiosités et proprement de monuments, et où nous n'avons pas le droit d'engager son autorité, si légère soit-elle, s'il ne nous y invite lui-même[4]. Il a pris soin de faire cette distinction dans le tour même de ses affirmations[5]. Ce qui est légende ici, c'est de conter, comme on le faisait au sanctuaire de Lébadée, qu'au lieu où était invoqué Agamédès, Trophonios jadis avait été englouti par la terre : ..καὶ Τροφώνιον μὲν ἐνταῦθα ἐδέξατο ἡ γῆ διαστᾶσα, ἔνθα ἐστὼ ἐν τῷ ἄλσει..., légende trop clairement calquée sur d'autres mythes, dont Pausanias laisse à ceux qui l'ont guidé la responsabilité, tandis qu'il prend à son compte la seconde partie de la phrase, sans aucun de ces φασιν ou de ces λέγεται ou autre formule dont il n'est pourtant pas avare, et par la plus directe des affirmations. Encore moins nous trouvons-nous en présence d'une de ces interprétations historiques où Pausanias, à propos d'une observation généralement exacte qu'il s'agit pour nous de démêler[6], s'engage par des rapprochements maladroits, d'une

1. IX, 39, 2-4
2. IX, 39, 5-14.
3. IX, 39, 6.
4. Cf. à ce sujet ses propres remarques : souci d'enregistrer objectivement les traditions (II, 33, 2 ; 35, 5 — VIII, 3, 6 ; 18, 4) dont il n'ignore point les erreurs et même leurs causes (III, 1, 6 — VIII, 2, 6), les contradictions (IX, 30, 5-7 ; 31, 4-6 et 7-8), mais dont l'invraisemblance première ne doit pas nous arrêter en principe (X, 6 7) et cache parfois une vérité (IX, 21, 4-6) ou une sagesse (VIII, 8, 3) que nous ne pouvions d'abord soupçonner.
5. Nous reviendrons ailleurs sur cette remarque ; il y a là un système de formules et plus déjà que de simples coutumes de style, dont l'intérêt, même à ce dernier titre, paraît avoir échappé à C. Robert (*op. cit.*).
6. Tel est exactement le cas des temples d'Haliarte (IX, 33, 3) qu'il nous dit avoir été détruits par les Perses (cf. aussi X, 35, 3), assertion dont M. Holleaux a fait

érudition douteuse, dont la marche peut nous échapper, en des conclusions qui demandent toujours à être révisées et souvent à être condamnées. Il ne s'agit, au contraire, en cette brève indication sur le lieu du culte d'Agamédès, de rien d'autre que d'un de ces témoignages directs du visiteur curieux et respectueux que fut Pausanias, dont le respect et la curiosité n'étaient pas toujours dirigés sans doute par les mêmes sujets d'intérêt qui sont aujourd'hui les nôtres, mais dont l'apparente naïveté est bien souvent probité autant que stupidité[1]. Si l'on veut encore s'en convaincre, on relira avec soin, entre autres, un passage particulièrement significatif à cet égard : à Cleitor, en Arcadie[2], on avait assuré à Pausanias qu'il y avait dans un ruisseau nommé l'Aroanios des poissons dont le chant ressemblait à celui de l'alouette. Pour s'en assurer et pour ouïr pareille merveille de ses propres oreilles, Pausanias se rendit lui-même au bord du ruisseau ; là, nous dit-il, il attendit jusqu'au coucher du soleil qu'on lui avait dit être le moment où chantaient surtout ces poissons. Ce fut en vain : « J'ai bien vu, pour ma part, de ces poissons une fois pêchés, mais je ne les ai pas entendu chanter... Ἐγὼ δὲ ἀγρευθέντας μὲν εἶδον, φθεγγομένων δὲ ἤκουσα οὐδὲν καταμείνας πρὸς τῷ ποταμῷ καὶ ἐς ἡλίου δυσμάς, ὅτε δὴ φθέγγεσθαι μάλιστα ἐλέγοντο οἱ ἰχθῦς. On sourira d'abord devant cet aveu candide[3], mais on songera ensuite sérieusement à la complaisance avec laquelle Pausanias, dès qu'il en trouve l'occasion, aime à s'étendre d'ordinaire en de longs passages, chers sans doute au goût des contemporains,

---

raison (*Rev. Philol.*, XIX, 1895, p. 109-115), décelant l'origine de cette énorme sottise historique. Mais elle n'est point inexplicable ; ce qui est sûr, c'est que Pausanias a vu ces temples en ruine ; l'erreur est dans l'explication qu'il a cru en pouvoir donner personnellement. La méthode de la critique, applicable aux λόγοι historiques de Pausanias, a été depuis lors élargie et exposée avec une remarquable fermeté par M. Segre, *Pausania come fonte storica*, *loc. cit.* ; c'est le 6e des principes qu'il a dégagés (p. 234), et dont il a pris heureusement soin de nous rappeler la valeur relative, qui trouve ici son application ; le rapprochement par Pausanias d'une observation, témoignage périégétique, et de ses connaissances historiques conduit en règle générale Pausanias à une erreur.

1. Sur cette probité, on trouvera également une mise au point et des termes justes dans l'article déjà cité de M. Segre, p. 209. Il est montré que dans les λόγοι historiques, cette probité se traduit par une imitation sans fard des modèles, en particulier d'Hérodote, et à ce propos est rappelée l'appréciation excellente de M. Croiset (*Litt. gr.*, V, p. 683).

2. VIII, 21, 2.

3. Montaigne, au chapitre des *Cannibales*, nous offre le meilleur commentaire qu'on puisse donner de ce passage : « Cet homme que j'avais était simple et grossier, qui est une condition propre à rendre véritable témoignage ;... il faut un homme très fidèle ou si simple qu'il n'ait pas de quoi bâtir et donner de la vraisemblance à des inventions fausses, et qui n'ait rien épousé. Le mien était tel... Je voudrais que chacun écrivist ce qu'il sçait et autant qu'il en sçait... »

sur ces merveilles de la nature [1] ; on pourra alors mesurer ce que suppose de scrupuleuse probité une pareille confession. On remarquera aussi dans le style de ce passage le soin que prend toujours Pausanias de distinguer dans ses tours l'origine et la valeur de ses informations ; dans les parties proprement descriptives [2] de sa Périégèse, il a eu le souci conscient d'être un témoin exact et sûr : précisant dans le menu ce qui est tradition, ce qui est vraisemblance, ce qui est sûr, par des tours dont la gaucherie et surtout la monotonie, nous assurent qu'ils ne sont point une recherche d'élégance, même s'ils sont empruntés, il nous a fourni lui-même un moyen sûr, trop méconnu, de dégager quasi algébriquement dans son texte, des dires, des connaissances livresques, de ses propres hypothèses, ce qui revient à son observation personnelle et directe [3]. Celle-là est sans malice et l'erreur

---

1. Au livre IX, en particulier, chap. 28, sur les serpents, à propos des serpents de l'Hélicon, et chap. 21 sur les Tritons à propos du Triton de Tanagra. Le caractère même de ce dernier λόγος, que ne justifierait nullement une œuvre d'art, nous avertit, en effet, en même temps qu'un texte d'Elien (cf. en général, *Dict. ant.*, s.v. Trito), qu'il ne faut voir dans le Triton de Tanagra qu'une merveille (θαῦμα) conservée dans le temple local de Dionysos, comme celles qu'on conservait dans d'autres sanctuaires grecs (en particulier la peau rongée, dont Pausanias nous dit l'état infect, du sanglier de Calydon au temple d'Athèna à Tégée, VIII. 47, 2), aussi bien que plus tard dans nos cathédrales du moyen âge (cf. E. Mâle, *Art relig. en France au XIIe siècle*, p. 325), ici quelque monstre marin ramené par des pêcheurs du voisinage et embaumé par quelque artifice. L'imagination du populaire fixée dans la tradition locale, l'étroitesse du champ d'une monnaie réunissant les deux merveilles locales également célèbres, l'intérêt égal que leur porte à son tour Pausanias et la bizarrerie de son style s'essayant gauchement à la concision, ont seuls pu conduire à grouper cette pièce de museum avec le Dionysos de Calamis. Elle doit donc être expulsée des histoires de la sculpture grecque. Le Triton de Tanagra qui a si longuement retenu la réflexion de Pausanias est encore une merveille de la nature.

On notera la place que tiennent de tels passages, rassemblant à plaisir les curiosités de l'histoire naturelle à travers toutes les parties du monde connu, dans l'œuvre de Pausanias ; c'est un des indices auxquels on n'a pas prêté assez d'attention pour en éclairer le sens si contesté (cf. M. Segre, *op. cit.*, p. 202-204, et n. 1 à 12). De tels chapitres offrent évidemment pour l'auteur et pour les lecteurs à qui il s'adresse un intérêt égal à celui des chapitres historiques ; ils sont sur le même plan, ils ont même style. L'œuvre de Pausanias ne veut donc pas être un ouvrage d'histoire ; elle ne veut pas non plus être un guide : l'itinéraire est un procédé qui lui fournit son canevas. Elle est un recueil des merveilles, θαύματα, et des curiosités, θέας ἄξια, de la Grèce au temps de Pausanias ; ainsi définie, tout son contenu s'expliquera par les goûts de l'auteur et ceux de son milieu.

2. Distinction nécessaire si l'on veut juger exactement de la valeur et même de la composition et du style de passages aussi différents que les λόγοι et la Périégèse proprement dite ; elle a été, après Frazer (*op. cit.*, Introd., p. LXXI) et C. Robert, reprise par les critiques de Pausanias qui se sont proposé depuis lors l'étude des parties proprement historiques de son œuvre ; cf. Ebeling, *Class. Weekly*, VII, 1914, p. 138-141 et 146-150, M. Segre, *op. cit.*

3. Cette hiérarchie de formules et ce souci, à côté des aveux d'ignorance que Pausanias n'hésite pas à faire, suffiraient à nous inviter à croire, puisqu'il nous

y est rare[1]. Bref, un témoignage comme celui que nous avons sur le lieu du culte d'Agamédès n'offre rien, ainsi dépouillé, que nous ayons lieu de mettre en doute. Quel que soit le propos où se trouve introduite cette mention, nous tenons pour un fait que Pausanias a vu, dans le bois sacré de Trophonios à Lébadée, une fosse à sacrifices qu'on appelait la fosse d'Agamédès et près d'elle ce qu'il a appelé une stèle.

Le doute commence seulement et la recherche, avec ses précautions, lorsqu'on essaie de se représenter à quelles réalités précises répond ce texte.

Nous ne saurions, certes, nous étonner de trouver consacré à Agamédès, héros de l'âge légendaire, frère de ce Trophonios dont on fait à Lébadée le nourrisson d'une Déméter Europè[2] et qu'on fait d'autres fois mourir avec lui par la grâce du dieu de Delphes[3], l'autel propre aux rites chthoniens qui s'adressent aux puissances infernales ; ces rites proprement funéraires comportent un ensemble constant de pratiques et de monuments dont F. Robert[4] a récemment rappelé l'essentiel en y soulignant principalement l'importance du bothros. Bien plus, entre la simple fosse que peut être ce bothros et l'ensemble monumental qui peut s'organiser autour d'elle, nous avons sans doute le moyen de décider ici. Lorsque Pausanias, en effet, rencontre dans un autre bois sacré, l'Altis d'Olympie, un lieu de culte analogue, celui de Pélops[5], où il signale également un βόθρος, sur lequel se fait aussi le sacrifice d'un bélier, suivi là aussi de purification[6], il ne dédaigne point de le mentionner et de lui consacrer quelques lignes de sa description. Ne croyons point que dans sa description de Lébadée qui vient après l'histoire d'Orchomène, il ait hésité à se répéter ; il se plaît au con-

---

l'affirme parfois, que son œuvre est au moins en partie le fruit d'une enquête directe. L'authenticité de son témoignage pourrait encore être confirmée, au livre IX qui nous occupe, par un examen pratique de l'itinéraire de Béotie qui lui sert de plan et qu'on pourrait encore aujourd'hui recommander au curieux.

1. Non qu'elle soit complètement absente. On ne voit pas bien, par exemple, ce qu'étaient les frontons du temple d'Héraklès à Thèbes (IX, 11, 6), s'ils représentaient douze travaux du héros, et on l'entendrait mieux de métopes. S'agit-il d'une confusion matérielle dans le travail de préparation de la Périégèse? On ne saurait, en tout cas, se résoudre à cette hypothèse que provisoirement, nos connaissances archéologiques conservant toujours ce caractère à quelque degré, et quaud on est bien assuré, comme on croit l'être ici, du texte et de son interprétation.

2. IX, 39, 5.

3. Plut., *Consol. ad Apoll.*, 14, etc... Cf. Ch. Picard, *Déméter et les Jumeaux d'Argos*, RHR 96 (1927), p. 376-377).

4. *La destination cultuelle de la tholos d'Epidaure*, REG, XLVI, 1933, p. 181 sqq

5. V, 13, 1.

6. Cf. IX, 39, 7 et V, 13, 2.

traire, à l'occasion, à renvoyer à son propre texte et à faire valoir ainsi son érudition. Mais le Pelopion était enveloppé dans un ensemble digne d'intérêt ; il « valait la peine d'être vu » : il était entouré d'une enceinte en pierre, à l'intérieur de laquelle, parmi les arbres, étaient consacrées des statues, λίθων τε θριγκῷ περιέχεται καὶ δένδρα ἐντὸς πεφυκότα καὶ ἀνδρίαντες εἰσὶν ἀνακείμενοι. Avec le même soin, au sanctuaire de Trophonios, Pausanias nous décrira l'entrée du gouffre mantique, sa margelle de marbre et son entourage en bronze. Il n'y avait point d'interdit sur le bothros d'Agamédès qui l'ait empêché d'en parler de même puisqu'il le cite accidentellement par deux fois en d'autres lieux, et pourtant il n'en a pas fait mention dans la liste des choses remarquables qu'on pouvait voir dans le bois sacré de Trophonios ; là sont déclarés ἐπιφανέστατα : le temple de Trophonios avec sa statue du type d'Asclépios, œuvre de Praxitèle, un sanctuaire de Démèter Europè et une statue consacrée à ciel ouvert à Zeus Hyetios. Puisque, sur la fosse d'Agamédès, le culte se perpétuait, ce n'est point l'oubli ni la ruine, ni même l'obscurité de la nuit, puisque Pausanias est allé là sacrifier et n'a pas été empêché en revanche de décrire l'entrée du gouffre, qui peuvent expliquer cette exclusion ; c'est sans doute l'aspect rudimentaire de cette fosse qui la rendait si peu digne d'intérêt.

Mais auprès de cette simple fosse à sacrifices où on fait couler la nuit vers la terre le sang d'un bélier, qu'était cette στήλη dont la seule mention semble entraînée par le voisinage de la fosse, qui semble bien, en effet, dès l'abord lui être liée, mais dont nous n'apprenons rien d'autre ?

A vrai dire, le texte soigneusement examiné contient peut-être, si bref qu'il soit, une autre donnée. Si on étudie en effet dans quelles conditions Pausanias a coutume de mentionner une στήλη, on s'apercevra qu'on se trouve ici en présence d'un cas exceptionnel.

On s'égarera toujours dans l'interprétation d'un témoignage quelconque emprunté à une description de la Périégèse si l'enquête archéologique n'est pas précédée d'un examen méthodique des mots. Un tel examen, outre qu'il doit toujours déterminer le champ de la recherche et la diriger, apporte bien souvent au surplus, s'il est minutieux, complet, analysant chaque cas et confrontant ensuite l'ensemble, faisant dire au texte tout ce qu'il dit et seulement cela, des précisions positives qui sont des clartés complémentaires. Il est loin d'être fait. Ce ne sont pas des articles généraux ou des études d'ensemble qui peuvent nous guider dans l'interprétation de passages précis d'un tel texte ; le sujet même de la Périégèse, sa méthode, son époque, l'usage

qu'on en fait appellent une étude complète de chaque terme important[1]. Nous demandons la permission de reprendre ici l'examen du mot qui nous retient. On verra par l'exemple quels principes de méthode exige ce travail et combien il est nécessaire de ne plus s'en tenir aux résultats d'une étude ancienne aussi remarquable que celle de Schubart. Nous étudierons donc ici avant tout l'usage du mot στήλη dans Pausanias.

La cinquantaine d'exemples du mot στήλη que nous offre le texte entier de la Périégèse peut aisément se ranger sous trois rubriques : un tiers environ s'applique à des stèles proprement funéraires ; le reste s'applique à des stèles plus généralement commémoratives ou à des stèles destinées seulement à porter des inscriptions. Tous ces monuments portent, sauf une exception où il nous faudra revenir, une inscription, une représentation figurée ou l'une et l'autre à la fois, et ne sont, au demeurant, mentionnées qu'à ce titre. Aucun, en tout cas, sauf

1. M. Segre qui étudie Pausanias en historien a la courtoisie de croire (*op. cit.*, p. 202) que le travail méthodique qu'il a entrepris de son côté est terminé du point de vue philologique et archéologique, « mi pare quindi non inutile cercar di stabilire, come si e fatto da archeologi e da filologi per le loro discipline, le abitudini di Pausania come scrittore di storia, le tendenze piu spiccate..., etc... » En dépit de l'intelligente étude de C. Robert, déjà citée, la tâche n'est pas définitivement achevée, parce qu'on ne s'est pas d'abord assuré du vocabulaire, avant d'étudier les tours et la composition. Pour les raisons étudiées ci-dessus, on ne saurait se contenter des lexiques. Mais, en outre, les mêmes raisons condamnent une étude comme celle de M. Fränkel (*De verbis potioribus quibus Graeci opera statuaria notabant*, Diss., Leipzig, 1873) qui, rassemblant autour de chaque mot des exemples cueillis au hasard à travers tous les siècles et tous les genres littéraires, n'aboutit guère qu'à des notions pour ainsi dire métaphysiques qui ne répondent exactement à aucun cas ; une telle étude d'ensemble, pour être historique, ne saurait venir qu'après les études de détail. — Une étude comme celle de Schubart (*Die wörte* ἄγαλμα, εἰκών, ξόανον, etc. *bei Pausanias — Philologus*, XXIV, 1866, p. 561-587) limitée à un auteur et d'une toute autre valeur en conséquence, n'atteint pas cependant à des résultats suffisants de certitude et de précision et n'est pas, on le verra, exempte même d'erreurs, pour s'en être tenue à un examen général au lieu d'être complète, pour avoir négligé les cas particuliers et les rapprochements d'ensemble. — La seule étude où ait été pratiquée une bonne méthode est celle de Miss Fl. Bennett, *A Study on the word* ξόανον, AJA, 1917, p. 8-21 ; encore est-il qu'orienté vers une étude spéciale (cf. *Primitive wooden statues which Pausanias saw in Greece — Class. Weekly*, IX, p. 82-86), ce travail n'a pas produit toutes ses conséquences. Il reste à aborder successivement, selon les principes dont nous donnons ici une esquisse et une application, tous les termes importants du vocabulaire archéologique de la Périégèse ; de ces études de détail, on devra ensuite s'étendre à une étude d'ensemble et à un rapprochement général dont le résultat serait l'établissement d'une interprétation exacte et d'une traduction déterminée de ces mots. On aperçoit quels seraient les avantages de ce résultat : un point de départ à l'enquête archéologique, où bien des erreurs seraient évitées sur le témoignage de Pausanias, — une appréciation plus juste des tours et du style (notamment en ce qui concerne l'*oratio variata* ; cf. C. Robert, *op. cit.*, p. 210-214), — quelques clartés ou du moins quelques points assurés pour l'histoire générale de ces mots, et peut-être du même coup pour l'histoire des idées et des choses qu'ils concernent.

l'exemple mis ici en question, dont Pausanias ne nous fournisse la raison d'être, dût-il la rechercher et, selon sa méthode, après avoir fait appel à l'objet même, puis à la tradition locale, nous proposer, s'il n'en a point trouvé de satisfaisante dans ces deux premières sources d'information, son explication personnelle[1].

I. Parmi les *stèles funéraires*, nous n'avons pas à distinguer ici celles qui sont érigées en ἐπίθημα sur une tombe réelle de celles qui sont érigées sur un monument quelconque aux morts. On ne voit pas qu'il y ait eu dans Pausanias, en ce qui concerne la stèle du moins, la notion d'une telle distinction. Nous rassemblerons donc, en premier lieu, tous les exemples qui nous sont donnés comme élément non seulement d'un τάφος, mais de tout μνῆμα consacré à un ou à des morts.

De ces exemples plusieurs concernent des stèles portant au moins l'inscription du nom des morts, soit qu'ils figurent dans une indication générale (les tombeaux des tués à la guerre, sur le chemin de l'Académie, portent sur des stèles, avec le nom du mort, le dème, I, 29, 4 ; les tombeaux des esclaves tués à la guerre et enterrés aux frais de l'Etat portent les noms sur une stèle, I, 29, 7), soit que se trouvent mentionnés des monuments précis (stèles portant les listes de noms de tués à la guerre, I, 29, 11 et 12 — I, 29, 13 ; stèles portant par tribu les noms des morts à Marathon, I, 32, 3 ; stèle portant à Sparte les noms des morts des Thermopyles, III, 14, 1) ; certaines des stèles ainsi mentionnées portent aussi des inscriptions plus développées : peut-être déjà toutes les précédentes (en particulier I, 29, 11) et en outre les stèles qui se trouvent sur le tombeau d'Epaminondas à Mantinée, VIII, 11, 8, dont l'une porte une inscription en dialecte béotien, l'autre, postérieure, une inscription composée par l'empereur Hadrien, et la stèle qui porte une inscription en vers sur le tombeau de la Sibylle dans le bois sacré d'Apollon Smintheus en Troade, X, 12, 6.

D'autres stèles funéraires portent un relief, la stèle qui sert d'ἐπίθημα au tombeau du héros Sostratos et qui porte un relief d'Héraclès[2], VII, 17, 8, — le monument d'Echémos[3], roi légendaire

1. Nous ne faisons qu'indiquer ici la méthode d'investigation coutumière chez Pausanias, peut-être passée en système. Elle éclaire souvent les lacunes et les obscurités que présente à première vue son témoignage.

2. On peut douter qu'il s'agisse d'un tombeau proprement dit et d'un véritable ἐπίθημα. Il suffit ici que Pausanias l'ait formellement tenu pour tel, la notion seule qu'il en a eue déterminant l'emploi des mots.

3. Le monument est dit ici μνῆμα et non τάφος ; si on refuse d'y voir un tombeau, ce monument peut n'être qu'honorifique et la stèle trouvera place dans le second groupe.

d'Arcadie, dont la stèle porte en relief la lutte entre Echémos et l'Héraclide Hyllos, VIII, 53, 10, — le relief d'Elatos[1], X, 34, 6. Enfin, certaines stèles portent à la fois relief et inscription : tel est sûrement le cas pour le tombeau de Grylos, VIII, 9, 5, où l'indication du patronymique décèle une lecture de l'inscription et très probablement le cas pour la stèle de Mélanops et Macartas, I, 29, 6 : les indications données là proviennent de l'inscription et les cavaliers que porte, ἔχουσα, la stèle semblent bien appartenir au type commun des reliefs funéraires.

II. On passe au groupe des *stèles commémoratives* par l'intermédiaire de cette stèle, VIII, 11, 6, consacrée à Grylos au lieu où il a été tué, mais en commémoration de sa gloire, sa dépouille étant honorée ailleurs[2]. Les stèles dont le rôle est de commémorer la gloire d'un personnage portent également une inscription ou une représentation figurée. Les plus nombreuses sont celles qui, à Olympie ou dans leur patrie, consacrent les victoires des athlètes. Dans un seul exemple, où sont citées deux stèles, VI, 16, 8, l'une au moins de ces stèles n'a sans doute porté qu'une inscription[3] : placée à Olympie, auprès de la statue d'un Spartiate vainqueur, elle jouait du même coup le rôle de nos bornes, indiquant la distance qui la séparait d'une autre stèle érigée dans la patrie du vainqueur. D'autres stèles portent au moins une inscription (VI, 13, 2; 13, 5; 14, 10); d'autres portent à la fois une inscription et une représentation figurée qui peut toujours être un relief (VI, 13, 10, où l'inscription est attestée, — III, 18, 7 et VI, 16, 6 où l'inscription est supposée par le contexte) et qui, dans certains cas, est sûrement un relief (VI, 14, 9 — VIII, 48, 1 où l'inscription est supposée par le contexte).

D'autres stèles commémorent la gloire de héros, de poètes, de stratèges, de bienfaiteurs locaux en fixant leur image dans un sanctuaire ou dans un lieu public, agora et gymnase (II, 20, 8; 25, 5 — IV, 32, 2 — VIII, 9, 1; 48, 1; 48, 8 — X, 24, 2; 34, 6). A celles-ci on rattachera une image divine sur stèle, commémorant un événement glorieux dans l'histoire d'une cité (VIII, 48, 4), et deux stèles dont le rôle s'aperçoit mal, mais qui portaient également

---

1. Si on accepte la seconde des deux hypothèses proposées par Pausanias lui-même et si on le range comme ἐπίθημα parmi les stèles funéraires; si on accepte au contraire la première hypothèse, on appliquera ici les mêmes remarques qu'à l'exemple précédent.

2. Cf. ci-dessus, groupe I. — La distinction entre ces monuments est, on le voit, mal tranchée, mais ce n'est pas ici le lieu de poursuivre cette remarque. Il ne s'agit ici que d'une mise en ordre des exemples à examiner.

3. Et par conséquent pourra trouver place aussi dans le troisième groupe.

des représentations figurées qui ont pu être des reliefs, un Hermès (VIII, 34, 6) et un homme petit (I, 44, 5).

III. Enfin quelques stèles ont pour rôle essentiel de porter des inscriptions telles que les guérisons d'Épidaure (II, 27, 3 et 4 ; 36, 1), un traité entre Athènes et Sparte à Olympie (V, 23, 4), des malédictions contre un traître qui a été privé de sépulture (IV, 22, 7). Une stèle dont le type particulier est précisé, stèle égyptienne à trois faces, portait au sanctuaire d'Ammon en Egypte, un hymne de Pindare (IX, 16, 6).

Comment tirer de ce recensement et de cette classification ce que représente au juste chez Pausanias le mot στήλη ? Il nous faut, faisant provisoirement abstraction des choses, des autres textes, demander cette notion aux seuls exemples ici rassemblés et à leur rapprochement. Si évident que cela puisse paraître, nous demandons ici encore de prendre quelques précautions de méthode.

Les termes archéologiques employés par Pausanias devront toujours être définis d'abord en dehors des réalités qu'ils évoquent et que nous pouvons avoir la chance de connaître directement : nous ne sommes pas toujours assurés de nos identifications ; d'autre part, Pausanias a pu se tromper lui-même et, en ce cas, l'objet ne méritait pas le terme qu'il lui applique ; il reste que nous ne fausserons pourtant pas la définition si nous nous en tenons à ce qu'il a voulu dire ; enfin, si nous faisons appel aux choses pour définir exactement le mot, nous risquons d'introduire dans la définition comme essentielles des notions qui ne sont qu'accessoires, en sorte qu'appliquant ensuite à d'autres cas la définition ainsi établie nous attribuerons aux objets non connus des caractères qu'ils n'ont point et qui ne sont pas ceux qui leur avaient valu cette appellation. Les erreurs dues à la méconnaissance de ce principe sont nombreuses ; elles sont l'apanage de tous ceux qui, à propos d'une découverte archéologique, découpant dans l'œuvre de Pausanias qui veut pourtant être entendue en entier, un passage restreint, cherchent à l'appliquer à cette découverte. Nous en donnerons un exemple avec ses conséquences : lorsqu'à la source Pettakas, voisine d'Orchomène, De Ridder dégagea dans le rocher quelques banquettes à offrandes où gisaient des débris de céramique[1], il voulut reconnaître là le sanctuaire guérisseur d'Héraklès (IX, 38, 5) et il est probable qu'il eut alors raison, faisant justice de la topographie de Schliemann ; mais, embarrassé par

1. BCH, XIX, 1895, p. 150-155, en particulier, p. 154.

le mot νάος qu'emploie là Pausanias, il admit que le lieu de culte ainsi découvert pouvait bien avoir été appelé νάος ; si, au contraire, il se fût tenu au sens du mot qui, dans Pausanias et ailleurs, ne s'applique qu'à une construction, si exiguë soit-elle, il eût sans doute poursuivi ses investigations et, au lieu de se borner à l'entrée du sanctuaire, exploré les vestiges de constructions qui apparaissent à l'entrée du cirque rocheux tout voisin[1].

Un deuxième principe doit nous guider : nous ne devons pas, provisoirement, faire intervenir d'autres textes. Il y a là tout d'abord un principe historique évident qui tient à l'évolution de la langue à travers les siècles d'usage et les époques de civilisation si différente où nous la suivons. L'un des intérêts de l'étude de M. Benveniste sur le mot κολοσσός[2] est de rappeler l'étroite liaison qui unit l'usage des mots aux idées de chaque âge. En particulier, pour ce qui est des mots qui nous occupent, tout rapprochement entre l'usage de Pausanias et l'usage de l'époque classique est faux dès l'abord : outre que tout rapprochement entre un emploi poétique comme ceux que nous fournit surtout l'époque classique et un emploi aussi technique que celui de Pausanias risque de conduire aux erreurs les plus absurdes, le sens de tels termes à l'époque classique reste encore bien obscur pour nous, et peut-être en réalité n'était-il pas fixé dans cette acception. Il ressort au contraire d'une étude de Pausanias qu'en son temps ce vocabulaire s'était fixé dans des acceptions définies, plus étroites souvent, mais en tout cas généralement différentes ; le moment même et le lieu de cette cristallisation n'est peut-être pas impossible à déterminer[3]. Quoi qu'il en

1. A une centaine de mètres environ vers le N.-O., où on se trouve naturellement conduit si on cherche un terrain où ait pu s'établir un édifice ; dans cette direction, De Ridder semble avoir découvert un tambour de colonne (*op. cit.*, p. 152).

2. *Op. cit.* Cf. aussi *Dict. Antiq. Saglio-Pottier*, s. v. Statua (Ch. Picard).

3. L'époque hellénistique, époque de réflexion sur l'art, est assurément à l'origine de cette altération de la langue où on peut voir aussi une création, la formation d'une langue de la critique d'art. Nous ne nous permettrons rien de plus qu'une suggestion : est-il assuré, par exemple, que dans les inscriptions des Attalides il n'y ait pas déjà des distinctions qui ont échappé à certains commentateurs modernes et qui s'expliquent dans l'usage postérieur ? Par exemple, entre ἄγαλμα, figure divine et εἰκών, image quelconque, dans O. G. I., n° 332, où Dittenberger prétend n'apercevoir aucune différence (n. 22), alors que l'ἄγαλμα (l. 8-10) sera consacré (καθιερωσαι) dans un temple où Attale III deviendra le συννάος du dieu tandis que l'εἰκών par laquelle il est honoré ne sera que voisine de l'autel de Zeus sur l'agora, indication de pure topographie. Au n° 352, ἄγαλμα est d'abord distingué de même de εἰκών, et ce dernier mot, d'extension plus générale, est ensuite, comme dans l'usage postérieur, appliqué, du point de vue matériel, aux deux sortes d'objets (cf. n. 28).

soit, le caractère même de l'œuvre de Pausanias, sa méthode descriptive, ses goûts, son milieu ont pu l'amener lui-même à des précisions, à des distinctions qui, au surplus, ont pu s'affirmer jusque dans le cours de son propre travail, et qui restent étrangères à d'autres écrivains de la même époque. Eclairons-nous ici encore de quelques exemples : quel que soit l'emploi, à l'époque classique, du mot ἄγαλμα, il ne concerne dans Pausanias que la nature de la représentation qui est toujours, quelle que soit la matière, quelle que soit la technique, la représentation de personnages divins[1], et le terme s'oppose, comme l'a noté Schubart, à ἀνδρίας qui ne peut être dit que d'une statue humaine, non à εἰκών. Ξόανον, au contraire, comme l'a établi Fl. Bennett, ne concerne que la matière de l'œuvre[2], quels que soient l'origine du mot et son emploi abusif peut-être chez d'autres auteurs, quelles que soient aussi l'époque de l'œuvre, ses dimensions, son attitude[3], et signifie que la statue est en bois au moins pour l'ensemble. Le tour même du style en certains cas nous en avertit ou s'en éclaire[4].

Mais nous touchons par là à un troisième principe : une étude des termes archéologiques dans Pausanias doit s'accompagner d'une familiarité plus subtile avec ses tours et ses coutumes de style. Faute de quoi on s'exposera à considérer comme l'explication d'un mot une indication qui lui est étrangère ou, en revanche, à négliger des éclaircissements qui ressortent des mots qui lui sont opposés ou qui lui sont mis en balance. On notera par exemple que, mentionnant une œuvre d'art, Pausanias enregistre un certain nombre d'indications[5], toujours les mêmes, qui répondent aux divers sujets d'intérêt précis que présentait pour lui un objet de ce genre et aux questions, toujours les mêmes, qu'il se posait devant lui, mais qui ont fini sans doute par devenir systématiques et par constituer, pour ainsi dire, une sorte de fiche d'identité dont l'ordre parfois[6] et souvent les lacunes sont à examiner.

1. Nous reviendrons ailleurs sur les emplois qui ont embarrassé Schubart et qui s'expliquent dans le texte même.

2. Comme le met en évidence tout particulièrement son emploi régulier et les tours qui l'accompagnent pour désigner les statues acrolithes, auxquelles n'est réservé aucun terme spécial : ξόανον μὲν, τὰ δὲ ἄλλα λίθου, etc... Cf. Fl. Bennett, *Op. cit.*, p. 14. Table B, II.

3. Fl. Bennett, *art. cité*, p. 14. Table B, XI, IV, VI.

4. Ce point n'est pas abordé par Fl. Bennett, ne répondant point à son but. On peut, de ce côté, compléter et réviser C. Robert : telles expressions, peut-être gauches, s'expliquent du moins par des balancements voulus de ξόανον avec ξύλου, des oppositions avec λίθου, etc...

5. Cf. C. Robert, *op. cit.*, p. 42 sqq. Ce chapitre au reste demanderait à être complété.

6. C. Robert n'a examiné que l'ordre général des chapitres descriptifs et le

Notations sèches et directes qui, reconnues, permettent de trancher certains cas plus délicats, comme ceux que cite M. Benveniste à propos de ξόανον pour attribuer à ce terme la notion de petitesse[1]. Que le xoanon, selon l'idée qu'on pourra se faire par ailleurs de la chose, ait été généralement petit en fait, il se peut. Ce qui est sûr, c'est que dans Pausanias le terme de xoanon, toujours appliqué à une image divine, n'en détermine que la matière et non point la taille ; le mot est appliqué à plusieurs reprises à des statues de grande taille[2]. Le οὐ μέγα de Pausanias dans ξόανον οὐ μέγα n'est donc nullement un commentaire de ξόανον, pas plus que le μεγάλοι d'Hérodote appliqué à κολοσσοὶ n'est un commentaire de ce mot dans l'exemple justement analysé auparavant par M. Benveniste. Entre les deux interprétations possibles auxquelles se prêtent en effet dans un texte quelconque ces rapprochements de mots, l'usage de Pausanias décide ici : il n'y a jamais de redite de ce genre dans les passages de cette espèce ; ils sont faits d'une série de notations juxtaposées répondant aux divers points que l'auteur juges dignes d'être notés et pour lesquels la statue mérite d'être vue. L'un de ces motifs d'intérêt est précisément la grandeur[3] ; l'indication de grandeur est donc notée pour elle-même et accompagne le plus souvent celle de matière[4] ; tel est le cas d'un ξόανον οὐ μέγα : il y a là deux indications distinctes sur le même objet, l'une nous apprend qu'il est en bois, l'autre qu'il est petit.

On aperçoit ici combien tout est lié dans l'intelligence du texte de Pausanias, où tout se trouve du même coup remis en question. Tenté d'y suivre des chemins trop hâtivement tracés, on ne s'y engagera jamais avec trop de précaution. Ces principes établis, on ne s'étonnera donc pas qu'appliquée ici au seul mot de στήλη, toute cette machine produise de si petits effets ; il nous suffit qu'elle en produise d'assurés. Du terme qui nous retient plus particulièrement ici, il nous suffira d'écarter par avance toutes les interprétations abusives qui ne tiendraient pas un compte exact de tous les emplois qu'en fait Pausanias et d'eux seuls. Du même coup, nous apprendrons au sujet de l'exemple qui nous occupe ce que n'est sûrement pas cette στήλη et ce que Pausanias a pu voir pour user de ce terme.

---

détail des descriptions d'œuvres d'art d'autre part, mais non l'ensemble de ces descriptions.

1. *Op. cit.*, p. 130.
2. Cf. Fl. Bennett, *op. cit.*, Table B, VI.
3. Comme en témoignerait entre autres l'un des rares exemples où il use du mot κολοσσός, I, 18, 6. Cf. en général sur ce point C. Robert, *op. cit.*, p. 44.
4. Cf. par exemple le passage cité dans la note précédente.

Si on revient en effet maintenant aux exemples que nous avons réunis, on s'accordera aussitôt pour écarter du mot στήλη une interprétation de Schubart qui, reconnaissant pourtant en certaines stèles des stèles à reliefs, a rangé par ailleurs le mot στήλη parmi les termes dont userait Pausanias pour désigner le support de la statue[1]. Il y a là un exemple remarquable d'interprétation gratuite dont il est aisé désormais de démêler l'erreur. Nous déclarons gratuite cette interprétation : 1° parce qu'aucun de tous les passages où le mot στήλη est employé par Pausanias ne peut conduire de lui-même à cette interprétation ; 2° parce que, des quelques exemples arbitrairement choisis que Schubart retient pour soutenir son interprétation, il n'en est pas un qui ne puisse être interprété autrement et de façon préférable, sur le modèle d'exemples analogues. Partout où Schubart a voulu reconnaître un support de statue, il est facile de voir une stèle portant un relief aussi bien que dans les exemples où le fait est plus évident dès l'abord.

La faute initiale est ici de n'avoir pas rapproché tous les exemples du mot, entourés du contexte nécessaire à leur intelligence, et examiné aussi les tours qui se rattachent aux emplois du mot στήλη. De cette façon seulement, mais de façon évidente alors, on s'aperçoit que les variantes de l'expression s'éclairent de proche en proche, précisant les plus douteuses. On chemine en effet sans heurt de constructions significatives telles que : ἐκτετύπωται ἐπὶ στήλῃ, VIII, 48, 4 ; ἐκτετυπωμένος ἐπὶ στήλῃ, VI, 14, 9 ; ἐπεγρασθαι στήλῃ, II, 20, 8 ; VIII, 9, 1 ; ἐπειγρασμένος στήλῃ, IV, 32, 2 ; VIII, 48, 1 ; X, 34, 6 ; ἐπειγρασμένος ἐν στήλῃ, I, 44, 5 ; ἐς στήλην ; VIII, 53, 10 ; et επί στηλῃ VIII, 9, 5 ; 30, 8 — εἰγρασμένος ἐπὶ στήλῃ, VIII, 48,8, et peut-être ἐπὶ στήλης[2], qui toutes s'appliquent

1. Il est malaisé d'assurer si Frazer a commis une erreur analogue. On la retrouverait peut-être sous la distinction qu'il fait, traduisant tantôt par « monument » et tantôt par « slab » le mot στήλη. Toutefois, cette distinction et les exemples où elle se retrouve ne correspondent pas à ceux de Schubart. Sa traduction n'a pourtant que l'avantage d'éviter par ce détour de se compromettre. Mais c'est un principe de traduction dont les conséquences peuvent être importantes quand il s'agit d'un tel texte que d'employer jusqu'à trois mots différents (Frazer a traduit par « tablets », on ne sait pourquoi, le στῆλαι qui désigne les grandes stèles d'Epidaure), là où Pausanias emploie un seul mot et où on aurait pu, dans tous les cas, conserver la traduction « slab ». La négligence inverse est à fuir, qui consiste à traduire de même, effaçant les différences, des expressions analogues en gros : ainsi tels temples dont Pausanias nous dit seulement qu'ils n'ont pas de toit sont à examiner d'un autre point de vue que ceux dont il a pris soin de nous dire, parce qu'il l'avait vu, comme il le souligne parfois (I, 42, 6 ; II, 7, 6, etc...) que le toit en est tombé ; à οὐκ ἔχων ὄροφον n'équivaut certes pas : « The roof is gone.. », II, 23, 4.

2. Même passage que l'exemple précédent, si on rattache, par un tour qui n'a rien d'anormal chez Pausanias, le premier membre de la phrase à εἰγρασμένος.

sûrement à des reliefs, à des expressions moins précises, mais dont le sens ne fait encore aucun doute : πεποίηνται ἐπὶ στήλῃ, VIII, 34, 6 ; πεποιημένος ἐπὶ στήλῃ ; VI, 13, 10 ; VIII, 48, 1, et de là à des tours qui, examinés à part, pourraient d'abord paraître douteux, στήλη ἔχουσα acc., I, 29, 6, et surtout la simple préposition ἐπὶ suivie de στήλῃ, II, 25, 5 ; X, 24, 2, ou de στήλης, III, 18, 7 ; VI, 16, 6 ; VIII, 11, 6 et peut-être VIII, 48, 8[1]. Notons ici qu'il n'y a pas lieu de distinguer non plus entre les deux constructions de la préposition ἐπὶ, que de nombreux passages montrent interchangeables et en particulier l'un de ceux où nous allons avoir à revenir.

Une autre confirmation encore à l'interprétation où nous voulons nous tenir est apportée par l'examen complet des cas d'emploi du mot στήλη : c'est le parallélisme, et l'identité parfois, des tours employés pour indiquer que la stèle porte une inscription et où, cette fois, l'interprétation ne peut aucunement faire doute. Or là encore la précision s'étend de proche en proche de l'expression développée à l'expression abrégée. La mention de l'inscription est souvent introduite par un verbe précis, ἐγγραφῆναι στήλῃ, I, 29, 7 et 12, ἐγγεγραμμένα στήλῃ, II, 27, 3 et 4, στῆλαι ἔχουσιν ἐγγεγραμμένα, II, 36, 1, στήλη λέγουσα, I, 29, 4 ; IV, 22, 7 ; VI, 13, 2, — d'où on passe aisément au plus vague στήλη ἔχουσα, précisé une fois par son régime ἐπίγραμμα, VIII, 11, 8, mais en général directement suivi du contenu de l'inscription, I, 32, 3 ; III, 14, 1 ; V, 23, 4. Ces derniers cas, dont le sens n'est pas obscur, puisqu'il s'agit d'une inscription, éclairent d'une certitude suffisante l'emploi parallèle de ἔχουσα pour une représentation figurée, et qui, exactement traduit par notre verbe « porter », devra être entendu d'un relief. Par ce progrès s'éclaire aussi un tour abrégé comme εἰσὶ δὲ ἐπ' ἄλλῃ στήλῃ καὶ οἱ μαχεσάμενοι... où, bien que ne soit pas exprimé cette fois τὰ ὀνόματα τῶν..., il s'agit évidemment d'une liste de noms. Enfin, on trouve la mention de l'inscription rattachée à celle de la stèle par la simple préposition ἐν, IX, 16, 1. La transition se fait par l'emploi de la préposition introduite à la suite d'un substantif de même signification que les verbes cités plus haut, ἐπίγραμμα ou ἐλεγεῖον suivis de ἐπὶ avec le datif ou le génitif, VI, 14, 10 ; VIII, 11, 8 ; X, 12, 6. Cette similitude détruit toute raison de forger des distinctions et de ne pas considérer comme des reliefs portés par la stèle au même titre que des inscriptions, toutes les représentations figurées rattachées par ἐπὶ à la mention de la stèle. Ajoutons au reste

1. Cf. note précédente.

qu'un autre parallélisme pourrait fournir une confirmation de plus, l'emploi des mêmes tours pour indiquer sur un socle de statue, appelé proprement βάθρον, les inscriptions et les reliefs, bien distincts de la statue, que porte ce socle ; là encore, au surplus, on verrait alterner, comme dans nos derniers exemples, les deux constructions de ἐπὶ sur lesquelles ne saurait en conséquence reposer nulle distinction.

En revanche, les termes employés pour désigner les représentations figurées que porte la stèle sont tous applicables à un relief. Il est notable, à titre de contre-épreuve, qu'il n'y ait justement aucun exemple de στήλη portant un ἀνδρίας, seul terme qui s'applique exclusivement à la ronde bosse, et qu'avec ce mot, au contraire, Pausanias se soit toujours trouvé employer βάθρον. Les représentations figurées sur les stèles, lorsqu'elles ne sont pas désignées directement par un nom ou une expression qui en précise le motif (ex. VI, 16,6 ; VI, 14,9), le sont en général par le mot εἰκών et une seule fois (VIII, 48, 4) par le mot ἄγαλμα. Or, on peut rendre compte de ces emplois s'il s'agit de reliefs, quand on examine le classement des cas où Pausanias use de στήλη. Ἄγαλμα, c'est là sa valeur exacte dans Pausanias, ne désigne, qnelle que soit sa technique, ronde bosse ou relief, qu'une représentation divine, et il est assez rare qu'un ex-voto commémoratif porte ce genre de représentation ; le seul exemple cité par Pausanias est donc longuement commenté. D'autre part, comme ἄγαλμα est réservé aux représentations divines et que, des deux autres mots dont Pausanias dispose pour désigner les autres représentations, ἀνδρίας est réservé à la ronde bosse, on voit qu'il devait nécessairement, pour désigner un relief dont les figures étaient humaines, employer le mot εἰκών, le plus général de tous les mots de cette classe, qui ne détermine ni la nature de la figure ni sa technique. Ce n'est donc pas ce mot, arbitrairement précisé qui devrait nous entraîner, lorsqu'il est employé, à imaginer une ronde bosse dressée sur une stèle. L'interprétation de Schubart, privée de tout soutien par cet examen, ne tient pas : il n'est aucun des exemples où Pausanias emploie le mot στήλη qui ne puisse se ranger dans la classification que nous avons esquissée d'abord en suivant le texte seul et qui comprend seulement des stèles funéraires ou commémoratives, portant inscriptions ou reliefs. Cette interprétation en revanche rend compte de tous les tours.

Notons seulement, au surplus, que pour certains des cas retenus par Schubart comme exemples de στήλη désignant un piédestal, des indices accessoires nous permettent de songer, d'après

le contexte, à des reliefs : si, sur le tombeau de Grylos, à Mantinée (VIII, 9, 5), la stèle funéraire porte sûrement un relief, il est bien possible que la stèle commémorative érigée au lieu où il fut tué (VIII, 11, 6), soit du même type ; mais plus probable encore est l'exemple de cette stèle (VIII, 48, 8) sans doute adossée à un autel, faisant pendant à une autre stèle où figure sûrement un relief, et qui représente justement le Polybe bien connu dont Pausanias nous a déjà signalé, outre une statue (VIII, 44, 5), au moins deux représentations en relief (VIII, 9, 1 et 37, 2), toutes deux consacrées comme celles-ci dans des sanctuaires arcadiens.

Au reste, s'il faut faire justice définitivement de l'interprétation de Schubart, elle se condamne encore par les hypothèses également gratuites où elle a entraîné son auteur : sentant la nécessité de distinguer cette sorte de piédestal que Pausanias eût nommé στήλη du socle proprement dit qu'il nomme βάθρον, Schubart imagine pour la στήλη une forme pyramidale. Par ailleurs, se demandant sans doute ce que pouvaient être les figures en ronde bosse érigées sur un tel piédestal, il a cherché de ce côté, non sans de nombreuses hésitations, à discerner des bustes, faisant observer que Pausanias n'avait point en son répertoire de quoi noter ce type particulier. On peut douter de cette affirmation : on ne voit pas que Pausanias ait hésité à user d'un détour pour distinguer par exemple les statues acrolithes, bien qu'il n'employât pas ce mot ; mais on peut croire, en revanche, qu'un buste d'Hermès placé sur un piédestal élevé lui aurait sans doute semblé une excellente occasion d'enregistrer un type qui lui paraît cher et auquel est réservée une de ses notations de σχῆμα, le τετράγωνον σχῆμα, appliqué à l'origine aux hermès et étendu à quelques autres figures [1] ; à supposer du reste qu'il s'agît de bustes nettement distincts du socle, l'expression n'eût pas fait défaut à Pausanias qui, à l'occasion, sait dire καταλήγει οὐκ ἐς πόδας (VIII, 39, 6) ou mieux ἄχρι ἐς τοὺς ὤμους εἰγρασμένος (VI, 23, 6). Il n'est point vraisemblable que nous ayons à prendre pour lui la peine de faire une distinction qu'en vérité il eût pu faire. L'interprétation de Schubart entraîne avec elle son cortège de conséquences embarrassées. Nous n'avons aucune raison, même accessoire, de croire désormais que chez Pausanias στήλη ait jamais désigné un piédestal quelconque.

Au terme de ce détour, un point est donc acquis. Il n'eût pas été étonnant que Pausanias, qui s'y intéresse à l'occasion,

1. Cf. le relevé des images de ce type dans De Visser, *De Graec. diis non referent. speciem humanam* (Leyde, 1900), p. 72 sqq.

eût mentionné l'existence d'un socle dépouillé de statue, encore qu'un tel objet ne lui paraisse ordinairement digne d'intérêt que s'il porte en revanche une inscription dont le curieux puisse faire son profit. Mais nous sommes assurés par le terme même dont Pausanias la désigne et par l'usage qu'il fait de ce terme, que la stèle voisine du bothros d'Agamédès n'est pas le socle d'une statue disparue, érigée jadis à ciel ouvert, comme le Zeus Hyetios, auprès de la fosse à sacrifices ; encore moins une colonne [1].

Un autre point est acquis : cette στήλη n'est pas non plus une de ces pierres brutes auxquelles s'attache un culte ou une légende, traces d'une religion primitive, dont nous devons à Pausanias le recueil le plus complet [2]. On a étudié en bloc toutes ces vieilles reliques [3] ; on s'apercevra peut-être, après des études comme celles qu'on a dernièrement appliquées au mot κολοσσός qu'il convient d'y faire des distinctions [4]. Quoi qu'il en soit, il est sûr que, si jamais le terme στήλη leur a été indifféremment appliqué, Pausanias, pour sa part, ne l'a jamais employé en ce sens. Si nous mettons à part le cas qui nous occupe et qu'il s'agit précisément d'éclaircir, tous les cas où il emploie στήλη s'appliquent soit à des stèles funéraires soit à des stèles portant à d'autres titres des reliefs ou des inscriptions. En revanche, lorsqu'il nous mentionne une de ces pierres aniconiques où on a voulu reconnaître généralement de primitives idoles, il n'emploie jamais que les deux mots qui convenaient, πέτρα et plus souvent λίθος, précisant toutes les fois qu'il peut leur aspect général, τετράγωνος λίθος, λίθος παρέχουσα πυραμίδος σχῆμα, πυραμὶς, κίων. Bref, l'objet que Pausanias a vu à Lébadée et qu'il désigne par le mot στήλη ne peut être non plus une pierre informe. Comment peut-on essayer de définir ce que Pausanias a dû voir pour être amené à employer ce terme? Il faut que, même si elle n'a été rien de tel, la « stèle » d'Agamédès ait eu au moins un aspect général analogue aux plaques dressées et destinées à recevoir figures ou lettres. On peut admettre au surplus, puisqu'en un seul cas Pausanias précise qu'une stèle est de bronze (V, 23, 4) qu'en l'absence d'une précision de ce genre, il s'agit plutôt d'une pierre. Lorsqu'on aura à traduire ce mot, on conservera donc dans tous les cas le mot « stèle », au sens technique où l'emploient encore aujourd'hui

1. RE. s. v. *Agamedes*.
2. Cf. De Visser, *op. cit.*, p. 36-71.
3. Cf. par ex. Michel, *RHR*, LX, 1909, p. 141 sqq.
4. Des distinctions, tracées d'après les textes déjà par De Visser, ont été esquissées dans l'étude des objets (cf. *Dict. Antiq. Saglio-Pottier*, s.v. Statua).

archéologues et épigraphistes[1]. On appliquera cette traduction même à la stèle d'Agamédès, puisque, quelle que soit l'interprétation que nous en proposerons, il reste que c'est de ce nom, tel qu'il vient d'être défini, que Pausanias a voulu l'appeler. En ce point de notre enquête, nous sommes assurés de ce que Pausanias a voulu dire.

Si nous poussons plus avant dans l'interprétation, c'est aux conditions dans lesquelles Pausanias mentionne ordinairement des stèles, aux rapprochements avec les exemples qui nous paraîtront voisins, aux données du contexte, qu'il faut maintenant demander des clartés, désormais étrangères aux problèmes de mots et de style, sur la stèle d'Agamédès. Nous avons eu déjà l'occasion de noter que dans tous les cas, sauf deux, lorsque Pausanias mentionne une stèle, c'est pour nous faire connaître le relief ou l'inscription qu'elle porte. On sait, d'autre part, plus généralement, l'intérêt que Pausanias porte aux inscriptions, notant à l'occasion l'état de la pierre (VI, 15, 8), l'alphabet (VI, 19, 6), le dialecte (II, 27, 4 ; VIII, 11, 8), la formule (II, 7, 2). On sait le soin qu'il a pris de les recueillir plus ou moins exactement[2], même lorsqu'il ne les signale pas expressément dans son texte, la place qu'il leur donne dans son enquête, les considérant, encore qu'il sache au besoin les critiquer[3] et se défier des inscriptions apocryphes ou postérieures[4], comme la source première et décisive en général : μαρτυρεῖ δὲ μοι..., dit-il de l'une (X, 8, 6) ; à une autre (II, 36, 1) il applique, à titre de document, l'épithète d'ἀξιόχρεων. Pausanias cherche d'instinct l'inscription là où elle a coutume d'être, par une habitude courante sans doute chez les personnages de l'antiquité, comme en témoigne la commère d'Hérondas[5] :

... οὐκ ὁρῇς κεῖνα
ἐν τῇ βάσει τὰ γράμματα;...

Mais cette recherche lui est particulièrement habituelle, si bien que, ne trouvant pas l'inscription, il lui arrive d'en marquer son étonnement[6]. On est donc conduit à penser que dans les deux

1. Le sens vulgaire de « pierre en forme de colonne brisée » (cf. Littré-Hatzfeld) où tend à se restreindre le mot ne risque point de faire confusion dans le texte de Pausanias et, en revanche, l'emploi d'un sens quelque peu technique et érudit conviendrait au style d'une traduction fidèle de la Périégèse.

2. Cf. par exemple, Gurlitt et Trendelenburg, *Paus. und Inschriften v. Olympia*, *Arch. Zeit.*, 1882, p. 97-125. — E. Bourguet, *Laconien*, p. 37 — *REG*, 1920, p. XLV, 1921, p. LXXIV.

3. II, 17, 3.

4. I, 2, 4 ; 18, 3 — II, 9, 8 ; 17, 3 — IV, 9, 9, etc...

5. *Mimes*, édit. Budé, IV, vv. 23-24.

6. V, 23, 1 ; 24, 8 — VI, 4, 8 — IX, 40, 10.

cas où, mentionnant une stèle, il ne nous laisse rien entrevoir ni d'une inscription ni d'un relief, c'est qu'il n'a rien pu voir de tel sur la pierre ; et il est probable, en outre, comme il lui arrive de noter des reliefs fort usés, que, dans ces deux cas, les stèles étaient en effet muettes, à la fois aniconiques et anépigraphes.

Or, il se trouve que dans l'un des deux cas, il nous a du moins fait connaître le rôle des stèles dont, là encore, il ne parle qu'accidentellement, ne les citant point pour elles-mêmes. A Phlionte, Pausanias a vu, sur la hauteur appelée Arantinon, des stèles où il veut reconnaître le couronnement, ἐπίθημα, d'un tombeau. Or, ce tombeau, son témoignage nous permet de l'apercevoir, était, malgré qu'il en eût, un cénotaphe. Il nous a lui-même informé que le héros de Phlionte, Aras, dont cette hauteur porte le nom, avait son tombeau véritable au bourg voisin de Keleai [1], mais il veut que soit déposée là la dépouille des enfants d'Aras, τάφους δὲ τῶν Ἄραντος παίδων οὐχ ἑτέρωθι ἡγοῦμαι τῆς χώρας, ἐπὶ τῷ λόφῳ δὲ εἶναι τῷ Ἀραντίνῳ [2]. C'est la coutume de Pausanias que de nous proposer son avis lorsqu'il n'a trouvé ni dans une inscription ni dans la tradition locale une explication satisfaisante ; les stèles étaient donc muettes, à n'en pas douter, mais au surplus, on voit que Pausanias repousse une tradition locale qu'il nous fait connaître du même coup : d'aucuns prétendaient que les enfants d'Aras n'étaient pas enterrés là. Et c'est ici que, voulant justifier son hypothèse et nous en fournir la raison, Pausanias achève de nous éclairer : il nous apprend qu'au début des cérémonies mystiques en l'honneur de Déméter, en faisant les libations, on invoquait Aras et ses enfants, en regardant ces stèles. Intrigué par ces stèles, il a voulu y voir des stèles funéraires, καὶ σφίσιν ἐπίθημα στῆλαι περιφανεῖς εἰσί [3], ajoute-t-il, se justifiant. Mais il n'a pas pris garde que si on invoquait ainsi Aras dont on savait que le tombeau était ailleurs, il se pouvait aussi bien que le tombeau de ses enfants qu'on invoquait dans les mêmes conditions fût aussi ailleurs comme on le lui affirmait. Ici encore, analysons le texte et dégageons, comme Pausanias nous permet de le faire, les données objectives de son témoignage : il y avait

1. II. 12, 4.
2. II, 12, 5.
3. *Ibid.* La leçon περιφανεῖς s'explique par la démonstration que poursuit Pausanias. La leçon περιφέρεις est exclue, si on entend qu'il s'agit de pierres rondes, par l'emploi général du mot στήλη, auquel on doit se référer dans le doute ; cet exemple du reste ne ferait que confirmer notre définition par le souci qu'aurait eu Pausanias de préciser en ce cas la forme ; περιφέρεις s'appliquerait mieux à des stèles disposées en cercle sur le sommet de la hauteur ; mais l'emploi de ce mot serait bien étrange en ce sens.

à Phlionte, sur l'Arantinon, des stèles, muettes, dont Pausanias s'étonne qu'on ne les considère pas comme le couronnement, ἐπίθημα, d'un tombeau ; mais le corps d'Aras, le héros local était ailleurs et aussi, selon la tradition, celui de ses enfants. Au début des mystères de Déméter, on faisait des libations en appelant par leur nom Aras et ses enfants et en tenant les yeux fixés sur ces stèles : καὶ πρὸ τῆς τελετῆς ἦν τῇ Δήμητρι ἄγουσιν Ἄραντα καὶ τοὺς παῖδας καλοῦσιν ἐπὶ τὰς σπονδάς, ἐς ταῦτα βλέποντες τὰ μνήματα. Pausanias ici nous conserve un rituel bien significatif, qui suffit sans doute dès maintenant à éclairer ce passage pour qui a présentes à l'esprit les remarques de M. Ch. Picard sur le cénotaphe de Midéa, et déjà peut-être pour qui se rappelle ici seulement l'évocation des morts par Ulysse et les prescriptions de Circé la magicienne[1]. Il s'agit d'un rite d'évocation funéraire, s'adressant à des morts dont le corps est absent, sur le type bien connu de l'évocation de Tirésias qui ouvre la Nekyia homérique. Et il prend place au début des mystères de Déméter qui étaient une image d'un voyage au pays des morts dans l'ombre du telestérion, comme est le voyage d'Ulysse dans les brumes du pays des Cimmériens « que jamais n'ont percées les rayons du soleil[2] ». On retrouve ici les trois éléments de ces rites : *a*) un sacrifice appelé ici σπόνδαι[3], dont on aperçoit aussitôt la nature funéraire au début des mystères de Déméter ; *b*) l'appel des morts par leur nom ; *c*) les monuments que Pausanias appelle des stèles[4] et que les habitants de Phlionte ne semblent pas avoir considérés comme telles. Ici s'ajoute une prescription rituelle ; en faisant les libations et en appelant les morts, on devait tenir les yeux fixés sur ces stèles[5] ; ce détail nous assure du moins que les stèles étaient liées aux rites d'évocation funèbre.

---

1. *Od.*, X, 508-530, XI, 23-29.

2. Trad. V. Bérard, II, p. 81, v, XI, 16.

3. Cf. sur cet élément du rituel funéraire, G. P. Oiconomos, *De Profusionum receptaculis sepulcralibus*, Athènes, 1921. — Ch. Picard, *L'Eleusinisme et la disgrâce des Danaïdes*, RHR, 100 (1929), p. 57-59.

4. On se souviendra qu'Ulysse doit creuser son bothros au lieu où il rencontrera une pierre (*Od.*, X, 512-517) :

> αὐτός δ' εἰς Ἀΐδα' ἰέναι δόμον εὐρώεντα.
> ἔνθα μὲν εἰς Ἀχέροντα Πυριφλεγέθων τε ῥέουσι
> Κώκυτός θ', ὅς δὴ Στυγὸς ὕδατός ἐστιν ἀπορρώξ,
> πέτρη τε ξύνεσις τε δύω ποταμῶν ἐριδούπων.
> ἔνθα δ' ἔπειθ', ἥρως, γριμφθεὶς πέλας, ὥς σε κελεύω,
> βόθρον ὀρύξαι...

5. Ulysse doit détourner la tête, mais la détourner du bothros ; les gens de Phlionte, en regardant vers l'Arantinon, accomplissent sans doute le même rite qu'Ulysse qui doit regarder le cours du fleuve (*Od.*, X, 528-529) :

> .....αὐτὸς δ' ἀπὸ νόσφι τραπέσθαι
> ἱέμενος ποταμοῖο ῥοάων.

Revenons maintenant à la stèle d'Agamédès et rappelons tout ce que nous en savons désormais : il s'agit d'un monument qui a dû avoir l'aspect d'ensemble d'une stèle funéraire et qui a pu avoir le même aspect que les stèles de Phlionte, puisque Pausanias l'appelle du même nom ; cette stèle était voisine de la fosse où on venait sacrifier un bélier en appelant par son nom Agamédès. Or, cette invocation s'adressait là aussi à un mort dont la dépouille était absente : la stèle d'Agamédès nous est justement mentionnée à propos du passage où nous est rapportée la mort d'Agamédès, non point selon la κοινὴ légendaire d'origine delphique[1], mais selon la vieille tradition de la région d'Orchomène[2], dont relevait primitivement le sanctuaire de Lébadée, quand Saon d'Acraiphia l'instaura selon les enseignements de Trophonios. Agamédès, selon cette tradition, ayant avec son frère construit le trésor d'Hyrieus, l'un de leurs chefs-d'œuvre, s'était ménagé dans l'appareil de la muraille un moyen d'y rentrer à sa guise par la suite. Hyrieus, voyant ses trésors diminuer sans pouvoir trouver trace des voleurs, disposa là des pièges où Agamédès se fit prendre une nuit ; son frère, pour lui éviter un supplice terrible et pour qu'il ne fût point reconnu, lui trancha la tête, obligé d'abandonner le corps sur place. Un tel récit pourrait bien chercher à expliquer la disposition, qu'on retrouva quelque jour avec admiration, de ces grandes tombes préhelléniques qu'on appela plus tard des trésors : une entrée étroite et peut-être secrète, un corps sacrifié, des richesses. Il reste en tout cas que la tradition locale considérait que le corps d'Agamédès n'avait pu recevoir les honneurs funèbres et qu'il ne se trouvait point dans le bois sacré de Lébadée. On est tenté de reconnaître alors, au fond d'un de ces bois sacrés où il nous est

1. On peut en effet distinguer dans l'ensemble des légendes qui se rapportent, entre autres, à l'oracle de Trophonios, une tradition vulgarisée par Delphes, et qui se répète ailleurs, tendant à effacer la tradition locale ; version delphique que celle qui fait de Trophonios, non plus le fils d'Erginos, mais le fils d'Apollon dans un sanctuaire où, à la vérité, Apollon, accueilli par la suite, n'est jamais arrivé à dominer (cf. pour l'Isménion de Thèbes, où Apollon ne s'est pas installé dès l'origine, Ch. Picard, *Ephèse et Claros*, p. 414, pour le Tilphousion, d'où Apollon fut d'abord repoussé, *Hymne homérique à Apollon*, vv. 244-276 et 375-387, — pour le Ptoion, où un sanglier effraya Léto errant et cherchant le lieu où accoucher d'Apollon, Plutarque, *Pelopidas*, XVI). Pausanias nous a conservé, outre la tradition sur l'origine minyenne de Trophonios, sur la mort d'Agamédès égorgé par son frère, une autre tradition locale, celle qui rapporte à Saon, d'Acraiphia, la fondation du sanctuaire. Mais les prêtres de Lébadée, assurément dociles en son temps aux enseignements de Delphes n'ont certes pas dû l'éclairer beaucoup sur le culte d'Agamédès ; on voit qu'ils expliquaient la fosse à sacrifice d'Agamédès comme le lieu où, à la manière d'Amphiaraos, Trophonios aurait été englouti par la terre.

2. IX, 37, 6.

dit [1] qu'on doit rituellement placer les images fictives destinées à évoquer les morts, auprès d'un temple de Déméter, souveraine des morts, les trois éléments, reconnus ailleurs, d'un culte héroïque ici consacré à Agamédès et qui n'est rien d'autre qu'une évocation funéraire : la fosse à libations, l'invocation, la stèle. Bref, nous pouvons considérer, croyons-nous, la stèle citée par Pausanias à côté du bothros d'Agamédès comme étroitement liée en effet à ce bothros, et l'appeler désormais, sans qu'il soit besoin de forcer la grammaire qui rapporte au seul βόθρος le génitif Ἀγαμήδους, la stèle d'Agamédès.

D'autres indices éclairent les rites qui s'accomplissent là et leur raison d'être en ce lieu. Les cérémonies consacrées à Agamédès au début de la consultation de l'oracle et qui en sont la condition sont en effet exactement un rituel de Nekyia. Notons d'abord que le devin invoqué par Ulysse en des rites analogues est un héros du voisinage, Tirésias le Thébain, que la légende fait mourir près d'Haliarte, à la source Tilphousa dont il buvait l'eau pour prophétiser et où il avait son tombeau. Quel que soit le lieu précis où on situe [2] cette source mantique, dont Apollon avait cherché aussi à s'emparer et d'où il avait été chassé par la nymphe des lieux qui lui indiqua Crisa [3], on est sûr du moins qu'il appartenait au canton d'Haliarte, et se trouvait au voisinage de la grand'route béotienne de Delphes, route de pèlerinage [4] au long de laquelle Delphes répandra ses dogmes et imposera sa loi, et dont l'une des stations suivantes était Lébadée. Ainsi s'explique dans les faits, historiquement et géographiquement, la parenté des vieux oracles béotiens : on ne s'étonne pas d'y retrou-

---

1. Cf. E. Benveniste, *op. cit.*, p. 118-119, sur la loi de Cyrène.
2. Cf. Frazer, *op. cit.*, V, p. 167. Toute cette topographie demande révision.
3. *Hymne homérique à Apollon*, *loc. cit.*
4. Les souvenirs de Tirésias, entre autres, et de sa fille Mantô, jalonnent cette route des oracles béotiens que nous aurons à étudier en d'autres lieux. Tirésias a laissé son souvenir à Thèbes, où on montrait le lieu d'où il guettait le vol des oiseaux. Mais la route vient de plus loin, de la mer : sur la route de Chalcis est Glisas où Tirésias, comme Apollon à Delphes, tua le serpent maître des lieux. Des Déliens, abordant sur cette côte où demeura le nom de Délion avec un sanctuaire d'Apollon, remonteront jusqu'à Tégyre, au fond du Copaïs. Mantô, dont le siège prophétique se voyait à l'Ismènion, aurait été ravie vers Delphes (cf. Paus., VII, 31, 1, 2 et IX, 33. — Ch. Picard, *Ephèse et Claros*, p. 415-416) ; ses pérégrinations sont celles de la Sibylle entre Delphes, Délos et la côte d'Asie (Paus., X, 12, 5) et déjà celles de Létô cherchant le lieu où enfanter Apollon (*Hymne homér. à Ap.*, vv. 30-50). La route de Tirésias est la route même d'Apollon dans l'hymne homérique, vv. 220-285 ; venant d'Eubée, il gagne Delphes par Mycalessos, Teumessos, puis le seuil d'Onchestos, Haliarte et Telphousa, les bords du Copaïs, qui semblent avoir mal accepté sa loi :

ἵξες δ' ἐς Φλεγύων ἀνδρῶν πόλιν ὑβριστάων.

ver les mêmes légendes primitives et plus tard les mêmes altérations, d'y retrouver aussi les mêmes rites.

A l'oracle de Trophonios on s'apercevra d'autre part, qu'après l'invocation à Agamédès, la consultation se poursuit à l'image d'une descente aux enfers, semblable au voyage d'Ulysse :

εἰς Ἀΐδαο δόμους καὶ ἐπαινῆς Περσεφονείης [1].

Le cañon de l'Hercyne est propre à y préparer l'imagination ; mais le détail des rites, tel qu'il nous est conservé par Pausanias, suffirait à nous avertir : les enfants qui guident le consultant s'appellent les Hermès ; on lui fait boire l'eau du Léthé ; et lorsqu'il reviendra à la lumière, on le fera asseoir sur le siège de Mémoire, où il retrouvera aussi le rire, apanage de la vie. D'autres écrivains nous ont rapporté les visions des consultants dans l'antre de Trophonios : Plutarque nous narre longuement [2] celle de son compatriote, Timarque de Chéronée ; c'est une promenade impressionnante à travers les régions infernales, les îles des Bienheureux, le Styx, le royaume de Perséphone ; et Dicéarque [3] avait composé un ouvrage sur la *Descente chez Trophonios* où la suite des émotions éprouvées par le consultant était assimilée à celle qu'éprouvait le myste d'Eleusis. Ne nous étonnons donc pas de retrouver à l'origine de cette Nekyia l'évocation du héros Agamédès. Et cette pierre, dressée au fond d'un bois sacré, muette, mais devant laquelle on clame le nom d'Agamédès absent, en faisant couler vers la terre où sont les morts, le sang noir d'un bélier [4], n'est sans doute rien d'autre qu'un préhellénique κολοσσός. Il en est de même sans doute des stèles de Phlionte, et ce sont de nouveaux exemples à ajouter à ceux que signale M. Ch. Picard, que ces « colosses » retrouvés dans le texte de Pausanias.

Nous devons les dire en effet retrouvés, car il apparaît qu'au temps de Pausanias la signification de ces pierres dressées était déjà perdue. Dans les deux cas, Pausanias comprend mal le rapport de ces pierres avec les rites qui y restent attachés ; ainsi s'expliquent la première fois son hypothèse, la seconde fois son ignorance et son silence prudent. Quant au mot κολοσσός, il avait survécu, mais il n'est peut-être pas de mot dans cette série des

1. K 491.
2. *De genio Socr.*, 21 sqq.
3. *Ap. Athen.*, 594, cf.
4. C'est là la victime propre à Tirésias et à Pélops comme à Agamédès. C'est le bélier que porte parfois Hermès, le guide des morts ; c'est aussi un bélier que porte ce consultant du Pythion qu'est peut-être le colosse de Thasos.

noms appliqués à la statue qui ait plus radicalement changé d'acception. Plus ancien aussi que les Grecs, il avait comme la pierre perdu son sens primitif ; dépouillé de toute la signification que lui donnaient des croyances éteintes, il avait déjà reçu cet emploi qu'il a conservé dans les langues latines. Nul doute, malgré le rare usage qu'il en fait, que Pausanias n'en fasse autre chose qu'une stricte notation de grandeur : l'un de ces cas n'offre qu'un texte altéré (IX, 11, 6) ; un autre (II, 35, 3) s'applique à une statue de Tyché d'époque tardive qui a chance en effet d'avoir été colossale ; un autre désigne le colosse de Memnon (I, 42, 3) ; enfin le colosse de l'Olympieion d'Athènes (I, 18, 6) est précisément rapproché pour sa taille, μεγέθει, des colosses de Rhodes et de Rome. Dès lors, pour désigner le κολοσσός d'Agamédès, dont la raison d'être à cette place lui échappait et qu'il cite sans commentaires, accidentellement, on comprend aisément, sachant l'usage qu'il fait de ce terme, que Pausanias, cherchant en son répertoire le mot qui lui paraissait le plus propre, l'ait appelé une stèle. Sachons-lui gré de cette précision honnête qui nous permet parfois, on le voit, de comprendre, grâce à son propre témoignage, plus qu'il n'en a compris lui-même sur les choses qu'il a vues et scrupuleusement enregistrées [1].

Peut-être, ce faisant, se trouve-t-il que Pausanias ait employé le mot στήλη avec plus d'à-propos qu'il n'en entrait dans ses intentions. La stèle en effet ne représente pas tant le mort qu'elle le rappelle. Prenons dans sa pleine signification ce dernier mot : Auguste Comte remarquait que les mots, monuments venus eux-mêmes du fond des âges, restent souvent chargés d'un sens qui dépasse l'emploi que nous en faisons communément. Ainsi, nous nous serons suffisamment expliqués si on entend bien ce mot : la stèle rappelle le mort. Devant le κολοσσός muet, il faut clamer le nom du mort en même temps qu'on l'abreuve de sang. Plus tard, la stèle, devant laquelle on continuera à verser les libations, portera ce nom gravé dans sa pierre et rappellera elle-même le mort, par la puissance de l'écriture. Cette puissance donne leur caractère sacré à toutes les stèles, toujours placées en quelque sanctuaire, et aussi bien à celles qui portent les lois, les traités, les serments, les malédictions, qui sont une même chose confiée aux mêmes divinités. L'homme s'acharne encore parfois contre le monument qui porte une inscription, une figure, et qui lui semble par là

1. « J'aime les historiens où fort simples ou excellents. Les simples n'apportant que le soing et la diligence de r'amasser tout ce qui vient à leur notice, et d'enregistrer à la bonne foy toutes choses sans chois et sans triage, nous laissent le jugement entier pour la cognoissance de la vérité... » (Montaigne, *Essais*, II, 10).

clamer son outrage. Mais dans la Grèce classique, c'était un rite, lorsque des conventions étaient rompues, de marteler, de briser les stèles ou de les arracher : on redoutait la vertu magique des serments, ainsi attachés à la terre, qui y étaient inscrits. On peut se demander si du κολοσσός, aussi bien qu'on est passé à la statue funéraire où se réincarne le mort, en y fixant peu à peu le dessin du corps humain, on n'est pas aussi passé, en y gravant le nom, à la stèle funéraire qui rappelle le mort et réveille sa puissance, type de toute stèle.

Mais laissons l'aventure. En cet exemple de la stèle d'Agamédès, qui fut peut-être un jour appelée κολοσσός et que Pausanias désigne par le terme στήλη, on aperçoit peut-être une évolution réelle des monuments, des croyances et des mots tout à la fois. Ne prêtons point toutefois à notre benoît auteur un génie poétique qui lui eût fait retrouver dans les mots ces liens secrets, mais seulement le souci honnête d'employer de son mieux les mots qu'il connaissait bien comme ses outils usuels. Son œuvre est à la fois plus modeste et plus précieuse qu'on ne l'a dit. Reconnaissons qu'on ne perd rien à lui faire d'abord confiance et à chercher à la bien entendre. Qu'il nous suffise ici, ayant donné à l'occasion un exemple de l'interprétation méthodique d'un témoignage de Pausanias, d'y avoir trouvé quelques clartés à la fois sur l'histoire d'un mot et sur celles d'un vieil oracle béotien.

Athènes, février 1935. Pierre GUILLON.

LES MANUSCRITS DÉRIVÉS DU « PLATON DU VATICAN » POUR LES *LOIS* ET L'*EPINOMIS*

OXFORD, VENISE ET FLORENCE

I

Oxford.

Dans son excellent livre sur *le Platon du Vatican et ses relations*[1], M. L. A. Post a accordé une place à un descendant du *Vaticanus Graecus* 1 (O) qui n'avait pas attiré l'attention des éditeurs depuis plus de cent ans : un manuscrit d'Oxford (Corpus Christi College, n° 96), qu'il désigne par le sigle Ox(oniensis). Après lui avoir consacré quelques lignes dans la liste des manuscrits des *Lois* (p. 2), il le décrit sommairement (p. 28-29) ; dans la liste générale des manuscrits de Platon (p. 87), il donne quelques détails complémentaires sur son origine ; il le mentionne à plusieurs autres endroits. Mais il ne l'a pas collationné, et personne, semble-t-il, ne l'avait fait avant lui. Peut-être ne sera-t-il pas inutile d'ajouter quelques traits à sa description, et de préciser l'origine du manuscrit.

*
* *

L'*Oxoniensis* est un manuscrit in-folio écrit sur bon papier et relié en plein cuir de couleur fauve, sans titre, avec deux fermoirs actuellement cassés. Il est bien conservé, sauf quelques mouillures (surtout au début) et de rares taches d'encre dans les marges. Au verso du plat supérieur de la reliure, une liste manuscrite (reproduite dans le catalogue de H. O. Coxe[2]) indique le contenu du recueil : *République*, *Timée*, *Lois* (f°s 93^r^-186^v^), *Epinomis* (f°s 186^v^-194^v^), commentaire de Proclus sur le *Premier Alcibiade* (f°s 195^r^-255^r^).

1. *The Vatican Plato and its relations* (Philological Monographs published by the American Philological Association, nr. IV). Middletown, 1934. Le présent article suppose constamment cet ouvrage, dont il adopte en principe le *stemma*.
2. *Catal. cod. MSS. coll. C(orporis) C(hristi)*, Oxford, 1852, p. 34.

M. L. A. Post date le ms. du XVe siècle. On reporterait tout aussi bien jusqu'au début du XVIe siècle les écritures des trois scribes qui se sont partagé le travail, et dont le premier a copié *Rép. Tim.* et *Lois* jusqu'à XI 919 a 3, δεχόμενος (f° 166^v, l. 13) ; le second, la fin des *Lois* et l'*Epinomis* ; le troisième, le commentaire d'*Alc. I*. L'étude des filigranes aboutit aux résultats suivants. La marque du papier employé par le premier scribe est un aigle couronné, à tête tournée vers la gauche, très semblable pour la hauteur (7 cm.) et pour l'aspect de la partie inférieure au n° 92 du recueil de Briquet[1] ; pour les ailes, au n° 89. Or, 92 est représenté à Florence, en 1479 ; 89 l'est aussi à Florence, en 1501. Ce filigrane apparaît encore au f° 170. A partir du f° 178, on remarque un nouveau filigrane : le chapeau de cardinal utilisé à Florence en 1503-1505 et 1527 (Briquet, n°s 3393-3394). Enfin le scribe de Proclus *in Alc. I* se sert d'un papier à aigle couronné très voisin de celui du premier scribe de Platon ; mais l'écartement des pontuseaux, qui était de 34 mm. pour le premier papier (et de 32 mm. pour le second) n'est plus, dans le sien, que de 31 mm. 1/2. D'autre part, son écriture ressemble à celle du premier scribe. En somme, tout le ms. doit être des premières années du XVIe siècle.

Nous pouvons donc décrire ensemble les deux parties qui nous intéressent, celles qui contiennent le texte des *Lois* et celui de l'*Epinomis*, quitte à signaler les particularités des deux scribes. Le nom de l'un et de l'autre reste ignoré[2]. Mais le premier semble plus intelligent et a travaillé avec plus de soin.

*
* *

Le format du ms. est de 335 × 227 mm. ; les feuillets sont au nombre de 255 (non de 253, comme le disent H. O. Coxe dans son catalogue et, à sa suite, L. A. Post). Le ms. est écrit à pleine page ; la plupart des *marginalia* sont de la même main que le texte ; un certain nombre de ces notes marginales réparent des omissions, en signalant d'ordinaire les mots rétablis par un ∧ ou un *:* qui correspond à un autre ∧ ou *:* du texte ; les autres sont des scolies (surtout au l. I) ou des variantes, celles-ci introduites le plus souvent par γρ (ἄφεται).

1. *Les filigranes*, Genève et Paris, 1907.

2. Bien qu'on connaisse celui de deux des copistes qui ont travaillé pour Grocyn ; Jean Serbopoulos et Emmanuel de Byzance (cf. P. S. Allen et H. W. Garrod, *Merton Muniments*, Oxford, 1928, p. 47). Emmanuel de Byzance, qui signe « Emmanuel de Constantinople », a écrit un manuscrit de Platon qui se trouve aujourd'hui à Durham (cf. L. A. Post, *l. c.*, p. 85).

D'une collation des scolies du l. I (que j'ai faite sur le facsimilé de A, faute d'avoir sous la main une photographie de O), il résulte qu'Ox n'a pas de scolies propres et ne reproduit pas toutes celles de A. Voici le détail de cette collation. F° 155 r[1], les troisième, quatrième et sixième scolies (ἐγένετο ... ἐλέγετο, καὶ οἱ στωικοὶ ... δόκησιν, οὗ ... ἐλέγετο) deviennent la première scolie d'Ox, f° 93[r]. F° 155 r[2], la première scolie (σχέσιν ... ἔχειν) devient la seconde d'Ox 93[r] ; la seconde (ἀπολογεῖται ... τόπον), la quatrième (ὥστε ... νόμων) et la cinquième (ὅτι δὴ λανθάνει ... αἱρεῖται) deviennent la troisième d'Ox 93[r]. La grande note qui termine le f° 155[r] sur toute la largeur de la page ne se retrouve pas dans Ox, qui omet également les deux dernières scolies de 155 v[2]. Ox a (94 r et v) les *marginalia* des f°s 156[v]-157[r] de A, sauf la ligne ἀντὶ τοῦ ... (= seconde note de 157[r]). Pour 157[v]-158[r] (= 95 r et v), il fait un choix. Pour le reste du livre, il n'a aucune des *marginalia* de A.

Les γράφεται se répartissent sur les dix premiers livres et sur la partie du onzième qui a été copiée par le premier scribe. Le second scribe ne note plus en marge que des mots omis dans le texte ; il note ainsi, *Epin.* 985 a 6, le mot θείας ; c'est la seule annotation marginale de l'*Epinomis* avec les deux remarques ἄλφιτα ποιητικόν (975 b 1 ; à l'encre rouge) et σῃ (μείωσαι) (984 c 7-8).

Ni pour les *Lois* ni pour l'*Epinomis* le ms. ne donne la liste des personnages ; dans le dialogue, les noms des interlocuteurs sont écrits en rouge (mais parfois un espace vide attend le *rubricator*). Le premier scribe attribue souvent à Mégillos les paroles de Cleinias, comme le second, dans l'*Epinomis*, lui attribue celles de l'Athénien.

Le titre général des *Lois*, ainsi que ceux du l. XII et de l'*Epinomis*, sont écrits en capitales ornées, à l'encre rouge et à l'encre jaune, et de même l'initiale du premier mot de chaque livre, sauf que, parfois, la lettre qui devait être ornée a été omise (ll. V, VI, VII).

A partir du l. XII, le ms. porte le titre courant, écrit en rouge, au recto (et au verso également du f° 194), βιβλίον $\overline{\iota\beta}'^{N}$; ce titre courant continue avec les folios qui contiennent l'*Epinomis*, sauf 190 et 192, où deux autres mains ont écrit βιβλίον $\overline{\Pi\Gamma}'$.

A la fin des *Lois* (f° 186[v]), une série alternative de points rouges ou jaunes et de croix rouges ou noires tient lieu de titre final. Le bas du f° 194, où se termine l'*Epinomis*, est rempli par la souscription ... τῷ Θεω δόξα ἀμην ; puis, en lettres ornées, ἐν τέλος ἀπον ; au-dessous de τέλος, $\overline{\iota\alpha}'^{N}$ (ἐνδέκατον)[1]. M. E. Lobel a

1. D'après M. Dain, qui a eu l'amabilité d'étudier ce petit problème, la dernière abréviation serait peut-être celle de Ἰωάννης ; et si τέλος et ἀπ- sont clairs, ἐν et -ον le sont beaucoup moins.

bien voulu chercher un autre cas de la formule ἐν τέλος ἄπον, mais il n'a rien trouvé de semblable dans trois mss. de la même main qui ont également appartenu à Grocyn.

Ajoutons quelques détails sur les habitudes des deux scribes. L'un et l'autre coupent rarement les mots en fin de ligne, et toujours d'une façon naturelle. Les apostrophes sont arrondies. L'accentuation est souvent défectueuse. Les rares virgules, écrites au-dessus de la ligne, diffèrent peu des apostrophes. Les points d'interrogation, faits comme nos deux points dans la seconde partie, le sont parfois aussi dans la première, mais souvent aussi ils y prennent la forme d'un point médian. Les deux scribes se contentent ordinairement de biffer les mots ou lettres erronés. Le premier a mis entre : le μ de οἰκμήσεις 737 c 5 (cf. 784 b 4 γίγνεσθαι avant γίγνωνται) ; il a ponctué au-dessous τῶν entre τὰς et μὲν 752 d 7. Parfois il écrit la correction au-dessus (mais souvent alors la correction est d'une main plus récente, qui écrit H pour η). Il ponctue au-dessus τὸ χαλεπὸν, mis 778 d 7 pour τὸ χαλκᾶ, et écrit à la suite ces deux derniers mots ; γένων avant νέων 784 c 2 ; ἔστω avant αὐτοῖς ἔστω 784 e 4. La ligne tracée à la pointe sèche limite l'écriture par le haut. Pour les *Lois*, la marge gauche du verso porte une colonne réglée à la pointe et large de 7 1/2 à 8 mm. ; à partir de l'*Epinomis*, elle en a deux, dont chacune mesure 7 mm. 1/2. Les esprits sont ronds, et de même l'accent circonflexe ; les deux scribes mettent l'esprit rude sur les ρ initiaux, mais le premier l'omet à l'intérieur des mots Συρρακούσιοι (638 b 1), ἄρρην *et sim.* 840 d 7. Des abréviations se trouvent à la fin des lignes, en fin de mots ; l'ι muet est négligé ; le second scribe emploie la ligature de παρά en composition (v. g. παραλάβωσι 987 e 1).

*
* *

Reste à étudier le rapport d'Ox à L (*Laur.* 80. 17)[1]. D'après M. Post (p. 28-29), jusqu'à 919 a, Ox ne dérive de L qu'à travers un ms. « hypothétique » (Hyp) ; après 919 a, il en dérive directement. Une comparaison faite sur l'édition Burnet, pour le l. I des *Lois* et quelques autres passages des livres II à X, entre les leçons d'Ox et celles d'A, d'O et de L (vérifiées, celles de L sur l'original ; celles de A, sur le facsimilé ; celles de O, sur la photographie de l'Association Guillaume Budé) permet les précisions suivantes. Ox confirme plus d'une leçon de L (v. g. οἷον

1. Sur ce manuscrit de Florence, voir la troisième partie.

644 c 9) ; même si L n'était pas aussi clair, il engagerait à supprimer pour ce ms. le *ut videtur* de Burnet à 636 b 4, 639 a 2, 643 d 4, 644 a 6. Mais il est parfois avec O contre L (645 a 6 ; et cf. Post, p. 30), ou avec O^4 contre OL (637 e 1) ; il est avec a^3 (xve-xvie s.) contre AOL 649 c 5 (et 728 c 4 ; et avec les γράφεται de a^3 706 a 1 et 2, 717 a 5)[1]. P. 644 e 3, Ox confirme la leçon d'Eusèbe, en corrigeant (ἀνθέλκυσᾶι) celle de AOL qu'il avait d'abord suivie ; au l. X, v. g. 891 d 2 et 904 b 2, il donne avec Eusèbe la bonne leçon. 645 a 3, il est avec le *Riccardianus* 67 ; mais, pas plus que M. Post (p. 29), je ne puis trancher la question de savoir si l'un dérive de l'autre. Il a seul le ᾖ de 737 b 3. 650 a 4, son κινδυνεύσαντας devance la conjecture de Bekker κινδυνεύσαντα. (II 665 b 4 et 672 a 4, IV 718 d 4, il met bout à bout deux leçons).

La première partie du ms. est donc éclectique. La seconde, qui dériverait directement de L, semble l'être aussi. En effet, le rapport de cette partie à L n'est pas constant : 943 b 4, 937 b 2, Ox suit AO, non L ; de même, 929 e 10, A^2O^2, non ALO (mais je n'ai pas vérifié ces trois dernières leçons de L) ; *Epin.* 974 a 5, il a le ποιήσει ἄν d'O, et non le ποιήσοι ἄν de L ; 992 d 6, le τούτοις de K^4 N *Laur. c*, non le τούτους d'ALOZ.

*
* *

En somme, Ox (Corpus Christi College 96) est un témoin intéressant de l'activité qu'à leur retour d'Italie les hellénistes d'Oxford déployèrent en Angleterre ; mais ses leçons ou bien n'ont pas d'originalité, ou, si elles en ont, la tiennent d'une conjecture ingénieuse ; il n'y a donc pas à en tenir compte pour l'établissement du texte des *Lois* et de l'*Epinomis*.

II

Venise.

Il faut en dire autant des manuscrits de Venise qui contiennent ces dialogues, sauf, nous allons le voir, du *Venetus* 188.

Ven. App. cl. XI, 3, qui porte actuellement la cote 973, est bien décrit par M. Post (p. 44-45) ; notons seulement que le dernier mot transcrit (789 d 2) n'est pas ὀνίναται, mais πάντων.

1. Cf. Post, p. 7.

Le ms. mesure 389 × 270 mm. De même que le fameux T (App. cl. IV, 1), il a les tranches dorées et ciselées, mais la reliure de cuir manque de titre et ne porte pas les armes de saint Marc. Les 337 premiers folios contiennent l'*Etymologicum Magnum* ; les f°s 338-340 ont été coupés ; au f° 341 commence le texte des *Lois*.

Les scolies sont celles de O, mais il en manque un certain nombre ; par exemple, pour ne citer que les omissions des premiers folios (341 à 343^r^), les scolies transcrites par Hermann [1] pour la p. 625 ad ; celle de 626 a, la seconde de 626 b, la troisième de 627 a (οὐ γὰρ ... γενέσει), la seconde de 630 d (ἀντὶ ... ε). La scolie sur αἰκία (630 e) manque dans l'édition Hermann ; comme M. Bidez l'a fait remarquer [2], une édition complète des scolies de Platon fait complètement défaut.

Le mot δικάστην, omis 627 e 4, est, comme dans O, écrit en marge. Les seuls γράφεται du l. I sont ὑμῶν (346^r^ = 639 d 5) et δειλία (349^r^ = 647 c 10).

*
* *

Ven. 188 (K de Post). Cote actuelle : n° 1022.

Ce ms. n'a jamais, semble-t-il, été collationné, et l'importance de ses corrections justifie une description plus ample [3].

Le format est de 252 × 170 mm. Le papier, un bombycin assez grossier, boit l'encre ; aux nombreuses rousseurs s'ajoute une grande mouillure sur un tiers de la page. La reliure, de plein cuir fauve aux armes de saint Marc (lion ailé sur le plat supérieur), porte au dos le titre : *Plato.*

Le ms. compte I + 178 f^os^. Les *Lois* y occupent les f°s 1-131^r^ ; l'*Epinomis*, les f°s 131^v^-138^v^. A la fin de 138^v^, la même main qui a terminé l'*Epinomis* à partir de 988 b 1, -κοντος αὐτοῦ (K^3^ de Post), commence le *Démodochos*. Au début du f° 139^r^ (= 380 a 7, γελοῖον), K^1^ reprend. Les f°s 176^v^, 177^rv^ et 178^r^ paraissent contenir des fragments de Lucien, aussi peu déchiffrables que le griffonnage, peut-être une suite de sentences pieuses, de 178^v^.

Les *Lois* et l'*Epinomis* commencent sans titre. Pour le dialogue, les noms d'interlocuteurs sont remplacés par deux points (:) ; les deux marges intérieure et extérieure contiennent des som-

1. *Platonis Dialogi...* ex recognitione Caroli Friderici Hermanni, vol. VI, Leipzig, 1880, p. 372 sv.

2. *Aréthas de Césarée éditeur et scholiaste* (*Byzantion*, IX, 1934, p. 391-408), p. 395 ; cf. Fr. Lenz, *Bemerkungen zu den Platonscholien* (*Philologische Wochenschrift*, 53, 1933, c. 1403-1408), c. 1404.

3. Cf. Post, p. 18 sv. et 80.

maires. K introduit par ἀλλαχοῦ les variantes que O introduit par τοῦ πατριάρχου τὸ βιβλίον, en ajoutant, dans la plupart des cas où O l'ajoute (mais non, par exemple, 975 c 2 et d 8), ἀπ' ὀρθώσεως. Il a été corrigé soigneusement, surtout d'après ces variantes marginales, au moyen de nombreux grattages, qui correspondent d'ordinaire aux variantes.

L'encre des corrections du texte, qui est peut-être la même que celle des sommaires, est, comme cette dernière, bien passée, tandis que celle du premier scribe, qui a servi aussi pour les variantes marginales, est restée d'un beau noir. En général, le correcteur (K^c) suit O^c plutôt que O (v. g. 977 e 3-4 : -ς OK, -σι O^cK^c. Il supprime ou ajoute des virgules.

L'écriture des variantes semble différente de celle de K, mais presqu'aussi ancienne ; celle des corrections dans le texte pourrait d'ordinaire être la même que celle de K ; la différence de couleur de l'encre s'expliquerait alors par les grattages, sur lesquels l'encre aurait mal pris ; mais il y a des corrections aussi pâles sans grattages.

K^3 n'a ni variantes marginales, ni grattages, mais seulement quelques corrections *supra lineam* ; les sommaires continuent, apparemment de la même main que dans le reste de l'*Epinomis* et dans les *Lois* [1].

Mieux que par les écritures, la date du ms. peut se déterminer approximativement par le filigrane. Celui-ci est un lion simple, dressé, tourné vers la droite (Briquet, 10481 = Venise, 1348) [2]. Les deux folios de remplacement (137-138) n'ont pas de filigrane discernable ; le papier ressemble à celui d'Ox ; la vergeure est plus fine que dans le reste du ms. ; les pontuseaux ont 38-39 mm. d'écartement.

Le folio de garde a été bien décrit par M. Post (p. 19-20). K n'écrit pas les apostrophes ; il met assez régulièrement l'accent ; les rares virgules (plusieurs viennent du correcteur) se trouvent à la place normale. Le point d'interrogation se réduit à un simple point ou se confond avec les deux points du changement d'interlocuteur. Les points sont en bas ou au milieu. Il n'y a ni titres, ni initiales ornées, ni majuscules, ni lettres en vedette. Les corrections sont parfois des biffages (pour des accents erronés), mais d'ordinaire des grattages ; ces derniers sont recouverts d'une ligne horizontale s'ils affectent plusieurs mots non remplacés ;

1. Ces sommaires manquent pour les *Spuria* et les *Lettres*.

2. Venise est un des centres qui, au XIVe siècle, envoient du papier en Orient. M. Dain me signale l'intérêt qu'il y aurait à étudier les dates et les aires de dispersion en Orient des papiers vénitiens, milanais et génois au XIVe et au XVe siècle.

sinon, K^{c} écrit par-dessus, quitte, si c'est peu clair, à reproduire en marge le mot nouveau qui ferait doute ; une fois (*Epin.* 975 b 1), il a mis deux points horizontaux sous un γάρ à supprimer.

Deux colonnes à la pointe sèche forment une avant-marge de 9 mm. d'intervalle. Esprits et accents circonflexes sont ronds. Les principales abréviations portent sur les mots ἄνθρωπος et πατήρ, sur les finales en -ναι (εἶναι) et en -ται. Des formes onciales (surtout H) se rencontrent à la fin des lignes. L'ι muet est négligé. K a les ligatures d'ἐπί, de παρά ; il emploie fréquemment le θ cursif, et partout la forme γ. La forme υ (pour ϐ) se trouve dans les marges ; le τ, ordinaire dans le corps des mots, dépasse parfois, en initiale, la ligne par le bas.

Ce qui fait l'intérêt de K, ce n'est pas le texte, qui copie de très près le *Vatic. gr.* 1031 (J de Post) ; ce sont les corrections, souvent indépendantes de O et inconnues par ailleurs, et qui peuvent, dans ces cas-là, avoir été faites d'après un manuscrit perdu[1]. Pour la partie remplacée, ces corrections sont représentées par le texte de Z (*Paris. gr.* 3009), copie de K ; quelques-unes ont passé également dans le supplément (K^{3} de Post) ou dans *Ven.* 187 (N de Post). Une édition des *Lois* ou de l'*Epinomis* doit les signaler à côté des leçons de A et de O[2].

*
* *

Ven. 187 (N de Post ; cf. p. 39 sv.), qui porte actuellement le n° 742, est un ms. de luxe, copié de sa propre main par Bessarion sur un parchemin très fin. Outre de belles initiales, il a, en tête de chaque livre, des bandes plates rehaussées d'or. Il est relié comme K, doré sur tranches, et aujourd'hui encore très frais. Il a pour titre : *Platonis De Republ. et alia.* Le format est de 260 × 180 mm. L'écriture est une sorte de petite onciale fort soignée, que la ligne à la pointe sèche limite par le haut. Les f°s 309^{v}-310 font exception. Ces folios, de la même écriture négligée que les *marginalia*, réparent la lacune signalée f° 247^{v} par ⸗ après τόπους (IX 863 e 8) ; le f° 248^{r} commence par Ϙ νόμος (= 869 c 1). On lit au bas de la marge intérieure de 247^{v} : ξ τὸ (σημεῖον ?) εἰς τὸ τέλος τοῦ β(ιϐ)λίου ὅπ(ου) σημεῖον ⸗ ; au début de 309^{v} : τοῦτο ἐστὶν ἐκ τοῦ τῶν νόμων ἐνάτου. ὅπου σημεῖον ⸗ (puis, après

1. Cf. Post, p. 21.

2. Si, comme le croit M. Dain, le manuscrit a été écrit en Orient, les corrections pourraient provenir d'un de ces savants byzantins, si bons philologues, qu'a connus le XIVe siècle. On trouvera une liste de ces corrections à la fin du livre de Post, p. 105-107.

un blanc, à la ligne suivante) : ξυμπάσης ... ; à la fin du ms. (f° 310ᵛ, l. 9) : παρέξει, α εἶτα ἕπεται νόμος οὐδείς.

Les f°s 163-166 incl. (entre *Minos* et *Lois*) sont entièrement blancs. Les *Lois* vont du f° 167ʳ au f° 282ᵛ incl. ; l'*Epinomis*, de 283ʳ à 289ᶜ incl. Deux folios de suite sont numérotés 287.

Il y a quelques corrections dans le texte, parfois d'une main différente ; dans les marges, des γρ (άφεται), des ση (μείωσαι), des sommaires.

*
* *

Ven. 184 (E de Schanz). Cote actuelle : 326 [1].

C'est le seul ms. complet de Platon, avec les *Laurentiani a* et *c* [2]. Relié comme le *Ven.* 188 (K), il porte le même titre : *Plato*. Ses tranches dorées et ciselées, ses dimensions imposantes (432 × 289 mm.), la belle écriture de Jean Rhosus sont une joie pour les yeux. Les initiales des livres sont des majuscules en or, enluminées ; les titres courants et ceux des livres sont écrits à l'encre d'or.

Les *Lois* remplissent les f°s 363ʳ-452ʳ ; l'*Epinomis*, les f°s 452ᵛ-457ᵛ.

Les annotations marginales, de la main de Bessarion, consistent surtout en des mots que le texte avait omis ; la seule pour l'*Epinomis* est (987 e 6 : αὐτῆς E) γρ. καὶ (abrégé) αὐτῶν.

987 bc, E a le texte de N (et de K) *ante correctionem*, ce qui donnerait à croire que les scrupules antipaïens qui ont inspiré ces corrections ne remontent pas à Bessarion. 990 c-991 a, il a le texte de N *ante correctionem*.

III

Florence.

La valeur attribuée à *Laur.* 80. 17 (L) par M. Immisch, dont l'argumentation conduisit Burnet à noter les leçons de L presque à l'égal de celles d'A et d'O, nous invite à commencer par lui l'examen des manuscrits de Florence. Pourtant, l'étude de M. Post a découronné L, en le faisant descendre au rang, qu'il partage avec K, de simple copie de J (*Vatic. gr.* 1031), lui-même copie de O. Le *Laur.* 80. 17 dérive de O, et n'en dérive qu'indirectement.

1. Cf. O. Immisch, *Philologische Studien zu Plato*, II, Leipzig, 1903, p. 13, n. 3 ; Post, p. 40.
2. Cf. Post, p. 36.

L, qui mesure 273 × 180 mm., n'est pas un *membranaceus*, comme Post le dit p. 22, mais un *chartaceus*, comme il le dit bien p. 69. La vergeure est régulière et d'une finesse moyenne ; l'écartement des pontuseaux est de 50 mm. Le filigrane est un A majuscule [1]. L'écriture est grosse et parfaitement lisible. La reliure, celle des *Laurentiani* (cuir rouge, fermoirs et quatre rondelles de fer à cabochons sur chaque plat), est fort abîmée.

Les folios sont au nombre de II + 350 + I. Les feuillets de garde I et II sont de deux papiers différents entre eux et différents de celui du ms. On lit au recto du premier : Plat. 80. 17 ; sur le second, au recto, diverses *probationes pennae*, puis : *Plato de legibus* ; au verso, une table en latin. Une table en grec, avec les *incipit*, couvre recto et verso du f° 1. Viennent ensuite les *Lois* (f°s 2^r^-250^v^) et l'*Epinomis* (f°s 251^r^-266^v^).

Les titres et les initiales (médiocrement ornées) sont d'une encre rouge pâlie ; l'encre noire du texte et des variantes est à peine passée ; celle des sommaires marginaux (d'une autre main) et des corrections dans le texte l'est davantage. L'auteur des corrections, dont l'écriture diffère légèrement de celle du texte, biffe les lettres et écrit au-dessus.

Pour le l. I des *Lois*, L semble avoir toutes les scolies de O ; mais, en général, il a moins de γράφεται et d'ἀλλαχοῦ que *Laur. a*, qui, nous allons le voir, est une copie directe de O.

Pour l'*Epinomis*, l'apparat de Burnet est souvent fallacieux : il attribue fréquemment au texte les *marginalia*, ou inversement ; de plus, ses nombreux *ut videtur* n'ont pas de raison d'être dans un ms. aussi clair ; mais sans doute Burnet n'a-t-il pas collationné lui-même l'*Epinomis* ; ses indications paraissent plus exactes pour les *Lois*, bien que, là aussi, il faille supprimer beaucoup d'*ut videtur*, comme nous l'avons remarqué à propos d'Ox.

*
* *

Laur. a (59. 1) mesure 329 × 242 mm. L'écriture est d'une encre noire bien pâlie. Le papier est un bombycin grossier, à mauvaise vergeure ; le filigrane, à pleine page mais peu distinct, paraît être un personnage tourné vers la gauche [2]. Les folios, numérotés d'abord en bas à droite, à partir du f° 2 (entre 3 et 4, il y a un f° blanc non compté), le sont ensuite à la fois en haut et en bas, avec un décalage qui va s'atténuant : 149 (haut) = 152

1. Cf. Briquet, *op. cit.*, t. III, n°s 7924-7927, groupe italien où les variantes florentines sont de 1318-24.
2. Cf. Briquet, *op. cit.*, t. III, n° 7557 (variantes à Florence, 1359 ; à Venise, 1360).

(bas) ; 260 (haut) = 262 (bas) ; puis la différence n'est plus que d'1 : au dernier folio, numéroté en bas 540, ce chiffre a été biffé et une autre main a écrit en haut 539. Comme 540 fait suite à 539, 538..., il a chance d'être exact ; nous garderons donc la numérotation du bas.

47v, comme l'indique Post [1], et aussi 29-30 sont blancs.

La reliure est celle des *Laurentiani*. Au plat supérieur, une étiquette peu lisible devait indiquer le titre. A l'intérieur, après Pl. 59. (1 ?), on lit : Platonis opera omnia cum aliis multis quae in principio notata sunt praeter epigrammata ; au recto du premier folio (numéroté 2) : ἐν (?) τούτοις τῆς βίβλου ὁ πλοῦτος γνωρίζεται. Suit une table en grec. A partir de la ligne 5 (Ἀλκινόου λόγος διδασκαλικὸς τῶν Πλάτωνος δογμάτων), οὗ ἡ ἀρχή introduit l'*incipit* de chaque ouvrage dans la colonne de droite, tandis que le titre de l'ouvrage occupe celle de gauche ; les initiales de l'*incipit* et du titre, ainsi que les numéros d'ordre des œuvres de Platon, sont en rouge.

Les dialogues sont séparés par des barres rouges et commencent par des initiales rouges ornées ; les espaces où le *rubricator* devait mettre les noms d'interlocuteurs sont demeurés vides.

Les *Lois* occupent les fos 429v à 520r ; l'*Epinomis*, les fos 520r à 525v. Les scolies du l. I des *Lois* sont au complet, sauf que la scolie liminaire (Ὁ Ἀθηναῖος) s'arrête à la dernière ligne de la p. 372 de l'édition Hermann, sur les mots ὁρίζει δὲ καὶ τοῦ τιμήματος ὥσπερ.

Avec les *Lettres* commence une nouvelle main, qui achève le ms. ; mais au fo 540v, la souscription τέλος τῆς πάσης πραγματείας τοῦ τῆς φιλοσοφίας κορυφαίου Πλάτωνος est de la première ; tout en bas de ce verso du fo 540, on lit : no 209, et deux mots peu lisibles (*platonos filosofo* ?).

*
* *

Laur. c (85. 9), copie du *Laur. a* et seul ms. complet de Platon avec lui et *Ven.* 184 [2], mesure 338 × 257 mm. L'écriture est une sorte de petite onciale, fort soignée. La reliure de cuir rouge est celle des *Laurentiani* ; le dos a été refait, sans titre ; au plat supérieur, une étiquette porte Πλάτων et au-dessous *Plato*.

Le fo 1v contient une table latine ; les fos 2rv et 3r, une table grecque, avec les *incipit*. Les *Lois* occupent les fos 189v-350v ; l'*Epinomis*, les fos 350v-354r.

Sont en carmin les titres finaux et initiaux, les initiales ornées, les bandes de séparation entre les ouvrages.

Les leçons du patriarche sont reproduites sans l'indication τοῦ

1. P. 36.
2. Cf. Post, p. 36, 39.

πατριάρχου τὸ βιβλίον ou τοῦ πατριάρχου τὸ βιβλίον ἀπ' ὀρθώσεως. Les noms des interlocuteurs manquent, sauf un ξέ écrit en rouge *Epin.* 973 b 7.

Les scolies du l. I des *Lois* se succèdent en bel ordre et au complet ; mais après 635 b, la seule annotation marginale est un δή destiné à remplacer le μή du texte, 645 a 4.

Les γράφεται de l'*Epinomis* sont de première main, d'une encre noire qui n'a pas jauni comme celle du texte, ou à l'encre rouge en tout ou en partie, soit dans le texte, soit en marge. Ils semblent exactement transcrits et au complet.

*
* *

Laur. o (conv. soppr. 180, abbat. flor. 2552, olim 13) mesure 394 × 272 mm. ; l'encre a jauni ; les marges sont magnifiques. La reliure, de plein cuir jaune, est endommagée ; les fermoirs sont cassés. Elle porte au plat supérieur l'étiquette *Platonis* (*dialogi*?), *Leges et Epistolae* ; au dos, refait, le titre *Platonis dialogi etc.* ; à l'intérieur du plat inférieur, Finito a *162* ϡ ∘ *35* A. C.

Les folios sont au nombre de V + 300 (300 est blanc).

Le f° I, de parchemin, porte en haut du verso : Finito a *162* ϡ ∘ 35 A. C. ? Volumen quo plures dialogi Platonis ? (avant *volumen* et après *Platonis*, le ? tient lieu d'un mot illisible).

Les f°s II, III et IV sont d'un papier à vergeure fine, dont les pontuseaux mesurent, plus ou moins, 3 cm. d'écartement ; le f° II a le filigrane F. C.

Le f° V, de parchemin, porte au recto Hic liber est Abbatiae Florentiae ordinis Sān Bn̄dicti ξ′ xxx *b* R. P. A. C. ; au verso, Hic liber est Abbatiae Florentiae ξ xxxv, puis Platonis dialogi et leges et epistolae..., et une table grecque.

Il n'y a pas de noms d'interlocuteurs, mais de nombreuses initiales ornées et en vedette, parfois au milieu d'une phrase.

Les *Lois* occupent les f°s 160^r^-271^v^ incl. ; l'*Epinomis*, les f°s 272^r^-278^v^.

Les γράφεται, parfois d'une main différente, sont beaucoup moins nombreux que ceux du *Laur. c*, et encore certains déguisent-ils la correction d'une erreur : ainsi, 682 b 10, γρ. τότε παρεῖναι (dans le texte : γεγονέναι) [1].

La fidélité de *o* à son modèle *Laur. a* n'est pas absolue : *o* omet δέ *Epin.* 988 e 6, alors que *a* garde cette particule malencontreuse ; c'est peut-être là une des « corrections of special interest » dont parle M. Post.

*
* *

1. Cf. Post, p. 38.

Restent les *Riccardiani* 67 et 84.

Riccard. 67 (H de Post ; cf. p. 29 et 69-70) contient seulement la même partie des *Lois* qu'Ox (premier scribe) ; la dernière page (f° 185ᵛ) se termine sur un blanc après le δεχόμενος de XI 919 a [1].

L'encre noire a pâli ; les titres, les initiales ornées (sauf celle du l. I, omise) et les noms d'interlocuteurs des quatre premiers livres sont en rouge.

La reliure, de plein cuir jaune, porte le titre : *Plato De legibus graece.* Le ms. est bien conservé.

Les scolies du l. I semblent complètes. Les *marginalia* comprennent des remarques écrites en rouge (ὡραῖον, ση (μείωσαι), des mots omis dans le texte et un certain nombre de γράφεται, qui ne concordent que rarement avec ceux de *Laur. o.* Ce dernier fait s'explique par la différence de filiation : *Laur. o* a été copié sur *Laur. a*, lui-même copie directe de O, tandis que *Riccard.* 67 dérive de L ; or, L a emprunté à J, son modèle, des *marginalia* parfois différentes de celles de O [2].

Riccard. 84, décrit par Vitelli [3] et par M. Post [4], est un petit *chartaceus* de 153×108 mm., qui compte 124 folios. Relié en plein cuir fauve, il a pour titre : *Evang. et Epistolae S. Joannis et alia gr.* L'écriture, actuellement jaunie, est penchée et régulière. Il n'y a pas de filigrane. Les mouillures sont nombreuses. Après l'*Évangile* et (f° 54) l'*Apocalypse* de saint Jean, viennent (fᵒˢ 87ᵛ-96ʳ) les trois *Épîtres catholiques* de l'apôtre, puis (fᵒˢ 96ᵛ-102ʳ) des extraits des *Lettres* de Platon et (fᵒˢ 102ᵛ-124) l'*Epinomis*.

Les *marginalia* réparent des erreurs ou des omissions ; deux d'entre elles sont la première et la quatrième scolies d'Hermann (οἶμαι ... ἁπλούστερον et ὁρμὰς βιαίας).

Au bas du f° 124ᵛ, le mot ΤΕΛΟΣ termine le ms.

*
* *

Aucun des mss. de Florence ne peut servir de base à une édition des *Lois* ou de l'*Epinomis* ; c'est ce qui ressortait déjà du *stemma* de M. Post. Sans doute, l'un ou l'autre pourra, dans un cas particulier, confirmer le choix d'une leçon étrangère à A et à O ; mais, en règle générale, il n'y aura pas lieu de les citer dans l'apparat.

Yzeure (Allier). Édouard DES PLACES.

1. Cf. G. Vitelli, *Studi Italiani di Filologia Classica*, II, 1894, p. 518.
2. Cf. Post, p. 16-17.
3. *Ibid.*, p. 529.
4. P. 38 et 70.

INSCRIPTION D'ILION

B. Laum a reproduit, dans son recueil de textes relatifs à des fondations[1], une inscription d'Ilion qui est conservée au Musée du Louvre. Il déclare qu'il a étudié ce texte avec un soin tout particulier[2] ; cependant il le publie sans apporter de corrections, tel qu'on pouvait déjà le lire dans le recueil de Ch. Michel[3], et il le traduit sans paraître gêné des étonnantes restitutions qui s'y trouvaient. Voici le texte qu'il a accepté[4] :

['Επει]δὴ ὁ ἱερεὺς τῶν πάντων θεῶν 'Ερμίας 'Ερμίου [ἀεὶ κ]ατακολουθῶν τ[ῇ]
[τῶ]ν πρ[οφαν]ε[στά]των εὐεργετῶν προγόνων εἰς τὸν δ[ῆμον προθυ]μίᾳ καὶ [ἐ]-
[ιαφερ]ού[σηι εὐδοξ]ίαι, πρός τε τοὺς θεοὺς ὁσίως καὶ εὐσ[εβῶ]ς προσφέρεται καὶ
πρὸς τὸν δῆμον φιλαγάθως καὶ μεγαλάμπρως, προ[αιρού]μενός τε καὶ αὐ-
[τὸς] πρὸς τοὺς θεοὺς [εὐσέβεσ]θαι καὶ τὸν δῆμον [εὐσεβῶς διαθέσθ]αι, ἐπιδέδωκεν
[ἐ]κ τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου[— — — δραχμὰς μυρίας καὶ] πεντακισχιλίας,
[συνδ]οκεῖ δὲ τῶι δήμωι ἀποδεξαμένωι αὐτοῦ τὴν ε[ὔν]οιάν τε καὶ σπουδήν,
[καθ]ὰ καὶ περὶ τῶν ἐπιδεδομένων χρημάτων προσῆκόν ἐστιν· ἵνα αἵ τε [τῶν]
['Ιλια]κῶν τιμαὶ ἀπὸ τῶν χρημάτων καὶ αἱ εἰς τοὺς πολίτας φιλανθρωπίαι δια-
[μένω]σιν εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον, ἀγαθῆι τύχηι, ἐπὶ ὑγιείαι καὶ σωτηρίαι καὶ τοῖ[ς]
[ἄλλοις] ἀγαθοῖς πᾶσιν· δεδόχθαι τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι· τὰ μὲν χρήματα εἶνα[ι]
[τὰ ἐπιδοθέ]ντα ὑπὸ 'Ερμίου ἱερὰ τῆς 'Αθηνᾶς· τοὺς δὲ τραπε[ζ]ίτας, ἐπεὶ διαγεγραμμέ-
[να ἦ τὰ δι]άφορα, ἔχειν ἔνθεμα [διδόντας] τόκον αὐτῶν δέκατον, καὶ παρα-
δοῦναι τ[ο]-

1. *Stiftungen in der griechischen und römischen Antike* (1914), II, 65.

2. *Ibidem*, Vorwort, p. V : « Um die wichtigen kleinasiatischen (Urkunden), die seit Boeckh nicht mehr ediert sind — besonders um die von Ilion und Lampsakos — habe ich mich bemüht. » Sur le résultat de cette étude en ce qui concerne l'inscription de Lampsaque, cf. L. Robert, *BCH*, 1928, p. 158-162.

3. *Recueil*, 731.

4. Les cinq premières lignes n'étant pas reproduites par Laum sont citées d'après Ch. Michel.

[ἰς τραπεζίταις] τοῖς μεθ' ἑαυτοὺς τοὺς πρυτανέας τόκο[ν] διμήνου δέκατον, τοὺς δὲ
[τραπεζίτας ἔ]χειν ἔνθεμα τὰς μυρίας καὶ πεντακισχ[ι]λίας Ἀλεξανδρείας καὶ
16 [τὸν διμήνου τό]κον. Ἀπὸ δὲ τῆς προσόδου γίνεσθαι ἀν[ὰ] πᾶν ἔτος ἐν τῶι Παναθη[ν]-
[αίωι ἐν τῆι ἑορ]τῆι τῶν Ἰλιακῶν πομπὴν καὶ θυσίαν [τ]ῆι Ἀθηνᾶι· τοὺς δὲ τραπε-
[ζίτας διδόναι ἑκάσ]του ἔτους ἀπὸ τῆς προσόδου τῆι ἐνδεκ[ά]τηι ἐν τῶι Παναθηναίωι
[τοῖς ἀφ' ἑκάστ]ης φυλῆς αἱρεθησομένοις φυλάρχαις [κ]ατὰ φυλὴν δραχμὰς ἑκα-
20 [τὸν καὶ πεντήκον]τα τριώβολον ἀτριακοστολογήτο[υς] καὶ τὸ ἥμισυ ἀργύριον. [Ἀπ]-
[ὸ τούτων δὲ τὴν φυλὴν ἱερ]εῦσαι βοῒ θηλείαι καὶ προβάτωι ἄρρενι [καὶ] τὰ πέμματα προφέρεσθαι εἰ[ς]
[τὴν θυσίαν, τὰ δὲ] περὶ τὴν πομπὴν ἐπιτελέσαι καθὸ πάτριόν ἐστιν. Ἀκο-
λουθεῖν δὲ
[καὶ ἔχοντας ἑ]κάστους τῶν φυλαρχῶν τὴν ὑφ' ἑαυτῶι [φυλ]ὴν τῆι βοῒ ἐπιγράψαντας
24 [τὸ ὄνομα τῆς φυλῆς] καὶ προθύεσθαι τῶι Διὶ τῶι Πολιεῖ τὰ π[έμμ]ατα.
Ἐπιτελέσαι δὲ καὶ δεῖ-
[πνον τοὺς φυλέτας] καὶ λόγον θέσθαι τῆς δαπάνης. Τ[ῆ]ς δὲ πομπῆς ἐπιμελητὰς
[εἶναι τόν τε ἱερέα] τῶν πάντων θεῶν καὶ τὸν ἀγω[νοθ]έτην καὶ τὸν ἐγλογιστήν,
[ἐπιμελείσθων δ' ὅπ]ως κατὰ κάλλος πομπεύωσιν ὡς [καὶ ἐπ]άξια πομπῆς· καθιστάνα[ι]
28 [δὲ καὶ ἄνδρας τ]οὺς τῆς εὐταξίας ἐπιμελησομέ[νους], καὶ τοὺς καταστα-
θέντας ἔχε[ιν]
[ἐξουσίαν τοὺς ἀτακτ]οῦντας τῆι ῥάβδωι κολάζειν· ἄγε[ιν] δὲ τὴν πομπὴν ἐκ
τῶν βασιλ[εί]-
[ων, ᾗτινι ἂν ὁδῶι] διατάξωσιν οἷς ἐπιτέτακται τῆι — — — τοὺς Ἰλιέ-
ας δὲ — — —

Un fait étonnant, dès la ligne 6, arrête le lecteur : d'après ce texte, le prêtre de tous les dieux, Hermias, verse 15000 drachmes d'argent à la cité, pour instituer un sacrifice et une procession en l'honneur d'Athéna : [ἐ]κ τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου. Cela signifie donc qu'Hermias aurait pris cette somme dans la caisse sacrée dont il aurait eu la garde[1]. Il est étrange, en ce cas, que la fondation soit

1. C'est l'explication que donnait Boeckh, *CIG* 3599 : « Sententia me judice haec est : Hermiam ex iis sacris pecuniis, quas ipse a sese collectas in tabulas rettulisset, Iliensibus donasse certam summam. »

faite en son nom, comme s'il avait le droit de prendre une pareille initiative et si l'honneur lui en revenait. Boeckh vit bien la difficulté et tenta d'expliquer sa restitution de la façon suivante : en réalité, le prêtre ne fait que proposer au peuple de consacrer une partie de l'argent sacré à l'institution de certaines cérémonies [1]. Mais, s'il en est ainsi, on ne comprend guère pourquoi le peuple et le conseil vantent la générosité d'Hermias ; cet éloge ne s'explique que si la somme dont il est question est un don du prêtre. D'ailleurs, s'il s'agissait d'un simple virement de fonds, on le dirait de façon plus explicite, notamment après la formule de résolution (l. 11 sqq.), au moment où le conseil et le peuple vont régler l'administration de la somme dont ils précisent l'origine ; or on ne lit que ceci : l'argent versé ὑπὸ Ἑρμίου sera consacré à Athéna. Le sens de ἐπιδιδόναι est clair. Aucun doute ne saurait subsister à ce sujet ; le texte est donc erroné.

Une autre phrase n'offre pas un sens plus satisfaisant : la seconde proposition dépendant de ἐπειδή est ainsi restituée : [συνδ]οκεῖ δὲ τῶι δήμωι ἀποδεξαμένωι αὐτοῦ τὴν ε[ὔ]νοιάν τε καὶ σπουδὴν [καθ]ὰ καὶ περὶ τῶν ἐπιδεδομένων χρημάτων προσῆκόν ἐστιν. On ne peut donner à συνδοκεῖ le sens qu'il a dans l'expression συνδοκεῖ μοι : « j'en conviens, j'y consens. » Que ferait-on de καθὰ καὶ περὶ κτλ? On attendrait donc un infinitif après συνδοκεῖ pour exprimer ce que le peuple convient de faire ; on ne saurait sans cela construire la phrase ; et d'ailleurs le mot lui-même est insolite dans un décret. Là encore il doit y avoir une erreur [2].

Maints détails nous choquent encore, mais j'en ai dit assez pour faire comprendre la nécessité d'une révision de l'inscription. En réalité, elle n'a pas été rééditée depuis les copies qu'en avaient données Boeckh et Froehner [3] ; déjà en 1900, Ad. Wilhelm faisait remarquer que Ch. Michel ne s'était pas écarté des éditions connues [4]. Une nouvelle publication de l'inscription

1. « Mireris fortasse tantam fuisse hujus sacerdotis auctoritatem, ut donare populo sacras pecunias posset : sed revera nihil aliud nisi populo proposuit, ut quaedam pars sacrae pecuniae ex populiscito in caerimonias quasdam et sacrificia instituenda converteretur. »

2. Un autre fait qui nous frappe concerne la présentation du texte. Aux l. 2 et 13, les éditeurs ont introduit des restitutions telles que la règle de la coupe syllabique, respectée partout ailleurs, est ici violée. Or, à la l. 2, l'expression que l'on restitue [δ]|[ιαφερ]ού[σηι εὐδοξ]ίαι est bizarre. Un estampage (Ch. Michel en avait eu un à sa disposition) devait permettre de constater que le lapicide avait souvent serré les lettres à la fin des lignes, dans l'intention évidente de conserver aux mots la coupe syllabique. Ceci condamne donc aussi la restitution des l. 13-14 : [το]|[ῖς τραπεζιταῖς].

3. *Inscr. gr. du Louvre*, 37.

4. *GGA*, 1900, p. 101 : « Für den jetzt im Louvre befindlichen Beschluss aus Ilion ... sah Michel einen Abklatsch ein, ohne über Böckhs und Fröhners Text

ne doit pas s'appuyer seulement sur un estampage, mais sur une révision minutieuse de la pierre elle-même, car elle est en fort mauvais état. Mon maître, M. L. Robert, dont l'attention avait été attirée depuis longtemps sur cette inscription, a bien voulu me charger de l'étudier et de la republier [1].

La stèle sur laquelle l'inscription est gravée mesure 77 cm. de hauteur, 66 de largeur maxima, 4 d'épaisseur ; elle a été sciée à la partie postérieure. Elle est moulurée à la partie supérieure ; entre la moulure et la surface inscrite se trouve un espace vide de 8 cm. Elle est brisée à gauche ; jusqu'à la ligne 9, il manque de 1 à 3 lettres à g. ; puis la lacune s'accroît peu à peu jusqu'à la ligne 12 où elle commence à être régulièrement de 11 à 15 lettres. A droite, il n'y a pas de cassure ; mais l'usure de la surface ne permet pas toujours de lire les lettres finales, ni de déterminer avec certitude s'il en manque 1 ou 2. Car l'écriture est irrégulière, les lettres sont plus serrées parfois aux fins de ligne, et aussi vers la fin de l'inscription. Hauteur des lettres : 1 cm. à 13 mm., interlignes 5 à 7 mm. Enfin une circonstance aggrave les difficultés de la lecture : une grande fente divise la pierre en deux parties dans toute sa hauteur, anéantissant un nombre variable de lettres à chaque ligne. L'inscription est complète, mais, à la partie inférieure, la surface est devenue tellement lisse que les dernières lignes sont très difficiles à déchiffrer. Les lettres sont ornées d'apices ; les formes sont les suivantes : A à barre brisée ; E à barre médiane plus courte que les barres supérieure et inférieure ; zêta de forme ancienne, à barre verticale droite ; Θ à barre médiane touchant en général les deux côtés de l'ovale ; M à hastes verticales droites ; Π dont la seconde haste verticale est plus courte, mais dont la barre horizontale dépasse nettement les hastes verticales ; Σ à barres horizontales droites ; enfin par deux fois, l. 5 et 9, un Β a été gravé au lieu d'un Ρ.

[Ἐ]πειδὴ ὁ ἱερεὺς τῶν πάντων θεῶν Ἑρμίας Σκαμαν[δρίο]υ ἀκόλουθον ἑαυ-
[τ]ὸν παρασκευάζων τ[ῇ]ι τε τῶν προγόνων εἰς τὸν δ[ῆμον] φιλοτιμίαι καὶ τῇ[ι]
[ἑ]αυτοῦ φιλοδοξίαι πρ[ό]ς τε τοὺς θεοὺς ὁσίως καὶ εὐσ[εβῶ]ς προσφέρεται καὶ

hinauszukommen. » Il ajoutait : « Ungleich mehr hat einem guten Abdruck Alfred Brückner abgewonnen, der die wichtige Urkunde in dem jetzt im Drucke befindlichen Werke Dörpfelds über Troja und Ilion im ganz neuer Gestalt vorlegen wird. » Mais cette révision, bien qu'il en eût été question aussi dans l'*Arch. Anz.*, 1900, 103, ne fut jamais publiée. Dans *Troja und Ilion* II, p. 466, n. 34, A. Brückner annonça à son tour, pour les *AM* de 1901, « eine durchgängige Revision » de cette inscription et de *CIG* 3600, sans donner suite à ce projet. En 1926, E. Preuner, dans son article sur la panégyrie d'Athéna Ilias, a fait connaître quelques corrections d'A. Brückner dont il avait pu consulter les notes manucrites, mais seulement pour les l. 2-3, 4, 16-20 (*Hermes*, 61, 1926, p. 123-132). Ces dernières lignes ont été reproduites dans *SEG*, IV, 663.

1. Je remercie MM. E. Michon et J. Charbonneaux, conservateurs au Musée du Louvre, qui m'ont donné toutes facilités pour des examens répétés de la pierre.

4 [τὰ] πρὸς τὸν δῆμον φιλαγάθως καὶ μεγαλομερῶς, προ[αιρο]ύμενός τε καὶ ἀν[ὰ]
[πᾶν] ἔτος τοὺς θεοὺς τιμᾶσθαι καὶ τὸν δῆμον φιλανθ(ρ)ωπεῖσθαι ἐπιδέδωκεν
[καὶ] ἀφιεροῖ ἀργυρίου δραχ[μ]ὰς Ἀλεξανδρείας μυ[ρία]ς καὶ πεντακισχιλίας,
[καθ]ήκει δὲ τῶι δήμωι ἀποδεξαμένωι αὐτοῦ τὴν φιλα[γ]αθίαν τε καὶ σπουδὴν
8 [δια]τάξαι περὶ τῶν ἐπιδεδομένων χρημάτων ὡς κα[θ]ῆκόν ἐστιν ἵνα αἵ τε
[τῶν] θεῶν τιμαὶ ἀπὸ τῶν χρημάτων καὶ αἱ εἰς τοὺς πολίτας φιλανθ(ρ)ωπίαι δια-
[μένωσ]ιν εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον· ἀγαθῆι τύχηι, ἐπὶ ὑγιείαι καὶ σωτηρίαι καὶ τοῖ[ς]
[ἄλλοις] ἀγαθοῖς πᾶσι, δεδόχθαι τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι· τὰ μὲν χρήματα εἶνα[ι]
12 [τὰ ἐπιδεδομέ]να ὑπὸ Ἑρμίου ἱερὰ τῆς Ἀθηνᾶς· τοὺς δὲ τραπε[ζ]ίτας, ἐπεὶ διαγεγραμμέ-
[να ἐστί τὰ δι]άφορα, ἔχειν ἔνθεμα καὶ φέρ[ειν] τόκον αὐτῶν δέκατον καὶ παραδοῦναι τ[ό]
[τε κεφαλαῖον] τοῖς μεθ' ἑαυτοὺς τραπεζίταις καὶ τόκον διμήνου δέκατον· τοὺς δὲ
[παραλαβόντας ἔ]χειν ἔνθεμα τὰς μυρίας καὶ πεντακισχιλίας Ἀλεξανδρείας καὶ
16 [τὸν διμήνου τό]κον· ἀπὸ δὲ τῆς προσόδου γίνεσθαι ἀν[ὰ] πᾶν ἔτος ἐν τῶι Παναθη-
[ναίωι μηνὶ τῆι πρώ ?]τηι τῶν Ἰλιακῶν πομπὴν καὶ θυσίαν τῆι Ἀθηνᾶι· τοὺς δὲ τραπε-
[ζίτας διδόναι ἑκάσ]του ἔτους ἀπὸ τῆς προσόδου τῆι ἑνδεκάτηι ἐν τῶι Παναθηναίωι
[μηνὶ τοῖς ἀφ' ἑκάστ]ης φυλῆς αἱρεθησομένοις φυλάρχαις κατὰ φυλὴν δραχμὰς ἑκα-
20 [τὸν εἴκοσι καὶ ἑπ]τὰ τριώβολον ἀτριακοστολογήτο[υς] καὶ τὸ ἥμισυ ἀργύριον· [τοὺς]
[δὲ φυλετὰς πομπ]εῦσαι βοῒ θηλείαι καὶ προβάτωι ἄρρενι καὶ τὰ πέμματα προφέρεσθαι ΕΙ
[4 ou 5 l. · τὰ δὲ ἄλλα τὰ] περὶ τὴν πομπὴν ἐπιτελέσαι καθότ[ι] πάτριόν ἐστιν· ἀκολουθεῖν δὲ
[ἐν τῆι πομπῆι? ἑ]κάστους τῶν φυλαρχῶν τῆι ὑφ' ἑαυτῶ[ν] ἀγμένηι βοῒ ἐπιγράψαντας
24 [τὸ ὄνομα τῆς φυλῆς] καὶ προθύεσθαι τῶι Διὶ τῶι Πολιεῖ τὰ πρ[ό]βατα· ἐπιτελέσαι δὲ καὶ δεῖ-
[πνον τοὺς φυλάρχας κ]αὶ λόγον θέσθαι τῆς δαπάνης· τῆς δὲ πομπῆς ἐπιμελητὰς
[εἶναι τὸν ἱερέα] τῶν πάντων θεῶν καὶ τὸν ἀγω[νο]θέτην καὶ τὸν ἐγλογιστήν·
[ἐπιμελεῖσθαι δ' ὅπ]ως κατὰ [κ]άλλος πομπεύωσιν Ο 4 ou 5 ΑΞΙΑΙ πομπῆς· καθιστάναι

28 [δὲ καὶ ἄνδρας δύο? τ]οὺς τῆς εὐταξίας ἐπιμελησομέ[νους] καὶ τοὺς καταστ-
ταθέντας ἔχει[ν]
[ἐξουσίαν τοὺς ἀτακτ- *vel* ἀκοσμ]οῦντας τῇι ῥάβδωι κολάζειν· ἄγε[σθαι] δὲ
τὴν πομπὴν ἐκ τῶν βασιλ[εί]-
[ων? καθότι ἂν] διατάξωσιν οἷς ἐπιτέτακται τὴ[ν ἐ]πιμελείαν ποιεῖσθαι·
ἐὰν δέ τιν[ες]
[— ἀπειθῶ]σιν ζημιοῦσθαι αὐτοὺς ὑπὸ τῶν π[ρογεγ]ραμ[μ]ένων [δ]ραχμαῖς
πεντ[ή]-
32 [κοντα? — — π]ραχθῆν[αι — — — — — —

La structure du texte est maintenant facile à saisir ; il s'agit bien d'une fondation que fait le prêtre de tous les dieux, Hermias, comme Ad. Wilhelm l'avait fait remarquer [1], fondation dont le peuple règle par ce décret l'administration. Deux séries de considérants, dépendant de ἐπειδή, précèdent la formule de résolution : δεδόχθαι τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι : 1° l'énumération des mérites d'Hermias, qui se décompose ainsi : d'une part sa constante piété envers les dieux et sa générosité habituelle envers les citoyens, qualités qu'avaient déjà ses ancêtres ; d'autre part le don qu'il fait actuellement au peuple, dans une intention pieuse : ἐπιδέδωκεν καὶ ἀφιεροῖ ; il a versé et il consacre 15000 drachmes d'Alexandre ; 2° l'attitude que le peuple doit avoir à l'égard de cette donation : [καθ]ήκει δὲ τῶι δήμωι — [δια]-τάξαι —, il convient que le peuple règle l'administration de la somme versée, de telle sorte que les honneurs dus aux dieux et les bienfaits à l'égard des citoyens soient maintenus perpétuellement. Les dispositions du peuple concernent : 1° l'administration financière du capital par les banquiers de la cité (l. 12-16) ; 2° l'organisation du sacrifice et de la procession en l'honneur d'Athéna Ilias (l. 16, fin). Il semble que le décret se terminait par la fixation des amendes prévues contre certains délinquants et la façon dont elles seraient recouvrées.

L. 1 : Ἑρμίας Σκαμαν[δρίο]υ ; Ad. Wilhelm, *loc. cit.*, avait restitué le véritable patronymique, d'après un estampage [2]. Le nom Σκαμάνδριος se retrouve dans une autre inscription d'Ilion, Ch. Michel, *Recueil*, 667 A, 29 et 30 [3].

1. *Loc. cit.* : « Für den jetzt im Louvre befindlichen Beschluss aus Ilion, der genau genommen die Stiftung des Hermias, Sohnes des Skamandrios, nicht « la célébration des Panathénées » zum Gegenstande hat... »

2. B. Laum n'a pas tenu compte de la remarque de Wilhelm ; il n'en est pas de même de F. Jacobi, Πάντες θεοί, Diss. Halle 1930, p. 56, qui écrit Ἑρμίας Σκα-μ[α]ν[δρίο]υ.

3. Pour l'extension de ce nom, cf. Sittig, *De Graecorum nominibus theophoris*, Diss. Halle 1912, p. 128.

L. 1-2 : ἀκόλουθον ἑαυτὸν παρασκευάζων. La lecture est certaine et les inscriptions offrent des expressions analogues. Je n'ai pas trouvé, à vrai dire, d'exemple identique ; on rencontre παρασκευάζειν avec d'autres adjectifs et ἀκόλουθος avec le verbe παρέχομαι (je laisse de côté les cas où ἀκόλουθος est substantif) ; mais ce défaut d'exemple de la *junctura verborum* ἀκόλουθον ἑαυτὸν παρασκευάζειν est dû simplement soit au hasard de mes lectures, soit au caprice de la tradition. Pour le verbe παρασκευάζειν avec εὔχρηστος, cf. M. Holleaux, *BCH*, 1924, p. 17 où, à propos de l'inscription de Brousse, il a réuni un bon nombre d'exemples. On trouvera aussi de nombreux exemples de παρασκευάζειν avec ἀπαράκλητος dans *BCH*, 1933, p. 52 (M. Holleaux). Avec ἀνέγκλητος, cf. *IG*, XII 5, 471 (Oliaros) I, 6 et II, 21 : ἀνένκ[λ]ητον ἑαυτὸν παρα[σκευάζ]ων πρὸς [ἅ]παντας τοὺς πολίτας ; avec ἄξιος, *IG*, IX 2, 1108 (Magnètes), 13 sq. : ἀξίους αὐτοὺς [κατεσ- *vel* παρεσ] κεύασαν τῆς τε ἰδίας καλοκαγαθίας καὶ τῆς τῶν προγό[νων ἀρε]τῆς. Les exemples de ἀκόλουθος sont plus rares : *IG*, XII 5, 824 (Ténos) = *Sylloge*[3], 620, II, décret du synédrion des Nésiotes (d'après lequel est restitué I, décret de Ténos en l'honneur d'un médecin de Milet), l. 38-39 : ἔν τε τοῖς μετὰ ταῦτα χρόνοις διατετέλεκεν ἀκόλουθον [ἑαυ]τὸν παρεχόμενος τεῖ ἐξ ἀρχῆς αἱρέσει.

L. 2-3 : διαφερούσηι εὐδοξίαι (Michel) ou φιλοδοξίαι (Boeckh) n'était pas satisfaisant ; Boeckh, d'ailleurs, accompagnait cette restitution du commentaire : « longe incertissimum est ». Mais celle que proposait Brückner (apud Preuner) : περὶ ἱεροῦ φιλοδοξίαι, n'était pas meilleure. On s'étonne de l'absence d'article et devant ἱεροῦ, et devant φιλοδοξίαι ; à la fin de la l. 2, on lit καὶ TH suivi d'une lacune de 1 ou 2 lettres ; au début de la l. 3 on ne peut lire ἱεροῦ, mais les restes de AYT avant OY. Il est normal qu'après les qualités des ancêtres on mentionne celles d'Hermias lui-même ; cf., pour ne citer qu'un exemple, *JHS*, 1935, p. 72, l. 2-3 : ἄξια πράσσων τῆς τε τῶν προγόνων [δόξης] καὶ τῆς ἑαυτοῦ φ[ιλ]αγαθίας (Apamée). Il faut donc : καὶ τῆ[ι | ἰ]δ̣ι̣τ̣οῦ φιλοδοξίαι.

L. 4 : au début de la ligne, une courte lacune a été omise sans que le sens de la phrase laissât d'ailleurs rien à désirer. Si l'on restitue : [τὰ] πρὸς τὸν δῆμον, la lacune sera comblée et le sens pourtant ne sera pas modifié, ni l'expression insolite.

Pour μεγαλομερῶς, rétabli par Ad. Wilhelm, cf. *GGA*, 1900, p. 101.

L. 4-5 : La restitution de Boeckh n'avait en soi rien de choquant : προ[αιρού]μενός τε καὶ αὐ[τὸς] πρὸς τοὺς θεοὺς [σέβεσθαι] [1] ;

1. Ch. Michel s'écarte ici du texte de Boeckh pour écrire : [εὐσέβεσθαι], qui est un véritable barbarisme. Il faudrait au moins εὐσεβεῖν.

cependant cette mention de la piété d'Hermias opposée à la piété de ses ancêtres était bizarrement placée; on l'attendait avant προσφέρεται et c'est là qu'elle se trouve effectivement; Brückner avait déjà lu le vrai texte.

καὶ τὸν δῆμον φιλανθρω[πεῖ]σθαι. Après la piété d'Hermias envers les dieux, le peuple mentionne sa générosité envers ses concitoyens. Les exemples de ce passif sont peu fréquents, mais la lecture est certaine et s'accorde très bien avec la formule des l. 8-9 : αἵ τε τῶν θεῶν τιμαὶ — καὶ αἱ εἰς τοὺς πολίτας φιλανθρωπίαι (dans le verbe comme dans le substantif, un β a été gravé au lieu du ρ).

L. 6 : la lecture nouvelle [καὶ] ἀφιεροῖ donne à ce texte qui règle une fondation un aspect normal : toute somme versée pour une institution cultuelle est consacrée à la divinité. Dans le règlement qui suivra, la somme sera déclarée ἱερὰ τῆς Ἀθηνᾶς (l. 12).

δραχ[μ]ὰς Ἀλεξανδρείας μυ[ρία]ς καὶ πεντακισχιλίας ; Froehner avait lu ainsi, mais il introduisait à tort un article τὰς devant μυρίας ; cet article n'a ici aucune raison d'être, puisqu'il n'a pas encore été question de ces 15.000 drachmes, tandis qu'il se comprend fort bien à la l. 15.

L. 7. Ici commence la seconde série de considérants. Sur la pierre, on distingue très nettement HKEI. Par conséquent, συνδοκεῖ est condamné, comme on pouvait le penser. La lacune initiale est de 3 à 4 lettres ; comme on dit toujours en pareil cas, semble-t-il, καθήκει δὲ τῶι δήμωι (cf. M. Holleaux, *BCH*, 1933, p. 52), on restituera [καθ]ήκει plutôt que [προσ]ήκει.

[δια]τάξαι : pour que la fondation soit valable, il faut que le peuple l'accepte et la sanctionne par un décret. Il en règle l'organisation avec soin et il se peut qu'il suive ici exactement les intentions d'Hermias ; le prêtre avait sans doute rédigé une ἐπαγγελία dans laquelle il indiquait l'emploi que l'on devait faire de la somme. Une inscription de Corcyre (Laum, *Stiftungen*, II, 1) nous montre clairement la façon dont on procédait en pareil cas [1].

ὡς κα[θ]ῆκόν ἐστιν [2] : cette indication porte, non pas sur ce qui précède διατάξαι περὶ τῶν ἐπιδεδομένων χρημάτων, mais sur la phrase suivante : ἵνα αἵ τε τῶν θεῶν τιμαὶ κτλ. ; il ne faut donc pas de ponctuation forte après ἐστίν.

---

1. Cf. ce que dit B. Laum à ce sujet, *op. cit.*, I, p. 211 sqq. ; mais pour l'inscription d'Ilion, comme il suit les éditions antérieures, son interprétation est erronée.

2. Copie en majuscules de Boeckh : XPHMATΩN . . . *8 l.* . . . HKON ; texte en minuscules, le même que celui de Michel.

L. 12 : au début de la ligne NA est très net sur la pierre, ce qui exclut le complément [τὰ ἐπιδοθέ]ντα. On voit aussi, avant, le coin supérieur d'un E.

ἐπεὶ διαγεγραμμέ[να ἐστὶ τὰ δι]άφορα ; l'ancienne restitution : ἐπεὶ διαγεγραμμέ[να ἦι τὰ δι]άφορα était trop courte et contenait de plus une erreur de syntaxe : on attend ἄν et le subjonctif si l'on veut donner à ἐπεὶ une valeur temporelle. En outre, la valeur de ἐπεὶ ici n'est pas temporelle, mais causale : attendu que. Le verbe διαγράφειν, on le sait, signifie normalement, dans les inscriptions et les papyrus : payer [1]. Souvent, pour une fondation, on prescrivait au donateur de verser l'argent promis dans le délai qu'il avait lui-même fixé par son ἐπαγγελία. Très caractéristique à cet égard est le cas d'Eudémos de Milet (*Delphinion*, 145, l. 8 sqq. = Laum, *loc. cit.*, II, 129) : ἵνα δ' ἡ περὶ τούτων σύνταξις τυγχάνηι τῆς προσηκούσης οἰκονομίας, Εὔδημον μὲν διαγράψαι τὸ προειρημένον πλῆθος τῶν χρημάτων τοῖς ταμίαις τῶν ἐγκυκλίων ἐν τοῖς τεταγμένοις κατὰ τὴν ἐπαγγελίαν χρόνοις. Mais, dans l'inscription d'Ilion, le paiement d'Hermias, sans aucun doute, est un fait accompli, comme le prouve l'emploi du parfait ἐπιδέδωκεν, à côté de ἀφιεροῖ (cf., l. 12, [τὰ ἐπιδεδομέ]να). Par conséquent, les banquiers de la cité commenceront dès maintenant leur gestion : ἐπεὶ διαγεγραμμένα ἐστὶ τὰ διάφορα, « attendu que la somme est payée ». Nous comprenons alors aisément un autre détail du règlement : les banquiers transmettront à leurs successeurs le capital et l'intérêt de deux mois. Il est probable qu'Hermias avait versé les 15.000 drachmes deux mois avant la fin de l'année financière [2] ; c'est pourquoi les revenus de deux mois seront ajoutés au capital et l'administration régulière de la somme totale commencera désormais.

L. 13 : καὶ φέρ[ειν] τόκον αὐτῶν δέκατον ; la lecture est certaine. Pour la locution, très courante, on en trouve un exemple à Ilion même : Preuner, *loc. cit.*, *Beil.*, l. 13 : τῶν χρημάτων ὧν ὀφείλουσιν αἱ πόλεις τῆι θεῶι φέρειν τόκους ἑξηκόστους ἐφ' ἔτη δέκα.

L. 13-14 : τοῖς μεθ' ἑαυτοὺς τραπεζίταις est sûr et par suite la mention des prytanes disparaît. C'est d'ailleurs ainsi que se présente en général ce genre de formule ; cf., par exemple, la fondation d'Eudémos de Milet déjà citée : παραδιδόναι δὲ καὶ τοῖς μεθ' ἑαυτοὺς αἱρεθησομένοις τραπεζίταις. La transmission de l'argent ne se fait nullement par l'intermédiaire des prytanes, mais directe-

1. Cf. Hasebroek, *Hermes*, 1920, *Zum gr. Bankwesen der klassischen Zeit*, 117 sqq., 127 sq. (διαγράφειν), 129 sqq. (διαγραφή).

2. Cf. les réflexions de Preuner à ce sujet, *loc. cit.*, p. 125. Sur les banques à l'époque hellénistique, cf. E. Ziebarth, *Zeitschrift für Numismatik*, 34 (1924) p. 36-50.

ment de banquiers à banquiers. Or, ils ne transmettent pas seulement l'intérêt de deux mois ; καὶ τόκον διμήνου δέκατον se comprend bien mieux si l'on restitue la mention du capital [1] : καὶ παραδοῦναι τ[ό τε κεφαλαῖον] τοῖς μεθ' ἑαυτοὺς τραπεζίταις. La ligne suivante confirme ce supplément : on spécifie que les nouveaux banquiers, ayant reçu l'argent (τοὺς δὲ τραπεζίτας [παραλαβόντας ἔ]χειν... ; c'est ainsi qu'il faut compléter le début de la l. 15, παραλαμβάνειν s'opposant à παραδιδόναι) garderont en dépôt les 15.000 drachmes (plus précis pour τὸ κεφαλαῖον) et l'intérêt de deux mois.

L. 16-17 : c'est Brückner qui a rétabli ici la mention du mois Panathénaios [2] et sa restitution est sûre. Je reviens à la fin de l'article sur la fête dont il est question et les problèmes que posent ces deux lignes.

L. 18 : il vaut mieux conserver le διδόναι des précédentes éditions et ne pas adopter le δοῦναι de Brückner. L'emploi du présent et de l'aoriste est très strict en grec [3] ; la répétition annuelle du fait exige le présent.

L. 19-20 : pour le calcul de la somme versée à chacune des douze tribus, 127 dr. 1/2 obole, cf. Preuner, *loc. cit.*, p. 124-125. Ad. Wilhelm avait corrigé le monstreux ἀνατριακοσιολόγιστο[ν], accepté par Ch. Michel, en ἀτριακοστολογήτο[υς].

L. 21 : la restitution est due à L. Robert, *BCH*, 1928, p. 158, note 3. Les phylètes font la procession avec une vache adulte et un mouton mâle par tribu. Plus loin, on spécifie que les moutons seront sacrifiés à Zeus Polieus, en sacrifice préliminaire : καὶ προθύεσθαι τῶι Διὶ τῶι Πολιεῖ τὰ πρ[ό]βατα [4]. La vache était l'animal sacrifié traditionnellement à Ilion en l'honneur d'Athéna. Des monnaies nous montrent ce sacrifice accompli suivant des rites spéciaux : la bête est suspendue à un arbre et le sacrificateur, un serviteur, placé au-dessous d'elle, lui plonge un couteau dans la gorge (cf. von Fritze dans *Troja u. Ilion*, II, p. 514-516).

καὶ τὰ πέμματα προφέρεσθαι EI — : que devaient faire les phylètes des πέμματα ? Je ne sais ici que restituer. Après προφέρεσθαι il y a E et une barre droite qui peut être le début d'un N ou un

1. Pour les différentes expressions qui désignent le capital, cf. B. Laum, *op. cit.*, I, 147. Il commet d'ailleurs un lapsus en disant qu'à Ilion, on emploie l'expression : οἱ διάφοροι ; c'est naturellement τὰ διάφορα, cf. l. 13.

2. Cf. E. Preuner, *loc. cit.*, p. 124.

3. Cf. Ad. Wilhelm, *Klio*, 1935, 281.

4. Ici le sens de προθύεσθαι est très net. Cf. l'article de Ziehen sur ce mot, *Rhein. Mus.*, 59 (1904), 391 sqq. Il cite, avec beaucoup d'autres exemples, cette inscription d'Ilion, en renvoyant au recueil de Ch. Michel. Pourtant son texte diffère de celui de Michel : προθύεσθαι τῷ Διὶ τὰ π[ρόβ]ατα.

iota. Au début de la l. 22, avant περὶ τὴν πομπήν, le texte était sans doute τὰ δὲ ἄλλα τὰ] περὶ τὴν πομπήν, plutôt que τὰ] περὶ τὴν πομπήν seulement; ce qui précède était particulier au sacrifice institué par Hermias, le reste de la cérémonie se passait suivant les usages traditionnels. Il reste donc une courte lacune de 4 ou 5 lettres, pour laquelle le supplément proposé εἰς τὴν θυσίαν est trop long.

L. 22 : au lieu de καθό, on lit sur la pierre καθότ[ι].

L. 23 : chacun des phylarques doit suivre la vache qui lui a été confiée pour la procession [1] ; il n'est pas question de tribu. Il doit faire marquer sur la vache un signe distinctif qui se trouvait indiqué au début de la l. 24. Comment faut-il combler cette lacune ?

Les anciens marquaient les animaux (au fer rouge, avec une couleur tenace ou de la poix) pour différentes raisons : pour indiquer quel en était le possesseur, sanctuaire ou simple particulier ; pour attester que les bêtes présentaient toutes les qualités exigées des victimes ; enfin, pour faire connaître celui qui offrait la victime (que ce fût un individu ou une communauté) et parfois aussi la personne pour laquelle est fait le sacrifice.

Le premier cas se rencontre surtout lorsqu'il est question d'un troupeau, des bêtes d'un domaine appartenant à un sanctuaire ou à un individu [2]. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit dans l'inscription d'Ilion.

Restituant une inscription d'Astypalée [3], M. Segre a cité les textes littéraires et épigraphiques qui nous renseignent sur l'examen des victimes avant le sacrifice [4]. Cet usage bien attesté lui a inspiré son interprétation de l'inscription d'Astypalée, l. 15 sqq., qui est fort intéressante sans être assurée en tous points :

ἐλέσθαι δὲ καὶ ἄνδρα ὅστις
[παρασκευάζη ?]ται χαρακτῆρα σιδαροῦν

---

1. ἀγμένηι est bien ce qu'on lit sur la pierre.

2. Cf. Doelger, *Antike und Christentum* III, 1932, p. 25 sqq. Doelger se réfère surtout aux papyrus. On peut citer des textes épigraphiques dans lesquels il est question d'animaux marqués d'un signe de possession. Par exemple, Dareste-Haussoullier-Reinach, *Inscr. jur. gr.* I, 307, XIV ter, l. 41 sqq. ; *IG*, VII, 3171 (Orchomène) : ἀπογράφεσθη δὲ Εὔδωλον καθ' ἐνιαυτὸν ἕκαστον παὶρ τὸν ταμίαν κὴ τὸν νομώναν τά τε καύματα τῶν προβάτων κὴ τᾶν ἠγῶν κὴ τᾶν βουῶν κὴ τᾶν ἵππων κὴ κά τινα ἄσαμα ἴωνθι κὴ τὸ πλείθος. De même, à Délos, il est question de bêtes marquées dans *IG*, XI 2, 287 A 58 : Νουίωι συνεγκαύσαντι τὰ κτήνη ⊢ ‖ ; d'après ce texte, E. Ziebarth corrige, dans la ἱερὰ συγγραφή, l. 25 : τῶν ἐγκε[κλει]μένων en τῶν ἐγκε-[καυ]μένων βοσκημάτων (*Hermes*, 1926, 94; accepté par F. Durrbach, *Comptes des hiéropes*, 503).

3. *Il Mondo Classico*, 1933, p. 136-140.

4. Cf. aussi Doelger, *op. cit.*

[κισσὸν ἔχοντα?, ὧι τ]ὰ ἱερεῖα χαραξοῦντι ἅμα
[— — [1] ο]ἱ ἱεροποιοί· καὶ κείσθω ὁ
[χαρακτὴρ ἐν τῶι ἱερῶι] τοῦ Διονύσου.

Était-il question d'une estampille du même genre dans le texte d'Ilion? C'est peu probable. Outre que la prescription aurait, dans notre texte, peu d'intérêt, — l'examen des victimes devait avoir lieu de la même façon pour toutes les tribus et la marque autorisant le sacrifice était certainement la même sur toutes les bêtes —, le verbe ἐπιγράφειν nous invite à rapprocher l'inscription d'Ilion d'une inscription des Poseidoniastes de Bérytos à Délos récemment publiée [2]. L'association décerne différents honneurs à Μάαρκος Μινάτιος Σέξτου Ῥωμαῖος pour le récompenser des services qu'il lui a rendus. En particulier, une victime, un bœuf, régulièrement fournie par le κοινόν et conduite dans la procession des Apolloneia, portera l'inscription suivante (l. 51-52) :

Τὸ κοινὸν Βηρυτίων
[Π]οσειδωνιαστῶν ὑπὲρ Μαάρκου Μινατίου τοῦ Σέξτου.

On saura par cette inscription par qui et pour qui la victime est offerte. Dans l'inscription d'Ilion, comme il n'est pas question d'honorer tel ou tel personnage, il importe seulement d'inscrire le nom du dédicant; c'est pourquoi le supplément τὸ ὄνομα τῆς φυλῆς, proposé par Boeckh, est le plus vraisemblable.

L. 24-25. L'expression λόγον θέσθαι aurait dû faire sentir que la restitution τοὺς φυλέτας était impossible. Les phylètes n'ont pas qualité pour rendre compte de la dépense ; c'est le rôle des magistrats dont le nom est indiqué par les lignes précédentes, les phylarques.

L. 26 : sur l'ἐγλογιστής qui apparaît en différentes régions d'Asie Mineure et dont les fonctions sont mal connues, cf. les documents rassemblés par W. H. Buckler, *AJA*, 1914, 348.

L. 27 : après πομπεύωσιν vient un passage que je n'ai pu compléter. Les copies de Clarac et Müller, que Boeckh a utilisées, donnaient un O suivi d'une lacune variant de 4 à 7 lettres, puis ΑΞΙΑΙ. J'ai lu, pour ma part, Ο *4 ou 5 l.* ΑΞΙΑΙ. La restitution de Boeckh ne tient pas compte de l'iota final et semble étrange ; dans ὡς [καὶ ἐπ]άξια πομπῆς l'absence d'article étonne.

L. 28. Au début de la ligne, le nombre d'hommes choisis pour veiller au bon ordre de la procession était certainement indi-

1. M. Segre : ἅμα [πομπευθήσονται ο]ἱ ἱεροποιοί. Aux l. 16-17, les points d'interrogation ne sont pas de M. Segre.
2. Tod, *JHS*, 1934, p. 141-143.

qué par un chiffre très court que rien, dans le contexte, ne permet de préciser. Ils devaient porter le nom de ῥαβδοῦχοι ou ῥαβδοφόροι[1].

L. 29 : [ἀτακτ]οῦντας est excellent, mais ce n'est pas la seule restitution possible. On peut aussi songer à [ἀκοσμ.]οῦντας. Cf. *Leges Sacrae*, 12, 26 sqq. = *IG*, I², 84 (Athènes) : τῆς δὲ πομπῆς *h*όπος [ἂν *h*ὸς κάλλιστα] πενφθῆι *h*ο[ι *h*ι]εροπ[οι]οὶ ἐπιμελόσθον καὶ ἄν τίς τι ἀκοσμῆ[ι, κύριοι ἔστον αὐ]τοὶ μὲν ζεμ[ιῶν μέχρι πε]ντέκοντα δραχμῶν...

ἄγεσθαι : ce supplément est exigé, à la place de ἄγειν, par la dimension de la lacune.

L. 30 : [ᾗτινι ἂν ὁδῶι] διατάξωσιν semble une indication beaucoup trop précise ; je préfère une expression plus vague : [καθότι ἄν] διατάξωσιν par exemple. L'ordonnance de la procession est réglée par les épimélètes désignés l. 26, qui sont au nombre de trois ; c'est eux qui infligeront des amendes à ceux qui désobéiront ; l. 31, l'expression ὑπὸ τῶν προγεγραμμένων les désigne.

L. 32 : pour le taux de l'amende, on peut hésiter entre πέντ[ε], πεντ[ήκοντα] et πεντ[ακοσίας]. On sait qu'à Athènes le maximum, pour une amende de police, était de 50 drachmes, mais il n'en était pas de même dans toutes les cités. Pour assurer la protection des sanctuaires ou le bon ordre des processions, on prévoyait contre les délinquants des amendes d'un taux différent suivant les cités. Pour un même délit, par exemple couper des arbres ou des branches dans un sanctuaire, l'amende peut être de 50 drachmes au maximum à Athènes (*Leges Sacrae*, 34, l. 13 sqq.; cf. G. Glotz, *CRAI*, 1908, 570-586, *La peine du fouet et les esclaves dans l'antiquité*), tandis qu'au sanctuaire d'Apollon Koropaios on s'exposait à une amende de 500 drachmes (*Leges Sacrae*, 81, 14-15). Nous ne pouvons donc alléguer comme une preuve suffisante pour la restitution πεντήκοντα le texte athénien cité ci-dessus (*Leges Sacrae*, 12, 26 sqq.). Cependant, si l'amende de 5 drachmes semble infime, celle de 500 drachmes est considérable pour une simple désobéissance au cours d'une procession. Dans le texte relatif au sanctuaire d'Apollon Koropaios, il s'agissait de prendre une mesure sévère pour prévenir la dégradation du sanctuaire, et la situation était très grave, l. 4 sq. : ἐπεὶ τὰ ὑπάρχοντα [δ]ένδρα ἐν τῶι ἱερῶι τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Κο[ρ]οπαίου εἰσὶν κατεφθαρμένα. Dans notre inscription, le délit n'est pas de même nature et l'amende de 50 drachmes semble beaucoup plus raisonnable.

La ligne suivante traitait du recouvrement de l'amende.

---

1. Sur leur fonction, cf. le commentaire de Ziehen, *Leges Sacrae*, *ad* n. 80.

On voit que le peuple règle avec beaucoup de soin tous les détails de la cérémonie religieuse instituée par Hermias. Mais cette procession et ce sacrifice ne constitueront pas un jour de fête isolé ; ils auront lieu lors d'une fête qui existe déjà et qu'il s'agit de déterminer. On avait pu croire que E. Preuner y était arrivé lorsque, étudiant avec soin les textes épigraphiques et littéraires concernant les fêtes d'Ilion, Panathenaia et Ilieia, il avait abouti aux conclusions suivantes :

1° Hermias institue une procession et un sacrifice en l'honneur d'Athéna à la fête des πάντες θεοί, les Ἰλιακά, dont le nom est connu par ce seul texte ; cette fête est, par opposition aux Panathenaia, « ein rein städtisches ilisches Fest » ;

2° les Ilieia et les Panathenaia sont une seule et même fête ; il est probable que la fête d'Athéna à Ilion, appelée d'abord Ilieia, reçut vers 306 av. J.-C., à l'instar de la fête athénienne, le nom de Panathenaia. Cependant il se peut qu'il y ait eu une survivance de l'ancien nom dans un emploi populaire et local [1].

Je crois qu'en discutant les arguments qu'invoquait E. Preuner à l'appui de sa thèse et en examinant de nouveau certains documents, on peut montrer que la fête des Iliaka n'a certainement jamais existé, et que les Panathenaia et les Ilieia sont vraisemblablement deux fêtes distinctes.

Il semble étrange que la fête des πάντες θεοί se nomme Ἰλιακά. E. Preuner disait en concluant : « Die Ἰλιακά der πάντες θεοί werden seinerzeit, vielleicht schon unter Seleukos I. 281 v. Chr., diesen Namen erhalten haben, damit an Stelle der Ἰλίεια wieder ein Fest den Namen der Stadt in sich trage. »

Mais une fête est toujours nommée d'après l'ἐπίκλησις de la divinité en l'honneur de qui elle fut créée [2], et non d'après la ville qui la célèbre ou le lieu où elle est célébrée. De plus, on ne peut admettre que le mot Ἰλιακά soit le nom d'une fête. Le suffixe -κά, en effet, ne semble guère servir à la formation des noms de fêtes; en outre, l'existence du nom Ἰλίεια rend Ἰλιακά suspect, comme E. Preuner l'avait remarqué lui-même (p. 131) : « Man kann sich eigentlich schlecht vorstellen, dass in Ilion zwei so gleichlautende Feste, Ἰλίεια und Ἰλιακά, nebeneinander bestanden. Das könnte für Identität beider zu sprechen scheinen. » En réalité, Ἰλιακῶν ne peut guère être qu'un adjectif se rapportant à un mot sous-entendu ; c'est la restitution même de Brückner qui nous le suggère : il a rétabli l. 16-17 la mention

1. *Loc. cit.*, p. 128-132.
2. Cf. L. Robert, *Rev. Phil.*, 1929, 129, note 3.

de la date, ἐν τῶι Παναθη[ναίωι μηνὶ τῆι πρώ ?]τηι τῶν Ἰλιακῶν ; puisque le mot ἡμέρα est sous-entendu avec τῆι πρώτηι, n'est-il pas naturel de penser qu'il l'est aussi avec τῶν Ἰλιακῶν ? Le sens est alors : le 1er (? ; ou peut-être le 3e ?) jour des jours iliaques, c'est-à-dire de la fête des Ilieia. On comparera au texte ainsi compris l'inscription publiée par Keil-von Premerstein, *III^te Reise in Lydien*, n° 156 (Métropolis d'Ionie) : deux lignes environ n'ont pu être lues parce qu'elles étaient cachées, puis on a : — σας δι' ὅλων τῶν Βακχικῶν ἡμερῶν [ε]ἱστίασε [δὲ ?] καὶ [ἰ ? δῆ]μον ἐν τῶ ὄρει...

« Die Βακχικαὶ ἡμέραι bedeuten wohl ein durch mehrere Tage gefeiertes Dionysosfest » disaient les éditeurs. A Ilion, les jours où se célébraient les Ilieia pouvaient fort bien s'appeler Ἰλιακαὶ ἡμέραι.

Mais quelle fête désigne l'expression dans notre inscription ? Admettrons-nous avec Preuner qu'il n'y a aucune différence de nature entre Ilieia et Panathénaia, mais seulement une dénomination ancienne se maintenant localement à côté du nom nouveau ? Cela ne me semble pas possible. L. Robert a fait remarquer[1] que « dans les divers cas où l'on admettait deux noms employés indistinctement pour la même fête... une étude plus précise reconnaît soit des noms employés successivement, soit des noms désignant des fêtes célébrées à une date différente, l'une étant par exemple pentaétérique, l'autre annuelle. » On ne pouvait songer à la seconde hypothèse pour les fêtes d'Ilion, car la fête annuelle était appelée τὰ μικρὰ Παναθήναια, comme l'atteste une inscription, datée, il est vrai, de 77 av. J.-C. seulement[2]. Mais il n'y a aucune raison de croire que les noms de μικρά et μεγάλα Παναθήναια ne furent pas donnés à ces fêtes dès leur fondation. La première hypothèse est celle que Preuner avait proposée : substitution, vers 306, du nom de Panathenaia à celui d'Ilieia. Mais il ajouta, dans sa conclusion, la réflexion suivante : « Man wird annehmen dürfen, dass die Παναθήναια auch weiterhin noch gelegentlich Ἰλίεια als das Fest Ilions genannt worden sind ; dieser knappe Name konnte um so eher bevorzugt werden, als die ilischen Panathenaia, zum Unterschiede vor allem von ihrem attischen Muster, sonst leicht eine umständliche örtliche Bezeichnung verlangen konnten. »

C'était aussi l'avis de Nilsson [3]. Or il est certain que, dans les documents officiels de la cité d'Ilion, pour désigner les Panathe-

1. *Ibidem.*
2. Preuner, *loc. cit.*, *Beilage*, B, 11 sq. : ἐξαιρεῖσθαι δὲ καὶ ἐν τοῖς μικροῖς Παναθην[αίοις ἀ]πὸ τῆς προσόδου ὅσον ἂν ᾖ [δ]υνατόν.
3. *Gr. Feste*, 92-93.

naia, on n'eût pas employé une expression qui n'était plus d'un usage général. Puisque les Ilieia sont désignées sous le terme Ἰλιακῶν (ἡμερῶν), c'est qu'en réalité elles ne se confondent pas avec les Panathénées.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur la discussion de tous les témoignages littéraires ou épigraphiques, ni sur la question de leur date ; on se reportera pour les détails à l'étude de Preuner. Il a montré d'une part que les Panathénées existaient vers 306-300 ; deux textes essentiels en font foi : 1° le décret pour des gens de Ténédos [1] (vers 300, dit-on ; pour ce décret, comme pour *CIG*, 3598 dont je parlerai plus loin, la date est déterminée par le caractère de l'écriture, elle ne saurait donc être très rigoureuse), décret dans lequel la cité d'Ilion leur accorde la proédrie ἐν τοῖς Παναθηναίοις ; 2° le décret pour Malousios de Gargara [2], où le mot Παναθηναίοις a été, à vrai dire, restitué par Ad. Wilhelm, tandis que dans le reste du texte il est question de : ἡ πανήγυρις ; mais c'est un décret fédéral et l'identité entre ἡ πανήγυρις et les Panathénées est certaine. D'autre part, Preuner a voulu établir que les textes d'Athénée VIII, 350 f [3], Diog. Laert. V, 4, 67 [4], l'inscription attique *IG*, II², 3138 [5] où sont mentionnées les Ilieia, nous reportent à la deuxième moitié du IVe s. et au début du IIIe. Les textes mentionnant les Ilieia seraient par conséquent antérieurs aux textes mentionnant les Panathénées, et on peut en conclure aisément que le nom de Panathenaia s'est substitué à celui d'Ilieia.

Pour que la conclusion fût assurée, il faudrait pouvoir dater avec certitude tous les textes invoqués, et ce n'est pas possible. Remarquons que déjà le texte de Diogène Laërce, où il est question du péripatéticien Lycon, prouve l'existence des Ilieia aux environs de 300, et même plus tard, puisque Lycon était né vers cette date (cf. Preuner, *loc. cit.*, p. 131). En outre, si Kirchner, d'après le caractère de l'écriture, faisait remonter jusqu'au milieu du IVe s. l'inscription attique, Koehler l'attribuait à l'époque de Lysimaque. Il y a plus : l'inscription *CIG*, 3598, que Brückner datait des environs de 300, porte, d'après une

1. *Sylloge*³, 355, 17.
2. *Ibidem*, 330, 50. Cf. Ad. Wilhelm, *GGA*, 1903, 785.
3. Le citharède Stratonikos fait un bon mot sur le sophiste Satyros : πυνθανόμενος δὲ ἐν Ἰλίῳ ἐπιδημεῖν αὐτὸν ἐν τοῖς Ἰλιείοις " ἀεί, ἔφησεν, Ἰλίῳ κακά ".
4. A propos du péripatéticien Lykon : παλαῖσαι λέγεται τά τ'ἐν τῇ πατρίδι Ἰλίεια καὶ σφαιρίσαι. E. Preuner a tout-à-fait raison de voir dans ces Ἰλίεια la fête d'Ilion, bien que Lykon soit d'Alexandrie de Troade ; ἐν τῇ πατρίδι désigne ici la Troade.
5. Au-dessous d'une épigramme : Ἰλίεια συνωρίδι, Κλάρια ἵππωι, Ἐφέσεια ἵππωι.

lecture nouvelle et certaine [1] : [— —ἐν τοῖς]' Ιλιέοις et non [ἐν τοῖς Παναθηναίοις τοῖς] νέοις, comme on l'avait cru d'abord. En présence de ces deux documents officiels de la ville d'Ilion où sont nommés les Ilieia, l'un de la fin du IVe s., l'autre du courant du IIe s., le décret relatif à la fondation d'Hermias, il n'est pas absurde de supposer qu'à côté de la fête fédérale des Panathénées, organisée sans doute à l'époque où se forma la confédération des villes de Troade [2], il existait une fête célébrée par la ville d'Ilion, organisée par ses magistrats, peut-être fête panhellénique elle aussi, sans qu'on puisse affirmer ce dernier point ; dans l'inscription attique, une victoire remportée aux Ilieia est mentionnée à côté de victoires remportées aux Klaria [3] et aux Epheseia [4], connus par ailleurs comme des concours στεφανῖται, mais par des documents d'époque postérieure. On connaît ailleurs des fêtes internationales de caractère différent qui coexistent en un même endroit [5]. Dans l'inscription d'Ilion concernant la fondation d'Hermias les Ἰλιακαὶ ἡμέραι sont les jours où se célèbre la fête de la cité.

E. Preuner avait d'ailleurs senti qu'il n'était pas question ici des Panathénées et il avait donné trois raisons essentielles pour que l'on admît une fête des Iliaka absolument indépendante des Panathenaia-Ilieia :

1° aux Panathénées, les bêtes servant au sacrifice proviennent des terres appartenant à la déesse, comme le montre l'inscription de 77 av. J.-C. où l'on peut lire, B l. 3 : τὰς δὲ βοῦς ἀπὸ [τῆς προσόδου ὠνεῖσθαι ἐκ τῶν ἀγρῶν π]άντων τῶν μισθουμένων ὑπὸ τῆς [θεοῦ κτλ]. A la fête dont il s'agit dans notre texte, les vaches du sacrifice seront achetées sur les revenus de la fondation.

2° Il semble que la procession et le sacrifice en l'honneur

1. La révision en était annoncée par L. Robert, *BCH*, 1933, 485, note 1 (qui m'a communiqué sa lecture) en ces termes : « J'ai pu revoir au Musée du Louvre dans de bien meilleures conditions l'inscription d'Ilion *BCH*, 1926, 516 sqq. (*SEG*, IV, 662) et y corriger plusieurs lectures importantes ».

2. Aux documents rassemblés par E. Preuner sur les Panathenaia, il faut ajouter maintenant deux inscriptions : 1° une inscription agonistique de Perge, dans laquelle L. Robert a retrouvé la mention des Παναθήναια ἐν Εἰλίῳι et qu'il date de la première partie du Ier s. de notre ère. (*Rev. Phil.*, 1929, 130) ; 2° une inscription récemment publiée *AJA*, 1935, 590, qui semble dater du Ier s. avant notre ère et qui est une inscription des [Ἴ]λιεῖς καὶ αἱ πόλεις αἱ κοινωνοῦσαι τῆς θυσίας καὶ τοῦ ἀγῶνος καὶ τῆς πανηγύρεως en l'honneur d'un habitant d'Ilion pour divers services rendus à l'occasion de la fête fédérale. Il a été notamment agoranome ὑπὸ τὰ μεγάλα Παναθήναια (l. 12-13).

3. Cf. Ch. Picard, *Ephèse et Clàros*, 346-347.

4. Cf. idem, *ibidem*, 336 sqq.

5. Par exemple à Delphes, les Pythia, fête organisée par les Amphictions, et les Sôteria, fête organisée par les Étoliens.

d'Athéna soient institués seulement à l'époque de cette fondation ; il ne s'agit donc pas des Panathénées, fête de la déesse, où la création d'une cérémonie en son honneur serait étonnante ; au contraire, l'innovation d'Hermias se comprend fort bien si l'on suppose que ce prêtre a voulu que la déesse fût particulièrement honorée, ainsi que Zeus Polieus, à la fête de tous les dieux [1].

3° Un seul agonothète est chargé du concours qui a lieu lors de la fête ; or, pour les Panathénées, il y a un collège d'agonothètes.

A vrai dire, l'origine des bêtes destinées au sacrifice n'était pas une raison suffisante pour imaginer une fête nouvelle. La cérémonie instituée par Hermias s'ajouterait à la fête qui existait déjà pour en rehausser l'éclat, le sacrifice ordinaire n'étant pas supprimé pour cela (cette cérémonie peut donc avoir lieu lors d'une fête que l'on célèbre en l'honneur de la déesse). On voit, par exemple, en Mégaride [2], une femme consacrer Ποσειδωνίῳ καὶ τῶι κοινῶι τῶν Αἰγοσθενιτῶν la moitié d'un jardin qui deviendra un τέμενος Ποσειδώνιον. On ajoutera le revenu de ce τέμενος à la somme que les Aigosthénitains décideront chaque année de dépenser pour le sacrifice et le concours ; la fête ainsi sera plus brillante : καὶ ποιούντ[ωσ]αν τήν τε θυσίαν καὶ τὸν ἀγῶνα λαμπρότερον. Lorsqu'Eumènes II donna de l'argent au κοινόν des Ioniens pour célébrer un jour en son honneur, il spécifia que ce jour s'ajouterait à la panégyrie des Panionia (*O G I*, 763, 52 sqq. = Welles, *Royal Correspondence in the hellenistic period*, 52) :

> ὅπως δὲ καὶ εἰς τὸ λοιπὸν ἐν τῆι πανηγύρει
> τῶν Πανιωνίων ἡμέραν ἐπώνυμον ἄγοντες
> ἡμῶν ἐπιφανέστερον τὴν ὅλην ἑορτὴν συν-
> τελῆτε, προσόδους ὑμῖν τὰς ἱκανὰς ἀνα-
> [τίθημι][3], ἀφ' ὧν ἔξετε τὴν καθήκουσαν ἡμῖν
> [ἀποδιδό]ναι[4] μνήμην.

Mais, lorsqu'il s'agit d'un citoyen d'Ilion, on comprend mieux qu'il ajoute une procession et un sacrifice à une fête de la cité ; s'il s'agissait de la fête fédérale, l'assentiment de la cité devrait être, semble-t-il, confirmé par le conseil fédéral, et il serait fait mention dans le décret de cette approbation déjà acquise ou encore à solliciter.

---

1. E. Preuner, *loc. cit.*, p. 127-128, et 131.
2. *Leges Sacrae*, 64 = Laum, *Stiftungen*, 21.
3. ἀνα[θήσ]ω, Rehm apud Welles.
4. [ἀνατιθ]έναι, Rehm apud Welles.

Ainsi Hermias, prêtre de tous les dieux, voulant donner à sa patrie une marque de sa générosité envers elle et de sa piété envers les dieux, a l'idée de rendre plus magnifique une fête que célèbre annuellement la cité. Pour cela il lui fait don de 15.000 drachmes; les revenus annuels couvriront les frais d'une procession et d'un sacrifice que les douze tribus célébreront un certain jour de la fête. Parmi les épimélètes de la procession, il y aura l'agonothète, qui n'est point le représentant d'Ilion au collège fédéral s'occupant des Panathénées, mais le magistrat chargé du concours des Ilieia. Car les Ilieia comportaient en tout cas des concours hippiques, comme le montre l'inscription attique mentionnant une victoire à la course des biges, et des concours gymniques, comme l'atteste *CIG*, 3598, 8-9 : [ἐν τοῖς] Ἰλιέοις[1] ἐν τῶι γυμνικῶι [ἀγῶνι], où est nommé l'agonothète de la fête, l. 15-16 : [τ]ῆς δὲ ἀνανγελίας ποιη[σάσθω τὴν ἐπιμέλειαν ὁ ἀγω]νοθέτης Σκύθης (*BCH*, 1926, 519). Il est possible que cette fête fût célébrée le 12 du mois Panathénaios, comme l'avait supposé Preuner, après Usener auquel il se réfère[2], puisque l'argent destiné à l'achat des victimes devait être versé par les banquiers le 11 de ce mois à chacune des tribus.

Jeanne Vanseveren.

---

1. Cf. plus haut page 265.
2. Cf. Usener, *Kleine Schriften*, IV, 448 ; Preuner, *loc. cit.*, 129.

L'ITINÉRAIRE DE GENSÉRIC

Nous sommes très mal renseignés sur l'invasion des Vandales en Afrique : nous savons seulement qu'ils ont quitté l'Espagne en mai 429[1] et mis le siège devant Hippone en juin 430[2]. Nous ignorons en particulier dans quelle région ils ont débarqué. Ont-ils affronté les risques d'une traversée de 350 à 400 kilomètres le long d'une côte dangereuse pour venir aborder directement en Maurétanie Césarienne, ou bien sont-ils passés par Tanger et la Trouée de Taza ?

La plupart des historiens modernes ne se sont pas prononcés sur cette question[3]. Seek choisit sans hésiter la deuxième hypothèse, ainsi que M. Halphen[4] ; au contraire le dernier biographe de Genséric, M. E.-F. Gautier, s'inspirant de l'Histoire des Vandales de Ludwig Schmidt, s'est attaché à défendre la première[5]. Je crois possible de rouvrir le débat en utilisant une inscription récemment découverte à Lamoricière, l'antique Altava. Mais cette inscription ne suffirait peut-être pas à nous donner une certitude : il faut donc reprendre la question dans son ensemble.

M. Gautier s'appuie surtout sur l'idée que la route de la trouée de Taza n'était pas utilisée avant les invasions arabes. Deux textes semblent s'opposer à cette théorie. Pline[6] déclare que Volubilis est à égale distance de l'Océan et de la Méditerranée : affirmation fausse, mais dont on peut retenir qu'il connaissait la position de cette ville sur une route allant de l'un à l'autre. Ptolémée est encore beaucoup plus décisif. Il nous apprend qu'il existait une frontière commune aux deux Maurétanies, déterminée par le méridien de l'embouchure de la Moulouya ;

---

1. Hydace, Chron. n° 90, a. 429 (*M. G. A. A.*, t. XI, p. 21). Cf. F. Martroye, *Genséric, la conquête vandale et la destruction de l'Empire en Occident*, p. 107, n. 3.

2. Possidius, *Vita S^ti Aug.* 28 (saint Augustin est mort le 28 août, 430, dans le troisième mois du siège).

3. Par ex., Martroye (*Op. cit.*, p. 107), Cagnat, *Armées Romaines d'Afrique*, p. 89, et plus récemment F. Lot, *Les destinées de l'Empire en Occident*, p. 56.

4. Seek, art. Geiseric, dans P. W. Realencycl. — L. Halphen, *Les Barbares des grandes invasions aux conquêtes turques du XIe s.*, p. 22.

5. E.-F. Gautier, *Genséric, Roi des Vandales* (1932-5), p. 167 et sqq.

6. Pline, *H. N.* v, 5.

elle s'étendait très loin vers le sud[1]. Comme les Romains semblent n'avoir jamais pénétré dans le Rif, l'existence d'une telle frontière ne peut s'expliquer que par l'occupation de la trouée de Taza. Le fait qu'à plusieurs reprises, les deux Maurétanies ont été réunies sous un même commandement, pour faciliter la répression des révoltes maures[2], implique l'existence d'une liaison par terre. D'ailleurs, s'il semble difficile d'extraire des œuvres des géographes antiques des indications sur le Maroc oriental[3], n'a-t-on pas trouvé un fragment d'inscription en langue latine et des ruines romaines dans la vallée de l'oued Bou Hellou, affluent de l'Innaouen[4] ? Aussi, sans vouloir la préciser avec trop de soin, sans l'identifier en particulier avec la fameuse « route du Sultan », je crois qu'on peut affirmer l'existence d'une grande voie de communication Ouest-Est entre les deux Maurétanies.

M. Gautier pense que Genséric ne pouvait pas emprunter la trouée de Taza, — en admettant que les anciens l'aient employée — parce qu'il n'y existait pas de route carrossable, nécessaire au passage des chariots que la bande des envahisseurs traînait derrière elle. Mais l'inexistence d'une telle route n'est pas certaine; M. Gsell affirme même que le contraire est probable[5], et d'ailleurs en quoi aurait-elle gêné l'invasion ? L'absence de routes a-t-elle jamais empêché les migrations des Germains au-delà du Rhin et du Danube ? Il faut le reconnaître, rien n'aurait interdit à Genséric de passer par la trouée de Taza.

Est-il possible d'admettre qu'il aurait pu tout aussi bien se rendre directement d'Espagne en Césarienne ? Le premier port où il lui eût été possible de débarquer était Ad Fratres (Nemours): la traversée eût donc été d'environ 400 km., ce qui semble exclure la possibilité de l'organisation d'un va-et-vient. Combien eût-il fallu de navires pour transporter la tribu (80.000 âmes)[6] en une seule fois ? Cela dépend évidemment de la capacité des bateaux de l'époque. Or la flotte que l'empereur Léon envoya quelques années plus tard contre les Vandales aurait été composée de 1113 vaisseaux portant chacun une centaine d'hommes[7]. Au

1. Ptolémée, IV, 1, 4.
2. V. le chapitre consacré aux guerres par M. Cagnat dans son livre sur « *l'Armée romaine d'Afrique* ».
3. V. Besnier. *La Géographie ancienne du Maroc* (Arch. Maroc., t. I, p. 362).
4. *Bull. du Comité*, 1919, p. 179-80.
5. Gsell, *Atlas Arch. de l'Algérie*, XLI, p. 1. — Cf. Besnier, art. Viae du Dict. des Antiq. et Albertini, *Afr. Romaine*, p. 11.
6. Victor de Vita, *Persec Vand.*, I, 2.
7. Cedrène, *Hist. comp.* (*C.S.H.B.*, t. I, p. 613). Le nombre de 100.000 hommes nous est donné par Procope (*De Bel. Vand.* I, 6) et sans doute Théophanes (Chron. a. 461, *C.S.H.B.*, p. 179).

siècle suivant, l'armée de Bélisaire (15.000 hommes) a été répartie sur 500 transports, de capacité d'ailleurs très variable, montés par 20.000 marins [1], soit en moyenne 70 hommes par navire. Il aurait fallu à Genséric 800 bateaux comme ceux de Léon, près de 1150 comme ceux de Bélisaire, sans compter ceux qui auraient été nécessaires pour transporter les chariots et les bagages qu'une tribu en migration traîne derrière elle et dont une armée a bien moins besoin de s'encombrer. Genséric disposait-il d'une pareille flotte ? Pendant le blocus d'Hippone, il n'a pas pu empêcher l'arrivée à Carthage des renforts amenés par Aspar ; mais peut-être Aspar a-t-il agi par surprise. Seulement quand l'empereur Majorien a réuni une flotte de 300 vaisseaux [2] pour passer en Afrique, plutôt que de risquer un combat naval, qui, s'il avait réellement disposé de 800 vaisseaux, se serait terminé certainement par un triomphe éclatant, le roi barbare s'arrangea pour débaucher une partie des équipages impériaux : or ses forces maritimes n'avaient pas dû diminuer depuis la conquête, car il était alors au sommet de sa puissance, il disposait des arsenaux de Carthage, et la Méditerranée occidentale tendait à devenir une mer vandale. Huit ans plus tard, il réussit à détruire en grande partie la flotte de Léon, mais en la surprenant au mouillage pendant une trêve. Il n'a jamais dû avoir le millier de navires qui lui aurait été nécessaire pour transporter son peuple en une seule fois, de pareilles armadas ont toujours été rares dans l'antiquité. Léon, pour réunir ses 1113 unités a pu faire appel aux pays maritimes de l'Orient ; encore pouvons-nous douter de l'exactitude du renseignement que nous a transmis Cedrène, si nous songeons que Pompée, maître des mêmes pays à l'époque classique, n'a pu en obtenir que 600 vaisseaux [3].

Nos sources ne nous donnent aucun renseignement précis sur la route suivie par les envahisseurs ; cinq textes cependant méritent d'être retenus. Possidius (*Vita S. Aug.* 28) affirme que les Vandales ont dévasté entièrement les Maurétanies, ce qui suppose un débarquement en Tingitane. Isidore (*Hist. Vand.*, M. C. A. A., XI, p. 297) emploie le mot « transfretavit ». Procope (*De Bel. Vand.*, I, 3) déclare que les envahisseurs ont passé le détroit de Gadès. Victor de Vita (*Pers. Vand.*, I, 1) et Jordanès (Get. XXXIII, 167) donnent la même indication et insistent sur la faible largeur du détroit, 12 milles selon le premier, 7 seu-

1. Procope, *De Bel. Vand.*, I, 11.
2. Priscus, *Exc. ex. hist. byz.*, 13 (*C.S,H.B.*, p. 156).
3. J. Carcopino, *César*, p. 855, n. 122.

lement selon le second. La concordance des cinq textes semble assez probante ; mais les partisans du débarquement en Césarienne peuvent objecter que leurs auteurs ne sont pas contemporains des faits, ou tout au moins qu'ils ne se trouvaient pas sur les lieux : peut-être nous rapportent-ils la manière dont ils croyaient que les choses s'étaient passées et non la réalité. Je crois donc utile de joindre à leurs témoignages la nouvelle inscription d'Altava [1].

Il ne nous en est parvenu que les trois dernières lignes que voici :

... | kal(endis) sep[tem(bribus)] | anno pro(vinciae) cccxc | gladio p(eriit) a barbaros.

On peut comprendre également :

...[a(nte) d(iem)]... | kal(endas) sep[tem(bres)]|.

Dans ce cas, nous aurions après « ante diem » au plus « xix » (14 août).

L'année 390 de la province de Maurétanie correspond à l'année 429 de l'ère chrétienne : les barbares dont parle l'inscription ne sont-ils pas les Vandales ? En effet, s'il s'agissait d'une quelconque tribu maure des environs, on n'aurait pas manqué d'en mettre le nom ; si on ne l'a pas fait, c'est que cela n'était pas possible parce que les meurtriers étaient des barbares étrangers, encore inconnus, ou que cela n'était pas nécessaire parce qu'on savait trop bien quels barbares avaient dévasté la région à l'époque indiquée : les deux hypothèses semblent pouvoir s'appliquer aux Vandales.

Si notre interprétation est exacte, Gensériс est venu par terre, car Altava est à peu près au débouché oriental de la trouée de Taza, loin de la côte. Pour arriver à une certitude presque absolue, il nous suffira de montrer qu'en suivant l'itinéraire « terrestre » les Vandales pouvaient être à Altava vers la fin d'août 429. Nous ne disposons pour cela que d'une seule méthode : établir et comparer ce qu'auraient été, dans notre hypothèse, les vitesses moyennes de Tingi à Altava et d'Altava à Hippone.

Il nous faut d'abord préciser cet itinéraire « terrestre ». Jusqu'à Altava, il n'y avait qu'une route possible, jalonnée par Tingi, Zili, Lixus, Volubilis, Numerus Syrorum, Pomaria, Altava. A partir d'ici, nous n'avons plus la même certitude. Nous aurons peu de chances de nous tromper en affirmant que les Vandales

1. P. Courtot, *Bulletin d'Oran*, 1934, p. 357-59.

se sont dirigés vers les principales villes, et d'abord vers Caesarea par Tassaccora, Portus Magnus et Cartennae. De Caesarea on peut admettre qu'ils ont poussé jusqu'à Icosium, mais au delà, la côte de Kabylie ne leur offrait pas un passage facile ; ils ont dû se rabattre vers la grande voie Auzia, Sitifi, Cirta, Calama. On pourrait être tenté de supposer qu'ils ont marché ensuite immédiatement sur Hippo Regius : ce serait une erreur puisque Possidius nous apprend [1] qu'elle a été la dernière ville attaquée et qu'auparavant toutes les autres avaient été prises sauf Cirta et Carthage. Le plus vraisemblable est que les Vandales sont venus de Calama à Carthage par Thagaste, Sicca Veneria et Thuburbo Majus, puis sont retournés vers Hippo Regius en enlevant au passage Utique, Hippo Diarrhyte et Thabraca. On obtient ainsi un itinéraire dont les deux parties comportent respectivement environ 735 km. (Tingi-Altava) et 1690 km. (Altava-Hippone) [2].

Les dates extrêmes de la migration ne nous sont connues qu'approximativement. Le départ a eu lieu en mai 429, et saint Augustin est mort le 28 août 430 dans le troisième mois du siège d'Hippone. Quant au massacre d'Altava, il a eu lieu entre le 14 août et le 1er septembre 429. Ceci nous donne pour la première section au moins 75 jours (du 1er juin au 14 août), et au plus 123 (du 1er mai au 1er septembre) ; d'où on déduit des vitesses moyennes de 9 km. 8 et de 5 km. 97. Pour la deuxième section on trouve au moins 270 jours (du 1er septembre au 28 mai) et au plus 318 (du 14 août au 28 juin), ce qui correspond à des moyennes de 6 km. 25 et de 5 km. 31 par jour. Il est évidemment impossible de combiner les deux minima qui ne se joignent pas ou les deux maxima qui se chevauchent, mais nous pouvons envisager une hypothèse 1er juin 429-14 août-28 juin 430, et une hypothèse 1er mai 429-1er septembre-28 mai 430. Dans le premier cas les vitesses trouvées sont : 9 km. 8 et 5 km. 31 ; dans le deuxième : 5 km. 97 et 6 km. 25. Dans le premier cas la vitesse sur la section Tingi-Altava aurait été supérieure de 4 km. 49 à celle de la section Altava-Hippone, dans le deuxième elle lui aurait été inférieure de 0 km. 28.

Pour avoir le plus de chances possible de nous approcher de la réalité, il nous faut raisonner sur des moyennes plutôt que

1. Possidius, *Vita S. Aug.*, 28.

2. J'ai calculé ces distances à l'aide des renseignements fournis par l'atlas outier des Éditions Alpina, qui concernent naturellement les routes actuelles. Un tel procédé serait indéfendable s'il fallait obtenir des résultats absolument exacts; mais ici il suffisait d'établir deux évaluations approximatives, pourvu qu'elles l'aient été par la même méthode.

sur les vitesses extrêmes. La moyenne pour la première section est de : (9 km. 8 + 5 km. 97) : 2 = 7 km. 88 ; celle de la deuxième section est de 5 km. 78. Ces résultats font-ils la preuve désirée ? Je le crois. L'écart s'explique par la nature du déplacement: les Vandales ont dû aller de centre de pillage en centre de pillage ; ils quittaient une ville quand il n'y avait plus rien à y prendre et que les environs en étaient dévastés : or les occasions de butin, les cités à saccager devenaient de plus en plus nombreuses vers l'Est ; il est donc normal que la vitesse ait été en diminuant de l'Ouest vers l'Est.

On pourra objecter que dans un des cas extrêmes c'est la vitesse sur la section Tingi-Altava qui est la plus faible. Mais l'écart en sa faveur est alors très minime ; donc, sauf dans cette hypothèse et dans quelques hypothèses voisines, la vitesse sur cette section est bien la plus forte, et nous devons admettre que les barbares dont parle l'inscription sont bien les Vandales.

Ainsi les témoignages directs ou indirects des historiens et les renseignements que donne l'épigraphie concordent. L'ensemble forme un faisceau de présomptions suffisamment fort, me semble-t-il, pour emporter la conviction : c'est en venant de Tingitane et par la voie de terre que les Vandales sont arrivés en Maurétanie Césarienne.

J. Le Gall.

NOTES ET DISCUSSIONS

VILLES CARIENNES DANS LES LISTES DES TRIBUTS ATTIQUES

B. D. Meritt et A. B. West, *The Athenian assessment of 425 B. C.* (University of Michigan, Humanistic Series XXXIII), 1934, 112 pages, 2 planches hors texte, 17 fig. dans le texte.

Ce volume, magnifiquement présenté, enrichi de nombreuses photographies, est consacré à la réédition d'une seule inscription, mais d'une inscription d'importance primordiale, le décret d'Athènes réorganisant, en 425, la levée du tribut sur les villes de la Confédération. Je ne m'occuperai pas ici de ce décret, mais de la seconde partie du volume (p. 64 et suiv.), de la liste, adjointe au décret, donnant — malheureusement en morceaux — la liste des villes avec le chiffre de leur contribution. Avec les listes des tributs antérieures à 425, dont B. D. Meritt et A. B. West ont donné une édition très commode dans le *Supplementum Epigraphicum*, V (1931), on a ainsi sous la main presque tout ce qui a été retrouvé jusqu'à ce jour [1] des listes des villes de la Confédération. Non seulement les éditeurs ont donné, aux pages 93-99, une liste alphabétique des villes énumérées dans la liste de 425, mais ils ont, aux pages 73-79, dressé un tableau, par ordre alphabétique, des villes d'Ionie et de Carie connues par l'ensemble des listes avec les chiffres maximum et minimum du tribut pour chacune d'elles, et le chiffre du tribut de 425.

Ces listes ont un grand intérêt pour la géographie historique [2]; il est parfois méconnu. Ainsi une liste nous fait connaître, parmi les villes de l'Hellespont, une Μητρόπολις. Sa position peut être fixée, sinon de façon exacte, du moins avec une certaine approximation, car elle est appelée Μητρόπολις παρὰ Πρίαπον [3]. Or l'En-

1. De nouveaux documents ont été retrouvés dans les fouilles américaines de l'Agora, tout récemment.

2. Le seul commentaire suivi est celui de Boeckh et Fraenkel dans *Staatshaushaltung der Athener*[3], II, 410-498.

3. *IG*, I[2], 64, 85; Tod, *Greek histor. inscr.*, n. 66, p. 160, l. 38-39; cf. Fraenkel, *loc. cit.*, 462.

cyclopédie de Pauly-Wissowa, où ont paru récemment une série d'articles sur les diverses Metropolis, ignore la Metropolis de l'Hellespont. W. Leaf, qui a traité en détail de la géographie historique de cette région [1], ignore lui aussi Metropolis, et discute de l'identification des ruines de cette région sans savoir que Metropolis devrait y prendre place.

Je voudrais ici parler de quelques-unes des villes de Carie nommées dans les listes pour, d'une part, écarter de nouvelles restitutions peu heureuses présentées par les récents éditeurs, d'autre part, dégager la mention de deux villes que l'on n'a pas reconnues.

A maintes reprises apparaissent dans les listes les Ναξιᾶται ou Ναξιῆται avec une très faible contribution de 500 drachmes. Meritt et West les situent en Aiolide, près de Myrina : Ναχσιᾶται παρὰ Μύριναν [2]. C'est que Naxia est nommée dans une liste : Ναχσία παρὰ M — [3]. Mais la nouvelle restitution M[ύριναν] marque un recul très net sur les anciennes éditions, où l'on proposait παρὰ M[ύνδον] ou παρὰ M[ύλασα] [4]. W. Ruge l'a justement marqué dans le récent article *Naxia 2* de l'Encyclopédie de Pauly-Wissowa [5]. La restitution maintenue par Meritt et West dans leur livre est proprement inconcevable ; Naxia était certainement en Carie puisque, d'une part, elle est nommée dans le Καρικὸς φόρος, et que, d'autre part, Étienne de Byzance écrit : Ναξία, πόλις Καρίας· Ἀλέξανδρος ἐν πρώτῳ περὶ Καρίας· τὸ ἐθνικὸν Ναξιεύς τῷ τύπῳ τῆς χώρας [6] καὶ Ναξιάτης [7].

W. Ruge ajoute que la situation de Naxia est complètement inconnue [8]. Il me semble qu'on peut trouver, non certes une preuve, mais un indice sérieux permettant d'imaginer dans quelle partie de la Carie était située Naxia. Des traditions concernent un peuplement carien de l'île de Naxos dans les Cyclades, et on mettait le nom même de Naxos en relation avec cet établissement des Cariens ; Naxos, éponyme de l'île, passait pour un chef carien : Νάξος, νῆσος τῶν Κυκλάδων —, ἀπὸ τοῦ Νάξου Καρῶν ἡγεμό-

1. *Strabo on the Troad* (1923).
2. *Loc. cit.*, p. 76, sans même aucun signe de doute.
3. *SEG*, V, 10, col. III, l. 30.
4. Cf. Boeckh, *loc. cit.*, 464.
5. « was sicher nicht zu M[ύριναν] zu ergänzen ist, wie es *SEG*, V, 34. s. Μύρινα geschieht, sondern entweder zu M[ύλασα] oder zu M[ύνδον]. Boeckh³ 464 ».
6. Ceci est une supposition d'Étienne, raisonnant par analogie.
7. Telle est la véritable forme de l'ethnique, comme montrent les listes des tributs.
8. « Die Lage ist völlig unbekannt ».

νος (St. Byz. *s.v.*). Diodore, dans son livre sur les Iles (V, 51) est plus précis : μετὰ δὲ ταῦτα (après la période du peuplement thrace) Κᾶρες ἐκ τῆς νῦν Λατμίας καλουμένης μεταναστάντες ὤκησαν τὴν νῆσον· ὧν βασιλεύσας Νάξος ὁ Πολέμωνος ἀντὶ Δίας Νάξον ἀφ' ἑαυτοῦ προσηγόρευσεν. On a un reste d'une tradition aussi précise, et concordante, dans Etienne de Byzance, qui continue : ἄλλοι δὲ ἀπὸ Νάξου τοῦ Ἐνδυμίωνος, puisque la patrie d'Endymion était précisément le Latmos et que c'est dans une grotte du Latmos qu'il avait sa tombe et un sanctuaire [1]. Il me paraît vraisemblable que la tradition, quelle que soit sa date, qui faisait venir de la région du Latmos l'éponyme de l'île de Naxos a son origine dans l'existence à l'époque historique d'une ville homonyme dans la région du Latmos, la Naxia des listes des tributs. S'il faut chercher la petite Naxia de Carie dans la région du Latmos, la restitution παρὰ M[ύνδον] est écartée; et il faut penser soit à παρὰ M[ύλασα], soit, encore mieux je crois, à παρὰ M[ίλητον] [2] ou παρὰ M[υοῦντα].

Aux lignes 216-217, les récents éditeurs ne complétaient pas la lacune :

. . λλ — —
[*h*ᾶ]ν Σα[— ἄρχει] [3],

ou écrivaient [Κυ]λλ[άνδιοι] [4].

Meritt et West complètent :

[Κι]λλ[αρεῖς]
[*h*ᾶ]ν Σα[— ἄρχει].

C'est qu'ils rapprochent la liste *SEG*, V, 4, col. V, où l'on trouve cette série de villes cariennes (l. 24 sqq.) :

24 [Χ]αλκέτο[ρες]
[*h*]υδαιεῖς [5]

1. Cf. Pausanias, V, 1, 5 : καὶ ἄδυτον Ἐνδυμίωνός ἐστιν ἐν τῷ Λάτμῳ ; Strab., XIV, 636 : μικρὸν δ'ἄπωθεν διαβάντι ποταμίσκον πρὸς τῷ Λάτμῳ δείκνυται τάφος Ἐνδυμίωνος ἔν τινι σπηλαίῳ. Pour un document nouveau mentionnant le culte d'Endymion à Herakleia du Latmos et pour la grotte d'Endymion, cf. *Rev. Arch.*, 1933, II, 134. L'oracle invitant les Magnètes à se fixer sur le Méandre, en face du Latmos, dit : καὶ Μυκάλης ὄρος αἰπὺ ἀπεναντίον Ἐνδυμίωνος (O. Kern, *Die Gründungsgeschichte von Magnesia am Maeander*, p. 8, l. 49 ; *I. von Magnesia*, n. 17).

2. Cf. Pausanias, V, 1, 5 : τὰ δὲ ἐς τὴν Ἐνδυμίωνος τελευτὴν — Ἡρακλεῶταί τε οἱ πρὸς Μιλήτῳ — λέγουσιν (= Herakleia du Latmos).

3. Tod, *loc. cit.*, p. 154, l. 118-120.

4. *IG*, I², 63, 105. Pour les raisons qu'ont les éditeurs d'écarter cette restitution, cf. pp. 71-72.

5. Sur ces Hydaieis, cf. L. Robert, *Am. Journ. Arch.*, 1935, 338-339 ; *Rev. Arch.*, 1935, II, 159.

h[υ]βλισεῖς
Θ̣[ρ̣]ανιεῖται
28 Κι.. αρ..,

où ils restituent, l. 28, Κι[λλ]αρ[ῆς]. « The restauration [Κι]λλ[αρῆς] (cf. *SEG*, V, 4, V, 28 : Κι[λλ]αρ[ῆς]), and the two lines together should probably be restored [Κι]λλ[αρῆς | *hὸ*]ν Σα[μος — ἄρχει] ». Mais il faut remarquer que ce rapprochement est sans valeur; car aucune des lettres conservées dans la liste de 425 : — λλ —, ne se retrouve dans les lettres conservées de la liste *SEG*, V, 4 : Κι..αρ.., et réciproquement; il n'y a aucune raison de chercher à retrouver dans les deux documents le même nom de ville. Or, depuis lors, une découverte que j'ai faite entre Hydisos et Bargylia, celle d'un décret des Κιλδαρεῖς, m'a permis de restituer dans *SEG*, V, 4 : Κι[λδ]αρ[ῆς] [1]. La preuve est faite dès lors que la ville de la liste de 425 est différente, et il faut de nouveau écrire : ..λλ —.

Aux lignes 279-280, je ne sais d'où les éditeurs ont déniché la ville de Komistratos, qu'ils songent à placer en Lycie : [Κομί-στρ]ατος (?) [ἐν Λυκία]ι.

Aux lignes 113-119, les nouveaux éditeurs écrivent, en tête du Ἰωνικὸς φόρος, qui, dans cette liste, rassemble, avec les villes autrefois groupées dans le Ἰωνικὸς φόρος, les villes de Carie et de Lycie autrefois groupées à part dans le Καρικὸς φόρος :

[πα]ρ[ὰ —]
.υμ̣π̣[— —]
[π]ᾰρὰ Μ[ύραν]
.ροσε̣....
Ὀρανι[ᾶτα]ι
ταύτεσι [σ]ύμπ[ας hο]
φόρος ἐτάχθε.

Dans cette série de villes qui sont taxées en bloc, les éditeurs veulent, sans raison probante, retrouver des villes lyciennes, et ils écrivent en tête (l. 109-111) :

[Ἰονικὸς φόρος]
[Λύκιοι καὶ]
[χσυντελεῖς].

A la ligne 114, disent les éditeurs, « les lettres sont [.]υμπ[—], ou peut-être [.]υμν̣[—] ». Aussi, selon eux, on pourrait avoir

1. Cf. *Rev. Arch.*, 1935, II, 163.

[Σ]ύμπ[ρα], qui serait une variante, jusqu'ici inconnue, de la ville lycienne de Σύμβρα. « A la ligne 115, une restauration possible est [π]αρὰ M[ύραν] ».

Mais ces deux hypothèses sont inconciliables. Si on retrouve Symbra à la ligne 114, on ne peut écrire παρὰ M[ύραν] à la ligne 115 ; si on restitue παρὰ M[ύραν] à la ligne 115, Symbra n'est pas mentionnée à la ligne 114. Car Myra est à peut-être soixante ou soixante-dix kilomètres à vol d'oiseau, par-dessus les montagnes lyciennes, de la vallée du Xanthos où l'on cherche Symbra.

De plus, les éditeurs doivent, pour la circonstance, accommoder Σύμβρα en Σύμπρα. W. Ruge a récemment réuni, dans l'article *Symbra* du Pauly-Wissowa, deux textes relatifs à cette ville : l'un est celui de Ptolémée, V, 3, 3 qui nomme Σύμβρα dans la Lycie occidentale ; l'autre est une inscription relative à l'illustre évergète Opramoas de Rhodiapolis ; parmi toutes les villes de Lycie auxquelles Opramoas a donné de l'argent, se trouve celle de Symbra : τῇ Συνδρέων πόλει [1]. W. Ruge a pensé que cette dernière forme, Σύνδρα, attestée épigraphiquement, était sans doute la plus correcte [2] ; mais il n'y a qu'une différence de graphie sans importance avec, dans Σύνδρα, l'assimilation non faite, comme il arrive souvent aux époques hellénistique et impériale ; et la graphie la plus normale est Σύμβρα. D'ailleurs Symbra est mentionnée dans un autre document : dans une association de Rhodes, au Ier siècle avant notre ère, apparaît, parmi beaucoup d'étrangers, un Ἑρμίας Συμβρεύς (*IG*, XII 1, 127, 77).

A la ligne 117, les éditeurs lisent Ὀρανι[ῆτα]ι [3], et ils ont indiqué [4] que la même ville se retrouvait dans deux listes des tributs entre 454-450, où on lisait jusqu'alors, et encore dans leur édition du *SEG*, Θρανιᾶτ[αι] (2, col. I, l. 19) et Θ[ρ]ανιᾶται (4, col. V, l. 27, reproduite plus haut, p. 277). Il y a là un progrès décisif dans la lecture ; les Thranietai [5] doivent disparaître. Mais de ces Ouranietai les éditeurs ne savent que faire ; ils les situent, on l'a vu, en Lycie, sans doute sur les confins de la Carie. Or il

1. *IGR*, III, 739, col. XIX, l. 30.

2. « Symbra. — Die richtigere Form ist wohl Synbra ».

3. Ce fragment n'était pas attribué à la liste de 425 par Hiller von Gaertringen *IG*, I², 64 (contra, voir Meritt et West, pp. 17-18), qui restituait un titre : [ὁπόσεσι τῶν πόλεον χσυνεκεχόρ]ετο [φέρεν μὲ χσ]ύμπ[αντας, ἀλλὰ π]αρὰ μ[έρος τὸς φό]ρος, ἐ[πὶ τῶι ἐπιφ]οραν [τελεῖν, ἄνευ] ταύτες [χσ]ύμπ[ας ὁ] φόρος ἐτάχθε. Tod, *loc. cit.*, 66, *t*, *u*, *v*, croyait y trouver (ou y créer parfois) des villes de Troade : [Θ]ύμβ[ραν 'A]δραμ[ύττιον, Π]ροσε[λήνη (Προσελήνη appears to be a shortened form of Παρδοσελήνη [!]), Ὀρανι[ῆτα]ι (dont la présence ici n'était pas expliquée). Ταύτησι χσύμπας ὁ φόρος ἐτάχθη.

4. Cf. pp. 18 et 19.

5. Boeckh, *loc. cit.*, 445.

s'agit d'une ville carienne, et le texte, correctement établi maintenant, de ces passages des listes permet, je pense, d'expliquer un passage de Pline.

Dans l'énumération des villes de la côte carienne, Pline a nommé (*HN*, V, 107) : *Halicarnasus*. Il ajoute : *sex oppida contributa ei sunt a Magno Alexandro*, *Theangela*, *Side*, *Medmassa*, *Uranium*, *Pedasum*, *Telmisum*. Il n'importe pas d'étudier ici la valeur historique de cette indication de Pline[1] ; en tout cas, elle prouve que ces six villes sont dans la partie de la Carie voisine d'Halikarnasse. Ce qui est d'ailleurs établi par d'autres documents pour trois d'entre elles. Le site de Theangela est fixé depuis près de cinquante ans à l'importante ruine située entre Etrim et Genyer[2]. Telmissos, avec son sanctuaire renommé d'Apollon Telmisseus, a été identifiée par Paton et Myres près du village de Pelen, dans la presqu'île d'Halikarnasse, un peu au Nord-Ouest de cette ville[3]. Pedason a été reconnue avec une grande vraisemblance par Paton dans l'imposante ruine carienne de Gök-Çallar, proche d'Halikarnasse[4]. La plupart des manuscrits de Pline donnent *Mednassa*, et c'est la leçon qu'il faudrait adopter dans le texte, car ce sont certainement, comme a vu Boeckh, les Μαδνασῆς des listes des tributs[5]. Dans la même région doit être cherchée la ville que Pline ou ses manuscrits appellent *Side*, et qui doit être la Σίβδα, πόλις Καρίας, d'Etienne de Byzance[6].

---

1. Sur la question chronologique, sur le sens de *contributa*, sur la comparaison avec Strabon, XIII, 611 (six villes Lélèges réunies par synécisme à Halikarnasse par Mausole, Myndos et Theangela restant indépendantes), cf. notamment Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, XI (1908), 68-69 ; M. Rostovtzeff, *Rev. Ét. Anc.*, 1931, 27 ; W. Ruge, dans Pauly-Wissowa, *s. v. Theangela*, 1375-1376.

2. Cf. le récent article *Theangela* de W. Ruge dans Pauly-Wissowa. Objections sans valeur contre l'identification faites par A. Laumonier, *Rev. Arch.*, 1933, II, 50 ; cf. L. Robert, *BCH*, 1934, 516, et aussi *Rev. Ét. Anc.*, 1935, 125. Sur des inscriptions de Theangela, cf. L. Robert, *Antiquité Classique*, 1935, 157-173 ; premières photographies de Theangela dans *Rev. Arch.*, 1935, II, 161-162. Je parle en détail de Theangela dans le catalogue des *Inscriptions grecques de la Collection Fröehner* (à l'impression).

3. *JHS*, 1894, 373-380. Cf. W. Ruge, dans Pauly-Wissowa, *s. v. Telmessos*, 1.

4. Sur cette ville, voir Paton, *JHS*, 1896, 192-195, 216, 250 sqq. ; cf. A. Maiuri, *Annuario Sc. Arch. Atene*, IV-V, 425-432. De cette ville était — Ὑσσωΐου Πηδασεύς, titulaire d'une créance à Halikarnasse, *SGDI*, 5727, *d*, 4 ; *Sylloge*³, 46, 141 (les notes 27 et 28, relatives à Pedasa et à Termera, se bornant à répéter celles du premier éditeur, sont vieillies). Sur la distinction des diverses Pidasa, cf. provisoirement L. Robert, *Am. Journ. Arch.*, 1935, 339-340.

5. Boeckh, *loc. cit.*, 460. Cf. Steph. Byz., *s. v.* Μέδμασα. Conjectures de Paton sur le site possible dans *JHS*, 1896, 205.

6. Le rapprochement est déjà fait par exemple par Harduin qui corrigeait en *Sibde*. Dans Pauly-Wissowa *s. v. Sibde*, L. Bürchner écrit : « Plin. n. h. V, 107, Städtchen Kariens, das zum Gerichtsbezirk [!] von Hallikarnassos [*sic*] gehörte ». Ainsi Bürchner croit que le texte de Pline donne *Sibde*, alors qu'il donne Side

Quant à *Uranium*, elle a été curieusement méconnue. Tous les manuscrits qui servent maintenant à établir le texte de Pline donnent bien *Uranium*; aussi le texte est-il adopté par les récentes éditions des livres géographiques de Pline, Mayhoff et Detlefsen[1], comme il l'était déjà par Jan. Mais la vulgate des anciennes éditions donnait *Euranium*. Aussi *Uranium* de Carie n'apparaît pas dans les études de géographie antique ; on connaît à sa place soit *Euranium*[2], soit surtout *Euralium*, qui a eu une fortune singulière. Mionnet décrivait en 1833 une monnaie, inédite et unique, bronze de l'époque de Caracalla portant la légende Εὐραλέων ; il concluait : « Cette légende rectifie l'orthographe de Pline, qui nomme cette ville *Euranium* »[3]. Quinze ans après, Borrell rectifiait la description, reconnaissant dans le type du revers, non point un Hercules bibax, mais un Dionysos, mais disait aussi : « Euralium, the same as the Euranium of Pliny »[4]. Aussi un éditeur de Pline, Sillig, adoptait-il dans son texte la correction *Euralium*. Depuis lors on a continué à rapprocher le texte de Pline et la monnaie, mettant en Carie les Εὐραλεῖς et retrouvant *Euralium* dans Pline[5]. Ainsi on peut lire un article *Euralium*, de L. Bürchner, dans Pauly-Wissowa, où il est dit expressément que *Uranium* n'est qu'une mauvaise lecture : « *Euralium* Plin. n. h. V 107, frühere Lesart *Uranion*. Städtchen in Karien, das der Stadt Halikarnassos tributpflichtig war. Æ Münzen[6] des Caracalla (Head-Svoronos, II, 257) : Εὐραλέων. Falsche Lesarten : *Uranium, Euranium* ».

En réalité, il faut séparer le texte de Pline et la monnaie. Rien

---

il ne connaît pas le texte d'Étienne de Byzance qui est le seul à citer de façon certaine *Sibde*, et d'après lequel on corrige le texte des manuscrits de Pline. Il n'a évidemment pas vu les textes, mais recopié quelque vieux manuel.

1. Pour ces éditions, cf. mes *Villes d'Asie Mineure*, 15.

2. D'où par exemple Cramer, *Asia Minor*, II, 182 : « Euranium is unknown to other authors ».

3. *Supplément*, VI, p. 489, n. 252.

4. *Num. Chron.*, 1847 (IX), 150-151. Il notait que la monnaie n'était pas, comme avait dit Mionnet, dans le cabinet de M. de Cadalvène, mais dans celui d'un Smyrniote, Garreri. La fiche de la collection Waddington (cf. ci-dessous, 281, n. 1) donne en effet comme provenance la collection Garriri.

5. Cf. par exemple Ramsay, *Asia Minor*, 422 ; *Inv. Coll. Waddington*, 2345. Head, *BMC. Caria*, LIII, faisait les plus expresses réserves : « Pliny mentions, among other Carian towns in the vicinity of Halicarnassus, a place of which the name Uranium has been, probably erroneously, corrected by Sillig to Euralium on the evidence of a coin of Caracalla described by Borrell, reading Εὐραλέων ». Il ajoute : « As Pliny's text is very corrupt, the coin, which is supposed to be unique, may belong to some other place ». Mais la monnaie appartient à une autre ville non parce que le texte de Pline est corrompu, mais précisément parce qu'il est correct.

6. Il faut remarquer qu'il n'y a qu'une monnaie, et non plusieurs.

ne semble permettre de deviner où il faut situer les Εὐραλεῖς [1], dans quelle partie de l'Asie Mineure [2]; il ne faut plus classer leur monnaie à la Carie [3]. Le texte des manuscrits de Pline, *Uranium*, ne doit pas être corrigé. Il est correct en soi et assuré par les Οὐρανιῆται des listes des tributs. Il sert à localiser ces Οὐρανιῆται aux environs d'Halikarnasse, dans la presqu'île d'Halikarnasse et de Myndos; sans doute ne saurait-on dépasser à l'Est la ligne Theangela-Taramptos. Une fois de plus on voit combien sont précieuses les listes de villes de Pline; une fois de plus un document épigraphique fait connaître une ville que Pline était seul à nommer [4].

Les Ouranietai étant ainsi localisés dans la région d'Halikarnasse [5], c'est aussi par là qu'il faudra chercher les peuples nommés avant eux, puisqu'ils ont à payer en commun le tribut. Peut-être peut-on faire une conjecture plausible sur les lignes 114-115, sans que je la tienne pour assurée.

On est assurément gêné par l'incertitude de la lecture : [.]υμπ̣ ou [.]υμν̣ —. Rien ne permet certes d'exclure la lecture [.]υμπ —, mais il faut remarquer que la lecture [.]υμν — s'accorde facilement avec des noms cariens. Par exemple Τύμνισι; mais Tymnos était située dans une autre région de la Carie, dans la Pérée rhodienne, vraisemblablement à la ruine située près de Losta [6]; d'ailleurs dans cette région il n'y avait pas de ville un peu importante dont le nom commence par M — (παρὰ M —). Tymnessos ne peut convenir non plus; car cette ville carienne,

1. Je les nomme ainsi en admettant que la lecture est exacte. La monnaie est entrée dans la collection Waddington, puis au Cabinet de Paris (*Inv. Coll. Waddington*, 2345), où elle est classée à la Carie. Je l'ai examinée; la lecture des deux premières lettres n'est pas douteuse; de même celle de la fin de la légende : —αλέων, à l'exception peut-être du lambda, où je ne garantirais pas qu'il n'a pas pu y avoir un delta; le rho, dans l'état actuel, est vraisemblable, mais non absolument assuré; j'en reconnais surtout la haste verticale, et il est peut-être possible qu'on ait gravé un gamma, un tau, ou peut-être un phi.

2. Il faut se rappeler que la monnaie était d'abord dans le cabinet d'un collectionneur de Smyrne.

3. D'ailleurs la ville mentionnée par Pline comme ayant été soumise à Halikarnasse aurait pu difficilement frapper monnaie sous l'empire. On ne possède de monnaie d'aucune des six villes mentionnées par Pline; s'il en surgissait quelque jour, elles seraient assurément bien antérieures à l'empire.

4. Cf. mes *Villes d'Asie Mineure*, 83 sqq., 161 sqq.

5. Je ne saurais dire s'il faut rapprocher de ces Ouraniètes ce texte de Diodore, V, 53, racontant les origines de l'île de Syme : μετὰ δὲ τοὺς Τρωϊκοὺς χρόνους κατέσχον τὴν νῆσον Κᾶρες, καθ' ὃν καιρὸν ἐθαλαττοκράτουν. Ὕστερον δὲ αὐχμῶν γενομένων ἔφυγον ἐκ τῆς νήσου καὶ κατῴκησαν τὸ καλούμενον Οὐράνιον. Ἡ δὲ Σύμη διέμεινεν ἔρημος.

6. Identification proposée par les Chaviaras, Ἀρχ. Ἐφ., 1911, 67-68; sur les ruines, cf. A. Maiuri, *loc. cit.*, 410-412. En tout cas Tymnos était dans cette région.

dont on connaît une monnaie [1], était vraisemblablement située, d'après ce qu'en dit Etienne de Byzance, près de la Lycie [2].

Une inscription trouvée dans la péninsule d'Halikarnasse me semble donner le nom que nous cherchons. Dans un village situé à environ sept ou huit kilomètres au Sud des ruines de Myndos, à trois ou quatre au Nord-Ouest des ruines que l'on identifie à Termera, village qui s'appelle, d'après Paton, Tcherenda, et, d'après la carte de Kiepert, Aktsche Köy, Paton trouva, encastrée dans le mur d'une maison, l'inscription funéraire suivante, datant de l'époque impériale [3] :

Ἡ ὑποστὴ ἔστιν αὐτὴ Αὐρ. Ἑρμῆ
[τ]οῦ Θρασύλλου ἐν ᾗ αὐτὸς τεθήσε-
[τ]αι καὶ πτῶμα τῆς γυναικὸς αὐτ-
[ο]ῦ Καιρίας [4],
μηδενὸς ἑτέρου πτώματος ἐν[θά]-
δε τεθησομένου, ἐπεὶ δώσει ὁ το[λ]-
μήσας ἕτερόν τινα ἀποθέσθαι
τῷ θεῷ ἡμῶν Κυμνίσσει Ἀπόλλωνι,
φροντίδι τῶν τότε ἀρχόντων,
εἰς κατασκευὴν φιαλῆς
ἀργυρεᾶς δηνάρια τριακόσια.

L'épithète d'Apollon est évidemment topique. Apollon Kymnisseus était le dieu des Kymnisseis, comme, tout près de là, Apollon Telmisseus était le dieu des Telmisseis. Près du village d'Aktsche était le sanctuaire d'Apollon Kymnisseus, et aussi Kymnissos. Je proposerais de restituer dans la liste de 425 : [Κ]υμν[ισσεῖς π]αρὰ Μ[ύνδον].

Appendice. Note sur la carte. — Je donne ici un croquis des régions côtières de la Carie, qui permettra de suivre plus facilement ma discussion et montrera l'état actuel de notre connaissance de la topographie historique de cette région. Un certain nombre de localisations diffèrent de celles qu'on trouve indiquées sur la plus récente carte historique de ce pays, celle de R. Kiepert, *Formae Orbis Antiqui*, VIII, carton en haut à gauche (parue en 1909).

---

1. Imhoof-Blumer, *Gr. röm. Münzkunde*, p. 99 ; Pl. V, 10.
2. Τυμνησσός, πόλις Καρίας, ἀπὸ Τυμνησσοῦ ῥάβδου· Ξάνθιοι γὰρ τὴν ῥάβδον τυμνίαν λέγουσιν· ὁ πολίτης Τυμνησσεύς (ainsi sur la monnaie), ὡς Ἀλέξανδρος ἐν πρώτῳ Λυκιακῶν.
3. *BCH*, 1888, 280, n. 3.
4. Le nom de femme Καιρία] se retrouve dans une autre inscription funéraire copiée au même village, *BCH*, 1890, 119 sq. ; l'amende est à payer à Artémis.

On trouvera ci-dessus les références aux travaux justifiant la position qui est attribuée à Hydai (page 276, note 5), à Pedasa (page 279, note 4), à Kildara (page 277, note 1), à Tymnos (page 281, note 6). Pour Hydisos,

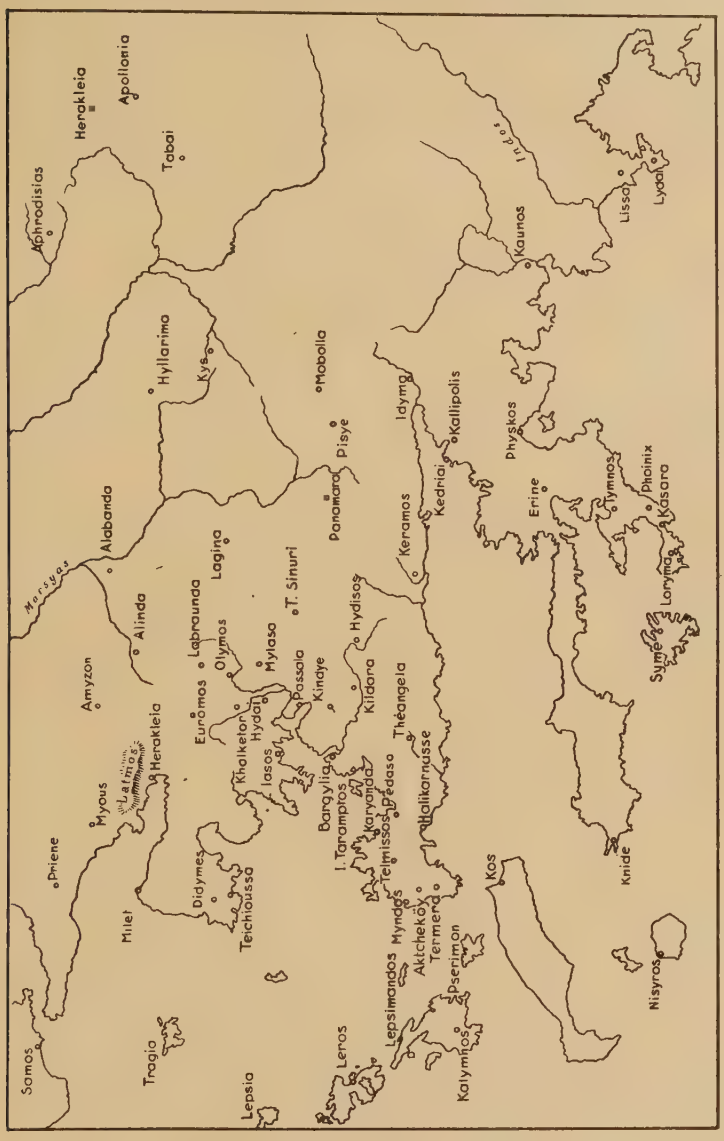

voir *Am. Journ. Arch.*, 1935, 339-340. Pour Karyanda, voir Paton, *JHS*, 1894, 375-377; 1896, 209-210; la notice de R. Kiepert, *FOA*, VIII, p. 7, est incohérente; G. Guidi, *Annuario Sc. Arch. At.*, IV-V (1921-1922), 364-365, décrit les ruines, sans les identifier, et en donne des photographies ; il

ignore qu'elles ont déjà été décrites, et mieux, par Paton et identifiées par lui à Karyanda. J'ai situé d'après les observations faites dans mon voyage de 1934 Kallipolis, Idyma et le sanctuaire de Sinuri (*T(emplum) Sinuri*) (cf. *Rev. Arch.*, 1935, II, 155 ; 161-162) ; la publication des fouilles au sanctuaire de Sinuri aura lieu cette année.

J'ai supprimé sur mon croquis un certain nombre de villes, soit parce qu'elles ne concernaient pas mon sujet, soit parce que leur localisation était, à mon avis, ou fausse ou incertaine ; parmi ces villes identifiées de façon fausse ou incertaine, je citerai Kalynda, Pyrnos, Thera, Pystos, Bargasa, Pelea, Madnasa, Pasanda, Kyllandos.

Louis ROBERT.

SUR LES ORIGINES DE LA DEUXIÈME GUERRE PUNIQUE

Walther KOLBE, *Die Kriegsschuldfrage von 218 v. Chr. Geb.* (Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie 1933-4, 4 Abh.). Heidelberg, 1934, C. Winter ; 40 p.

M. Kolbe se propose d'élucider les origines de la deuxième guerre punique. Il traite d'abord, comme il est juste, des prétextes juridiques du conflit, il discute ensuite des causes profondes qui ont déterminé Rome à faire la guerre à Carthage.

On conviendra, je crois, qu'une controverse juridique n'est compréhensible qu'à la condition de connaître le système juridique qu'elle présuppose. M. Kolbe raisonne au contraire sur les choses du IIIe s. av. J.-C. d'après les idées sur le droit d'un « Allemand moyen » de 1934 ap. J.-C. Par exemple, Polybe mentionne occasionnellement (I, 83, 8) que les Romains gardaient en 238 des prisonniers puniques de la guerre de Sicile, terminée en 241. A la lumière de l'expérience « que nous autres Allemands avons faite en 1919 », cette notice de Polybe renseigne M. Kolbe (p. 31) sur le fait que le vainqueur romain avait retenu, au mépris du droit, des prisonniers de guerre des années encore après la conclusion de la paix. Cela jette une lumière singulière, dit M. Kolbe, sur la prétendue équité romaine. Qu'un professeur d'histoire ne sache pas que les prisonniers de guerre étaient, en général, rançonnés, dans l'Antiquité comme dans l'Europe moderne jusqu'au XVIIIe siècle, cela ne m'étonne guère. Mais j'arrive difficilement à comprendre comment on peut étudier spécialement le traité de paix de 241 sans prendre garde à la clause relative aux prisonniers, y inscrite en toutes lettres (Pol. I, 62, 9 ; III, 27, 6 ; cf. Dio, VIII, 17).

*
* *

D'après cet exemple de la méthode de M. Kolbe on devine aisément que les opinions qu'il professe sur la responsabilité de la deuxième guerre punique ne sont pas plus conformes à la doctrine antique du droit des gens. J'espère bien ne point trahir son raisonnement en le résumant ainsi. Polybe dit que, en s'attaquant à Sagonte en 219, les Carthaginois ont violé la convention conclue vers 226 entre Rome et Asdrubal, selon laquelle ils ne devaient pas franchir l'Èbre. Or, comme Sagonte se trouvait au sud de l'Èbre, on ne voit point en quoi la prise de cette ville touchait à la convention susdite. Voilà l'énigme déjà fort ancienne et examinée mille fois dans l'érudition moderne. Et voici le mot de l'énigme, qui appartient en propre à M. Kolbe (p. 14). Les traités romano-puniques, dit-il, garantissaient toujours la même sécurité aux alliés des Hautes-Parties qu'à celles-ci mêmes. En 241 Sagonte n'était pas encore alliée à Rome, mais elle s'allia à la République avant 226. Ainsi le traité conclu en 226 avec Asdrubal donnait à Sagonte, du fait même de la signature de cette convention, implicitement, la même sauvegarde dont jouissaient les villes alliées de 241.

Pour simplifier la discussion, admettons pour le moment toutes les prémisses de ce raisonnement. Sa conclusion n'en est pas moins erronée logiquement et fausse historiquement. D'abord la méprise logique. M. Kolbe commet la faute connue sous le nom de *quaternio terminorum*. Il se sert du même mot, mais dans un sens différent, dans les membres différents de son syllogisme. Le « traité » de 241 protégait les confédérés de Rome puisqu'une clause correspondante fut insérée dans le texte de l'instrument diplomatique : « les Hautes-Parties contractantes s'obligent à respecter la paix de leurs alliés respectifs[1] ». Le « traité » de 226 ne contenait pas une telle disposition. Il n'avait, insiste avec raison M. Kolbe, qu'un paragraphe unique : celui sur la frontière de l'Èbre. Comment pouvait-il donc obliger les Carthaginois à reconnaître l'inviolabilité de nouveaux amis de Rome même si ceux-ci étaient mentionnés dans le préambule, quand il ne protégeait pas, pris en lui seul, Rome elle-même contre une attaque punique, en dehors de la frontière de l'Èbre?

Concédons ce point à M. Kolbe. Son idée n'en gagnera rien. Car la solution qu'elle apporte reste décidément à côté de la question débattue en 218. En effet les Carthaginois ne contestaient ni le fait que Sagonte était confédérée à Rome ni le fait que le traité de 241 promettait sauvegarde aux alliés de Rome.

1. Pol. III, 27, 3 : τὴν ἀσφαλείαν ὑπάρχειν παρ' ἑκατέρων τοῖς ἑκατέρων συμμάχοις.

Ils se refusaient à reconnaître le droit de Sagonte à cette protection seulement parce que le traité de 241 contenait une liste des villes amies de Rome et puisqu'ils prétendaient, à tort ou à raison, que la disposition de sauvegarde n'était valable que pour les cités insérées dans ce catalogue[1]. Les traités de 238 et 226 étaient selon M. Kolbe de simples additions au traité de 241, ou bien ses renouvellements. En admettant même qu'ils fussent conclus aussi au nom des alliés de Rome, comme le veut M. Kolbe, ils ne pouvaient rien changer à la position juridique des Puniques tant que la convention principale et le catalogue des confédérés de la République y inséré restait en vigueur.

Ces choses sont tellement évidentes que personne avant M. Kolbe ne s'y était trompé. M. Kolbe s'est mépris parce qu'il s'est représenté le système du droit des gens antiques comme un chose pareille aux rapports entre les puissances d'aujourd'hui. Voici sa manière d'argumenter, pour expliquer des faits du IIIe s. av J.-C. : « comment aurait réagi l'opinion publique à Tokio, si... » (p. 9). C'est bien vivant, mais cette faculté d'imagination ne peut que difficilement remplacer la connaissance, même élémentaire, des principes juridiques des anciens, et la volonté d'interpréter les textes d'après leur sens exact.

*
* *

L'étude de M. Kolbe n'apporte donc guère la solution de l'énigme polybienne. Mais cette énigme elle-même n'est-elle pas simplement un fantôme, créé par l'imagination des érudits modernes? Polybe examine dans le livre III de son œuvre la question des origines de la seconde guerre punique. Six fois il parle du cas de Sagonte et du traité d'Asdrubal. Cinq fois sur six, il distingue avec toute la netteté possible l'une et l'autre question (III, 6, 1 ; 14, 9 ; 15, 5 ; 21, 1 ss. ; 29, 1-30, 2). Une seule fois, à la fin du son exposé, il confond les deux cas (III, 30, 3) : si l'on regarde, dit-il, la destruction de Sagonte comme la cause de la guerre, avouons que les Carthaginois ont commencé les hostilités en violation du traité de 241, qui garantissait la sécurité aux confédérés des puissances contractantes, et au mépris de la convention d'Asdrubal, par lequel ils s'engageaient à ne pas faire la guerre au-delà de l'Èbre. Comme Polybe dit lui-même deux pages plus haut (III, 14, 9) que Sagonte se trou-

1. E. Täubler, *Die Vorgeschichte des zweiten punischen Krieges* (1921), 63 ss. a parfaitement expliqué cette position juridique des Carthaginois. M. Kolbe ne cite pas le livre de Täubler, qui est pourtant la plus importante contribution que je connaisse au problème de la responsabilité juridique de la IIe guerre punique.

vait « en deçà de l'Èbre » et comme il distingue cinq fois dans les pages précédentes entre la question de Sagonte et la question de l'Èbre, la phrase citée, dépourvue de sens comme elle l'est, doit être née d'un *lapsus* de l'auteur [1] ou bien d'une faute de la tradition manuscrite. La preuve en est apportée par le début de la dissertation sur la responsabilité de la guerre. Polybe expose (III, 6, 1) que plusieurs historiens, voulant indiquer les causes de la guerre d'Annibal, nomment d'abord le siège de Sagonte et ensuite « le passage d'un fleuve, que les indigènes appellent l'Èbre et qui fut franchi en violation du traité ». On ne peut pas indiquer plus clairement que le débat sur la responsabilité de la deuxième guerre punique concernait deux questions et non une seule : d'une part la prise de Sagonte en 219, d'autre part le passage de l'Èbre par Annibal en 218 [2]. Confondre ces deux questions répugne donc et à la logique et au récit de Polybe.

*
* *

Comment juger la position juridique des partis dans ces deux controverses antiques ? Il faut dire franchement que le problème restera insoluble jusqu'au moment où les conceptions juridiques des Carthaginois nous seront connues. Nous ne connaissons aujourd'hui que les idées romaines. Je dis « nous », mais je suis contraint de reconnaître que ce mot n'engage aucunement M. Kolbe. Il nous assure par exemple (p. 39) qu'aucun homme d'état romain ne pouvait s'imaginer que la demande romaine d'extradition d'Annibal, coupable d'agression contre Sagonte, fût autre chose qu'une provocation « puisqu'elle était incompatible avec l'honneur d'un État indépendant ». M. Kolbe joue de malheur. Ses idées sur l'honneur national et celles des anciens Romains sont profondément différentes. D'après le droit des gens romain, le citoyen qui avait violé ce droit des gens pouvait être livré à la cité lésée par lui. En 188 av. J.-C. deux Romains, qui avaient outragé les ambassadeurs de Carthage, furent transférés dans cette ville et livrés aux autorités puniques (Liv. XXXVIII, 42, 7). Je ne donne pas d'autres exemples. M. Kolbe les trouvera facilement dans le *Droit public* de Mommsen.

M. Kolbe cherche son inspiration ailleurs, semble-t-il. Les Puniques, raconte Polybe (III, 21), refusaient d'admettre la vali-

1. C'est aussi l'opinion de M. Gelzer (*Hermes*, 1933, 158) et de W. Otto, *Histor. Zeitschr.* CXLV (1934), 509.

2. M. Kolbe se méprend ici en supposant que le thème de la convention de l'Èbre ait été avancé dans les pourparlers de 218. Cf. Gelzer, *loc. cit.*, 160.

dité de la convention d'Asdrubal, puisqu'elle n'avait pas été ratifiée à Carthage. « C'était une attitude absolument mensongère », dit M. Kolbe (p. 19), « c'était de l'avocasserie, comme peuvent bien en inventer les âmes mercantiles des Sémites, mais qui restait en dehors de la compréhension d'un Romain de cette époque, qui sentait clairement et simplement ». Je ne peux qu'admirer la perspicacité psychologique dont fait brillamment preuve ici M. Kolbe. Mais je regrette de devoir faire observer que cette finasserie, qui, d'après M. Kolbe, devait dégoûter les Romains, était, ne lui en déplaise, un des principes du droit des gens romain. Le traité conclu par un magistrat ne liait la République définitivement qu'avec le concours des corps législatifs à Rome, et le Sénat pouvait toujours se dégager de tout pacte de ce genre. Le *Staatsrecht* de Mommsen semble devenu un livre inconnu à Fribourg en Brisgau.

Mais si les conceptions romaines nous sont encore saisissables, qui osera dire aujourd'hui si les Carthaginois finassaient ou étaient au contraire de bonne foi en prétendant que Sagonte n'était pas protégée par le traité de 241, et que la convention d'Asdrubal n'obligeait point Carthage ? Pourtant on ne doit pas juger dans le cas où l'adage *audiatur et altera pars* ne peut être appliqué parce que la voix de l'autre partie est morte pour jamais...

*
* *

La deuxième partie de l'étude (p. 20 ss.) est consacrée au problème de la responsabilité politique. M. Kolbe trouve que les Romains étaient indubitablement agresseurs, et que l'historien ne peut que les charger de la responsabilité de la deuxième guerre punique, provoquée par leur impérialisme de la même manière que les guerres d'Illyrie, etc. Il nous assure que M. Holleaux, « l'apôtre enthousiaste de la théorie romaine de la sécurité » (p. 28), aurait complètement défiguré dans son livre le vrai visage de la politique romaine. Ce verdict serait peut-être plus convaincant, si le juge des Romains et de M. Holleaux n'avait d'abord montré qu'il n'était pas tout à fait compétent dans le sujet sur lequel il se proposait de juger. Du reste, j'admire, encore une fois, le don de compréhension de M. Kolbe. Il sait lire si bien dans les âmes des sénateurs qui sont morts il y a 23 siècles et discerner, à la mode de Thucydide, entre des mobiles profonds et des causes occasionnelles de la politique sénatoriale. Je l'admire, mais je n'ose pas le suivre. *Pindarum qui studet aemulari...*

E. Bickermann.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. Erik Wistrand, *Vitruvius-Studier*; VIII-176 pp. in-8° ; Göteborg, Eranos. Förlag, 1933.

II. Tönnes Kleberg, *Värdshus och Värdshusliv i den Romerska Antiken* ; V-152 pp. in-8° ; Göteborg, Eranos' Förlag, 1934.

Ces deux dissertations présentées comme thèses de doctorat sont l'œuvre d'élèves de M. Vilh. Lundström : c'est une garantie. L'ouvrage de M. Wistrand comporte trois parties : une sur la *Basilica Iulia Fanestris* ; une de *Grammatica* ; une troisième de *Critica*. La plus importante est l'étude grammaticale : elle relève et classe avec beaucoup de soin un certain nombre de faits syntaxiques, et plus spécialement les emplois du génitif : on y trouvera en particulier des pages intéressantes sur la tendance à l'abstraction (p. 48 et suiv.).

L'étude de M. T. Kleberg illustre un chapitre curieux, mais obscur, de la vie antique : l'hôtellerie. L'auteur en examine d'abord la terminologie (*caupo* et ses dérivés ; *cenatio ; deuersorium ; ganea, ganeum ; gurgustium ; hospes ; lixa ; popina ; stabulum ; taberna ; thermipolium ; uinārius*) ; on aurait aimé voir figurer *mansio* dans ce tableau. Puis à l'aide des textes littéraires et épigraphiques, notamment des inscriptions de Pompéi, il essaie de déterminer comment a fonctionné la vie hôtelière : on lira avec intérêt les pages où sont groupés les noms de tous les *copones* et *tabernarii* que nous livre le Corpus. La prédominance des noms fournis par Pompéi est singulière.

Ces deux études sont bien faites et renferment déjà mieux que des promesses. On regrette qu'elles soient écrites dans une langue qui nuira à leur diffusion.

A. Ernout.

Martial, *Epigrammes*, tome II, 1re partie, livres VIII-XII ; tome II, 2e partie, livres XIII-XIV ; texte établi et traduit par H. J. Izaac ; 354 pp. in-8° en majeure partie doubles ; Paris, les Belles Lettres, 1934.

Le Martial de M. Izaac est un livre heureux ; il avait bénéficié pour le tome I de la révision de M. Durand ; il bénéficie, pour le tome II du concours de M. H. Frère, que depuis longtemps vit dans la compagnie du satirique, et connaît son œuvre mieux que personne au monde. Aussi l'édition n'est-elle pas seulement une mise au point des travaux antérieurs ; on y trouvera des aperçus originaux et des explications nouvelles, qui fournissent un supplément utile à l'édition de Friedlaender ; et aussi une note bibliographique qui complète celle qui se trouve aux pp. XXXIII et suiv. du tome I. Quant à la traduction elle s'efforce courageusement de faire passer en français un texte trop souvent intraduisible.

A. Ernout.

Publii Papinii Statii, *Thebaidos* liber primus versione batava commentarioque exegetico instructus ed. Herman Heuvel ; 278 pp. in-8° ; Zutphen, Nauta & Co, 1934.

Suivant la tradition qui s'établit en Hollande, M. H. Heuvel, un élève de M. Enk, a choisi pour sa thèse de doctorat l'édition d'un texte. Le choix de la Thébaïde se justifie assez aisément ; le poème de Stace n'est plus guère lu ; et si on en possède une édition critique récente de Klotz, et une traduction anglaise de Mozley, il n'en existe que des commentaires vieillis, dont le dernier paru est, si je ne m'abuse, celui de la collection Lemaire. Mais annoter les douze livres de la Thébaïde est une lourde tâche ; M. Heuvel s'est contenté de nous donner un spécimen de son savoir faire : la préface, fort courte, rappelle les jugements contradictoires dont Stace a été l'objet et indique la façon dont l'édition a été conçue. Puis vient le texte et la traduction en hollandais ; enfin le commentaire, qui occupe la plus grande place (pp. 56-278). Pas d'apparat critique, le texte adopté étant celui de Klotz ; pas de bibliographie non plus. Les diverses leçons et les auteurs avec leurs ouvrages sont cités au fur et à mesure des besoins dans le commentaire. Celui-ci s'efforce de ne rien omettre, ce qui ne va pas sans prolixité. Bien des explications auraient pu être omises, ou abrégées, d'autant que la traduction constitue déjà un premier commentaire. Dans les trois premiers vers

> Fraternas acies alternaque regna profanis
> decertata odiis sontisque evolvere Thebas
> Pierius menti calor incidit.

M. Heuvel a cru nécessaire entre autres d'expliquer *fraternas acies* = bellum a fratribus inter se gestum ; *profanis* : primo adiectivum significat omnia quae nihil ad deos eorumque cultum pertinent, deinde, quod deis invisum est. Bene Lactantius ad l. : exsecrabilibus, contra naturam sumptis. Je crois qu'il aurait pu, sans grande perte, faire l'économie de pareilles notes vraiment un peu trop élémentaires. D'autre part, des faits qui n'ont rien de commun entre eux sont parfois présentés sur le même plan : ainsi la note du v. 622 rapproche la syncope *aspros*, qui est de caractère purement prosodique et qui a pour objet d'éviter le crétique, des formes contractes comme *derat* (seule forme existante), *nil*, *dicarat* qui sont normales partout et toujours, et doivent s'expliquer tout autrement. L'ouvrage, consciencieusement fait, sent encore un peu son débutant.

A. Ernout.

N. A. Oldfather, H. V. Canter, B. E. Perry, *Index Apuleianus* ; li-490 pp. in-8° ; Publ. by the American Philological Association, Middletown, Connecticut, 1934.

Avec un louable sens de l'utilité, nos collègues des États-Unis publient des index ou des lexiques du vocabulaire des auteurs marquants. Nous devons à M. Lodge le lexicon Plautinum, à M. Oldfather les index de Catulle et de Virgile, à M. Jenkins l'index de Térence. MM. Oldfather et Canter s'étaient déjà unis à M. Pease pour nous donner en 1918 l'*index verborum* des tragédies de Sénèque ; cette fois, avec l'aide de M. Perry et de quelques jeunes collaborateurs, c'est un *index Apuleianus* qu'ils nous offrent. Il est à peine besoin de souligner l'utilité d'un pareil travail. Nous n'avions jusqu'à présent qu'un index complet, celui de l'édition *in usum*

Delphini de J. Floridus, qui date de 1688, et l'index partiel de G. F. Hildebrand qui a maintenant près d'un siècle (1842) : tous deux sont établis sur des textes vieillis, et qui n'ont plus cours. Le lexique nouveau est fait sur les textes récents (P. Thomas, Helm) ; mais il faut signaler que les auteurs, avec un zèle méritoire, ont dépouillé toute la littérature concernant Apulée parue depuis les éditions susnommées, et qu'ils ont mis en tête du volume, outre une bibliographie qui complète celle de leurs devanciers, et un texte des *Apuleii Fragmenta* un *additamentum ad apparatum criticum* (p. XVIII-LI) qui contient toutes les leçons des manuscrits et les conjectures nouvelles, ou négligées par les éditeurs dont ils adoptent le texte.

Le lexique est logiquement ordonné : les mots fléchis sont arrangés dans l'ordre que suivent les paradigmes des grammaires classiques ; des signes typographiques divers permettent de distinguer les leçons correctes et authentiques des leçons fausses et corrompues ou des conjectures. Grâce à une numérotation spéciale, il est aisé de se reporter rapidement au passage cité. Bref tout a été prévu pour la commodité et la clarté. Nous voici maintenant munis d'un précieux instrument de travail : puisse-t-il bientôt susciter toutes les études qu'il prépare et auxquelles il convie, soit en ce qui concerne Apulée lui-même, soit en ce qui touche, d'une façon plus générale, à l'histoire de la langue et du vocabulaire.

A. ERNOUT.

FESTUS AVIENUS, *Ora maritima*, édition annotée, précédée d'une introduction et accompagnée d'un commentaire par A. BERTHELOT ; 158 pp. in-8° ; Paris, H. Champion, 1934.

M. A. Berthelot s'occupe avec bonheur de géographie ancienne ; et je suis sûr que le commentaire qu'il donne de l'Ora Maritima d'Aviénus sera bien accueilli : on y sent l'expérience d'un homme qui a connaissance non seulement des textes, mais des lieux, et qui sait établir entre les données du passé et celles du présent les rapprochements nécessaires. Je crois qu'il aurait rendu plus de services encore en donnant en face du latin une traduction complète et suivie, au lieu de l'insérer par fragments dans l'annotation : le lecteur est assez fâcheusement dérouté par ce mélange. L'établissement du texte témoigne d'une certaine inexpérience, et l'apparat critique, où les caractères italiques et romains sont employés indifféremment avec la même valeur, est à la fois incomplet et obscur. Il est regrettable que M. Berthelot n'ait pas pris conseil d'un spécialiste pour cette partie de son livre [1].

A. ERNOUT.

J. LEBRETON et Jacques ZEILLER, *L'Eglise primitive* ; 474 pp. in-8° ; Paris, Bloud et Gay, 1934.

Premier tome d'une Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours, publiée sous la direction de MM. A. Fliche et Mgr V. Martin, et qui comprendra vingt tomes de cinq cents pages environ, ce livre est l'œuvre

1. Il y a quelques fautes d'impression : e. g. p. 142, l. 19 *péchaient* (=*péchaient*), l. 24 *ibénique* (= ibérique) ; p. 143, l. 6 *prosadique* (= prosodique). Même page je n'ai pas compris la phrase : *Les noms ont été habituellement orthographiés au substantif masculin.*

de deux savants qui sont aussi des croyants. Cette remarque préliminaire doit être faite ; car elle définit l'esprit du livre, comme elle fixe les limites dans lesquelles l'esprit critique des auteurs a pensé qu'il lui était loisible de s'exercer. Et l'avant-propos signé par les directeurs de cette collection se termine par cette citation significative du chanoine Cauchic de l'Université de Louvain : « Tout chrétien fidèle à sa foi admet le gouvernement du monde par la Providence, ce qui ne l'empêche pas d'étudier et de rechercher scientifiquement l'action des causes secondes [1]. » Il serait hors de propos de vouloir chicaner les auteurs sur ce qu'il faut entendre par causes secondes, et sur leur degré d'indépendance vis-à-vis de la cause première : c'est là un vieux problème et qui n'intéresse pas directement la Revue de Philologie. Les causes secondes admises, c'est-à-dire en fin de compte la question de la foi réservée, il reste encore assez de questions pour qu'un volume comme celui-ci intéresse non seulement les fidèles, mais aussi les érudits. Il est inutile de signaler la compétence des deux collaborateurs : le Père J. Lebreton, professeur à l'Institut catholique de Paris, auteur des Mystères du dogme de la Trinité, est un théologien éminent ; et M. Zeiller est l'homme qualifié pour étudier les rapports de l'Église avec l'Empire romain. On pourra comparer fructueusement certains chapitres de leur ouvrage avec l'ouvrage nouvellement paru de M. de Labriolle [2], et surtout avec celui de Bouché-Leclerq [3], notamment pour ce qui concerne l'incendie de Rome sous Néron, et les persécutions qui s'ensuivirent.

A. Ernout.

S. Aureli Augustini, *Confessionum libri XIII*, post Pium Knoell iteratis curis ed. Martinus Skutella ; xxxii-381 pp. in-8° ; Leipzig. Teubner, 1934.

L'édition des « Confessiones » qu'a donnée Knoell en 1926 n'était qu'une réimpression de celle de 1898, augmentée d'une préface d'une demi-page. Le travail de M. Skutella est quelque chose d'entièrement nouveau. Il a bénéficié des éditions qui ont suivi celle de Knoell, celles de Ramorino (Rome 1909), Gibb et Montgomery (Cambridge, 1908, 2e éd. 1927), de Labriolle (Paris, Les Belles Lettres, 1925), P. A. C. Vega (Escurial, 1930). Comme M. de Labriolle il a rendu à l'édition des Bénédictins de Saint-Maur l'hommage auquel elle a droit. Enfin il a collationné lui-même, soit sur les originaux, soit sur des photographies, la plupart des manuscrits importants, Knoell s'était contenté d'étudier B (Bambergensis), F (Paris. 10862), M (Monac. 14350), O (Paris. 1911) ; P (Paris. 1912, pour le 1er livre seulement) ; Q (Cheltenhamensis 1678, nunc Berolinensis 1911). Pour les autres, il s'en était remis à des collaborateurs, et n'avait même utilisé que des collations partielles de D et E. M. Skutella a éliminé Q et W (Vindobonensis lat. 712), et quelques manuscrits récents et d'importance médiocre ; il a examiné B M S (Stuttgartensis HB VII 15 s. X), C (Paris 1913), D (Paris 1913 A), E (Paris. 12191), F (Paris. 10862), G (Paris. 12193). H (Paris. 12224), O, P, S (Sessorianus 55) V (Vatic. 5756), Z (Turonensis 283). Cet examen plus complet

1. Numéro inaugural de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 141.

2. P. de Labriolle, *La réaction païenne*, étude sur la polémique anti-chrétienne du Ier au VIe siècle ; Paris, l'Artisan du Livre, 1934.

3. E. Bouché-Leclerq, *L'Intolérance religieuse et la politique*, Paris, Flammarion, 1911.

de la tradition suffirait à différencier l'œuvre de M. Skutella de celle de son devancier ; mais elle témoigne aussi d'un esprit nouveau. Le dédain relatif qu'avait montré Knoell pour la tradition manuscrite provenait de la confiance illimitée qu'il accordait au témoin le plus ancien de cette tradition, le Sessorianus (s. VII), que du reste il n'avait pas vu lui-même. Persuadé qu'il représentait le texte de Saint-Augustin dans sa pureté, il considérait comme des corruptions les variantes des autres témoins ; c'est cette même confiance qui lui faisait négliger la tradition indirecte, et notamment Eugippius. Avec plus ou moins de timidité, les éditeurs subséquents s'étaient élevés contre cette conception trop étroite de l'établissement du texte. L'attitude de M. Ramorino est curieuse à cet égard. Convaincu d'abord de l'excellence du Sessorianus, il s'est rendu compte, à mesure qu'il avançait dans son travail, que cette opinion devait être revisée et qu'il fallait tenir compte non seulement de S, mais encore des membres de l'autre famille, et qu'en cas de variante, l'accord de O H-C G P avait plus de valeur que le témoignage de S seul. M. de Labriolle a montré, lui aussi, par des exemples pertinents, que les leçons du Sessorianus étaient dans bien des cas à rejeter, et qu'il fallait revenir à d'autres leçons, qu'avaient déjà choisies les Bénédictins. Le P. Vega a mis en lumière la valeur du témoignage d'Eugippius. M. Skutella a suivi résolument la même voie. Le Sessorianus est pour lui un témoin précieux : ce n'est pas un témoin unique ; et l'établissement du texte des confessions nécessite l'emploi de toutes les ressources dont nous disposons. Ce n'est donc pas seulement pour un plus grand souci d'être complet que son apparat critique est plus développé que celui de Knoell, c'est parce qu'il a conçu son édition dans un autre esprit. A-t-il toujours été heureux dans ses divergences ? Il écrit par exemple, L. I, ch. 1,15 : *Quo modo autem invocabunt, in quem non crediderunt ? aut quo modo credunt sine praedicante ? Et laudabunt dominum qui requirunt eum. Quaerentes enim inueniunt eum et inuenientes laudabunt eum.* Le texte de Knoell porte : *Quomodo autem invocabunt, in quem non crediderunt ? aut quomodo credent side praedicante ? Et laudabunt dominum qui requirunt eum. Quaerentes enim inveniunt eum et invenientes laudadunt eum.* M. de Labriolle adopte partout le futur : *Quomodo autem inuocabunt in quem non crediderunt ? Aut quomodo credent sine praedicante ? Et laudabunt dominum qui requirunt eum. Quaerentes enim inuenient eum, et inuenientes laudabunt eum.* Les manuscrits sont partagés ; il me parait pourtant, que le futur est davantage dans le mouvement de la phrase. Comme le dit justement M. de Labriolle : « Quand, par un long effort, on a essayé de saisir les nuances subtiles de la pensée d'Augustin pour la transporter en français et qu'on s'est familiarisé avec ses procédés de style, c'est alors qu'on se rend compte de ce que postulent la suite des idées, la logique de son raisonnement, le tour coutumier de sa langue ». (Préface, p. xxvii). Il serait facile d'énumérer plusieurs cas où l'on peut préférer un autre texte que celui de M. Skutella. Son édition, très travaillée, très consciencieuse, porte encore le marque de la jeunesse ; les chapitres qu'il consacre dans sa préface à l'orthographe et aux fautes de copistes (pp. xvi-xx) sont bien élémentaires, et confondent souvent des phénomènes différents ; de même les critères qu'il invoque pour le classement des manuscrits ne sont pas tous d'égale valeur ; et ceci explique qu'il n'ait pas toujours pris le meilleur parti. Ces défauts ne doivent pas nous cacher le mérite d'une œuvre laborieuse, difficile, qui consolide heureusement notre connaissance du texte des Confessions.

A. Ernout.

Les Lingons, textes et inscriptions antiques, répertoire établi par G. Drioux ; III-200 pp. in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1934.

Ce volume fait partie de la collection « textes d'études » entreprise par la Faculté des Lettres de Strasbourg ; et en effet il fournit la matière d'une monographie qui porterait sur l'histoire d'une peuplade importante de la Gaule. Les textes littéraires viennent compléter heureusement les inscriptions ; on eût aimé pourtant que le volume se suffît à lui-même, et que les documents fussent accompagnés des explications nécessaires à leur intelligence ; il est abusif de renvoyer le lecteur, comme c'est le cas, pour le n° 314 à CIL 5703 « où l'on trouvera toute bibliographie et explications utiles ». A quoi bon republier cette inscription, si pour la comprendre le lecteur est obligé de se reporter au Corpus ? Un simple renvoi au Corpus suffirait. Peut-être aussi aurait-il été possible de donner, d'après l'écriture, l'époque approximative des inscriptions non datées. On aurait aimé trouver un chapitre sur les monnaies et les objets ramassés sur le territoire. Un bon index analytique termine le livre. A. Ernout.

Charisteria, Gustavo Przychocki a discipulis oblata ; XIV-363 pp. in-8° ; Varsovie, Gebethner et Wolff, 1934.

Vingt articles ou mémoires composent le volume que les disciples de l'éminent philologue de Varsovie lui ont dédié pour célébrer ses vingt-cinq années d'enseignement.

La variété même de leur contenu est un témoignage de l'activité de M. Przychocki, et de la variété de son enseignement : des questions de critique littéraire, histoire, papyrologie, métrique, vocabulaire sont traitées souvent de manière excellente par les différents auteurs, et je regrette que mon ignorance de la langue polonaise ne m'ait pas permis de les lire tous. Le recueil s'ouvre par une étude, en français, de M. Thadée Zielinski sur les sources grecques de l'Apocalypse de Saint-Jean, où l'on trouvera les éminentes qualités de pénétration et de précision qui caractérisent cet auteur. Je signalerai encore l'article de M. Ladislas Strzelecki intitulé *Ramenta Varroniana* qui, à propos du *De Vita Populi Romani*, élucide le problème des rapports de Varron et de Verrius ; et l'article de M. Frédéric Régamey qui reprend la question de l'abrègement iambique latin que le récent livre d'Otto Skutsch a remise d'actualité. J'avoue ne pas croire au *diŭturnior* qu'il attribue à Ovide, Met. 3, 472 ; il est évident qu'il faut lire *djūturnior*, et nous avons affaire à un type banal de synizèse. En réalité la « loi des mots iambiques » n'affecte plus les polysyllabes à l'époque classique, pas plus que les groupes du type *per oppressionem* ; son action demeure limitée au cas de *legŏ*, *benĕ*, *modŏ*, c'est-à-dire aux dissyllabes, puis par extension analogique, au type *Polliŏ*, *nesciŏ*, c'est-à-dire n'affecte que les finales, dont la faiblesse a toujours été reconnue en latin. Je ne vois pas non plus comment l'abrègement du type *per ŏppressionem*, *sed ŏstendere* se concilie avec l'existence d'un « accent » initial ; l'affirmation que nous avons affaire dans ce cas à un groupe indissoluble, et que l'accent frappe la préposition ou la conjonction ne me paraît pas défendable : pourquoi le proclitique serait-il « accentué » dans ce cas ? Si à la rigueur je vois que **malĕ* a pu devenir *malĕ*, quoiqu'on s'attende tout aussi bien, et peut-être davantage, à ce que *certō* aboutisse à **certŏ*, ce qui en fait n'a pas eu lieu, les raisons de l'abrègement iambique dans les groupes ne me paraissent pas encore déterminées avec certitude. A. Ernout.

The Catholic University of America, Studies in medieval and Renaissance latin : I. *Maphei Vegii Laudensis de educatione liberorum et eorum claris moribus libri sex*, a critical text of books 1-3, by Sister Maria Walburg Fenning ; xxv-127 pp. ; II. *The vocabulary of the letters of Saint Gregory the Great*, by James Francis O'Donnell, xix-209 pp. in-8° ; III. *The syntax of the variae of Cassiodorus*, by Rev. Bernard Henry Skahill, xxiii-271 pp. in-8° ; Washington, D-C., 1934.

Les trois volumes inaugurent la série des études sur le latin du moyen âge et de la Renaissance que vient de créer l'Université catholique de Washington. Le premier, qui est une édition des trois premiers livres d'un traité sur l'éducation des enfants de Maffeo Vigio, né à Lodi en 1406, ne concerne pas directement la R. de Philologie. Il doit être signalé pourtant, parce qu'il est tout nourri de souvenirs et de citations d'auteurs antiques, et qu'à ce titre il est un bon témoin de la survivance des études anciennes au xve siècle. Les deux autres volumes, consacrés à des auteurs moins récents, traitent des questions de langue, selon la méthode enseignée par le professeur Roy J. Defferrari. Le vocabulaire de Grégoire le Grand se développe normalement suivant les tendances qu'on observe dans la langue des écrivains chrétiens qui la précède : abondance des formations en *-tor*, des abstraits en *-tas*, *-tio*, *-tudo*, et des adjectifs en *-ilis -bilis*, *-ālis*, etc. avec les adverbes correspondants en *-iter* ; au point de vue sémantique, des acceptions nouvelles dues aux changements religieux, politiques et sociaux, à la création de dignités, de charges, de titres officiels, etc. C'est ce que M. O'Donnel a bien fait ressortir dans sa conclusion.

L'étude sur la syntaxe des *Variae* de Cassiodore est faite sur le plan traditionnel : genre et nombre, les cas, l'adjectif et l'adverbe ; le pronom ; la préposition ; les formes nominales du verbe ; la syntaxe de coordination et de subordination, avec des renvois aux chapitres correspondants de Leumann-Hofmann. Les résultats de cette recherche sont médiocres, Cassiodore ayant reçu une forte culture classique, et s'efforçant d'écrire un latin traditionnel. Aussi cette langue artificielle ne nous apprend-elle à peu près rien de la langue parlée à son époque.

A. Ernout.

Tertullianus, De *cultu feminarum* met Inleiding, Vertaling en Commentar door W. Kok ; 200 pp. + index ; Dokkum, Firma J. Kamminga, 1934.

Encore une thèse hollandaise, — celle-ci est de l'Université libre d'Amsterdam — consacrée à l'édition d'un traité de Tertullien. Le travail de M. Kok est fait avec un soin louable. Je connais trop mal le hollandais pour pouvoir juger de sa traduction, et je crois que son apparat critique et son texte auraient pu être rédigés avec plus de précision et de clarté, qu'il aurait été préférable, notamment, de nous signaler par un procédé typographique les corrections, et d'indiquer explicitement l'origine des leçons adoptées. Mais le commentaire montre qu'il a utilisé avec profit les travaux consacrés à Tertullien, et renferme de bonnes observations sur le vocabulaire et la syntaxe. On eût aimé que ces observations fussent moins fragmentaires ; mises bout à bout et sans lien entre elles, elles ne font pas suffisamment ressortir la personnalité de Tertullien, et l'étude de la phrase et du style se trouve sacrifiée. Cette critique du reste vise à peu près tous les travaux similaires à celui de M. Kok, et il serait injuste de la

faire à lui seul : peut-être tient-elle à la conception même du travail entrepris, et du reste les études de M. Hoppe sur la langue de T. n'y échappent pas non plus.

A. Ernout.

Q. S. Florentis Tertulliani, libellum *de testimonio animae* praefatione, translatione, adnotationibus instructum ed. W. A. J. C. Scholte ; xii-138 pp. in-8° ; Amsterdam, P. H. Vermeulen N. V., 1934.

Libellus est bien le terme qui convient pour ce traité de Tertullien il est en effet bien court — 6 chapitres en tout — et demeure une esquisse plutôt qu'un ouvrage achevé. Quant à l'idée dont il amorce le développement elle n'a rien d'original. Les stoïciens l'avaient depuis longtemps exprimée ; Epicure lui-même avait admis l'existence des dieux, en se fondant sur le consentement universel « *quod in omnium animis eorum notionem impressisset natura* » (Cicéron, Nat. deor. 1,16, 43) ; enfin les apologistes grecs avaient eux aussi recouru au témoignage de la κοινὴ ἔννοια pour affirmer leur croyance. Il n'est pas dans notre intention de rouvrir le débat sur la valeur de ce *libellus* ; à mon avis, il tient dans l'œuvre de Tertullien une place fort petite, et ne méritait pas les 150 pages que lui a consacrées M. Scholte. Cette réserve faite, il faut convenir que l'éditeur a déversé dans son commentaire tous les trésors d'une information fraîche et de bon aloi. On regrette qu'il se soit montré, dans sa préface, si réservé sur le fond même du traité. Mais cette réserve même a son éloquence.

A. Ernout.

J. H. Waszink, *Index verborum et locutionum quae Tertulliani de anima libro continentur* ; iv-264 pp. in-8° ; Bonn, Peter Hanstein, 1935.

Cet index est le complément naturel de l'édition du de Anima que M. Waszink a publiée en 1933 à Amsterdam. Chaque mot est cité dans son contexte, à l'exception des conjonctions, pronoms, ou de certaines formes qui reviennent trop fréquemment comme celles du verbe *sum*. On aperçoit les raisons qui ont amené l'auteur à procéder de la sorte ; il en résulte néanmoins une sorte de déséquilibre qui est assez gênante. Certains articles sont par contre de véritables monographies, comme l'article *anima*, qui contient non seulement l'indication des passages cités, mais distingue encore les multiples acceptions dans lesquelles le terme est pris par Tertullien. Ce travail ingrat rendra des services.

A. Ernout.

A. F. van Katwijk, *Lexicon Commodianeum*, cum introductione de Commodiani uita, temporibus, sermone ; xxvii-188 pp. in-8° ; Amsterdam, M. J. Portielje, 1934.

Tout est obscur dans Commodien : sa personne, comme son œuvre. Nous ne connaissons ni la date ni le lieu de sa naissance ; son nom même ne nous est révélé que par un poème acrostiche qu'il a composé (Commodianus mendicus Christi 2, 39) ; quant à son œuvre, elle nous demeure inintelligible en plus d'un endroit : pour ne parler que de sa métrique, on sait quelles difficultés elle offre à l'exégèse. Un lexique de sa langue est donc le bienvenu, d'autant que M. van Katwijk ne s'est pas borné à dresser simplement une liste de mots, mais qu'il s'est efforcé de tirer de

leur étude des informations nouvelles condensées dans une introduction suggestive : qu'on lise par ex. les conclusions qu'il tire de l'emploi des mots *inscius*, *tyrannus*, *urbs* dans Commodien, et qui lui permettent, d'une part de réfuter une opinion de Boissier, et de l'autre de déterminer avec vraisemblance l'époque où vécut et écrivit son auteur. L'étude du vocabulaire lui permet d'apporter des arguments qui confirment la thèse de Pitra sur l'authenticité du Carmen Apologeticum, et qui le situent par rapport aux Instructiones ; elle l'autorise aussi à réfuter le jugement de Durelle sur l' « africité » de la langue de Tertullien. D'autres observations apportent des compléments ou des rectifications utiles aux affirmations parfois trop absolues de Mlle Chr. Mohrmann. Ce lexique est une bonne contribution à l'étude de la latinité chrétienne.

A. Ernout.

Samuel Cavallin, *Literaristorische u. textkritische Studien zur Vita S. Caesarii Arelatensis* (Lunds Universitets Arsskrift, N. F. Avd. 1, Bd. 30, N. 7) ix- 136 pp. in-8° ; Lund, C. W. Gleerup.

Cette dissertation inaugurale comporte deux parties : l'une, consacrée à « la forme littéraire de la vie », a été inspirée à M. Cavallin par le livre de Leo sur la biographie en Grèce et à Rome, et guidée par MM. Lehmann et Stroux, dont l'auteur a suivi l'enseignement à Munich ; l'autre, intitulée « Textkritische Untersuchung der Vita », relève davantage de la discipline de M. Einar Löfstedt. Elle comprend une révision critique du texte publié par Krusch dans les Monumenta Germaniae, révision fondée à la fois sur un dépouillement et une collation plus approfondis des manuscrits existants, comme sur une étude pénétrante de la langue et du style. On y trouvera toute sorte de remarques curieuses qui confirment du reste ce que d'autres textes nous avaient déjà révélé : confusion de *ipse* avec les démonstratifs, prédilection pour les verbes composés, emploi de *iube* comme formule de politesse, usage du nominatif et de l'accusatif absolus, etc. L'étude est faite avec soin, comme tous les travaux des élèves de M. Löfstedt, et l'on sent partout la forte empreinte du maître. On regrette que M. Cavallin n'ait pas joint à ses recherches le texte de la vie de saint Césaire : tout le monde n'a pas à sa disposition les *Monumenta Germaniae*, et ses remarques eussent gagné en intérêt, si le lecteur avait été mis à même de les confronter avec le texte qui les inspirées.

A. Ernout.

Anicii Manlii Severini Boethii, *Philosophiae consolationis libri quinque*, Rudolfi Peiperi atque Georgii Schepsii copiis et Augusti Engelbrechtii studiis usus ad fidem codicum recensuit † Guilelmus Weinberger ; xxxi-229 pp. in-8° ; Vienne, Hoelder-Pichler-Tempsky et Leipzig, Akadem. Verlagsgesellschaft, 1934.

Un sort malencontreux semble poursuivre les éditeurs de Boëce ; R. Peiper, qui en avait publié le texte dans la collection Teubner en 1871, est mort sans avoir pu faire paraître la seconde édition qu'il avait préparée ; après lui G. Schepps et Engelbrecht, qui avaient l'un et l'autre réuni d'abondants matériaux, ont disparu sans avoir rien publié que ces travaux préparatoires à l'édition qu'ils projetaient ; enfin Weinberger lui-même, qui avait pu utiliser les travaux de ses devanciers, a été frappé en 1932, sans avoir pu mettre la dernière main à son ouvrage, et une note

mélancolique de M. Edmund Hauler nous apprend que c'est à M. Ludwig Bieler, lecteur à l'Université de Vienne, que nous devons la majeure partie des *Indices rerum et uerborum* et la totalité de l'*Index grammaticus, rhetoricus, prosodiacus, metricus*. Comme on le voit par la préface, Weinberger s'était admirablement documenté sur son auteur ; et il connaissait à fond la tradition manuscrite du texte, aussi bien que tous les travaux critiques ou exégétiques auxquels il a donné lieu.

Le problème des sources avait particulièrement retenu son attention ; on sait qu'il n'est pas encore résolu pleinement, et que la question des rapports de la *Consolatio* avec des modèles grecs demeure controversée. Les rapprochements et références que Weinberger a multipliés dans le bas des pages permettront sans doute d'arriver à une solution satisfaisante. Quant aux index, ils fournissent la matière d'un commentaire aussi abondant que varié. L'édition peut être classée parmi les meilleures que nous ait fournies le Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum.

A. Ernout.

M. K. Pope, *From latin to modern french with especial consideration of anglo-norman, Phonology and morphology* ; xxix-571 pp. in-8° ; Manchester, University Press, 1934.

Ce livre fait partie des *French Series* dans les publications de l'Université de Manchester ; et cette seule indication semble montrer qu'il dépasse le domaine de la R. de Philologie. Il s'y rattache pourtant dans une certaine mesure, en ce sens que l'étude de l'évolution du français ne se peut concevoir sans un examen du latin parlé dont il est issu. Le chapitre si bref soit-il, que M. Pope consacre au *late latin*, montre qu'il est bien informé, et qu'il juge sainement des choses. Je ne sais pourtant si dans le paragraphe qu'il a consacré (p. 3) à l'influence du grec sur le latin, il n'a pas exagéré quelque peu le rôle du grec. « The alphabet is greek » ; cela n'est vrai que partiellement, il y a eu un intermédiaire étrusque ; et du reste, l'emprunt de l'alphabet n'implique pas une influence sur la langue. « Greek influence is traceable in the almost sacred language of early law. » L'affirmation me paraît excessive : le langage du droit, tout au moins dans les origines, est peut-être ce qu'il y a de plus spécifiquement latin.

Ce n'est là qu'une petite chicane et qui n'entame en rien la valeur du livre de M. Pope.

Les romanistes de qui il relève ne manqueront pas, je suis sûr, de signaler les mérites de ce manuel à la fois dense et clair, et qui par une initiative heureuse, a pris pour alphabet phonétique le système de transcription proposé par la Conférence internationale, qui s'est tenue à Copenhague en 1926[1].

A. Ernout.

Fausto Ghisalberti, 1° *L' « Ovidius moralizatus » de Pierre Bressuire* ; 136 pp. in-8° ; Roma, Ditta Tipografia Cuggiani, 1933-xi ; 2° *Giovanni del Virgilio espositore delle « Metamorfosi »* ; 110 pp. in-8° ; Firenze, L. S. Olschki, 1933.

---

1. P. 190 Il est inutile de supposer que *fenu* (*m*) est une variante dialectale de *faenum* : il semble bien que *fenum* soit la véritable forme, et *faenum* une graphie fautive par « hyperurbanisme » ; quant à *coelum* au lieu de *caelum*, c'est une graphie sans valeur, fondée sur une fausse étymologie.

Ces deux ouvrages sortent du domaine de l'antiquité classique ; mais ils sont des témoignages intéressants de l'influence exercée par Ovide au moyen âge, et des interprétations, parfois singulières, qui furent données de son œuvre. Ils méritent à ce titre d'être signalés comme des documents pouvant servir à l'histoire d'un « Ovidio nel medievo » qui ferait un pendant nécessaire à l'ouvrage de Comparetti sur Virgile.

A. Ernout.

Warnerii Basiliensis, *Paraclitus* et *Synodus*, par Pierre Hoogterp (Extr. des Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age, pp. 261-443) ; Paris, J. Vrin, 1933.

La R. de Philologie va-t-elle être appelée à étendre son domaine jusqu'à la littérature latine médiévale ? Il le semblerait, à en juger par le nombre croissant des études intéressant cette discipline. Pour ma part, je ne puis que signaler, sans autre compétence, l'édition consciencieuse que M. Hoogterp a donnée des deux poèmes théologiques en partie inédits que nous devons à un certain Garnier de Bâle (Warnerius Basiliensis), dont nous savons peu de chose, en dehors du fait qu'il vécut au xie siècle, et professa sans doute dans la ville dont il est originaire. Le Paraclitus, dialogue entre *Gratia* et *Penitens* est tout entier en distiques léonins ; d'une prosodie et d'une langue assez correctes : les irrégularités et les incorrections signalées par M. Hoogterp sont rares et vénielles, et certaines formes ou tournures relevées par lui sont déjà en latin classique. Le *Synodus* se compose en grande partie de strophes de 7 vers en hexamètres léonins, chantées alternativement par Thlepsis et Neocosmos. C'est une sorte de dialogue bucolique, ou de concours poétique entre les deux interlocuteurs dont l'un chante des histoires empruntées à l'Ancien Testament, l'autre des récits tirés du Nouveau Testament, des légendes hagiographiques, des vies des papes et des princes, de l'histoire ecclésiastique. La langue est plus correcte que dans le Paraclitus. Le commentaire de M. Hoogterp éclaircit du reste les difficultés. Ces textes sont curieux, et se lisent avec intérêt, quoique la monotonie du procédé léonin fatigue vite le lecteur non habitué, et que les intentions de Garnier soient meilleures que sa verve poétique.

A. Ernout.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Calvin W. Mc Ewan, *The oriental origine of Hellenistic Kingship* ; XII-34 pp. in-8° ; The University of Chicago Press, Chicago, Illinois (The Orient. Inst. of the Un. of Chicago, St. in Anc. Orient. Civilization, N. 13).

Walther Rehm, *Griechentum u. Goethezeit, Gesch. eines Glaubens*, XII-436 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1936. Pr. br. 13 M. 5 ; rel. 15 M.

Eleuterio Elorduy, *Die Sozialphilosophie der Stoa* (Philologus Supptbd. XXVIII, H. 3) ; XII-268 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1936. Pr. br. 13 M. 5 ; rel. 15 M.

Études de Papyrologie, tome III (Soc. roy. égypt. de Papyrologie) ; 112 pp. in-8° ; Le Caire, Imprimerie de l'Inst. français d'Archéol. orient., 1936.

P. A. Revilla, *Catálogo de los Códices Griegos de la Bibl. de el Escorial*, tome I ; CXXXIV-560 pp. in-8° ; Madrid, Imprenta Helénica, 1936. Pr. 100 Pes.

Franz Bömer, *Der latein. Neuplatonismus u. Neupythagoreismus u. Claudius Mamertus i. Sprache u. Philosophie* (Klass.-Philol. St. hrsg. v. E. Bickel. u. Chr. Jensen, H. 7) ; X-181 pp. in-8° ; Leipzig, O. Harrassowitz, 1936.

Elizabeth Hazelton Haight, *Essays on ancient fiction* ; IX-207 pp. in-8° ; New-York, Longmans, Green and Co, 1936. Pr. 2 $ 50.

Wolfgang Aly, *Livius u. Ennius* (Neue Wege z. Antike, IIe R., Interpretationen, H. 5) ; 52 pp. in-8° ; Leipzig, Teubner, 1936. Pr. 2 M. 80 ; étr. 2 M. 10.

A. Gandiglio, *Corso di lingua latina* ; *I Morfologia regolare* ; 3e éd. rev. par G. B. Pighi ; XVI-295 pp. in-8° ; Bologne. N. Zanichelli.

R. Beutler, *Philosophie u. Apologie bei Minucius Felix* ; 86 pp. in-8° ; Weida i. Thür., Druck v. Thomas u. Hubert, 1936.

Mario Attilio Levi, *La politica imperiale di Roma*, pref. di. C. M. de Vecchi di val Cismon ; IX-303 pp. in-8° ; Turin, G. B. Paravia e Co. Pr. 21 L.

I Amerigus Corsinus, *Compendium in vitam Cosmi Medicis ad Laurentium Medicem* ed. Lad. Juhász, 34 pp. in-8°. Pr. 2 M. ; II Alex. Cortesius, *De laudibus bellicis Matthiae Corvini*, ed. Fógel ; 34 pp. in-8°. Pr. 2 M. ; III Galeottus Martius Narniensis, *De egregie, sapienter, iocose dictis ac factis regis Mathiae*, ed. Lad. Juhász ; IV-48 pp. in-8°. Pr. 2 M. 60 ; IV Matthaeus Andronicus Tragurinus, *Epithalamium in nuptias Vladislai... et Annae Candaliae*, ed. L. Juhász, 18 pp. in-8°. Pr. 1 M. ; V Conradus Celtis Protucius, *Quattuor libri amorum ; Germania Generalis*, ed. Fel. Pindter ; VI-128 pp. in-8°. Pr. 6 M. 60 ; VI Naldus de Naldis, Florentinus, *Elegiarum libri III*, ed. Lad. Juhász ; 108 pp. in-8°. Pr. 5 M. 60 ; VII Titus Vespasianus Strozza, *Borsias* (Fragm.), *Bucolicon Liber*, edd. J. Fógel et Lad. Juhász ; 26 pp. in-8°. Pr. 1 M. 40 ; VIII Nicolas Olahus, *Carmina*, edd. I. Fógel et L. Juhász ; IV-52 pp. in-8°. Pr. 2 M. 80 ; IX Thomas Stretzinger, *Oratio de Divo Leopoldo III Austriae marchione*, ed. Herm. Maschek ; 16 pp. in-8°. Pr. 1 M. ; X Nicolaus Istvanffy, *Carmina*, edd. Ios. Holub et Lad. Juhász ; VIII-64 pp. in-8°. Pr. 3 M. 60 ; Leipzig, Teubner, 1934-1936.

Le Gérant : F. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVI.

L'AMPLIFICATION DE LA PROPOSITION INFINITIVE PAR LE PARTICIPE ET PAR DES PHRASES A STRUCTURE PERSONNELLE

Les origines de la proposition infinitive, quand on envisage cette construction sous son aspect le plus simple, c'est-à-dire sans amplification par le participe ou d'autres éléments, remontent au delà de l'époque homérique.

Chez Homère, nous assistons à un processus d'amplification de la proposition infinitive, à une évolution qui tend à faire entrer, l'un après l'autre, dans cette construction à mode impersonnel les mêmes éléments qui servent à amplifier la proposition à mode personnel.

Le premier élément qui se combine ainsi avec la proposition infinitive, c'est le participe à fonction attributive. L'histoire et le mécanisme de cette fusion ont été traités dans un travail antérieur, *Bulletin de la Société de Linguistique*, XXXVI, 1935, p. 90 et s.

Après avoir introduit le participe dans la proposition infinitive, la langue y a fait entrer la subordonnée à structure personnelle et la construction temporelle formée de πρίν et l'infinitif : tout se passe comme si la construction participe, que son peu de volume rend particulièrement apte à se glisser dans d'autres constructions et à créer ainsi des combinaisons syntaxiques nouvelles, avait frayé le chemin a des constructions plus volumineuses et plus lourdes.

I

Dans cette première partie, nous allons étudier les propositions infinitives amplifiées par des subordonnées ayant même sujet que la construction complétée, par des subordonnées par conséquent, qui peuvent être considérées le plus directement comme successeurs des participes étudiés dans notre article du *B.S.L.*

Plusieurs observations sur l'emploi de cette construction chez Homère confirment en effet l'hypothèse d'une origine récente et de l'antériorité de la proposition infinitive amplifiée par le participe.

D'abord en ce qui concerne sa fréquence. A côté du nombre déjà assez grand de propositions infinitives à participe attribut qui se trouvaient dans l'Iliade par exemple (151 cas, cf. *B.S.L.* tome XXXVI, p. 94), nous n'avons dans cette partie de l'épopée que 17 cas où le participe a été remplacé par une subordonnée ayant même sujet.

La distribution de ces 17 cas, elle aussi, montre que la construction s'observe dans les passages où le style apparaît le plus savant et le plus complexe. 3 seulement de ces 17 cas, les exemples Ξ 162, Σ 343, Ψ 39, appartiennent au récit, les autres au discours. La construction n'a donc pas encore eu le temps de pénétrer dans cette partie de l'épopée dont le langage donne l'idée la plus juste de la syntaxe du grec parlé de l'époque homérique. La proposition infinitive à participe dont dérive la construction que nous étudions, a pénétré davantage dans le récit — 26 cas sur 151 — quoique, elle aussi, se trouve représentée encore, par la majorité de ses exemples, dans le discours et la comparaison.

Enfin l'origine récente de notre construction est attestée par le petit nombre de catégories d'emploi. Les exemples qui se trouvent dans l'Iliade peuvent en effet être groupés de la manière que voici :

1) *Propositions infinitives amplifiées par des subordonnées temporelles.*

καί με κελεύει
B 114 = I 21. δύσκλεα Ἄργος ἰκέσθαι, ἐπεὶ πολὺν ὤλεσα λαόν.
O 146. Ζεὺς σφὼ ... κέλετ' ....
αὐτὰρ ἐπὴν ἔλθητε Διός τ' εἰς ὦπα ἴδησθε,
ἔρδειν, ..
O 251. καὶ δὴ ἐγώ γ' ἐφάμην νέκυας καὶ δῶμ' Ἄϊδος
ἥματι τῷδ' ἵξεσθαι, ἐπεὶ φίλον ἄϊον ἧτορ.
P 502. οὐ γὰρ ἐγώγε
Ἕκτορα Πριαμίδην μένεος σχήσεσθαι ὀίω,
πρίν γ' ἐπ' Ἀχιλλῆος καλλίτριχος βήμεναι ἵππω
νῶι κατακτείναντα
T 206. νύν μὲν ἀνώγοιμι ..
τεύξεσθαι μέγα δόρπον, ἐπὴν τισαίμεθα λώβην.

T 334. ἤδη γὰρ Πηλῆά γ' οἰόμαι...
τεθνάμεν, ἤ που τυτθὸν ἔτι ζώοντ' ἀκάχησθαι
:::::: ὅτ' ἀποφθιμένοιο πύθηται.
X 236. ὃς ἔτλης ἐμεῦ εἵνεκ', ἐπεὶ ἴδες ὀφθαλμοῖσιν,
τείχεος ἐξελθεῖν, ...

2) *Propositions infinitives amplifiées par des subordonnées finales.*

A 442. .. πρό μ' ἔπεμψεν ἄναξ ἀνδρῶν Ἀγαμέμνων
παῖδά τε σοὶ ἀγέμεν Φοίβῳ θ' ἱερὴν ἑκατόμβην
ῥέξαι ὑπὲρ Δαναῶν, ὄφρ' ἱλασόμεσθα ἄνακτα, ...
I 613. .. οὐδέ τί σε χρὴ
τὸν φιλέειν, ἵνα μή μοι ἀπέχθηαι φιλέοντι.
Σ 343. ὡς εἰπὼν ἑτάροισιν ἐκέκλετο δῖος Ἀχιλλεὺς
ἀμφὶ πυρὶ στῆσαι τρίποδα μέγαν, ὄφρα τάχιστα
Πάτροκλον λούσειαν.
T 231. μεμνῆσθαι πόσιος καὶ ἐδητύος, ὄφρ' ἔτι μᾶλλον
ἀνδράσι δυσμενέεσσι μάχώμεθα νωλεμὲς αἰεί.

3) *Propositions infinitives amplifiées par des subordonnées hypothétiques.*

E 350. ... ἦ τέ σ' ὀίω
ῥιγήσειν πόλεμόν γε καὶ εἴ χ' ἑτέρωθι πύθηαι.
Φ 462. .. οὐκ ἄν με σαόφρονα μυθήσαιο
ἔμμεναι, εἰ δὴ σοί γε βροτῶν ἕνεκα πτολεμίζω
δειλῶν, οἵ φύλλοισιν ἐοικότες κτλ.

4) *Propositions infinitives amplifiées par des interrogations indirectes à sens final.*

A 59. ...νῦν ἄμμε πάλιν πλαγχθέντας ὀίω
ἄψ ἀπονοστήσειν, εἴ κεν θάνατόν γε φύγοιμεν.
K 204. .. οὐκ ἂν δή τις ἀνὴρ πεπίθοιθ' ἑῷ αὐτοῦ
θυμῷ τολμήεντι μετὰ Τρῶας μεγαθύμους
ἐλθεῖν, εἴ τινά που δηίων ἕλοι ἐσχατόωντα.
N 235. ταῦτα δ' ἅμα χρὴ
σπεύδειν, αἴ κ' ὄφελός τι γενώμεθα καὶ δύ' ἐόντε.
Ψ 39. αὐτίκα κηρύκεσσι λιγυφθόγγοισι κέλευσαν
ἀμφὶ πυρὶ στῆσαι τρίποδα μέγαν, εἰ πεπίθοιεν
Πηλείδην λούσασθαι...

En apparence le nombre d'exemples est beaucoup plus grand, mais il faut exclure de cette liste des cas comme

E 635. Ψευδόμενοι δέ σέ φασι Διὸς γόνον αἰγιόχοιο
εἶναι, ἐπεὶ πολλὸν κείνων ἐπιδεύεαι ἀνδρῶν.
E 644. οὐδέ τί σε Τρώεσσιν ὀίομαι ἄλκαρ ἔσεσθαι,
ἐλθόντ' ἐκ Λυκίης, οὐδ' εἰ μάλα καρτερός ἐσσι.
Cf. encore M 171, O 556 etc.

où les subordonnées ne complètent pas la proposition infinitive, mais, dans le premier cas le participe ψευδόμενοι, attribut du sujet de l'expression personnelle φασι dont dépend la proposition infinitive, dans le second cas le verbe ὀίομαι, dont dépend la proposition σε .... ἄλκαρ ἔσεσθαι. Il ne reste donc que 7 cas à subordonnées temporelles, 4 cas à subordonnées finales, 2 cas à subordonnées hypothétiques et 4 cas à subordonnées interrogatives.

Les subordonnées causales, concessives, consécutives manquent encore chez Homère dans cette combinaison, plus pauvre, par conséquent, en modes d'emploi que celle formée du participe et de la proposition infinitive, où tous ces rapports logiques sont représentés. *Rapport temporel* : *Iliade*, A 59 ; A 67 ; B 113 ; 322 etc. *Odyssée* α 90 ; γ 60 ; γ 232 ; δ 159, etc. *Rapport final* : *Iliade*, Z 109 ; K 355, etc. *Odyssée* β 264 ; ζ 134 = μ 301, etc. *Rapport causal* : *Iliade*, X 22 ; *Odyssée* τ 122, etc. *Rapport concessif* : *Iliade*, A 216 ; B 132 ; I 655 ; K 549, *Odyssée* ε 99 ; η 215, etc. *Rapport hypothétique* : *Iliade* B 234 ; *Rapport instrumental* : *Iliade*, I 699.

Évolution.

Ce n'est qu'à partir d'Hérodote que les lacunes dans les modes d'emploi des subordonnées se comblent en même temps que le tour syntaxique devient plus fréquent. Nous constatons désormais en effet, aussi des exemples.

1) *à subordonnées causales* : Hérodote, III, 156 ; φὰς... παθεῖν δὲ ταῦτα, διότι συμβουλεύσαι οἱ ἀπανιστάναι τὴν στρατιήν, ἐπεί γε δὴ οὐδεὶς πόρος ἐφαίνετο τῆς ἁλώσιος.

2) *à subordonnées concessives* : Thucydide, I 105 ; ἦν δὲ καὶ βοηθῶσιν ἀπ' Αἰγίνης ἀναστήσεσθαι αὐτούς.
Thucyd. I, 140 ; καὶ τοὺς ἀναπειθομένους ὑμῶν δικαιῶ τοῖς κοινῇ δόξασιν, ἢν ἄρα τι καὶ σφαλλώμεθα, βοηθεῖν

3) *à subordonnées consécutives* : Hérodote, V, 105 ; ὡς ἐξαγγέλθη .... τὸν δὲ ἡγεμόνα γενέσθαι τῆς συλλογῆς, ὥστε ταῦτα συνυφανθῆναι, τὸν Μιλήσιον Ἀρισταγόρην.

Au point de vue de la complexité de cette construction synthétique, un autre progrès se trouve réalisé par les auteurs postérieurs à Homère : nous y rencontrons non seulement des subordonnées simples, compléments d'une proposition infinitive, mais plusieurs subordonnées dépendant l'une de l'autre. L'exemple déjà cité, Hérodote, III, 156, présente ce caractère : une première subordonnée causale, servant à compléter l'infinitif παθεῖν et figurant, d'ailleurs, elle-même en style indirect, y est suivie et complétée à son tour par une seconde subordonnée causale en style direct. Autres exemples : Thucydide, II, 57. ὥστε καὶ ἐλέχθη τοὺς Πελοποννησίους δείσαντας τὸ νόσημα, ὡς ἐπυνθάνοντο τῶν αὐτομόλων ὅτι ἐν τῇ πόλει εἴη καὶ θάπτοντας ἅμα ἠσθάνοντο, θᾶσσον ἐκ τῆς γῆς ἐξελθεῖν, etc.

Dans tous ces exemples, les subordonnées sont construites en cascades, ce qui est la règle en grec dans ces cas, sauf dans le cas de relatives peu étendues, où il y a alors enclavement comme dans Hérodote, V, 107.

ἐντειλάμενος, ἐπεάν, τὰ ὑπέσχετό οἱ, ἐπιτελέα ποιήσῃ, παραγίγνεσθαί οἱ ὀπίσω ἐς τὰ Σοῦσα.

Quelquefois, aussi, dans le cas de 2 subordonnées complétant la même proposition infinitive, l'une est enclavée, l'autre construite en dehors de la proposition infinitive, exemples :

Hérodote, VI, 133. φάς, ἢν μή οἱ δῶσι, οὐκ ἀναστήσειν τὴν στρατιὰν πρὶν ἢ ἐξέλῃ σφέας.

Thucydide, II, 5. ἐβούλοντο γὰρ σφίσιν, εἴ τινα λάβοιεν, ὑπάρχειν ἀντὶ τῶν ἔνδον, ἢν ἄρα τύχωσί τινες ἐζωγρημένοι, etc.

Par cet ordre des éléments, le grec diffère du latin, qui, dans ces cas, aime à enclaver l'une des 2 subordonnées dans l'autre :

Cæsar, *De bello Gallico*, I, 20 : nec quemquam ex eo plus quam se doloris capere propterea quod, cum ipse gratia plurimum domi ..... posset, per se crevisset.

Cesar, *De bello Gallico*, I, 20 : non minus se id contendere et laborare ..... propterea quod, si enuntiatum esset, summum in cruciatum se venturos viderent, etc.

II

Nous n'avons envisagé jusqu'ici que les cas où la subordonnée complément a le même sujet que la proposition infinitive qu'elle complète. Ces cas peuvent être considérés comme le développement, par substitution de l'expression personnelle et explicite à l'expression concentrée et impersonnelle, du tour syntaxique formé par la proposition infinitive complétée par un participe attributif.

A côté de ces cas, nous en trouvons d'autres, dès Homère, où le sujet de la subordonnée complément diffère de celui de la proposition infinitive. Ces cas sont à rapprocher de la construction synthétique formée par l'entrée du génitif absolu dans la proposition infinitive, que cette dernière se soit formée indépendamment ou qu'il existe un rapport de filiation entre les deux derniers tours syntaxiques comme entre les deux précédents, avec cette différence cependant que cette fois, le langage aurait évolué de l'expression explicite à l'expression concentrée. Nous manquons de données pour trouver laquelle des deux constructions s'est formée la première, mais il est probable que l'histoire des 4 combinaisons de la proposition infinitive que nous étudions se présente de cette manière : ce qui s'est formé d'abord, c'est la proposition infinitive amplifiée par des participes attributifs ; le participe a été suivi par des subordonnées ayant même sujet que la proposition infinitive ; ces subordonnées en ont entraîné à leur tour d'autres, ayant un sujet différent de celui de l'infinitif ; à la suite de ces dernières subordonnées, le génitif absolu, confiné d'abord dans le rôle de complément de la phrase à structure personnelle, a pénétré dans la proposition infinitive, assouplie et rendue réceptive par les développements précédents. Nous étudierons dans une troisième partie le génitif et l'accusatif absolu dans la proposition infinitive.

Rien d'étonnant dès lors à ce que les constructions infinitives complétées par des subordonnées à sujet différent soient plus rares encore chez Homère que les précédentes. Dans l'*Iliade* nous ne rencontrons que les 10 cas :

A 397. ὅτ᾽ ἔφησθα κελαινεφεί Κρονίωνι
οἴῃ ἐν ἀθανάτοισιν ἀεικέα λοιγὸν ἀμῦναι,
ὁππότε μιν ξυνδῆσαι Ὀλύμπιοι ἤθελον ἄλλοι.
A 415. αἴθ᾽ ὄφελες παρὰ νηυσὶν ἀδάκρυτος καὶ ἀπήμων
ἧσθαι, ἐπεὶ νύ τοι αἶσα μίνυνθά περ.

I 512. λίσσονται δ' ἄρα ταί γε Δία Κρονίωνα κιοῦσαι
τῷ ἄτην ἄμ' ἕπεσθαι, ἵνα βλαφθεὶς ἀποτίσῃ.
Ξ 161. ἥδε δέ οἱ κατὰ θυμὸν ἀρίστη φαίνετο βουλὴ
ἐλθεῖν εἰς Ἴδην ἐὺ ἐντύνασαν ἓ αὐτήν,
εἴ πως ἱμείραιτο παραδραθέειν φιλότητι.
O 504. ἦ ἔλπεσθ' ἢν νῆας ἕλῃ κορυθαίολος Ἕκτωρ,
ἐμβαδὸν ἵξεσθαι ἣν πατρίδα γαῖαν ἕκαστος ;
T 182. οὐ μὲν γάρ τι νεμεσσητὸν βασιλῆα
ἄνδρ' ἀπαρέσσασθαι, ὅτε τις πρότερος χαλεπήνῃ.
Υ 313=Φ 373. ἦ τοι μὲν γὰρ νῶι πολέας ὠμόσσαμεν ὅρκους
. . . . . .
μή ποτ' ἐπὶ Τρώεσσι ἀλεξήσειν κακὸν ἦμαρ,
μηδ' ὁπότ' ἂν Τροίη μαλερῷ πυρὶ πᾶσα δάηται
δαιομένη, δαίωσι δ' ἀρήιοι υἱες Ἀχαιῶν.
Φ 230. ὅ τοι μάλα πόλλ' ἐπέτελλεν
Τρωσὶ παρεστάμεναι καὶ ἀμύνειν, εἰς ὅ κεν ἔλθῃ
δείελος ὀψὲ δύων, σκιάσῃ δ' ἐρίβωλον ἄρουραν.
Ω 368. γέρων τέ τοι οὗτος ὀπηδεῖ
ἄνδρ' ἀπαμύνασθαι, ὅτε τις πρότερος χαλεπήνῃ.
Ω 780. πέμπων μ' ὧδ' ἐπέτελλε μελαινάων ἀπὸ νηῶν
μὴ πρὶν πημανέειν, πρὶν δωδεκάτη μόλῃ ἠώς.

Là aussi, il faut avoir soin de ne pas compter comme exemple de la construction qui nous occupe des cas comme :

Σ 90. ἐπεὶ οὐδ' ἐμὲ θυμὸς ἄνωγεν
ζώειν οὐδ' ἄνδρεσσι μετέμμεναι, αἴ κε μὴ Ἕκτωρ
πρῶτος ἐμῷ ὑπὸ δουρὶ τυπεὶς ἀπὸ θυμὸν ὀλέσσῃ.
Σ 132. οὐδέ ἑ φημὶ
δηρὸν ἐπαγλαιεῖσθαι, ἐπεὶ φόνος ἐγγύθεν αὐτῷ.
X 219. οὔ οἱ νῦν ἔτι γ' ἔστι πεφυγμένον ἄμμε γενέσθαι,
οὐδ' εἴ κεν μάλα πολλὰ πάθοι ἑκάεργος Ἀπόλλων, etc.,

où les subordonnées ne font pas partie de la proposition infinitive, mais ajoutent une détermination logique aux affirmations οὐδ' ἄνωγεν, οὐδὲ φημὶ et οὐκ ἔστι dont dépendent les constructions infinitives.

Outre le fait que le nombre d'exemples homériques est petit, une autre observation encore témoigne de son origine récente par rapport aux constructions de la première partie de ce travail : tous les cas cités appartiennent cette fois aux discours.

Comme les cas de la première partie, où les sujets de la proposition infinitive et de la subordonnée qui la complète sont

identiques, ces derniers cas se rencontrent plus fréquemment et dans des modes d'emploi plus variés à partir d'Hérodote :

Hérodote, III, 153. ὃς κατ' ἀρχὰς ἔφησε, ἐπεάν περ ἡμιόνοι τέκωσι, τότε τὸ τεῖχος ἁλώσεσθαι.
Hérodote, IV, 9. τὴν δὲ φάναι ἑωυτὴν ἔχειν καὶ οὐκ ἀποδώσειν ἐκείνῳ πρὶν ἢ οἱ μειχθῇ.
Hérodote, IV, 76. εὔξατο τῇ Μητρὶ ὁ Ἀνάχαρσις, ἢν σῶς καὶ ὑγιὴς ἀπονοστήσῃ ἐς ἑωυτοῦ, θύσειν... τοὺς Κυζικηνούς.
Hérodote, IV, 179. Ἰήσονα, ἐπείτε οἱ ἐξεργάσθη ὑπὸ τῷ Πηλίῳ ἡ Ἀργώ, ἐσθέμενον ἐς αὐτὴν... τρίποδα χάλκεον περιπλέειν Πελοπόννησον.
Thucydide, I, 28. ἑτοῖμοι δὲ εἶναι... σπονδὰς ποιήσασθαι ἕως ἂν ἡ δίκη γένηται.
Thucydide, I, 52. νομίσαντες λελύσθαι τὰς σπονδὰς, διότι ἐς χεῖρας ἦλθον.
Thucydide, I, 58. ὑπέσχετο αὐτοῖς, ἦοῖν ἐπὶ Ποτείδαιαν ἴωσιν Ἀθηναῖοι, ἐς τὴν Ἀττικὴν ἐσβαλεῖν.
Platon, Théét., 167 B. φημὶ γὰρ καὶ τούτους τοῖς φυτοῖς..., ὅταν τι αὐτῶν ἀσθενῇ, χρηστὰς καὶ ὑγιεινὰς αἰσθήσεις τε καὶ ἀληθείας ἐμποιεῖν, etc.

Plusieurs des exemples cités dans ces deux parties présentent un intérêt particulier. Au passage A 59 ; Ξ 161, la proposition infinitive est amplifiée à la fois par une subordonnée et par un participe attributif. Des cas de ce genre nous révèlent une des raisons pour lesquelles le grec a développé la possibilité syntaxique que nous étudions : l'expression de la seconde détermination de la proposition infinitive au moyen d'un second participe, φευξόμενοι par exemple dans le premier cas, aurait causé une accumulation peu intelligible de participes dans la même phrase. Autres exemples :

Hérodote, I, 47. ἐντειλάμενος... ἀπ' ἧς ἂν ἡμέρης ὁρμηθέωσι ἐκ Σαρδίων, ἀπὸ ταύτης ἡμερολογέοντας... χρᾶσθαι.
Hérodote, V, 78. παραγγέλλει σφι, ὅταν σημήνῃ ὁ κῆρυξ ποιεέσθαι ἄριστον, τότε ἀναλαβόντας τὰ ὅπλα χωρέειν ἐς τοὺς Ἀργείους.
Thucydide, I, 93. καὶ πολλάκις τοῖς Ἀθηναίοις παρῆνει, ἢν ἄρα ποτὲ κατὰ γῆν βιασθῶσι, κατάβαντας... ἀνθίστασθαι.
Thucydide, II, 12. ἐκέλευον... ἀναχωρήσαντας ἐπὶ τὰ σφέτερα αὐτῶν, ἤν τι βούλωνται, πρεσβεύεσθαι, etc.

A côté de la fréquence et de la variation des modes d'emploi, les constructions traitées dans ces deux premières parties évo-

luent sous un autre rapport encore. On constate que chez Homère, dans tous les cas cités sauf O 146 ; O 504 et X 236, la subordonnée complément se trouve rejetée à la fin de la proposition infinitive. Cette construction en cascade est aussi l'ordre que suivent, chez Homère, les subordonnées servant de complément à d'autres subordonnées. La rareté des cas construits comme O 146, etc..., où la subordonnée complément, au lieu de suivre la construction infinitive, se trouve intercalée entre deux éléments de cette dernière ou entre cette dernière et l'expression verbale dont elle dépend, correspond à la rareté des cas d'enclavement d'une subordonnée dans une autre. Plus tard, à partir d'Hérodote, au fur et à mesure que l'enclavement en général devient plus fréquent, on rencontre plus souvent des propositions infinitives construites comme les trois cas exceptionnels cités. C'est le type de l'exemple O 504, où la subordonnée est suspendue entre une expression personnelle et l'infinitif qui en dépend, qui tend à devenir la norme, surtout chez Thucydide :

Hérodote, I, 46. ἐνέβησε δὲ ἐς φροντίδα, εἴ κως δύναιτο, πρὶν μεγάλους γενέσθαι τοὺς Πέρσας, καταλαβεῖν αὐτῶν αὐξανομένην τὴν δύναμιν.
Hérodote, I, 89. δικαιῶ, εἴ τι ἐνορέω πλέον, σημαίνειν σοι.
Hérodote, II, 120. ἔλπομαι, εἰ καὶ αὐτὸς Πρίαμος συνοίκει Ἑλένῃ, ἀποδοῦναι ἂν αὐτὴν τοῖσι Ἀχαιοῖσι.
Hérodote, III, 124. ὁ δέ οἱ ἠπείλησε, ἢν σῶς ἀπονοστήσῃ, πολλὸν μιν χρόνον παρθενεύεσθαι.
Hérodote, IV, 131. αὐτοὺς δὲ τοὺς Πέρσας ἐκέλευε, εἰ σοφοί εἰσι, γνῶναι.
Hérodote, V, 4. ὅσα μιν δεῖ, ἐπείτε ἐγένετο, ἀναπλῆσαι κακά.
Hérodote, V, 96. ὁ δὲ Ἀρταφρένης ἐκέλευέ σφεας, εἰ βουλοίατο σόοι εἶναι, καταδέκεσθαι ὀπίσω Ἱππίην.
Thucydide, I, 40. ἀνάγκη γάρ, εἰ ἴτε μετ' αὐτῶν, καὶ ἀμύνεσθαι.
Thucydide, I, 120. ἀνδρῶν γὰρ σωφρόνων μέν ἐστιν, εἰ μὴ ἀδικοῖντο, ἡσυχάζειν.
Thucydide, II, 3. καὶ ἀνεῖπεν ὁ κῆρυξ, εἴ τις βούλεται... ξυμμαχεῖν, τίθεσθαι παρ' αὑτοὺς τὰ ὅπλα.
Thucydide, V, 27. ὡς χρή, ἐπειδὴ Λακεδαιμόνιοι... σπονδὰς... πεποίηνται, ὁρᾶν τοὺς Ἀργείους.
Thucydide, V, 41. ἐκέλευον δ' οἱ Λακεδαιμόνιοι, πρὶν τέλος τι αὐτῶν ἔχειν, ἐς τὸ Ἄργος πρῶτον ἐπαναχωρήσαντας αὐτοὺς δεῖξαι τῷ πλήθει.
Thucydide, V, 65. ἐβούλετο δὲ τοὺς ἀπὸ τοῦ λόφου βοηθοῦντας ἐπὶ τὴν τοῦ ὕδατος ἐκτροπήν, ἐπειδὰν πύθωνται, καταβῆβάσαι.
Thucydide, V, 104. νομίζομεν..., εἰ μὴ ἀπὸ τοῦ ἴσου ἔσται, ἀγωνίζεσθαι.

Thucydide, VI, 29. καὶ ἑτοῖμος ἦν, πρὶν ἐκπλεῖν, κρίνεσθαι..... καί, εἰ μὲν τούτων τι ἔργαστο, δίκην δοῦναι, εἰ δ' ἀπολυθείη, ἄρχειν.
Thucydide, VI, 99. ἄμεινον ἐδόκει εἶναι..., εἰ φθάσειαν, ἀποκλήσεις γίγνεσθαι.
Thucydide, VII, 43. ὅσα ἔδει, ἣν κρατῶσι, τειχίζοντας ἔχειν, etc.

L'ordre des éléments de ce tour syntaxique est d'une régularité particulière, surtout chez Thucydide, lorsque la proposition infinitive complexe, au lieu de dépendre d'une expression verbale à mode personnel, dépend d'un participe :

Hérodote, I, 53. προλέγουσαι Κροίσῳ, ἢν στρατεύηται ἐπὶ Πέρσας, μεγάλην ἀρχὴν μιν καταλῦσαι.
Hérodote, V, 35. ἐντειλάμενος αὐτῷ ἄλλο μὲν οὐδέν, ἐπεὰν δὲ ἀπίκηται ἐς Μίλητον, κελεύειν.
Thucydide, I, 57. νομίζων, εἰ ξύμμαχα ταῦτα ἔχοι ὅμορα ὄντα τὰ χωρία, ῥᾷον ἂν τὸν πόλεμον... ποιεῖσθαι.
Thucydide, II, 80. νομίζοντες, εἰ ταύτην πρώτην λάβοιεν, ῥᾳδίως σφίσι τἄλλα προσχωρήσειν.
Thucydide, II, 81. ἡγησάμενοι, μεμονωμένων εἰ κρατήσειαν, οὐκ ἂν ἔτι σφίσι τοὺς Ἕλληνας ὁμοίως προσελθεῖν.
Thucydide, V, 38. οἰόμενοι τὴν βουλήν, κἂν μὴ εἴπωσιν, οὐκ ἄλλα ψηφιεῖσθαι.
Thucydide, V, 38. μέλλοντες πρότερον, εἰ ταῦτα ἔπεισαν, καὶ τὴν ξυμμαχίαν πειράσεσθαι πρὸς Ἀργείους ποιεῖν.
Thucydide, V, 39. ἐλπίζοντες οἱ Λακεδαιμόνιοι, εἰ Πάνακτον Ἀθηναίοι παρὰ Βοιωτῶν ἀπολάβοιεν, κομίσασθαι ἂν αὐτοὶ Πύλον.
Thucydide, V, 43. οὐ βεβαίους φάσκων εἶναι Λακεδαιμονίους, ἀλλ' ἵνα Ἀργείους σφίσι σπεισάμενοι ἐξέλωσι καὶ αὖθις ἐπ' Ἀθηναίους μόνους ἴωσι, τούτου ἕνεκα σπένδεσθαι αὐτούς.
Thucydide V, 45. πίστιν αὐτοῖς δούς, ἢν μὴ ὁμολογήσωσιν... ἥκειν, Πύλον τε αὐτοῖς ἀποδώσειν...
Thucydide, V, 46. κελεύσοντας Λακεδαιμονίους, εἴ τι δίκαιον διανοοῦνται, Πάνακτόν τε ὀρθὸν ἀποδιδόναι καὶ Ἀμφίπολιν.
Thucydide, V, 57. νομίσαντες, εἰ μὴ προκαταλήψονται ἐν τάχει, ἐπὶ πλεῖν χωρήσεσθαι αὐτά.
Thucydide, V, 72. καὶ κελεύσαντος αὐτοῦ, ἐπὶ τοὺς Σκιρίτας ὡς οὐ παρῆλθον οἱ λόχοι, πάλιν αὖ σφίσι προσμεῖξαι...
Thucydide, VI, 28. καὶ νομίσαντες, εἰ αὐτὸν ἐξελάσειαν, πρῶτοι ἂν εἶναι.
Thucydide, VI, 33. ἡγούμενοι, εἰ ταύτην σχοῖεν, ῥᾳδίως καὶ τἄλλα ἕξειν.
Thucydide, VII, 6. νομίζοντες, καὶ εἰ ἐκεῖνοι μὴ ἐθέλοιεν μάχης ἄρχειν, ἀναγκαῖον εἶναι σφίσι μὴ περιορᾶν...
Thucydide, VII, 8. νομίζων..., εἰ μὴ ὡς τάχιστα ἢ σφᾶς μεταπέμψουσιν ἢ ἄλλους... ἀποστελοῦσιν, οὐδεμίαν εἶναι σωτηρίαν, etc.

Quelques-uns des passages cités antérieurement pour d'autres raisons, par exemple. Hérodote I, 47 et V, 107, pourraient figurer aussi dans ce paragraphe.

Comme il fallait s'y attendre, les participes donnant lieu à cet enclavement caractéristique appartiennent à des verbes exprimant attente, espoir, réflexion, volonté, promesse, etc. : νομίζω, ἡγοῦμαι, οἶομαι, ἐλπίζω, μέλλω, κελεύω, πίστιν δίδωμι, etc.

L'action exprimée par la proposition infinitive, dans ces exemples, se rapporte à l'avenir, et les subordonnées enclavées y expriment une détermination, généralement d'ordre hypothétique, de cette action future. Les propositions infinitives exprimant une action du passé et dépendant de verbes comme λέγω, φημί, etc., sont très rares dans cette combinaison.

Par cette place de la subordonnée complément d'une proposition infinitive, une phrase à construction personnelle se trouve suspendue entre les deux formes nominales du verbe, ce qui introduit une certaine symétrie dans la période.

III

La proposition infinitive peut enfin être amplifiée par le génitif absolu. La parenté du tour syntaxique qui résulte de cette synthèse avec le tour que nous venons d'étudier sous II est particulièrement visible quand on compare ces 2 passages :

O 504. ἦ ἔλπεσθ', ἢν νῆας ἕλῃ κορυθαίολος Ἕκτωρ,
ἐμβάδον ἴξεσθαι ἣν πατρίδα γαῖαν ἕκαστος ;
et K 355. ἔλπετο γὰρ κατὰ θυμὸν ἀποστρέψοντας ἑταίρους
ἐκ Τρώων ἰέναι πάλιν Ἕκτορος ὀτρύναντος.

Mais ce dernier tour syntaxique, du fait qu'il est probablement la plus récente des 4 manières dont la proposition infinitive peut être amplifiée, est encore excessivement rare chez Homère, au point qu'il est nécessaire d'étendre la statistique à l'Odyssée pour trouver suffisamment de cas à examiner. L'envahissement de la phrase grecque par le génitif absolu, l'extension progressive de cette construction de la principale à la subordonnée personnelle d'abord, à la proposition infinitive ensuite, se traduit chez Homère par un nombre régulièrement décroissant quand on compte ces formes en passant de la principale à la subordonnée, et de là à la proposition infinitive. Dans l'ensemble des deux poèmes homériques nous ne rencontrons ainsi que les

5 cas suivants de génitifs absolus employés dans la proposition infinitive :

K 355 déjà cité.
Ξ 96. ὃς κέλεαι πολέμοιο συνεσταότος καὶ ἀυτῆς
νῆας ἐυσσέλμους ἁλάδ' ἑλκέμεν.
Σ 9. καί μοι ἔειπεν
Μυρμιδόνων τὸν ἄριστον ἔτι ζώοντος ἑμεῖο
χερσὶν ὑπὸ Τρώων λείψειν φάος ἠελίοιο.
α 390. καί κεν τοῦτ' ἐθέλοιμι Διός γε διδόντος ἀρέσθαι.
π 372. οὐ γὰρ ὀίω
τούτου γε ζώοντος ἀνύσσεσθαι τάδε ἔργα.

4 de ces cas appartiennent aux discours. Un autre signe de l'origine tardive de cette construction, plus caractéristique et plus sûr que l'argument tiré de la distribution, nous est fourni par l'examen de ces 5 génitifs absolus et par leur comparaison avec ceux qui figurent dans les principales et les subordonnées. J'ai montré, R.E.G. 1936, que dans un grand nombre de cas les génitifs absolus ne sont pas encore nettement dégagés du reste de la phrase, mais s'y rattachent par la syntaxe de l'accord ; cp. les exemples

A 95. ὑπὸ δὲ στεναχίζετο γαῖα
λαῶν ἰζόντων.
Δ 417. τούτῳ δ' αὖ μέγα πένθος Ἀχαιῶν ὀρωρέντων, etc.

Les génitifs absolus impliqués dans nos 5 exemples sont au contraire nettement isolés et sans rapport avec le reste de la phrase sauf celui du sens. Le tour syntaxique en question ne s'est donc formé qu'à une époque où le génitif absolu était arrivé au terme de son évolution. L'absence d'une combinaison analogue entre la proposition infinitive et le datif absolu confirme cet argument. Le datif absolu qui fait une forte concurrence au génitif absolu dans les principales chez Homère et qu'on rencontre même quelquefois dans des subordonnées, par exemple au passage

ω 400. ἐπεὶ νόστησας ἐελδομένοισι μάλ' ἡμῖν
οὐδ' ἔτ' ὀιομένοισι.

n'a plus eu le temps de pénétrer dans la proposition infinitive.

La place qu'occupe le génitif absolu par rapport à la proposition infinitive, elle aussi, est un indice d'origine récente : dans 4 cas sur 5, le génitif absolu est enclavé soit entre le verbum

finitum et la proposition infinitive, soit entre deux éléments de cette dernière, position qui caractérise les constructions évoluées.

Ce tour syntaxique présentant ainsi, dès sa naissance et malgré le petit nombre d'exemples qui s'en trouve chez Homère, tous les caractères d'un phénomène achevé, son évolution ne porte que sur sa fréquence, qui croît en effet rapidement à partir d'Hérodote :

Hérodote, I, 59. οὐκ ὧν ταῦτα παραινέσαντος Χίλωνος πείθεσθαι θέλειν τὸν Ἱπποκράτεα.

Hérodote, I, 74. ὥστε τῆς μάχης συνεστεώσης τὴν ἡμέρην ἐξαπίνης νύκτα γενεσθαι.

Hérodote, I, 120. ταύτῃ πλεῖστος γνώμην εἰμὶ βασιλέος ὀνομασθέντος τοῦ παιδὸς ἐξήκειν τε τὸν ὄνειρον...

Thucydide, I, 10. πολλὴν ἂν οἶμαι ἀπιστίαν τῆς δυνάμεως προελθόντος πολλοῦ χρόνου τοῖς ἔπειτα πρὸς τὸ κλέος αὐτῶν εἶναι.

Thucydide, I, 33. ἡμέτερον δ' αὖ γ' ἔργον προτερῆσαι, τῶν μὲν διδόντων, ὑμῶν δὲ δεξαμένων τὴν ξυμμαχίαν καὶ προεπιβουλεύειν...

Thucydide, I, 75. καὶ οὐκ ἀσφαλὲς ἔτι ἐδόκει εἶναι τοῖς πολλοῖς ἀπηχθημένους καί τινων καὶ ἤδη ἀποστάντων κατεστραμμένων, ὑμῶν τε ἡμῖν οὐκέτι ὁμοίως φίλων ἀλλ' ὑπόπτων καὶ διαφόρων ὄντων, ἀνέντας κινδυνεύειν.

Thucydide, I, 90. ἔφη τοὺς ξυμπρέσβεις ἀναμένειν, ἀσχολίας δέ τινος οὔσης αὐτοὺς ὑπολειφθῆναι.

Thucydide, I, 127. νομίζοντες ἐκπεσόντος αὐτοῦ ῥᾷον ἂν σφίσι προχωρεῖν τὰ ἀπὸ τῶν Ἀθηναίων.

Thucydide, I, 133. αὐτήκοοι δὲ βουληθέντες ἔτι γενέσθαι αὐτοῦ Παυσανίου τι λέγοντος.

Thucydide, I, 134. λέγεται δ' αὐτὸν... ἑνὸς μὲν τῶν ἐφόρων... προσιόντος..., γνῶναι ἐφ' ᾧ ἐχώρει, ἄλλου δὲ... δηλώσαντος εὐγοίᾳ, πρὸς τὸ ἱερὸν... χωρῆσαι δρόμῳ καὶ προκαταφυγεῖν, etc.

J'ajoute à ce paragrahe une cinquième amplification de la proposition infinitive, trop isolée pour être traitée dans un chapitre à part : chez Hérodote et chez Thucydide, très rarement chez Platon, nous rencontrons des propositions infinitives complétées par un participe à l'accusatif absolu :

Hérodote, VII, 229. λέγεται Εὔρυτόν τε καὶ Ἀριστόδημον,..... παρεὸν σφι τούτων τὰ ἕτερα ποιέειν οὐκ ἐθελῆσαι ὁμοφρονέειν.

Thucydide, V, 60. νομίζοντες, ἐν καλῷ παρατυχὸν σφίσι ξυμβαλεῖν καὶ πανταχόθεν αὐτῶν ἀποκεκλημένων..., οὐδὲν δράσαντες ἄξιον τῆς παρασκευῆς ἀπιέναι.

Parmi les facteurs qui ont contribué à la création des types syntaxiques étudiés dans ce travail, les formules prosodiques ont une certaine importance. Nous avons vu, antérieurement, comment l'emploi de ces formules peut faire passer dans une construction infinitive des participes attributifs destinés à l'origine uniquement à l'emploi dans une construction personnelle. La même chose est arrivée pour l'entrée des subordonnées et des génitifs absolus dans la proposition infinitive, quoique ici nous en ayons moins de traces directes. Dans 2 des cas cités ci-dessus, T 182 et Ω 368, la même subordonnée ὅτε τις πρότερος χαλεπήνῃ sert à compléter deux constructions infinitives différentes. On peut donc considérer cette subordonnée fin de vers comme une formule métrique, mais qui n'a certainement pas servi, dès son invention, de complément de proposition infinitive, quoique l'épopée n'ait conservé aucune trace de son emploi primitif, emploi qui consistait certainement à compléter une principale à mode personnel. De même en ce qui concerne le génitif absolu. Le passage Σ 9 contient le génitif absolu ζώοντος ἐμεῖο impliqué dans une proposition infinitive. Sous la forme légèrement variée ἐμεῦ ζῶντος, le même génitif absolu, qu'on peut par conséquent considérer comme une de ces formules métriques élastiques définies par Chantraine dans la *R.E.G.*, 1932, figure au vers A 88, mais dans une principale à mode personnel, et sous la forme ζώοντός γ' ἐμέθεν au vers π 439, dans une subordonnée relative, etc.

Nous avons ainsi suivi l'amplification progressive de la proposition infinitive en grec à travers 4 étapes successives en montrant que, dans cette langue, l'entrée du participe dans cette construction est suivie d'abord de celle de subordonnées ayant même sujet que la proposition infinitive ; que ces dernières en ont entraîné d'autres à sujet différent, et qu'en dernier lieu, il s'est formé une synthèse entre la proposition infinitive et le génitif absolu. Le tableau ci-contre résumera les étapes de cette évolution.

Il est intéressant de constater que les constructions infinitives complexes ont entraîné la création d'un autre tour syntaxique, composé à l'aide des mêmes éléments, avec cette différence cependant que les quatre phases de l'amplification y apparaissent à la même époque. Il s'agit de l'adjectif verbal en -τέον. Jusqu'à Thucydide inclus, cette forme verbale n'est employée que d'une façon simple, sans complément syntaxique. Platon est le premier à l'amplifier, et il réalise d'un coup les quatre manières d'amplification que nous n'avons vu apparaître que successivement dans les constructions infinitives.

	PROPOSITION INFINITIVE AMPLIFIÉE PAR				
	1 LE PARTICIPE ATTRIBUTIF	2 DES SUBORDONNÉES AYANT MÊME SUJET QUE L'INFINITIF	3 DES SUBORDONNÉES A SUJET DIFFÉRENT	4 LE GÉNITIF ABSOLU	5 L'ACCUSATIF ABSOLU
Type de phrase.	A 67. βούλεται ἀντιάσας ἡμῖν ἀπὸ λοιγὸν ἀμῦναι.	A 59. . .νῦν ἄμμε... ὀίω ἄψ ἀπονοστήσειν, εἴ κεν θάνατόν γε φύγοιμεν.	A 398. . . . . οἵη ἐν ἀθανάτοισιν ἀείκεα λοιγὸν ἀμῦναι, ὁππότε μιν ξυνδῆσαι Ὀλύμπιοι ἤθελον ἄλλοι.	K 355. ἔλπετο γὰρ κατὰ θυμὸν ἀποστρέψοντας ἑταίρους ἐκ Τρώων ἰέναι πάλιν Ἕκτορος ὀτρύναντος.	Thucyd. V, 60. νομίζοντες, ἐν καλῷ παρατυχὸν σφίσι ξυμβαλεῖν....., ἀπιέναι.
Fréquence et évolution.	Assez fréquent chez Homère déjà ; 151 cas dans l'*Iliade*. Mais plusieurs catégories d'emploi, apparaissant plus tard, manquent encore dans l'épopée.	Encore rare chez Homère ; 17 cas dans l'*Iliade*. Absence de plusieurs catégories. Fréquence croissante à partir d'Hérodote.	Très rare chez Homère ; 10 cas dans l'*Iliade*. Plus fréquent à partir d'Hérodote.	Excessivement rare chez Homère ; 5 cas dans toute l'épopée. Fréquence rapidement croissante à partir d'Hérodote.	Ne se rencontre que très rarement.

1) *Forme en -τέον amplifiée par le participe attributif.*

Rép., VII, 517 B. ταύτην... τὴν εἰκόνα... προσαπτέον, τὴν μέν.... ἕδραν.... ἀφομοιοῦντα κτλ.

2) *Forme en -τέον amplifiée par une subordonnée.*

Rép., III, 388 D. ᾧ πειστέον, ἕως ἄν τις ἡμᾶς ἄλλῳ καλλίονι πείσῃ.

3) *Forme en -τέον amplifiée par un génitif absolu.*

Tim., 20 B. Τῆς δὲ Ἑρμοκράτους αὖ περὶ φύσεως καὶ τροφῆς, πρὸς ἅπαντα ταῦτ' εἶναι ἱκανὴν πολλῶν μαρτυρούντων πιστευτέον δή.

4) *Forme en -τέον amplifiée par un accusatif absolu.*

Rép., IV, 424 E. τοῖς ἡμετέροις παισὶν ἐννομωτέρου εὐθὺς παιδιᾶς μεθεκτέον, ὡς.... ἐξ αὐτῶν ἄνδρας αὐξάνεσθαι ἀδύνατον ὄν.

Parmi les autres langues indo-européennes, le latin offre également des exemples de ces 4 constructions synthétiques à la fois, comme le montrent ces 4 passages choisis dans le « De bello Gallico » de César :

1. Transire Rhenum sese non sua sponte, sed rogatum et arcessitum a Gallis. I, 44.
2. Ob eam rem se..... venisse auxilium postulatum, quod solus neque iure iurando, neque obsidibus teneretur. I, 31.
3. Priusquam plures civitates conspirarent, partiendum sibi ac latius distribuendum exercitum putavit. III, 10.
4. Sese depopulatis agris non facile ab oppidis vim hostium prohibere. I, 11.

Il est possible qu'en ce qui concerne la première de ces constructions, la synthèse entre l'infinitif et le participe, le latin soit tributaire du grec. Mais rien ne nous indique qu'il s'agisse encore d'imitations du grec dans les trois autres tours syntaxiques. Il est très vraisemblable, au contraire, que le latin ait évolué parallèlement au grec, sous l'impulsion des mêmes tendances, mais indépendamment du grec. Certaines différences numériques dans le rapport de la fréquence de ces 4 constructions de l'une des

deux langues à l'autre, indiqueraient une certaine indépendance dans l'évolution : en grec classique, les propositions infinitives amplifiées par des participes l'emportent de loin sur celles qui sont complétées par des subordonnées. En latin, la répartition est plus homogène. La pauvreté de cette langue en participes a favorisé un développement plus important qu'en grec de propositions infinitives amplifiées par des subordonnées. Le latin semble donc bien avoir suivi ses propres lois.

Ch. Mugler.

SUR DEUX STRATÈGES D'UNE INSCRIPTION GRECQUE DE COPTOS

Un an avant sa mort glorieuse[1], Adolphe Reinach publiait dans la *Revue épigraphique*[2] une inscription grecque provenant de ses fouilles de Coptos[3]. Son article semble être resté généralement inaperçu[4] ; l'inscription pourtant ne manque pas tout à fait d'intérêt.

C'est une « portion d'épistyle à corniche moulurée brisée seulement à gauche ». Sur le bandeau de la corniche, l'éditeur croit distinguer encore τὸ φρέαρ [τῆς Ἴ]σ[ιδος. En dessous, la dédicace qu'il faudrait lire :

Ἴσιδι θεᾶι με]γίστηι Ἀπολλόδωρος ὁ συγγενὴς καὶ
ἐπιστράτηγος] καὶ στρατηγὸς τοῦ Διοπολίτου καὶ
.... αὐτοῦ ἀδε]λφὸς ὁ συγγενὴς καὶ στρατηγὸς καὶ ἐπὶ τῆς
Ἐρυθρᾶς καὶ Ἰνδικῆ]ς θαλάσσης. LH (nom du roi martelé).

Selon A. Reinach, l'inscription devrait se dater de l'an 8 de Ptolémée Soter II, à cause du martelage. En effet, nous ne connaissons d'autres[5] commandants des côtes de la mer Rouge que

1. Survenue le 30 août 1914 : cf. P. Perdrizet-G. Lefebvre, *Les graffites grecs du Memnonion d'Abydos* (Berger-Levrault, 1919), p. v ; comp. l'introduction de H. Berr à G. Glotz, *La civilisation égéenne* ; etc.

2. T. I, 1913 (N.S. sous la direction de Ém. Espérandieu et Ad. Reinach), pp. 109-112, sous le titre : Un nouvel épistratège de Thébaïde ; avec photographie peu distincte : l'auteur ne dit pas quelle est la matière de la pierre.

3. L'auteur cite p. 110 son « Rapport sur les fouilles de Coptos, 1910, p. 45 » que je ne puis consulter. — J'ignore où l'inscription est déposée ; certaines inscriptions provenant de ces fouilles sont reproduites dans Év. Breccia, *Iscrizioni greche e latine* (Le Caire, 1911) ; celle-ci n'y figure pas. — Un rapport sur ces fouilles également dans *Ann. du Serv. des Antiq. de l'Ég.*, 1911, pp. 97-141, que je ne puis non plus consulter.

4. L'inscription, sauf erreur, n'est pas signalée dans le bull. épigr. de *R.É.G.*, t. 27, 1914, p. 476 (or, cf. p. 441) ; elle l'avait été, il est vrai, t. 25, 1912, p. 72, mais d'une manière qui ne correspond pas à l'édition définitive (v. plus loin). — Pour les dates qui nous intéressent, je ne puis consulter J.E. A (non plus que J.H.S.). L'*Arch. Anzeiger* m'est inaccessible. — Elle n'est pas reproduite dans *S.B.*

5. Cf. toutefois n. 4, p. 319.

Paôs en 130[1] — encore ne porte-t-il pas ce titre[2] — et Callimaque à partir de 78[3]. L'évènement capable, entre ces deux dates[4], de faire marteler le nom d'un roi serait l'expulsion de Soter II par son frère Alexandre[5] en l'an 10[6]; l'inscription serait donc de 110/109.

Elle attesterait, selon Reinach, l'existence de deux[7] personnages : 1° Apollodore à la fois épistratège et stratège du Diopolite, que Reinach identifie au Périthèbes. 2° Son frère, commandant des côtes de la mer Rouge et de la mer Indienne, qui, à cause de son nom de quatre lettres, pourrait bien être le fameux Paôs lui-même.

Même si la date de l'inscription était assurée, cette dernière identification serait extrêmement fragile. La situation de Paôs, ancien épistratège dont les pouvoirs s'étendaient en outre jusqu'à la mer Rouge (quel que fût son titre complet), serait, en toute hypothèse, inférieure à celle qu'il occupait vingt ans plus tôt : c'est peu vraisemblable. D'ailleurs en 110/109 il était peut-être bien vieux[8]. Aussi bien ne manque-t-il pas de

---

1. *O.G.* 132, 13; an 41 = 130 (— 129), comme le calcule bien Dittenberger, et non 138/7, comme le dit Reinach ; Rostowzew (*Archiv...*, IV, 305) cité par Reinach, donne aussi 130. Cf. d'ailleurs Reinach lui-même, p. 110.

2. Il porte seulement le titre de stratège de Thébaïde. La mer Rouge est-elle, ou non, incluse automatiquement dans son commandement ? C'est une autre question ; cf. plus loin. — Selon Reinach, Paôs, commandant de la mer Rouge en 138/7, devient stratège de Thébaïde en 130 ; mais cf. n. 1.

3. Voir maintenant *S.B.* 2264 : il est en même temps épistratège de Thébaïde. Il exerce encore les deux fonctions en 51 (*O.G.* 190 ; Rostowzew, *o.c.*, imprime par erreur « Im J. 91 »).

4. Reinach suppose donc que ce commandement n'est pas antérieur à Paôs. Supposition téméraire : cf. plus loin.

5. Ou plus exactement par sa mère Cléopâtre qui règne désormais avec son second fils Alexandre. Cf. E. Bevan, *Hist. of Eg. under the Pt. Dyn.*, pp. 329-330 ; et W. Otto, *Zur Gesch. d. Zeit d. 6. Ptolemäers*, p. 120, n. 8.

6. En 108/107 ; en fait 107, et à la fin de l'an 10, puisqu'à Pathyris, au début de l'an 11, on ignore encore le changement : cf. *B.G.U.*, 996, II, 1 = 23 octobre 107. Mais dans le nome hermopolite, le 30 octobre, on date par Alexandre (*P. Rein.*, 22).

7. En revanche dans *R.E.G.*, 1912 (cf. ci-dessus, p. 318, n. 4) Reinach parlait, sans donner de date, d'une dédicace... par un épistratège de la Thébaïde, stratège de la mer Rouge... et *syngenes* du roi.

8. Cela, Reinach ne le pouvait savoir. Mais il paraît être simple stratège dès l'an 34 (sinon avant) de Philométor, soit v. 148/7. Cf. *P. Ryl.* 66, introd. et ma *Liste des stratèges...*, p. 24. — Comme c'est un indigène d'origine, il n'est pas déraisonnable de supposer (malgré notre ignorance sur ce point) qu'il est arrivé moins vite qu'un « Hellène », et de lui accorder quelque soixante-dix ans vers 110/109 : âge peut-être avancé pour un stratège de la mer Rouge, si la fonction n'était pas purement décorative (et rien ne prouve qu'elle le fût). Cette objection n'est pas décisive, il est vrai : l'humanité orientale, à sa manière, est variée, et l'Égypte, en particulier, n'a jamais ignoré les vertes et parfois batailleuses vieillesses.

noms grecs, même de quatre lettres[1], capables de remplir la lacune.

La date même de l'inscription ne serait assurée que si c'est bien le nom du roi qui est martelé. Or, à la date supposée, le roi règne en commun avec Cléopâtre III sa mère, nommée la première dans les datations[2]. Mais il n'y a point place, au bout de la l. 4, la dernière selon Reinach, à la fois pour le nom d'une reine et celui d'un roi[3]. Du reste, est-ce un nom de souverain que l'on attend ? On serait tenté de croire qu'après le chiffre de l'année il y avait tout simplement l'indication d'un mois et d'un quantième[4], et que le martelage résulterait d'une correction restée à mi-chemin ; pour quelle raison ? on l'ignore[5].

Quoi qu'il en soit, les premiers épistratèges et stratèges συγγενεῖς n'apparaissant que dans la seconde moitié du IIe siècle, l'an 8 en question pourrait bien être tout de même celui que suggère Reinach, à moins qu'il ne s'agisse de l'an 8 d'Alexandre, soit 107/6[6]. Autrement, il faudrait descendre jusqu'à l'an 8 de Cléo-

---

1. C'est d'ailleurs un *minimum*, car le λ de ἀδελφός étant placé, d'après la photographie (cf. p. 318, n. 2) plutôt sous l'α que sous le κ du καί de la l. précédente, il y a place pour plus de douze lettres dans la lacune. — Du reste même une restitution Παῶς αὐτοῦ ἀδελφός serait incorrecte : il faut l'article devant ἀδελφός. — En fait il serait possible de restituer un nom grec long, suivi de ὁ ἀδελφός (sans αὐτοῦ).

2. Cf. *W.B.* III, p. 38 : au moins dès l'an 3 ; encore en l'an 6, au moins jusqu'au 15 mésorè (*S.B.* 5227) ; le papyrus mentionné par E. Bevan, *o.c.*, p. 329, n. 4 (je ne puis me reporter à Letronne) serait-il donc des tout-derniers jours de l'an 6 ? en tout cas, *W.B.* ne cite aucune date de l'an 7, sauf dans *P. Oxy.* IV, 831, simple « description », où, à prendre à la lettre l'indication de Grenfell et Hunt, il ne serait fait mention d'aucune reine ; et peut-être y eut-il un moment où la reine-mère ne régnait plus (cf. Bouché-Leclerq, *H. des Lag.* II, p. 94, n. 1 = Strabon, II, p. 99) : mais en fait, l. 1, la date est donnée sans mention d'aucun souverain ; sur quoi se fonde le renseignement des éditeurs ? — en tout cas, en 8, quel que soit le témoignage des monnaies, que je ne puis consulter (cf. Bouché-Leclerq, *l.c.* : « à partir de 110 » ; Bevan, *l.c.* : « after 110 » ; ce qui n'est pas tout à fait la même chose), la reine-mère figure dans les datations.

3. Ou bien il faudrait admettre que le roi serait seul nommé parce qu'il régnerait seul, non seulement en l'an 7 (? cf. n. 2), mais encore tout à fait au début de 8 (avant le 25 thôth : cf. *P. Reinach*, 14). Cette supposition risque d'être téméraire ; aussi bien cf. n. 4.

4. Voir p. ex. les inscriptions d'époque ptolémaïque dans *O.G.* et *S.B.* ; et comparer les inscriptions d'époque romaine. Une vérification exhaustive est impossible ici.

5. On aimerait connaître la nature de la pierre ; cf. p. 318, n. 2.

6. Cf. *P. Reinach* 22, du 30 octobre 107, seul exemple d'un document, dit Th. Reinach, daté par Alexandre seul. L'inscription en serait un second. L'on notera que seize jours plus tard, à Pathyris (*P. Grenf.* II, XXIII *a*), donc plus tôt encore à Hermopolis (*P. Reinach*) — on date par la mère et le fils (an 11 = 8) ; l'inscription de Coptos serait donc au plus tard de novembre 107.

Avec l'une ou l'autre date, il n'y aurait pas lieu d'identifier l'Apollodore de l'inscription à celui de *S.B.* 1568 (avec raison, A. Reinach, p. 111 ; sur cet épistratège,

pâtre, soit 44 av. J.-C. Toutefois, si l'on songe que, pendant quelque trente ans, Callimaque venait de remplir à la fois les fonctions d'épistratège et celles de commandant des deux-mers, la raison d'un changement pour son successeur, autrement dit la séparation des deux fonctions, ne s'expliquerait que par un accroissement considérable du trafic maritime et commercial au début du règne de Cléopâtre. Nos informations sur ce point, malheureusement trop rares[1], ne permettent guère cette conclusion.

Nous adoptons donc, sous réserves, la date 110 ou 107. D'ailleurs la fonction de commandant de la mer Rouge[2], sinon des deux-mers[3], apparaît sans doute beaucoup plus tôt que ne le croyait Reinach ; au moment où nous la connaissons pour la première fois, vers l'an 34 de Philométor, semble-t-il (148/47), elle pourrait bien être unie à celle d'épistratège[4] ; mais lors de sa création, peut-être antérieure[5], il n'en était pas nécessairement ainsi. — Et il n'en serait sûrement pas ainsi au début du IIe siècle : ici, la séparation des deux fonctions s'expliquerait peut-être par l'importance que prend le commandement des deux-mers, après la découverte de la mousson, qui serait donc à placer très peu de temps avant l'année 110 ou 107[6].

Si la qualité du frère d'Apollodore — commandant des deux-mers provenant du cadre des stratèges, mais non épistratège,

---

H. Henne, *R.É.A.*, t. 37, 1935, p. 25, n. 6 ; sur ses fonctions judiciaires, *ib.*, p. 24, n. 1 = Berneker ; sur son titre de *tropheus kai tithenos*, P. Perdrizet, *Ann. du Serv...*, 1909, pp. 243-245, ignoré par W. Otto, *o.c.* (ici, p. 319, n. 5), p. 3, n. 1, bien que l'article soit signalé *S.B.*, cit.).

1. Cf. Strabon, XVIII, p. 798. Comp. Kortenbeutel, *Der aeg. Süd -u. Osthandel in der Politik der Ptolemäer u. Röm. Kaiser* (Diss, Berlin, 1931), pp. 50-51.

2. Cf. P. Ryl. 66, introd. = 66 *b* (non a, comme il est imprimé *R.É.A.* cit., p. 26, n. 6 ; où, d'autre part, la date 147/6 se rapporte à *S.B.* 4638 seulement).

3. Les éditeurs restituent Ερυθρᾶ[ς θαλάσσης ; n'y a-t-il point place pour autre chose ? Cf. n. 6.

4. Cf. *P. Ryl*, cit. Wilcken, *Archiv...* VI, p. 372, est plus réservé que les éditeurs, eux-mêmes prudents à bon droit. Toutefois les circonstances de la pétition, autant qu'on en peut juger, peuvent laisser croire que nous avons affaire en même temps — et d'abord — à l'épistratège, et même à Boèthos connu comme tel dès 147/6 (cf. ici n. 2).

5. On laisse ce point ici.

6. Cette découverte doit être postérieure tout au moins au premier voyage d'Eudoxe, donc probablement à l'avènement de Soter II : cf. Kortenbeutel, *o.c.*, pp. 46 et 48. — L'adjonction Ἰνδικῆς (cf. n. 3) serait peut-être à mettre en relation avec cette découverte. — Toutefois les navires grecs pénétraient peut-être bien auparavant jusqu'à Aden ou Sokotora (cf. Kortenbeutel, *o.c.*, p. 29, n. 101 ; et 30), donc jusqu'à l'entrée de la mer Indienne (cf. Martin, *Les Epistratèges*, p. 63, n. 1 ; plutôt que la note de *O.G.* 186). — Kortenbeutel, *o.c.*, ne connaît pas ce texte de Reinach, non plus d'ailleurs que *P. Ryl*, 66. — On aimerait dater l'inscription citée par Wilcken, *Archiv.*, III, p. 320 (Nr. 72).

ou stratège de Thébaïde — est assurée, il n'en est pas absolument ainsi de celle d'Apollodore lui-même. Epistratège est une restitution — qui ne laisse pas, tout d'abord, de soulever des objections. Il est sans exemple, jusqu'à présent, qu'un épistratège (de Thébaïde) soit en même temps [1] stratège de nome ; d'autre part, à quel titre le stratège du Diopolite aurait-il affaire à Coptos ? Or, c'est lui qui est nommé en tête ; le frère, qui se joint à lui, et dont la présence, nous le verrons, pourrait s'expliquer de toute façon, ne vient qu'au second rang.

Il faut donc entre Apollodore et Coptos admettre un lien personnel, ou administratif.

Lien personnel ? Il serait sans doute indiqué ? Si on le cherche dans la lacune au début de la l. 2, et on ne peut le chercher que là, on pourrait suggérer : γυμνασίαρχος, ou peut-être ἱερεὺς Ἴσιδος. Il s'agirait, par exemple, de fonctions autrefois revêtues à Coptos par le dédicant, et conservées à titre honorifique ; mais peut-être le dirait-on avec plus de netteté.

Lien administratif ? Dans ce cas, comment l'épistratège peut-il être en même temps stratège du Diopolite, qu'il s'agisse du Périthèbes, comme le veut Reinach, ou du petit Diopolite de Thébaïde, comme on pourrait le penser [2], alors que l'épistratège résidait ordinairement, semble-t-il [3], à Ptolémaïs du Thinite ?

L'on n'aperçoit qu'une solution. Ce stratège du Diopolite ferait actuellement [4] fonctions d'épistratège qu'il l'ait été ensuite définitivement ou non [5]. S'il porte quand même le titre, cela s'explique soit par les habitudes de l'époque ptolémaïque, qui ne distingue

---

1. Sur le cas de Sarapion du Memphite, cf. *R.É.A.* cit. (ici p. 320, n. 6), p. 26, n. 1 ; vers 83 ?

2. Cf. ma *Liste des stratèges...*, p. *10. — Je ne connaissais pas encore ce texte : cf. ici p. 323, n. 3.

3. Cf. V. Martin, *Les Epistratèges*, p. 73. On pourrait soutenir, il est vrai, que les fonctions exercées à Ptolémaïs sont plus ou moins honorifiques, l'épistratège, comme grammate ou comme prêtre, ayant un remplaçant. Mais il résulte apparemment de Thompson, *A family archiv. from Siut*, p. 49, que la cour des laocrites de Ptolémaïs pouvait être compétente pour une affaire relative à des prêtres de Syène, ce qui, tout de même (cf. toutefois p. xvi *c*) indiquerait une certaine supériorité de cette cour sur les autres, de même que, dans ce texte, le stratège de Thébaïde est supérieur du stratège de Syène ; même différence, de ce double point de vue, entre Siout et Ptolémaïs, p. 53. — Ptolémais serait à la fois résidence de l'épistratège et d'une haute cour de laocrites.

4. En toute hypothèse, il ne peut guère s'agir d'un *cursus*. Pour quelle raison rappellerait-on son ancienne qualité de stratège du Diopolite ? En principe tout épistratège doit avoir été stratège, et la mention du Diopolite paraît sans intérêt à Coptos, du moins dans ce texte. — Sur Noumènios du Pathyrite, v. 173-170, cf. ma *Liste...*, p. xxi (nn. 3-7).

5. Un cas analogue serait celui des stratèges-hipparques que l'on rencontre en divers textes ptolémaïques. Cf. ma *Liste...* citée. Mais ici, et là, l'on ne traite pas le problème, que l'on réserve pour un autre endroit.

pas avec la même netteté que les Romains titulaires et intérimaires, etc.[1] ; soit par la courtoisie ou l'esprit de flatterie des rédacteurs de la dédicace[2]. Aussi bien ici le second titre avertissait-il les contemporains de la réalité.

Dans tous les cas il a paru intéressant de signaler cette inscription, que l'on n'a pu utiliser dans des travaux récents[3]. — Elle nous fait donc connaître, sans doute vers 110 ou 107, un nouveau stratège du Diopolite (selon nous plutôt du petit[4]), peut-être délégué[5] dans les fonctions d'épistratège de Thébaïde ; et un nouveau commandant de la mer Erythrée et Indienne, frère du précédent. — Elle nous montre du même coup que ces dernières fonctions n'étaient pas nécessairement[6] unies à celles d'épistratège, et l'on a vu qu'on peut ici en suggérer une raison.

La présence des deux personnages à Coptos s'expliquerait aisément. Rien n'indique à coup sûr qu'ils aient bâti ce puits à leurs frais, on le dirait ; il s'agit plutôt, croit-on, de l'inauguration officielle d'un monument public[7]. Ces inaugurations sont toujours présidées par de hauts personnages administratifs[8]. La présence du stratège de Thébaïde et du stratège de la mer Rouge — lequel, de toute manière, devait avoir une résidence à Coptos, comme plus tard l'arabarque[9] — ne surprend pas. Ce qui étonne

1. Ainsi diécète peut vouloir dire hypodiécète ; inversement une expression composée avec une préposition, qui désigne à l'occasion un subalterne ou un représentant du titulaire, peut désigner également celui-ci. Faits bien connus dont il paraît inutile, au moins ici, de rappeler des exemples.

2. On notera de même que le supérieur s'adressant à un inférieur, par ex. le diécète à un hypodiécète, donne parfois à ce dernier le titre le plus flatteur.

3. Pas plus dans *R.É.A.* cit., que dans ma *Liste des Stratèges...* — La *R.Ép.* n'est pas à Lille, et c'est grâce à la Sorbonne que j'ai pu me la procurer, mais après plusieurs demandes. J'ai noté plus haut que *S.B.* n'a pas reproduit cette inscription. — Dans un autre endroit, il y aurait plus d'un détail à reprendre à la p. 110 de l'article de Reinach : signalons seulement que le stratège de *O.G.* 147 est bien Lykourgidas.

4. Autrement l'on dirait sans doute Périthèbes, à cette époque surtout (cf. ici, p. 322, n. 2).

5. C'est à peu près l'année (108) où Hermônax est, de son côté, hypodiécète (de Thébaïde ?) : Wilcken, *Chrestom.*, 59 ; or cf. *R.É.A.*, cit., p. 23, n. 3, fin.

6. Malgré Martin, *o.c.*, p. 63, n. 7 ; on laisse ici les conséquences (cf. p. 321, n. 5).

7. Il s'agit peut-être (A. Reinach ne précise pas ; son rapport m'est inaccessible) d'un puits sacré dans le temple officiel d'Isis (cf. p. ex. le puits d'Ombos, dans P. Jouguet, *Hist. de la Nat. ég.*, III, p. 183).

8. Cf. p. ex. ma *Liste des Stratèges...*, p. *26, n. 10.

9. Cf. Lesquier, *l.c.* Dès l'époque ptolémaïque Coptos est le point de départ des routes principales vers la mer Rouge ; carte pour l'époque romaine dans P. Jouguet, *B.I.F.A.O.*, t. 31, 1930 (dédicace de Médamoud), d'après Murray. — De ce qui est dit au texte, il ne résulte pas que l'arabarque soit de tous points le descendant du stratège de la mer Rouge ; mais pas plus ici que dans ma *Liste des Stratèges...*, p. *18, n. 5, l'on ne traitera de cette question, et des questions liées (cf. ici, n. 6).

c'est l'absence du stratège du Coptite [1], mais peut-être n'a-t-on pas jugé utile, auprès de nos deux importants personnages, d'en mentionner un troisième [2]; peut-être aussi avait-il l'administration de plusieurs nomes, et, ne résidant pas d'ordinaire dans le Coptite, n'avait-il pu se déranger ce jour-là [3].

Henri Henne.

---

1. La mention de personnages sacerdotaux n'est peut-être pas indispensable; on ne la trouve pas nécessairement dans les inscriptions d'époque romaine; leur présence va de soi.

2. Pourtant dans les inscriptions d'époque romaine (cf. p. ex. *I.G.R.*) préfet, épistratège, et stratège sont généralement nommés ensemble; or, il y a plus de distance entre celui-ci et le précédent à l'époque romaine qu'à l'époque ptolémaïque.

3. A cette époque, l'on ignore si le Périthèbes est joint au Coptite, comme il l'est en 38/9 ou 42/3 ap. J.-C. (ma *Liste...*, p. 88); il serait plus probablement joint aux nomes Sud. Le Coptite le serait-il au Tentyrite?

L'EXPRESSION DE L'IDÉE DE « TERRE » DANS LA LANGUE DES TRIMÈTRES IAMBIQUES D'EURIPIDE

Pour exprimer l'idée de « terre », Euripide, dans ses trimètres iambiques, emploie, toujours au singulier, tantôt le mot courant γῆ, tantôt une des trois γλῶτται suivantes : χθών, γαῖα, αἶα.

I. — Équivalence sémantique absolue.

La similitude de sens est absolue aussi bien entre les trois γλῶτται qu'entre le nom courant et les trois γλῶτται.

1° Il y a équivalence sémantique absolue entre les trois γλῶτται :

En effet χθών et γαῖα se substituent l'un à l'autre dans la même proposition :

a) *Hipp.*, 940-41 :

> ..... θεοῖσι προσβαλεῖν χθονί
> ἄλλην δεήσει γαῖαν .....

b) *Méd.*, 536-37 :

> πρῶτον μὲν Ἑλλάδ' ἀντὶ βαρβάρου χθονός
> γαῖαν κατοικεῖς .....

ou bien ils se trouvent rapprochés l'un de l'autre dans deux vers qui se suivent :

Héraklides, 496-7 :

> ἡμᾶς μὲν ἄλλην γαῖαν εὑρίσκειν τινά,
> αὐτὸς δὲ σῶσαι τήνδε βούλεται χθόνα.

D'autre part χθών et αἶα peuvent se trouver accompagnés du même adjectif qualificatif. On rencontre Πελοπίαν χθόνα (*Suppl.* 184) aussi bien que αἶαν Πελοπίαν (*Ion*, 1591).

2° Il y a équivalence sémantique absolue entre le nom courant et les trois γλῶτται.

Quelle différence pourrait-il y avoir en effet entre Ἀσιάδος γῆς (*Ion*, 1586) et Ἀσιάδος χθονός (*ibid.* 74), entre γῆς Ἑλλάδος (*I. T.* 1386) et Ἑλλάδος γαίας (*I. A.* 1554), entre Φωκέων ἐς γῆν (*El.* 18) et Φωκέων ἐς αἶαν (*ibid.* 1287)?

D'autre part γῆ et χθών, γῆ et γαῖα, γῆ et αἶα se substituent l'un à l'autre soit dans un même vers, soit d'un vers à l'autre.

A. γῆ *et* χθών.

a) *Alc.* 45 :

πῶς οὖν ὑπὲρ γῆς ἔστι κοὔ κάτω χθονός;

b) *Tr.* 389 :

ἐν γῇ πατρῴᾳ περιβολὰς εἶχον χθονός.

c) *H. f.* 1295-96 :

φωνὴν γὰρ ἥσει χθὼν ἀπεννέπουσά με
μὴ θιγγάνειν γῆς .....

d) *Suppl.* 543-46 :

νεκροὺς δὲ ταρβεῖτ' εἰ κρυβήσονται χθονί;
τί μὴ γένηται; μὴ κατασκάψωσι γῆν
ταφέντες ὑμῶν; ἢ τέκν' ἐν μυχῷ χθονὸς
φύσωσιν, ἐξ ὧν εἶσί τις τιμωρία;

e) *Phén.* 1447-1450 :

θάψον δέ μ', ...
ἐν γῇ πατρῴᾳ, ...
....., ὡς τοσόνδε γοῦν τύχω
χθονὸς πατρῴας .....

f) *Héraklides* : 188 ..... ἀπήλασαν χθονός.
192 ..... ἐξελῶσι γῆς.

B. γῆ *et* γαῖα.

El. 410-11 :

ἀμφὶ ποταμὸν Τάναον Ἀργείας ὄρους
τέμνοντα γαίας Σπαρτιάτιδός τε γῆς.

C. γῆ *et* αἶα.

Ion, 1589-1593 :

Ξούθῳ δὲ καὶ σοὶ γίγνεται κοινὸν γένος,
Δῶρος μέν, ἔνθεν Δωρὶς ὑμνηθήσεται
πόλις κατ' αἶαν Πελοπίαν· ὁ δεύτερος

Ἀχαιός, ὃς γῆς παραλίας Ῥίου πέλας
τύραννος ἔσται . . . . . .

El. 95-97 :

. . . . . ἀφικόμην
πρὸς τέρμονας γῆς τῆσδ', ἵν' ἐκβάλω ποδὶ
ἄλλην ἐπ' αἶαν . . . . . .

Bref, les γλῶτται ne sont pas de simples synonymes du mot courant. Un simple synonyme du mot γῆ serait πέδον ou χώρα. Les γλῶτται sont des équivalents absolus du mot courant, empruntés à des états dialectaux ou archaïques de la langue grecque, en vertu d'une théorie esthétique dont Aristote dans sa *Poétique* s'est fait le défenseur, la théorie du style noble et majestueux, au moyen de mots étrangers à l'usage quotidien.

II. — Degré de fréquence ou de rareté de chacun de ces termes et places occupées par eux dans le trimètre.

A. *Le mot courant* γῆ.

Le relevé de Beck, qui est abondant sans être exhaustif, et quelques additions dues à nos recherches personnelles, nous ont permis de porter à 184 le nombre des exemples de γῆ dans le trimètre iambique.

Ce mot n'a pas de place fixe. Il se promène du 1er au 6e pied du trimètre, avec toute la liberté que lui accorde la métrique, aux pieds pairs en syllabe finale, aux pieds impairs en syllabe initiale ou finale. S'il n'a pas de place fixe, il a des places préférées où il revient plus souvent qu'aux autres. Le 3e pied en loge 86 exemples, le 6e 37, le 1er 27, le 4e 23, le 5e 8 et le 2e 3 seulement — sur un total de 184. Le génitif est employé 112 fois, l'accusatif 42, le datif 17, le nominatif-vocatif 13.

B. *Les* γλῶτται.

a) La γλῶττα la plus employée est χθών.

Le nominatif est exceptionnel : le trimètre iambique d'Euripide n'en offre que trois exemples.

L'accusatif, le génitif et le datif sont très fréquents : ils se

présentent 267 fois, et, à 8 exceptions près, toujours à la même place : au 6e pied. Le cas le plus employé est le génitif, il revient 165 fois ; l'accusatif se rencontre 66 fois ; le datif 28 fois seulement.

b) γαῖα.

Le lexique de Beck ne relève que 68 exemples de γαῖα en ce qui concerne la langue des trimètres iambiques. Le mot est employé 36 fois à l'accusatif, 20 fois au génitif, 7 fois au nominatif et 5 fois au datif.

Tantôt il forme un pied complet ; tantôt il est à cheval sur deux pieds.

Il est à cheval sur deux pieds 45 fois : 21 fois sur le 3e et le 4e pied (presque toujours à l'accusatif, mais aussi au nominatif, les seuls cas qui comportent une 2e brève) ; 18 fois sur le 2e et le 3e (le plus souvent au génitif) ; 6 fois sur le 1er et le 2e (presque toujours à l'accusatif).

Il forme un pied complet 23 fois : 15 fois le 5e (le plus souvent au génitif) ; 8 fois le 1er (le plus souvent à l'accusatif).

c) αἶα.

L'emploi de cette γλῶττα est exceptionnel. Elle se substitue à γαῖα, toutes les fois qu'il s'agit soit d'éviter l'allongement de la voyelle précédente, soit d'entraîner son élision.

Elle ne se rencontre que 10 fois dans la langue des trimètres iambiques. Elle est toujours employée à l'accusatif. Enfin elle a une place fixe. 9 fois sur 10 elle est à cheval sur le 2e et le 3e pied ; 1 fois seulement sur le 3e et le 4e.

III. — L'emploi de ces vocables est indépendant du ton ambiant.

On est tenté de penser que c'est le caractère du passage où ils sont insérés qui motive l'emploi de tel ou tel de ces mots. Il n'en est rien. Leur emploi n'est pas en rapport avec le ton ambiant. Ce sont de simples équivalents qui se substituent partout l'un à l'autre, non point au gré du poète, mais selon le caprice tyrannique du mètre. Qu'il s'agisse d'un prologue, d'un dialogue, d'une stichomythie, d'un monologue, d'un récit, d'un dénoûment, le mot courant s'y rencontre avec l'une ou l'autre des γλῶτται, voire avec toutes à la fois.

A. *Dans les prologues.*

Le prologue d'Hippolyte, que le poète a placé dans la bouche d'Aphrodite, présente γῆς, γῆν, γῆς, γῆς aux vers 12, 26, 29 et 31, alternant avec χθονός, χθόνα, χθόνα aux vers 18, 34 et 36.

Dans la première partie du prologue de Médée, dans la tirade de la Nourrice, l'idée de terre est exprimée 8 fois en 35 vers : au vers 2 par αἶαν, au vers 32 par γαῖαν, aux vers 7, 10 et 27 par γῆς, γῆν, γῆς, aux vers 12, 19 et 35 par χθόνα, χθονός, χθονός.

Dans le prologue d'Electre, on trouve, dans la bouche du laboureur, γῆς, γῆν, γῆν, γῆς aux vers 1, 3, 18, 32, alternant avec χθονί, χθονός, χθονός aux vers 4, 12, 21 ; et dans la bouche d'Oreste γῆς, γῆς, aux vers 93 et 96, suivis d'αἶαν au vers 97 et de χθόνα au vers 111.

B. *Dans les dialogues.*

La grande scène qui dresse, dans Hippolyte, le père abusé contre le fils innocent (902-1089), offre tour à tour aux yeux du lecteur χθονί (v. 940), γαῖαν (941), γῆς (975), γαῖαν (994), χθονός (1025), χθόνα (1029), γῆ (1030), χθονός (1048), αἶαν (1049) (mais le vers qui contient cette γλῶττα est sans doute interpolé), χθονός (1052), γῆς (1056), γῆς (1065), χθονός (1087).

Dans le dialogue qui a lieu, dans Médée, entre Egée et l'héroïne, on rencontre tour à tour γῆς (666), γῆς (668), χθόνα (680), χθόνα (682), γῆς (702), χθονός (704), γῆς (706), χθόνα (723), γῆς (726), γῆς (729), γαίας (736), Γῆς (746), γῆς (749), Γαῖαν (752).

Plus loin, dans l'entrevue où Médée dissimule à son volage époux ses sentiments réels et feint de partager les siens (866-975), on rencontre tour à tour γαίας (875), χθόνα (880), γῆς (916), γῆς (934), χθονός (936), γῆς (938), χθόνα (940), χθόνα (943), χθόνα (971).

C. *Dans les stichomythies.*

On observe la même liberté dans les passages stichomythiques. C'est ainsi que, dans Hélène, Ménelas emploie χθών et γῆ aux vers 1265 et 1271, tandis que Théoclymène se sert de γαῖα au vers 1268.

D. *Dans les monologues.*

Dans la bouche de Thésée (*Hipp.* 893-98), qui prend la décision de condamner son fils à l'exil, on rencontre γῆς (v. 893) et αἶαν (898) :

..... ἐξελῶ σφε τῆσδε γῆς ·
.....
ξένην ἐπ' αἶαν λυπρὸν ἀντλήσει βίον.

De son côté Hippolyte, maudit et banni, qualifie tour à tour de γαῖα, de γῆ et de χθών, la terre qu'il doit quitter (1095, 1098, 1099).

E. *Dans les récits.*

Dans la bouche du messager, qui fait un récit épique de l'accident dont Hippolyte a été victime, on trouve γῆ 2 fois (1176, 1199), χθών 2 fois (1215, 1248), et γαῖα 1 fois (1227).

F. *Dans les dénoûments.*

Enfin les dénoûments *ex machina* présentent la même variété. C'est ainsi que dans Ion, Athéna, tout en employant le mot χθών 5 fois (χθονὸς 1555, 1574, 1577 ; χθόνα 1571 ; χθονί 1584) et une fois le mot αἶα (1591), ne dédaigne nullement γῆ, dont elle se sert trois fois (1577, 1586, 1592).

Castor, de son côté, dans Electre, fait alterner χθονὸς (1271), χθόνα (1279), αἶαν (1287), avec γῆς (1277), γῆς (1285), γῆς (1288).

Mais alors, si l'emploi de ces vocables est indépendant du ton ambiant, s'ils présentent une équivalence sémantique absolue, pourquoi le poète se sert-il des uns plus souvent que des autres, pourquoi telle γλῶττα comme αἶα est exceptionnelle, alors que telle autre comme χθών est au contraire très usitée à ses cas dissyllabiques? Tout se passe-t-il au gré du poète? N'est-il pas plutôt l'esclave d'une inévitable tyrannie? Étant donné l'aspect quantitatif du trimètre iambique, il est *à priori* évident qu'un mot de deux syllabes du type ⏑ – ou ⏑ ⏑ peut s'y loger plus facilement qu'un mot de deux syllabes du type – ⏑ ou – – ; le 6e pied surtout est pour un tel mot une place pour ainsi dire prédisposée. C'est donc par une raison métrique qu'il convient d'expliquer et la prédominance de χθόνα, χθονὸς χθονί sur les autres vocables, et l'emploi presque exclusif de ce mot au 6e pied.

Il nous reste à montrer qu'Eschyle et Sophocle ont subi, avant Euripide, cette tyrannie inhérente au trimètre iambique.

IV. — Chez Eschyle et chez Sophocle.

Sauf, en partie, αἶα — que le trimètre iambique de Sophocle ne connaît pas —, ces vocables se retrouvent chez les deux autres tragiques.

Le mot courant y est très fréquent.

Parmi les γλῶτται, c'est encore χθών qui est la plus employée aussi bien chez l'un que chez l'autre.

Le nominatif en est exceptionnel, tout comme chez Euripide. Mais l'accusatif, le génitif et le datif reviennent 60 fois chez Eschyle, 49 chez Sophocle, et à place fixe, au 6e pied, 51 fois chez le premier, 43 fois chez le second : donc le mot chez Euripide ne fait que suivre la tradition.

L'αἶα se rencontre 13 fois chez Eschyle et 6 fois chez Sophocle, le plus souvent à l'accusatif. Tantôt il constitue un spondée, tantôt il est à cheval sur deux pieds.

Il ne constitue un spondée que 3 fois : 1 fois chez Eschyle au 5e pied et 2 fois chez Sophocle au 1er pied, tout comme chez Euripide.

Dans les 16 autres exemples, il est à cheval sur deux pieds : 8 fois sur le 3e et le 4e (6 fois chez Eschyle, 2 chez Sophocle) ; 5 fois sur le 2e et le 3e (4 chez Eschyle, 1 chez Sophocle) ; 3 fois sur le 1er et le 2e (2 chez Eschyle, 1 chez Sophocle) tout comme chez Euripide, qui ici encore ne fait que se conformer à la tradition.

Le trimètre iambique de Sophocle ne présente aucun exemple d'αἷα. Chez Eschyle, Dindorf en a relevé six exemples dont 4 seulement sont à l'accusatif : les deux autres sont l'un au nominatif, l'autre au vocatif. De même que chez Euripide, c'est toujours à cheval sur le 2e et le 3e pied que ce mot se présente dans la langue des trimètres iambiques d'Eschyle.

Conclusion.

Matériaux d'ordre esthétique de l'aveu d'Aristote, les γλῶτται exprimant l'idée de terre, examinées de près, ont fini par prendre aussi figure de matériaux d'ordre métrique et ce résultat compense peut-être la fastidieuse minutie de nos recherches. Il n'est pas possible, semble-t-il, d'invoquer la coïncidence à propos de toutes ces similitudes constatées dans l'emploi identique que font des mêmes mots trois poètes différents. Comment expliquer la

présence des mêmes phénomènes dans tous les âges de la tragédie grecque, sinon par une influence fatale? Il y a manifestement tyrannie métrique inhérente à la nature du trimètre iambique et d'une ampleur qui peut-être n'a pas été appréciée jusqu'ici à sa pleine valeur.

L. ŒCONOMOS.

Meung-sur-Loire, 30 décembre 1935.

P.S. — Ces quatre mots se rencontrent déjà dans les poèmes homériques (cf. H. Ebeling, *Lexicon Homericum*), avec leur double fonction esthétique et métrique. Toutefois, Homère n'est pas l'inventeur des γλῶτται. Il n'a fait qu'utiliser, avant les Tragiques, un procédé commode, déjà connu de ces longues générations d'aèdes dont il est, lui, l'aboutissant glorieux (cf. A. Meillet, *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*, chap. V, *la langue homérique*). Mot étranger à l'usage quotidien, la γλῶττα n'est pas, ne peut pas être un mot inconnu, car, si elle échappait à l'intelligence des auditeurs, il y aurait obscurité. Or, si la Tragédie grecque a pu emprunter au vocabulaire homérique sans courir le danger d'être obscure, c'est uniquement parce que l'éducation littéraire des Grecs de ce temps les familiarisait avec la langue d'Homère. Pareillement, on ne voit pas pourquoi Homère se fût délibérément exposé aux dangers de l'obscurité, en se servant de termes qui n'eussent pas été familiers à ses auditoires variés. Sans doute ne faisait-il que puiser lui aussi dans le riche trésor d'une langue artificielle, constituée par ses prédécesseurs inconnus, infiniment commode par ses avantages esthétiques et métriques et conservée dans une littérature orale en perpétuelle amélioration.

Ainsi donc, loin d'être la source des γλῶτται, la langue homérique n'en est vraisemblablement que le dépôt et cet emploi du vocable étranger à l'usage quotidien, qui fut à travers les âges, la marque distinctive de certains genres poétiques chez les Grecs, que les Romains adoptèrent à leur tour et que Ronsard voulut acclimater en France, loin d'être un phénomène postérieur à Homère, est antérieur à ce poète, et sans doute de beaucoup.

Paris, le 24 mai 1936.

LA LÉGENDE DE COMANUS

Entre la fondation de Marseille et l'attaque des Gaulois de Catumandus, un seul épisode nous serait connu — à en croire la tradition recueillie par Trogue-Pompée — avec quelque détail. Il s'agit de la tentative du roi ligure Comanus pour surprendre la ville au cours d'une fête. Voici ce récit tel que nous le lisons dans l'abrégé de Justin (XLIII, 4).

« A la mort de Nannus, roi des Segobriges, dont les Grecs avaient reçu le territoire nécessaire à la fondation de leur ville, son fils Comanus lui succéda. Un certain Ligure vint lui dire que Marseille serait un jour la perte des peuples voisins ; qu'il devait l'abattre alors qu'elle ne faisait que naître, pour éviter que, devenue bientôt plus forte, elle l'écrasât lui-même. Il appuie son exposé de cette fable : une chienne pleine avait jadis demandé à un berger de lui prêter un endroit pour y mettre bas ; elle l'obtint et demanda encore qu'il lui fût permis d'y nourrir ses petits ; à la fin, quand ils eurent grandi, entourée de la garde que formait sa famille, elle réclama pour elle l'entière propriété du lieu. C'est ainsi que les Marseillais, qui maintenant paraissent des étrangers, seront un jour les maîtres du pays.

Poussé par ces conseils, le roi combine un stratagème pour perdre les Marseillais. Et en effet, le jour de la fête des fleurs, il envoya dans la ville, à titre d'hôtes, beaucoup d'hommes résolus et vigoureux ; il en fait entrer un plus grand nombre sur des chars, cachés au fond des *sirpea* et recouverts de feuillages. Lui-même avec son armée se cache dans les collines voisines, afin que, la nuit venue et les portes ouvertes par les gens dont on a parlé, il pût arriver à temps pour la surprise et envahir avec son armée la ville encore plongée dans le sommeil et l'ivresse. Mais le plan fut révélé par une femme parente du roi qui, étant devenue l'amante d'un jeune Grec, céda, dans leurs embrassements, à la pitié qu'elle éprouva pour sa beauté. Elle lui découvre donc la ruse et l'invite à se soustraire au péril. Lui, s'empresse de rapporter aux magistrats ce qu'il a appris et de la sorte, le piège étant éventé, tous les Ligures sont arrêtés et on tire des *sirpea* ceux qui y étaient cachés. Tous sont mis à mort, et on prévient l'attaque du roi perfide en lui tendant un piège à

lui-même. Avec le roi, sept mille des ennemis furent massacrés. C'est depuis ce temps que les Marseillais, lors des fêtes, ferment leurs portes, montent la garde la nuit, ont soin de faire le guet du haut des murs, s'assurent de l'identité des étrangers, sont pleins d'inquiétudes et veillent à la sécurité de la ville en temps de paix, comme s'ils étaient en guerre. Tant il est vrai que dans cette cité les bonnes institutions demeurent, non parce que les circonstances les rendent nécessaires, mais parce qu'on y a l'habitude de bien faire ! »

Le récit qu'on vient de lire n'a pas toujours été jugé de manière défavorable. C. Jullian ne faisait aucune réserve quant au fond et, abordant le point sur lequel la version des faits qui nous est transmise risque le plus d'être tendancieuse, il écrivait : « Les annales marseillaises disent que tous les torts furent du côté ligure. On peut les croire...[1] » Même note chez M. Clerc qui ne rejetait même pas formellement les détails du récit, quoiqu'il ait vu une des plus sérieuses difficultés : « Je n'hésite pas à déclarer que, pour moi, ce récit, malgré sa couleur romanesque, mérite toute confiance, et nous fait connaître l'épisode sans doute le plus important de l'histoire des relations de Marseille avec ses voisins dans les vingt ou trente années environ qui ont suivi sa fondation. Il est possible que la partie romanesque n'ait pas de réalité, et encore n'offre-t-elle rien d'invraisemblable, si ce n'est qu'il y en a beaucoup de répliques connues[2]. »

Naturellement, certains critiques ont plus de défiance : c'est ainsi que M. H. G. Wackernagel (dans Pauly-Wissova, art. *Massilia*) ne prend pas en considération le récit de Justin[3]. — Le problème mérite bien d'être posé à nouveau.

Nous pourrons obtenir une indication sur le caractère de l'anecdote de Comanus en la rapprochant de celle qui a Catumandus pour héros. Si Marseille s'était vraiment montrée méfiante à l'égard des étrangers dès la première alerte, et pour toujours, comme le dit Justin, on comprendrait mal qu'elle ait, deux siècles plus tard, laissé Catumandus entrer dans la ville et la citadelle. Inversement, si les relations avec l'étranger (Gaulois) étaient alors devenues cordiales, on ne s'expliquerait pas que l'habitude des précautions ait été reprise avant un nouveau changement de la situation extérieure. Et si, comme je me suis efforcé de le démon-

1. *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 212
2. *Massalia*, t. I, p. 148
3. Il note seulement, parlant des fêtes de Marseille, que Trogue-Pompée atteste l'existence de celles des Floralia (= Anthestéries).

trer[1], Catumandus est entré par la force à Marseille, il est encore plus vain de lier à l'incertaine attaque ligure des usages de police attestés plus tard : la crainte des Gaulois, à partir peut-être du 4e siècle, en rendrait compte mieux ou moins mal.

En réalité les récits sur Comanus et Catumandus s'accordent assez difficilement entre eux pour qu'il soit permis de se demander s'ils ont figuré ensemble chez les historiens qui, avant Trogue-Pompée, ont traité de Marseille. Ils sont du reste apparentés par leur tendance, et le motif qui décide Comanus à attaquer explique aussi la résolution des tribus groupées autour de Catumandus. Non point qu'un des épisodes ait servi de modèle à l'autre, ou qu'ils aient une origine commune — ce ne sont donc pas des doublets au sens propre du terme — mais si celui de Catumandus reste, malgré l'arrangement subi, historique dans son fond, cela suffit à jeter sur l'autre, malaisément conciliable avec lui, une bien légitime suspicion.

Le détail qui, entre tous, dans le récit de Justin, frappe l'imagination par son pittoresque est celui de l'entrée à Marseille des Ligures, dissimulés au fond des *sirpea* recouvertes de feuillage. Que la scène soit, ou non, imaginaire, on peut, et on doit, se la représenter avec précision.

Ne parlons pas, avec certains interprètes[2], de « couffins » dont plusieurs pourraient être posés sur chaque char. Ce que les Latins appelaient *sirpea* était bien un ouvrage de vannerie, mais affectant la forme d'un coffre rectangulaire qui occupait toute la surface du char[3]. En Italie, la *sirpea* servait surtout aux transports agricoles.

L'analogue en était connu en Grèce — ce qui importe surtout — sous le nom de πείρινς. On adapte une πείρινς au char de Priam lorsqu'il va offrir à Achille la rançon du corps d'Hector (Ω, 190-267). Le char de Télémaque comporte également une πείρινς (O, 131). Il est possible qu'il s'agisse ici d'un coffre à bagages, de grandes dimensions, distinct de la place réservée au voyageur (δίφρος). Mais un vase à figures noires[4] montre un personnage conduisant son char, debout avec deux compagnons,

1. *Bulletin de la société d'hist. et d'arch. de Nîmes et du Gard*, n° 1 (1934), p. 51 sqq.
2. Par exemple M. Clerc, *Massalia*, t. I, p. 147.
3. Dans certains textes le mot désigne bien une simple corbeille, mais pour les *sirpea* des chars, le doute n'est guère permis : voir le texte d'Ovide, *Fastes* VI, 656 sqq., étudié ci-après.
4. *Dictionnaire des Antiquités*, art. *plaustrum*, fig. 5703

dans un coffre tressé. On put sans doute voir des scènes du même genre sur le territoire de Marseille.

M. Nilsson a déjà indiqué[1] que le récit de Justin témoigne d'un défilé de chars décorés au cours de la fête marseillaise. En fait — et je pense bien qu'il l'entend ainsi lui-même — l'usage du défilé peut seul expliquer cette partie de la tradition : on croyait, en l'observant, représenter l'entrée même des Ligures. La décoration de feuillage (naturelle en réalité pour une fête de printemps) avait été nécessaire, pensait-on, aux barbares pour se dissimuler. La πείρινς ou *sirpea*, qui avait dû cesser de bonne heure de servir pour les transports des voyageurs, sauf peut-être parmi les campagnards, paraissait répondre au même objet. Pour que le défilé réel fût une image parfaite de celui que la légende projetait dans le passé, il aurait suffi que tous les occupants du char s'accroupissent au fond de la *sirpea*.

Peut-être croyait-on que le défilé des chars avait existé de tout temps et que les Ligures avaient simplement profité de l'usage établi pour introduire les leurs, chaque conducteur étant visible, tandis que ses compagnons dissimulés sous le feuillage auraient attendu leur heure.....

Peut-être aussi attribuait-on aux Ligures la première idée de cette entrée de chars à Marseille : les conducteurs auraient par exemple prétendu apporter en ville des chargements de feuillage pour la fête.

En tout état de cause la stricte logique est difficile à satisfaire, mais c'est le propre des légendes explicatives de faire bon marché de la vraisemblance de détail, pourvu que le rapport avec la coutume dont on veut rendre compte soit assez apparent. Il n'est même pas absolument nécessaire de choisir entre les deux manières possibles de présenter le récit. L'une ou l'autre ont pu être préférées selon les narrateurs. L'important, c'est que l'intérêt de la fête était, dans la pensée des Marseillais, essentiellement commémoratif.

Que le spectacle de gens montés sur un char à *sirpea* fût de nature, à partir d'un certain moment, à frapper l'imagination et parût exiger une explication par un fait historique, c'est ce que peut montrer la tradition latine relative aux *tibicines*.

Tite-Live (IX, 30) raconte que les *tibicines*, dépouillés par les censeurs d'une partie de leurs privilèges, s'étaient retirés à Tibur. Pour complaire aux Romains, les habitants de cette ville les ramènent de force à Rome. « Un jour de fête, plusieurs Tibur-

1. *Griechische Feste*, p. 268 ; *Jahrbuch des deutschen arch. Instituts*, 1916, p. 335, n. 2.

tins les invitent, chacun chez soi, sous prétexte de solenniser les festins par la musique, et ils les enivrent — car cette sorte d'hommes est généralement avide de vin ; alors, quand ils sont accablés de sommeil, ils les entassent sur des chars et les transportent à Rome ; et ils ne s'en aperçurent pas avant que, les chars ayant été laissés sur le forum, la lumière du jour les frappât, encore ivres. » Après quoi les Romains obtiennent que les *tibicines* restent à Rome et leur accordent le droit de célébrer fort librement trois jours de fête : ce serait l'origine des « petites quinquatries ». Complétons ce récit par celui d'Ovide, *Fastes* VI, 656 sqq,, qui en diffère du reste assez notablement : les *tibicines* sont tous réunis à la table d'un Tiburtin, et ont déjà bu trop largement lorsque leur hôte leur fait croire à la nécessité de s'enfuir ; comme ils ne peuvent se lever il les charge sur un char :

> « At dominus, discedite, ait ; plaustroque morantes
> Sustulit : in plaustro sirpea lata fuit. »

A Rome leur protecteur Plautius[1] leur fait revêtir des masques et de longs vêtements : c'est ainsi accoutrés que désormais ils se présentèrent aux petites quinquatries.

Il est clair que nous sommes en présence d'une légende explicative : elle a été inventée pour rendre compte tant de l'existence de la fête que d'une tenue dont le peuple romain ne comprenait plus le caractère traditionnel.

Nous n'avons pas à rechercher ce qu'il peut subsister d'historique dans cette anecdote (le rôle de Plautius en partie ?), mais seulement à constater que le point de départ de ce qu'elle contient d'imaginaire est certainement l'exhibition des *tibicines* à un moment de la fête (sans doute au début), sur un ou plusieurs chars à *sirpea*[2].

---

1. Dans le texte d'Ovide, *Plautius* est une conjecture ; c'est le nom du collègue d'Appius Claudius : les deux censeurs auraient été en désaccord sur les mesures hostiles aux *tibicines*.

2. Mentionnons ici deux dernières versions de la légende : Plutarque, *Quest. Rom.* 55 — Valère-Maxime, II, 5, 4. Le récit de Plutarque présente quelques variantes : les mesures prises contre les *tibicines* l'auraient été non par des censeurs, mais par les décemvirs ; le char n'aurait pas eu de *sirpea* mais des plaques de cuir sur les côtés ; les longs vêtements seraient des vêtements de femmes : il est bien possible que dans une mascarade ils aient fini par remplacer la robe dérivée, selon toute vraisemblance, de celle des artistes grecs.

Valère-Maxime est le seul auteur à montrer les *tibicines* célébrant la fête au forum, où la légende place leur arrivée au retour de Tibur. Il ne dit pas qu'ils soient montés sur un char, mais on l'admettrait d'autant mieux qu'ils donnent un concert et qu'il leur faut une estrade ou quelque chose qui en tienne lieu : tibicinum quoque collegium solet in foro vulgi oculos in se convertere, cum inter publicas privatasque ferias [actiones] personis tecto capite variaque veste velatis concentus edit ; inde tracta licentia.

On montrerait aisément lesdifférences entre la tradition romaine et la tradition marseillaise : aucune des deux n'a dû subir l'influence de l'autre ; c'est justement pourquoi elles s'éclairent mutuellement ; chacune garantit qu'on peut en toute sécurité appliquer à l'autre cette sorte de critique qui part des récits pour aboutir à la connaissance des coutumes ou des rites.

Revenons à Marseille pour essayer de préciser quelque peu le tableau — conjectural — de la fête. On s'est demandé quel était le nom grec de ces *Floralia*. Clerc voulait y voir des Anthesphories, à rapprocher de celles de Sicile. Ce sont bien plutôt, conformément à l'avis de M. Nilsson, des Anthestéries ; on en célébrait dans la plupart des villes ioniennes d'Asie Mineure [1]. Et quelques détails cadrent bien avec cette assimilation.

Justin dit que Comanus voulait surprendre la ville « abîmée dans le sommeil et l'ivresse ». Ceci implique l'existence de συμπόσια : les fêtes dionysiaques ne sont pas les seules à en comporter, mais enfin le rapprochement s'impose avec les usages de la journée des Choès à Athènes.

D'autre part les fêtes dionysiaques, avec leurs joyeux cortèges, semblent s'être prêtées à passer pour la commémoration de victoires : à la procession des Anthestéries de Smyrne figurait le prêtre de Dionysos dans une trière, comparable an « currus navalis » connu par des vases attiques : on y voyait le souvenir d'une antique victoire navale sur les gens de Chios [2].

L'état que dut avoir le cortège des chars décorés [3] à Marseille, suffisant pour évoquer des idées triomphales, avant même sans doute qu'on le prît pour la reconstitution d'un épisode historique, ne paraît ni déplacé ni exceptionnel si on le rattache au cycle des cérémonies dionysiaques. Il pourrait s'agir fort simplement des chariots des campagnards [4] venant à la ville pour la fête. Ce

1. Thucydide, II, 15 ; cf. Nilsson. *Griechische Feste*, p. 267.

2. Nilsson, *id.*, p. 268, d'après Aristide le rhéteur XXII, p. 440, Dindorf. — La tradition de la victoire de Dionysos sur les Tyrrhéniens (hymne homérique, VII) aurait-elle une origine analogue ? Il est d'autre part à noter qu'au temps d'Hérodote, une fête dionysiaque de Smyrne était mise en rapport avec la prise de possession de la ville par les Ioniens. Cette tradition semble presque la contrepartie de celle de Marseille ; les étrangers entrent dans la ville pendant que les habitants sont hors les murs pour la fête et leur ferment les portes (I, 150).

3. Il n'est question dans Justin que de feuillages, non de fleurs. S'il s'agit bien d'Anthestéries, célébrées au même moment que dans les autres cités, c'est tout naturel : à Athènes même la fête anticipe sur l'apparition des beaux jours (Foucart, *Le culte de Dionysos en Attique*, p. 112) ; c'est d'ailleurs courant dans les fêtes de ce type. A plus forte raison ne devait-on guère disposer à Marseille que de feuillages persistants.

4. La *sirpea* semble l'indiquer.

n'est peut-être pas inconciliable avec une conjecture de M. Nilsson, lequel rapproche les chars marseillais de ceux d'où aux Choès athéniennes, partaient les plaisanteries signalées par Photius : τὰ ἐκ τῶν ἁμαξῶν σκώμματα [1]

Il faut enfin tâcher d'utiliser la phrase dans laquelle Justin prétend indiquer les conséquences de la tentative manquée de Comanus : Exinde Massilienses festis diebus portas claudere, vigilias agere, stationem in muris observare, peregrinos recognoscere, curas habere ac, velut bellum habeant, sic urbem pacis temporibus custodire.

Le renseignement remonte, bien entendu, à Trogue-Pompée *mais il ne doit pas* remonter plus haut. Les derniers mots paraissent faire allusion à la « pax Romana » et Trogue-Pompée n'aurait guère pu employer le présent *habeant*, même à côté d'infinitifs « présents » si le tableau se rapportait dans sa pensée à un temps révolu.

Pourtant nous n'avons pas le texte même de Trogue-Pompée, et l'aurions-nous que nous ignorerions encore s'il n'a pas utilisé dans ce passage des notes de provenances diverses. Aussi ne suffit-il pas de constater que l'énumération tout entière de précautions est commandée par les mots *festis diebus* [2] pour en conclure que ce sont là en réalité, et exclusivement, des usages de fêtes. On a pu en rapprocher les précautions qui furent observées en temps normal, au témoignage de Tite-Live, à Ampurias, précautions tout à fait sérieuses celles-là, imposées par la proximité immédiate de la ville hispanique [3]. On peut bien penser que Marseille, au temps de sa périlleuse indépendance, a eu des usages analogues. Quelque chose en a sans doute survécu, sous l'Empire, à titre symbolique [4] ; j'ai peine à croire que cela n'ait plus existé qu'en temps de fête : la remarque naïvement moralisante sur la fidélité de Marseille « aux bonnes institutions » serait par trop sotte si elle concernait des usages qu'on feint seulement de suivre, quelques jours chaque année.

---

1. *Jahrbuch des deutschen arch. Instituts*, 1916, p. 335, n. 2. Ici encore, on a parlé de campagnards venant à la ville pour la fête (J. Girard, art. *Dionysia* dans le *Dictionnaire des Antiquités*, t. II p. 235-236).

2. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 213, n. 6. Cf. M. Clerc, *Massalia*, t. I, p. 151, n. 3

3. Tite-Live XXXIV, 9. Cf. C. Jullian *ibid.* ; M. Clerc, *id*, t. I, p. 276. J'avoue être bien moins frappé que C. Jullian d'une certaine similitude d'expression entre le texte de Tite-Live et celui de Justin.

4. La précaution signalée par Valère-Maxime, II. 6, 9, désarmement de tous les étrangers entrant à Marseille, doit être ancienne, car elle éclaire la réponse faite à César (Lucain, *Pharsale*, 335). Sans doute a-t-elle été rétablie sous l'Empire comme une affirmation d'autonomie (après la fin de l'occupation militaire).

D'ailleurs les pratiques indiquées par les mots *vigilias agere*, *stationem in muris observare* ne conviennent spécialement ni à la mise en scène d'une fête, ni à l'exécution d'un service d'ordre. Quant à *peregrinos recognoscere*, on se demandera quels sont les étrangers de l'identité de qui on doit s'assurer, quand on a justement fermé les portes [1].

Je crois donc qu'on peut faire deux parts des renseignements de Justin : la fermeture des portes est un usage des fêtes, au moins de certaines fêtes, dont celle des Anthestéries ; les autres mesures ont été des précautions de tous les jours, conservées en partie, pour la forme, aussi longtemps peut-être que l'indépendance nominale de Marseille. Seule importe pour notre sujet la fermeture des portes.

Elle signifie — sur ce point il n'y a, de toute manière, aucun doute — l'exclusion des étrangers [2]. Devenu sans objet, l'usage en aurait disparu, n'en déplaise à Trogue-Pompée ou à Justin, s'il n'avait la valeur d'un rite.

Or, en Grèce propre et en plein âge classique, il est des cultes qui écartent les étrangers : les Doriens n'ont pas accès à l'Erechthéion [3] ; des sanctuaires du Pirée sont fermés à tous sauf aux gens du Pirée eux-mêmes [4] ; le temple de Leucothea à Chéronée exclut les Etoliens (en même temps que les esclaves) [5] ; l'Héraion d'Argos, celui d'Amorgos tous les étrangers [6]. Une interdiction aux « étrangers » se lit aussi sur un linteau de Délos [7].

En Grèce ces interdictions sont limitées à quelques emplacements sacrés et aux cérémonies qui s'y déroulent. Elles sont chose d'autant plus frappante que beaucoup de fêtes étaient, au contraire, l'occasion d'accueillir les « étrangers », autres membres, malgré tout, de la famille hellénique : que l'on songe aux Grandes Dionysies d'Athènes ou même aux Gymnopédies de Sparte.

Pour une cité isolée en terre barbare, la situation est différente. Si les étrangers, Ligures ou Gaulois, ont été exclus pour

---

1. Evidemment il pourrait s'agir de ceux qui sont entrés avant la fermeture des portes, ou des étrangers domiciliés. Mais pourquoi *peregrinos recognoscere* est-il bien séparé de *portas claudere* ?

2. Peut-êre disait-on seulement « aux Ligures » ou « aux barbares ». En tout cas on se gardera de supposer que les citoyens romains résidant à Marseille aient été écartés de la fête.

3. Hérodote, V. 72,

4. Ils ne s'ouvrent même pas à un Athénien qui reçoit des honneurs particuliers dans tous les autres sanctuaires du Pirée (IG. II. 589 = Michel n° 145 ; cf. Fustel de Coulanges, *Cité antique*, p. 228, n. 4)

5. Plutarque, *Quest. Rom.* 16 (avec une légende explicative).

6. Hérodote, VI, 81 ; Pausanias II, 17,1 — Michel, n° 711.

7. *Bulletin de Corr. hell.*, 1929, p. 205 sqq. Cf. *Rev. des Et. gr.*, 1930, p. 267.

raison religieuse du culte des Marseillais, le plus simple était de leur interdire l'entrée de la ville lors des fêtes dont on voulait les écarter. On fermait les portes, sans doute après avoir reçu, montés sur leurs chars, les citoyens habitant hors de l'enceinte. Et cet usage, interprété de bonne heure comme une précaution aura fait croire que la fête commémorait une victoire sur des ennemis déjà parvenus à l'intérieur de la cité.

Ainsi, aux yeux des anciens, l'anecdote des Ligures arrivant dans les *sirpea* est l'explication, l'αἴτιον du cortège ; le danger couru par la ville est celui de l'exclusion des étrangers. Pour nous les données se renversent : cette « précaution » explique qu'on parle d'attaque étrangère, le cortège, qu'on ait inventé une arrivée romanesque des barbares [1]. Tel est le double point de départ du travail d'imagination d'où est sortie la légende.

Mais comment a-t-elle été construite ? Les éléments traditionnels utilisables ne manquaient point dans les récits qui couraient parmi les Grecs.

Voici par exemple ce qu'on contait sur la colonisation de Cryassa par les Méliens [2] : «... Les Cariens habitant Cryassa (c'est Plutarque que je cite), soit qu'ils aient eu pitié du dénuement [des Grecs], soit qu'ils aient craint leur audace, les invitèrent à habiter auprès d'eux et leur donnèrent une partie de leur territoire ; ensuite voyant qu'ils prenaient beaucoup d'accroissement en peu de temps, ils voulurent les supprimer dans un grand banquet préparé pour la circonstance. Il se trouva qu'une jeune Carienne aimait Nymphaios [c'était le chef des Grecs], sans que personne le sût ; elle s'appelait Caphénè. Or, comme on machinait cette affaire, ne pouvant supporter de voir périr Nymphaios, elle lui rapporta le projet de ses concitoyens. Lors donc que les Cryassiens vinrent inviter les Grecs, Nymphaios déclara que ce n'était pas leur coutume d'aller à un repas sans leurs épouses. Les Cariens lui répondirent de les amener avec eux. Alors Nymphaios, ayant dit aux Méliens ce qui s'était passé, ordonna qu'ils vinssent eux-mêmes sans armes et en tenue de ville [3], mais que chacune de leurs femmes portât une épée sous ses vêtements et s'assît à côté de son mari. Et lorsque, au milieu du repas, le signal eut été donné aux Cariens, et que les Grecs comprirent

1. Sans doute en second lieu, puisqu'il est question dans Justin d'autres ligures venus à Marseille comme hôtes, détail peu pittoresque et qu'on n'aurait pas songé à inventer après celui des chars.

2. Plutarque, *De mulierum virtutibus* VII ; Polyen, *Stratagèmes*, VIII, 64.

3. ἐν ἱματίοις. La tenue militaire comporterait au contraire la chlamyde.

que c'était le moment d'agir, leurs femmes, toutes à la fois, ouvrirent leurs vêtements ; eux, ayant pris les épées, attaquèrent les barbares et les massacrèrent jusqu'au dernier. S'étant emparés du pays et ayant détruit la ville, ils en fondèrent une autre qu'ils nommèrent la Nouvelle Cryassa...»

Un second récit, fort voisin de celui que nous venons de lire, nous intéresse plus encore parce qu'il met en scène des colons phocéens, un demi-siècle avant la fondation de Marseille. Je l'emprunte aussi à Plutarque [1] : un Codride de Phocée, Phobos, ayant servi d'auxiliaire à Mandron roi d'une tribu bébryce, celui-ci lui offre une partie de son pays et de sa ville. « Ayant décidé ses concitoyens, Phobos envoya son frère conduisant les colons, et ils reçurent bien de Mandron, ce qu'ils avaient espéré. Mais s'enrichissant grandement par les dépouilles et le butin pris aux barbares voisins, ils furent l'objet d'abord de la jalousie, puis de la terreur des Bébryces. » En l'absence de Mandron, on décide de se défaire des Grecs. « Mais la fille de Mandron, Lampsaké, qui était vierge, eut connaissance du projet : d'abord elle s'efforça d'en détourner ses amis et ses parents.... Puis n'y pouvant réussir, elle s'en alla secrètement dire aux Grecs ce que l'on préparait et elle leur conseilla de se garder. Eux, ayant préparé un sacrifice suivi d'un banquet, invitèrent les gens de Pityoessa [c'est le nom, grec d'ailleurs, de la ville bébryce] à sortir dans la campagne voisine. Et s'étant divisés en deux troupes, par l'une ils prirent les murailles, par l'autre massacrèrent les habitants. » Plutarque ajoute que Lampsaké reçut à sa mort des honneurs héroïques d'abord, puis divins [2], et que la ville prit elle-même le nom de Lampsaque. Quant à Mandron, il aurait refusé de revenir partager le pouvoir avec les Grecs et leur aurait laissé le champ libre en emmenant les femmes et les enfants des Bébryces massacrés.

Il est inutile de souligner les concordances qui existent entre la légende de Comanus et les deux autres. Elles sont assez frappantes pour nous obliger à dire qu'aucun détail du récit de Justin ne paraît avoir chance d'être historique. Réservons seulement la possibilité que la ruse employée par les Marseillais contre Comanus ne soit pas d'un type connu par ailleurs et que le récit du combat (ou du massacre ?) dans lequel périssent le roi et ses sept mille guerriers ne soit pas entièrement imaginaire. En ce

1. *De mulierum virtutibus*, XVIII. Cf. Polyen, *Stratagèmes*. VIII, 37.

2. En réalité, elle doit être une ancienne divinité humanisée. Son rôle serait donc essentiel dans la formation de la légende de Lampsaque ; il peut avoir servi de modèle à ceux de Caphénè et de la ligure anonyme.

cas, bien douteux, il est regrettable que Justin n'ait pas cru devoir transcrire ou résumer ce que Trogue-Pompée devait en dire.

Faut-il donc conclure que la tradition marseillaise n'intéresse que la littérature, surtout la littérature orale, et qu'elle est négligeable pour l'historien ? A mon avis ce serait à tort.

Car on ne rend pas compte d'une légende, même de type explicatif, en définissant un point de départ (rite, usage populaire, dicton, monument figuré), ni en y ajoutant la connaissance des récits qui peuvent lui avoir prêté ses traits essentiels : l'originalité est le moindre souci des conteurs. Il faut encore trouver quelle idée générale du temps de l'action et des personnages mis en scène suppose le récit, fût-il imaginaire dans tous ses détails concrets. Or, cette base psychologique ne peut être entièrement erronée dans le cas qui nous occupe : je suis même persuadé que les Grecs ont gardé longtemps un sentiment très vif des conditions dans lesquelles leur installation et leur succès en pays barbare étaient possibles.

Il nous suffira donc de comparer les légendes relatives à la colonisation de Marseille, de Cryassa et de Lampsaque, et de lire entre les lignes, pour voir s'éclairer la tactique des colons grecs.

Les indigènes les reçoivent à côté d'eux, comme à Cryassa, ou dans leur propre ville, comme à Lampsaque. On pourrait même se demander si cette dernière situation n'a pas existé à Marseille et si, dans la donnée, ancienne, des Ligures reçus *comme hôtes*, il n'y a pas comme un souvenir de cette primitive union des Grecs et des barbares.

Mais les Grecs veulent tirer le plus de bénéfices possibles de cette association et tendent à évincer leurs voisins, d'où la « jalousie » des Bébryces et des Cariens, et les craintes si éloquemment exprimées par la fable qui aurait décidé Comanus à intervenir, Le Marseillais qui, le premier sans doute, a imaginé d'appliquer cet apologue [1] à la situation qui suivit l'arrivée des colons phocéens savait encore, par une tradition certaine, comment les Grecs avaient coutume de s'emparer d'un territoire où ils avaient d'abord été admis de bonne grâce. De fait les Méliens de Cryassa, les Phocéens de Lampsaque ou de Marseille sont représentés comme maniant la ruse avec une aisance parfaite ; et s'il ne faut, à mon avis, attribuer aucune importance au stratagème particulier dont on parlait dans chaque cas, non plus qu'à ce qui est dit des complots des barbares, ceci du moins reste sûr : les relations

1. Noter qu'il ne figure pas parmi les fables ésopiques ; Phèdre seul, dans l'antiquité, en donne l'équivalent (II, 20).

entre colons et habitants du pays n'ont pas tardé à se gâter, à la suite de quoi les Grecs ont su rester seuls maîtres [1]. Et s'ils l'ont su, dans tant de cas, c'est que tel était le but auquel ils tendaient, dès leur arrivée.

La légende marseillaise a réparti entre les deux règnes de Nannus et de Comanus [2] les deux moments essentiels de la colonisation, celui de l'établissement pacifique, celui de la prise de possession violente. Ce faisant, elle invitait à chercher dans un changement de disposition des Ligures la raison d'événements qui ont au moins leur source première dans la conduite habituelle des colons grecs. Si l'étude qui précède a quelque utilité, c'est, croyons-nous, de montrer dans la légende de Comanus, non point le souvenir lointain d'une des premières guerres *extérieures* de Marseille, mais bien une image fantaisiste, mais encore instructive, du dernier acte de sa fondation.

J. Brunel.

---

1. Naturellement, on connaît ailleurs des exemples de colonisation avortée.
2. J'admets avec Clerc, *Massalia*, t. I, p. 148, que le nom de Comanus est un simple ethnique. Il n'est donc pas impossible que le personnage soit imaginaire.

« USURPARI » DÉPONENT

Les dictionnaires ne signalent pas d'exemple d'*usurpari* employé comme déponent. Voici cependant un texte où il me paraît impossible de le considérer comme un passif :

AULU-GELLE, III, 2, 12 : « Q. quoque Mucium iureconsultum dicere solitum legi non esse usurpatam mulierem, quae, cum Kalendis Januariis apud virum matrimoni causa esse coepisset, ante diem IV Kalendas Januarias sequentes usurpatum isset. »

Dans ce texte le verbe *usurpare* se trouve deux fois. A la fin, son sens est très clair. Il s'agit de la femme mariée qui quitte le domicile conjugal pour accomplir ce qu'on appelle l'*usurpatio trinoctii*, c'est-à-dire qui découche trois nuits de suite au cours de l'année pour éviter de tomber sous la *manus* de son mari. Ici, sans doute possible, le mot *usurpare* est employé dans un sens actif (ou déponent) mais certainement pas passif, puisque c'est la femme qui fait l'*usurpatio*.

Dans la première proposition au contraire, si l'on admet qu'*usurpari* est un passif, ce serait la femme qui serait l'objet de l'*usurpatio*. Cela ne cadre pas du tout avec l'*usurpatio trinoctii*, établie, comme on le sait, en faveur de la femme, où la femme, en conséquence, joue un rôle actif, et non passif. On est donc contraint de donner à ce premier *usurpare* un sens tout différent du second, le sens, non attesté du reste, et purement conjectural de « mariée par usage » « usu rapta ». Mais, en dehors même de l'invraisemblance criante de l'emploi d'un terme de caractère technique dans la même phrase avec deux sens différents, cette interprétation elle-même est sûrement fausse, car le texte nous dit qu'en accomplissant irrégulièrement le *trinoctium* la femme n'est pas *usurpata*. Or cette irrégularité du *trinoctium* validerait le mariage. Mucius devrait donc écrire, non pas « non esse usurpatam » mais au contraire « esse usurpatam ».

Tout s'éclaire, par contre, si l'on donne au mot *usurpari*, tant dans la première proposition que dans la seconde, le sens d'un déponent. Mucius dit que la femme n'a pas accompli l'*usurpatio* si, ayant quitté le domicile conjugal dans ce dessein, elle s'y est

prise trop tard, et a découché la troisième nuit avant la fin de l'année, et non la quatrième. L'emploi du déponent en cette hypothèse est parfaitement légitime et rappelle l'emploi du moyen en grec : Il s'agit d'un usage que la femme fait du *trinoctium* dans son intérêt propre.

J'ajoute que cette voix serait particulièrement indiquée ici, s'il était vrai, comme j'ai cherché à le démontrer ailleurs, que le *trinoctium*, institution créée anciennement pour le mari, avait été ingénieusement tournée au profit de la femme. Si l'on voulait raffiner, peut-être même pourrait-on trouver dans le mot, dès cette époque, la nuance légèrement péjorative d'utilisation abusive, ou tout au moins tendancieuse, qui se retrouve dans certains emplois du terme en latin et surtout en français.

Partant de là, il est permis de formuler une conjecture quant à l'évolution sémantique de ce mot. Le jurisconsulte Paul nous dit au Digeste, 41, 3, 2, qu'*usurpare* a un sens juridique et un sens littéraire. Pour les juristes, il veut dire : « interrompre une prescription » ; dans le langage commun « se servir fréquemment de quelque chose ». C'est cette seconde signification qui serait la plus ancienne, et c'est précisément l'*usurpatio trinoctii* qui aurait permis le passage à l'acception technique du terme. La femme utilisait, et utilisait souvent le *trinoctium*, puisqu'elle devait renouveler l'opération tous les ans, *quotannis*, dit Gaius, I, 111. Le mot *usurpari* ne faisait qu'exprimer, au début, cet usage fréquent. Mais cette *usurpatio trinoctii* avait pour objet et pour effet d'interrompre cette prescription spéciale au mariage qu'on appelle *usus*, et qui entraîne la création de la *manus* sur la femme. Comme il arrive parfois, le terme en arriva à connoter, avec l'institution elle-même, le résultat qu'elle produisait invariablement. Les juristes associèrent au terme d'*usurpatio* l'idée d'interruption de prescription, et, dans leur langage, le mot devint technique avec cette signification.

Henri Lévy-Bruhl.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Wiener Studien, Bd LI, 1933, Heft 1 et 2 ; 158 pp. in-8° ; Bd. LII, Heft 1 et 2 ; 175 pp. in-8°; Wien, Oskar Höfel's Witwe, 1934.

Le tome LI des *Wiener Studien* contient, en dehors de six notes brèves publiées sous le titre de Miszellen (pp. 140-155), huit études dont le titre seul montrera l'intérêt et la variété : J. Mewaldt, *Epochen griechischer Prosa*, p. 1 ; Em. Loew, *Das Verhaltnis von Leben und Logik bei Heraklit*, p. 14 ;K. Horna, *Beitr. z. Ueberlieferung d. Aristotelischen Rhetorik*, p. 31 ; Wilko de Boer, *Galens Traktat Ueber die schwarze Galle und s. Ueberlieferung*, p. 56 ; Gertrude Herzog-Hauser, *Die Graien*, p. 66; Vally Reich, *Sprachliche Charakteristik bei Terenz*, p. 72 ; Rich. Steger, *Der Stil des Historikers Florus*, I, p. 94 ; M. Schuster, *Die Ueberlieferung des Rutilius Claudius Namatianus im cod. Romanus*, p. 109. M. Reich étudie la manière dont Térence fait parler ses différents personnages : le vieillard, le jeune homme, l'esclave, le léno, le parasite, les femmes, et cela en utilisant les remarques du commentaire de Donat. Que le commentaire de Donat renferme nombre de remarques fines et justes sur le ton des propos tenus par les divers rôles, et sur le souci visible chez Térence d'accommoder l'expression aux caractères et aux circonstances, cela est hors de discussion — et ce n'est pas très neuf. Il ne faut pas accepter toutefois sans critique toutes les affirmations de Donat : je ne suis pas aussi sûr que lui que *emoriri* soit un *uitiosum uerbum* (Eun. 432) que Térence a mis à dessein dans la bouche du Thrason pour le ridiculiser ; je ne sais pas non plus si le *quom tibi do* du même Thrason (v. 792) est aussi incorrect qu'il l'affirme. — Il est regrettable que l'édition de Rutilius donnée par Vessereau et M. Préchac n'ait pu utiliser l'article de M. Maurice Schuster dont l'étude, faite avec un pénétrant esprit critique, apporte un complément important à la connaissance du texte de Rutilius Namatianus.

Le volume 52 comprend huit études principales, et dix notes de moindre importance. Les Abhandlungen comportent : Alb. Lesky, *Die Niobe des Aeschylos*, p. 1 ; A. Wilhelm, *Untersuchungen zu Xenophons* Πόροι, p. 18 ; J. Mesk, *Galens Schriften über Nützen u. Schaden der Nährungsmittel*, p. 57 ; W. Krauss, « *Ad spectatores* » *i. d. römischen Komödie*, p. 66 ; M. Schuster, *Lukrezlesungen*, p. 84 ; K. Jax, *Die Stellung der Handschriften S und L i. d. Cäsarüberlieferung*, p. 95 ; L. Radermarcher, *Caecilius von Kaleakte oder Verrius Flaccus bei Quintilian*, ? p. 105 ; Edith Schuchter, *zum Predigstil des hl. Augustinus*, p. 115. Comme on voit, le grec et le latin sont à peu près également représentés.

M. Schuster s'en prend à un certain nombre de passages controversés de Lucrèce, tantôt pour défendre la tradition, tantôt pour adopter telle ou telle conjecture. Dirais-je que bien souvent il enfonce des portes qui étaient déjà ouvertes avant lui ou avant Diels ? Par ex. l. V, 200, il plaide pour maintenir *auidam partem* ; ou VI, 755 pour garder le texte *sed natura loci opus efficit ipsa suapte* ; II, 825 pour conserver *aut alio quouis uno*

uarioque colore, sans ajouter d'arguments nouveaux à ceux qui ont été déjà présentés. Quant à la conjecture de Politien *permanent* qu'il reprend, I. I, v. 122, elle est plus spécieuse que convaincante. Si *permanent* va bien avec *animae*, il ne s'explique pas avec *corpora nostra* ; et l'union syntaxique de *quo* avec *permanennt*, n'est pas plus étrange que l'accusatif dans les expressions *esse in dicionem*, *in potestatem*, etc., où l'accusatif s'emploie parce que l'on considère moins l'état acquis que le mouvement qui l'a précédé. Une conjecture est personnelle à M. Schuster : L. III, 962 au lieu de la leçon *magnis* des mss., qui est évidemment corrompue, il écrit :

aequo animoque, agedum, *gnaris* concede (omnia) : necesse est.

L'addition explicative de *omnia* me paraît un contresens : *concede* est employé dans un sens absolu : « cède la place à ». Quant à la correction *gnaris*, malgré le rapprochement avec Horace *vivere si recte nescis, decede peritis* (Epist. II, 2, 213), je ne crois pas qu'elle ait jamais chance de figurer autre part que dans un apparat critique qui serait à la fois spacieux et complaisant.

A. Ernout.

Clio, Introduction aux Études historiques. — *La Grèce et l'Hellénisation du Monde Antique*, par Robert Cohen.

Les collaborateurs de la collection « Clio » ont l'intention — et M. Charlety le rappelle dans l'Avant-propos de ce premier volume —, de donner au public une série de Manuels destinés à l'enseignement supérieur, et donc particulièrement aux étudiants. Le premier volume de la série, signé par M. Cohen, dont on sait l'active collaboration à l'*Histoire grecque* de M. Glotz, répond de façon très satisfaisante à ce dessein. La préface signale la grande extension donnée à l'exposé de la période hellénistique : M. C. n'est pas le premier à s'être avisé de l'importance de cette époque, et à lui avoir donné la place qu'elle méritait [1] ; mais il a eu raison de le faire : c'est avec la Grèce hellénistique que Rome est entrée en contact : c'est sa civilisation qu'elle nous a transmise. — Le texte est clair, et d'un tour animé qui pique l'intérêt [2]. Chaque chapitre est suivi de notes qui sont sans contredit la partie la plus utile du livre : Indication des sources, État actuel des questions, Bibliographie. On conçoit sans peine le travail que la rédaction de ces notes a dû coûter : il faut être très reconnaissant à M. C. de ces mises au point faites avec franchise, avec netteté, souvent de façon aussi personnelle que judicieuse. La bibliographie est très abondante ; au risque de paraître grincheux, je dirai peut-être qu'elle l'est trop : il y aurait, dans l'intérêt des « usagers » et en particulier des étudiants, à la décanter en faisant un choix entre ces références surabondantes, en éliminant celles

1. On pourra même trouver qu'il a parfois restreint outre mesure le résumé des époques antérieures. En particulier le raccourci du récit de la guerre du Péloponnèse est excessif (deux pages sur la « Guerre de Dix ans », des généraux comme Phormion et Démosthène ne sont même pas nommés).

2. La rédaction gagnerait à être revisée dans les détails. Dans un texte aussi condensé, chaque mot a de la valeur. Dans la seule p. 257 : on ne peut dire que la défaite de Callicratidas aux Arginuses soit l'effet du « pur hasard » ; les textes contemporains nous montrent qu'il n'a pas été question des « morts » dans le procès des Arginuses, mais seulement de ceux qu'on pouvait sauver ; la manière dont M. C. présente la bataille d'Aigos-Potamoi fait porter, bien à tort, sur le seul Conon la responsabilité de la défaite. — P. 482 : Quel est ce portique qu'*Antiochos II* aurait dédié à Délos ?

qui sont douteuses ou erronées (il y en a), et en se souvenant aussi que, sur une question donnée, l'ouvrage le plus récent n'est pas toujours le meilleur. En somme, avec quelques améliorations de détail que la seconde édition apportera sans doute, c'est un instrument de travail de très grande valeur que M. C. a mis entre les mains, non seulement des étudiants, mais, il faut bien le dire, de tous les travailleurs.

Jean Hatzfeld.

A. Prévot, *L'aoriste grec en* -θην (Collection linguistique, XXXIX) ; Paris, Champion, 1935, in-8°, 224 pages.

Ayant entrepris, sous les auspices de M. Meillet, une thèse sur l'aoriste passif du grec, M. Prévot a pu préciser sur quelques points importants la théorie de cet aoriste.

L'aoriste en -ην et en -θην exprimait essentiellement l'état et à l'origine il ne possédait pas une valeur proprement passive. Après M. Wackernagel, l'auteur n'a pas de peine à montrer que c'est seulement au cours de l'histoire du grec que l'aoriste en -ην et en -θην a été associé à un système passif (que l'on songe à ἐγάρην qui n'a pas le sens passif et à ἔκτατο qui est nettement passif chez Homère), et qu'il a pu toujours servir dans la conjugaison de verbes intransitifs. On pourra ici ou là chicaner l'auteur sur quelques affirmations qui mériteraient d'être plus nuancées : je n'oserais pas prétendre avec lui (p. 9) que la notion passive n'était aucunement liée à la voix moyenne en indo-européen, ni que l'emploi de la voix moyenne pour l'expression du passif est borné au grec et au gotique, comme il est dit imprudemment p. 11. Mais dans ces préliminaires M. Prévot n'a fait que reprendre une doctrine qui se trouve déjà esquissée dans les *Vorlesungen* de M. Wackernagel.

C'est en poursuivant sa recherche que M. Prévot a apporté des résultats nouveaux et une véritable découverte pour laquelle les philologues et les linguistes ne sauraient lui marchander leur reconnaissance. En confrontant l'aoriste en -ην et l'aoriste en -θην, en particulier dans les verbes assez nombreux qui possèdent ces deux types de formation, il établit que ces deux thèmes présentent une valeur d'aspect différente : l'aoriste en -ην exprime un état réalisé, tandis que l'aoriste en -θην met l'accent sur l'acte, d'où résulte cet état. La langue de Platon fournit à cet égard les meilleurs exemples. A l'aoriste de μείγνυμι lorsqu'il s'agit d'un mélange proprement dit, de l'état constitué par des matières mélangées nous trouvons la forme en -ην (*Théètète* 194 e etc...) ; mais l'aoriste en -θην est seul employé pour exprimer la formation même du mélange (*Timée* 59 c). Cette opposition n'a rien d'artificiel et se poursuit jusque dans la langue du *Nouveau Testament* où l'on note en particulier le couple διανοίχθητι καὶ ἠνοίγησαν chez Marc VII, 34-35. De telles nuances de sens apparaissent comme délicates et, au cours de sa démonstration, M. Prévot a montré beaucoup de finesse d'esprit pour les mettre en lumière. Il accorde que bien des exemples prouvent peu et il a rarement cédé à la tentation de tirer des textes plus qu'ils ne donnent (je ne suis pas sûr pourtant que l'opposition marquée p. 28 et 29 entre ἐκάην et ἐκαύθην soit bien réelle).

M. Prévot assimile la distinction entre -ην et -θην à l'opposition indéterminé/déterminé que l'on observe entre μένω et μίμνω etc... La terminologie importe peu. Mais on regrette qu'il n'ait pas marqué que c'est à l'aoriste qu'il fait jouer cette opposition (ce dont on n'avait guère d'exemple, le cas ἔσχον/ἔσχεθον est exceptionnel). C'est ce qui explique que la distinction

qu'il étudie ne peut pas être assimilée à celle de μένω/μίμνω, et aussi sans doute que les exemples probants soient peu nombreux.

L'analyse de M. Prévot le conduit à expliquer l'origine de l'aoriste en -θην par la combinaison du suffixe déterminé -θω (de ἔσχεθον etc...) avec le morphème -η- (de ἐχάρην etc...). Cette hypothèse qui a déjà été proposée se fonde maintenant sur le sens même du suffixe.

L'exposé, très net, paraît parfois un peu sec. D'autre part M. P. s'est contenté d'envisager les cas où -ην et -θην coexistent et il a négligé des formes qui auraient dû être évoquées (par exemple ἔσθῶ chez Sophocle, *Œdipe à Colone* 195). On aurait mauvaise grâce à lui en faire grief, il vaut mieux marquer la portée d'un travail qui témoigne de la pénétration d'esprit de l'auteur, de la sûreté de sa méthode, et qui renouvelle sur un point la théorie du verbe grec.

P. Chantraine.

B. L. Ullman, *How old is the Greek Alphabet* ? extrait de l'American Journal of Archaeology, XXXVIII (1934), p. 359-381.

Cet article constitue une réplique à un précédent article de M Rh. Carpenter publié en 1933 dans la même revue. M. Rh. Carpenter y affirmait que l'alphabet n'a pas pu être emprunté par les Grecs aux Phéniciens avant les environs de l'an 700. M. B. L. Ullman, au contraire, en comparant les plus anciennes inscriptions grecques (vase du Dipylon etc...) avec les plus anciennes inscriptions découvertes récemment à Byblos par exemple (sarcophage d'Ahiram etc...), s'efforce de montrer que les plus anciens caractères grecs s'expliquent particulièrement bien, si on les dérive de l'alphabet phénicien le plus archaïque. C'est ainsi que les signes E et H auraient pu être empruntés dès le XIIIe siècle. L'auteur remarque avec raison qu'étant données les habitudes de l'épigraphie sémitique le fait qu'une lettre est verticale ou horizontale n'enseigne rien sur la date de l'emprunt. Il touche également à une difficulté plus grave et plus malaisée à résoudre. Comment se fait-il, si l'alphabet est si ancien en Grèce, que nous ne possédions aucune inscription antérieure au VIIIe siècle ? — Quant au problème de l'écriture, à l'époque homérique, on accordera volontiers que si l'*Iliade* et l'*Odyssée* sont des épopées « orales », il est bien probable que l'écriture était connue lorsqu'elles ont été composées.

P. Chantraine.

A. Giusti, *Antologia Omerica, Iliade*; Milan, Signorelli, 1934 ; in-8°, 334 pages.

Cette anthologie de l'*Iliade* pourra rendre les meilleurs services, même aux étudiants français. Elle groupe de larges extraits des principales scènes du poème (on regrettera seulement que le cinquième chant qui contient de si beaux récits de combat et surtout le neuvième chant, L'*Ambassade*, ne soient pas représentés ; l'auteur aurait pu, en revanche, négliger dans le septième chant le duel d'Hector et d'Ajax).

Le commentaire est riche et tient compte de tous les problèmes que pose le texte homérique (sauf celui de la composition qui n'est envisagé ni dans une introduction, ni dans les notes). On louera M. Giusti d'avoir tiré parti des scholies qui contiennent des observations parfois pénétrantes, et d'autre part de la vieille édition de Heyne. Il n'en connaît pas moins les travaux les plus récents. Pour l'explication du vocabulaire il s'est largement servi

du *Lexilogus* de Bechtel, qu'il ne critique pas toujours assez. En A 147 (p. 60) je ne puis me décider à accepter la traduction de ἑκάεργος « qui agit à son gré », qui repose sur une analyse artificielle du composé et n'est confirmée par aucune donnée traditionnelle. Mais le plus souvent les notes relatives à la langue et au vocabulaire résument bien l'état des questions. Elles pourraient seulement, ça et là, être précisées ou rectifiées. En X 261 ἄλαστε ne doit sans doute pas être rapporté à λανθάνομαι, mais à λάω « voir », et semble signifier « égaré, insensé ».

L'interprétation même du texte ne présente que peu de difficultés. Signalons qu'en A 200 les mots δεινὼ δέ (ϝ)οι ὅσσε φάανθεν se rapportent, non à Athéna comme le veut l'interprétation traditionnelle adoptée par M. Giusti, mais à Achille, comme l'indique le mouvement de la phrase et le rapprochement de T 17.

P. Chantraine.

Inez Sellschopp, *Stilistiche Untersuchungen zu Hesiod* (Dissertation de Hambourg); Hambourg, 1934 ; 125 pages in-8°.

Ce mémoire traite d'un sujet important : les travaux récents, en particulier ceux de M. Milman Parry ont permis de définir le style formulaire propre à l'épopée homérique. Il y a lieu maintenant de se demander quelle est l'originalité d'Hésiode par rapport à Homère dont il dépend à tant d'égards[1].

On trouvera, en particulier pp. 11 à 15, des formules hésiodiques qui coïncident avec des formules d'Homère ou qui en sont visiblement inspirées. Mais il est frappant que ces éléments ne dépassent généralement pas l'étendue d'un hémistiche. L'originalité du style hésiodique apparaît pleinement. On n'observe chez Hésiode aucune répétition de groupes importants ou de développements entiers comme Homère en présente tant d'exemples. D'autre part les couples noms-épithètes, qui apparaissent chez Homère si étroitement liés, sont employés chez Hésiode plus librement que dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Ἀγκυλομήτης, qu'Homère utilise dans des formules traditionnelles comme épithète de Cronos, sert chez Hésiode à qualifier Prométhée. Enfin la poésie hésiodique n'est pas narrative, mais didactique et morale. Cette différence se traduit dans le style et dans le vocabulaire, où Mme Sellschopp détermine avec précision le développement de l'abstraction.

Un certain nombre de vers homériques, surtout des vers de l'*Odyssée* se trouvent repris chez Hésiode. Ces vers n'appartiennent pas au type banal des formules épiques. Certains peuvent être interpolés chez Hésiode. Pour d'autres, on peut se demander s'ils n'ont pas été pris à Hésiode et introduits dans la vulgate homérique. Chacun de ces vers pose des problèmes difficiles. Pour les rapports entre Θ 13-16 et *Théogonie* 720-722 (p. 58) je suis d'accord avec Mme Sellschopp contre Wilamowitz. Au contraire, p. 42, je ne suis pas sûr que τ 203 soit une interpolation tardive, et il me semble en tout cas certain que ἴσκε ne signifie pas « dire ».

P. Chantraine.

---

1. Mme S. semble ne pas connaître l'important article de M. Cantarella, *Elementi primitivi nella Poesia Esiodea* (*R. I. G. I.* IV, 3-4, 107) mais cette lacune semble peu grave, M. Cantarella ayant surtout envisagé les traits populaires du style hésiodique.

Fr. Fischer, *Nereiden und Okeaniden in Hesiods Theogonie* (Dissertation) ; Halle, Ostdeutsche Druckerei, 1934 ; in-8°, 160 pages.

Cette thèse, issue de l'enseignement de M. Otto Kern, vise à caractériser chacune des Néréides et des Océanides énumérées dans la *Théogonie* d'Hésiode (et dans le chant Σ de l'*Iliade*) et montre qu'il est possible de les rapporter toutes au monde des divinités chthoniennes. Une telle constatation peut d'abord surprendre, mais les Océanides, déesses des sources, se trouvaient en étroit rapport avec le monde souterrain et les Néréides n'étaient pas originellement des Vierges de la Mer, mais des Déesses de la Mort ; Thétis, Glaukos et Protée n'ont d'abord rien eu à faire avec la mer, mais étaient proprement, comme Poseidon, des divinités terrestres.

Dans le détail le mémoire est rempli d'indications précises : on inclinera, par exemple, à donner raison à M. Fischer (p. 120) quand il propose de lire, Théogonie 245, θοὴ Θαλίη τ'.

Dans l'étude de chaque divinité l'auteur abuse des étymologies. Certaines sont évidentes, donc utilisables, mais d'autres me paraissent sujettes à caution. Il est possible (p. 36) que Κλυτίη sont un équivalent de Κλυμένη et signifie en définitive l' « illustre », mais la formation est singulière. — Dans le paragraphe consacré à Kalypso, M. Fischer suit de près l'ouvrage de Güntert, mais il ignore l'article étymologique de M. Meillet, *Revue des Études Grecques*, 1919, p. 384. — Enfin, p. 141, le rapprochement de Φαίηκες avec φαιός « gris » apparaît bien douteux.

M. Fischer étudie en quelques pays le catalogue des Néréides de l'*Iliade*, en Σ 39-49. Mais il ne se prononce pas sur l'authenticité du développement. Ces dix vers sont suspects et ont été athétisés à la fois par Zénodote et par Aristarque.

P. Chantraine.

L. J. Elferink, *Lekythos. Archäologische, sprachliche und religionsgeschichtliche Untersuchungen* (*Allard Pierson Stichting, Archaeologisch-Historische Bijdragen*, II) ; Amsterdam ; Noord-Hollandsche Utgevers-Mij., 1934 ; 96 pages et 8 planches.

Le mémoire de M. Elferink se rattache en définitive au mouvement amorcé par le groupe de linguistes qui ont fondé la revue *Wörter und Sachen*, et qui visent à combiner l'étude des mots avec celle des réalités qu'ils expriment, la linguistique et l'archéologie. La méthode est au point lorsqu'il s'agit du domaine roman ; ces recherches présentent plus de difficultés pour les langues anciennes, et particulièrement dans le cas envisagé par M. Elferink, qui se rapporte au vocabulaire égéen. L'auteur a la sagesse de reconnaître dans sa préface que ses combinaisons restent très hypothétiques.

Le terme λήκυθος, qui sert de point de départ à ce mémoire, a en effet bien des chances d'être égéen. Il désigne un type de grand vase renflé et à col étroit que nous connaissons bien par les lécythes funéraires : or une bonne partie des noms de vases semblent empruntés[1]. D'autre part il n'est pas difficile de situer λήκυθος dans une série de formes en -θος sans doute prises à l' « égéen ». Voilà tout ce qui peut passer pour certain ou pour hautement probable.

1. Pas tous. Ἄγγος peut appartenir au vocabulaire populaire de l'indo-européen et κρατήρ est une formation claire à l'intérieur même du grec.

M, Elferink pousse ses inductions beaucoup plus loin. Le lécythe paraît avoir été d'abord de forme ovoïde. Cette constatation entraîne le rapprochement de λήκυθος avec λέκιθος « jaune d'œuf » et « cœur de légume ». Rapprochement possible, mais qui n'est fondé sur aucune correspondance phonétique, sur aucune étymologie scientifiquement établie. Il est tentant de grouper par familles les mots que le grec semble avoir pris à des parlers égéens, mais cette entreprise est bien dangereuse. L'auteur propose d'analyser λήκυθος en *lā-kʷi/u th-os*, *lā-* étant un préfixe, et il retrouve l'élément radical dans une série de mots : κοτύλη, κώδων, κύτισος et même κύτος (p. 40), dont le rapprochement ne convient pas pour le sens et qui s'explique bien par une étymologie indo-européenne. Enfin, en posant une labio-vélaire à l'initiale l'auteur rapproche le latin *uitellus*, mais on aperçoit les difficultés de cette étymologie qui reste indémontrable, et la fragilité des hypothèses que l'auteur a échafaudées.

Le dernier chapitre étudie le rôle religieux du lécythe en forme d'œuf d'autruche et de l'œuf lui-même, en particulier dans les offrandes funéraires (sur ce dernier point voir Nilsson, *Archiv f. Religionsw. XI*, 1918, p. 530). Le λήκυθος étant un vase rituel en forme d'œuf, ainsi s'expliquerait en définitive l'étymologie du mot. Dans cette dernière partie l'auteur risque encore des hypothèses hasardeuses : p. 74, par exemple il ramène à la racine « égéenne » de λήκυθος le nom de lieu Πυθώ (on s'appuyant sur l'étymologie de Δελφοί, tiré du nom indo-européen de la matrice). Si les hypothèses de M. Elferink sont fragiles, cela ne veut pas dire que le livre ne soit pas suggestif. On souhaite que l'auteur puisse nous donner bientôt un ouvrage aussi intelligent, mais fondé sur un terrain plus ferme.

P. Chantraine.

Dr Ch. Voigt, *Überlegung und Entscheidung, Studien zur Selbstauffassung des Menschen bei Homer* (Pan-Bücherei, Gr. Philosophie, 16) ; Berlin-Charlottenburg, Pan-Verlag, 1934 ; 108 p. in-8°.

On aurait pu craindre que l'auteur de ce petit livre publié dans une collection philosophique ne se cantonnât dans des généralités ou dans une dialectique sans issue. Or le mémoire est fondé sur une étude précise des textes, et il est écrit par un homme qui connaît les principales questions que posent la philologie homérique et l'histoire de la pensée grecque. Le problème envisagé est celui-ci : quels sont les motifs ou les mobiles qui entraînent la décision des héros homériques, et ces héros ont-ils conscience d'agir librement ? M. Voigt considère les différents passages où un personnage réfléchit avant de prendre une résolution : les variantes sont nombreuses, adaptées à divers contextes, mais elles peuvent se réduire à quelques types formulaires diversement combinés.

Un premier chapitre précise le sens des principaux termes signifiant réfléchir, délibérer, μερμηρίζειν et ὁρμαίνειν, ce second mot comportant une valeur moins intellectuelle et plus subjective. Mais aucun verbe ne répond à l'allemand *sich entscheiden* ou au français *prendre une décision*.

Les formules sont ensuite étudiées en détail. Le but envisagé peut être connu (μερμηρίζειν ὅπως..., plus rarement μερμηρίζειν et l'infinitif) ; ou bien l'embarras du héros peut être exprimé par une tournure disjonctive (διάνδιχα μερμηρίζειν ἤ. . ἤε...). Soit la délibération d'Achille en A 188 à 195. La décision est emportée par les conseils d'Athéna. M. Voigt montre que l'apparition de la déesse ne doit pas être interprétée psychologiquement mais qu'il

produit un véritable miracle[1]. C'est l'intervention d'une divinité (A 195, E 680 etc) ou celle d'un être humain (δ 117 Hélène auprès de Ménélas) qui commande la décision d'un personnage, mais dans l'*Odyssée* la peinture des sentiments est plus complexe (voir p. 78 et suiv.).

Le dernier chapitre étudie le « monologue intérieur » où se trouve décrite la perplexité d'un personnage. Les différents passages que l'auteur étudie aurait dû l'amener à nuancer davantage sa conclusion, où il affirme un peu brutalement (p. 104) que les héros d'Homère n'ont pas conscience d'agir librement lorsqu'ils prennent une décision.

Il faut signaler aussi l'excursus sur les Διὸς τάλαντα qui envisage le problème de la liberté des dieux. Les dieux ne sont pas véritablement libres, ils ne peuvent pas arrêter le cours du destin, mais seulement le retarder. La pesée des κῆρες en X 209 double sous une autre forme la conversation entre Zeus et Athéné qui précède.

En somme mémoire original dont l'auteur, habile à manier les idées philosophiques, se montre en même temps un philologue exercé.

P. Chantraine.

V. Krieg, *De Euripidis Oreste* (Dissertatio Inauguralis) ; Halle, 1934, imprimerie Gebauer-Schwetschke ; in-8°, 82 pages.

Cette dissertation de Halle, inspirée par M. Otto Kern envisage les principaux problèmes que pose l'*Oreste* d'Euripide. L'*Oreste* appartient à la fin de la carrière du poète : jouée en 408, la tragédie semble appartenir à la dernière tétralogie qu'il ait fait représenter avant de partir pour la Macédoine. Cette date tardive est confirmée par la métrique des chœurs et par l'emploi du tétramètre trochaïque. Le poète (voir p. 13 et suiv.) cherche, avec les procédés qui caractérisent son art et qu'a raillés Aristophane, à éveiller la pitié des spectateurs pour Oreste, Pylade, Électre. Au contraire Ménélas et Hélène font figure de personnages antipathiques. Contrairement à l'opinion de critiques comme M. Pohlenz, M. Krieg s'efforce de montrer que le guet-apens tendu à Hélène et à Hermione est justifié (p. 23 et suiv.). Il soutient en outre que si Oreste a commis un affreux parricide, c'est qu'il ne pouvait pas agir autrement (voir en particulier les vers 572-578), et que dans l'ἀγών qui met aux prises Ménélas et Oreste, il ne faut pas prendre Ménélas pour le porte-parole du poète. L'auteur insiste d'autre part sur cette idée qu'Euripide a plus cherché à peindre la misère d'Oreste qu'à charger Apollon de la responsabilité du parricide. Dans ses dernières tragédies il exprime à l'égard des dieux un pessimisme sceptique plutôt que de l'hostilité (M. K. cite, p. 36 le vers 418 d'*Oreste* δουλεύομεν θεοῖς ὅ τι ποτ' εἰσὶν οἱ θεοί).

Les dernières tragédies d'Euripide sont des œuvres que leur complexité, malgré quelques maladresses, rend attachantes. Ainsi s'explique qu'on ait pu en proposer des interprétations divergentes. Celle de M. Krieg mérite d'être prise en considération, mais elle a le tort d'escamoter le problème de la responsabilité du parricide encourue par Oreste ou par Apollon.

Dans les derniers chapitres l'auteur considère un certain nombre de questions de détail : qu'*Oreste* à quelques égards ressemble à un drame

1. A ce propos (p. 53), il fait appel de façon inattendue à un passage des *Faux-Monnayeurs* d'André Gide (p. 442 du roman).

satyrique, la structure des scènes à trois personnages, la parodos, le dialogue d'Électre avec le chœur, la monodie du Phrygien, l'origine de l'intrigue qui est imaginée par Euripide (plusieurs détails sont empruntés à Stésichore). Enfin un appendice défend l'authenticité de passages qu'on a suspectés, 431-436, 1587-1588, étudie la répartition des répliques en 1225-1245 et attribue à Électre les vers 1284-1285, malgré Wilamowitz.

P. Chantraine.

Xenophontis, *Commentarii*, recensuit C. Hude, editio maior ; Leipzig, Teubner, 1934 ; in-8°, 195 pages.

M. Hude poursuit dans la collection Teubner sa publication d'œuvres de Xénophon et donne maintenant les *Mémorables*. Le texte de ce traité est malaisé à établir, d'abord parce qu'il a subi d'assez graves altérations, ensuite parce que les manuscrits n'ont pas été véritablement classés. Pour ce qui est de la tradition manuscrite, l'édition de M. Hude, sans apparaître comme définitive, met en œuvre des ressources nouvelles. Comme ses prédécesseurs M. Hude attribue une grande importance au *Parisinus* 1302 (A, XIII siècle). Il a utilisé également le *Parisinus* 1740 (B). Il a négligé le *Parisinus* 1642 (C) qui ne fournit pas de leçons originales. En revanche on le remerciera particulièrement d'avoir fait bénéficier sa recension des lectures de six manuscrits italiens le *Marcianus* 590 (M), le *Marcianus* 852 (O), l'*Urbinas* 93 (R), le *Vaticanus* 1619 (X), le *Vaticanus* 1336 (Y), le *Vaticanus* 1950 (Z). Ces manuscrits qui présentent un texte intermédiaire entre celui de A et celui de B apportent un nombre appréciable de bonnes leçons. Aux quelques exemples que l'éditeur a groupés p. IV, ajoutons en I, **2**, 24 l'omission par Y de κολαχεύειν que Dindorf avait déjà mis entre crochets ; en I, **2**, 37 la leçon ποιήσεις de X qui appuie une ancienne conjecture etc...

L'étude systématique des variantes offertes par Stobée a donné aussi de bons résultats. C'est ainsi que l'omission de εἶναι en I, **2**, 57 se trouve confirmée par une citation de Stobée.

M. Hude se montre très conservateur : là où le texte lui paraît suspect, il propose parfois une correction dans l'apparat sans l'introduire dans le texte, par exemple διομολογήσαιντο en I, **2**, 57. Il a eu raison aussi de renoncer aux athétèses dont les philologues du XIXe siècle avaient abusé.

Dans le détail, l'orthographe pose une foule de petits problèmes, que l'éditeur a résolus au mieux. On notera que dans un grand nombre de passages où les manuscrits fournissent à la fois αὐτοῦ et αὑτοῦ/ἑαυτοῦ, et où le réfléchi est possible, M. Hude, contrairement à certains de ses prédécesseurs, adopte la forme non réfléchie (I, **2**, 5. I, **2**, 40, etc...). C'est là une difficulté qui se rencontre souvent et qu'il est malaisé de résoudre vu les incertitudes de la tradition. On sait que les manuscrits des tragiques par exemple flottent continuellement entre αὐτοὶ ὑπ' αὐτῶν et αὐτοὶ ὕφ' αὑτῶν.

On regrettera qu'une édition appelée à rendre tant de services présente un nombre relativement élevé de fautes d'impressions. Le lecteur rencontre à chaque page des lettres cassées, des esprits remplacés par des accents (p. 4 dernière ligne, lire ἐστιν, p. 21, l. 11, lire αὐτοῖς, p. 23 ligne 1, lire ἐργάτας). P. 3, ligne 3 l'ω de ἔργων porte un aigu mais ligne 6 l'article τοὺς n'a pas d'accent P. 21, l. 11 εἶναι n'a pas d'accent.

P. Chantraine.

Konrat Ziegler, *Das Hellenistische Epos. Ein vergessenes Kapitel griechischer Dichtung* ; Leipzig, Teubner, 1934 ; 55 p. in-8°.

L'auteur de ce petit livre se propose de renouveler, en se plaçant à un point de vue nouveau, l'image que les historiens de la littérature donnent de l'épopée hellénistique. Cette épopée est dominée par la personnalité de Callimaque et de Théocrite (et aussi d'Apollonius de Rhodes que, pour les besoins de sa démonstration, M. Ziegler néglige un peu) : d'après eux nous pensons que les Alexandrins ont renoncé à écrire des œuvres de longue haleine, qu'ils ont traité des sujets dont le développement pouvait être réduit, mais qu'ils les ont traité avec une recherche et un raffinement inégalés. « Alexandrinisme » a servi dans le vocabulaire de la critique à désigner un art érudit et précieux. Ces traits caractérisent admirablement les poèmes de Callimaque, mais ils ne conviennent pas à la poésie contemporaine de Callimaque. Dans le genre épique en particulier bien des œuvres importantes ont disparu : épopées historiques de Choirilos de Iasos ou de Simonide de Magnésie, épopées mythologiques comme l'*Herakleios* de Rhianos. Ces poèmes sont perdus, et M. Ziegler rend un utile service en s'efforçant de leur restituer leur importance : nous ne nous représentons pas toujours assez vivement que nous ne connaissons qu'une partie des littératures antiques : nous ne possédons plus que de misérables fragments pour nous faire une idée d'Epicharme, que Platon plaçait aussi haut comme poète comique qu'Homère comme poète épique.

L'auteur va plus plus loin et essaie de caractériser ces épopées perdues. Il pense qu'elles présentaient un mélange d'épisodes historiques et mythologiques, et qu'elles chantaient les exploits des familles royales qui régnaient sur le monde hellénique. Par un détour plus habile que persuasif il envisage les *Annales* d'Ennius. Je doute que les hellénistes et les latinistes acceptent sans réserve cette méthode, et réussissent à s'imaginer l'épopée hellénistique d'après les fragments d'Ennius : Ennius possède des caractères authentiquement latins.

On accordera pourtant que (sauf un écho des *Aitia* au début des *Annales*) l'art d'Ennius diffère foncièrement de celui de Callimaque (qui ne sera imité que plus tard, du temps de Catulle), et qu'il doit s'inspirer souvent d'épopées hellénistiques. M. Ziegler en conclut qu'Ennius donne une idée juste de ses modèles présumés.

Les deux derniers chapitres situent l'épopée ainsi définie dans l'art contemporain. La poésie de Callimaque et de Théocrite évoque certains aspects de la sculpture hellénistique : les représentations d'enfants, les amours. Mais en même temps la sculpture et l'architecture ont visé à la grandeur. C'est à cette époque qu'ont été élevés certains grands monuments et les colosses dont le premier fut le colosse de Rhodes. Le même goût de la grandeur se retrouve d'autre part dans les recherches encyclopédiques de savants comme Panétios, Posidonios, Polybe. Nous entrevoyons ainsi un mouvement littéraire qui modifie l'image traditionnelle que l'on donne de l'Alexandrinisme. Ce mémoire un peu paradoxal rénove l'étude de la littérature hellénistique. Il faudra en tirer parti, tout en le critiquant. Pour ma part je doute que la perte de ces épopées, que M. Ziegler regrette tant, ait beaucoup amoindri le patrimoine littéraire de l'antiquité classique.

P. Chantraine.

Galeni, *In Hippocratis Epidemiarum Libros I et II* ediderunt Ernst Wenkebach, Franz Pfaff (*Corpus Medicorum Graecorum V 10, 1*); Leipzig, Teubner 1934; xxxiv-410 pages, grand in-8°.

La grande collection de textes médicaux que publie la librairie Teubner s'enrichit d'un nouveau volume. On sait que Galien a composé vingt commentaires sur la première, la seconde, la troisième et la sixième *Épidémie* d'Hippocrate. Ce premier tome contient d'abord 3 commentaires relatifs à la 1re *Épidémie*. M. Wenkebach, qui étudie depuis près de 30 ans la tradition manuscrite de Galien et qui lui a consacré dans les *Abhandlungen* de l'académie de Berlin d'importants mémoires, s'est chargé de l'établissement du texte. Voici les résultats auxquels il est parvenu : tous nos manuscrits descendent d'un archétype perdu, d'ailleurs assez médiocre et qu'il faudrait dater du xive siècle environ. Cet archétype est maintenant représenté par les manuscrits suivants, tous du quinzième ou du seizième siècle : d'abord le *Monacensis 231* (M) ; d'autre part une tradition un peu différente nous est donnée par un manuscrit de Modène, le *Mutinensis 211* (E) et par le *Parisinus 2174* (Q). M. Wenkebach montre par quelques faits bien choisis que ces deux manuscrits ne dépendent pas de M. Quant au rapport entre E et Q, l'éditeur établit d'une façon décisive (pp. XIII et XIV), que le manuscrit de Paris, Q, a été copié sur E. Malheureusement il a découvert cette filiation trop tard pour pouvoir en tirer les conséquences qu'elle comporte. L'apparat critique mentionne les leçons de Q, non celles de E que M. Wenkebach n'a pas pu collationner entièrement. Enfin il y a lieu de tenir compte des variantes que fournit le *Marcianus 1053* (V).

La tradition indirecte apparait particulièrement importante. Il n'y a pas grand chose à tirer de la traduction latine qui nous est conservée dans un manuscrit du Vatican. Mais la traduction arabe de Hunain fournit des leçons aussi précieuses que celle qu'utilisent les éditeurs de la *Poétique* d'Aristote. Cette version est contenue dans un manuscrit de l'Escurial remontant au xiiie siècle. La traduction allemande a été établie par M. Fr. Pfaff. Elle comble un certain nombre de lacunes et donne souvent un texte évidemment supérieur à celui de nos manuscrits grecs.

On conçoit donc que M. Wenkebach ait établi un texte assez différent de l'ancienne vulgate. Il suffit d'étudier un passage pour marquer l'originalité de la nouvelle édition. Soit le Commentaire I, 1, §§ 28 et 29, p. 19 du volume : εὕρομεν est une correction indispensable pour εὕρωμεν des manuscrits ; — μνημονεύειν pour μνημονεύσαι (=μνημονεῦσαι) est moins nécessaire ; — plus loin la syntaxe semble en effet exiger ἐστι et non εἶναι, et le sens δεδιδάχαμεν (ou ἐδιδάξαμεν) pour ἐδιδάχθημεν. — Certaines leçons sont suggérées par la version arabe : ainsi ἴδωμεν pour ἴδομεν des manuscrits ; — une ligne entière est tirée de la traduction, < οὐδ' ἐναντίως οὔτε τοῦ ὑγροῦ τὸ ξηρὸν οὔτε τοῦ ψυχροῦ τὸ θερμόν >. L'éditeur n'a pas cédé pourtant à la tentation de traduire en grec la version arabe, là où la lacune est un peu plus importante. C'est ainsi que dans le même passage une lacune est indiquée après ὀψίας et le sens en est donné dans l'apparat critique en allemand d'après Hunain.

La traduction arabe nous permet enfin de nous faire une idée de la pensée de Galien dans les développements importants omis dans tous nos manuscrits grecs. Les cent premières lignes de la préface sont données en allemand, traduites de l'arabe par M. Pfaff ; enfin tous les commentaires de Gallien au second livre des *Epidemies* nous sont révélés par la traduction du texte arabe que M. Pfaff publie dans la seconde moitié du

volume. Nous n'en connaissions que des fragments insignifiants, cités par Oribase, et que M. Wenkebach a republiés pp. 409 et 410 du présent volume.

P. Chantraine.

Plutarchi, *Moralia* Volumen II recensuerunt et emendaverunt, W. Nachstädt, W. Sieveking, J. B. Titchener; Leipzig, Teubner 1935; in-12°, xxxii-366 + 136 + 80 pages.

Après le tome I des *Moralia*, puis le tome III (1929), voici le tome II de l'édition Teubner qui doit se substituer à l'ancien Bernardakis. Les philologues savent déjà le mérite des nouveaux éditeurs : ils ont dépouillé la majeure partie sinon l'ensemble des manuscrits de Plutarque et ils se sont efforcés de les classer. Ils ont ainsi constitué des familles principales : Γ dont le meilleur représentant est le *Barber.* 182 G; Φ, Ψ, Σ, Θ, Π (avec en particulier le *Parisinus* 1671 A). Ce classement a été justifié dans la préface du premier volume et il faudrait reprendre personnellement l'étude de tous les manuscrits pour le discuter. Dans ce tome les éditeurs se contentent de montrer comment se pose le problème critique pour chaque traité. Car si la table des sigles relève une quarantaine de manuscrits, il s'en faut que chacun des traités soit conservé dans tous les manuscrits.

Un premier groupe d'opuscules est formé par les *Regum et imperatorum apophthegmata*, les *Apophthegmata Laconica*, le *De fortuna Romanorum*, les *De Alexandri Magni fortuna aut virtute I, II.* Ces traités sont conservés en particulier dans la famille Γ et dans l'excellent *Barber.* 182 G (sauf pourtant le second traité *De Alexandri... virtute*). Pour les opuscules *Mulierum virtutes* et *De gloria Atheniensum* nous disposons de nombreux manuscrits (famille Π etc...) mais le groupe Γ fait défaut. La situation est à peu près la même pour les *Parallela minora* (il faut signaler en particulier le *Parisinus* 1957 F). Le texte de tous ces traités a été établi par M. Nachstädt. Le volume contient encore les *Aetia Romana et Graeca* par M. J. B. Titchener, et le traité difficile, *De Iside et Osiride*, pour lequel l'éditeur M. Sieveking a consulté des égyptologues compétents.

Le tome II est établi sur le plan employé pour les volumes I et III, que les lecteurs de la *Revue de Philologie* connaissent. L'apparat critique est riche, parfois alourdi de variantes inutiles, et rédigé avec une concision qui ne va pas toujours sans quelque obscurité. Les ouvrages de la collection Teubner ne comportent pas de commentaires. Pourtant les rapprochements historiques ou philosophiques qui éclairent le texte sont notés page par page dans une rubrique qui précède l'apparat proprement dit. Ces indications ne fournissent pas la solution de tous les problèmes, mais elles permettent au lecteur de comprendre comment ils se posent. Chaque traité est précédé de la liste des manuscrits qui ont servi à l'établissement du texte et d'une brève notice où sont envisagés les problèmes essentiels (sources, authenticité etc...). Ces notices rendront les plus précieux services.

L'édition marque un grand progrès sur les éditions antérieures, en particulier sur celle de Bernardakis. C'est la seule que l'on puisse considérer comme véritablement critique. Dans le détail Plutarque présente des obscurités, et on est amené dans un certain nombre des passages à introduire des corrections. On trouvera dans ce tome II quelques conjectures, dues surtout à M. Pohlenz, qui, si elles ne sont pas certaines, rendent le texte plus intelligible. C'est ainsi qu'en 208 b, εἴην est substitué à εἶμι dans un

contexte où l'indicatif ne peut guère convenir ; — en 245 d, le participe λαμβάνουσαι améliore le mouvement de la phrase qui avec l'indicatif λαμβάνουσι paraît gauche ; — en 253 b πολλῷ est plus satisfaisant que πολλοὶ des manuscrits que l'on ne peut traduire que bien vaguement ; — en 253 e αὐτῆς donne un sens bien meilleur que αὐτὴν de la tradition.

P. Chantraine.

Brands (Jos.), *Grieksche Diernamen* (thèse de doctorat de Nimègue) ; Purmerend, J. Muusses, 1935 ; in-8°, 192 pp.

Cette thèse n'est pas une étude complète sur la nomenclature zoologique du grec ancien. L'auteur s'est limité à trois classes d'animaux : mammifères, oiseaux, poissons. Ce sont les noms de mammifères qui présentent assurément le plus d'intérêt pour le linguiste ; aussi M. Brands leur a-t-il consacré près de la moitié de son travail (on se demande pourquoi il n'y est pas question du nom de l'éléphant). On aurait voulu voir les noms d'oiseaux et de poissons traités d'une façon aussi complète. Pour les oiseaux, on est surpris de constater que des noms tels que ἀετός, ἱέραξ, κίχλη, γέρανος, φάσσα, aient été omis. Quant aux poissons, ils ont visiblement embarrassé M. Brands ; tandis qu'il a groupé les autres noms d'après l'animal qu'ils désignent, il s'est contenté de ranger les noms de poissons, à quelques exceptions près, dans l'ordre alphabétique, en consacrant à chacun d'eux une notice fort sommaire, et il a rejeté à la fin, en une simple énumération, ceux dont il estimait ne pouvoir rien nous dire. Peut-être eût-il encore mieux valu les passer complètement sous silence.

Dans son introduction, M. Brands essaie de classer les noms d'animaux d'après leur origine ; 1) noms d'animaux qui remontent à l'indo-européen, 2) noms indo-européens qui ont pris en grec une signification spécialisée, 3) emprunts : *a*) étrangers au substrat, *b*) emprunts au substrat. Le nom indo-européen s'est en général maintenu pour les animaux domestiques. En revanche on est frappé de voir le grand nombre de termes qui s'appliquent à certains animaux sauvages : pour le renard, il n'y en a pas moins d'une quinzaine. Reprenant l'explication proposée par M. Meillet, M. Brands invoque, dans ce cas et dans les cas analogues, l'existence de « tabous » : le vieux nom indo-européen a disparu pour faire place à de nouvelles formations. Les connaissances linguistiques de l'auteur qui sont très étendues, confèrent à ses étymologies un incontestable intérêt. Plusieurs d'entre elles sont présentées comme neuves, telles σίκα (p. 85), κάδυρος (p. 89), κεγχρίτης (p. 126). P. 20, il fallait citer le grec moderne μαϊμοῦ ; le rapport que l'auteur s'efforce d'établir avec μιμώ doit être écarté. P. 34, le rapprochement de σκύλαξ avec σκύλλω « déchirer » laisse toute sa valeur à l'interprétation de Persson : « qui aboie ». P. 107, le rapport établi entre ὄρις, mot abstrait, et ὑρίς, nom d'oiseau, aurait dû faire évoquer celui qui existe entre νάρκη « torpeur » et « torpille ». Quelques lacunes dans la bibliographie sont à signaler : p. 26 pour la terminaison -αινα, il aurait fallu citer l'article de MM. Chantraine et Meillet dans la *Revue de Philologie*, 1932, p. 294 ss. ; p. 23, pour l'étymologie de αἴλουρος il fallait renvoyer aussi à Parmentier, *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 1922, p. 147 ss., etc. L'étude des noms d'animaux soulève à chaque instant de nouvelles difficultés, et l'on doit féliciter M. Brands de n'avoir pas reculé devant une tâche aussi ardue. Son livre, nous n'en doutons pas, rendra service à tous ceux qu'intéresse la formation du vocabulaire grec.

L. Lacroix.

N. Lewis, *L'industrie du papyrus dans l'Égypte Gréco-Romaine* ; Paris, Rodstein 1934 ; in-8°, xiv-186 pages.

Le sujet de cette thèse soutenue à la faculté des lettres de Paris a été suggéré à l'auteur par M. Westermann, professeur à l'université Columbia, mais le travail a été dirigé surtout par M. Glotz et M. Collart. Il constitue une utile mise au point de ce que nous savons sur le papyrus.

Une première partie groupe et discute les textes qui nous fournissent des indications sur la culture du papyrus et sur les usages variés auxquels il a donné lieu en Egypte (il a servi d'aliment, il a été utilisé pour faire des étoffes, des bateaux, etc...).

La seconde partie traite de la fabrication du papier. On retiendra, p. 59, la discussion sur le sens du mot χάρτης, qui désignerait non pas une feuille de papyrus mais un rouleau, et l'explication d'un passage obscur de l'*Apologie de Socrate*, 26 d. Sur l'industrie du papier, les derniers chapitres fournissent une foule de renseignements précis : grâce à un texte récemment publié des *Tebtunis Papyri*, III, 709 il est possible d'étudier le fonctionnement du monopole royal qui semblerait avoir été en monopole de vente des papiers de qualité supérieure que les fabricants devaient livrer au gouvernement. Quant au prix du papyrus M. L. se contente avec raison de reprendre les chiffres établis par M. Glotz, compte tenu du fait que χάρτης désigne un rouleau, non une simple feuille de papyrus.

P. 96 à 100 est instituée une discussion assez confuse sur le sens de δρυμός que l'auteur traduit par « marais ». S'il s'agit de marais, c'est en tant que ce marais est un fourré de joncs, et particulièrement de papyrus.

Beaucoup de fautes d'impression qui ne sont pas toutes corrigées dans les Errata. Le français est remarquablement correct. Rectifier la note 22 de la p. 65 où on nous dit que les prix du papyrus ont été « ramassés » par M. Glotz.

P. Chantraine.

Dr C. J. Vooys, *Lexicon Philodemeum*, pars prior. Purmerend, J. Muusses 1934 ; in-8°, viii-180 pages.

Philodème (de Gadara) est un philosophe épicurien qui vivait au temps de Cicéron, et dont les fouilles d'Herculanum nous ont livré un certain nombre d'œuvres d'ailleurs médiocres. La nécessité de publier un lexique de cet écrivain ne s'imposait pas (l'établissement de quelques autres index paraît plus pressant) ; on remerciera pourtant M. Vooys du zèle et du soin qu'il a montrés dans cette première partie de son *Lexicon Philodemeum* (qui contient les lettres A-K). Le lexique n'est pas absolument complet : il ne donne aucun exemple de καὶ ou de δὲ et seulement quelques-uns de γε ou de ἄν=ἐάν. On regrettera l'absence de la particule ἄν elle-même dont la syntaxe mériterait d'être étudiée.

P. Chantraine.

H. Strasburger, *Ptolemaios und Alexander*. Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchhandlung, 1934 ; 61 p. in-8°. Prix : 2 mk 80.

Le titre du volume est plus large que son contenu. L'auteur recherche quelles sont les traces laissées, chez les historiens d'Alexandre, et surtout chez Arrien, par l'ouvrage de Ptolémée, fils de Lagos, et quel était le caractère de cette œuvre. Sa conclusion est que Ptolémée, favorable à

Alexandre et polémiquant, au moins tacitement, avec Néarque, n'a pas donné de portrait complet du roi de Macédoine, ni d'exposé exhaustif de sa politique, mais un récit de ses actions, d'où ressortaient cependant les traits principaux de sa personnalité.

Les résultats de cette recherche (l'auteur le reconnaît lui-même) sont assez peu satisfaisants. Peut-être une méthode plus sévère aurait-elle conduit plus loin vers la solution d'un problème particulièrement obscur et débattu. Strasburger semble n'avoir consulté que les études en langue allemande ; il restreignait ainsi singulièrement sa documentation ; il est étrange d'étudier, fût-ce de biais, l'histoire d'Alexandre, sans faire aucune allusion aux travaux de M. Radet ou aux recherches géographiques de Sir Aurel Stein. D'autre part le plan adopté par l'auteur déconcerte quelque peu : il étudie d'abord quelles étaient les sources des historiens que nous avons conservés (principalement d'Arrien), et ce que nous savons par ailleurs d'Aristobule et de Ptolémée (bien peu de chose, à la vérité) ; puis il analyse l'*Anabase* d'Arrien en indiquant, pour chaque chapitre, les sources possibles ; enfin il résume ce qu'il espère avoir établi. Malgré le long circuit accompli et les références précises, le lecteur conserve un peu trop l'impression d'être ramené à son point de départ. Strasburger a marqué soigneusement les points en litige dans la question qui l'occupe, mais il semble que ses conclusions (souvent ses hypothèses) appellent, pour la plupart, un travail ultérieur de vérification.

Georges Mathieu.

Léon Vaganay, *Initiation à la critique textuelle néo-testamentaire*; 188 p. in-12 ; Paris, 1934. (Bibliothèque catholique des Sciences religieuses.)

M. Vaganay, professeur à la Faculté de Théologie catholique de Lyon, qui a déjà prouvé sa compétence par de bons travaux sur la littérature chrétienne primitive, nous donne aujourd'hui sur la critique textuelle du Nouveau-Testament un petit livre qui rendra de bons services. Il l'appelle modestement *initiation* ; *manuel* lui semblerait trop promettre. Mais il est bien informé de son sujet, et son jugement est d'ordinaire mesuré et sage. Après avoir défini ses intentions, il expose dans un premier chapitre *les sources de la critique textuelle*, c'est-à-dire les manuscrits de toute espèce dont il étudie d'abord en général la matière, la forme, l'écriture ; il fait connaître rapidement ensuite les plus importants, en les classant sous quatre catégories : papyrus ; majuscules ; minuscules ; lectionnaires (et accessoirement ostraka ou talismans). Viennent ensuite les versions, latines, syriaques, coptes (et accessoirement gothique, arménienne, géorgienne, éthiopienne) ; enfin les citations. Le chapitre second est consacré à la méthode : quelle part doit revenir à la critique verbale, à la critique externe, à la critique interne ? Ce sont là questions fort délicates, que les dimensions du volume ne permettent pas de traiter en détail : « établir quelques repères » est la seule prétention de M. V. P. 78 M. V. définit nettement sa position dans les termes que voici : « D'un côté, l'école allemande de Lachmann, même régénérée par Dom Quentin, où la critique externe se taille la part du lion, grâce à l'importance presque exclusive donnée à l'arbre généalogique des textes. De l'autre l'école française dont les plus hautes autorités semblent avoir perdu toute confiance en la critique externe (J. Bédier). » Il conclut avec beaucoup de prudence qu'il faut emprunter à l'une et l'autre conception ce qu'elle a de meilleur ; assurément le goût doit intervenir ; mais encore est-il nécessaire qu'il opère sur des matériaux déjà triés et classés.

Le chapitre III donne une histoire sommaire, mais claire et suffisamment précise, du texte manuscrit ; M. V. divise cette histoire en trois périodes qu'il appelle : celle de la liberté surveillée (jusqu'en 313 environ) ; celle du contrôle mitigé (313-850 env.) ; celle du texte « standardisé » ? (850-XVIe siècle). La première période est naturellement celle à propos de laquelle il y aurait le plus matière à discussion. Je noterai seulement que, quand il conclut sur le texte dit *occidental*, M. V. l'identifie (p. 99) avec « le texte courant primitif, engagé de bonne heure dans la voie des altérations », mais où « il peut y avoir des leçons originales ». Il reconnaît toutefois (p. 101) que cette manière de voir laisse encore place à des difficultés. Le chapitre IV concerne le texte imprimé, depuis l'avènement du texte *reçu* jusqu'à l'époque actuelle, qui a besoin évidemment d'une recension nouvelle, étant donné que Tischendorf « n'est plus au point », et que von Soden prête à des critiques assez graves.

Un dernier chapitre, intitulé « Initiation pratique », a pour objet d'éclaircir l'exposé théorique par une application à trois textes : Mathieu, XXVII, 16-17 ; Marc, I, 60 ; et Epître première aux Thessaloniciens, 110, 2 a.

A. Puech.

Adolfus Krueger, *Quaestiones orphicae* ; 77 p. in-8° ; Halle, 1934.

La dissertation de M. Krueger est issue de l'enseignement d'Otto Kern ; il ne saurait y avoir de meilleure recommandation quand il s'agit de l'orphisme. Le point de départ de l'élève est dans cette constatation du maître que, si les *Rhapsodies* sont une œuvre de basse époque, elles reposent sur des poèmes ou sur un poème plus ancien. Que pouvait être cet Ἱερὸς λόγος, orphéo-pythagoricien ? C'est à le rechercher qu'est consacré le 1er chapitre. M. K. essaie de dégager les éléments primitifs en analysant le début du poème des *Argonautiques* et la théogonie présentée par Orphée, vers 421 et suiv. Le chapitre II a pour objet de reconstituer la doctrine orphique telle que la présentait cet Ἱερὸς λόγος, avant toutes les additions qu'elle a reçues à une basse époque. M. K. se sert — en faisant la part, bien entendu, de l'adaptation nécessaire — du fameux morceau des *Oiseaux* d'Aristophane, 693 et suiv. Le troisième chapitre traite des τελεταὶ d'Onomacrite. Ce travail bien conduit, sur une matière des plus difficiles, sera utile.

A. Puech.

Alexander Turyn, *Symbolae ad recensionem Pindaricam pertinentes*, 9 p. in-8°, Varsovie, 1934 (extrait des *Charisteria* offerts à G. Przichocki).

M. Turyn, dans cet article, apporte quelques additions ou rectifications à son étude *De codicibus Pindaricis* (Cracovie, 1932). Elles concernent le manuscrit O, et sa dépendance par rapport à E pour *Olympique* I : par rapport à T pour *Olympiques* II — VI, 75, et les scholies *Ol.* II, 15, VII, 71 *a* ; le manuscrit K, simple copie de F (réponse à Maas et à Drachmann, qui se sont prononcés contre cette thèse) ; *le codex Athous* Φ, dont le cas est assez compliqué ; les sept parties qu'il convient de distinguer dans le manuscrit D.

A. Puech.

J. Marouzeau, *Traité de stylistique appliquée au latin* ; XIX-329 pp. in-8° ; Paris, Les Belles-Lettres, 1935.

Les philologues qui ont suivi les études et les publications de M. Marouzeau ne seront pas étonnés de le voir publier ce traité de stylistique appliquée au latin. C'est l'aboutissant normal des recherches partielles qu'il a poursuivies depuis trente ans : dans *la place du pronom personnel sujet en latin* (1907), ou *la phrase à verbe « être » en latin* (1910), c'était l'importance sémantique de l'ordre des mots dans la phrase qui le préoccupait, question qu'il a reprise de façon plus large dans son livre sur l'*Ordre des mots en latin* (1922) ; dans *l'emploi du participe présent à l'époque républicaine*, c'était la valeur d'une forme, et la fréquence de son emploi qu'il examinait, par ses *notes sur la formation du latin classique* (1912 et suiv.), son *essai sur la distinction des styles* (Rev. de Phil. 1921), il abordait dans un sens plus général l'étude des procédés de style, vocabulaire, ordre des mots, constitution de la phrase, qui permettent de caractériser les époques et les écrivains. Le traité de stylistique est la conclusion et la synthèse de ces études de détail.

La pensée s'exprime au moyen de mots agencés d'une manière plus ou moins complexe dans un ensemble qui se suffit à lui-même et forme ce qu'on appelle une phrase. De là une première division qui s'impose naturellement à l'esprit : 1° le mot ; 2° la phrase. Dans le mot lui-même, trois aspects sont à considérer : 1° sa valeur phonétique — sa phonologie, dirait-on aujourd'hui ; 2° sa formation grammaticale (mot racine, mot dérivé, mot composé ; mot emprunté, plus ou moins ouvertement) ; 3° sa qualité (mot courant, mot rare ; mot technique ; mot abstrait, mot concret ; mot archaïque, ou nouvellement formé ; mot poétique, mot vulgaire. etc.), l'emploi de mots de diverses qualités caractérisant les tons et les genres. — La phrase elle aussi doit s'examiner du point de vue grammatical et syntaxique, et aussi du point de vue esthétique, en tenant compte de la façon dont l'écrivain soucieux de style répartira les divers éléments qui la composent en vue d'un effet d'art, fondé sur l'ordre et le groupement des mots, le nombre et l'agencement des groupes et des propositions et leur structure rythmique.

Dans une étude de ce genre, qui utilise les données de la phonétique, du vocabulaire, de la morphologie et de la syntaxe, on risque à chaque instant de quitter le domaine de la stylistique pure pour tomber dans celui du dictionnaire ou de la grammaire. C'est un défaut que M. Marouzeau a su entièrement éviter. Il a su exactement subordonner à son objet les matériaux multiples et divers qu'il a recueillis. S'il étudie l'homéotéleute ou la rime, c'est uniquement en raison des possibilités d' « expressivité » qu'elle offre à l'écrivain ; s'il signale les doublets syntaxiques, et les diversités de construction, c'est pour noter les différents effets qu'un écrivain artiste saura en tirer, ou pour caractériser les différences de style suivant les auteurs et les tempéraments. Le livre strictement limité prend ainsi toute sa valeur. Les lecteurs y apprendront à mieux percevoir les procédés que la langue met à la disposition d'un écrivain latin, et la façon dont celui-ci les utilise ; mais ils y acquerront aussi la connaissance d'une théorie générale du style. Si les observations de M. Marouzeau sont faites spécialement sur le latin, elles peuvent se transposer, *mutatis mutandis*, en effet à tout autre langue ; car elles comportent un caractère de généralité qui en étend singulièrement la portée. Si parfois on est tenté de chicaner M. Marouzeau sur l'énoncé ou l'interprétation de tel fait particulier, la critique de détails

isolés n'enlèverait rien d'essentiel aux conclusions de son livre. Nous sommes loin maintenant des catalogues secs, ou des enseignements empiriques qu'on avait jusqu'ici présentés comme des études de stylistique. Il a posé les principes et jeté les fondements d'une stylistique rationnelle.

A. Ernout.

Max Pohlenz, *Antikes Führertum, Cicero de Officiis und das Lebensideal des Panaitios* (Neue Wege zur Antike, II. Reihe : Interpretationen, Heft 3); in-8, 148 pages avec index, Leipzig, Teubner, 1934.

On ne peut refuser aux savants allemands le droit, dont ils usent abondamment, d'interpréter l'histoire et la pensée antiques à la lueur des transformations qui se sont opérées ou qui continuent de s'opérer dans leur État : ce que le présent apporte de nouveau n'est jamais si inouï qu'on ne lui puisse trouver des analogies dans le passé, et tel phénomène qui surgit aujourd'hui peut jeter, sur les obscurités ou les étrangetés de tel événement ou de telle situation d'autrefois, l'éclair qui, tout d'un d'un coup, l'illumine et l'explique. Nous ne nous étonnerons donc ni du titre ni de l'orientation très avouée de cette étude sur le *De officiis* de Cicéron et l'idéal de vie de Panétius. Alors que Richard Reitzenstein, il y a 27 ans, nous prouvait que, au moment où l'esprit grec pénétra Rome victorieuse, Panétius fut l'homme qui, à ce confluent de deux civilisations si différentes, créa l'idéal de l'humanité « supranationale, suprapolitique », Max Pohlenz, éclairé par la grande révélation dont s'enorgueillit son peuple, prétend nous montrer que l'idéal suprême de Panétius ne fut pas cette idée générale d'humanité, mais bien « l'Idée du Führer, l'idée de l'homme au grand cœur, qui trouve son devoir et sa tâche dans le service de son pays » ! C'est armé de cette conviction qu'il entreprend l'analyse du *De Officiis*. On conçoit qu'il insiste sur la peinture de l'*elatio animi*, du *fortis animus et magnus* (1, 61-92), sur la supériorité de la vie politique relativement à la vie d'étude ou de loisir (71) et l'obligation qui s'impose aux natures les mieux douées de se dévouer au gouvernement des hommes (72/3). Chemin faisant, il nous montre comment Cicéron abrège l'exposé de Panétius à certains endroits particulièrement intéressants. Ainsi, comparant le § 82 de ce livre I à la traduction que nous donne Aulu-Gelle XIII. 28, « vita hominum qui aetatem in medio rerum agunt etc.. », il s'essaie en note à retraduire en grec cette traduction pour nous rendre quelque idée de l'original, puis nous rappelle où Panétius a pris cette image du lutteur politique (p. 51). Il a eu un modèle vivant, et Pohlenz prendra plaisir, en nous exposant, dans sa section finale, la vie et les idées de Panétius, à montrer l'influence qu'a eue sur le philosophe la fréquentation du cercle des Scipions et son étroite amitié avec le grand maître de la politique romaine d'alors. Si l'analyse du *de Officiis* est faite tout entière avec cette préoccupation fondamentale, elle n'y est cependant pas sacrifiée, et de multiples remarques, de multiples parallèles de détail commentent, chemin faisant, le texte de Cicéron non seulement par la doctrine de Panétius, mais aussi par les sources plus antiques. Platon est, naturellement, souvent mis à contribution. Cicéron le blâme, après Panétius, de n'avoir conduit ses philosophes à la politique active que sous la contrainte de la nécessité (ne ad rem publicam quidem accessuros nisi coactos), et d'avoir fait consister leur justice dans le mépris des buts que poursuivent les humains, dans l'abstention politique et la fuite du monde. Pohlenz a raison de nous renvoyer, ici, à *Rép.* 347 b etc. et à la digression

du *Théétète* (173 *b*-177 *d*). Mais Platon, même dans ce passage de la *République* où il nous montre son philosophe s'isolant de l'iniquité mondiale et s'abritant derrière un mur « comme le voyageur surpris par la tempête », déclare que sa vocation pleine et sa personnalité même ne se réaliseront que dans l'action politique (497 *a*), et c'est dans un dialogue postérieur au *Théétète*, le *Politique* (307 *e*), qu'on trouvera, dans la description du tempérament « pacifiste », le pendant de Cicéron I, 29 : « Sunt etiam qui, aut studio rei familiaris tuendae aut odio quodam hominum, suum se negotium agere dicant nec facere cuiquam videantur injuriam ». Notons que Pohlenz profite de l'analyse du livre II du *de Officiis* pour établir que Panétius a pris nettement position, à la fin de son traité, contre la *lex agraria* de Tib. Gracchus et qu'il n'a pu faire cela qu'après 133. Son traité a donc paru après la mort de Scipion, dont il contient l'éloge. Lui-même est mort, non avant 110, mais peu après 99.

A. Diès.

Cornelivs Tacitvs, edd. Halm-Andresen ; I, 1 *Annales*, l. I-VI ; II, 1 *Historiae* ed. E. Köstermann ; 2 vol. de 199 pp. et 221 pp. in-12° ; Leipzig, Teubner, 1934 et 1935.

Cette nouvelle édition du Tacite de la collection Teubner reproduit sans grands changements les pages de la 5e éd. des Annales donnée par Andresen en 1913, et de la 4e éd. des Histoires publiée par Halm en 1912. Même nombre de pages (199) pour les Annales, et pour les Histoires une différence insignifiante (221 pages au lieu de 219). Une petite préface sur feuille volante a été insérée dans le tome I ; elle est en grande partie d'Andresen. M. Köstermann se contente d'ajouter quelques lignes pour indiquer les améliorations qu'il a pu apporter. Tirant le meilleur parti qu'il pouvait du peu de place dont il disposait, il a modifié ou enrichi de quelques brèves additions l'apparat critique, corrigé les fautes d'impression (qui étaient assez nombreuses), introduit quelques conjectures, indiqué dans la marge la subdivision des chapitres en paragraphes que Halm-Andresen avaient omis de signaler. Dans Annales VI, 8, 3, il a introduit avec Bezzenberger le texte *ex quis* < *qui* > *maxime insignes visi* ; Andresen avait écrit avec Meister et Morawski : *ex quis maxime insignes visi*. J'avoue que la modification ne me paraît pas s'imposer. Dans Hist. V, 18, 2 tout en imprimant le texte traditionnel : *quae provideri astu ducis oportuerit providisse, campos madentes et ipsis gnaros, paludes hostibus noxias*, M. Köstermann note dans l'apparat : [paludes] h. noxios, *Eussner probabiliter* La conjecture d'Eussner est-elle si probable que cela ? Et n'est-il pas plus vraisemblable de supposer que Tacite a écrit *paludes hostibus noxias* pour éviter l'accumulation de finales en *-os* : *campos madentes et ipsis gnaros, hostibus noxios*?

On regrette que l'éditeur n'ait pas donné davantage de place à M. Köstermann ; l'apparat critique est souvent obscur à force de brièveté, la présentation matérielle laisse même à désirer ; les lignes sont compactes, les lettres étroites, et souvent les blancs manquent entre le texte et l'apparat. La librairie Teubner, qui courageusement réimprime de fond en comble certains auteurs, ne pouvait-elle faire le même effort pour Tacite ?

A. Ernout.

Erik J. Holmberg, *Zur Geschichte des Cursus publicus, Inaugural dissertation.. der Philosophischen Fakultät zu Uppsala*, Uppsala; Lundequitska Bokhandeln, 1933, in-8°, 160 p.

Il a été déjà beaucoup écrit sur le *cursus publicus*, cette organisation officielle destinée à assurer les relations de l'Empereur avec les provinces. L'auteur nous prévient que son travail vise moins à présenter un tableau d'ensemble de ce qu'on sait qu'à reprendre les points sur lesquels ses prédécesseurs se trouvaient en désaccord ou lui semblaient en défaut. En réalité l'ouvrage présente le double intérêt d'abord de nous mettre bien au courant des faits généraux, ensuite de représenter un effort original pour exploiter les documents nouveaux et pour résoudre les difficultés qui subsistent.

Parmi les documents nouveaux figurent, en première ligne, quelques papyrus de Hibeh publiés par Preisigke : un fragment du journal d'une station postale enregistrant les passages de courriers et leurs missions et quelques autres textes, malheureusement courts et mutilés, indiquant quelques détails relatifs aux transports et aux commissions que les courriers ajoutaient moyennant « persuasion » à leur rôle officiel. De ces textes, M. Holmberg arrive à dégager une idée assez nette de la poste des Seleucides. C'est en Égypte pense-t-il, et il semble bien qu'il ait raison, que les Romains ont pris le modèle de leur *cursus*. La République, sans doute, avait déjà ses courriers mais les traditions anciennes ne tiennent que peu de place dans le système de l'époque impériale. Est-ce César, comme veut le prouver M. Holmberg, qui prit en Égypte l'idée du *cursus* romain ? C'est possible mais non certain. En tout cas l'organisation ne date que d'Auguste et semble même, comme le reste de l'administration impériale, n'avoir été achevée que par ses successeurs.

Les détails du reste demeurent singulièrement rares pour les trois premiers siècles de l'Empire. Le chapitre qui traite de cette période est court (p. 33-58). La principale question est de savoir qui supportait les frais du *cursus*. M. Holmberg met justement en relief l'inscription de Claude (*Corp.* III, 7251), malheureusement incomplète, dans laquelle l'empereur parle de soulager les provinces de la charge de fournir des voitures — ainsi que la monnaie de Nerva : *vehiculatione Italiae remissa*. Il pense que les provinces, et en particulier les populations voisines des stations de poste, supportaient la corvée de fournir les véhicules et les attelages nécessaires non moins que de loger et d'entretenir les voyageurs officiels. Il paraît certain que l'administration romaine recourait sans beaucoup de scrupules au système de la corvée et de la réquisition. Mais la réquisition ne devait que se greffer, comme moyen de fortune, sur une organisation moins aléatoire. Il sera difficile d'admettre notamment que les chevaux de la poste fussent régulièrement empruntés aux cultivateurs du voisinage. Trop exclusivement philologue, M. Holmberg n'a pas poussé ses investigations du côté de l'élevage des chevaux de la poste et de l'existence de haras impériaux. On les connaît cependant, au moins en Cappadoce ; ils devaient avoir leurs analogues en Occident, notamment en Gaule, grande nourricière de chevaux. Le culte d'Épone, celui des dieux cavaliers, représentés plus tard par les saints jumeaux, paraissent en conserver des traces dont l'étude d'ensemble reste d'ailleurs à faire.

C'est à partir de Dioclétien que l'exposé de M. Holmberg se fait particulièrement détaillé. Les textes juridiques, ceux du Code Théodosien en particulier, fournissent en effet d'assez nombreux renseignements. On louera M. Holmberg du commentaire minutieusement attentif qu'il leur consacre. Peut-être même se laisse-t-il parfois entraîner par la discussion de ces textes un peu loin du *cursus* proprement dit. Ce qu'il dit des *agentes in rebus* et des *curiosi* n'en est pas moins intéressant et, en partie, original et

neuf. On recourra avec profit aux indications qu'il donne sur l'administration du Bas-Empire. Quelques pages sont consacrées pour finir au *cursus* sous Théodoric et dans l'empire byzantin.

Nous avons là en somme un travail bien fait, bien composé, parfaitement au courant, d'un savant qui ne se contente pas de l'autorité de maîtres comme Mommsen et Seeck, qui recourt directement aux textes, ne craint pas d'en proposer des interprétations personnelles et s'attache surtout aux documents nouveaux. Le livre sera utile et, certainement, souvent consulté.

A. Grenier.

J. Marouzeau, *L'année philologique*, t. IX, 1934; xxii-438 pp. in-8°; Paris, Les Belles Lettres, 1935.

L'éloge de cette bibliographie que publie désormais, sous la direction de M. J. Marouzeau, Mlle Juliette Ernst, n'est plus à faire. Les rédacteurs ont trouvé moyen d'augmenter le nombre des revues dépouillées, notamment pour la partie archéologique, désormais abandonnée par la *Bibliotheca philologica classica* de Bursian; ils ont en outre complété la liste des périodiques en indiquant pour la plupart d'entre eux, le nom et l'adresse de l'éditeur. Il faut espérer que les rédacteurs de cette œuvre ingrate et précieuse trouveront, malgré les difficultés de l'heure, tous les concours nécessaires pour assurer le progrès de leur publication.

A. Ernout.

Histoire générale, publiée sous la direction de G. Glotz; Histoire ancienne, 3e partie; Histoire Romaine, tome II, *La république romaine de 133 à 44 av. J.-C.*; 1re partie : *Des Gracques à Sulla*, par † G. Bloch et J. Carcopino, pp. 1-488; 2e partie : *César*, par J. Carcopino, pp. 489-1059; Paris, Les Presses Universitaires de France, 1935 et 1936.

La mort frappe dru; le directeur de cette Histoire Générale n'est plus; disparu aussi, avant lui, Gustave Bloch à qui revenait d'abord la tâche d'écrire ces deux volumes, et qui n'a pu en rédiger qu'une faible partie. Le poids de l'œuvre est retombé tout entier sur les épaules de M. Carcopino; nous savions qu'il était assez robuste pour le porter allègrement. Après l'avoir lu, on demeure émerveillé de l'aisance magistrale qu'il a montrée jusqu'au bout. Rien n'est plus passionnant, rien n'est plus complexe aussi que cette histoire de la fin de la République romaine. Au-dedans, le parlementarisme aristocratique que représente le Sénat s'effondre lentement, cependant que les tentatives de pouvoir personnel se multiplient : les rivalités entre les divers ordres de citoyens et les corps constitués, entre les individus aussi, deviennent plus âpres et plus cruelles; les conditions économiques et sociales se transforment rapidement, non sans troubles, ni luttes intestines. Au dehors des guerres nombreuses, des invasions à repousser, des pirates à châtier, des frontières à garder, des peuples encore indomptés à soumettre, à la fois pour la sécurité de Rome et pour la gloire de leur vainqueur. Un malaise général, qui se traduit par des intrigues, des complots, des essais de dictature, dont Sulla donne la première image, et que César amènera à sa forme parfaite. Des protagonistes dont la puissance de jeu confond les esprits, comme Sulla et César; des seconds rôles qui en d'autres temps auraient joué avec honneur les premiers, Marius, Pompée; des figures singulièrement attachantes, comme celles des Gracques,

ou inquiétantes, comme celles d'un Catilina et d'un Clodius ; d'honnêtes gens bien intentionnés, comme un Cicéron ou un Caton ; de grands seigneurs aveuglés par leur soif de jouissances ; des financiers sans scrupules ; une plèbe qui perd rapidement le sentiment de son rôle politique... Et avec tout cela, une vie mondaine raffinée, où les femmes jouent brillamment leur partie ; un goût de plus en plus vif pour les choses de l'esprit, philosophie, littérature, beaux-arts : des collectionneurs dont la passion va jusqu'à la manie, et au crime ; des poètes qui cherchent des voies nouvelles dans les directions les plus opposées, tels Catulle et Lucrèce ; des historiens, des grammairiens, des linguistes, des encyclopédistes ; et enfin, l'homme qui donne à la prose latine son expression la plus parfaite, et domine tous les sujets auxquels s'attaque sa vaste activité, Cicéron... Tout cela, M. Carcopino nous le fait revivre à nos yeux avec une intensité et un relief singuliers. Son récit s'appuie sur une documentation dont on ne sait ce qu'on doit louer le plus, de l'abondance ou de la sûreté ; mais jamais il n'est alourdi par elle ; elle demeure au bas des pages, apportant au lecteur la sécurité à laquelle il a droit. Les événements sont rapportés par petits chapitres, avec des titres et des blancs savamment ménagés, de façon que, dans cette présentation austère qui ne comporte d'autre illustration que quelques cartes, la vue ne soit pas fatiguée par la suite ininterrompue des lignes uniformes. Et surtout, M. Carcopino explique, autant qu'il raconte. Plus encore que faire connaître, il veut faire comprendre, et il analyse avec une pénétration subtile les motifs des actes des chefs, les causes profondes des faits. Et cela dans une langue d'une cadence harmonieuse, et qui trouve le mot juste, le trait qui peint, la formule qui se grave : « Avant l'ouverture de l'inexpiable séance, César, et César seul, attiré au milieu des conjurés avec une hypocrisie égale à celle qui avait amené son rival dans la barque des sicaires égyptiens, s'écroula aux pieds de la statue du vaincu de Pharsale, dans la curie de Pompée, transpercé de 35 coups de poignard, dont un seul, planté en pleine poitrine, avait été mortel, le 15 mars 44, vers 11 heures du matin [1]. » Il est difficile d'imaginer une phrase plus dense et plus souple à la fois.

A. Ernout.

P. Waltz, *Le monde égéen avant les Grecs ;* 206 pp. in-16° ; Paris, A. Colin, 1934.

Il n'est pas dans ces cinquante dernières années de découverte plus importante pour notre connaissance de l'antiquité que celle de la civilisation égéenne. Grâce aux fouilles de M. Evans et de ses continuateurs, le « miracle grec » s'est éclairé d'une lumière toute nouvelle, et par de là Mycènes et Tirynthe, de nouveaux horizons plus lointains se sont découverts à nous. La Crète est devenue un centre d'études qui chaque année se révèle plus fructueux ; les trois époques du « minoen » sont maintenant devenues de vérité courante, et, en attendant que l'écriture et la langue nous livrent leur secret, les documents anépigraphiques de toute sorte parlent déjà avec éloquence. Il était naturel que dans la collection A. Colin — où l'antiquité classique a sa petite part — figurât un exposé des résultats acquis et des questions qui se posent encore. M. P. Waltz l'a fait avec

1. Page 1007.

beaucoup de talent. Il est clair, précis, et sait bien mettre en valeur les traits essentiels. Quelques figures bien choisies, mais trop rares, illustrent l'exposé.

A. Ernout.

H. D. Westlake, *Thessaly in the fourth century B. C.;* Londres, 1935, Methuen and C°; VIII-247 p., 1 carte.

Cet ouvrage, comme son auteur nous l'indique, a pour origine un travail sur Jason de Phères, travail auquel M. W. a ajouté par la suite une introduction géographique[1] et historique, deux chapitres sur les rapports de Philippe de Macédoine avec la Thessalie, un dernier chapitre où se trouvent rassemblés des renseignements, dont le groupement est fort intéressant, sur le rôle des contingents thessaliens dans les armées de Philippe et d'Alexandre. Mais l'étude sur Jason demeure la partie centrale du livre. A propos de ce personnage singulier, trois questions se posent essentiellement : celle de ses rapports avec les autres États grecs, celle de son œuvre de réorganisation à l'intérieur, celle des grands projets interrompus par sa mort violente. Sur le premier point, je ne partage pas toujours l'avis de M. W. : il me paraît qu'il a exagéré l'hostilité de Jason et de Sparte — dont Jason était quand même proxène (Xén., *Hell.*, VI, 4, 24) — et aussi l'activité de Sparte dans la Grèce du Nord[2] ; pour Athènes, M. W. pense que Jason, d'abord allié effectif d'Athènes, se serait ensuite retiré de l'alliance pour ne rester que l'« ami » des Athéniens, afin de ne pas gêner les négociations de 374 entre Athènes et Sparte : j'avoue que cette hypothèse me paraît aussi singulière que peu en accord avec les textes, et qu'elle ne me décide pas à abandonner celle que j'ai proposée récemment sur le même sujet (*REA*, XXXVI, 1934, p. 441-461). Par contre, dans les développements où M. W. a étudié l'œuvre d'unification et d'organisation accomplie par Jason, ainsi que la valeur des contingents militaires dont il pouvait disposer, M. W. a tiré le meilleur parti possible des textes, malheureusement bien insuffisants, que nous possédons sur cet extraordinaire personnage. Il faut aussi louer les pages pleines de mesure qui sont consacrées au « grand dessein » de Jason. M. W. croit avec raison que ce projet n'avait, entre 380 et 371, rien d'absurde ni de surprenant, mais que c'était un projet à longue échéance, et destiné à être préparé « par bien des années de guerre et de diplomatie en Grèce ». Et il est vraisemblable, comme le pense M. W., que Philippe de Macédoine a réalisé, non point seulement les ambitions, mais la méthode de Jason de Phères.

Jean Hatzfeld.

Arnaldo Momigliano, *Filippo il Macedone, saggio sulla storia greca del IV secolo A. C.;* XVI pages; Florence, 1934, chez F. Le Monnier.

Dans cet ouvrage, d'une lecture rendue parfois difficile par sa forme abstraite, mais fort intéressant, M. M. s'est particulièrement attaché à

1. Cette introduction est illustrée par une carte agréable à lire, mais où les indications orographiques sont faussées à force de simplification : à la regarder, le lecteur ingénu peut croire que Thaumakoi est dans la plaine, et se demander d'où vient à Larissa son surnom de Κρεμαστή.

2. En particulier, p. 77, où l'hypothèse que Polydamas de Pharsale était « definitely appointed by Sparta and forced upon the Pharsalian populace », me paraît dénuée de fondement.

déterminer la nature du conflit qui a pesé sur toute l'histoire grecque du IVe siècle et qui ne s'est réglé qu'imparfaitement à Chéronée — conflit « entre la liberté toujours désirée et la puissance toujours recherchée, si bien que la liberté détruisait la puissance et que les tentatives pour établir la puissance empêchaient l'établissement d'une liberté véritable (p. IV) ». Et l'on a l'impression que les faits et les personnages (la figure de Philippe lui-même est à peine esquissée, et à petits traits) l'ont moins intéressé que l'évolution de ce conflit : d'où une certaine « désharmonie », dont l'auteur convient lui-même (p. I) entre le chap. I, consacré à la Macédoine d'Alexandre le Philhellène à Philippe II[1], et les chap. suivants : II, les décrets de Philippe ; III, l'hégémonie thébaine ; IV, l'intervention de Philippe en Grèce ; et surtout V, dont le titre indique bien la tendance du livre : le conflit des idéals. — Pour M. M., qui reprend ici la thèse de M. Mathieu, Philippe n'est point l'exécuteur du programme — d'ailleurs irréalisable — des théoriciens du panhellénisme (auxquels est consacré le VIe et dernier chapitre du livre), mais il n'est pas non plus, comme Ed. Meyer, Kaerst et Wilcken avaient cru l'établir, l'homme qui ne pratiqua qu'une politique macédonienne. Dans ses rapports avec les Grecs — surtout avec Athènes — jusqu'à Chéronée, et même dans l'établissement de la ligue de Corinthe à laquelle M. M. a consacré des pages particulièrement intéressantes (p. 161 et suiv.), Philippe semble avoir louvoyé entre ces deux tendances ; il n'a pas réussi lorsqu'il a voulu obtenir par persuasion l'adhésion des Grecs à sa politique, ceci grâce à l'opposition des patriotes athéniens — lesquels n'avaient par ailleurs, il faut bien le dire, aucun programme positif à offrir à la Grèce (p. 133 et suiv.) —, et il a dû se contenter d'une Συμμαχία qui dans un sens est l'aboutissement des essais de fédéralisme tentés en Grèce au IVe et au Ve siècle, mais qui d'autre part voilait mal une hégémonie macédonienne précaire imposée à une Grèce boudeuse — hégémonie accentuée par une tentative de divinisation personnelle où Philippe aurait précédé son fils Alexandre (p. 174). Même l'expédition perse voulue par Philippe — et qui rentrait si bien dans le cadre du programme d'Isocrate, n'est, hors de la Macédoine, accueillie qu'avec froideur. On peut donc dire, avec M. M., que Chéronée et les événements qui ont suivi marquent « la faillite d'une politique de conciliation » et de panhellénisme véritable. Et l'État gréco-macédonien créé provisoirement par Philippe n'a pas été l'État National où Droysen avait voulu voir la préfiguration de l'unité allemande fondée sous le signe de la Prusse.

Jean Hatzfeld.

Paola Zancan, *Il monarcato ellenistico nei suoi elementi federativi* (Reale Universita di Padova, publicazioni della Facolta di Lettere e Filosofia) ; Padoue, 1934, CEDAM.

Ce livre écrit, comme le précédent, d'un style vigoureux, mais assez abstrait, ce qui en rend la lecture parfois malaisée pour un étranger, est d'un grand intérêt. Son objet est de déterminer les rapports qui existent entre la monarchie hellénistique et les éléments qui la composent — entre le roi d'une part et, de l'autre, les cités helléniques, l'armée, les populations indigènes. Naturellement ces rapports varient avec les temps et les lieux ; ils ne sont pas les

1. M. M. a peut-être un peu dépassé la mesure en réduisant comme il l'a fait (p. 25 et suiv.) l'importance du règne d'Archelaos.

mêmes à l'époque d'Alexandre, à celle des Diadoques, à celle des Épigones ; ils ne sont pas les mêmes en Macédoine, dans l'empire Séleucide, en Égypte, chez les Attalides. D'où les grandes divisions du livre. Une première partie s'étend depuis Chéronée jusqu'à la fin du IVe siècle ; dans le chap. I, où sont étudiées les relations entre les rois de Macédoine (c'est-à-dire Philippe et Alexandre) et les cités helléniques de Grèce et d'Asie, Mme Z. montre comment se concilie l'autonomie des πόλεις et la souveraineté royale, et comment l'hégémonie acceptée à Corinthe en 337 tend, sous Alexandre, à devenir une τυραννίς ; néanmoins (chap. II et III), malgré ces empiètements de l'autorité royale, il subsiste « une certaine autonomie et souveraineté des cités », et aussi, et surtout « une certaine souveraineté de l'armée... » héritière de l'ancien droit macédonien (p. 46). Une seconde partie est consacrée à l'étude des monarchies hellénistiques proprement dites : celle des Séleucides (chap. IV), où, par le fait de la divinisation royale, et malgré le maintien, dans le vocabulaire officiel, des formules juridiques ordinaires et des mots flatteurs de συμμαχία et d'ἐλευθερία, les cités grecques commencent, suivant l'expression frappante de Mme Z., à être « du côté du plus faible » (p. 55) — cela parce qu'à côté des cités grecques il y a le pays directement et absolument soumis au roi, la χώρα βασιλικὴ, dont la dépendance finit par influer sur les rapports du roi avec les πόλεις, qu'il s'agisse des vieilles cités ou des colonies récentes; celle des Lagides (chap. V), où la situation, conditionnée par des éléments géographiques et historiques particuliers, est toute différente, car toute l'Égypte est δορίκτητος χώρα, et d'autre part la vieille prépondérance du clergé oblige Ptolémée et ses descendants à devenir beaucoup plus des souverains égyptiens, fils de Râ et successeurs des Pharaons, que des souverains Macédoniens, — si bien que Mme Z. a pu dire (p. 94) que le terme d'hellénistique appliqué à la monarchie des Ptolémées n'a de sens que pour indiquer un synchronisme avec la monarchie des Antigonides ou des Séleucides ; celle de Pergame (chap. VI), d'un caractère spécial car elle a pour origine une cité gouvernée par l'un de ses citoyens, lequel ne devient roi qu'à la suite d'une assez lente évolution, origine qui se reflètera dans le développement ultérieur du royaume, où Pergame aura toujours une place à part ; celle de la Macédoine (chap. VI, deuxième partie) essentiellement militaire, le roi étant avant tout le chef de l'armée, même sous la forme évoluée que l'on rencontre, à la fin du IIIe siècle et où les formules : τὸ κοινὸν τῶν Μακεδόνων, ὁ βασιλεὺς καὶ οἱ Μακέδονες, sont le reflet des organisations fédératives de la Grèce propre. Un dernier chapitre discute les traditions relatives à l'origine des Macédoniens et de la dynastie des Argéades, venues l'une et l'autre, d'après Mme Z., de la région du Pinde, siège de cet ἔθνος Μακεδνὸν dont Hérodote (I, 56 ; VII, 43) parle en termes assez obscurs. Un court appendice précise la nature de l'annexion de la Chalcidique au royaume de Macédoine. — On voit l'intérêt de cet ouvrage qui justifie l'effort qu'il demande au lecteur.

Jean Hatzfeld.

Giuseppina Lombardo, *Cimone* (*Scuola di Filologia Classica della R. Università di Roma*); Roma, Instituto Poligrafico dello Stato, 1934, 174 p.

Ce livre est, comme l'annonce le sous-titre, une « ricostruzione della Biographia e discussioni storiografiche ». De fait, la critique des sources, menée avec soin, constitue une part importante de cette consciencieuse étude. Le rôle de Cimon n'en sort pas grandi, et il faut bien reconnaître

que son activité a été bien souvent sans résultat. Non seulement Mme L. a raison de penser que Cimon n'a pas déterminé l'évolution qui a transformé la Ligue en Empire (p. 56), mais je crois, contrairement à Mme L., qu'il n'est même pour rien dans la constitution de la Συμμαχία, car le seul texte que Mme L. invoque à ce sujet (Plut., *Cim.*, 9) ne dit pas du tout ce qu'elle veut lui faire dire ; la dernière campagne de Cimon, à Chypre, a été sans lendemain (p. 123) ; on ne peut admettre qu'il ait eu quelque influence sur la conclusion de la paix de Callias (p. 127 et suiv.). J'ajouterai qu'il n'est pas assuré, à mon avis, qu'il ait joué un rôle dans la conclusion de la paix de 451 (p. 114-115) ; sur cette question qui touche de près à la chronologie de l'ostracisme de Cimon, Mme L. aurait eu profit à utiliser la discussion de M. Carcopino (*L'ostracisme athénien*, p. 199-204). — C'est que Cimon est un attardé, en politique intérieure (p. 43) et extérieure : sa grande pensée, qui était l'alliance des aristocraties athénienne et spartiate, avec un partage d'influences en Grèce, se rapportait à un état de choses périmé (nécessité de la lutte contre la Perse), et n'a abouti qu'à un échec, un camouflet, et une guerre. — C'est ce qui explique, comme Mme L. l'a montré dans un intéressant appendice (*La figura di Cimone nella storiografia e nella biografia classica*, p. 143-170), pourquoi les historiens grecs, de Thucydide à Éphore, ne semblent guère s'être intéressés à ce personnage, qui marque la fin d'une époque et d'un état d'esprit.

Jean Hatzfeld.

G. T. Griffith, *The mercenaries of the Hellenistic World*, x-340 pages ; Cambridge, University Press, 1935.

Ce livre, qui, sous une première forme, et sous le titre : *The Greek soldiers of fortune*, avait obtenu le Hare Prize de l'Université de Cambridge, a été, après la publication de l'ouvrage de H. W. Parke (*Greek Mercenary soldiers from the earliest times to the Battle of Ipsus*) dont il a été rendu compte ici même, réduit à l'époque hellénistique — en principe tout au moins car l'auteur ne s'est point abstenu de reprendre et parfois de corriger certains développements de M. Parke. La première partie, essentiellement historique, étudie en huit chapitres les mercenaires dans les armées de Philippe et d'Alexandre (I), sous les Diadoques (II), en Macédoine (III), en Grèce proprement dite (IV), dans l'Égypte ptolémaïque (V), dans l'empire séleucide (VI), dans le royaume d'Asie Mineure (VII), en Sicile et à Carthage (VIII). — M. G. comme M. Parke, a essayé de préciser le nombre des mercenaires employés par Alexandre, et il arrive à un chiffre légèrement supérieur (63.000 contre 48.000). Quoique le moral de ces troupes et leur fidélité ne paraisse pas avoir créé de difficultés à leur chef, il semble bien qu'Alexandre ne se soit pas fait d'illusions sur leur valeur combative et qu'il ait surtout voulu les employer dans les services de garnison et de colonisation. — Après Alexandre, le problème se complique parce que nous ne sommes plus assurés à partir de cette date que le terme de Μακέδονες désigne des Macédoniens d'origine, et non des Grecs — et même, éventuellement, des Asiatiques armés à la façon macédonienne. Cette réserve faite, on peut estimer que les Diadoques ont largement employé les mercenaires, qui composent peut-être le tiers de l'armée d'Eumène, et, à Ipsos, le quart de celle d'Antigone. — Le tempérament spécial des deux rois-aventuriers du début du IIIe siècle, Demétrios et Pyrrhos, leur permet d'obtenir un grand rendement de leurs troupes de mercenaires ; et ce sont des mercenaires — et parmi eux des Gaulois — qui permettent à Antigone

de reconquérir la Macédoine. Sous les Antigonides par contre se reconstitue la phalange composée de nationaux, qui reste le principal élément combatif de l'armée ; mais les Macédoniens ne sont convoqués qu'en cas de besoin, et les mercenaires constituent un contingent permanent qui n'est pas négligeable. — Dans la Grèce propre, Athènes[1], Sparte, et la ligne achéenne, sont les principaux employeurs de mercenaires, que ces États utilisent dans des proportions malaisées à préciser, mais certainement considérables.

Pour l'Égypte ptolémaïque, où les documents ne font pas défaut, M. G. est en général d'accord avec le beau livre que Lesquier avait consacré il y a vingt-cinq ans à l'armée ptolémaïque. Le noyau de cette armée était, au début, essentiellement macédonien ; mais cet élément macédonien n'étant pas indéfiniment renouvelable, il fallut s'adresser aux mercenaires grecs, qui, recevant un lot de terre comme une part de leur paye, devenaient des κληροῦχοι et constituaient une classe stable où se recrutait, en temps de guerre, l'armée régulière. Mais ce réservoir d'homme diminua en quantité comme en qualité : il fallut faire appel à des contingents frais de mercenaires, qui représentent, à Raphia, les deux cinquièmes de la cavalerie, le quart de l'infanterie : ces nouveaux contingents, sans esprit national, devinrent l'élément essentiel des garnisons, en particulier de celle d'Alexandrie ; leur indiscipline (jointe aux difficultés dues à l'élément indigène, qui, à Raphia, où il avait figuré, on le sait, parmi les forces combattantes, avait pris conscience de sa force) sera pour les Ptolémées, comme la garde prétorienne pour les empereurs romains, un danger permanent; c'est à une garnison de mercenaires, non à des clérouques, que César aura affaire en 48 av. J.-C.

Nous sommes beaucoup plus mal renseignés sur l'armée de l'empire séleucide. Là encore, l'armée était composée essentiellement de « Macédoniens », c'est-à-dire de colons (κάτοικοι) équivalents aux clérouques d'Égypte. Mais il semble que ce système, qui a été un échec chez les Ptolémées, ait réussi chez les Séleucides, peut-être parce que le système égyptien était fondé sur une base rurale et indigène, et que les clérouques ont été peu à peu assimilés par l'élément égyptien, tandis que chez les Séleucides les κάτοικοι ont été rattachés aux πόλεις helléniques — conséquence de la politique générale des Séleucides que M. G., grâce à une suggestion de M. Tarn, a fort bien mise en lumière. Si à côté de cette armée régulière les Séleucides ne se sont pas fait faute d'employer des mercenaires — surtout des Galates et des Barbares — ils n'ont jamais eu besoin d'une armée permanente de mercenaires.

L'armée des rois de Pergame, avant 188, se compose de citoyens de Pergame, de « Mysiens » dont le statut militaire nous est mal connu, et de mercenaires proprement dits — surtout des Gaulois : après la bataille de Magnésie, nous constatons, comme chez les Séleucides, la présence de κάτοικοι — le tout, semble-t-il, de faible valeur combative. — Avec les royaumes de Bithynie, de Cappadoce et du Pont, nous entrons dans une civilisation où l'influence grecque reste superficielle ; et où il ne semble pas que le système militaire des monarchies helléniques ait été employé ; l'es-

1. P. 87, 88, M. G. a institué une utile discussion sur les περίπολοι, d'où il semble résulter que les π. sont, depuis le début de la guerre du Péloponnèse, non point les éphèbes en service, mais un corps de mercenaires affectés à la défense du territoire, et où les éphèbes auraient été incorporés durant leur année de service.

sentiel de l'armée y était sans doute composé, à la manière perse, par les sujets du roi — renforcés de mercenaires, Galates et Thraces.

En Sicile, le système politique adopté par les tyrans de Syracuse les oblige à avoir de fortes armées de mercenaires, et, étant donné la faiblesse de la population hellénique de l'île, à les recruter au dehors. La petite armée avec laquelle Agathocle débarque en Afrique en 310 comprenait 6.000 Syracusains et Grecs des cités alliées de Sicile, 6.000 mercenaires Grecs et Barbares. Après sa mort, le lamentable épisode des Mamertins montre le pouvoir excessif de ces bandes (M. G. va jusqu'à penser que l'armée syracusaine qui, d'après Polybe, désigna Hiéron comme roi était essentiellement une armée de mercenaires). — On sait de reste le grand usage que Carthage fit de mercenaires grecs et barbares ; c'est un condottière, le Lacédémonien Xanthippos, commandant sans doute une armée de mercenaires, qui bat Régulus en Afrique. La grande révolte où 20.000 mercenaires tinrent tête à Carthage pendant dix ans, et le rôle prépondérant que prennent les Barcides, modifient les méthodes militaires de Carthage : l'armée de 26.000 hommes avec laquelle Hannibal pénètre en Italie comprend, outre des Carthaginois et des mercenaires proprement dits, des contingents fournis par les nations alliées d'Afrique, d'Espagne et d'Italie, le tout uni par une discipline et un esprit de corps dus au prestige du chef.

La seconde partie du livre de M. G. est consacré à des études d'ensemble sur les mercenaires. Leur provenance d'abord ; les Péloponnésiens, au début les plus nombreux, cèdent le pas, à l'époque hellénistique, aux gens de la Grèce du Nord et aux Barbares (on notera une discussion ingénieuse sur les *Tarentini*, et sur la série des fausses lectures et de contre-sens qui, partie des ἄμιπποι bien connus dès le temps de Xénophon, aboutit aux absurdes *equites binos secum trahentes equos* de Tite-Live). — Pour le recrutement, les chefs d'État pouvaient recourir à la diplomatie et s'assurer un réservoir de mercenaires par les clauses d'un traité d'alliance. Divers points du monde grec, le cap Ténare, Ephèse étaient des centres permanents d'enrôlement.

Le chapitre le plus intéressant du livre est peut-être celui qui est consacré à la solde et à l'entretien des mercenaires. M. G. a examiné avec soin les divers mots qui désignent leur rétribution : σιταρχία, frais d'entretien versés au début de la campagne ; μισθός, salaire reçu au terme de l'engagement — respectivement remplacés à l'époque hellénistique par le σιτώνιον et l'ὀψώνιον (l'inscription *O G I S* 266, relative à la convention signée par Eumène I et ses mercenaires révoltés, a été étudiée avec un soin particulier). On ne s'étonnera pas que les papyrus égyptiens donnent l'impression que dans le royaume ptolémaïque la paye s'effectuait avec beaucoup de correction administrative. Sur le montant de cette paye, les renseignements sont maigres — et d'autant plus difficiles à interpréter que nous ne savons presque jamais, lorsque nous avons la chance de posséder un chiffre, s'il s'agit de la σιταρχία (σιτώνιον) ou du μισθός (οψώνιον). M. G. pense qu'avant Alexandre la solde proprement dite variait entre 2 et 4 oboles et qu'elle s'est ensuite adaptée aux fluctuations monétaires qui ont suivi les conquêtes d'Alexandre. Cette solde, jointe aux indemnités d'entretien, assurait aux mercenaires un niveau de vie supérieur à celui de beaucoup de travailleurs, et leur situation devenait vraiment enviable lorsque le don d'un lot de terre était la consécration de leurs services.

La belle époque des mercenaires a été la fin du vi^e^ siècle et le début du iiie ; à ce moment, la prédominance des événements militaires explique

leur grand rôle. Il diminue par la suite, lorsque les grands royaumes nés de la succession d'Alexandre essaient d'organiser un système militaire fondé sur des éléments réguliers — ou même, comme en Égypte, indigènes. La dépopulation de la Grèce est, par ailleurs, la cause essentielle de la décadence du mercenariat hellénique. Malgré cela, le mercenaire est une des figures les plus curieuses du monde grec aux IVe-IIe siècles — figure mal connue, il faut l'avouer, dans ses caractéristiques « humaines », et dont la littérature, et en particulier la comédie, ne donne qu'une image inexacte et partiale.

On voit l'intérêt de ce livre, écrit parfois avec un peu de désordre, mais de façon très vivante, où les textes sont étudiés avec pénétration et de façon personnelle, et qui sait rattacher l'histoire des mercenaires aux grands problèmes politiques et économiques de l'époque hellénistique.

Jean Hatzfeld.

Claire Préaux, *Les ostraca grecs de la collection Charles-Edwin Wilbour au Musée de Brooklyn*. Brooklyn Museum. Fondation égyptologique « Reine Elisabeth » à Bruxelles, Parc du Cinquantenaire, 124 p. et 2 pl.

Mlle Préaux a su écrire un livre attrayant sur un sujet austère entre tous. Les ostraca, ou inscriptions sur des tessons de poterie, sont des quittances d'impôt, à quelques exceptions près. Ces reçus uniformes ne deviennent susceptibles de nous intéresser que s'ils sont mis en rapport avec la vie de ces hommes éteints il y a vingt siècles, qui ramassaient péniblement cet humble pécule, que nous voyons versé dans les coffres sans fond de l'État. Qui a lu une fois la page saisissante de Philon sur les exactions du Fisc romain, ou bien tel récit tout simple, et par là plus attristant encore, dans l' « Histoire Lausiaque », ne regardera plus sans compatir aux humbles d'autrefois, les chiffres secs, les noms exotiques des contribuables inscrits sur les ostraca égyptiens.

Mlle Préaux a voulu et a su reconnaître dans le gribouillage tracé sur les ostraca les traces de phénomènes sociaux. Penchée sur chacun de ces documents, elle les a remis, un à un, dans le cadre des institutions et des usages de son temps. Ainsi elle expose pour chaque impôt, mentionné dans les quittances de Brooklyn, tout ce que l'on en sait actuellement. Mlle Préaux me semble, d'ailleurs, avoir absolument raison contre l'opinion commune lorsqu'elle considère la taxe du sel ptolémaique (ἁλική) comme un impôt personnel et nullement comme l'obligation d'achat forcé d'une quantité du sel à l'État. On lira avec intérêt les observations de l'auteur au sujet de la capitation (p. 32). Mlle Préaux note à cette occasion deux aspects significatifs et, pour nous, étranges, du système fiscal de l'Égypte romaine : d'une part, les considérables différences locales dans le taux de la capitation, qui nous sembleraient offensantes pour notre sentiment de l'égalité ; et d'autre part, l'étonnante, et si j'ose dire, l'enviable fixité du taux pendant des siècles. Mais cela ne « reflète » aucunement, comme l'auteur pense, « la tranquillité un peu engourdie de la province égyptienne ». Ce n'est qu'une autre face de l'inégalité devant la loi. La vie sociale fut assise jusqu'à 1789 sur le principe de fixité d'un droit, une fois légalement acquis. On n'élevait pas facilement le taux d'un impôt. On préférait lever une taxe nouvelle. D'où cette pluralité des taxes, souvent minimes, dans l'Égypte romaine ou bien dans l'Europe de l' « ancien régime ». La révolution française a changé tout cela. Mlle Préaux regarde la fiscalité égyp-

tienne plutôt du point de vue moderne, ce qui fausse par cela même quelquefois son jugement. Je ne vois, par exemple, rien d'extraordinaire, ni même rien d'immoral, dans l'attribution d'une taxe comme dotation à Agathocle, le courtisan connu de Philopator (p. 21). Cette aliénation d'une partie de l'impôt sur les ânes fut simplement une forme du payement des appointements, et qui n'aurait étonné personne avant 1789.

E. Bickermann.

Hoffmann Wilhelm, *Rom und die griechische Welt im 4. Jahrhundert.* (Philologus, Supplementband XXVII, I) ; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchhandlung, 1934; VIII et 144 p. in-8°.

Dans le premier chapitre de son livre M. H. étudie les relations politiques entre les Romains et les puissances grecques de l'Italie méridionale jusqu'à Pyrrhus. Il se donne la peine de fixer et de comprendre toutes les nuances de la politique sénatoriale. On pourrait se demander si cette analyse minutieuse qui l'amène à peser avec rigueur chaque mot de notre maigre information ne fait pas trop d'honneur aux récits annalistiques, répétés par T. Live et Denys d'Halicarnasse. Le deuxième chapitre est érigé sur une base plus solide : les indications sur les fêtes religieuses et sur les dédicaces de temples. M. H. souligne que l'introduction de l'usage du banquet dédié aux dieux (*lectisternia*) révèle avec évidence les progrès de la civilisation grecque chez les Romains, mais il suppose que l'institution est venue à Rome par l'intermédiaire de la ville de Caeré, c'est-à-dire des Étrusques. C'est seulement vers 300, affirme M. H., que l'influence directe de la religion grecque devient prépondérante. Il en indique une preuve importante : les dieux anciens de Rome, étaient vénérés en plein air et sans idoles. A partir de l'année 311 on vit s'élever des temples à ces divinités indigènes, voire aux dieux de Numa ; le sanctuaire de Quirinus fut dédié en 293. De cette manière les dieux nationaux reçoivent l'un après l'autre l' « uniforme » grec, emprunté à Tarente, à Naples, aux Campaniens. Dans le dernier chapitre M. H. essaie de poursuivre à travers les légendes relatives aux origines de Rome l'évolution des images produites dans l'esprit grec par l'ascension de la ville sur le Tibre. Je ne peux pas discuter ici cette idée de M. H. et les observations, parfois pénétrantes, qu'il expose à ce propos. Je dois remarquer pourtant qu'il ne tient pas un compte suffisant de la différence capitale entre la légende grecque et la tradition romaine : la première relie Rome à la Grèce, la seconde rattache la ville natale au Latium. Schwegler l'a démontré depuis longtemps dans son analyse admirable des récits qui concernent les débuts de Rome. Mais M. H. semble ne pas connaître ni l'ouvrage de Schwegler, ni plusieurs autres travaux tel « La louve du Capitole » de J. Carcopino, qui mettent en lumière plusieurs points, restés chez lui obscurs.

E. Bickermann.

Victor Ehrenberg, *Ost und West. Studien zur geschichtlichen Problematik der Antike.* (Schriften der philosophischen Fakultät der deutschen Universität in Prag, Bd. 15.) Verlag Rudolf M. Rohrer, Brünn, Prag, Leipzig, Wien ; x et 235 p.

L'axe du monde ancien passait de l'Est à l'Ouest. Les courants de l'histoire antique se dirigeaient surtout entre les deux points cardinaux nommés, tandis que depuis le Moyen Age c'est aussi l'opposition entre le Nord et le

Sud qui détermine l'histoire de l'Europe. Voilà l'idée directrice qui relie les huit études rassemblées par M. E. dans son nouveau livre. Comme dans toutes les idées très générales il y a quelque chose de vrai dans la thèse qui était déjà, comme M. E. souligne, celle de l' « Enquête » d'Hérodote. On se rappellera que H. Pirenne a avancé récemment avec vigueur l'idée que c'est précisément la séparation du Levant de l'Occident méditerranéen, provoquée par la conquête musulmane, qui signifia la fin du monde antique. Chez le savant belge, dont les études pertinentes sont restées, semble-t-il, inconnues à M. E. c'était un essai ingénieux d'expliquer un phénomène historique concret. Dans le livre allemand l'idée d'opposition entre l'Est et l'Ouest se transforme en système rigide et tourne par cela à la stérilité. Ainsi on nous veut faire croire que la guerre du Péloponnèse serait une « lutte entre l'Est et l'Ouest » (p. 89). Ne consultez pas votre carte géographique. L'Est signifie cette fois l'esprit oriental, et l'Ouest, l'esprit occidental, à savoir les Ioniens d'Athènes et les Doriens de Sparte... Malgré ces réserves qu'il était nécessaire de formuler, il n'est que juste de reconnaître la richesse d'observations pénétrantes et de points de vue attrayants que M. E. a su amasser dans son livre. On lira avec un intérêt particulier les chapitres sur « la guerre de Troie et l'unité grecque », où M. E. montre comment Homère, un peu à l'insu de lui-même, enseignait aux Grecs l'idée panhellénique en glorifiant l'expédition commune des peuples helléniques contre la capitale de l'Asie. Je signale encore l'essai sur la génération de Marathon et le portrait de Sertorius. Mais, de grâce, qu'on nous épargne le contraste de Sertorius, un homme d'Occident avec Sylla, imprégné de « l'Orient asiatique » (p. 184 et 194). Un lecteur candide penserait, peut-être, que l'ingénieux professeur de Prague se moque de lui.

E. Bickermann.

Helmut Kruse. *Studien zur offiziellen Geltung des Kaiserbildes im römischen Reich.* (*Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums* im Auftrage und Unterstützung der Görres-Gesellschaft herausgegeben von E. Drerup; H. Grimme und J. P. Kirsch, Bd. XIX, Heft 3; un vol. in-8°, 116 p., Paderborn, 1934.

L'image des empereurs romains a été, depuis la fondation de l'Empire jusqu'assez avant dans les siècles chrétiens, l'objet de tels honneurs et même, on le sait, d'un tel culte que son histoire mérite de faire le sujet d'une étude spéciale. C'est cette étude qu'a présentée l'an dernier M. Helmut Kruse, sous le titre *Studien zur offiziellen Geltung des Kaiserbildes im römischen Reich* qui forme le 3e fascicule du tome XIX des *Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums*, actuellement dirigée par les professeurs E. Drerup et H. Grimme et Mgr J. P. Kirsch.

L'auteur a bien mis en lumière que l'image de l'empereur est, pour les Romains, étroitement unie à la personne impériale. Des les débuts du principat, des images de César, puis d'Auguste, ont été exécutées et sont devenues l'objet d'honneurs quasi religieux. Révérer la statue du prince, c'est révérer le prince lui-même. Et c'est pourquoi, par un acte logiquement inverse, quand, après la mort d'un empereur, on condamne officiellement sa mémoire, cette *damnatio memoriae* entraîne la destruction de ses images.

Les images des héritiers désignés de l'Empire et des corégents, quand il y en a, sont également honorées. Sous la tétrarchie, les collègues impériaux s'envoient mutuellement les leurs, de sorte que, dans la tétrarchie

primitive et, si l'on peut ainsi dire, légitime, les images des quatre empereurs se voient partout, tandis que, dans la période révolutionnaire du régime, qui commence avec l'usurpation de Maxence, il n'y a, dans une région déterminée, que celles de l'empereur y régnant et des collègues qu'il reconnaît comme tels et dont il est reconnu lui-même. Après la tétrarchie, le régime collégial, à nombre de têtes couronnées variable, subsistant la plupart du temps durant le cours des IVe et Ve siècles, l'échange des images y est le signe de l'union.

En 400, pour la première fois, l'image d'une impératrice, Eudoxie, femme d'Arcadius fut, comme celle des empereurs, envoyée dans les provinces.

A l'époque byzantine, les empereurs installés à Constantinople, continuent d'envoyer leur image en Occident, notamment à Rome, où elle est remise au pape, et même aux rois barbares établis dans l'Empire.

La dévotion à l'image impériale finit cependant par succomber sous la condamnation du sentiment chrétien, hostile à ce qui lui faisait l'effet d'une sorte d'idolâtrie.

M. Kruse ne s'est pas contenté de suivre l'histoire qui se termine alors. Il a tenu à étudier les modalités d'un usage qui a duré quelque huit siècles. Il est assez curieux d'avoir à constater qu'elles ont peu varié : l'envoi et la réception des images impériales étaient entourés d'un cérémonial qui, avec ses cortèges, ses acclamations, son accompagnement musical, paraît être resté sensiblement le même depuis le Haut-Empire jusqu'au temps des empereurs de Byzance contemporains des premiers Carolingiens. On innova cependant, lorsque des circonstances particulières y donnèrent lieu ; et c'est ainsi qu'il fut créé un cérémonial spécial pour la réception de l'image de l'empereur par le pape.

L'image de l'empereur était particulièrement honorée aux armées. Elle y est la représentation du chef suprême et fait partie des *signa*. C'est devant elle que les rois vassaux rendent leur hommage à l'empereur ; les soldats prêtent serment devant elle et lui offrent des sacrifices, les sacrifices cessant naturellement à l'époque chrétienne, où se transforme aussi la formule du serment.

M. Kruse a bien vu que le *labarum* constantinien est, pour une part, une image de l'empereur et des princes. On regrettera seulement sur ce point qu'il ne paraisse pas avoir connu les récents travaux de M. H. Grégoire et de M. Gagé.

L'image impériale préside aussi aux tribunaux, où la justice est rendue au nom de l'empereur. Elle joue un grand rôle dans les procès contre les chrétiens, à qui il est enjoint, surtout, il est vrai, à partir des persécutions du IIIe siècle, d'offrir un sacrifice ou tout au moins d'accomplir un geste rituel devant la statue impériale. Les auteurs chrétiens la comparent même à la fameuse statue de Nabuchodonosor, devant laquelle tous les habitants de son empire devaient, de près ou de loin, se prosterner et qui figure symboliquement parmi les peintures des catacombes.

L'image impériale fait encore partie des insignes des plus hauts magistrats dans la *Notitia Dignitatum* ; on la trouve sur les boucliers des officiers de rang élevé, comme sur le sceptre des consuls et des empereurs eux-mêmes.

Elle orne enfin des vêtements envoyés par des empereurs à des rois barbares ou portés par les grands dignitaires, tels que les patrices.

On voit que le sujet traité par M. Kruse est fort riche. Il semble bien qu'il l'ait étudié sous tous ses aspects et que son travail fera pour longtemps autorité sur cette question, qui, tout en paraissant assez spéciale,

touche, comme on vient de le voir, à beaucoup d'autres, telles que celles des rapports entre les empereurs ou des procès de religion.

Jacques Zeiller.

H. J. Rose, *A handbook of greek literature from Homer to the age of Lucian* ; Londres, Methuen et Cie, 1934 ; x-454 p. in-8°.

Ce nouveau manuel, qui contient tant de bonnes choses, comme on le verra plus loin, appelle avant tout une critique ou, si l'on veut, une réserve formelle. Il suffit de lire le titre pour la deviner, et la réponse que l'auteur y fait d'avance dans la Préface montre qu'il la sentait inévitable. La littérature chrétienne et la littérature juive, dit-il, « ont été complètement supprimées, non qu'elles manquent d'importance, mais parce qu'elles représentent un esprit différent de celui des Grecs eux-mêmes et sont mieux traitées dans des œuvres séparées. » Il est vrai qu'on peut écrire à part une histoire de la littérature grecque chrétienne ou une histoire de la littérature grecque juive, mais il paraît difficile d'écrire un manuel complet de la littérature grecque en s'arrêtant à Lucien. Il n'est pas possible que, ce faisant, M. R. ait eu l'illusion qu'il ne supprimait que la littérature chrétienne et la littérature juive. Il y a, postérieurement à Lucien, des rhéteurs fameux, des philosophes de valeur, des savants distingués, des historiens intéressants et utiles, des romanciers ingénieux et féconds, il y a même des poètes gracieux ou érudits, qui ne sont ni juifs ni chrétiens. Déjà pour cette raison l'amputation est regrettable. Elle le serait aussi, même si les chrétiens et les Juifs seuls étaient omis. Nul n'ignore, en effet, que plusieurs des plus fameux Pères de l'Église étaient imprégnés de littérature profane et que les chrétiens se sont mis souvent, trop souvent, à l'école des païens pour la forme de leurs écrits. On ne peut contester non plus que des Juifs comme Philon d'Alexandrie se soient assimilé l'essentiel de la littérature grecque. Grâce aux Lagides et à tous les Diadoques, l'hellénisme s'est implanté à Alexandrie et dans une partie de l'Orient dès le IIIe siècle avant J.-C., si bien implanté que, même sous la domination romaine, le grec est resté la langue officielle. Un poète byzantin comme Nonnos est tellement imbu d'hellénisme que dans ses *Dionysiaques*, il pille tous les poètes grecs antérieurs et ne fait que ressasser les vieilles croyances et les vieilles légendes helléniques. Les derniers siècles de l'hellénisme, y compris les auteurs chrétiens et juifs, font donc partie du patrimoine hellénique.

Cela dit, l'ouvrage de M. R. est intéressant à plusieurs points de vue. D'abord, il y a dans ces treize chapitres un effort méritoire de condensation. Les lecteurs y trouveront non seulement le nécessaire, l'essentiel, mais encore l'accessoire et le superflu. Ensuite, il y a un essai heureux pour mettre le volume à la portée de tous les publics. L'auteur a cherché, a réussi à maintenir d'un bout à l'autre la forme narrative, qui est la plus apte à séduire tous les lecteurs. Il a même dosé avec un soin minutieux la part de chaque groupe de lecteurs, en variant les caractères d'imprimerie. Les passages imprimés en plus gros caractères sont destinés aux gens les moins cultivés, ceux qui, désireux de s'initier à la littérature grecque, voudront bien consacrer « une demi-heure » à apprendre l'alphabet des Hellènes. Les passages imprimés en caractères plus fins sont réservés à ceux qui ont déjà une teinture d'hellénisme. Quant aux notes au bas des pages, elles ne concernent que les spécialistes. Elles traitent de la chronologie, de l'authenticité des œuvres, des sujets controversés ; bref, elles contiennent

les documents qui permettront à ceux qui le souhaitent de se faire une opinion personnelle. Il faut ajouter que M. R. est au courant des dernières trouvailles épigraphiques et papyrologiques, en partie grâce aux trois séries des *New chapters* de Powell et Barber. D'autre part, sa bibliographie est intéressante, sinon complète. Enfin, un index copieux montre (ce que, d'ailleurs, nul n'ignore) que l'auteur n'est pas un novice : il sait qu'un gros livre comme le sien ne peut rendre de grands services que s'il est facile à consulter. Le nouveau manuel, agréable et commode, rendra donc de grands services.

Paul Collart.

Fr. Schwenn, *Die Theogonie des Hesiodos*; C. Winter, Heidelberg, 1934; 148 p. in-8°.

Voilà longtemps qu'au sujet de la *Théogonie*, les philologues sont divisés en deux camps : les amputeurs, si l'on peut dire, et les conservateurs. Les premiers, pour des raisons en général objectives, séparent l'authentique du non authentique, d'une façon plus ou moins impérieuse, selon leur tempérament. Les seconds, pour des raisons subjectives, voient dans le poème, sauf quelques restrictions accessoires, un tout homogène. L'édition de Jacoby (1930) se rattache à la première tendance; l'article de Fraenkel (*Gött. Gel. Anz.*, 1931) à la seconde. Rares sont ceux qui, comme M. Mazon, ont résisté avec sang-froid à ces deux entraînements. M. S. entre donc à son tour dans une phalange déjà nombreuse.

Il pense au sujet de la *Théogonie* que ce n'est pas tant la méthode de décomposition analytique qui a causé des déceptions que le désagrément éprouvé par les résultats obtenus. A son avis, « les inégalités et les inconséquences », qui produisent souvent des heurts aux endroits les plus importants, prouvent que le poème ne peut pas être attribué à un seul écrivain. L'idée n'est pas neuve, comme on voit, et c'est du côté de la démonstration qu'il faudrait chercher la nouveauté. Malheureusement l'inauthenticité partielle de la *Théogonie* ne se peut prouver que par des séries d'exemples. Et s'il est impossible à qui n'a pas une édition du poème sous les yeux de lire avec fruit le travail de M. S., à plus forte raison est-il difficile de donner au lecteur une analyse de sa démonstration, à moins de dresser seulement une statistique des exemples. Or cette statistique serait insignifiante, si elle n'était accompagnée d'un commentaire, qui nous entraînerait trop loin. Force nous est donc d'indiquer les choses d'assez haut et surtout au point de vue de la méthode. Cette méthode est heureusement composite et fait appel tantôt à la logique, tantôt à la sensibilité littéraire.

L'ouvrage comporte dix chapitres, dont le premier, comme il est naturel, est une analyse, qui envisage la *Théogonie* comme un tout. Ce premier point réglé, la grande affaire est de découvrir les interpolations, additions, intercalations, et de séparer la part du poète de celle du remanieur. On lira volontiers ensuite un chapitre, qui est une mise au point, avec des idées personnelles, d'une question controversée : celle des relations entre les poèmes homériques et la Théogonie. Viennent alors une étude minutieuse des *Catalogues* et (comme le poème n'est pas seulement une théogonie, mais, par endroits, une cosmogonie) une série de remarques sur Hésiode « penseur cosmogonique ». Enfin le développement des mythes originaires de Thespies — Ouranos, Eros, Aphrodite — est soumis à un examen intéressant, suivi d'observations sur la postérité de Cronos et de

Rheia, sur le mythe de Prométhée et sur le combat des Titans. Une agréable vue d'ensemble termine le volume. On appréciera tout particulièrement aux pages 144 et 145, même si on ne partage pas toutes les opinions de M. S., son tableau sur « la question d'authenticité », où sont délimitées avec références précises, la vraie *Théogonie* d'Hésiode, les intercalations, l'œuvre du remanieur, enfin les interpolations postérieures de toutes les sortes. Les trois pages d'un *index rerum et nominum* sont appelées à être souvent feuilletées.

Livre commode, en somme, et catégorique, qui est à la fois un résumé des théories antérieures et un exposé des vues personnelles de l'auteur.

Paul Collart.

M. Untersteiner, *Sophocle, Ajace*; Milano, C. Signorelli, 1934, 323 p. in-8°.

L'ouvrage appartient à cette petite collection blanche, qui s'accroît à vive allure et met à la disposition des lycéens et des étudiants d'Italie et d'ailleurs des textes classiques édités selon une méthode uniforme et, d'ailleurs, excellente. Il faut avoir la foi dans les beautés de Sophocle et dans les vertus de l'hellénisme pour publier, après tant d'autres, une édition de l'*Ajax*. Qu'on jette les yeux sur la bibliographie (p. 9-13), on y trouvera la liste des éditions et traductions de l'*Ajax* utilisées par l'auteur. Il y a de quoi décourager. Mais M. U. possède justement la foi : il croit avec enthousiasme qu'il faut communiquer à la jeunesse l'amour des lettres classiques et de la pensée grecque (*Avertissement*, p. 8). Il faut le louer de cette déclaration. Ce n'est pas en France qu'on le contredira.

M. U. a donc emprunté beaucoup à ses devanciers, comme le montre la bibliographie, mais ce dépouillement a été suivi d'un tri et d'une étude personnelle et fructueuse du texte de Sophocle. L'*Introduction* volumineuse (p. 15-76) comprend trois parties. La première est consacrée à la formation et au développement de l'histoire d'Ajax dans la légende et dans la poésie (Homère, poésie cyclique, tragédie). La deuxième n'est autre qu'une étude psychologique et littéraire, faite avec une prédilection évidente, sur le drame d'*Ajax*. La troisième partie contient les notes afférentes à 191 passages des deux premières. M. U. a eu la coquetterie d'y rassembler les références et les discussions, qui auraient interrompu son étude littéraire. Après l'*hypothésis* et une note sur la date de l'*Ajax* vient le texte grec, en général conforme à celui de Campbell. Les caractères grecs de cette collection sont, on le sait, particulièrement nets et agréables à lire. Dans les notes au bas des pages, les élèves trouveront le résumé du passage, les indications scéniques, les explications grammaticales et littéraires indispensables et de nombreuses traductions. Ces traductions multipliées font partie du plan de M. U., bien convaincu qu'il faut faciliter à la jeunesse la compréhension des chefs-d'œuvre pour les leur faire aimer. C'est ici qu'il faudrait peut-être faire une réserve : on peut craindre que parfois d'un texte trop rapidement compris, il ne reste qu'une connaissance superficielle, une impression forte sans doute, mais passagère. Le texte est suivi d'un appendice métrique qui, après des renseignements détaillés sur le trimètre iambique, donne une étude sur chacune des divisions de la tragédie. Pour terminer, deux index analytiques (italien et grec) s'offrent à qui veut consulter rapidement certains points particuliers. Voilà pour les étudiants, en somme, un bel instrument de travail.

Paul Collart.

Rose Zahn, *Die erste Perikblesrede (Thukydides I 140-144) Interpretation und Versuch einer Einordnung i. d. Zusammenhang des Werkes*; R. Noske, Borna-Leipzig, 1934, 116 p. in-8°.

On lira avec intérêt la dissertation de Mlle Z. Elle est divisée en quatre parties. La première marque la place et le rôle du discours de Périclès dans l'histoire des préliminaires de la guerre. La deuxième est une analyse minutieuse et commentée du discours lui-même. La troisième établit, au moyen de rapprochements, les rapports de ce premier discours avec les autres discours du livre I (Archidamos, Sthénélaïdas, Corinthiens), avec les discussions et discours du livre II et même avec des passages plus lointains de l'œuvre de Thucydide. La dernière partie, de beaucoup la plus longue (p. 69-116) et imprimée en fins caractères, est réservée à de nombreuses notes et à des éclaircissements de détail. Plusieurs d'entre eux, particulièrement bienvenus, émanent du professeur Jacoby.

Tout le travail, on le répète, est d'un intérêt soutenu. Il suggère toutefois trois réflexions ou impressions. La première est que, malgré le sous-titre, le titre de la dissertation n'est pas assez explicite. Rien n'y fait assez prévoir que le but de Mlle Z. est de prouver, de chercher à prouver (*Versuch* !) que le premier discours de Périclès a été remanié par Thucydide. A la version primitive appartiendraient seulement la première partie du discours (140,2-141,1) et la réponse à faire aux Lacédémoniens (144,2), tandis que le début (140,1), la deuxième partie (140,2-144,2) et la conclusion (144,3-4) proviendraient de la révision. La deuxième impression, c'est que le résultat de semblables recherches gagnerait à être exposé oralement ou à propos d'une explication détaillée du texte de Thucydide faite devant des étudiants. La preuve en est dans les notes nombreuses et nécessaires qu'il a fallu rejeter à la fin du volume et qui s'incorporeraient utilement dans un exposé oral. Enfin ajoutons que Mlle Z. paraît timorée et qu'elle aime s'abriter derrière l'autorité de ses maîtres ou devanciers, notamment MM. Pohlenz, Schadewalt et Jacoby.

Paul Collart.

Q. Cataudella, *La poesia di Aristofane*; Laterza et fils, Bari, 1934, 202 p. in-8°.

S'il est vrai que « ni Schlegel, ni Winkelmann, ni Lessing, ni Gœthe n'ont vu juste dans leurs interprétations de la comédie antique » (p. 202), il faut avouer que bien des critiques, après eux, ont cherché à réparer cette injustice. Tous ne l'ont pas fait avec l'ardeur et la finesse de M. C., ni non plus avec sa franchise. Il nous déclare nettement dans sa Préface que son livre n'est pas un livre de vulgarisation, puisqu'il suppose connue l'œuvre d'Aristophane, mais qu'il répond « à un besoin précis de l'auteur de s'expliquer à lui-même la nature d'une poésie », celle d'Aristophane. C'est bien ainsi qu'apparaît à la lecture le nouveau volume : une méditation et une interprétation personnelles. Méditation documentée, d'ailleurs ; car, si l'auteur a eu la coquetterie de ne pas donner de bibliographie, son texte et ses notes montrent assez qu'il connaît toute la « littérature » aristophanienne. L'ouvrage comprend cinq chapitres : Aristophane et Athènes, Poésie d'Aristophane, Les *Cavatiers*, Les *Oiseaux*, La fin d'Aristophane. Dans ces cinq chapitres, il n'y a rien de dogmatique et c'est pourquoi il est malaisé de les résumer. Mieux vaut donc en donner les idées directrices, celles qui ont créé la méthode de l'auteur, dirigé sa méditation et son interprétation.

On ne peut comprendre et sentir la poésie d'Aristophane que si on connaît l'homme. Or Aristophane est l'homme de son temps et de sa race. Il a vécu à une époque où les courants politiques, intellectuels et moraux se heurtaient avec violence et déchaînaient les passions, où les divergences d'opinion opposaient avec véhémence deux générations successives et il avait en partage, pour observer les événements et les hommes, des qualités proprement helléniques : la clairvoyance poussée jusqu'au soupçon, la pénétration aiguë, l'esprit critique, l'imagination fantaisiste et le sens du ridicule. Aussi sa poésie n'est-elle pas localisée dans tel ou tel chœur fameux des *Nuées* et de la *Paix*, dans telle tirade idyllique sur le bonheur de la vie des champs, sa poésie est répandue dans toute son œuvre, elle est universelle et éternelle. La poésie d'Aristophane est une transposition, une transfiguration de la réalité. Elle est un mélange de réel et de fictif; elle part de la réalité prosaïque, grossière, pour s'élever par la fantaisie jusqu'à l'idéal et au sublime. « L'obscénité y est sans voiles, parce que sans vice. » Le poète reste, malgré tout, un maître de morale et de patriotisme. Dans cette poésie comique, qu'il a créée, la fantaisie est une arme, un moyen de se venger des ambitieux, des méchants, des lâches et de se libérer du spectacle des tristesses contemporaines. Si cette poésie ne rend pas forcément l'homme meilleur, elle le fortifie moralement.

Telles sont, en gros, les idées exposées et appliquées par M. C. Ce résumé ne rend malheureusement pas compte de l'accent de conviction, de l'allégresse de l'auteur, ni de la grâce de certaines pages, comme celles (p. 89-91) où il imagine, pour son plaisir et le nôtre, la genèse des *Nuées*.

Paul Collart.

E. Chambry, *Platon, La République, Livres VIII-X*; Paris, Les Belles-Lettres, 1934, 124 p. in-8°.

Au soulagement que doit éprouver le nouvel éditeur des trois volumes de *La République*, ajoutons la satisfaction et les compliments des lecteurs. M. C. a rondement accompli sa tâche : un volume par an ! Il l'a accomplie jusqu'au bout avec le même soin, avec la même conscience, avec la même modestie qui l'ont préservé, d'un bout à l'autre de son œuvre, des fantaisies et du faux brillant dans l'établissement du texte et dans la traduction. On peut même dire que sur ce point il s'est surpassé lui-même dans ce dernier volume. Très sobre en conjectures dans les deux premiers volumes — comme il a raison ! —, il s'est refusé cette fois, sauf erreur de ma part, à en avancer une seule, s'imposant de choisir la leçon la plus raisonnable dans la tradition directe, papyrus compris, et dans la tradition indirecte. Peut-être même a-t-il, dans certains cas, poussé un peu loin le désir scrupuleux de mettre tous les éléments de la discussion à la disposition du lecteur. On trouve parfois dans l'apparat des leçons qui, sans être très curieuses pour le sens, sont de simples fautes d'iotacisme ou des haplographies. De même, quand il s'agit de la tradition indirecte, il s'est donné la peine, parfois excessive, à mon sens, de noter des variantes, pour ainsi dire accidentelles, d'auteurs qui citent leur texte par cœur approximativement (cf. par ex. p. 113 sqq.). Pour ce qui est de la traduction, M. C. ne pouvait se déjuger. Son premier principe, excellent d'ailleurs, est de rendre avant tout, fût-ce au prix d'une longueur, le mouvement du texte, les sinuosités vivantes du dialogue. C'est fort bien fait à lui : sa traduction gagne ainsi en exactitude et en animation ce qu'elle risque de perdre en légèreté.

J'ajoute que les notes au bas de la traduction m'ont semblé (peut-être est-ce une illusion) un peu plus nombreuses et copieuses que dans le second volume. Tantôt ce sont des notes ultra-consciencieuses pour justifier un texte ou une traduction, tantôt ce sont des rapprochements significatifs avec Platon lui-même ou avec d'autres auteurs, tantôt encore des éclaircissements mythologiques, historiques, philosophiques, etc.

Au total, la nouvelle édition complète de *La République*, outre la belle Introduction de A. Diès, se recommande par sa loyauté et sa pondération.

Paul Collart.

G. Richter, *De mutis personis quae in tragoedia atque comoedia Attica in scaenam producuntur*; Gebauer-Schwetschke, Halle, 1934, 80 p. in-8°.

Cette courte dissertation inaugurale se compose de deux parties très inégales en longueur. Dans la première, la plus développée, l'auteur relève soigneusement tous les passages d'Eschyle, Sophocle, Euripide, Aristophane et Ménandre (pièces dans l'ordre chronologique autant que possible, et aussi, le cas échéant, fragments), où apparaissent des personnages muets. Il conclut à leur présence d'après divers indices : ils sont nommés dans le dialogue ; ils sont interpellés par les acteurs ; ils sont les compagnons obligés de certains personnages ; ils portent des accessoires qui sont mentionnés ; le scholiaste ou les avis — pas toujours concordants — des critiques les supposent indispensables. Dans la deuxième partie, très brève, l'auteur cherche à établir des catégories entre ces divers personnages muets et à donner les raisons de leur présence. Ce sont des gardes du corps, des escortes d'honneur, des serviteurs, des esclaves, des servantes qui entourent les rois, les reines, les personnages princiers, des enfants dont le père ou la mère tient un rôle parlé, des soldats, le peuple, des prisonniers avec leurs gardiens, des matelots. Tous ces figurants sont là, sur la scène ou dans l'orchestre, à la fois pour rehausser le prestige des grands personnages et donner à la représentation plus de mouvement et de vie. On trouvera, p. 77, un tableau des personnages tragiques, qui restent de simples figurants pendant toute la pièce, et de ceux qui sont alternativement figurants et acteurs, et, à la fin, un tableau pliant, où les figurants des pièces d'Aristophane sont classés par catégories, avec référence aux vers où leur présence est signalée. Travail bien délimité, exécuté avec diligence, sur un sujet peut-être un peu mince et pas toujours nouveau.

Paul Collart.

Piero Treves, *Licurgo, L'orazione contro Leocrate*; C. Signorelli, Milano, 1934, 186 p. in-8°.

On doit déjà à M. T., dans la même collection d'éditions scolaires, la *Couronne* de Démosthène et le *Philippe* d'Isocrate. Ces œuvres forment avec le *Léocrate* de Lycurgue ce que M. T. appelle, au début de sa Préface, « la trilogie ou le triptyque de la *pubblicistica* antimacédonienne d'Athènes ». M. T. se justifie ensuite d'avoir donné une nouvelle édition du fameux discours de Lycurgue : justification excellente, mais inutile, car personne ne lui reprochera d'avoir entrepris ce travail, qu'il a poursuivi avec la conviction la plus persuasive. L'Introduction vise surtout à donner au lecteur un cadre, à retracer les événements historiques et politiques qui ont eu pour aboutissement les fameux décrets publiés après Chéronée, la fuite de Léocrate et des siens à Rhodes, ensuite son établissement à Mégare, puis son

retour à Athènes, qui provoque l'explosion du patriote, vertueux et pieux Lycurgue. Ce récit, entremêlé naturellement de détails biographiques sur Lycurgue et de jugements sur l'orateur et sur ses contemporains, est écrit avec une sorte d'enthousiasme chaleureux, qui ne peut manquer de frapper les jeunes gens auxquels l'édition est destinée. Pour ce qui est du texte, M. T. a « fidèlement suivi » celui de Durrbach, dans la collection des Belles Lettres ; il ne pouvait choisir meilleur connaisseur et admirateur plus impartial de Lycurgue. Les notes au bas des pages sont extrêmement abondantes. On y trouve, d'abord, un résumé des grandes divisions du discours avant les explications afférentes à ces divisions ; viennent ensuite les notes elles-mêmes, explicatives, grammaticales, philologiques, avec un bon nombre de discussions et de rapprochements. Quoi qu'en pense M. T., un index aurait pu rendre des services aux lycéens et aux étudiants qui n'auront pas forcément sous la main Kondratiew et Forman. Il est vrai qu'ils seront déjà très heureux de voir leur travail facilité, grâce aux renseignements de toute sorte si bien présentés dans la nouvelle édition.

Paul Collart.

E. Bignone, *Teocrito, Studio critico* ; Bari, G. Laterza e figli, 1934, 390 p. in-8°.

Tout le monde connaît l'œuvre variée, agréable et savante à la fois, de M. B. On peut dire qu'elle tourne autour de deux pôles : Théocrite et Épicure. Il s'est approché d'abord de Théocrite par des chemins détournés dans son *Eros* et dans son *Epigramma greco*, puis il a laissé éclater sa prédilection dans : *Gli idillii di Teocrito*, traduction en vers italiens. Le présent livre est plein de la même tendresse admirative. Il n'apporte proprement rien de nouveau, mais il est plein de conviction enflammée et heureuse, qui veut être partagée. L'auteur a essayé de marquer les étapes chronologiques de la carrière de Théocrite et, sinon son évolution, du moins ses variations sur les mêmes thèmes. Le premier chapitre, grâce à *Hiéron ou les Charites*, nous montre la manière badine du jeune poète sicilien à la recherche d'un protecteur, pour l'aider dans les difficultés du présent et de l'avenir. Vaine tentative : Hiéron dut se dérober. Voici, au chapitre II, Théocrite à Cos, près de Philétas, dans le cénacle littéraire de l'île fertile et lumineuse. L'atmosphère du milieu est composite, mélange de poésie bucolique, de langueur morbide, de sentimentalité romanesque, de mythologie raffinée et galante. Les *Thalysies* en sont l'écho nostalgique. Mais l'île de Cos, même si Théocrite y devait revenir, ne pouvait être alors qu'un passage. Alexandrie flamboyait dans l'éclat de sa beauté et de son luxe neufs ; Philadelphe et Arsinoé y attiraient une cour de poètes, d'artistes, de savants. Et Théocrite s'en fut à Alexandrie et le poète de Sicile devint le poète courtisan et citadin de l'*Éloge de Ptolémée* et des *Syracusaines* (ch. III). Dès lors ses thèmes sont trouvés, comme le montrent les quatre derniers chapitres. Ils ne lui appartiennent pas en propre, mais la musique dont il les enjolive lui est personnelle. Ce sont bien des thèmes de l'époque hellénistique : 1) les flambées et les mélancolies de l'amour, fruit de l'individualisme, de l'appétit de jouissances et du goût de l'analyse ; 2) les légendes mythologiques, recherchées par une époque où les Diadoques entraient tout vivants avec leurs épouses dans la famille divine ; 3) la poésie pastorale due à la passion des citadins pour la campagne (cf. dans les *Archives de Zénon*, le goût de Philadelphe, d'Apollonios et de leur entou-

rage pour les jardins). Nous retrouvons désormais ces éléments mêlés ou séparés dans des *epyllia* comme *Hylas*, *Le Cyclope*, *Héraclès enfant*, ou dans des poèmes descriptifs et amoureux comme *La mort de Daphnis* et *Les Magiciennes*, etc. Parfois M. B. se souvient qu'il est un savant, un professeur; il fait alors quelques allusions à la question de l'authenticité des *Chanteurs Bucoliques*, aux discussions sur *Héraclès enfant*, au rôle de *Hiéron* dans la chronologie de Théocrite. Mais il se détourne bien vite de cette érudition morose, pour retrouver avec ivresse les grâces de son poète favori, les accents mélancoliques de ses amants et le parfum des campagnes ensoleillées. Livre aimable, bien propre à inspirer le goût des vers de Théocrite aux lecteurs de la *Biblioteca di cultura moderna*.

Paul Collart.

Yale classical Studies IV, Yale University Press, New-Haven, 1934, 234 p. in-8°.

Le volume contient trois études importantes : Barbara P. Mc Carthy, *Lucian and Menippus* (p. 1-55); Prescott W. Townsend, *The administration of Gordian III* (p. 59-132); Austin M. Harmon, *Egyptian property-returns* (p. 135-234). L'auteur de la première se propose de reviser le jugement porté en dernier lieu par Helm dans *Lucian and Menipp* (1906). Helm, qui a trouvé des adeptes, prétend que Lucien imite servilement Ménippe, qu'il se borne à l'abréger ou à le développer ou à démembrer ses œuvres pour en intercaler des éléments dans les siennes. La cause de Lucien est chaleureusement défendue par Mme M. C. 1° Elle déclare qu'il faut s'en tenir aux affirmations du « Syrien », répétées dans plusieurs de ses œuvres, à savoir qu'on lui doit le mélange de la comédie et du dialogue. 2° Elle s'efforce de démontrer qu'au point de vue du contenu, Lucien n'a emprunté à Ménippe que des idées, des habitudes, des lieux communs entrés dans la circulation depuis la mort du Cynique. On ne refusera à l'auteur ni la connaissance sérieuse de la question, ni l'habileté subtile de certains raisonnements, ni surtout l'ardeur de la conviction. Pourtant, même après son plaidoyer, et quelle que soit l'indulgence dont on se sente rempli pour l'homme du κωμικὸν καὶ σατυρικὸν καὶ γελοῖον, on peut encore suspendre son jugement. On sait si peu de chose des œuvres de Ménippe !

La deuxième étude est une monographie consciencieuse sur l'administration de Gordien III. M. T., qui a dépouillé à cet effet les historiens de l'antiquité, qui connaît et utilise les travaux de ses devanciers, doit beaucoup aussi aux inscriptions : déclarations de loyalisme, reconnaissance, vœux exprimés par des soldats, des villes, des particuliers. Il n'a pas négligé non plus les monnaies ni les papyrus. Son travail comprend, après une exposition de la situation initiale dans l'introduction, six chapitres consacrés à l'administration de Gordien, aux provinces d'Europe, aux provinces d'Orient, à l'Afrique romaine, à la frontière du Nord, enfin à la guerre de Perse. L'utilisation de nombreuses inscriptions votives n'est pas sans communiquer à quelques chapitres une certaine monotonie, mais on sent tout au long de l'étude une vive sympathie de l'auteur pour Gordien III, l'enfant-roi animé des meilleures intentions, qui succomba sous les manœuvres perfides de Philippe l'Arabe, sans avoir pu mener le triomphe que le Sénat lui avait décerné.

Le travail de M. H. comprend deux parties. Dans la première, il publie et traduit deux intéressants papyrus de l'Université de Yale, deux déclarations de propriétés, desquelles il résulte que les propriétaires des terrains

en question ont pu, sans inconvénient, ne pas faire de déclaration pendant 35 ans. Ces deux textes sont suivis, d'abord, par une étude sur les droits des fils aînés, des filles et des garçons, des petits-fils et des petites-filles à une succession *ab intestat*; ensuite, par un examen de la question des partages de propriétés faits par des parents vivants à leurs enfants (μερισμός à distinguer du partage par testament et de la διαίρεσις, répartition faite par les héritiers entre eux). Ces partages paternels sont valables immédiatement ou dans l'avenir et modifiables totalement ou partiellement par des dispositions postérieures. Dans la deuxième partie, M. H. a repris dans son ensemble la question des déclarations immobilières, à propos desquelles il apporte un certain nombre de suggestions ou d'affirmations intéressantes. Il est d'avis que la dictée des actes était dans les bureaux égyptiens un fait plus fréquent qu'on ne pense, que les déclarations étaient en général préparées à la βιβλιοθήκη, selon le formulaire en usage, plus court au Fayoum, plus explicite à Oxyrhynchos et qu'on pouvait en dresser des copies « en réserve », outre les deux copies indispensables. Il envisage la question des signatures et celle des mentions d'enregistrement; il montre que le serment, inusité au Fayoum, semble de règle à Oxyrhynchos et ailleurs à partir d'une date imprécise et qu'il y a eu deux formules successives de serment introduites, suivant les nomes, à des époques différentes. Il marque la distinction entre les formules : ἀπογράφομαι πρώτως et προσαποφράφομαι. Il s'efforce de prouver que les déclarations dites régulières sont provoquées par l'acquisition d'un titre de propriété, acquisition en général récente et inscrite au registre pour la première fois, tandis que les déclarations dites extraordinaires sont provoquées par la possession d'un titre de propriété, possession en général ancienne et déjà consignée au registre. Pour finir, il établit que le délai fixé pour faire une déclaration dite régulière n'était pas le même selon qu'il s'agissait d'un héritage ou d'un achat.

C'est un travail sérieux qui sera certainement utile. On veut ici faire seulement deux remarques relatives à la première partie. C'est, d'abord, qu'un arbre généalogique de la famille propriétaire des terrains en question aurait été le bienvenu; c'est, ensuite, que, p. 142, dans sa discussion très juste sur le mot διμοιρία = double part, M. H. aurait été bien inspiré de rapprocher διμοιρίτης, soldat à double solde, qui se trouve dans le *Wörterbuch* de Preisigke à la page même où on lit διμοιρία, *zwei Drittel*.

Paul Collart.

H. J. M. Milne, *Greek shorthand manuals. Syllabary and commentary edited from papyri and waxed tablets in the British Museum and from the Antinoe papyri in the possession of the Egypt Exploration Society*. The offices of the Egypt Exploration Society; Londres, 1934, 78 p. in-4°, 9 planches.

Voilà une belle acquisition, non seulement pour la papyrologie, mais pour la philologie gréco-latine. On ne se servira plus désormais des notes *tironiennes* et du *De Virginitate* annexé aux œuvres de saint Basile pour comprendre les pauvres débris que nous avions de la sténographie grecque; au contraire, les fragments de manuels publiés par M. M. vont aider à préciser le sens de notre documentation antérieure. A dire vrai, un papyrus d'Oxyrynchos (*P. Oxy.* 724), publié il y a plus de trente ans, avait un peu accru nos connaissances théoriques. Il avait surtout excité et fixé nos désirs en nous apportant un contrat d'apprentissage passé avec un maître de sténographie. L'apprentissage durait deux ans; le maître était rétribué en

trois versements : le premier au début de l'apprentissage, le second, quand l'élève savait, c'est-à-dire avait appris par cœur, τὸ κομεντάριον ὅλον, le troisième, quand il écrivait et déchiffrait sans faute. Or les papyrus anglais viennent de nous rendre non seulement le κομεντάριον en entier, mais encore des fragments d'autres manuels. Nous sommes à même aujourd'hui de reconstituer toute la méthode d'enseignement de la sténographie grecque. On commençait naturellement par l'alphabet, dont certaines lettres ne différaient pas des lettres ordinaires. Puis, la syllabe étant l'élément essentiel (τὸ στοιχεῖον) de tout le système, on passait au *syllabaire*. Le *syllabaire* acquis, on passait à l'étude du *commentaire* et enfin à celle des σημεῖα μονόβολα, nos phraséogrammes. Tous ces renseignements, M. M. les a réunis dans une introduction concise et dense, après les avoir tirés des textes suivants publiés dans son recueil.

1° *P. 2561*, *codex* en papyrus IIIe-IVe siècle, contient les signes 1-810 et le colophon : πεπαιρέωται (*lege* : πεπεραίωται) τὸ κομεντάριον.

2° *P. 2562*, *codex* en papyrus, même époque, contient les signes 5-637. — Ces deux manuscrits portent, à côté du signe symbolique et de son interprétation en clair, les tétrades, séries de quatre mots représentés par leur syllabe finale en sténographie autour du signe principal, puissant moyen mnémotechnique visuel, sans aucun doute. Chaque centaine de symboles y est, en général, signalée d'une manière ou d'une autre (chiffres, pentades, coronis) à l'attention de l'élève.

3° *ADD. MS 33270*, neuf tablettes de cire, même époque, contiennent tous les symboles, écrits quatre fois de suite pour représenter les tétrades, et même cinq fois, à l'occasion, pour représenter une pentade, signe distinctif de la centaine.

5° *P. Antinoé 1*, *volumen* en papyrus, du IVe-Ve siècle, qui, dans son neuf, devait contenir un manuel complet de sténographie, car il nous donne des restes du syllabaire (τέλος τῶν συλλαβῶν), du commentaire, des phraséogrammes (τέλος τᾶν μονοβόλων) et de l'alphabet latin.

5°-9° *P. Antinoé 2*, *3*, *4*, *5*, *6*, fragments plus petits de *codices*, qui s'échelonnent du IIIe au Ve siècle.

Deux index et un repère des symboles sont particulièrement bienvenus. Neuf planches excellentes, comme toutes celles de cette splendide collection, donnent une idée exacte du matériel, sur lequel M. M. a travaillé. Elles laissent aussi entrevoir le labeur prolongé et opiniâtre de déchiffrement et d'interprétation, dont l'auteur nous donne ici, avec une si parfaite modestie, avec une précision si élégante, les résultats admirables. Les initiés seuls devineront dans quelles alternatives de découragement et de joie peut se poursuivre un tel travail. Puisse leur reconnaissance dédommager M. M. de ses heures de découragement et accroître un peu sa légitime joie !

Paul Collart.

Études de Papyrologie, T. II, fasc. 2 ; Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1934, p. 73-258, in-8°.

A la fin de ce fascicule (p. 247-249), M. Guéraud, secrétaire général de la *Société Royale Égyptienne de Papyrologie*, expose, dans un bref rapport, les résultats obtenus déjà par la *Société* et montre ses perspectives d'avenir. En tout cas, son activité et la célérité avec laquelle elle vient de faire paraître ce fascicule 2 sont dignes de tous les éloges.

Le présent fascicule est en majeure partie (p. 73-228) occupé par un tra-

vail austère et utile de M. A. Déléage sur *Les cadastres antiques jusqu'à Dioclétien*. Dans l'introduction l'auteur montre que les cadastres modernes sont, selon les pays, un livre parcellaire, un livre fiscal, un livre juridique. L'étude elle-même comprend deux parties : cadastre égyptien, cadastre romain. La première intéressera plus directement les papyrologues. Ils connaissent bien sans doute les textes ptolémaïques et romains, qui forment la base du travail, mais la compétence de M. A., ses interprétations, ses suggestions les éclairent d'une lumière nouvelle. Quant à la seconde partie, elle est pleine de renseignements techniques, assez arides, il faut l'avouer, mais instructifs et clairement exposés. Elle retiendra sûrement la curiosité. Des index nombreux permettent au lecteur de se documenter très vite sur les points qui l'intéressent spécialement. Il est seulement dommage qu'il reste des fautes d'impression assez nombreuses.

Un graffito égyptien d'Abydos écrit en lettres grecques est ensuite reproduit et étudié dans tous ses éléments par M. Lacau. L'utilité de ce texte pour la connaissance du vocalisme égyptien est aussi évidente que la science déployée par l'auteur pour le commenter.

Paul Collart.

D. Curschmann, *Griechische Verwaltungsurkunden*. (*Papiri Iandanae* (fasc. VII) ; Teubner, Leipzig-Berlin, 1934, p. 263-350, in-8°, 4 planches.

Ce sont les nos 134-145 de la collection. L'auteur nous saura gré de nommer d'abord A. Buchalski, mort en Flandre en 1914, qui avait fait le premier déchiffrement des nos 135, 135 a, 142 et 143 et dont les lectures ont été utilisées pour la présente édition, comme il est dit dans la Préface. Que M. C. doive beaucoup à K. Kalbfleisch, son maître, il le reconnaît et on s'en doute bien en retrouvant dans le fascicule les qualités que le maître de Giessen s'efforce d'inculquer ou de développer chez ses élèves : correction du déchiffrement, exactitude de la traduction, recherches et commentaires minutieux et pertinents. On se réjouit de savoir en outre que plusieurs des textes qui vont être analysés sont passés sous les yeux d'U. Wilcken, qui a fait bénéficier l'éditeur de ses conseils. Un seul de ces documents, le premier, est ptolémaïque, tous les autres sont romains.

N° 134 : Déclaration de cession de terre royale, en forme d'*hypomnéma*, en 83 à Evhéméria. — 135 : extraits du tome X des rapports d'*épisképsis* de Magdola, Théogonis et Lysimachis, 47 lignes de 104. — 135 a : compte de sitologue de Sébennytos, ier siècle. — 136 : 30 lignes d'un rapport de cômogrammate pour préparer *l'épisképsis* des terres non atteintes par l'inondation et des terres irriguées artificiellement dans la toparchie d'aval de l'Oxyhynchite, ier siècle. — 137 : tarif pour le service du cadastre des catœques dans l'Arsinoïte, première moitié du iie siècle. — 138 : liste des livraisons de blé faites au nom de divers villages, avec la valeur en drachmes, première moitié du iie siècle. — 139 : déclaration sous serment à peu près complète d'un surveillant des digues adressée au stratège et au basilicogrammate de l'Oxyrhynchite en réponse à une demande du procurateur de l'*idios logos*, de 148. — 140 : publication dans l'Arsinoïte d'un διάταγμα du préfet L. Munatius Félix, transmis par la voie hiérarchique en 151 et relatif aux Antinoïtes. — 141 : colonne 80 d'une liste d'impôts de Caranis, iie siècle. — 142 : restes importants de deux colonnes qui contiennent un relevé de biens fonciers, peut-être de la Grande Oasis, pas avant 164. — 143 : restes de trois colonnes qui portent des comptes de versements d'impôts, même provenance, vers 200. — 144 : lettre mutilée d'un basilicogrammate à

un basilicogrammate de l'Oxyrhynchite en 214. — 144 a : liste de dépenses. IIIe siècle. Enfin 145, seul document juridique dans cette série de papiers administratifs, est une παράδειξις εἰς ἐνεχυρασίαν.

Les reproductions sont bonnes et judicieusement choisies. Tous ces textes ont manifestement leur prix, les uns en raison de leur contenu, les autres en raison de leur provenance ou de leur date. Il faut espérer qu'on trouvera ailleurs le contexte de 141 et on peut être sûr que les juristes vont se jeter sur 145. C'est assez dire que M. C. a fait œuvre utile et louable.

Paul Collart.

C. O. Zuretti, *Catalogus codicum astrologorum Graecorum. Codices Hispanienses*, t. XI, Pars II ; Bruxelles, M. Lamertin, 1934.

La première partie de ce tome XI a paru en 1932. L'infatigable et regretté Zuretti, mort en octobre 1931, en avait encore corrigé les premières épreuves. M. Cumont avait ensuite surveillé l'impression de l'ouvrage. C'est lui aussi qui s'est chargé de présenter au public cette deuxième partie, comme il nous l'apprend dans la Préface : « *Hoc quoque alterum volumen mane sua paene totum confectum invenimus, indicimus exceptis.* » V. de Falco, de son côté, s'emploie à mettre au point les papiers de Zuretti concernant le catalogue des manuscrits alchimiques et A. Delatte ceux qui ont trait à la géomancie. Ainsi rien ne sera perdu du labeur énorme de Zuretti, grâce à la piété et à la science de ses amis.

Le présent volume est conçu naturellement selon le même plan que le reste de la collection. Il reprend au numéro 16 et continue jusqu'au numéro 32 l'étude des manuscrits de l'Escurial : bibliographie au début, suivie de la description folio par folio. De la même manière il poursuit par l'examen des manuscrits de Madrid, ceux de la Bibliothèque Nationale (nos 33-41), ceux de la Bibliothèque de l'Université (nos 42-44), celui de la Bibliothèque du Palais-Royal (no 45) et celui de la Bibliothèque du duc d'Ossuna (no 46). Pour terminer, deux manuscrits de Saragosse (nos 47-48). Il faut noter que dans le cas où les manuscrits astrologiques contenaient des passages proprement astronomiques, M. Cumont, respectant le travail de son ami, ne les a pas supprimés, mais les a reproduits en caractères plus fins. Quant aux *Excerpta*, qui forment l'appendice, on voudrait pouvoir les citer tous. On signalera du moins ceux auxquels, personnellement, on a trouvé un plus vif attrait. Ce sont d'abord ceux du manuscrit 34 de Madrid, qu'on ne manquera pas de rapprocher, à certains égards, de plusieurs passages de *P. Londres* 121 (= Preisendanz *PGM* VII), entre autres Ἡμερομάντιαι καὶ Ὧραι. On recommande tout particulièrement le fragment 92 : Σεληνοδρόμιον τῶν τριάκοντα ἡμερῶν τοῦ δρόμου τῆς Σελήνης, avec ses anniversaires de l'Ancien Testament. Il y a bien des choses curieuses aussi dans le manuscrit 37, touchant le calendrier et les présages sur le temps, qu'on peut tirer des attitudes et des cris des animaux domestiques et des oiseaux. Mais il faudrait tout citer. Les index, toujours très soignés et commodes, méritent autant que le reste du livre, la reconnaissance des lecteurs.

Paul Collart.

Engelbert Drerup, *Der Humanismus in seiner Geschichte, seinen Kulturwerte unde seiner Vorbereitung im Unterrichtswesen der Griechen*, F. Schöningh, Paderborn, 1934, 164 p. in-8°.

C'est le tome II de *Kulturprobleme des klassischen Griechentums*, qui forme le fascicule II du volume XIX des *Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums*. L'année dernière M. D. avait publié le premier tome sous le titre : *Le problème de la génération*. Un ouvrage du professeur de Nimègue ne laisse jamais le lecteur indifférent. Le présent livre n'apporte sans doute rien de très nouveau, mais l'auteur s'y fait l'avocat d'une cause dont nous sommes tous les défenseurs et son travail plaît par l'ardeur de la sincérité et de la conviction. Le titre résume très bien l'ensemble du volume qui se compose de quatre conférences faites à des dates diverses, dans des villes différentes, devant des auditoires certainement variés. M. D. a peut-être retouché ses conférences; il les a, en tout cas pourvu d'une bibliographie et de notes et ajouté, à la fin, un index. Voici les sujets traités. I. *Les périodes de la philologie classique*, vaste, rapide et commode histoire de la philologie et de ses représentants les plus éminents dans toutes les branches, depuis la Prérenaissance jusqu'à nos jours. II. *Valeur culturelle de l'humanisme*, tableau sommaire des bienfaits spirituels et éternels dispensés par la culture gréco-latine, avec un appendice sur : *Le renouvellement de l'humanisme. Signification du problème de la race pour l'humanisme*. La question est traitée avec fougue d'un point de vue spécialement allemand ; mais on peut, *mutatis mutandis*, souscrire aux idées de M. D. III. *Éducation et enseignement dans l'antiquité grecque*, synthèse forcément brève (qu'on pense au premier volume de *Paideia* de W. Jaeger !), qui résume les différents systèmes d'éducation de la Grèce antique, variables selon les temps et les lieux, et donne un aperçu des matières enseignées. IV. *Types du haut enseignement dans l'antiquité grecque*, énumération des maîtres grecs les plus illustres, de Pythagore à Aristote, avec indication succincte, mais pertinente de leurs doctrines et de leurs méthodes.

Voilà donc un livre agréable et qu'on aimera à feuilleter. Sur un point seulement je présenterai à l'auteur une critique, ou mieux, une requête pour la deuxième édition du volume. Quand on lit son livre, et plus encore, quand on parcourt l'index des philologues nommés dans le palmarès qu'est sa première conférence, on ne peut s'empêcher de constater, de regretter des oublis pour la période dite *Neuzeit*. Sans insister davantage, je ne citerai des noms que pour la matière qui m'est la plus familière : la papyrologie. Je constate tout d'abord que M. D. nomme les vivants (p. 57) : Sir Frédéric Kenyon est toujours plein de vie et d'activité et A. S. Hunt était encore de ce monde à l'époque de la conférence. Dans ces conditions, c'est une omission ou une injustice regrettable de ne pas nommer au moins les autres papyrologues qui ont mérité avec Kenyon de figurer dans la dédicace du volume des actes du Congrès papyrologique de Munich (1933) : le Français P. Jouguet, l'Italien G. Vitelli[1], l'Allemand U. Wilcken. Ils avaient déjà leurs mérites en 1930, date de la conférence. J'aurais vu volontiers joindre au moins les noms de l'Autrichien C. Wessely, admirable pionnier disparu, l'Allemand W. Schubart, travailleur infatigable, de l'Anglais H. J. Bell, maître du byzantinisme en papyrologie, et citant parmi les beaux textes ressuscités (p. 57) « de grands fragments des comédies de Ménandre », j'aurais tenu à dire le nom de leur « inventeur » et premier éditeur, le Français G. Lefebvre.

Paul Collart.

1. Mort depuis en laissant d'unanimes regrets.

Inscriptiones Italiae, volumen X, Regio X, Fasciculus II (Parentium), curauit Atilius Degrassi ; vol. in-f° de xxiv+107 pages ; Roma, Libreria dello Stato, 1934-XII.

Nous avons déjà dit les remarques générales que nous inspirait cette splendide publication. Le fascicule présent concerne la région de Parentium-Parenzo dans l'Illyricum. Il a recueilli toutes les inscriptions nouvelles publiées depuis le vol. V du *Corpus* et en a ajouté 108 autres, la plupart figurant sur les mosaïques ou gravées cursivement sur les pierres de la basilique construite vers 560 par l'évêque Euphrasius. Cette partie du fascicule est la plus intéressante, en particulier pour l'évolution phonétique du latin et l'onomastique après la chute de l'empire d'Occident. Car pour la ville romaine, qu'elle fût *oppidum ciuium Romanorum* ou colonie octavienne, les témoignages épigraphiques ne sont ni anciens en général ni très instructifs.

L'illustration est de premier ordre. Seules une ou deux photographies d'inscriptions sont peu lisibles. M. Degrassi signale quand le Musée de Trieste possède un négatif de telle inscription et en donne le numéro. Un seul regret : quand (et c'est l'ordinaire) figure la photographie du monument, la restitution seule de l'inscription est donnée, en italique, et n'attire pas le regard ni l'attention comme les transcriptions en capitales du *Corpus*. Une carte de la région, un plan de la ville, un autre, très beau, des quatre basiliques qui se sont succédé l'une sur l'autre ; une bibliographie minutieuse de tous ceux qui se sont occupés des inscriptions de Parentium ; les *indices* habituels complètent cette publication, qui fait le plus grand honneur à M. A. Degrassi.

Jean Bayet.

Excavations at Minturnae, II ; *Inscriptions*, Part I : *Republican Magistri*, by Jotham Johnson, grand in-4° de xi-138 pages, University of Pensylvania Press, 1933.

Parmi les trois temples que les fouilleurs américains ont déblayés à Minturnes, celui qui avoisine le forum (temple A), et qu'on peut dater du début du 1er siècle de notre ère, avait réemployé dans son soubassement, faces Est et Sud, des stèles ou autels dédiés entre 90 et 64 avant J.-C. par des collèges d'affranchis et d'esclaves. Ce sont ces vingt-neuf inscriptions qui sont ici publiées, illustrées et commentées avec un rare souci de la perfection scientifique et technique.

Il y en a 6 de collèges féminins. La rédaction suit l'ordre déjà connu : datation (par les duumvirs, une fois par les consuls de 65), énoncé « du bureau » du collège (*magistri* ou *magistrae*), nom de la divinité bénéficiaire (Spes, Ceres, Mercurius Felix, et probablement Venus), liste des membres du bureau (12 d'ordinaire), esclaves et affranchis mêlés. Le libellé épigraphique, très régulier, n'offre rien d'inattendu. La morphologie non plus, avec les nominatifs pluriels *hasc(e)*, *hisc(e)*, *isdem*. Phonétiquement, on peut noter *Cahius* (gentilice) et *Stahius* avec une *h* osque, *Atedia* et *Caresius* avec un *e* substitué à un *i* ; *Fourius; Nicolauos* et *Archelauos*, et quelques autres transcriptions du grec (Philaros, *B*urria, Prot*i*genes, Staph*i*lus, Philotaerus). Mais c'est le classement onomastique et les conclusions qu'on en peut tirer qui offrent la plus riche matière à l'éditeur. Ces inscriptions fournissent en effet la plus longue liste d'esclaves et de maîtres, provenant d'un même lieu et relatifs à une courte période, qui nous soit parvenue jusqu'ici : 121

noms gentilices et 187 cognomina d'esclaves permettent de reconstituer en une certaine mesure la physionomie de la population de Minturnes dans le premier tiers du Ier siècle avant notre ère.

Les gentilices n'apportent rien en faveur de l'hypothèse d'une ancienne occupation étrusque : ceux auxquels on peut attribuer une origine précise sont romains pour plus de moitié, italiques dans la proportion de 38 % (osques surtout, et méridionaux) ; deux semblent grecs (*Dercullius* et *Graecilius* : mais ce dernier pourrait provenir d'un sobriquet). L'auteur croit retrouver le C. Marius vainqueur des Cimbres dans l'un des propriétaires de Minturnes (p. 63) ; un Vergilius donnerait à penser que le nom est d'origine romaine et y aurait été importé lors de la colonisation de 295 av. J.-C. M. Johnson a eu l'heureuse idée de dresser la liste des autres gentilices déjà connus à Minturnes : on dispose donc ici des données les plus complètes pour conduire plus loin, si possible, ses investigations.

Les *cognomina* d'esclaves, grecs en énorme majorité, sont beaucoup moins instructifs parce que la mode ou la commodité (cf. p. 109-110) invitaient à leur donner des noms grecs ou latins, même s'ils étaient d'origine barbare. Cependant on en relève 16 de forme sémite (dont *Rahiminanaeus* n'était pas encore connu), 4 thraces ou macédoniens, 3 celtiques, 1 africain. Un curieux détail (inscription n° 24, l. 6 ; cf. p. 124) révèle le plus ancien exemple que nous possédions de *damnatio memoriae* : peut-être, comme le suppose l'éditeur, à la suite d'un incident de la Guerre Sociale.

Un bref aperçu sur les conditions économiques de la ville nous est permis par la notation d'esclaves des *Socii picarii* et des *Socii salinatores* : mais on ne peut en conclure, il me semble, à un vaste trafic concernant le sel, la poix et les bois. L'éditeur, en groupant en fin de ce très beau travail, tous les textes antiques relatifs à Minturnes, a achevé de lui donner une portée qui dépasse de loin celle d'une simple publication de fouilles.

Jean Bayet.

Istros, Revue roumaine d'Archéologie et d'Histoire ancienne, publiée sous la direction de S. Lambrino, I, fascicule 1, in-4° de 174 pages, avec figures dans le texte ; Bucarest, Imprimerie Nationale, 1934.

On souhaitera de grand cœur ample diffusion et longue carrière à cette nouvelle revue qui, sous la plus sympathique et la plus savante direction, « sans s'interdire d'aborder des questions générales, concentrera son attention sur les problèmes concernant l'archéologie et l'histoire ancienne du Danube Inférieur, l'ancien Istros » et concentrera, dans ses comptes rendus et bulletins bibliographiques, toutes les informations relatives à la vallée du Danube, et, en particulier, à la Roumanie. Rien de plus utile, rien de plus urgent, au moment où les recherches linguistiques et archéologiques fixent de plus en plus l'attention sur ce qui fut une voie de migrations essentielle et un creuset de races pour l'Europe primitive.

Aussi bien, la préhistoire et la protohistoire tiennent-elles une grande place dans ce premier fascicule, avec les *Notes sur Cucuteni* et *La stratigraphie des stations appartenant à la civilisation énéolithique balkano-danubienne, à la lumière des fouilles d'Atmageaua-Tătarăscă* de Vl. Dumitrescu ; *Les haches de bronze de type albano-dalmate et le règne de Cadmos chez les Enchéléens* (établissement phénicien en Albanie avant la fin du IXe siècle avant notre ère), de R. Vulpe ; sans détailler nombre de comptes rendus clairs et circonstanciés. La période grecque et gréco-romaine est

représentée par des articles de S. Lambrino sur *Les tribus ioniennes d'Histria* ; de Gr. Florescu sur *Le camp romain de Arcidava* (*Vărădia*), *fouilles de 1932* ; de V. Christescu sur *Le trésor de monnaies de Săpata-de-Jos et la date du limes romain de la Valachie* ; d'E. Colin sur *Un sarcophage à symboles à Tomis* (qui paraît se référer au culte du dieu Mên). Trois savants français ont été bien gracieusement invités à la naissance de la nouvelle revue : M. J. Carcopino se demande si Lusius Quietus est dit, dans la version arabe des *Physiognomica* de Polémon, « l'homme de Qwrnyn », pour avoir sauvagement réprimé le soulèvement de Cyrène ou parce qu'il était né à Cernè, localité barbare du sud-marocain ; M. J. Marouzeau montre comment les irrégularités dans le groupement ordinaire des mots peuvent être des indices de portée historique ; M. P. Wuilleumier étudie un dé à jouer de Tarente.

La revue, dont la présentation et la correction sont au-dessus de tout éloge, est toute rédigée en français : on dirait qu'elle s'ajoute à l'ensemble de nos publications, si l'on ne se sentait bien plus touché de la savoir roumaine, née et imprimée à Bucarest. Elle s'offre ainsi à nous comme une invite à pénétrer sans effort tout un domaine nouveau d'où sortiront sans aucun doute les plus vives lumières sur les échanges plusieurs fois millénaires entre Orient et Occident. Il faut répondre avec reconnaissance à tant de courtoisie et à un si noble effort scientifique.

Jean Bayet.

Opuscula Archaeologica, vol. I, fasc. 1 (*Skrifter utgivna av Svenska Institutet i Rom*, IV, 1), grand in-4° de 85 pages avec figures dans le texte et 8 planches hors texte ; Lund-London-Oxford-Paris-Leipzig, 1934.

Cette luxueuse publication, qui fait grand honneur à l'Institut suédois de Rome, contient trois mémoires importants.

Le premier, de E. Sjöqvist et A. Wesholm, fixe la date des sarcophages de porphyre dits d'Hélène et de Constantia, conservés aujourd'hui au Musée du Vatican. L'étude est conduite avec une rigueur absolue et aboutit à des conclusions tout à fait probantes. La comparaison des gravures et dessins anciens a permis aux auteurs de limiter à deux le nombre des têtes sûrement et vraisemblablement authentiques des bas-reliefs qui ornent le sarcophage « d'Hélène » ; une troisième, identifiée par von Kaschnitz dans les magasins du Vatican et un buste de plus grand module, aujourd'hui dans une collection privée suédoise (ce n'est peut-être pas, comme le croient les auteurs, un Lucius Verus ; mais la date ne semble pas douteuse) permettent de dater ce sarcophage de la période antonine avec plus de certitude et de précision que ne l'avait fait Riegl ; d'autres détails de style, en particulier « l'aération » de la composition et le traitement des guirlandes, confirment cette datation. Le sarcophage de « Constantia » est reporté au contraire de façon sûre à la période constantinienne. Parmi les excellentes planches qui illustrent ce mémoire, le n° VII est un des plus parlants témoignages sur l'évolution, en trois étapes, de la sculpture de têtes entre le IIe et le IVe siècles ; le n° VIII reproduits les différents aspects de « Lucius Verus ».

Le travail de M. Gerhard Bendz, « Sur la question de la ville de Laurente », est beaucoup moins convaincant et même encore assez confus. L'auteur a voulu, contre M. Carcopino en particulier, prouver l'existence d'une ville de Laurentum, autre et plus ancienne que Lavinium. Certains détails critiques de la discussion ont leur intérêt et peuvent rester

comme pierres d'attente. Mais ce centre politique innommé des *Laurentes*, si complètement ennuagé au temps de Virgile et de Tite-Live et qui aurait été — bizarrement — antérieur au centre religieux, Lavinium, n'est pas encore sorti du domaine des hypothèses les plus invérifiées.

M. G. Säflund, bien connu par son magnifique travail sur l'enceinte républicaine de Rome, paru dans les *Acta* du même Institut a élargi son champ d'action. Son mémoire : *Ancient latin cities of the hills and plain : a study of the evolution of types of settlement in ancient Italy*, cherche à distinguer les colonies d'exploitation agricole et commerciale, établies en plaine à partir du IIe siècle avant notre ère, des *oppida* juchés sur des collines, sur lesquels les Romains avaient d'abord mis la main pour des raisons militaires. La recherche est d'autant plus délicate que l'ancien *oppidum* et la colonie récente portent souvent le même nom dans les textes. M. Säflund l'a conduite avec beaucoup de souplesse. Ainsi l'antique Fregellae ne serait pas à Opri, mais à Arce ; Carsioli, avant de descendre à Cività Carenza, était à Carsoli ; Colonia Aquinas (Aquino) a succédé à Aquinum (peut-être Roccasecca) ; Privernum, Casinum, Saepinum, auraient leur site originel au Monte Macchione (non à Piperno Vecchio), au Mont-Cassin, à 3 km. environ à l'ouest de Sepino... Le degré de vraisemblance de ces conclusions, varie bien entendu de la quasi-certitude à la simple hypothèse : des fouilles seraient désirables. Mais le point de départ de M. Säflund est certainement juste et ses recherches ouvrent des aperçus de toute première importance sur les étapes de la colonisation romaine et l'origine des procédés classiques, notés par exemple en Gaule, lorsque les conquérants faisaient descendre en plaine les *oppida* celtiques. Mais il se peut aussi qu'après avoir poursuivi de telles études dans l'ensemble de l'Italie centrale, l'auteur revienne, encore mieux armé, vers Rome et le problème de sa formation urbaine, étrusco-latine : on ne saurait trop multiplier les « points d'attaque » vers ces obscurs ou légendaires débuts.

Jean Bayet.

Arthur E. Gordon, *On the origin of Diana* (*Transactions and Proceedings of the American Philological Association*, Volume LXIII, p. 177-192), in-8° ; Lancaster, 1932.

Dans ses *Griechische Götter im alten Rom* (1930), M. Franz Altheim a, par une discussion en partie très subtile, cru établir que Diane avait une origine gréco-étrusque et que la déesse de l'Aventin était antérieure à celle d'Aricie. M. Gordon mène contre lui, et en faveur de la théorie courante, une critique souvent juste et pertinente. Il est fâcheux pourtant que parfois il n'oppose aux hypothèses que des hypothèses, et aussi peu croyables ; et qu'il n'admette pas nettement des contaminations de personnes divines et de cultes d'origines diverses. Je crois que le problème est à reprendre d'ensemble : ni les divinations de M. Altheim ni le purisme critique de M. Gordon ne doivent être inutiles à la tentative.

Jean Bayet.

Eugenio Manni, *Romulus e Parens Patriae nell' ideologia politica e religiosa romana* (*Il mondo classico*, 1933), un opuscule in-8° de 24 pages ; Torino, 1933.

Ce travail manque d'unité et de clarté dans ces conclusions. Mais il est très riche de suggestions. M. Manni a très bien élucidé, je crois, malgré

quelques affirmations trop audacieuses, les éléments constitutifs de la légende Rémus-Romulus ; il n'a pas suffisamment prouvé l'identité (nécessaire à sa démonstration) entre *Genius Romuli*, *Genius urbis Romae* et *Genius publicus populi Romani* ; et, s'il est vrai (il y a de bonnes raisons pour le croire) que Camille, Marius et Sylla — ce dernier ironiquement — ne portèrent que le surnom de *Romulus*, que Cicéron fut le premier auquel fut attribué le titre de *Pater Patriae*, et que le sens et la valeur attribués à la formule avec César et surtout Auguste furent tout différents, on voit fort mal le substrat religieux de ces dénominations et on suit médiocrement les progrès vers l'héroïsation du type hellénique, telle qu'on la désirait déjà en certains milieux au début du IIe siècle en faveur de Scipion le premier Africain.

Jean Bayet.

Alfred Heuss, *Die völkerrechtlichen Grundlagen der römischen Aussenpolitik in republikanischer Zeit* (*Klio*, *Beiheft* XXXI), in-8° de VI-119 pages ; Leipzig, Dieterich, 1933.

Ce très sérieux travail, qui traite de la « préhistoire » du droit des gens chez les Romains et de son organisation pendant l'ère des conquêtes, est à placer à côté de l'*Imperium Romanum* de Täubler, auquel il s'oppose sur presque tous les points. L'étude s'ordonne sous trois chefs : question de l'*amicitia*, question de la *deditio*, rapport entre *deditio* et *amicitia*. M. Heuss ne croit pas à une inimitié « naturelle » initiale, *de iure*, qui aurait entraîné nécessairement des « traités d'amitié », stabilisant les rapports entre communautés distinctes ; l'expression « *amicitiam renouare* » n'a pas de valeur juridique ; tout traité, pour les Romains, est, au contraire, de contenu concret et de but déterminé. La *deditio* non plus n'est pas un « Vertrag », n'étant pas conditionnée ; simplement les *dediticii* ont renoncé entre les mains du vainqueur à toutes les réalités de l'autorité et de la propriété, ils sont sans cité : ce qui n'exclut pas, il s'en faut, la possibilité que Rome leur accorde un statut (parfois immédiat) ou les reçoive même *in amicitiam* après leur avoir rendu leur indépendance formelle. L'étude des textes relatifs à la conduite que Rome tint à l'égard des États hellénistiques et des « villes libres » du monde grec achève la démonstration de M. Heuss.

Elle paraît fondamentalement juste, mais trop absolue et rigide. En expliquant les formules latines, M. Heuss apporte de précieuses lumières (par exemple sur *in dicionem* et *in fidem uenire*, p. 64) ; mais il ne tient peut-être pas assez compte de la généralisation de sens que telle ou telle (par ex. *se dedere*) a pu subir au cours des siècles, à force d'être répétée ou par procédé littéraire ; dans les textes grecs, le mot φιλία ne correspond peut-être pas toujours à l'*amicitia* des Romains, ayant été usité dans le vocabulaire des relations internationales avant que les Grecs se fussent occupés de Rome... D'autre part, n'est-ce pas un peu jouer sur les mots, p. 68-69, que d'admettre, après avoir affirmé qu'il n'y a pas de *deditio condicionata*, la possibilité de « conditions préliminaires » à la *deditio* ?... Mais, tout compte fait, les discussions de M. Heuss éclaircissent beaucoup la succession des rapports juridiques entre Rome et les communautés adverses, la recherche historique et la juste compréhension des textes lui en seront sensiblement redevables.

Jean Bayet.

R. M. Brown, *A study of the Scipionic circle* (*Iowa Studies in classical philology*, I), in-4° de 95 pages ; Iowa, R. C. Flickinger, 1934.

Cette dissertation, du même genre que celle de Mlle Schullian « sur les encouragements aux lettres à Rome entre 90 et 27 avant J.-C. », n'a pas plus de portée qu'elle et s'aggrave d'un effort trop visible pour « gonfler » la matière. Sans doute il est très raisonnable de faire partir le mouvement dont il s'agit de Scipion le premier Africain et de tâcher de le prolonger après la mort de Scipion Émilien. Mais de là à rattacher au « Cercle des Scipions » tous ceux (et jusqu'à Caton le Censeur !) qui sont mentionnés comme sensibles aux lettres, à la philosophie ou aux arts, il y a loin. Les sophismes les plus fragiles contribuent à cette entreprise : comme s'il était fatal, par exemple, que l'ami d'un ami fréquente le même club que lui ! Mais cela donne matière à des biographies succinctes de nombre de personnages, leurs magistratures et leurs actes politiques ou militaires tenant forcément toute la place qu'on ne saurait remplir par l'examen de leurs œuvres littéraires.

Une introduction doxographique (la mode se répand et n'est pas mauvaise, après plus d'un siècle de travail philologique intense) montre que le nom reçu de « Cercle des Scipions » est une invention de la science allemande, affermie à partir de 1850. Raison de plus de se méfier et de ne pas amonceler autour d'une formule tant de personnages dont plusieurs ont pu avoir leurs habitudes et leurs fréquentations particulières tout en s'intéressant, comme Émilien, à la culture grecque.

Jean Bayet.

Giovanni Pavano Amato, *La rivolta di Catilina*, in-4° de 148 p. ; Messina, 1934.

Il s'agit de réhabiliter Catilina, considéré (p. 107, 118) comme plus grand que Marius, Sylla et César, qui fut son héritier. Un long préambule, assez élémentaire, décrit les conditions économiques et sociales de Rome dans le premier tiers du premier siècle ; on n'entre dans le véritable sujet qu'à la p. 77. On apprend alors qu'il n'y avait pas de conjuration avant que Catilina eût quitté Rome ; que la sottise des Catilinariens de Rome donna à l'affaire son caractère illégal ; que Catilina, ayant rejoint ses « électeurs » groupés autour de Manlius, ne voulut pas les abandonner et fut contraint à la bataille par l'approche des légions. La thèse, si elle était soutenue sans parti-pris et avec plus de nuances, ne serait pas indéfendable ; M. Amato a bien montré l'incompatibilité (parti, caractère, éloquence) qui devait opposer sauvagement Cicéron et Catilina. Mais que de désordre chronologique, de déjà-vu, d'insuffisances ! Et tant de pages consacrées à Salluste (p. 66-76) n'expliquent pas que, pour le fond, il soit d'accord avec Cicéron.

Jean Bayet.

Giovanni Battista Pighi, *La dichiarazione cesarea di Giuliano* (*Aevum*, VIII, fasc. 2-3, avril-septembre 1934. p. 489-521), in-4° ; Milano, 1934.

Les circonstances dans lesquelles Julien, suspect et presque condamné quelques mois auparavant, fut proclamé César par Constance, le 6 novembre 355, sont trop singulières pour qu'une étude comme celle-ci soit indifférente. M. Pighi a mieux fixé la chronologie de détail depuis septembre 354 jusqu'à janvier 356. Il semble aussi donner d'assez solides raisons de douter du « machiavélisme » prêté à Constance, prêt, dit-on à profiter de ce que Julien ferait de bon en Gaule, tout en espérant que quelque accident le débar-

rasserait sans crime de son cousin ; l'empereur comptait simplement que le nouveau César, sans agir par lui-même et surveillé de très près par les hauts-officiers qu'il lui imposait, empêcherait ou gênerait par sa seule présence les tentatives d'usurpation toujours menaçantes. Peut-être M. Pighi a-t-il accordé trop de crédit au détail du discours qu'Ammien Marcellin met dans la bouche de Constance le 6 novembre : certains traits peuvent relever de la rhétorique plus que de l'histoire.

Jean Bayet.

Emanuele Ciaceri, *Tiberio successore di Augusto*, un vol. in-4° de xii-335 pages, avec deux planches ; Milano-Genova-Roma-Napoli, Società Editrice Dante Alighieri, 1934.

Un panégyrique complet. Et certes la sombre imagination de Tacite, les complaisances sénatoriales de Dion Cassius et les commérages de Suétone ne méritent pas de faire foi ; mais l'habile reconstruction de M. Ciaceri est loin aussi de paraître impartiale. Ce Tibère affectueux, sûr ami, bon « patron », dont le caractère (chapitre IV, p. 97 ss.) s'analyse en 25 pages, 22 pour les qualités, 3 pour les défauts, n'est-il pas un peu fade, pour ne pas dire faux ?

Admettons que, des deux fils de Livie, Auguste n'ait pas préféré Drusus à Tibère... Mais, si Tibère se retira à Rhodes, était-ce seulement pour être débarrassé de Julia (p. 44) ? Fut-il toujours de bonne foi quand il déplorait qu'un accusé eût devancé la sentence par le suicide ? N'y eut-il que des raisons sentimentales à sa retraite à Caprée (p. 270 sq.) ? Faut-il lui faire honneur (un honneur compromettant) d'avoir eu « spirito di antico repubblicano » ? M. L. Homo, dans son récent volume sur *Le Haut-Empire*, semble plus près de la vérité en distinguant chez ce grand empereur une intelligence exceptionnelle et un caractère (j'aimerais mieux dire une sensibilité) plus trouble : les effigies qui nous sont parvenues, en particulier le beau buste de Paestum reproduit ici en frontispice, semblent à cet égard révélatrices.

Laissons de côté les deux premiers chapitres, peu utiles, sur la constitution d'Auguste et le problème successoral, ainsi que l'*Appendice* qui, à la suite d'une affirmation assez audacieuse de M. Papini, discute « si Tibère se montra disposé à reconnaître la divinité du Christ ». Il reste dans l'ouvrage de M. Ciaceri, il va de soi, bien des suggestions intéressantes : quand ce ne serait que la critique des sources de Tacite, que l'on suppose bien complaisamment très assidu aux archives du Sénat et fervent lecteur des *Acta Diurna* ; ou la volonté de faire très large l'étude de l'activité de Tibère avant que la mort d'Auguste le mît à la tête de l'État. Mais la question cruciale des rapports de Tibère avec Germanicus et les siens me semble très éclaircie. Ainsi le rappel de Germanicus, désireux de faire encore un an campagne au delà du Rhin, s'expliquerait non seulement par un dessein préconçu sur une politique extérieure défensive et par le mauvais état des finances publiques, mais parce que la brutalité conquérante de Germanicus était à l'opposé de la doctrine de Tibère lui-même, général vigoureux, mais toujours combinant préparation diplomatique et opérations militaires. De même la violente antipathie de Tibère à l'égard d'Agrippine (l'ancienne), qui sort des mains de M. Ciaceri aussi dépréciée que l'empereur est blanchi. Il est certain que, même sans tenir compte des intrigues de Séjan, le parti sénatorial qui s'agitait autour d'Agrippine et de ses enfants présentait un réel danger pour Tibère. Mais on ajoutera que l'autoritarisme méfiant de l'empereur n'était pas pour arranger les choses.

Au total — et mise hors de discussion la puissance intellectuelle —, si Tibère n'est pas « très sympathique », comme le voudrait M. Ciaceri, il sort de cette bagarre d'opinions « plutôt sympathique ». Ses défauts même s'excusent en partie si l'on songe aux années de contrainte sous Auguste, à la platitude perfide de presque tout le Sénat, aux écœurantes trahisons de Séjan. Misanthrope, fataliste et n'accordant plus grande valeur à la vie humaine en ses dernières années : cela n'est pas sans exemple. Si M. Ciaceri avait fait au moins une petite part à des tendances, fort nettes, à la cruauté et à la débauche, tenues en bride longtemps par une stricte discipline intellectuelle, mais se satisfaisant enfin, par crises, après 31, son Tibère risquerait d'être vrai ; tel qu'il nous le présente, il n'est pas en tout point vraisemblable.

Jean Bayet.

J. Gagé, *Recherches sur les Jeux Séculaires* (Collection d'études latines publiée par la Société des Études Latines, XI), un vol. in-8° de 119 p. ; Paris, Les Belles-Lettres, 1934.

Dans le renouveau d'études qui, depuis neuf ans, mais surtout depuis les découvertes épigraphiques de 1930, suscitent les Jeux Séculaires, nos savants ont leur bonne part, avec MM. Boyancé, Wuilleumier, Gagé. Ce dernier, en réunissant ici quelques études tout à fait remarquables, prépare par la critique la plus serrée un ouvrage d'ensemble sur la question. Dès maintenant on peut en prévoir la portée.

D'abord le site du *Tarentum* ; ou, mieux, *Terentum*, comme l'a montré M. Wuilleumier. Il ne serait pas au Ghetto, mais dans « l'angle poussé par la plaine [le Champ de Mars] dans la direction du Vatican », ou, plus précisément, « dans le coin occidental de la plaine, à l'opposé de l'*urbs*, et dans le coude profond formé par les deux sections de sens contraire du cours du Tibre ». C'est là qu'à trois reprises furent trouvés des fragments d'inscriptions relatives aux Jeux Séculaires ; et cette localisation rend très bien compte des expressions employées par les anciens quand ils en parlent. La souple discussion de M. Gagé me semble très probante.

Peut-être la seconde étude, sur le *Carmen Saeculare* d'Horace, gagnerait-elle à être lue après la troisième, qui, à propos des actes sévériens, donne un aperçu de la suite des cérémonies. Le problème est, en effet, de saisir le rapport exact entre le poème d'Horace et les exigences du rituel. M. Gagé s'élève contre l'opinion qui voit dans le *Carmen* une opposition entre les dieux traditionnels et les dieux nouveaux (Apollon et Diane), protecteurs personnels d'Auguste. Il définit le rôle d'Apollon comme celui d'un « augure » et d'un « intercesseur », laissant à Jupiter sa place éminente, tout en étant « au fond partout présent ». Cette conception aurait sans doute besoin d'être clarifiée et affermie. Mais l'autre conclusion sur l'exécution *intégrale* du *Carmen* aussi bien sur le Capitole que sur le Palatin, paraît assurée.

M. Gagé a tiré des nouveaux *Acta* des Jeux Séculaires, ceux de Septime Sévère, publiés par M. Romanelli, tout le profit qu'on était en droit d'attendre d'un esprit aussi pénétrant. Le rituel de ces Jeux s'en trouve précisé sur bien des points ; et l'étude s'en révèle pleine de promesses. Je crois pourtant sa discussion (p. 52 ss.) à la fois trop subtile et trop systématique sur un détail (mais important) de la « prière séculaire », la formule qui demande *utique semper Latinus optemperassit* : l'opinion de M. Wuilleumier, sur la survivance d'éléments sabins quand le culte de

Terentum passa des Valerii à l'État romain, ne m'en paraît pas gravement ébranlée ; et la discussion reste ouverte. Mais pourra-t-elle être menée isolément et pour elle-même ? Toute la question des transmissions de cultes gentilices est à réétudier : par là seulement telle ou telle hypothèse gagnera en vraisemblance.

Le dernier article résout avec maîtrise les difficultés de comput et d'interprétation posées par la multiplication anormale des Jeux Séculaires après Auguste ; Claude, Domitien, Antonin, Septime Sévère, Philippe les ayant célébrés entre 47 et 248. M. Gagé établit deux groupes : véritables Jeux Séculaires, de rite comme de comput, ceux de Domitien et Septime Sévère ; jubilés de la fondation de Rome, de comput et de rite différents, ceux d'Antonin et de Philippe. Les Jeux de Claude, reposant sur un calcul pédant du prince lui-même, furent bien séculaires de rite ; mais, coïncidant avec la huit-centième année de Rome, contribuèrent à la confusion de l'idée « séculaire » avec la célébration centennale des Ῥωμαῖα. Tout cela, ainsi que le dernier chapitre sur « la mystique séculaire de l'empire romain », surtout au IIIe siècle, est de toute première importance. A la place de M. Gagé, j'aurais pourtant davantage insisté (cf. p. 103-105) sur le caractère rituel mixte des jeux de Philippe : il en résulte, si je ne me trompe, que, malgré l'importance croissante attachée à la religion de la fortune et de l'éternité de Rome, les vieilles cérémonies du Terentum gardaient encore beaucoup de prestige ; ainsi s'expliquerait que Philippe, ayant la bonne fortune de pouvoir, occasion unique, faire coïncider les deux computs, se soit flatté d'avoir célébré *saeculares ueros*. Pour la dernière fois.

Jean Bayet.

Jean Gagé, *Les jeux séculaires de 204 ap. J.-C. et la dynastie des Sévères* (*Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, publiés par l'Ecole Française de Rome, t. LI, p. 34-78) ; Paris, 1934.

C'est une cinquième « Recherche », à joindre au livre précédent. C'est aussi un modèle de méthode et de pénétration. M. Gagé prouve, d'après une étude très serrée des fragments épigraphiques, appuyée par une médaille d'or au nom et à l'effigie de Plautille (femme de Caracalla) et un bas-relief martelé de l'Arc des Changeurs au Forum Boarium, que les Jeux Séculaires de 204 furent décidés sous le signe d'une future naissance qui allait donner à Septime Sévère, avec un petit-fils, une parfaite sécurité dynastique. Pour peu de temps sans doute : en 205, Plautien, père de Plautille, fut exécuté, sa fille exilée ; et l'enfant dut mourir très jeune. Mais l'étude de points connexes : propagande politique sur le *Saeculum Frugiferum* ; fonctions religieuses séculaires de l'impératrice Julia Domna, accostée des deux premières Vestales ; figuration dans le *carmen* d'au moins un des deux protecteurs divins de l'empereur, Bacchus, achève de confirmer l'importance exceptionnelle (les Jeux d'Auguste avaient ouvert la voie) de l'idée familiale et dynastique dans les cérémonies de l'an 204.

Tout cela me semble très solidement prouvé par M. Gagé. Mais il faut ajouter que, malgré l'admirable lucidité de l'exposé, l'auteur a trouvé moyen d'appuyer ou de suggérer bien des conclusions de la plus haute importance sur le caractère religieux des Jeux Séculaires. Ce mémoire est non seulement probant, mais très évocateur.

Jean Bayet.

PLAUTE, *Comédies*, Tome III (Cistellaria, Curculio, Epidicus), texte établi et traduit par Alfred ERNOUT, membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, un vol. in-8° de 173 (doubles) pages ; Paris, Les Belles-Lettres, 1935.

Nous voilà en possession, sans tarder, du troisième volume de ce Plaute dont l'éloge n'est plus à faire : le meilleur messager des lettres latines et de la science française ; car on ne peut plus agréablement apprécier l'une et goûter les autres.

Les trois pièces contenues en ce tome sont des plus propres à montrer tout le convenu, personnages et intrigue, dont Plaute prend facilement son parti ; et en même temps, la verve et l'adresse qui réussit presque à faire passer le rebattu pour du nouveau. Triomphe du style, surtout : et il se trouve, par une rare fortune, que la traduction même le fait sentir, transposant avec un bonheur personnel et une gaîté non jouée les délicatesses, les saillies et la couleur de l'original. Qu'on lise, par exemple, la scène des courtisanes (I, 1) de la *Cistellaria*, la « parabase » du *Curculio* (IV, 1), la scène d'exposition ou l'éblouissante traduction (p. 133) de telle page d'*Epidicus*.

La prudence reste le règle pour l'établissement du texte, avec prime à l'*Ambrosianus*. M. Ernout garde *Curc.* 124 : *propinantes* ; ne corrige pas *Epid.* 53, l'inintelligible *reddigitur*. Dans *Curc.*, 50-60, il note, sans rien changer à la suite des vers, un certain désordre auquel remédierait une transposition légère de M. R. Durand ; dans la *Cistellaria*, qui nous est parvenue si mutilée, les vers 706-731 présentent aussi certaines incohérences, qui pourraient tenter la correction... Mais M. Ernout préfère, en nous avisant, soit dans l'apparat critique soit dans les notes, des principales difficultés, nous laisser juges nous-mêmes de la tradition manuscrite. Dans l'*Epidicus*, en particulier, on saisit, à première lecture, combien le travail a été poussé sur les interpolations, les doublets du texte, sans que pour cela intervienne la moindre audace de remanieur.

La traduction vaut commentaire vivant, pour qui a présentes à l'esprit les « réalités » de la vie romaine, et aussi un peu, il va de soi, celles de la vie grecque post-classique [1]. Les *Notices* indiquent avec légèreté les principaux problèmes que soulève chaque pièce et proposent les solutions les plus raisonnables. Peut-être le v. 202 de la *Cistellaria* ne permet-il pas de dater la comédie « peu après la fin de la seconde guerre punique » : ce pourrait être « peu avant », et je le croirais plus volontiers. Mais la demi-page qui traite de la même question à propos de *Curculio* (p. 61) est un modèle de prudence critique. Quant aux notes, malgré la place si restreinte que leur réserve la collection, elles sont d'une rare plénitude, et permettent d'aller bien loin sur tel ou tel point de la langue ou de l'usage de Plaute ; pour *Epidicus* en particulier, elles font pressentir quel enrichissement serait un commentaire philologique suivi de M. Ernout. Nous l'avons déjà dit : mais il est des désirs qui ne sauraient trop s'exprimer.

La très belle impression du volume n'a laissé subsister que bien peu de coquilles, et toutes faciles à corriger [2]. Jean BAYET.

1. Dans *Cist.* 544, le *mei Lampadisci serui* n'a pu être traduit que par « mon esclave, le petit Lampadion », avec cette infirmité du français en face des diminutifs latins (ou italiens !) ; les v. 549-551 et 619 font bien comprendre qu'il s'agit d'une tendresse qui ne tient pas compte de l'âge ; le *masculus* du v. 705 permettrait-il d'aller plus loin ?... Mais dans une voie scabreuse.

2. P. 38, note 1, l. 3, on lira « palatins » au lieu d' « ambrosiens » ; p. 115, l. 1-2 « antérieure » au lieu de « postérieure ».

Cicéron, *Correspondance*, tome I, texte établi et traduit par L.-A. Constans, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, un vol. in-8° de 298 pages (la plupart doubles) ; Paris, Société d'édition « Les Belles-Lettres », 1934.

Une des publications les plus attendues de la Collection Budé et des plus nécessaires, tant aux historiens qu'aux philologues. La contre-partie, c'est qu'il faut double compétence pour éditer ce texte : mais on sait que M. L.-A. Constans la possède. De fait ce volume représente une réussite achevée.

Une longue mais très claire *Introduction* ayant exposé l'histoire des recueils que nous a transmis l'antiquité, M. Constans suit en ce volume, de 68 à 59, l'ordre chronologique, à l'imitation d'anciens éditeurs français, et des Anglais Tyrrell et Purser. Sauf pour la pratique des références, qui s'en trouve un peu compliquée, le système ne présente que des avantages : sans même parler de la « vie » du texte, le sens des allusions en devient plus clair et l'étude critique de la langue et des leçons en est très facilitée. L'apparat, dépouillé et clair, renvoie aux lignes du paragraphe ; on y notera bon nombre de conjectures personnelles, souvent heureuses (IX, 3, 2 : *gratum : est id* ; — XII, 20, 6 : *nulla*, appuyée par M. R. Durand ; — XXII, 10, 8 : *Mari marinas* ; — XLVI, 5, 1 : *uolt*, proposée par M. Durand ; — LIII, 16, 5 : *spe ut*... Je suis moins sûr de XXII, 13, 11 : *fabam imam*, et de XLII, 2, 8 : εὐεργετῆ) : car, sans avoir peur des *cruces*, M. Constans a fait le plus vigoureux effort pour retrouver les mots grecs défigurés par les copistes ou restituer les noms propres malmenés ; et il nous apporte un texte fort amélioré.

La traduction est remarquable de justesse et de souplesse, suivant la phrase latine, ample ou capricieuse, en ses moindres mouvements et en donnant l'impression même. Certains raccourcis d'expression n'ont pas été rendus (crainte, exagérée je pense, d'être obscur ?), quelques diminutifs ou superlatifs ne paraissent pas de ton très juste : « notre chère mignonne », « mon frère bien-aimé » ne rendraient-ils pas mieux *deliciae nostrae* ou *suauissimo fratri* que « notre délicieuse enfant » et « mon si délicieux frère » (p. 67 ; 137) ? Mais à côté, que de réussites, aussi bien dans le fort que dans le mignard et dans le bouffon : car on sait à quelles souplesses un texte aussi divers oblige le traducteur. M. Constans a tous les tons : et c'est un plaisir de passer du français au latin, ou réciproquement, sans être jamais déçu. Les notes aussi répondent à tous les désirs d'explication du lecteur : elles sont pleines sans lourdeur, nombreuses sans surabondance. M. Constans a eu l'heureuse idée, pour les alléger, d'exposer les préoccupations essentielles de Cicéron, chaque année, dans une *Notice* qui précède les lettres de cette année. Il n'en a pas moins fallu en reporter un bon nombre à la fin du volume. M. Constans l'a fait avec beaucoup d'art, réservant pour le bas des pages les plus nécessaires. Il serait pourtant bien désirable que, par un dispositif typographique convenable, on pût éviter au lecteur un va-et-vient un peu lassant, par là conseiller de paresse : et quel dommage ce serait, par nonchalance, de laisser perdre tant de précieuses données !

Il faut enfin ajouter qu'admirablement présenté et imprimé, ce volume semble d'une pureté de texte absolue[1]. Il n'y a plus qu'à désirer la paru-

1. On corrigera cependant, p. 239 (XLII, 2, dernière ligne) *concessore* en *consessore*.

tion régulière des volumes suivants, que M. Constans espère couronner par une étude d'ensemble sur Cicéron d'après sa *Correspondance*. Le plus tôt possible ! Mais, pour faire si bon travail, il faut du temps [1].

Jean Bayet.

Maria Torrini, *L'Octavia*, in-8° de 93 pages ; Pisa, U. Giardini, 1934.

Cette étude diligente, mais qui ignore totalement la bibliographie de langue française, après avoir discuté avec prudence la question de l'authenticité, celle des sources et la chronologie de l'*Octavia*, accumule dans les trois dernières pages les hypothèses les plus précises : l'auteur était un contemporain des faits, « admirateur plein d'affection » de Sénèque, qui avait commencé sa « prétexte » presque aussitôt après la mort d'Octavie et du vivant de Néron, mais qui la remania après la mort de l'empereur. C'est un peu trop net... Mais les remarques fines et pertinentes ne manquent pas. Celle-ci trahit la novice : « le Néron de Racine n'est qu'un galant du XVIIe siècle ».

Jean Bayet.

Ulrich Knoche, *Magnitudo animi*, Untersuchungen z. Entstehung u. Entwicklung eines römischen Wertgedankens (Philologus Supptbd XXVII, H. 5), 93 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich, 1935.

Intéressante étude qui concerne à la fois la pensée et l'expression. M. Knoche expose fort bien comment se sont créés les mots *magnanimis*, *magnanimitas*, et le groupe *magnitudo animi* sur des modèles grecs, et comment sous l'influence de la philosophie grecque ils se sont chargés de sens qu'ils ne comportaient pas à l'origine. Termes d'abord uniquement poétiques, ils ont dû d'entrer dans le vocabulaire de la prose à la langue de la philosophie créée par Cicéron, et ils se sont nuancés suivant les différentes acceptions que les écoles péripatétienne et stoïcienne lui ont données ; si bien que *magnitudo animi* a fini par désigner un complexe de qualités ou de vertus qui se ramènent difficilement à son sens originel. L'analyse de M. Knoche est conduite avec méthode et intelligence : on y trouvera de bonnes observations sur le sens de *animus*, et sa double valeur, rationnelle et affective ; sur son sens spécialement « guerrier ». Je note en passant une remarque fort juste, dont M. Knoche ne semble pas avoir aperçu toute la portée : « *Virtus* ist nach dem alten romischen Sprachgebrauch nie eine blosse Eigenschaft, sondern stets etwas Aktives ». Pour qui est au courant de l'histoire des genres et de la valeur du féminin, caractéristique de certaines forces, la phrase est pleine d'enseignements.

L'index montre toute la richesse et la complexité des questions auxquelles touche en passant la recherche, et fait apparaître de la façon la plus vive la nécessité d'une étude sur la constitution de la langue de l'abstraction à Rome. Peut-être, du reste, dépasse-t-elle les forces d'un seul homme ; mais elle peut se morceler, et M. Knoche nous indique par son exemple tout l'intérêt que présentent des résultats mêmes partiels.

A. Ernout.

---

1. M. L.-A. Constans, après avoir fait paraître le tome II et mis au point le tome III de cette précieuse édition, vient de succomber (le 10 juin 1936) à une longue et cruelle maladie. Qu'il nous soit permis de dire ici et le deuil de la science et notre émotion personnelle.

M. Fabi Quintiliani, *Institutionis oratoriae libri XII*, ed. L. Radermacher, Pars II, l. VII-XII ; XII-454 p. in-12 ; Leipzig, B.G. Teubner, 1935.

Voici enfin terminée l'édition de Quintilien publiée par M. Radermacher. On commençait à désespérer ; le tome I avait paru en 1907. Tout vient à point à qui sait attendre, et il faut maintenant nous féliciter d'avoir un livre qui soit bien au courant des travaux de la critique moderne. On sait en effet que depuis Halm, dont l'editio maior date de 1868-1869, notre connaissance du texte de Quintilien s'est notablement accrue. Les recherches de Fierville, de Chatelain-Lecoultre, de Peterson, de Beltrami et de bien d'autres encore ont révélé l'existence de manuscrits dont l'existence ou l'importance avait échappé à Halm, et ont modifié le classement que celui-ci avait adopté. Sans doute le Bernensis et l'Ambrosianus, avec l'aide du Bambergensis, restent-ils toujours les bases principales du texte ; mais Chatelain et Lecoultre ont montré la valeur du Nostradamensis, Peterson a révélé l'Harleianus, et Fierville, en réhabilitant les manuscrits du XVe siècle, a ouvert une voie que d'autres ont prolongée après lui. Enfin des travaux de détail, des conjectures isolées, des éditions de livres séparées, spécialement nombreuses pour le livre X, n'ont pas été sans modifier l'aspect du texte de notre rhéteur.

M. Radermacher a profité de toutes ces nouvelles ressources, et il en a ajouté d'autres de son crû ; il a examiné entre autres des mss. de Vienne que personne ne semblait connaître avant lui ; il a collationné de nouveau, *nec sine fructu*, nous dit-il, le Bambergensis ; il a eu à sa disposition une collation nouvelle de l'Ambrosien faite par Ferdinand Becher ; il a pu faire vérifier certaines leçons du Bernensis par le conservateur de cette bibliothèque, M. J. Bloesch. Tout ceci nous assure un texte qui présente des garanties précieuses. On regrette seulement que son apparat critique soit aussi bref ; tout en étant moins maigre que celui du premier livre, qui était véritablement squelettique, il reste encore sur bien des points insuffisant ; on regrette aussi qu'il ne nous ait pas donné de bibliographie : la préface, très courte, comporte seulement une revue sommaire des manuscrits (p. III-VII), un résumé en latin des XII livres de l'*Institutio* (p. VIII-XI), et une *Tabula librorum* (p. XII). Le texte est imprimé de façon très compacte ; peu de paragraphes, pas de majuscules au commencement des phrases, pas d'italiques pour les citations en prose, que rien ne distingue du contexte : l'aspect est assez rébarbatif et n'encourage pas à la lecture. L'index est aussi très réduit ; en dehors des noms propres, il mentionne quelques noms communs, termes techniques pour la plupart, sans qu'on voie toujours la raison qui les a fait spécialement choisir : *augures* est mentionné par exemple (5, 7, 36), mais non *auguria*. Partout le livre souffre du besoin de « faire court » ; mais c'est une nécessité dont M. Radermacher ne doit pas être tenu pour responsable.

Comme bien on pense, M. Radermacher se tient aussi près que possible de la tradition manuscrite, même quand il la corrige. C'est ainsi qu'il écrit X. 1, 38 :

15 Sed persequi singulos infiniti fuerit operis. Quippe cum in Bruto M. Tullius tot milibus versuum de Romanis tantum oratoribus loquatur et tamen de omnibus aetatis suae, *quiqui convivebant*, exceptis Caesare atque Marcello, silentium egerit : quis erit modus, si et illos et qui postea fuerunt *et Graecos omnis et philosophos*[1] ?

[1] C'est moi, naturellement, qui ai mis les italiques.

Et dans l'apparat :

19 quiqui convivebant] quidqui (qui *ras.* H) convivebit G H quid quisque convivebat (convivabit V) P V W

21 fuerint G[1] V *nihil deesse putat Friz cf. e. c. 10, 2, 24* persequamur *add. Re. Edd.* et philosophos *del. Fr. Schmidt, plura deesse Andresen putavit.*

Quiqui convivebant est un arrangement, de M. Radermacher sans doute, qui vise à utiliser, en y touchant le moins, les textes divergents mais également corrompus donnés par le Bambergensis et l'Harleianus d'une part (G H), par le Parisinus lat. 7723, le Vaticanus lat. 1762, le Vindobonensis lat. XXX, de l'autre (P V W, tous trois du xe siècle). Mais deux objections se présentent : d'une part, l'emploi du pluriel *quiqui*. M. Radermacher est-il sûr de l'existence de ce pluriel ? Les 3 exemples de Plaute que cite l'*Ausführliche Grammatik der Lat. Sprache* de Kühner-Holzweissig, I, p. 619 doivent tous s'interpréter comme des ablatifs singuliers de *quidquid* [1] ; dans Tite Live XXIX, 19, 9 *quiqui* ne se trouve que dans le Puteolanus, et les derniers éditeurs, Conway et Johnson, comme du reste Weissenborn, Zingerle, Riemann écrivent *qui* avec tous les autres manuscrits ; aussi je crois qu'on peut souscrire à l'affirmation de Neue-Wagener, *Formenlehre der Lat. Sprache*, II, 3e éd., p. 514 : « Quiqui als Nom. Plur. Mascul. finden wir nirgends ». Quant à *convivere*, création de l'époque impériale pour rendre le grec συζῶ, συμβιῶ, je ne le trouve que dans Caelius Aurelianus, Acut. 3, 15, 20, avec le sens de « être contemporain de » : *Democritus qui Hippocrati convixit.* Sans doute Quintilien connaît le verbe ; mais dans les trois passages de l'*Institutio* où il l'emploie, il le confond avec *convivo, ās* (*convivor*) « manger ensemble », cf. Thesaurus IV, 886, 76, tandis que Sénèque lui donne le sens étymologique de « vivre en compagnie de », e. g. ad Luc. 104, 20 : *Haerebit tibi avaritia, quamdiu avaro sordidoque convixeris ; haerebit tumor, quamdiu superbo conversaberis.*

Quant à la construction : *Quis erit modus si et illos et qūi postea fuerunt et Graecos omnis et philosophos* ; elle surprend à un double titre ; il n'y a aucun verbe suggéré par le contexte auquel on puisse implicitement rapporter les accusatifs *et illos... et Graecos... et philosophos* ; et on ne peut, pour justifier cette ellipse, alléguer l'exemple de X, 2, 24 : *Longe perfectissimus Graecorum Demosthenes, aliquid tamen in loco melius alii (plurima ille)* [2], où nous avons une succession de phrases nominales, du type de X, 3, 25 : *Demosthenes melius* [3]. Et d'autre part la mention *et philosophos* est déplacée dans le chapitre ; et elle a bien l'air d'une addition d'un *lector doctus* qui avait en tête les §§ 35 et 36 du même chapitre. Je pourrais prolonger la discussion et augmenter la liste des exemples ; mais j'aurais l'air de dénigrer systématiquement l'œuvre de M. Radermacher, ce qui n'est nullement mon intention. Je rends au contraire hommage à son labeur qui est loin d'être sans fruit. J'ai voulu seulement montrer combien l'établissement d'un texte est chose délicate, en face de combien de problèmes variés il place l'éditeur, quelle part de subjectivité il comprend toujours. Et c'est

1. Plaute, Cas. 524 ; Men. 1159 ; Poe. 588 ; cf. Lodge, Lexicon Plautinum II 519, b. 4 et B.

2. Telle est la ponctuation de M. Radermacher ; je préfère celle de Dosson *Longe perfectissimus Graecorum Demosthenes, aliquid tamen in loco melius alii ; plurima ille.*

3. On invoquerait plus pertinemment X, 1, 107 : *In epistulis quidem, quamquam sunt utriusque, dialogisve,* quibus nihil ille, *nulla contentio est.*

cette part de subjectivité qui, dans les textes anciens attestés seulement par une tradition qui ne remonte pas jusqu'à l'auteur même, nous empêchera toujours — heureusement pour les philologues ! — d'arriver à une édition *ne varietur*.

A. Ernout.

J. H. Waszink, *Tertullien De Anima, mit Einleitung, Uebersetzung und Kommentar* ; H. J., Paris, Leyde, 1933 ; un vol. in-8° de x-318 p.

Il n'est guère de traité, parmi les trente et un opuscules qu'on doit à Tertullien, qui mérite autant que le *De Anima* d'attirer l'attention des historiens de la philosophie, et même des historiens de la science médicale.

Tertullien s'y propose d'étudier, non pas tant l'origine de l'âme — encore qu'il s'en préoccupe — que sa nature véritable. Problème insoluble, que l'antiquité avait déjà retourné de mille façons.

Pour essayer de le résoudre, ou tout au moins d'y intégrer quelques données nouvelles, Tertullien considère qu'il a trois sources de connaissance à sa disposition :

1° La Philosophie, qui fait métier de s'occuper de questions de cet ordre. Tertullien en connaît fort bien les sectes et les opinions, sinon toujours par lecture directe, au moins par des *excerpta* authentiques. Mais, d'une façon générale il la traite dans le *De Anima* sans aucune aménité. Non seulement il se plaît à souligner ses contradictions et ses incertitudes, mais encore il prodigue aux philosophes, même aux plus grands, à Thalès, à Socrate, à Platon, à Aristote, les critiques les plus vives et les paroles les plus discourtoises.

2° La Médecine, « sœur de la philosophie ». Il a beau lui décocher une ou deux épigrammes (§ II), on sent qu'il lui réserve une tout autre déférence, et qu'il s'incline devant l'entière autorité qu'elle garde en son domaine. Nombreux sont les médecins grecs qu'il cite et sur le témoignage desquels il s'appuie. Au premier plan se détache Soranus d'Ephèse, dont le nom revient sans cesse sous sa plume, et dont il connaît le Περὶ Ψυχῆς. Il est à noter qu'il ajoute aux observations qu'il trouve consignées chez eux un certain nombre de remarques personnelles, parfois des plus intéressantes. Je signale celle du chap. 25 sur l'avortement provoqué ; celle du chap. 53 sur la mort lente. Il élargit le champ habituel des psychologues, ses prédécesseurs ou ses contemporains, en utilisant divers « résultats » des sciences naturelles.

3° L'Écriture sainte. Ne nous y trompons pas, c'est là qu'est sa norme et sa loi. Il est chrétien avant tout. Il ne s'enquiert de la spéculation et de la science profanes que parce qu'il espère qu'elles l'aideront à mieux pénétrer les vérités spécifiquement chrétiennes. Mais, au cas de conflit, il n'hésite pas : c'est l'Écriture qui a sûrement raison. A aucun prix, il ne s'accommoderait d'une hypothèse qui ne cadrerait pas avec les textes scripturaires (tels qu'il les interprète). Ajoutons qu'en sa qualité de « montaniste » il superpose encore à l'Écriture les « charismes », les révélations dont le Seigneur favorisait, selon lui, certains privilégiés de la secte.

On voit la richesse de ce traité, et combien il mérite qu'on l'éclaire d'une pleine lumière. M. J. H. Waszink s'y est employé avec conscience et succès. Il donne : 1° une introduction assez courte (p. 1-17) ; 2° le texte du *De Anima*, d'après l'unique manuscrit, le Codex *Agobardinus. Paris. lat.* 1622,

du IXe siècle[1], et l'édition de Reifferscheid dans le *Corpus* de Vienne, avec une division nouvelle en paragraphes ; il a tenu compte des travaux critiques postérieurs à cette édition, ceux de Hartel, de v. de Vliet, de Kroymaan, de Gomperz, de Löfstedt, de Thörnel, de Hoppe ; et il a recueilli aussi dans son apparat critique les conjectures intéressantes des anciens éditeurs. En fait, il élimine un bon nombre des corrections que Reifferscheid avait risquées avec une prodigalité souvent superflue. Justifie-t-il toujours lui-même les leçons de son choix (par exemple à la fin du chap. V) ? Il est permis de se le demander. Une traduction allemande est jointe au texte ; 3° Le commentaire proprement dit s'étend de la p. 198 à la p. 285, et est suivi de plusieurs *Indices* (p. 286-325).

Ce qui rend l'interprétation de ce traité particulièrement délicate, c'est la langue dont use Tertullien — langue d'une vigueur, d'un relief souvent admirables, mais où abondent les mots nouveaux, les expressions inédites. Croirait-on qu'on rencontre dans le *De Anima* plus de cinquante *hapax legomena*[2] à quoi s'ajoutent environ soixante-quinze mots qui, repris par d'autres écrivains, y apparaissent pour la première fois ? A cette liste impressionnante, il conviendrait d'ajouter les sens neufs que Tertullien impose à quantité d'expressions déjà courantes[3]. Cette puissance verbale inouïe ne sert pas seulement chez lui (comme chez un Apulée, à qui il doit d'ailleurs beaucoup) les jeux d'une virtuosité sans frein : elle aide cet étonnant logicien, ce jouteur incomparable, à serrer au plus juste sa pensée et à en traduire sans perte ni déformation la plénitude.

M. Waszink disposait de la traduction allemande de Kellner (1870-1871 ; 2e éd. 1882) ; de la traduction anglaise de Thelwall et Holmes (Edimbourg 1872) et d'une récente traduction hollandaise de J. Meyboom (Leyde, 1930). Il ne paraît pas avoir connu la traduction française de M. de Genoude (*Œuvres de Tertullien*, Paris 1852, t. II, p. 1-115) : les faux-sens y abondent, et cela ne saurait étonner, à une époque où la langue de Tertullien, son lexique spécial, n'avaient guère été étudiés ; mais on y rencontre d'heureuses réussites d'expression, des pressentiments du sens vrai, et elle ne doit pas être négligée.

Pour autant qu'il nous est permis de juger une transposition du latin en allemand, M. Waszink dégage bien le sens ; mais rend-il vraiment le *style* de son auteur, avec ce qu'il a d'énergique et d'abrupt ? Puis le procédé qui consiste à imprimer massivement texte d'un côté, traduction de l'autre, sans un paragraphe, sans rien qui découpe la pensée et qui l'*aère*, a pour le lecteur français, en un sujet si spécial, quelque chose d'un peu accablant.

---

1. La lacune du début et de la fin a pu être comblée, grâce à l'édition de Gagny-Mesnart, Paris, 1545, où avait été utilisé un manuscrit aujourd'hui perdu.

2. Il faut rendre à Georges cette justice qu'il les a recueillis à peu près tous dans son grand *Wörterbuch* (sauf *catabolicus* 28,5 ; *coimplicitus*, 17,2 ; *elanguere* 53,3). Il permet même de se rendre compte que *defaecatio* et *famulatorius*, notés par Waszink parmi les *hapax*, n'en sont point.

3. Par exemple : *accessio* (accès de fièvre) ; *concussio* (perturbation) ; *convenire* (remarquer ; interroger ; punir) ; *dedicare* (initier) ; *ingenia* (inventions) ; *iniectio* (= ἔννοια) ; *repercutere* (réfuter) ; *solacium* (réconfort), etc...

C'est ici que le dictionnaire de Georges est plus lacuneux. — Notons ici que M. Waszink a publié en 1935 un précieux *Index* du *De Anima*, avec de nombreux compléments à son Commentaire de 1933.

Le commentaire de M. Waszink fournit une abondance de renseignements extrêmement précieux sur les sources utilisées par Tertullien, et sur les particularités de sa langue. Nombre de textes scientifiques et philosophiques y sont donnés tout au long. On peut regretter qu'abandonnant l'excellente méthode coutumière de F. J. Dölger — le maître dont il se réclame —, M. Waszink n'ait pas traduit les morceaux de grec qu'il transcrit : cela eût été prudent, et lui aurait valu la gratitude de la plupart de ses lecteurs.

Ce qui manque parfois à ce commentaire, très complet au point de vue philologique et critique, c'est, en certains chapitres, une paraphrase serrée de la pensée elle-même, dont la portée et la suite ne sont pas si aisément saisissables.

Prenons, par exemple, le chapitre IX. Tertullien y soutient la thèse (stoïcienne par ses origines) de la nature corporelle de l'âme ; et il invoque à l'appui la vision d'une « sœur » montaniste, qui se flattait d'avoir vu une âme « susceptible d'être saisie, tendre, lumineuse, couleur d'azur et de forme toute pareille à celle du corps humain ». Au lieu d'épiloguer (p. 211) sur le sens de *medicinas desiderantibus sumit*, qui ne peut signifier autre chose, quoi qu'il en dise, que « elle procure des remèdes à ceux qui en ont besoin », on aurait préféré que M. Waszink donnât quelques brèves explications : 1° sur le post *Ioannem quoque prophetiam meruimus consequi*, par où Tertullien s'oppose nettement à une théorie catholique qui n'allait à rien de moins qu'à contester la mission de tout prophète postérieur à Jean-Baptiste, et à rejeter toute prophétie éclose sous la Loi nouvelle ; 2° sur certaines expressions de ce curieux passage, par exemple les mots *nam et diligentissime digeruntur, ut etiam probentur*, qui impliquent que les révélations de la voyante étaient classées, consignées par écrit avec le plus grand soin, et qu'on en formait une sorte de recueil. Procédure prudente, tout à fait conforme à l'esprit de Tertullien, et qui permettait, sans « éteindre » le charisme prophétique, de le surveiller et de le contrôler.

De même, aux chap. XLIII-XLV, il eût fallu des explications plus détaillées sur les divers sens que Tertullien attribue au mot *extase*. L'extase, c'est, d'abord, selon lui, la force intime grâce à laquelle, dans le sommeil, l'âme se maintient en activité permanente et éprouve, avec une extrême vivacité parfois, des émotions de toutes sortes, tandis que le corps est assoupi et détendu. C'est, ensuite, un « état » proprement religieux : soit dans le sommeil, soit même en dehors du sommeil, l'extase, l'*amentia*, est la modification par où passe nécessairement la raison humaine, du moment que l'action de Dieu s'exerce sur elle avec une certaine intensité : visions et prophéties la postulent. Tertullien écarte soigneusement de sa définition toute idée de « fureur », de désordre physique, afin d'éviter une confusion préjudiciable avec la mantique païenne : il ne retient que la théorie de l'abolition occasionnelle de la personnalité du voyant.

Au chap. XXVIII, 5, pour les *pythonicos spiritus*, renvoyer à Dieterich, *Abraxas*, p. 115 ; au chap. LV, pour la doctrine d'après laquelle les martyrs seraient, pour privilège spécial, admis au ciel sans délai, renvoyer à Kattenbusch, *Zeitsch. für neutest. Wiss.* IV (1903) p. 117. Quelques indications intéressantes de Turmel, dans la *Revue d'Hist. et de Litt. rel.*, VII (1902), p. 137, sur la survie de la thèse de la matérialité de l'âme.

Voici enfin diverses observations de détail au sujet de la mise en œuvre. Ni dans le texte, ni surtout dans la traduction, les n^{os} des paragraphes ne se détachent suffisamment. On attendrait, au haut des pages, un chiffre qui permît de trouver rapidement le chapitre cherché. Les sigles employés

dans les *Indices* ne sont expliqués nulle part. Dans le second Index (*Sprachliches*) manquent des mots importants, *catabolicus* 28,5 ; *paredrus*, 28,5 ; *prosector* 25,5 : *pythonicus* 28,5 ; *stupor* (pour rendre le τὸ ἀναλγητόν d'Epicure) 3,2 ; *temperamentum* 25,5 ; *trinitas*, 21,1. Certains *hapax legomena* ne sont pas signalés, par exemple : *incommiscibilis*, *adagnoscere*, *defetiscentia*. Dans le troisième *Index*, il faudrait un mot-souche *Juristensprache* (pour des expressions telles que *evacuare*, *rescissio*, *minoratur*, *officium*, etc.) étant donnée l'importance de l'élément juridique chez Tertullien.

D'autres retouches encore seraient souhaitables — l'impression typographique est souvent défectueuse. Mais il faut décerner un hommage très mérité au bel effort de M. Waszink. S'attaquant à un traité exceptionnellement difficile, il l'a rendu intelligible, il en a défriché les abords. Désormais certaines ignorances ne seront plus permises, et il faudra bien se rendre compte que, dans la décadence de la culture antique, des hommes tels que Tertullien tenaient encore en main le flambeau, et lui faisaient jeter d'assez vives lueurs.

P. de Labriolle.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Rhys Carpenter a. Antoine Bon, *Corinthe*, v. III, p. II, *The defense of Acrocorinth and the Power town* (Publ. for the Amer. School of Class. St. at Athens); VIII-315 pp. in-4° + planches; Haward Univ. Press, Cambridge, Mass., 1936.

Carolina Lanzani, *Lucio Cornelio Silla dittatore*; XX-382 pp. in-4°; Milan, Tipogr. Popolo d'Italia, 1936-XIV. Pr. 75 L.

Dr. C. J. de Vogel, *Een Keerpunt in Plato's Denken*; VIII-266 pp. in-8°; Amsterdam, H. J. Paris, 1936.

Memoirs of the American Academy in Rome, vol. XIII; 220-pp. in-4° + planches; Americ. Academy in Rome, 1936.

Emanuele Cesareo, *Il panegirico nella poesia latina*; IV-126 pp. in-8° + 24 pp.; Palermo, via Catania 15; 1936-XIV. Pr. 45 L.; étr. 60 L.

Beniamino Stumpo, *Le origini della tragedia*; 105 pp. in-8°; Milan, Soc. Ed. Dante Alighieri, Albrighi Segati e C°, 1935-XIII. Pr. 5 L.

Bulletin photographique des sommaires et c. r. bibliographiques des périodiques français et étrangers; N. 6; Bois-Colombes, 11, rue Paul-Déroulède, Seine.

E. Fleury, *Morphologie historique de la langue grecque*; 272 pp. in-8°; Paris, J. de Gigord.

J. W. Poultney, *The syntax of the genitive case in Aristophanes*; XV-235 pp. in-8°; Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1936. Pr. 3 $ 50.

Aeschylus, *Agamemnon*, a revised text by A. Y. Campbell; XXI-126 pp. in-8°; Univ. Press of Liverpool, Hodder a. Stoughton Ltd., London, 1936. Pr. 7 sh. 6.

Joseph C. Plumpe, *Wesen u. Wirkung der Auctoritas maiorum bei Cicero*; 76 pp. in-8°; Bochum-Langendreer, Druck H. Pöppinghaus O. H.-G., 1935.

Erich Ziebarth, *Eine Handelsrede aus d. Zeit des Demosthenes, die Rede XXXIV gegen Phormion, mit Einl. u. Sachkommentar*; XI-34 pp. in-8°; Heidelberg, Carl Winter, 1936.

Gunnar Mickwitz, *Die Kartellfunktionen der Zünfte u. ihre Bedeutung bei d. Entstehung des Zunftwesens*; 250 pp. in-8°; Helsingfors, Akadem. Buchhandlung, et Lepzig, Otto Harrassowitz.

Berthold Häsler, *Favorin, Ueber die Verbannung*; 63 pp. in-8°; Bottrop i. W., Buch. u. Kunstdruckerei Wilh. Postberg, 1935.

Aegidius Decker, *Kenntnis u. Pflege des Körpers bei Clemens von Alexandria*; 82 pp. in-8°; Innsbruck, Verlag Felizian Rauch. Pr. 5 sh., 3 RM.

Virgil, *Eclogues, Georgics, Aeneid I-6*; transl. by H. R. Fairclough, rev. edition; XVI-593 pp. in-12; Loeb Class. Library, London W. Heinemann Ltd, Cambridge Harvard Univ. Press, 1935. Pr. 10 sh. et 12 sh. 6.

David M. Robinson, *Pindar a poet of eternal ideas*; VII-118 pp. in-8°; Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1936. Pr. 3 $.

Tanzer, *The Letters of Pliny the Younger*; xxiv-292 pp. in-8°; New-York, Stechert, 1936.

Catulli *Carmina*, teste e versione metrica a cura di G. Bonazzi; xx-275 pp. in-8°; Roma, A. Signorelli. 1936-XIV.

K. F. Vickery, *Food in early Greece*; 110 pp. in-8°; publ. by the University of Illinois, Urbana, 1936. Pr. 1 $.

M. J. W. Koster, *Traité de métrique grecque,* suivi d'un *Précis de métrique latine*; ii-326 pp. in-8°; Leyde, A. W. Sijthoff, 1936. Prix br. 8 fl., rel. 9 fl.

J. Kroll, *Theognis-Interpretationen* (Philologus Supptbd XXIX, H. 1); 319 pp. in-8°; Leipzig, Dieterich, 1936. Prix br. 13 M. 50; rel. 15 M.

Erich Reitzenstein, *Wirklichkeitsbild u. Gefühlsentwicklung bei Properz* (Philologus Supptbd XXIX, H. 2); 110 pp. in-8°; Leipzig, Dieterich, 1936. Prix br. 6 M., rel. 7 M. 40.

Apophoreta Gotoburgensia Vilelmo Lundström *oblata*; 448 pp. in-8°; Göteborg, Stadsbibliotek, 1936.

J. A. C. van der Veer, *Reiniging en Reinheid bij Plato*; xii-139 pp. in-8°; Amsterdam, H. J. Paris, 1936.

Aristotelis *De caelo libri IV*, recogn. D. J. Allan; in-12 non paginé, Oxford, Clarendon Press, 1936.

R. Guastalla et J. Lescale, *La vie antique, Versions et thèmes*; série latine, classe de seconde; 92 pp. in-8°; Paris, Hachette, 1936.

Einar Löfstedt, *Philologischer Kommentar z. Peregrinatio Aetheriae* (Untersuch. z. Gesch. d. lat. Spr.); 360 pp. in-8°; Uppsala, Almqvist et Wicksell. Prix 14 Kr.

Heinr. Gottlieb Strebel, *Wertung u. Wirkung des Thukydideischen Geschichtswerkes i. d. griechisch römischen Literatur*; 25 pp. in-8°; -Speyer a Rh., Pilger-Druckerei, 1935.

Robinson, *A short history of Greece*; viii-227 pp. in-8°; New-York, Huxley House, 1936.

Transactions and proceedings of the Americ. Philol. Ass^{on} *ed.* by L. Arnold Post, vol. LXVI, 1935; viii-313 et cxiv pp. in-8°; Publ. by the Ass^{on} Through his editor, Haverford, Pa., U.S.A.

J. C. Bolkestein, Ὅσιος en Εὐσεβής; 225 pp. in-8°; Amsterdam, H. J. Paris, 1936.

E. Diehl, *Anthologia lyrica*, vol. I, ed. altera; xii-116; 142; 232 pp. in-12; Leipzig, Teubner, 1936. Pr. br. 14 M. 20; rel. 15 M. 60; étranger 10 M. 65 et 11 M. 70.

Aetii Amideni, *Libri medicinales*, I-IV ed. Alex. Olivieri; xiv-408 pp. in-8°; Leipzig, Teubner, 1935. Pr. br. 27 M., rel. 29 M.; étranger 20 M. 25 et 21 M. 75.

Ed. Schwartz, *Figure caracteristiche della letteratura classica*, 157 pp. in-12; Gius. Carabba, editore Lanciano. Pr. 7 L.

Georges Panajotidis, ΠΛΑΤΩΝ; 627 pp. in-8°; Athènes, Ἐκδοτικὸς οἶκος Δημητράκου A. E. 1935.

G. Bardy, *Recherches sur saint Lucien d'Antioche et son école*; viii-378 pp. in-8°; Paris, G. Beauchesne et fils, 1936.

Arvast Nordh, *Prolegomena till den Romerska Regionskatalogen*, viii-144 pp. in-8°; Göteborg, Eranos' Förlag, 1936.

Hansen Carmone Harrel, *Public arbitration in Athenian law.*; 42 pp. in-8°; The Univ. of Missouri Studies, XI, 1, 1936 ; Columbia, Missouri.

C. E. Fritsch, *Neue Fragmente des Aischylos u. Sophokles*; 63 pp. in-8°; Hambourg, Hans Christians Druckerei, 1936.

Quintilianus, *Inst. Orat.*, lib. X, ed. L. Radermacher; pp. 231-292; Leipzig, Teubner, 1936.

Jessie Helen Louise Wetmore, B. A., *Seneca's conception of the stoic age as shown in is prose works*; 65 pp. in-8°; Univ. of. Alberta, 1936.

Willy Theiler, *Das Musengedicht des Horaz* (Schr. d. Königsberger Gel. Gesellsch., Geisteswiss. Kl. 12 J., H. 4, pp. 253-282); Halte a. Saale, Max Niemeyer, 1935. Pr. 2 M. 60.

Emil Goldmann, *Neue Beiträge z. Lehre vom indogermanischen Charakter d. etruskischen Sprache* (Klotho, 3); viii-328 pp. in-8°; Wien, Gerold u. Co., 1936.

Revista de Cultura, Ann. X, N. 109, janv. 1936 ; 64 pp. in-8° ; Rio de Janeiro.

Bronisław Gladysz, *Cassiodore et l'organisation de l'école médiévale*, Lwów, 1936 ; extr. des Collectanea Theologica, XVII, 1936, 1.

H. Janne, *Un contresens de Cassiodore ; les « furets » du contre Apion* ; extr. de Byzantion, XI, 1936.

A. Giusti, *La pazzia di Aiace* ; extr. de Athenaeum, XIII-1935.

M. Lenchantin, *I due inni religiosi di Livio Andronico* ; extr. de Athenaeum, XIV-1936.

Antonio Giusti, *Homerica* ; extr. de Il Mondo Classico; XIV-1936.

Enrica Malcovati, *Il numerus nelle Res Gestae di Augusto* ; extr. de Athenaeum, XIV-1936.

G. Przychocki, *Il contributo della Polonia liberata agli studi riguardanti Roma antica* ; extr. de Gli studi romani nel mondo ; Bologne, 1935, XIII.

G. Przychocki, *Horatiana et Annaeana* ; extr. des *Commentationes Horatianae*, Kraków, 1935.

Fr. W. Shipley, *The Universality of Horace*, extr. de The Classical Journal, XXXI-1935.

TABLE DES MATIÈRES

T. W. Allen. — Adversaria III 201
Pierre Boyancé. — A propos de l'art poétique d'Horace 20
J. Brunel. — La légende de Comanus 333
Jérôme Carcopino. — Note sur une inscription chrétienne de Volubilis. 105
Edouard des Places. — Les manuscrits dérivés du « Platon du Vatican » pour les *Lois* et l'*Épinomis* 236
Clarence A. Forbes et Michael S. Ginsburg. — Le Testamentum Porcelli 171
Pierre Guillon. — La stèle d'Agamédès 209
J. E. Harry. — ΥΦΕΙΡΠΕ ΓΑΡ ΠΟΛΥ 37
Henri Henne. — Sur deux stratèges d'une inscription grecque de Coptos 318
J. Le Gall. — L'itinéraire de Genséric 268
Henri Lévy-Bruhl. — « Usurpari » déponent 345
Louis Mariès. — Strophes et poèmes dans les Sibyllins 5
Ch. Mugler. — L'amplification de la proposition infinitive par le participe et par des phrases à structure personnelle 301
L. Œconomos. — L'expression de l'idée de « terre » dans la langue des trimètres iambiques d'Euripide 325
Louis Robert. — Études d'épigraphie grecque 113
Jeanne Vanseveren. — Inscription d'Ilion 249

Notes et Discussions.

E. Bickermann. — Walter Kolbe. Die Kriegsschuldfrage von 218 v. Chr. Geb 284
Eugène Cavaignac. — H. Rudolph. Stadt und Staat im römischen Italien 56
Louis Robert. — B.D. Meritt et A.B. West. The Athenian assessment of 425 B. C. 274
Ernest Stein. — J. Pirenne. Histoire des Institutions et du Droit privé de l'ancienne Égypte 43

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

William Hardy Alexander. — Notes and Emendations to the XII Dialogues of L. Annaeus Seneca (**A. Ernout**) 89
Giovanni Pavano Amato. — La rivolta di Catilina (**Jean Bayet**) 397
Antike und Christentum : Kultur- und religionsgeschichtliche Studien von Dr. Franz Joseph Dölger, Band III, Heft 4, Band IV, Heft 1 et 2 (**P. de Labriolle**) 95

Carl Arbenz. — Die Adjective auf -ΙΜΟΣ. Ein Beitrag zur griechischen Wortbildung (**P. Chantraine**) 66
J. W. H. Atkins. — Literary criticism in antiquity, vol. I : Greek, vol. II : Graeco-roman (**A. Ernout**) 185
S. Aureli Augustini Confessionum libri XIII post Pium Knoel iteratis curis ed. Martinus Skutella (**A. Ernout**) 292
Festus Avienus. — Ora maritima, édition annotée, précédée d'une introduction et accompagnée d'un commentaire par A. Berthelot (**A. Ernout**) 291
Nicolae J. Barbu. — Les procédés de la peinture des caractères et la vérité historique dans les Biographies de Plutarque (**Paul Collart**) 81
Nicolae J. Barbu. — Les sources et l'originalité d'Appien dans le deuxième livre des Guerres civiles (**Paul Collart**) 80
R. H. Barrow. — A selection of latin inscriptions (**A. Ernout**) 189
Jean Bayet. — Littérature latine (**A. Ernout**) 89
Kulturwissenschaftliche Bibliographie zum Nachleben der Antike, Bd. I : Die Erscheinungen des Jahres 1931, in Gemeinschaft mit Fachgenossen bearb. von H. Meier, R. Newald, Edg. Wind, hrsg. von d. Bibliothek Warburg, (**A. Ernout**) 186
E. Bignone. — Teocrito, Studio critico (**Paul Collart**) 385
Anicii Manii Severini Boethiil Philosophiae consolationis libri quinque, Rudolfi Peiperi atque Georgii Schepsii copiis et Augusti Engelbrechtii studiis usus ad fidem codicum recensuit Guilelmus Weinberger (**A. Ernout**) 297
G. Bonaccorsi. — Primi saggi di filologia neotestamentaria, vol. I : Introduzione, Vangeli, Atti degli Apostoli (**P. Chantraine**) ... 75
R. J. Bonnes. — Aspects of Athenian democracy (**Georges Mathieu**). 84
Jos. Brands. — Grieksche Diernamen (**L. Lacroix**) 359
R. M. Brown. — A study of the Scipionic circle (**Jean Bayet**) 396
Georgina Buckler. — Anna Comnena, A study (**G. Rouillard**) 86
Q. Catandella. — La poesia di Aristofane (**Paul Collart**) 382
Samuel Cavallin. — Literarhistorische u. textkritische Studien zur Vita S. Caesarii Arelatensis (**A. Ernout**) 297
J. Cazzaniga. — De Niobes Aeschyli fragmento nuper edito (**P. Chantraine**) 70
Charisteria Gustavo Przychocki a discipulis oblata (**A. Ernout**) 294
Emanuele Ciaceri. — Tiberio successore di Augusto (**Jean Bayet**) ... 398
Cicéron. — Correspondance, tome I, texte établi et traduit par L.-A. Constans (**Jean Bayet**) 402
M. Tullio Cicerone. — Le Tusculane (libro IV ed estratti) e Il Trattato sui doveri, versione, introd. e note di Vittorio d'Agostino (**A. Ernout**) 194
M. Tulli Ciceronis. Tusculanarum disputationum libri quinque, a revised text with introd. a. comment. a. a collation of numerous mss. by T. W. Dougan et R. M. Henry, vol. II, l. III-V (**A. Ernout**) 194
Clio, Introduction aux Études Historiques : Robert Cohen. — La Grèce et l'Hellénisation du Monde Antique (**Jean Hatzfeld**). 348
Consolatio ad Liuiam, prolegomenis, commentario exegetico, indice instruxit Arnoldus Witlox (**A. Ernout**) 197
Gaetano Curcio. — Storia della Letteratura Latina, vol. III : Il periodo Augusteo (**A. Ernout**) 183

D. Curschmann. — Griechische Verwaltungsurkunden (**Paul Collart**)..... 389
Attilio Degrassi. — Istria archeologica (**Jean Bayet**)..... 100
A. Delatte. — Le troisième livre des Souvenirs socratiques de Xénophon (**Georges Mathieu**)..... 84
Démétrius Cydonès. — Correspondance. Texte inédit établi et traduit par Giuseppe Cammeli (**G. Rouillard**)..... 88
Demostene. — L'Orazione per la corona. Introduzione e commento di P. Treves (**P. Chantraine**)..... 74
Byzantinische Dichtung. Ausgewählte Texte mit Einleitung, kritischem Apparat und Kommentar von Gustav Soyter (**G. Rouillard**).. 87
Agnes Dicker. — Karakter an Cultuur der Romeinen in sint Augustinus' De Civitate Dei I-V (**P. de Labriolle**)..... 94
A. H. Dirksen. — The New Testament concept of Metanoia (**P. Chantraine**)..... 76
E. Drerup. — Die Schulaussprache des Griechischen, von der Renaissance bis zur Gegenwart, im Rahmen einer allgemeinen Geschichte des Griechischen Unterrichts, zweiter Teil; vom XVIII Jahrhundert bis zur Gegenwart (**P. Chantraine**)..... 67
Engelbert Drerup. — Der Humanismus in seiner Geschichte, seinen Kulturwerten und seiner Vorbereitung im Unterrichtswesen des Griechen (**Paul Collart**)..... 390
Hans Drexler. — Die Komposition von Terenz' Adelphen und Plautus' Rudens (**A. Ernout**)..... 190
Victor Ehrenberg. — Ost und West. Studien zur geschichtlichen Problematik der Antike (**E. Bickermann**)..... 376
E. Ekman. — Zu Xenophons Hipparchikos (**P. Chantraine**)..... 72
L. J. Elferink. — Lekythos. Archäologische, sprachliche und religionsgeschichtliche Untersuchungen (**P. Chantraine**)..... 352
Emerita : Reseña de libros (**Paul Collart**)..... 82
L'Empereur Julien. — Œuvres complètes, tome I, 1re partie : Discours de Julien César. Texte établi et traduit par J. Bidez (**G. Rouillard**)..... 88
Études de Papyrologie. T. II, fasc. 1 (**Paul Collart**)..... 79
Études de Papyrologie. T. II, fasc. 2 (**Paul Collart**)..... 388
Excavations at Minturnae, II, Inscriptions, part I : Jotham Johnson. — Republican Magistri (**Jean Bayet**)..... 392
Vittorio de Falco. — Demade Oratore. Testimonianze e frammenti (**P. Chantraine**)..... 73
Fr. Fischer. — Nereiden und Okeaniden in Hesiods Theogonie (**P. Chantraine**)..... 352
Th. Fitzhugh. — Aristotle and the Aryan voice, Organon of Linguistics and Philology (**P. Chantraine**)..... 72
C. A. Forbes. — Νέοι : a contribution to the study of Greek Association (**Georges Mathieu**)..... 85
Jean Gagé. — Recherches sur les Jeux Séculaires (**Jean Bayet**).... 399
Jean Gagé. — Les Jeux Séculaires de 204 ap. J.-C. et la dynastie des Sévères (**Jean Bayet**)..... 400
Galeni In Hippocratis Epidemiarum libros I et II ediderunt Ernst Wenkebach. Franz Pfaff (**P. Chantraine**)..... 357
Paul Gallay. — Langue et style de Saint Grégoire de Nazianze d'après sa correspondance (**P. Chantraine**)..... 76

Byzantinische Geschichtschreiber und Chronisten. Ausgewählte Texte mit Einleitung, kritischem Apparat und Kommentar von Gustav Soyter (**G. Rouillard**)..... 86
Fausto Ghisalberti. 1° L'« Ovidius moralizatus » de Pierre Bressuire ; 2° Giovanni del Virgilio espositore delle « Metamorfosi » (**A. Ernout**)..... 298
A. Giusti. — Antologia Omerica, Iliade (**P. Chantraine**)..... 350
Arthur E. Gordon. — On the origin of Diana (**Jean Bayet**)..... 395
G. T. Griffith. — The mercenaries of the Hellenistic World (**Jean Hatzfeld**)..... 372
George Depue Hadzsits. — Lucretius and his influence (**A. Ernout**). 193
J. E. Harry. — Greek Tragedy. Emendations, interpretations and critical notes, I : Aeschylus and Sophocles (**P. Chantraine**). 69
Alfred Heuss. — Die völkerrechtlicher Grundlagen der römischen Aussenpolitik in republikanischer Zeit (**Jean Bayet**)..... 396
Histoire Générale, publiée sous la direction de G. Glotz, Histoire ancienne, 3e partie. Histoire Romaine, tome II : La République romaine de 133 à 44 av. J.-C., 1re partie : G. Bloch et J. Carcopino, Des Gracques à Sulla ; 2e partie : J. Carcopino, César (**A. Ernout**)..... 367
Wilhelm Hoffmann. — Rom und die griechische Welt im 4. Jahrhundert (**E. Bickermann**)..... 376
Erik J. Holmberg. — Zur Geschichte des Cursus publicus (**A. Grenier**)..... 365
Horace. — Épîtres, texte établi et trad. par F. Villeneuve (**A. Ernout**)..... 195
Horace. — Satires, Texte établi et traduit par F. Villeneuve (**P. de Labriolle**)..... 90
Horazens Epistel ueber die Dichtkunst erklärt von Otto Immisch (**P. de Labriolle**)..... 90
A. S. Hunt et C. C. Edgar. — Select Papyri II : Official Documents (**Paul Collart**)..... 79
Inscriptiones Italiae, volumen X, regio X, fasciculus 2 (Parentium) curauit Atilius Degrassi (**Jean Bayet**)..... 392
Isocrate. — Il Panegirico, con introduzione e note di Piero Treves (**P. Chantraine**)..... 71
Istros. Revue roumaine d'Archéologie et d'Histoire ancienne, publiée sous la direction de S. Lambrino, I, fasc. 1 (**Jean Bayet**)... 393
Felix Jacoby. — Homerisches, I : Der Bios und die Person (**P. Chantraine**)..... 68
Dr. Alfred Kappelmacher et Dr. Mauriz Schuster. — Literatur der Römer bis zur Karolingerzeit (**A. Ernout**)..... 182
A. F. van Katwijk. — Lexicon Commodianeum, cum introductione de Commodiani uita, temporibus, sermone (**A. Ernout**)..... 296
P. Kikauka. — Interprétation métrique d'un fragment de Phérécrate (**P. Chantraine**)..... 73
Tönnes Kleberg. — Värdshus och Värdshusliv i den Romerska Antiken (**A. Ernout**)..... 289
Ulrich Knoche. — Magnitudo animi. Untersuchungen z. Entstehung u. Entwicklung eines römischen Wertgedankens (**A. Ernout**) 403
V. Krieg. — De Euripidis Oreste (**P. Chantraine**)..... 354
Adolfus Krueger. — Quaestiones orphicae (**A. Puech**)..... 362

Helmut Kruse. — Studien zur offiziellen Geltung des Kaiserbildes im römischen Reich (**Jacques Zeiller**) 377
Bruno Lavagnini. — Saggio sulla storiografia Greca (**P. Chantraine**) 74
J. Lebreton et Jacques Zeiller. — L'Église primitive (**A. Ernout.**).. 291
H. Lenchantin de Gubernatis. — Manuele di prosodia e metrica latina ad uso delle scuole medie (**A. Ernout**) 189
N. Lewis. — L'industrie du papyrus dans l'Égypte Gréco-Romaine (**P. Chantraine**) 360
Licurgo. — L'orazione contro Leocrate, p. p. Piero Treves (**Paul Collart**) 384
Les Lingons, textes et inscriptions antiques, répertoire établi par G. Drioux (**A. Ernout**) 294
Titi-Livi. Ab Vrbe condita, recogn. et adnotatione critica instr. R. S. Conway et S. K. Johnson, t. IV, l. XXVI-XXX (**A. Ernout**) 196
Guiseppina Lombardo. — Cimone (**Jean Hatzfeld**) 371
Francesco Ernesto Lorizio. — Il sorgere di Roma (**Jean Bayet**) 100
Eugenio Manni. — Romulus e Parens Patriae nell' ideologia politica e religiosa romana (**Jean Bayet**) 395
Marc le Diacre. — Vie de Porphyre, évêque de Gaza. Texte établi, traduit et commenté par Henri Grégoire et M. A. Kugener (**G. Rouillard**) 87
Louis Mariès. — Études préliminaires à l'édition de Diodore de Tarse sur les Psaumes (**P. de Labriolle**) 96
Hieronymus Markouski. — De Galliis, Hispaniis, Germania in « Indice rerum gestarum divi Augusti » laudatis (**Jean Bayet**) 101
J. Marouzeau. L'année philologique. Bibliographie critique et analytique de l'antiquité gréco-latine, tome VIII (**A. Ernout**) ... 187
J. Marouzeau. — L'année philologique, t. IX (**A. Ernout**) 367
J. Marouzeau. — Lexique de la terminologie linguistique (**P. Chantraine**) 65
J. Marouzeau. — Traité de stylistique appliquée au latin (**A. Ernout**) 363
Martial. — Épigrammes, tome II, 1re partie, livres VIII-XII, tome II, 2e partie, livres XIII-XIV, texte établi et traduit par H. Izaac (**A. Ernout**) 289
H. J. M. Milne. — Greek shorthand manuals. Syllabary and commentary edited from papyri and waxed tablets in the British Museum and from the Antinoe papyri in the possession of the Egypt Exploration Society (**Paul Collart**) 387
Arnaldo Momigliano. — Filippo il Macedone, saggio sulla storia greca del IV secole A. C. (**Jean Hatzfeld**) 369
Eduard Norden. — Alt-Germanien. Völker- und namengeschichtliche Untersuchungen (**P. Mossé**) 97
N. A. Oldfather, H. V. Canter, B. E. Perry. — Index Apuleianus (**A. Ernout**) 290
F. Ollier. — Le mirage spartiate : Étude sur l'idéalisation de Sparte dans l'antiquité grecque, de l'origine jusqu'aux cyniques (**Georges Mathieu**) 82
Hans Oppermann. — Caesar. Der Schrifsteller und sein Werk (**A. Ernout**) 192
Opuscula Archaeologica, vol. I, fasc. 1 (**Jean Bayet**) 394

Giovanni Battista Pighi. — La dichiarazione cesarea di Giuliano (**Jean Bayet**)..... 397
Platon. — La République, livres VIII-X, p.p. E. Chambry (**Paul Collart**)..... 383
Plaute. — Comédies, tome III (Cistellaria, Curculos, Epidicus), texte établi et traduit par Alfred Ernout (**Jean Bayet**)..... 401
Plutarchi Moralia volumen II recensuerunt et emendaverunt W. Nachstadt, W. Sieveking, J. B. Tichener (**P. Chantraine**)..... 358
Max Pohlenz. — Antikes Führertum, Cicero de Officiis und das Lebensideal des Panaitiios (**A. Diès**)..... 364
M. K. Pope. — From latin to modern french with especial consideration of anglo-norman, phonology and morphology (**A. Ernout**)..... 298
Claire Préaux. — Les ostraca grecs de la collection Charles-Edwin Wilbour au Musée de Brooklyn (**E. Bickermann**)..... 375
A. Prévot. — L'aoriste grec en -θην (**P. Chantraine**)..... 349
M. Fabi Quintiliani Institutionis oratoriae libri XII, ed. L. Radermacher, pars II, l. VII-XII (**A. Ernout**)..... 404
Edward K. Rand. — The art of Terence's Eunuchus (**Jean Bayet**)..... 100
G. Richter. — De mutis personis quae in tragoedia atque comoedia Attica in scaenam producuntur (**Paul Collart**)..... 384
N. H. Romanes. — 1° : Notes on the text of Lucretius. 2° : Further notes on Lucretius (**A. Ernout**)..... 192
H. J. Rose. — A handbook of greek literature from Homer to the age of Lucian (**Paul Collart**)..... 379
Franz de Ruyt. — Charun, démon étrusque de la mort (**A. Ernout**).. 188
Giovanni Sanna. — Per una bibliografia dell' età Romana imperiale (**Jean Bayet**)..... 100
Johanna Schmidt. — Minucius Felix oder Tertullian ? Philologische historische Untersuchung der Prioritätsfrage des Octavius und des Apologeticum unter « physiognomisches Universalperspektive » (**P. de Labriolle**)..... 91
The scholia Bembina, ed. with annotations by J. F. Mountford (**A. Ernout**)..... 190
Dr. J. A. Schuursma. — De poetica vocabulorum abusione apud Aeschylun (**P. Chantraine**)..... 70
Fr. Schwenn. — Die Theogonie des Hesiodos (**Paul Collart**)..... 380
Inez Sellschopp. — Stilistische Untersuchungen zu Hesiod (**P. Chantraine**)..... 351
E. Slijper. — Les origines de la fable d'Énée (**Jean Bayet**)..... 100
H. W. Smyth. — Catalogue of the manuscripts of Aeschylus (**P. Chantraine**)..... 69
Br. Snell. — Bacchylides, Carmina (**Paul Collart**)..... 77
Sophocle. — Ajace, p. p. M. Untersteiner (**Paul Collart**)..... 381
Publii Papinii Statii Thebaidos liber primus versione batava commentarioque exegetico instructus ed. Herman Heuvel (**A. Ernout**)..... 290
H. Strasburger. — Ptolemaios und Alexander (**Georges Mathieu**)... 360
Studi Etruschi, volume VIII (**A. Ernout**)..... 187
Wiener Studien, Band. LI, Heft 1 et 2. Band LII, Heft 1 et 2 (**A. Ernout**)..... 347
Yale classical Studies IV (**Paul Collart**)..... 386

Cornelivs Tacitvs, edd. Halm-Andresen, I, 1 Annales, l. I-IV ; II, 1 Historiae ed. E. Köstermann (**A. Ernout**)..... 365
G. S. Florentis Tertulliani. — Libellum de testimonio animae praefatione, translatione, adnotationibus instructum ed W. A. J. C. Scholte (**A. Ernout**)..... 296
Tertullianus. — De cultu feminarum met Inleiding, Vertaling en Commentar door W. Kok (**A. Ernout**)..... 295
Tertullien. — De Anima, mit Einleitung, Uebersetzung und Kommentar von J. H. Waszink (**P. de Labriolle**)..... 406
Nicola Terzaghi. — Lucilio (**A. Ernout**)..... 191
Willy Theiler. — Porphyrios und Augustin (**P. de Labriolle** et **A. Ernout**)..... 92; 198
Maria Torrini. — L'Octavia (**Jean Bayet**)..... 403
Alexander Turyn. — Symbolae ad recensionem Pindaricam pertinentes (**A. Puech**)..... 362
E. Ulbricht. — Kritische und exegetische Studien zu Menander (**Paul Collart**)..... 78
B. L. Ullman. — How old is the Greek Alphabet ? (**P. Chantraine**)..... 350
B. L. Ullman. — A project for a new edition of Vincent of Beauvais (**Jean Bayet**)..... 99
The Catholic University of America... Studies in Medieval and Renaissance Latin, vol. I : Maphei Vegii Laudensis. De Educatione liberorum et eorum claris moribus Libri Sex. A critical Text of Books I-III by sister Maria Walburg Fanning. Vol. II : The vocabulary of the Letters of St. Gregory the Great. A study in late Latin lexicography, by James Francis O'Donnel (**P. de Labriolle**). Vol. III : The syntax of the *Variae* of Cassiodorus, by Rev. Bernard Henry Skahill (**A. Ernout**)..... 96; 295
Léon Vaganay. — Initiation à la critique textuelle néo-testamentaire (**A. Puech**)..... 361
P. Vergili Maronis. — Aeneidos liber primus, ed. with notes by the late R. S. Conway (**A. Ernout**)..... 195
Virgil, with an english translation by H. Rushton Fairclough, tome II : Aeneid VII-XII. The minor poems, revised edition (**A. Ernout**)..... 195
Francesco Vivona. — Note critiche alle epistole di Seneca (**A. Ernout**)..... 198
Dr. Ch. Voigt. — Ueberlegung und Entscheidung, Studien zur Selbstauffassung des Menschen bei Homer (**P. Chantraine**)..... 353
Dr. C. J. Vooys. — Lexicon Philodemeum, pars prior (**P. Chantraine**) 360
P. Waltz. — Le monde égéen avant les Grecs (**A. Ernout**)..... 368
Warnerii Basiliensis Paraclitus et Synodus, par Pierre Hoogterp (**A. Ernout**)..... 299
J. H. Waszink. — Index verborum et locutionum quae Tertulliani de anima libro continentur (**A. Ernout**)..... 296
H. D. Westlake. — Thessaly in the fourth century B. C (**Jean Hatzfeld**)..... 369
Arthur Leslie Wheeler. — Catullus and the traditions of ancient poetry (**A. Ernout**)..... 193
Erik Wistrand. — Vitruvius-Studier (**A. Ernout**)..... 289

Xenophontis Commentarii, recensuit C. Hude, editio maior (**P. Chantraine**)..... 355
Rose Zahn. — Die erste Periklesrede (Thukydides I 140-144). Interpretation und Versuch einer Einordnung in d. Zusammenhang des Werkes (**Paul Collart**)..... 382
Paola Zancan. — Il monarcato ellenistico nei suoi elementi federativi (**Jean Hatzfeld**)..... 370
Konrat Ziegler. — Das hellenistische Epos. Ein vergessenes Kapitel griechischer Dichtung (**P. Chantraine**)..... 356
C. O. Zuretti. — Catalogus codicum astrologorum Graecorum. Codices Hispanienses, t. XI, pars II (**Paul Collart**)..... 390

BIBL. LONDIN. UNIV.

Le Gérant : F. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVI.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

TROISIÈME SÉRIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

P. JOUGUET ET **A. ERNOUT**

MEMBRES DE L'INSTITUT
PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
DIRECTEURS D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

ANNÉE ET TOME IX (61e DE LA COLLECTION)

1re Livraison (Janvier 1935)

SOMMAIRE

A. DAIN, *Les manuscrits d'Asclépiodote le Philosophe* (2e article), p. 5. — P. CHANTRAINE, *Un nouveau fragment de Sophron*, p. 22. — Ch. MUGLER, *La fréquence et la distribution des formes nominales du verbe en grec et en latin* (2e article), p. 33. — E. BICKERMANN, *Les préliminaires de la seconde guerre de Macédoine* (*1er article*), p. 59. — A.-E. GIFFARD, *Varron*, de l. l., *VI, 64-65*, p. 82. — Jean SAFAREWICZ, *A propos du mot phonétique latin*, p. 84. — *Bulletin bibliographique*, p. 86. — *Derniers ouvrages reçus*, p. 123.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1935

TOUS DROITS RÉSERVÉS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

Chèq. Post. Paris 734-94 — 11, RUE DE LILLE — PARIS-7e — R. C. Seine 184-434

REVUE DE PHILOLOGIE

DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

3e série, publiée sous la direction de P. Jouguet et A. Ernout. *Prix de l'abonnement annuel : France*, **50** fr. *Étranger*, **60** fr. (Aucune livraison n'est vendue séparément. — *L'année écoulée :* **100** fr.). Les derniers exemplaires de la collection complète des 1re et 2e séries en 52 volumes (1845-1847 et 1877-1926) sont cédés actuellement à **4.300** fr. net. Les volumes I à VIII (1927-1934) de la 3e série : **800** fr.

DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE

DE LA

LANGUE LATINE

HISTOIRE DES MOTS

PAR

A. ERNOUT
Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Directeur d'Études à l'École pratique des Hautes Études.

ET

A. MEILLET
Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, Président de la Section historique de l'École des Hautes Études.

Fort volume in-8° raisin de XIX + 1108 pp. Cart. pleine toile, **net : 250 fr.**

Expédition *franco* contre paiement *d'avance* de :

255 fr. **net** pour la France et ses colonies.

257 fr. **50 net** pour les pays accordant la réduction de 50 % sur le tarif des imprimés.

263 fr. **50 net** pour les autres pays.

par chèque postal (c. c. Paris 734-94), mandat-poste ou valeur à vue sur Paris.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE — PARIS (VIIe)

R. C. SEINE 184-434. CH. POST. PARIS 734-94.

Les ouvrages ci-dessous sont expédiés franco dans tous les pays de l'Union Postale contre reçu en mandat-poste, chèque postal ou valeur à vue sur Paris de leur montant augmenté de 10 % pour frais de port et d'emballage.

NOUVELLE COLLECTION À L'USAGE DES CLASSES

1re Série.

Antoine, F. Manuel d'orthographe latine, d'après le Manuel de *W. Brambach*, traduit, augmenté de notes et d'explications. 1881. In-12 (II). Fr. 5. —

Berger, E. Stylistique latine, traduite de l'allemand et remaniée par *M. Bonnet* et *F. Gache*. 4e *édit.* revue et augmentée. Nouveau tirage. 1933. In-12, cart. (VII). 30. —

Besnier, M. Lexique de géographie ancienne, avec une préface de *R. Cagnat*. 1914. In-12, cartonné (XXX). 40. —

Cucuel, C. Eléments de paléographie grecque, d'après la « Griechische Palaeographie » de *V. Gardthausen*. 1891. In-12, avec 2 pl., cart. (XVIII). 15. —

— Règles fondamentales de la syntaxe grecque, d'après l'ouvrage de *Albrecht von Bamberg*, sous la direction de *O. Riemann*, 4e *édition* revue par *E. Audouin*. Nouveau tirage. 1932. In-12, cart. (V). 25. —

Ernout, A. Morphologie historique du latin, avec un avant-propos par *A. Meillet*. Nouvelle édition revue et corrigée. Nouveau tirage. 1935. In-12, cart. (XXXII). 25. —

Gache, F. et H. Dumény. Petit manuel d'archéologie grecque, d'après *J.-P. Mahaffy*. 1887. In-12, cartonné (XIII). 10. —

Goyau, G. Chronologie de l'empire romain, publiée sous la direction de *R. Cagnat*, 1891. In-12, cartonné (XVII). 40. —

Haenny, L. Nouvelle grammaire latine rédigée sur un plan nouveau. 1889. In-12 (XVI). 15. —

Homo, L. Lexique de topographie romaine, avec une introduction de *R. Cagnat*. 1900. In 12 avec un plan général colorié de l'ancienne Rome et 6 plans de détail. Cartonné (XXVI). 40. —

Lindsay, W.-M. Introduction à la critique des textes latins, basée sur le texte de *Plaute*, traduit par *J. P. Waltzing*. 1898. In-12, cartonné (XXIV). 15. —

Macé, A. La Prononciation du latin, 1911. In-12, cartonné (XXIX). 10. —

Meissner, C. Phraséologie latine, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités et d'une liste de proverbes latins, par *C. Pascal*. 5e *édition*. Nouveau tirage. 1931. In-12, cartonné (VIII). 30. —

Niedermann, M. Précis de phonétique historique du latin, avec un avant-propos par *A. Meillet*. Nouv. édit., rev. et augm. 1931. In-12, cart. (XXVIII). 25. —

Pascal, C. Etude sur l'armée grecque pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après *F. Vollbrecht* et *H. Kaechly*. 1886. In-12, avec 3 pl. et 20 fig. dans le texte. Cartonné (X). 15. —

Perret, L. Les inscriptions romaines : Bibliographie pratique, avec une préface de *R. Cagnat*. 1924. In-12 (XXXIII). 5. —

Riemann, O. Syntaxe latine d'après les principes de la grammaire historique. 7e *édit.* revue par *A. Ernout*. Nouveau tirage. 1932. In-12, cart. (XI). 50. —

Vars, J. L'art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce, d'après *A. Breusing* « Die Nautik der Alten », accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, avec introd. par le contre-amiral *A. Vallon*. 1887. In-12 avec pl. et 56 illustr., cart. (XIV). 15. —

Vendryes, J. Traité d'accentuation grecque. Nouveau tirage. 1929. In-12, cartonné (XXVII). 20. —

Viot, E. Traité élémentaire d'accentuation latine, suivi d'un questionnaire à l'usage des classes. 4e *édit.* publiée par les soins de P. *Viollet*. 1888. In-12 (XV). 5. —

Wex, J. Métrologie grecque et romaine, traduite de l'allemand sur la 2e *édition* et adaptée aux besoins des élèves français, par *P. Monet*, avec préface par *H. Goelzer*. 1886. In-12, cartonné (XII). 15. —

Les nos I, III, VI, IX, XIX, XX, XXI, XXII, XXIII, XXV et XXXI sont épuisés.

2e Série.

Anglade, J. Grammaire de l'ancien Provençal ou ancienne Langue d'Oc : Phonétique et Morphologie. 1921. In-12, cartonné (VII). 25. —

Bourciez, E. Précis historique de phonétique française. 7e *édition* revue et corrigée. 1930. In-12, cartonné (III). 25. —

Devillard, E. Chrestomathie de l'ancien français (IX-XVe siècles). Texte, traduction et glossaire. 1897. In-12, cartonné (II). 15. —

Parmentier, J. A short History of English Language and Literature for the use of French Students. 1887. In-12, cartonné (I). 15. —

Les nos IV, V, VI sont épuisés.

EXTRAIT DU CATALOGUE GÉNÉRAL

Bally, Ch. Traité de stylistique française. 2e *édit.*, 1919-21. 2 vol. in-8°, cart. Fr. 75. —
Bonnet, M. La philologie classique. Six conférences sur l'objet et la méthode des études supérieures relatives à l'antiquité grecque et romaine. 1892. In-8°. 15. —
Bourciez, E. Eléments de linguistique romane (Ouvrage couronné par l'Institut : Prix Volney). 3e *édition* revisée. 1930. In-8°. 50. —
Brugmann, K. Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes (d'après le précis de grammaire comparée de *K. Brugmann* et *B. Delbrück*), traduit par J. *Bloch*, *A. Cuny* et *A. Ernout*, sous la direction de *A. Meillet* et *R. Gauthiot*. 1905. In-8° avec 4 tableaux. 60. —
Calvi, C. L., reliquiae. — *Calvus*. Edition complète des fragments et des témoignages, étude biographique et littéraire, par *F. Plessis*, avec un essai sur la polémique de Cicéron et des Attiques, par *J. Poirot*. 1896. In-8°. 15. —
Ciceronis, M. T., ad Quintum fratrem epistola prima. Texte latin publié avec un commentaire critique et explicatif et une introduction par *F. Antoine*. 1888. In-8°. 10. —
— in M. Antonium Oratio Philippica prima. Texte latin publié avec apparat critique, introduction bibliographique et historique et commentaire explicatif par *H. de la Ville de Mirmont*. 1902. In-8°. 10. —
Dottin, G. Les anciens peuples de l'Europe. 1916. In-8°, cartonné. 25. —
— La langue gauloise : Grammaire, textes et glossaire. 1920. In-8°, cartonné. 25. —
Ernout, A. Recueil de textes latins archaïques. 1916. In-8°. 15. —
— et **A. Meillet**. Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots. 1932. In-8°, cartonné. 250. —
Eschine. Discours sur l'ambassade : Αἰσχίνου περὶ τῆς παραπρεσβείας. Texte grec publié avec une introduction et un commentaire par *J.-M. Julien* et *H.-L. de Péréra*, sous la direction de *Am. Hauvette*. 1902. In-8°. 10. —
Fitzmaurice-Kelly, J. Histoire de la littérature espagnole, 3e édition refondue et augmentée. 1928. In-8°. 20. —
Gache, F. et **J.-S. Piquet**, *Cicéron* et ses ennemis littéraires, ou le Brutus, l'Orator et le De optimo genere oratorum, trad. d'une préface de *O. Jahn* et suivi du texte annoté du *De optimo genere oratorum*. 1886. In-8°. 10. —
Juvenalis, D. J. Satira septima. Texte latin publié avec un commentaire critique, explicatif et historique, par *J.-A. Hild*. 1890. In-8. 10. —
Lafaye, G. Quelques notes sur les Silvae de *Stace*, 1er livre. 1896. In-8° avec 4 figures dans le texte. 10. —
Lucreti Cari, T., de rerum natura. *Lucrèce*, de la nature. Texte latin accompagné du commentaire critique et explicatif de *H. A. J. Munro*, traduit de l'anglais par *A. Reymond*, avec préface de *L. Crouslé*. Livre I. 1890. In-8° (n'est plus en vente isolément). 20. —
— — Livre II. 1893. In-8°. 8. —
— — Livre III. 1903. In-8°. 9. —
Lucreti Cari T., de rerum natura. *Lucrèce*, de la nature. Livre IV. Introduction, texte, traduction et notes par *A. Ernout*. 1916. In-8°. 10. —
Masqueray, P. Bibliographie pratique de la littérature grecque des origines à la fin de la période romaine. 1914. In-8°. 15. —
Navarre, O. Dionysos. Etude sur l'organisation matérielle du théâtre athénien. 1895. In-8° avec 2 pl. en chromo, frontispice et 22 figures dans le texte. 15. —
Nolhac, P. de, Erasme en Italie. Etude sur un épisode de la Renaissance, accompagnée de 12 lettres inédites d'*Erasme*. *Nouvelle édition* avec additions et fac-similé. 1898. In-8°. 15. —
Plessis, F. La poésie latine (de Livius Andronicus à Rutilius Namatianus), 1909. In-8°. 40. —
Quintiliani, M.-F., Institutionis oratoriae liber decimus. Texte latin publié avec un commentaire expl. par *J.-A. Hild*. 1885. In-8°. 10. —
Recueil Milliet. Textes grecs et latins relatifs à l'histoire de la peinture ancienne, publiés, traduits et commentés sous le patronage de l'Association des études grecques par *A. Reinach*. Tome I avec avant-propos par *S. Reinach*. 1921. In-8°. 50. —
Riese, A. L'idéal de justice et de bonheur et la vie primitive des peuples du Nord dans la littérature grecque et latine ; ouvr. trad. de l'allem., par *F. Gache* et *J.-S. Piquet*, augmenté de notes par l'auteur et les traducteurs. 1885. In-8°. 10. —
Schaumburg, K. La farce de Patelin et ses imitations, avec un Supplément critique, de *A. Banzer*, traduit, annoté et augmenté d'un appendice par *L.-E. Chevaldin*. 1889. In-8°. 15. —
Terenti Afri, P. Adelphoe. Texte latin publié avec un commentaire explicatif et critique par *F. Plessis*. 1884. In-8°. 10. —
— Hecyra. Texte latin publié avec un commentaire explicatif et critique par *P. Thomas*. 1887. In-8°. 10. —

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXV.